



InterReconnaissance

**LA MÉMOIRE DES DROITS
DANS LE MILIEU
COMMUNAUTAIRE
AU QUÉBEC**

Sous la direction de
**FRANCINE SAILLANT
ET ÈVE LAMOUREUX**



InterReconnaissance

LA MÉMOIRE DES DROITS
DANS LE MILIEU COMMUNAUTAIRE
AU QUÉBEC



InterReconnaissance

LA MÉMOIRE DES DROITS
DANS LE MILIEU COMMUNAUTAIRE
AU QUÉBEC

Sous la direction de

FRANCINE SAILLANT ET ÈVE LAMOUREUX



Presses de
l'Université Laval

Financé par le gouvernement du Canada
Funded by the Government of Canada



Nous remercions le Conseil des arts du Canada de son soutien. L'an dernier, le Conseil a investi 153 millions de dollars pour mettre de l'art dans la vie des Canadiennes et des Canadiens de tout le pays.

We acknowledge the support of the Canada Council for the Arts, which last year invested \$153 million to bring the arts to Canadians throughout the country.



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

SODEC

Québec 

Maquette de couverture: Danielle Motard

Conception graphique et mise en pages: Danielle Motard

isbn: 978-2-7637-3606-8

Isbn pdf: 9782763736075

© Les Presses de l'Université Laval 2018

Tous droits réservés. Imprimé au Canada.

Dépôt légal (Québec et Canada), 2^e trimestre 2018

Les Presses de l'Université Laval

www.pulaval.com

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

LISTE DES ACTEURS.TRICES-TÉMOINS

Nous remercions chaleureusement les personnes impliquées dans les comités consultatifs, de même que les acteurs.trices-témoins. Sans elles et eux, la recherche InterReconnaissance et cet ouvrage n'auraient pas pu exister!

Femmes

Comité consultatif

Odile Boisclair
(L'R des Centres de femmes)
Alexa Conradi (Fédération
des femmes du Québec, FFQ)
Anne Saint-Cerny
(Relais-Femmes)

Actrices-témoins

Anonyme 1
Anonyme 2
Michèle Asselin
Colette Beauchamp
Rachel Bédard
Monique Bégin
Linda Marie Blais
Mélicha Blais
Nicole Boily
Odile Boisclair
Gisèle Bourret
Nancy Burrows
Emilia Castro

Lyse Cloutier
Alexa Conradi
Andrée Côté
Rosette Côté
Louise Desmarais
Mélicha Mollen Dupuis
Martine Éloy
Raymonde Gagnon
Lise Girard
Yolanda Muñoz Gonzalez
Nancy Guberman
Stella Guy
Helen Hudson
Ève-Marie Lacasse
Widia Larivière
Barbara Legault
Manon Massé
Diane Matte
Sylvie Paquerot
Diane Prud'homme
Maude Prud'homme
Louise Riendeau
Monique Voisine
Leah Evangelista Woolner

LGBT

Comité consultatif

Denis-Daniel Boullé (Fugues)
Marie-Marcelle Godbout
(Aide aux trans du Québec)
Ross Higgins (Archives gaies
du Québec)
Nicole Lacelle (militante lesbienne
et féministe de longue date)
Ken Monteith (Coalition des
organismes communautaires
québécois de lutte contre le sida)
Diane Terroux (Archives
lesbiennes Traces)

Acteurs.trices-témoins

B.
Érik Bisson
Denis-Daniel Boullé
David Cassidy
Line Chamberland
Irène Demczuk
Dominique Dubuc

Gloria Escomel
 Steve Foster
 Florence Gagnon
 Suzanne Girard
 Marie-Marcelle Godbout
 Hector Gomez
 Mona Greenbaum
 Diane Heffernan
 Michael Hendricks
 Ross Higgins
 Patricia Jean
 Laurent Yves Lafontaine
 Bruno Laprade
 René Lavoie
 René Leboeuf
 Roger Leclerc
 Carolle Mathieu
 Michel Mayrand
 Laurent McCutcheon
 Claudine Metcalfe
 Solange A. Musanganya
 Rémy Nassar
 Marc-Olivier Ouellet
 Jacques Pétrin
 Robert Pilon
 Olivier Poulin
 Ann Robinson
 Robert Rousseau
 Jean-Michel Sivry
 Louise Turcotte
 Hugo Valiquette

Santé mentale

Comité consultatif

Raymond Beaunoyer
 (Regroupement des ressources
 alternatives en santé mentale
 du Québec, RRASMQ)
 Lorraine Guay
 (ex-coordonnatrice du RRASMQ)

Carole Panneton (Pro-Def Estrie,
 Organisme de défense de droits
 en santé mentale de l'Estrie)
 Doris Provencher (Association
 des groupes d'intervention en
 défense de droits en santé mentale
 du Québec, AGIDD-SMQ)
 Jean-Nicolas Ouellet
 (Centre d'activités pour
 le maintien de l'équilibre
 émotionnel de Montréal-Nord,
 CAMÉÉ, groupe d'entraide)

Acteurs.trices-témoins

Catherine Belleau-Arsenault
 Marcel Blais
 Roger Boisvert
 Huguette Bolduc
 Mario Bousquet
 Noémie Charles
 Guy Châteauneuf
 Benoît Côté
 Louise Dallaire
 Sylvain D'Auteuil
 Helen Doyle
 Hélène Fradet
 Rénald Gendron
 Ghislain Goulet
 Christine Gourgue
 Hélène Grandbois
 Lorraine Guay
 John Harvey
 Karen Hetherington
 Annie Lambert
 Katharine Larose-Hébert
 Claudine Laurin
 Mitsou Lefebvre-Lafrance
 Robert Letendre
 Denise M. Blais
 Christopher MacFadden
 Céline Marcotte
 Jean-Pierre Ménard
 Paul Morin
 Jean-Nicolas Ouellet

Carole Panneton
 Marie Plante
 Doris Provencher
 Charles Rice
 Marie-Josée Vaillancourt
 Luc Vigneault

Handicap

Comité consultatif

Yves Fleury (Office des personnes
 handicapées du Québec, OPHQ)
 Charles Gaucher
 (Université de Moncton)
 Isabelle Tremblay (Association
 québécoise des regroupements
 régionaux des organismes
 de personnes handicapées,
 AQRIPH)

Acteurs.trices-témoins

Maria Barile
 Djamila Benabdelkader
 Jean-Michel Bernier
 Isabelle Boisvert
 Jacques Boudreault
 Paul Bourcier
 Daniel Carmichael
 Thérèse Colin
 Monique Couillard
 Diane Demers
 Christian Dufour
 Yves Fleury
 Gaston Forgues
 Patrick Fougeyrollas
 Mathieu Gervais
 Robert Groulx
 Gaétanne Higgins
 Martin Juneau
 Robert Labrecque
 Gilles La France
 Richard Lavigne

André Leclerc
Pierre-Yves Lévesque
Pierre Majeau
Gérald Miller
Laurence Parent
France Picard
Julie Élane Roy
Andrée Sévigny
Luciana Soave
Marylin Turcot
Michel Turgeon

Immigration

Comité consultatif

Mouloud Idir (Centre Justice
et Foi et Table de concertation
des organismes qui travaillent
au service des personnes
immigrantes et réfugiées, TCRI)
Élisabeth Garant (Centre Justice et Foi)

Acteurs.trices-témoins

Nahid Aboumansour
Sarita Ahooja
Claude Yvette Akoun
Noé-Ricardo Arteaga Santos
Rivka Augenfeld
Leila Beider
Aoura Bizzarri
Dominique Boisvert
Maurice Chalom
Pascale Chanoux
May Chiu
Yasmina Chouakri
Kalpana Das
Élizabeth Dembil
Janet Dench
Louise Dionne
Emerson Douyon
Dorothy Dube
Giovanni Fiorino
Raymonde Folco

Theoharis Fournaris
Elisabeth Garant
Mélanie Gauvin
Richard Goldman
Jill Hanley
Rachel Heap-Lalonde
Jean-Claude Icart
Renée Icart
Connie Jarquin
Zina Laadj
Marie-Ève Lamy
Lorette Langlais
Jean-Claude Leclerc
Isabelle Mailloux-Béique
Evelyn Mondoñedo
Rose Ngo Ndjel
Fo Niemi
Roberto Nieto
Natasha Normand
André Paradis
Teresa Alejandra Peñafiel
Alexandra Pierre
Touhami Rachid Raffa
Stephan Reichhold
Dimitri Roussopou-Los
Marie-Claire Rufagari
Sophie Schoen
Noël St-Pierre
Sylvain Thibault
André Trépanier
Marjorie Villefranche
Juanita Westmoreland-Traoré

Arts¹

Acteurs-trices témoins

Faiz Abhuani
Andrea Adelman

Guy Badeaux (Bado)
Pierre Bellemare
Suzanne Boisvert
Marik Boudreau
Danielle Boutet
Marie Boti
Laurence Brunelle-Côté
Pascale Brunet
Julie Châteauvert
Yunus Chkirate
Martin Deschamps
Helen Doyle
France Geoffroy
Roméo Gongora
Marc-André Goulet
Yvon Goulet
Rachel Heap-Lalonde
Virginie Jourdain
Berthe Lacharité
Josée Lambert
Kama La Mackerel
Emongo Lomomba
Denise M. Blais
Céline Marcotte
Jean-François Martin
Lise Nantel
Véronique O'Leary
Anouk Pelchat
Anne-Claire Poirier
Michelle Provost
Sally Robb
Cindy Schwartz
Elkahna Talbi (Queen Ka)
France Théoret
Diane Trépanière
Marilyne Turcot
Marc-Yves Volcy
Les participant.es à la table ronde
sur l'art engagé

1. Ce secteur n'a pas eu de comité consultatif.
Voir l'annexe méthodologique pour les
détails sur les spécificités de ce secteur et
pour la méthode de sélection des acteurs.
trices-témoins.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACTEURS.TRICES-TÉMOINS	VII
INTRODUCTION	1
Reconnaissance et interReconnaissance dans le milieu communautaire au Québec	
Des droits en perspective FRANCINE SAILLANT, ÈVE LAMOUREUX	
De grandes avancées en droits	19
Le mouvement des femmes au Québec DIANE LAMOUREUX, STÉPHANIE MAYER	
L'accès à l'égalité des personnes LGBT	49
Enjeux, luttes et alliances LINE CHAMBERLAND, JOSEPH JOSY LÉVY, OLIVIA KAMGAIN, PIRAYEH PARVARESH, MADELEINE BÈGUE	
RAISONS D'AGIR	79
Minorité et minorisés	97
Discriminations	99
Marges des marges. Intersectionnalité	103
Corps	107
Dignité-Indignité	109
« Un pouvoir fou »	113
La contribution du mouvement communautaire à l'avancement des droits en santé mentale LOURDES RODRIGUEZ DEL BARRIO, CÉLINE CYR	

Mémoire, action collective et émancipation dans le champ du handicap	143
PATRICK FOUGEYROLLAS, NORMAND BOUCHER, YAN GRENIER	
 ENSEMBLE	173
Langage commun	189
<i>Par et pour</i> les personnes	193
Solidarité	197
Des alliances pour l'égalité des droits	201
Institutionnalisation. Triangle de velours	205
Approche en silo (vase clos)	209
 Immigration	213
De l'organisation des services aux droits à protéger	
FRANCINE SAILLANT, ALFREDO RAMIREZ-VILLAGRA	
 Art et action culturelle au sein du mouvement communautaire au Québec	239
Un apport protéiforme aux luttes	
ÈVE LAMOUREUX, JULIE BRUNEAU, CLAUDE G. OLIVIER	
 S'INVENTER	265
Alternatives. Ouverture des horizons et des possibles	283
Pratiques créatives	287
Diversité	291
Visibilité/Invisibilité	293
Espaces et lieux	297
Internet	301
 VIE SOCIALE DES DROITS DANS LE MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE	305
Constats et enjeux transversaux	
FRANCINE SAILLANT, L'ÉQUIPE DE RECHERCHE INTERRECONNAISSANCE	
 ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE	319
 NOTICES BIOGRAPHIQUES	327
 LISTE DES ACRONYMES	333

INTRODUCTION

RECONNAISSANCE ET INTERRECONNAISSANCE DANS LE MILIEU COMMUNAUTAIRE AU QUÉBEC DES DROITS EN PERSPECTIVE

Francine Saillant, Ève Lamoureux

Les droits humains, appelés au Canada et au Québec droits de la personne¹, ont connu de larges diffusions et appropriations depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) de 1948. Se concentrant à l'époque sur les réalités qui avaient marqué la Deuxième Guerre mondiale, notamment le nazisme et l'Holocauste, de nombreuses questions se posaient à une société qui ne pouvait plus masquer ces faits et en avait largement payé le prix.

Une question cruciale se posait aux intellectuel.les et aux politicien.nes de l'époque : comment un État

censé protéger ses citoyen.nes pouvait-il en arriver à commettre de telles exactions à l'encontre de ses propres populations ? L'État moderne devait-il se donner les moyens de garantir la protection de ses citoyen.nes par des outils relevant d'autres instances que lui-même, idéalement supranationales ? Pourquoi la cruauté humaine – dont on pensait à l'époque qu'elle ne serait plus jamais égalée – visait-elle des groupes particuliers, ceux qui ne semblaient pas s'accorder au modèle d'humain et de citoyen.ne désiré et favorisé par les personnes qui étaient au pouvoir et en principe démocratiquement élues, notamment les nazis ? On les disait « dégénérés », qualificatif que l'on appliquait également à nombre d'artistes que l'on censurait ou déportait. De 1945 aux plus récents conflits, l'appareil des droits humains s'est complexifié en multipliant textes, instruments et formations. La plupart des États ont ratifié la Déclaration et, surtout, divers secteurs de la société civile un peu partout dans le monde se sont appropriés les outils des droits humains qu'ils ont contribué de diverses manières à faire évoluer, qu'ils en aient accepté ou non le caractère soi-disant universel. Certains groupes, autrefois absents des considérations

1. Dans cet ouvrage, l'expression « droits humains » englobe l'ensemble des dispositions juridiques associées à la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'expression droits humains, habituellement considérée comme un anglicisme, permet d'éviter l'universalisme androcentrique de l'expression droits de l'homme. C'est celle que nous privilégions. L'expression droits de l'homme sera toutefois reprise lorsque nous renverrons spécifiquement à des documents officiels découlant de la Déclaration et dont les Nations Unies sont l'auteur. Enfin, l'expression droits de la personne, propre au régime canadien des droits humains, sera reprise lorsque se référant spécifiquement à ce régime et à ses documents officiels. Enfin, l'expression plus générale exprimée par « les droits » ne renvoie à aucun document spécifique sur les droits humains mais à l'esprit des principes qui en découlent. Par ailleurs, il ne s'agit pas dans cette courte section de situer l'origine des droits humains comme idée politique mais plutôt de saisir le rôle de la DUDH comme référence internationale et locale dans les sociétés contemporaines.

de la Déclaration, sont apparus, comme en font foi les diverses Conventions et addenda, notamment à propos des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des peuples autochtones (Hunt, 2007 ; Saillant et Truchon, 2013). Se considérer comme membre à part entière de l'humanité, désirer être traité comme égal et porteur de droits, est plus que jamais devenu une façon de faire valoir la justice sociale pour tous les groupes minorisés (T p. 97). Entre autres, nous avons assisté à diverses formes d'appropriation des valeurs et des instruments des droits humains par une multitude de groupes sociaux, dans les pays du Nord comme ceux du Sud, ce qui a pu contribuer à rendre plus nette la vision que l'on peut se faire d'un monde plus juste et inclusif, et ce, bien sûr, même si la voie que représente la philosophie des droits humains n'est pas le seul chemin qu'empruntent les activistes et militant.es de la justice sociale.

Les États qui pour la plupart adhèrent, du moins en principe, à la Déclaration et à ses divers outils sont pour leur part loin de transformer unilatéralement leurs normes en lois et en programmes pour tous les cas et en toutes circonstances. Le Québec a toutefois fait énormément en la matière en proclamant dès 1976 sa Charte des droits et libertés, et un peu plus tard, en 1982, le Canada lui a emboîté le pas. Les deux chartes, la canadienne et la québécoise, qui reprennent en grande partie les principes de la DUDH, ont largement servi de référence pour la reconnaissance des droits des groupes minorisés. Le langage et les pratiques des droits humains ne peuvent être ignorées au niveau local. Ces langages et ces pratiques, bien qu'elles se soient affirmées sous l'angle spécifique des droits sociaux, mais pas uniquement, font partie des *ideoscapes* (ou environnements d'idées) des sociétés contemporaines ainsi que de ceux des mouvements sociaux (Appadurai, 2005).

Plusieurs éléments contribuent à des formes parfois diffuses, parfois plus nettes, d'appropriation, mais aussi de résistance, en lien avec les droits et leur place au sein de nos démocraties. On constate l'importance des relations entre les mouvements sociaux et le travail de grandes ONG se préoccupant des droits telles que Human Rights Watch (HRW), la Ligue internationale

des droits de l'Homme (LDH) et Amnistie internationale, mais aussi d'autres plus sectorielles, comme l'Association internationale des lesbiennes, gais, bisexuels, transsexuels et intersexués (ILGA), Disabled Peoples' International (DPI) ou Psychiatric Survival (PS), ou encore d'autres plus locales, comme la Fédération des femmes du Québec (FFQ) ou encore la Ligue des droits et libertés (LDL). Notons aussi la place de plus en plus significative des instances onusiennes qui agissent non seulement sur les conventions internationales, mais s'impliquent de plus en plus dans la défense des droits des LGBTQ+ (malgré les vives résistances de plusieurs pays) et dédient des « journées » à des groupes minorisés, comme par exemple la Journée des femmes, des réfugié.es, des personnes handicapées, de lutte contre l'homophobie ou de la santé mentale. Elles influent également sur la mobilisation de la société civile lors d'événements spéciaux tels que les grandes conférences de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Ce qui advient au plan international, qu'il s'agisse d'ONG, de mouvements sociaux ou d'organisations politiques supranationales, retentit dans la plupart des pays du monde sur les manières dont sont incorporés, appropriés ou encore reformulés ou détournés les enjeux de droits humains.

La question de la mémoire des droits ne saurait par ailleurs être reléguée au second plan. En effet, la mémoire des droits n'est pas étrangère à une littérature abondante qui commence à s'élaborer à partir des années 1980, soit celle du témoignage à propos de la Shoah (voir, à titre d'exemple, Levi, 1996 ; Antelme, 1957). Longtemps restés silencieux, ceux et celles qui avaient survécu aux événements de la Deuxième Guerre mondiale finirent par témoigner de leur expérience des camps et de la discrimination (T p. 99) , ces espaces de non-droit ou ces zones grises que décrit Agamben (1995). Cette littérature a eu une grande importance car elle a permis au grand public de se figurer plus clairement l'expérience de la sous-humanité et le fait d'être privé de ses droits. Un autre pan de littérature a vu le jour à la même époque, celle produite par des personnes qui résistaient au communisme soviétique et qui témoignaient de leur expérience concentrationnaire

du Goulag (voir par exemple Soljenitsyne, 1968)². Cette littérature issue du témoignage constituait une source première de réflexion pour les militant.es des droits humains, souvent perçues, en France surtout, comme des militantes qui se détournaient de la cause du peuple et qui adoptaient des positions bourgeoises en plaçant la liberté au-dessus de l'égalité. Cette littérature a quand même laissé des traces importantes et il est aujourd'hui reconnu que ces témoins ont aidé à mettre au jour des vérités par ailleurs difficilement accessibles au plus grand nombre. Le témoignage liant mémoire et expérience est devenu par la suite un genre largement repris comme pratique de droits dans les ONG et s'est instauré comme objet d'étude à part entière (Coquio, 2003 ; Wiewiorka, 2002). Au-delà de ces exemples fondateurs de la place occupée par le témoignage dans le champ des droits humains, au Québec les groupes minorisés ont tous, à un moment ou à un autre, eu recours à cette pratique comme forme de dénonciation de violences et d'exactions, que ces témoignages émanent de victimes, de membres de la société civile ou de mouvements sociaux.

MOUVEMENTS SOCIAUX, DROITS ET RECONNAISSANCE

Au-delà de cette question de la pénétration de l'idéologie des droits humains dans différents secteurs de la société civile ainsi que de la mémorialisation des expériences de non-droits par le témoignage, on a aussi observé, depuis les années 1960, l'émergence de ce que Touraine (1978, 1982, 1984) et beaucoup d'autres ont appelé les nouveaux mouvements sociaux. Dans les sociétés capitalistes avancées et démocratiques surgissent de nouvelles conflictualités sociales en continuité, mais aussi en rupture, avec les formes de mobilisation politique antérieures. Celles-ci s'éloignent des espaces traditionnels de la représentation, tels que partis politiques, syndicats ou groupes d'intérêts.

De nouvelles collectivités apparaissent dans l'espace public, deviennent visibles et audibles, investissent le champ socioculturel et politique sur la base d'autres dominations que celle liée à la classe sociale. Elles interrogent les limites de l'espace démocratique libéral, soit pour y accéder, soit pour en contester les fondements ou certains paramètres jugés inappropriés. L'irruption de ces collectivités, propice au développement de nouvelles pratiques et à la révélation de nouveaux enjeux de conflictualité sociale, modifie la représentation du champ politique. Ainsi, selon Melucci (1990), les mouvements sociaux sont une « nébuleuse aux confins incertains et à la densité variable ». Ils s'appuient sur une action collective ancrée dans la solidarité et une remise en cause des règles de la société, de ses normes et de ses modalités d'intégration. Touraine, quant à lui, y voit le « retour de l'acteur », c'est-à-dire la nécessaire émergence des sujets individuels et collectifs : « ces nouveaux acteurs se manifestent par une sorte d'accès de sens. [...] Ils veulent tous être détenteurs de leur propre sens. Leur objectif d'autogestion indique surtout leur volonté de ne plus être une matière première pour l'action politique ou idéologique, d'être producteur de leur propre sens » (1982 : 18). Touraine (1984), Melucci (1983), Offe (1985), Maheu (1983, 1991) cherchent dans la nouvelle configuration de la *société programmée*, de la *société complexe*, de l'*après-compromis fordiste et providentialiste* à repérer, entre autres, les caractéristiques d'une société qui, contrairement à la société industrielle, n'a plus en son cœur la production de biens matériels, mais bien la création de culture et de grands systèmes, dans tous les domaines de gestion. Contre ces formes de contrôle diffus et complexe naissent plusieurs résistances débouchant sur des mobilisations originales. « Ces conflits et ces luttes opposent à une appropriation étatique, bureaucratique, dominante de l'ensemble de la vie sociale, l'affirmation d'une pratique et d'une volonté d'appropriation collective, contrôlée par les groupes de base eux-mêmes, des conditions socio-économiques et de la qualité culturelle et politique de la vie en société » (Maheu, 1983 : 87). Ces pratiques débouchent donc sur l'autocontrôle de zones du tissu social, l'expression des identités socioculturelles et la socialisation d'aires de vie.

2. Encore plus tôt, dans les années 1930, d'autres auteurs avaient dénoncé le Goulag, notamment Victor Serge, Anton Ciliga ainsi que Boris Souvarine. André Gide en avait mentionné l'existence lors de son voyage en URSS.

Ces divers mouvements se construisent, notamment, sur la base du genre, de la race, de l'ethnicité, de l'incapacité. Ils se déploient en promouvant la diversité (T p. 291) et la justice, la santé psychologique et l'intégrité morale, la diversité sexuelle, la reconnaissance et la participation sociale (Fraser, 2005 ; Honneth, 2002, 2006, 2007 ; Renault, 2001, 2004, 2008), mais aussi les droits (Saillant et Truchon, 2013). Ils mobilisent les groupes minorisés, s'approprient le langage des droits et favorisent l'émergence d'un langage commun (T p. 189) (Sommier, 2003 ; Brysk et Shafir, 2004 ; Goodale et Engle, 2007 ; Engle, 2006 ; D. Lamoureux, 2008 ; Saillant et Truchon, 2013), le dépassement de l'hétérogénéité et l'accession à une forme de compréhension mutuelle. Ils ont contribué localement et mondialement à l'esprit de ce que certain.es appellent les *Global Human Rights*. Ces transformations sont parfois critiquées pour leurs effets de fragmentation (Beauchemin, 2007 ; Gauchet, 2002) ou leur tendance « communautariste ». Il faut toutefois évoquer le potentiel extraordinaire de ces mouvements ralliant les groupes minorisés afin de diffuser dans l'espace public leurs images et leurs discours, leurs récits et leurs revendications spécifiques, leur esthétique et leur éthique (Appadurai, 2005 ; Kenneth et Turner, 2000 ; Porte et Cavalé, 2009). Malgré des critiques à l'effet que ces mouvements n'ont peut-être pas encore permis à ce jour et assez en profondeur la reconnaissance des groupes minorisés les uns par rapport aux autres (Della Porta, Massimiliano, Mosca et Reiter, 2006 ; Snow, Soule et Kriesi, 2004), il n'empêche qu'ils ont probablement contribué au développement d'un discours critique transformateur de la société tout entière – les mouvements féministes en étant un exemple probant. Ils ont rendu possibles des formes inédites de prise de parole, d'expressivité et de témoignage et ont servi à développer des « communautés » aux frontières de plus en plus larges et poreuses (Castells, 2005). L'importance pour ces groupes de faire apparaître, avec, pour et au nom de leurs membres (T p. 193), leurs visages, au sens plein comme au sens figuré, de faire entendre leurs paroles, individuelles et collectives, de faire reconnaître les expériences diverses, s'est ainsi faite de plus en plus pressante (Saillant, Clément et

Gaucher, 2004 ; J. Lamoureux, 2008 ; Blais, 2008 ; Saillant et Truchon, 2008). De plus, rares sont les groupes qui ne possèdent pas leurs œuvres cultes (films, pièces de théâtre, chansons, etc.) dénonciatrices des discriminations historiques ou encore de la souffrance muette tout en portant aussi la mémoire de l'expérience des non-droits.

MOUVEMENTS SOCIAUX ET MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE AU QUÉBEC

Au Québec, il faut remonter bien avant les années 1960 pour voir les questions de droits gagner en importance dans la société civile, en particulier dans le monde du travail, dans un pays où les avancées sociales pour les groupes les moins nantis restaient largement sous la coupe de la charité ou du bon vouloir des gens de pouvoir peu portés sur ces questions. C'est à travers les premières grandes mobilisations de travailleurs.es telles que celle d'Asbestos (1949) que la porte fut ouverte aux luttes sociales contemporaines et à l'idée d'une plus grande égalité pour tous. À côté du syndicalisme se déploie aussi, à partir des années 1960, une nouvelle forme de nationalisme qui embrase une partie du peuple. Les Canadien.nes français.es, devenues progressivement les Québécois.es, descendirent dans la rue car ils et elles recherchaient l'autodétermination et le libre choix de leur destinée. C'est au cours de cette même période, dite de la Révolution tranquille, que les nouveaux mouvements sociaux commencèrent à poindre ; d'abord le mouvement communautaire à travers ses comités de citoyen.nes, puis le mouvement féministe, suivi rapidement par bien d'autres. Dans une société dont les structures du pouvoir allaient se modifier profondément, où l'État allait jouer un rôle prépondérant dans la redistribution des richesses, une société civile de plus en plus forte allait se constituer, se solidifier et jouer un rôle sans précédent dans l'histoire du Québec. Les mouvements sociaux se placèrent alors comme acteurs clés de cette société civile en pleine ébullition et dont la morale ne serait plus portée seulement par la religion, mais aussi par des institutions

démocratiques et laïques. Les milieux catholiques de gauche furent aussi présents dans cette large transformation du paysage démocratique (Bélanger et Lévesque, 1992 ; Warren, 2007).

C'est dans ce contexte que naît, à côté de fortes mobilisations syndicales, nationalistes, féministes, pacifistes, etc., ce qui deviendra le mouvement communautaire autonome³. Celui-ci émerge, dans les années 1960, par la création de bon nombre de comités de citoyen.nes qui contestent, dans un contexte d'accroissement de la richesse collective, l'accentuation des inégalités pour certaines catégories de personnes et différentes formes d'exclusion (Duval et al., 2005 ; Favreau, 1989). Leurs membres revendiquent une amélioration de leurs conditions de vie, rejettent leur dépendance vis-à-vis de l'État et du pouvoir religieux et misent sur l'autonomie, la participation, l'action collective et la défense de droits (RQ-ACA, en ligne). Plusieurs militant.es accordent aussi une importance fondamentale à l'éducation populaire – qui deviendra l'un des principes fondamentaux du mouvement communautaire autonome –, soit, « [...] l'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et des citoyennes mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle ou collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui visent, à court, moyen ou long terme une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu » (MÉPACQ, en ligne).

Riche de plus de soixante ans d'histoire, le mouvement communautaire évolue au fil du temps et de la conjoncture alors que les comités de citoyen.nes deviennent des groupes populaires (années 1970), puis des groupes communautaires (années 1980-1995) et, enfin, des groupes communautaires autonomes (de 1996 à

aujourd'hui) (J. Lamoureux et D. Lamoureux, 2009). S'inspirant au départ de l'approche de conscientisation émanant de la théologie de la libération dans sa version latino-américaine, de la stratégie de l'action communautaire dans les quartiers pauvres des grandes villes étasuniennes (Alinski), du marxisme-léninisme-maoïsme et de l'humanisme participationniste social-démocrate, le mouvement va graduellement adopter des stratégies plus pragmatiques, proactives et moins idéologiques. À l'exigence du développement de services publics gratuits et universellement accessibles se joint celle d'espaces pour les initiatives citoyennes autonomes qui s'incarnent dans la création de ressources autogérées. À partir des années 1980, sous l'influence notamment du néolibéralisme et du désengagement de l'État, le rapport du mouvement à l'État se modifie, prenant de plus en plus l'aspect d'un partenariat souvent conflictuel (Bélanger et Lévesque, 1992 ; Favreau, 1989 ; H. Lamoureux, 2007). Les groupes s'expriment dans des consultations publiques, exigent d'être pris en compte lors de l'élaboration de politiques et acceptent le pari qui leur est présenté : s'engager dans un partenariat public-communautaire. Le mouvement communautaire s'efforce alors, de plus en plus, de s'unir, notamment par la mise sur pied de la Coalition des organismes communautaires du Québec (1985) puis, encore plus important, par la création du Comité aviseur de l'action communautaire autonome (1995) destiné à canaliser les énergies dans le rapport de force qui se déploie sur de multiples enjeux : sous-traitance, survalorisation des perspectives biomédicales et pharmacologiques, contraintes technocratiques et gestionnaires, pressions pour un arrimage avec les programmes étatiques, etc. Il obtient du gouvernement québécois, en septembre 2001, l'adoption d'une politique gouvernementale intitulée *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*.

Le mouvement communautaire autonome du Québec est ainsi, du moins selon Bélanger et Lévesque (1992), Guay (1999) et J. Lamoureux (1999, 2008), l'ensemble relativement étendu et diversifié des groupes de base (entraide par et pour, défense des droits, services et ressources alternatives, socialisation, éducation populaire,

3. Le mouvement communautaire autonome est un mouvement social parmi d'autres qui, au fil du temps, a consolidé des principes d'action, des institutions et des formes de relations avec l'État. Cependant ses frontières sont poreuses, certains secteurs sont mieux constitués que d'autres et les liens entre les organisations du mouvement communautaire et un mouvement social (par exemple, entre les groupes de femmes et le mouvement féministe) sont nombreux : visions et revendications partagées, acteurs.trices qui circulent de l'un à l'autre, etc. Cela dit, il existe aussi des débats et des tensions, et la réalité des groupes membres du mouvement communautaire autonome ne recouvre pas, loin s'en faut, celle du mouvement social.

mobilisation) qui reposent sur la participation populaire ou celle de la communauté. Il est constitué, très largement, de personnes et de groupes aux prises avec la détresse, l'exclusion, la stigmatisation, en somme de ceux et celles qui vivent « l'expérience de l'injustice » (Renault, 2004). Se développant en marge des partis politiques ou des syndicats, très vigilants quant à leur autonomie face aux diktats de l'État, ces groupes œuvrent principalement sur le terrain des conditions de vie, de la consommation collective, de la reconnaissance et de la citoyenneté sociale et politique. Regroupés au sein du Réseau québécois de l'action autonome⁴ (RQ-ACA) depuis 1996, les groupes d'action communautaire autonome sont aujourd'hui constitués de 57 regroupements et organismes nationaux et de plus de 4000 organismes luttant sur l'ensemble du territoire québécois (RQ-ACA, en ligne)⁵. Ils concernent, notamment, les enjeux liés aux secteurs femmes, LGBTQ+, logement, santé et services sociaux, handicap, refuge et immigration, santé mentale, jeunesse, pauvreté, analphabétisme, écologie. Ces organisations sont les constituantes d'un « mouvement social autonome d'intérêt public ayant ses propres visées politiques » (Guay, 1999 : 66). Elles agissent, au-delà de la simple prestation de services, comme actrices de mobilisation des solidarités, comme critiques du système en place, faisant en sorte que leurs membres deviennent les sujets-acteurs de leur propre vie, expérimentent la prise de parole libératrice et collective et s'engagent dans divers processus d'agir politique. L'action communautaire autonome dont elles se revendiquent ne relève pas seulement d'une pratique politique stratégique, mais d'une véritable pratique sociale, d'une

philosophie englobante où les personnes mobilisées se construisent comme porteuses et protagonistes des enjeux de société, auteures et actrices de discours et de dynamiques qui édifient un monde commun sur des bases plus justes, plus égalitaires, plus inclusives, plus solidaires.

Les droits font naturellement partie des outils de réflexion et d'action avec lesquels les acteurs.trices exercent chaque jour leur militance. Le sentiment d'appartenance à un groupe minorisé a pris au cours du temps des formes et des significations diverses selon des modalités distinctes d'affirmation telles que celle de la place d'une origine commune à révéler, d'une identité à célébrer, d'un mode de vie à dévoiler, de discriminations et de stigmatisations à mettre au jour. Une telle évolution ne trouve pas ses racines dans la seule mouvance des droits mais aussi dans les conditions particulières de la modernité qui a rendu possibles les identités électives dans un cadre de forte réflexivité (Giddens, 1994 ; Beck, 2000 ; Bauman, 2001, 2004), sans négliger une sensibilité culturelle ou une justice renouvelée par l'assouplissement de certaines normes et valeurs (Touraine, 1997). Sans nécessairement les brandir comme une idéologie ou un cadre de référence dans chacun des pans de leurs interventions, il est indiscutable que les droits se trouvent à l'arrière-plan de nombre d'entre elles. Nous ne voulons pas dire par là qu'ils sont obligatoirement le leitmotiv de toutes les actions, mais plutôt qu'aucun des groupes communautaires ne considère que les droits humains (dont font partie les droits sociaux) pourraient être totalement hors-champ, considérant leurs perspectives et leur philosophie. Ce que l'on sait moins en revanche, c'est la place qu'ils ont occupée à partir des années 1960 dans les mobilisations du mouvement communautaire. On sait cependant que l'adhésion d'une grande partie des organismes communautaires membres du Réseau québécois de l'action autonome (RQ-ACA) est en principe fondée sur l'affirmation de la démocratie, de la justice sociale et des droits ; mais au-delà de cette adhésion de principe du mouvement qui s'autoqualifie de « communautaire autonome », qu'en est-il plus précisément ? Il semble pertinent de saisir ces questions et de repenser le rôle qu'ont joué les droits au sein du mouvement

4. Anciennement Comité aviseur de l'action communautaire autonome.

5. Selon le site du RQ-ACA (<http://www.rq-aca.org/informations/laca/>), les quatre premiers critères définissant les organismes d'action communautaire sont : 1) être un organisme à but non lucratif ; 2) être enraciné dans la communauté ; 3) entretenir une vie associative et démocratique ; 4) être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations. À ceux-ci s'ajoutent quatre critères supplémentaires pour les organismes d'action communautaire autonome (ACA) : 1) avoir été constitués à l'initiative de gens de la communauté ; 2) poursuivre une mission sociale qui leur soit propre et qui favorise la transformation sociale ; 3) faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée ; 4) être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

communautaire québécois et de certaines de ses grandes luttes sociales à partir de la mémoire qu'en ont les acteurs.trices, soit ces personnes agissantes qui ont marqué le Québec dans différents secteurs et sur une longue durée. Cette façon de faire permettra selon nous, et nous y reviendrons, de saisir la place occupée par les droits dans divers secteurs et l'évolution de leur appropriation en positif ou en négatif au cours des années et selon les différents enjeux. On parle donc, en clair, de suivre la vie sociale des droits dans la société civile et le milieu communautaire et de l'examiner depuis la mémoire qu'en ont les acteurs.trices.

VIE SOCIALE DES DROITS, RECONNAISSANCE ET INTERRECONNAISSANCE

Vie sociale des droits

Comment aborder cette question de la mémoire des droits dans la société civile québécoise et en particulier sous l'angle du travail accompli par le milieu communautaire au Québec? Laissons pour l'instant de côté cette question de la mémoire pour nous concentrer sur les droits eux-mêmes ainsi que sur la reconnaissance et l'interReconnaissance. Comment en effet aborder cette question des droits, et des droits humains, sans enfermer notre pensée dans une sorte de légalisme fonctionnel qui ne trouverait que peu de place dans un univers tel que celui dans lequel nous cherchons à nous situer, soit le milieu communautaire? L'une des voies qui s'offrent à nous est celle de l'anthropologie développée par Goodale et d'autres spécialistes des droits humains (Engle, 2006 ; Goodale et Engle, 2007 ; Goodale, 2009, 2006a, 2006b ; Hastrup, 2001a, 2001b) lors de phases préparatoires au projet InterReconnaissance.

Précisons ce à quoi nous nous référons lorsque nous considérons les droits en tant qu'objet d'étude. Trois perspectives interreliées nous servent d'axes. La première, certes la plus classique, permet de considérer les droits humains comme un ensemble de normes: celles de la DUDH de 1948; celles des pactes relatifs

aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966; celles des conventions additionnelles sur les formes de racisme et de discrimination ou des protocoles sur les protections des droits des minorités; celles de la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'encontre des femmes ou de la Déclaration des droits des peuples autochtones, des enfants et autres populations dites vulnérables. La deuxième perspective est de considérer les droits humains comme l'ensemble des dimensions pratiques, philosophiques, phénoménologiques, à travers lesquelles les droits universels, conçus comme inhérents à une «nature humaine», sont énoncés, débattus, pratiqués, violés, imaginés et expérimentés. Enfin, la troisième perspective nous permet de regrouper les pratiques et les expériences à travers lesquelles les droits humains prennent différents niveaux de signification au-delà du seul niveau légal ou instrumental. Ces trois perspectives interreliées proposées par Goodale (2006a, 2006b) nous ramènent directement au plan de la vie sociale des droits.

Les droits, qu'il s'agisse de déclarations, de conventions ou carrément de lois, une fois formalisés dans des textes, peuvent être observés sous l'angle de la vie sociale dont ils constituent l'une des trames. Les droits sont le produit d'un ensemble de pratiques sociales et d'interactions, de représentations et de discours, de rapports de pouvoir et de négociations: ils ne sont pas que textes, ils ont en eux-mêmes une vie sociale. L'étude de la mémoire du mouvement communautaire en lien avec les divers processus d'accès aux droits constitue de ce point de vue une étude de la vie sociale des droits à laquelle le témoignage, pris dans toute sa diversité et dans toute sa complexité, offre une voie d'entrée privilégiée.

Nous devons aussi porter à l'attention le fait que la vie sociale des droits, telle qu'elle est susceptible d'apparaître dans les mouvements et groupes qui nous intéressent, s'inscrit dans une historicité longue: on ne peut effectivement concevoir les droits à travers le seul prisme du présent, puisque ces droits, qui étaient le plus souvent largement absents de la réalité des groupes minorisés avant les années 1960, sont aussi porteurs

d'une histoire de déni, de mépris et d'imposantes luttes sociales. Par exemple, l'histoire des statuts des groupes minorisés dans les régimes de droits et/ou de non-droits du pays (être ou non considérée comme une personne, par exemple) est une donnée qu'il faut prendre en considération. Nous devons aussi nous rappeler que les droits auxquels nous nous référons s'inscrivent dans un régime international : ils ne peuvent être pensés séparément du contexte de leur élaboration, soit bien sûr de la DUDH, mais aussi de tous les dispositifs que créent les Nations Unies et les institutions rattachées et que proposent aussi les États, dans l'esprit de leur adhésion à la DUDH. L'avènement des droits pour les groupes minorisés dans un pays comme le Québec est le produit de multiples médiations qui s'articulent entre les plans international et local, incluant pour nous le rôle joué par l'État fédéral canadien, même si le Québec adopte sa Charte des droits de la personne en 1976, sous l'influence de la Ligue des droits de l'Homme qui deviendra ultérieurement la Ligue des droits et libertés. Cette articulation n'est d'ailleurs pas obligatoirement hiérarchique et descendante (*topdown*) puisque, dans les cas qui concernent cet ouvrage, les groupes minorisés québécois ont souvent joué un rôle important et ont eux-mêmes influencé les institutions internationales et locales. La vie sociale des droits peut ainsi s'observer en considérant qu'ils s'inscrivent dans un cadre temporel et spatial élargi, et non pas seulement de façon complètement contiguë au lieu et au moment de leur mise en œuvre. Bien entendu, au-delà de cette inscription spatio-temporelle élargie, c'est le rôle joué par la société civile dans laquelle se situent les groupes communautaires au Québec qui attire en premier lieu notre attention. Comment, en effet, les revendications et luttes sociales que le mouvement communautaire a initiées ou auxquelles il a participé viennent-elles s'inscrire dans cette articulation ? À travers ces luttes et revendications, quelles ont été les initiatives qui ont permis de penser et de repenser, pour et par les groupes minorisés, le juste et l'injuste et ce « droit d'avoir des droits » ? Et plus encore, le fait même de se constituer en sujet de droit ? Et comment les droits ont-ils, à l'inverse, imprégné les luttes, et lorsqu'ils l'ont fait, pour quelles raisons, quand et comment en a-t-il

été ainsi ? Qu'en fut-il des passages du langage transnational au langage local et vice versa ? C'est donc à une généalogie des droits conçus dans un espace à la fois transnational et local que nous nous référons pour penser leur avènement et les dynamiques sociales qui les ont entourées, ainsi que, plus globalement, la vie sociale des droits.

La vie sociale des droits passe aussi par des formes de langage qui ne sont pas strictement juridiques. Non pas que l'inscription des droits dans des textes juridiques ne soit pas un acte social, bien au contraire. Les droits constituent en eux-mêmes une forme de langage dont on ne saurait nier la réalité et le caractère hautement codifié. Toutefois, comme notre regard porte d'abord sur les formes d'appropriation de droits, en positif ou en négatif, dans différents secteurs de l'action communautaire, et ce à travers les expériences qu'en ont eues des acteurs.trices d'abord motivées par un désir de justice sociale, comment ceux-ci et celles-ci ont-elles traduit ou créé des formes de langage de la justice qui avaient tout à voir avec la manière dont ils et elles se sont appropriés les instruments et outils associés aux droits ? Comment ces personnes ont-elles créé des langages qui ont ensuite contribué à l'inscription de nouveaux droits ou à des conceptualisations plus avancées de droits existants ? Quelles en ont été les traductions originales ? Cela signifie aussi qu'il faut saisir ce qui advient lorsque, se concevant eux-mêmes comme sujets de droits, des acteurs.trices élaborent dans leurs propres termes un langage et des catégories sociales pertinentes pour se penser dans un horizon désiré plus juste pour eux et elles, ce qui a tout à voir avec des formes inédites de subjectivation politique⁶ et d'émancipation. Il ne s'agit donc pas pour nous d'affirmer que la voie des droits soit meilleure, bonne, idéale, mais plutôt de l'observer pour elle-même, avec ses imperfections, ses insuffisances, ses perversions, ses inadéquations.

Il est aussi clair à notre esprit que lorsque nous nous référons à des formes langagières, nous dépassons le

6. Au sens de Rancière (2004 : 119), « [l]a subjectivation politique est la mise en acte de l'égalité [...] par des gens qui sont ensemble pour autant qu'ils sont entre plusieurs noms, statuts, identités, cultures [...] ».

strict niveau du discours et de la parole et que nous englobons plus largement l'univers symbolique. Les pratiques artistiques, intrinsèques au milieu communautaire ou à sa frange, permettent des expressions publiques exigeant des droits et de la justice, de même qu'elles sont l'une des stratégies employées par le mouvement (T p. 287). Elles font d'ailleurs plus que jamais partie des nouvelles formes de mobilisations sociales (Lemoine et Ouardi, 2010 ; È. Lamoureux, 2013 ; Gingras-Olivier et Lamoureux, 2014). Cependant, quoique le printemps érable nous ait exposés très fortement à cela, on ne peut considérer que ces pratiques artistiques quant à elles, en tant que forme d'expression d'une négativité politique, soient nouvelles (Vander Gucht, 2004 ; È. Lamoureux, 2009 ; Mesch, 2013). Pour ces raisons, la critique culturelle de l'hégémonie, de la discrimination et de l'injustice dont les groupes minorisés sont aussi les victimes doit selon nous occuper dans notre exploration une place de choix. Après tout, les droits humains, explicitement ou implicitement, peuvent être utilisés et mis au service de la critique sociale et culturelle.

Penser la vie sociale des droits, c'est aussi les aborder comme un objet multidimensionnel et mouvant. Multidimensionnel parce qu'ils concernent de nombreuses catégories de personnes ayant toutes leurs caractéristiques propres – ici les groupes minorisés – et susceptibles d'entraîner plusieurs développements originaux. On peut alors se demander ce que les droits, revendiqués, refusés, obtenus, retravaillés, ont pu changer pour les personnes, là encore en positif ou en négatif, et ce que les personnes qui se les sont appropriés ont pu changer ou non de l'ordre social. Il s'agit d'observer ce qui est advenu ou non, à travers les droits ou à leur pourtour, et de comprendre le mouvement même de ces droits. Ne pas les fixer, les considérer dans leurs différentes sphères d'apparition et d'application, dans leurs différentes dimensions ou expressions, dans leur silence ou leur caractère aveugle. On comprend ici qu'il ne s'agit pas de faire une histoire des lois et règlements, quoique des repères temporels soient souvent nécessaires, mais plutôt d'aborder les droits depuis la manière dont ils ont été présents ou non dans les luttes sociales, comment ils en ont imprégné les langages, les

pratiques, les actions ; comment ils ont pu, aussi, habiter les espérances, hanter les déceptions, marquer les blocages et les enjeux. Les droits peuvent selon nous être pris comme révélateurs de situations problématiques ou critiques, ou encore de gains et d'émancipations.

Reconnaissance et InterReconnaissance

Aborder la vie sociale des droits depuis l'expérience qu'en ont faite les groupes minorisés à travers le regard d'acteurs.trices-témoins, c'est aussi prendre le parti d'un point de départ : celui de l'expérience de l'injustice. Cette expérience de l'injustice passe par celle de la non-reconnaissance qui, en soi, est constitutive d'une forme d'oppression vécue par tous les groupes minorisés. Comme le rappelle Fraser (2005 : 18), citant Honneth (1992) :

Nous devons notre intégrité [...] à l'approbation ou la reconnaissance d'autres personnes. [Des concepts négatifs comme « insultes » ou « dégradation »] sont liés à des formes de mépris, ou refus de la reconnaissance. [Ils] sont utilisés pour caractériser des formes de comportement qui représentent une injustice simplement parce qu'ils entravent la liberté d'action des sujets ou leur causent du tort. De tels comportements sont injurieux également parce qu'ils portent atteinte à la capacité de ces personnes de développer une compréhension positive d'elles-mêmes, compréhension qui s'acquiert par le biais de l'intersubjectivité.

Ce qui nous amène à la théorie de la reconnaissance, laquelle, justement, lie l'expérience de l'injustice à celle de la minorisation, aux structures sociales, juridiques et bien sûr aussi politiques, économiques et symboliques, mouvements sociaux et demandes de droits. Les rapports sociaux inégalitaires inscrits dans des phénomènes tels que, par exemple le sexisme, l'hétérosexisme, le racisme ou le capacitisme, faut-il le rappeler, produisent la minorisation qui entraîne dans son sillage le déni de reconnaissance, la violence et les blessures morales (Fraser, 2005 ; Honneth, 2007 ; Taylor, 2002). Dans les sociétés contemporaines, ces rapports sociaux inégalitaires contribuent à l'institutionnalisation du déni de droits pour les groupes minorisés ainsi qu'aux blessures morales qui sont autant

de cicatrices de l'esprit sur lesquelles il faut agir tout autant que sur la reconnaissance du tort et de l'injustice (D. Lamoureux, 2013 ; Rancière, 1995, 1998). La dévalorisation des existences, qui est à la base des expériences de minorisation et de déni de droits, ne conduit pas seulement à la subjectivation victimaire, mais aussi à la quête émancipatoire que peuvent représenter les quêtes de droits. Cette expérience de l'injustice et de la disqualification possède, de ce point de vue, un pouvoir critique potentiel. Cette expérience de l'injustice qu'est le déni de reconnaissance, la souffrance à laquelle elle donne lieu, entraîne le devoir de sortir de soi, de sortir de l'isolement, de se projeter dans un possible. L'expérience de l'injustice suppose de ce point de vue un tort à nommer (Rancière, 1995) : celui de la violence ordinaire causée par la répétition de la valeur morale négative attribuée au sujet ou à ses actes, valeur qui imprègne les interactions sous-jacentes aux rapports sociaux (par exemple de sexe, de genre, d'ethnicité, de race) ainsi que le langage ordinaire de l'interpellation. L'oppression que cela suppose prend un caractère d'autant plus complexe lorsque les sources de l'oppression s'imbriquent et s'enchevêtrent chez un même sujet qui les subit simultanément. L'oppression prend alors un caractère intersectionnel⁷. Mais pour cela, il faut savoir trouver les mots. C'est le plus souvent par une prise de conscience collective et à des moments précis d'auto-reconnaissance individuelle et collective que les demandes de reconnaissance, de droits et de justice se déploient au sein des mouvements sociaux.

Comme le rappelle une fois de plus Fraser (2005 : 50) :

Se voir dénier la reconnaissance, ce n'est pas seulement être victime des attitudes, des croyances et des représentations méprisantes, dépréciatives ou hostiles des autres. C'est être empêché, en tant que pair à la vie sociale, en conséquence des modèles institutionnalisés de valeurs culturelles qui constituent certaines personnes en êtres ne méritant pas le respect

7. L'intersectionnalité est un concept qui permet d'appréhender les oppressions multiples ou le cumul des désavantages qui résultent d'injustices (expériences de minorisation) basées sur divers systèmes d'oppression (le genre, le sexe, la race, la classe sociale, la religion, et que l'on pourrait étendre au capacitisme). On parle alors de l'enchevêtrement des conséquences des diverses formes d'oppression (Bilge, 2009).

ou l'estime. Dans la mesure où ces modèles de mépris ou de mésestime sont institutionnalisés, ils entravent la parité de participation tout aussi sûrement que les inégalités redistributives. De ce point de vue la non-reconnaissance relève du statut et non pas d'une quelconque psychologie sociale.

Aller à la recherche de la vie sociale des droits, c'est donc aller aussi aux sources de la non-reconnaissance et de la quête de reconnaissance.

Considérer l'expérience qu'ont de l'injustice les groupes minorisés, prêter attention aux demandes de droits qui sont aussi des demandes de reconnaissance, ne signifie pas pour autant aborder le monde social comme un ensemble de processus entièrement particularistes. Les groupes minorisés sont divers, les groupes communautaires également, de même que les causes qu'ils portent et les secteurs qu'ils représentent. C'est pourquoi cette question de la reconnaissance mérite d'être déclinée d'une manière inédite, c'est-à-dire en acceptant à la fois les particularismes ainsi que les singularités qui s'y trouvent, et en recherchant en leur sein même les formes qui font apparaître le commun. Il ne s'agit pas pour nous de penser ces questions depuis un schéma linéaire qui nous ferait passer du déni à la reconnaissance, et à l'interReconnaissance, mais plutôt de demeurer sensibles et ouverts au fait que, à l'intérieur des divers secteurs de l'action communautaire, entre les différents secteurs, ou entre les secteurs et la société civile et la société globale, se tissent des possibilités de reconnaissance élargie, ce que nous nommons de l'interReconnaissance.

Un projet théorique

Cette idée d'aborder l'univers des droits à travers les mobilisations diverses auxquelles ils donnent lieu, les processus de subjectivation qu'ils entraînent, les formes de langage qui leur sont propres, de même que l'idée de considérer les droits comme des objets mobiles et polysémiques, incarnés dans des sphères spatio-temporelles aussi bien internationales que locales, est un projet ambitieux et dont la portée théorique est selon nous de premier ordre. Et cela d'autant plus

qu'il s'agit de les considérer depuis l'expérience de l'injustice et de la non-reconnaissance de groupes minorisés ainsi que de la mémoire qu'en ont les acteurs.trices-témoins. Pour cela, il nous faut véritablement procéder à deux démarches. La première est de réintégrer à la pensée des droits humains les processus qui ont conduit à leur implantation ou à leur exercice, et cela depuis les acteurs.trices premières, soit celles pour qui et par qui sont pensés ces mêmes droits ; la deuxième consiste à accepter que cette réintégration puisse conduire à une forme de co-théorisation des droits, et cela en collaboration avec ces mêmes acteurs.trices. Ce projet théorique ne peut que nous amener à dépasser le légalisme en considérant les droits autrement que sous leur angle déclaratoire, textuel ou normatif, bref en étudiant les droits comme une pratique sociale, politique et culturelle. La mémoire des acteurs.trices-témoins des grandes luttes sociales devient de ce point de vue une base essentielle qui contribue à la compréhension des divers processus en cause, qu'il s'agisse de constituer la mémoire elle-même, de dresser le portrait de la transformation de sujets minorisés en sujets de droits, et enfin, d'en tirer toutes les conséquences sur le plan pratique et théorique.

MÉTHODOLOGIE

Une mémoire des droits constituée depuis le témoignage d'acteurs.trices-témoins

Contribuer à la connaissance de la mémoire des droits exige encore quelques précisions à propos de la méthodologie et des stratégies de recherche que nous avons retenues. La mémoire à laquelle nous nous référons est cette mémoire collective que détiennent les acteurs.trices-témoins des actions menées au nom des droits au sens le plus large. Cette mémoire est bien sûr imprégnée de la mémoire personnelle et individuelle de ces mêmes personnes, de la place qu'elles occupaient dans le secteur, de la période où s'est développée leur action, de leur expérience de la minorisation. La mémoire, précisons-le, n'est pas l'histoire ; elle ne demande pas de

preuves mais peut s'appuyer sur la plausibilité, sur des objets et des lieux. Selon Halbwachs (1950), la mémoire collective serait d'abord « une reconstruction du passé qui façonne l'image de faits anciens aux besoins du moment ». Pour Bastide (1970), ce n'est pas le groupe en tant que groupe qui explique la mémoire collective ; plus exactement, c'est la structure du groupe qui fournit les cadres de la mémoire collective, définie non plus comme conscience collective, mais comme système d'interrelations de mémoires individuelles. Dans le cas qui nous concerne, les secteurs d'action constitués au sein même des groupes communautaires sont les structures d'interrelations de référence. La mémoire n'est pas que traduite par des expériences mises en paroles, mais aussi par des objets, tout comme le pensait Nora (1984, 1986, 1992) à propos des lieux de mémoire qui sont pour lui tout autant des lieux physiques, géographiques, des éléments matériels et concrets, que des constructions abstraites et plus intellectuelles. Lors du partage de cette mémoire collective, les acteurs.trices font aussi acte de témoignage. La mémoire qui est la leur peut se transmettre à la fois par des récits d'expérience ainsi que par des traces à propos de ces expériences, traces qui sont des objets divers qui prennent en quelque sorte le sens de « lieux de mémoire ».

Il faut reconnaître que, dans le contexte des sociétés contemporaines, les acteurs.trices des mouvements sociaux et des milieux communautaires ont largement recours aux récits d'expérience pour traduire les réalités liées aux inégalités sociales, et cela en puisant à la subjectivité des personnes des groupes minorisés, donc au témoignage (Saillant, 2011, 2009). Le recours au témoignage n'est pas une pratique extérieure au milieu, elle lui est intrinsèque. Le témoignage devient fréquemment un moyen privilégié d'apparition et de visibilité des sujets acteurs.trices dans l'espace public (Touraine, 2007 ; Saillant et Truchon, 2008). Comme on a pu précédemment le souligner, la question du témoignage a gagné en importance au cours des dernières années (Dulong, 1998 ; Plummer, 1995 ; Ricoeur, 2000). Toutefois, le « travail du témoignage » est plus rarement exploré sous l'angle de l'autocréation mémorielle (Hähnel-Mesnard, Liénard-Yeterian et Marinas, 2008 ; Gérin et S. McClean, 2009 ; È. Lamoureux, 2010),

ce que nous faisons ici, en considérant dans ce projet les groupes minorisés comme auteurs, acteurs et créateurs de mémoire.

Objectifs du projet

De façon très concrète, le projet InterReconnaissance s'est inscrit dans une série d'intentions partagées par les membres de l'équipe et les milieux visés. La première de ces intentions fut de s'inscrire, comme groupe de recherche, dans un travail allant à l'encontre du climat oppressif qui a prévalu durant les années du gouvernement conservateur à Ottawa, mais aussi des gouvernements néolibéraux qui sont au pouvoir au Québec depuis de nombreuses années. Le gouvernement Harper fut particulièrement responsable du démantèlement de groupes reconnus pour leur travail sur les droits humains et la justice sociale et d'une baisse très sévère des soutiens financiers et structurels. C'était là pour nous une manière de souligner l'apport du milieu à la transformation de la société québécoise depuis cinquante ans, au-delà de la situation alors vécue par les milieux communautaires lors de notre présence sur le terrain. Par l'enclenchement de notre recherche nous voulions trouver comment, tout au long de la période visée (1960-2012), les idées, moments, actions illustrant le mieux le travail de reconnaissance, et le cas échéant, d'interReconnaissance, s'étaient déployées dans divers secteurs. C'était là un moyen de faire entendre les récits pluriels du milieu communautaire dans sa lutte pour les droits et de contribuer à rendre audibles et visibles ces récits. De surcroît, nous souhaitions que notre recherche soit en elle-même un espace d'interReconnaissance et qu'elle offre des moyens de pérennisation des voix et actions présentes dans ces récits. Les chercheurs mobilisés dans l'équipe sont ancrés dans le mouvement communautaire, voire sont le plus souvent des acteurs.trices de ce milieu. Provenant de différents secteurs et travaillant de pair avec des comités consultatifs de ces secteurs, leur travail au fil des années a ouvert un lieu de dialogue fécond sur ce qui unit et sépare diverses composantes du mouvement communautaire.

Par ailleurs, on a trop souvent condamné le milieu communautaire pour ses particularismes que certains nomment communautarismes. Maintes fois on a questionné les actions en silo conduites au sein des secteurs d'action. Le communautaire, ne l'oublions pas, est souvent pris dans le problème de la logique du financement sectoriel et par projet qu'imposent les bailleurs de fonds, ce qui joue sur la forme des actions et leur déploiement. Pourtant le communautaire se situe sur un terrain qui n'est pas seulement celui de sa propre reconnaissance, ou de la reconnaissance des groupes qu'il soutient/défend, mais aussi sur celui de l'interReconnaissance, ne serait-ce qu'à chaque fois qu'il arrive à élargir sa sphère d'action et à viser davantage que ce qui incombe à son mandat officiel dicté par ses bailleurs de fonds. Le projet de société qu'il propose, qui se veut inclusif et juste, est aussi une conception d'un commun qui concerne l'ensemble de la société.

L'objectif précis du projet a été au final de cerner les repères clés de l'apport du mouvement communautaire à la société québécoise depuis cinquante ans dans les secteurs de son intervention qui touchent des groupes minorisés. La logique qui a présidé au choix des secteurs était de retenir les groupes qui pouvaient se rapprocher assez directement de ceux qui sont associés aux nouveaux mouvements sociaux. Ces repères ont été cernés à partir de la mémoire des acteurs.trices-témoins des événements clés et des actions collectives déployées, en particulier au nom des droits et de la reconnaissance. Nous avons aussi choisi de donner une place importante aux artistes et personnes créatrices qui accompagnent les luttes du mouvement communautaire. Ce sixième « secteur » fonctionne évidemment avec certaines particularités.

Réalisation des entrevues

Au total 231 entrevues ont été effectuées dans les six secteurs⁸. La très grande majorité des entrevues a été réalisée à Montréal en raison de la concentration

8. On trouvera en annexe de nombreuses précisions méthodologiques sur le processus de sélection des acteurs.trices-témoins, sur les techniques d'analyse, sur le fonctionnement de l'équipe et sur des particularités propres à l'un ou l'autre des secteurs.

importante des organisations dans cette ville du Québec et du rôle historique joué par ces dernières dans le mouvement. Pour chacune des entrevues, les interviewé.es pouvaient s'exprimer sur l'ensemble des thèmes relatifs aux droits des personnes visées par l'action des secteurs. Les thèmes suivants ont fait l'objet d'une attention particulière lors des entrevues⁹ : principaux problèmes vécus par les groupes minorisés ; raisons des mobilisations et problèmes spécifiques des secteurs ; répertoires d'actions ; événements clés ; figures principales et organismes du secteur ; alliances ; concepts clés et valeurs ; enjeux. Les entrevues ont été réalisées de janvier 2013 à juin 2015¹⁰. Elles ont en grande partie été filmées en raison de l'usage prévu d'actions de valorisation muséologique et mémorielle à la fin du projet¹¹.

Lors de ces entrevues, les acteurs.trices-témoins ont pu partager des traces, à savoir des objets ou des documents significatifs dont la valeur mémorielle était de toute première importance à leurs yeux. Ces objets et documents ont été numérisés au Laboratoire de muséologie et d'ingénierie de la culture (LAMIC) de l'Université Laval¹². Au total, quelque 500 objets ont été collectés et près de 5000 numérisations ont été réalisées et ordonnées selon un système de classement muséologique.

Et l'interReconnaissance ?

Tout au long de la recherche, fréquemment, le thème de l'interReconnaissance revint sur la table de nos discussions. De quoi au final parlions-nous ? Qu'est-ce donc que l'interReconnaissance ? D'abord, il fallait considérer que l'interReconnaissance, si une telle chose existait,

devait être observée empiriquement avant que d'être théorisée. Pour théoriser, il nous semblait plus prudent de rassembler des contenus empiriques existant dans nos corpus afin de mieux jauger ce qui allait advenir de cette notion. Lors de nos séminaires, il apparut de plus en plus clairement que l'interReconnaissance pouvait traverser le corpus, dans différents contextes et moments, à chaque fois que le secteur offrait des signes d'ouverture (et de reconnaissance) envers des problématiques qui l'amenaient à mieux saisir sa diversité interne (par exemple lorsque le secteur femme s'est ouvert aux personnes immigrées) ; cela se produisait aussi lorsqu'un secteur créait des alliances avec d'autres secteurs pour des actions significatives et convergentes ; cela se produisait enfin dans les occasions d'alliances avec la société civile élargie, nationale ou transnationale. Ces alliances et ouvertures pouvaient se refléter lors d'actions collectives, dans le vocabulaire, et dans la mise en œuvre et le format des actions. Plus en avant, il fut décidé, afin de traduire au mieux l'interReconnaissance dans cet ouvrage, de rédiger de courts textes applicables à tous les secteurs et pouvant faire l'objet de réflexions communes. Les thèmes de ces textes furent là encore décidés en équipe afin de constituer une liste consensuelle reflétant notre travail collectif. Ces textes, quoique signés, ont été mis en circulation entre les membres de l'équipe ; ils ont été critiqués lors d'un séminaire entièrement dédié à ces derniers et ils ont ensuite de nouveau circulé entre nous afin de permettre des interventions directes venant de tous les secteurs, en particulier pour valider des contenus ou les enrichir d'exemples pertinents. Ces textes font bien entendu partie de l'ouvrage et apparaissent dans les encarts. Une autre manière de traduire l'interReconnaissance fut de rassembler un certain nombre de nos contenus numérisés, soit les traces, afin de pouvoir créer au sein de l'ouvrage d'autres encarts rassemblant des contenus de différents secteurs et représentant en image des événements, façons de faire, etc., effectifs, notamment, sur le plan de l'interReconnaissance. Enfin, la conclusion, qui synthétise les enjeux les plus contemporains propres aux différents secteurs, mais surtout les plus transversaux, est elle aussi le fruit d'un effort collectif de rassemblement des observations pertinentes colligées

9. Voir l'annexe pour des précisions sur les thèmes des entrevues avec les artistes et personnes créatrices.

10. Les entrevues du projet-pilote dans le secteur immigration ont été réalisées en 2011.

11. Les entrevues et traces recueillies sont le matériel de base à partir duquel l'Écomusée du fier monde, en collaboration avec l'équipe, a créé l'exposition *InterReconnaissance – Une mémoire citoyenne se raconte*. Celle-ci sera présentée au Musée du Bas-Saint-Laurent à Rivière-du-Loup (été 2018), à l'Écomusée du fier monde à Montréal (septembre 2018 à février 2019), au Musée québécois de culture populaire à Trois-Rivières (mars à septembre 2019), et au Musée de la mémoire vivante à Saint-Jean-Port-Joli (septembre 2019 à mai 2010).

12. Cette partie du travail était sous la responsabilité de Philippe Dubé, professeur membre de l'équipe de recherche.

par les membres de l'équipe à partir des diverses incursions au sein des divers secteurs.

REMERCIEMENTS

Cet ouvrage n'aurait pu voir le jour sans l'engagement et l'implication de nombreuses personnes et organisations que nous devons mentionner afin de rendre justice à leurs contributions respectives.

Nous devons d'abord remercier chaleureusement tous les organismes communautaires et tous les acteurs. trices-témoins qui ont accepté de faire partie d'un comité consultatif ou qui ont pris le temps de participer aux entrevues. Sans toutes ces personnes, et pour un certain nombre l'engagement de leur organisation, cette recherche n'aurait jamais vu le jour.

Nous devons aussi remercier l'équipe impressionnante des étudiant.es de maîtrise et de doctorat qui ont été associées au projet et qui ont joué des rôles divers, allant de la réalisation des entrevues à la codification, à la préparation des traces jusqu'à la rédaction, en passant par le soutien indéfectible aux membres de l'équipe. Là encore, sans leur présence et leur engagement, ce projet en serait encore à ses balbutiements.

Nous devons aussi remercier les instances de recherche qui ont accueilli le projet, en particulier l'équipe inter-universitaire de recherche ÉRASME dirigée par Lourdes Rodriguez del Barrio, et le Centre de recherches Cultures-Arts-Sociétés (CÉLAT). Le soutien à certains aspects de la coordination de même qu'à la logique partenariale a été majeur et déterminant. Au-delà de ces deux instances de recherche, certains membres de l'équipe ont mis à contribution leur environnement de recherche, en particulier Patrick Fougeyrollas avec le CIRRIIS (Université Laval) et Line Chamberland avec la Chaire de recherche sur l'homophobie (UQAM).

Une personne de notre équipe, impliquée pour la dimension muséologique de notre travail, doit aussi

être remerciée : Philippe Dubé, alors directeur du LAMIC (Université Laval), qui a supervisé l'organisation du corpus des traces ainsi que leur numérisation.

Lors de notre dernière année de fonctionnement, nous avons eu le plaisir d'accueillir le directeur de l'Écomusée du fier monde qui a assisté à nos discussions et a pu à différents moments intervenir et nous aider à relier étroitement cet ouvrage au projet d'exposition. René Binette et son équipe doivent aussi recevoir notre plus grande gratitude.

Enfin, nous remercions le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) pour le financement reçu à travers son programme Savoir (2012-2017).

COMMENT LIRE CE LIVRE ?

Le cœur de cet ouvrage est constitué de six chapitres abordant cinq secteurs du mouvement communautaire : femmes (Diane Lamoureux et Stéphanie Mayer), LGBT (Line Chamberland, Joseph Josy Lévy, Olivia Kamgain, Pirayeh Parvaresh, Madeleine Bègue), santé mentale (Lourdes Rodriguez del Barrio, Céline Cyr), handicap (Patrick Fougeyrollas, Normand Boucher, Céline Cyr, Yan Grenier) et immigration (Francine Saillant et Alfredo Ramirez-Villagra). Le sixième chapitre aborde le rôle des artistes dans la défense de droits du mouvement (Ève Lamoureux, Julie Bruneau et Claude G. Olivier). Outre cette introduction et une conclusion qui synthétise certains constats et enjeux transversaux, on trouvera aussi trois séries d'encarts (raisons d'agir, ensemble et s'inventer) composés de photos et de courts textes dont l'objectif a déjà été explicité. Dans les différents chapitres, les photos sont identifiées par la lettre P et le numéro de la photo (P 28), les textes par la lettre T accompagnée par la page (T p. 38). Enfin, il y a aussi une annexe précisant les éléments méthodologiques centraux de la recherche menée ainsi que des notices bibliographiques.

La norme de féminisation adoptée est celle proposée par les Éditions iXe, c'est-à-dire la règle de «proximité», de «voisinage» ou de «contiguïté» qui accorde, en genre

et en nombre, l'adjectif, le participe passé et le verbe avec le nom qui les précède ou les suit immédiatement.

RÉFÉRENCES

- Agamben, Giorgio (1995), *Moyens sans fins*, Paris, Payot Rivages.
- Antelme, Robert (1957), *L'espèce humaine*, Paris, Gallimard.
- Appadurai, Arjun (2005 [1996]), *Après le colonialisme*, Paris, Payot.
- Bastide, Roger (1970), «Mémoire collective et sociologie du bricolage», *L'année sociologique*, n° 21, p. 65-108.
- Bauman, Zygmunt (2004), *Identity*, Malden, Polity.
- Bauman, Zygmunt (2001), *Community*, Malden, Polity.
- Beauchemin, Jacques (2007), *La société des identités*, Montréal, Athéna.
- Beck, Ulrich (2000), *What is Globalization?* Malden, Blackwell.
- Bélanger, Paul R. et Benoît Lévesque (1992), «Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992)», dans Gérard Daigle (dir.), *Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 713-747.
- Bilge, Sirma (2009), «Théorisations féministes de l'intersectionnalité», *Diogenes*, n° 225, p. 70-88.
- Blais, Louise (2008), *Vivre à la marge*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Brysk, Alison et Gershon Shafir (2004), *People out of Place : Globalization, Human Rights and the Citizenship Gap*, New York, Routledge.
- Castells, Manuel (2005), *The Network Society : A Cross Cultural Perspective*, Cheltenham, Edward Elgar.
- Coquio, Catherine (2003), *L'histoire trouée. Négation et témoignage*, Paris, L'Atalante.
- Della Porta, Donatella, Andretta Massimiliano, Lorenzo Mosca et Herbert Reiter (2006), *Globalization from Below : Transnational Activists and Protest Networks*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Dulong, Renaud (1998), *Le témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, ÉHÉSS.
- Duval, Michelle, Annie Fontaine, Danielle Fournier, Suzanne Garon et Jean-François René (2005), *Les organismes communautaires au Québec. Pratiques et enjeux*, Montréal, Gaëtan Morin.
- Engle, Sally E. (2006), «Transnational Human Rights and Local Activism : Mapping the Middle», *American Anthropologist*, vol. 108, n° 1, p. 38-51.
- Favreau, Louis (1989), *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours. Continuités et ruptures*, Montréal, Centre de formation populaire et Éditions du Fleuve.
- Fougeyrollas, Patrick (2010), *La funambule, le fil et la toile. Transformations réciproques du sens du handicap*, Québec, Presses de l'Université Laval.

- Fraser, Nancy (2005 [1997]), *Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte.
- Gauchet, Marcel (2002), *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard.
- Gérin, Annie et James. S. McClean (2009), *Public Art in Canada : Critical Perspectives*, Toronto, University of Toronto Press.
- Giddens, Anthony (1994), *Les conséquences culturelles de la modernité*, Paris, L'Harmattan.
- Gingras-Olivier, Marie-Claude et Ève Lamoureux (2014), « Artistes en grève sociale illimités. Désolé-e-s de vous déranger, on essaye juste de changer le monde », dans Marcos Ancelovici et Francis Dupuis-Déri (dir.), *Un printemps rouge et noir. Regards croisés sur la grève étudiante de 2012*, Montréal, Écosociété, p. 209-232.
- Goodale, Mark (2009), *Human Rights : An Anthropological Reader*, Malden, Blackwell.
- Goodale, Mark (2006a), « Toward a Critical Anthropology of Human Rights », *Current Anthropology*, vol. 47, n° 3, p. 485-511.
- Goodale, Mark (2006b), « Introduction to Anthropology and Human Rights in a New Key », *American Anthropologist*, vol. 108, n° 1, p. 9-83.
- Goodale, Mark et Sally M. Engle (2007), *The Practice of Human Rights : Tracking Law between the Local and the Global*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Guay, Lorraine (1999), *Pour un mouvement communautaire citoyen*, St-Jérôme, Regroupement des organismes communautaires des Laurentides, en ligne, <http://roclaurentides.com/wp-content/uploads/2014/03/Lorraine-Guay.pdf>
- Hähnel-Mesnard, Carola, Mari Liénard-Yeterian et Christina Marinas (dir.) (2008), *Culture et mémoire. Représentations contemporaines de la mémoire dans les espaces mémoriels, les arts du visuel, la littérature et le théâtre*, Palaiseau, École polytechnique.
- Halbwachs, Maurice (1950), *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel.
- Hastrup, Kirten (2001a), *Legal Culture and Human Rights*, Copenhague, Kluwer.
- Hastrup, Kirten (2001b), *Human Rights on Common Grounds : The Quest for Universality*, Copenhague, Kluwer.
- Honneth, Axel (2007), *La réification. Petit traité de théorie critique*, Paris, Gallimard.
- Honneth, Axel (2006), *La société du mépris*, Paris, La Découverte.
- Honneth, Axel (2002), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf.
- Honneth, Axel (1992), « Integrity and Disrespect : Principles of a Conception of Morality Based on the Theory of Recognition », *Political Theory*, n° 20, p. 188-189.
- Hunt, Lynn (2007), *Inventing Human Rights*, New York, Norton.
- Kenneth, Allan et Jonathan H. Turner (2000), « A Formalization of Postmodern Theory », *Sociological Perspectives*, vol. 43, n° 3, p. 363-385, en ligne, <http://www.jstor.org/journals/07311214.html>
- Lamoureux, Diane (2013), *Le trésor perdu de la politique. Espace public et engagement citoyen*, Montréal, Écosociété.
- Lamoureux, Diane (2008), « Les mouvements sociaux, vecteurs de l'inclusion politique », dans Stéphane Gervais, Dimitrios Karmis et Diane Lamoureux (dir.), *Du tricoté serré au métissé serré?* Québec, Presses de l'Université Laval, p. 207-226.
- Lamoureux, Ève (2013), « L'art de la manif réinventé? Analyse de l'importance actuelle des pratiques culturelles et artistes », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 21, n° 2, p. 70-81.

- Lamoureux, Ève (2010), « Les arts communautaires : des pratiques de résistance artistique interpellées par la souffrance sociale », *Amnis*, en ligne, <http://amnis.revues.org/>
- Lamoureux, Ève (2009), *Art et politique. Nouvelles formes d'engagement artistique au Québec*, Montréal, Écosociété.
- Lamoureux, Henri (2007), *L'action communautaire. Des pratiques en quête de sens*, Montréal, VLB.
- Lamoureux, Jocelyne (2008), « Paroles dérangementes, scènes inédites, subversion égalitaire. Réflexions sur la subjectivation politique », dans Louise Blais (dir.), *Vivre à la marge. Réflexion autour de la souffrance sociale*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 213-240.
- Lamoureux, Jocelyne (1999), *Citoyenneté et pensée métisse. Pratiques réfléchies de quatre sites de citoyenneté au Québec*, rapport remis au projet du Conseil de l'Europe « Éducation à la citoyenneté démocratique ».
- Lamoureux, Jocelyne et Diane Lamoureux (2009), « Histoire et tension d'un mouvement », *Relations*, n° 731, en ligne, <http://cjf.qc.ca/revue-relations/publication/article/histoire-et-tensions-dun-mouvement/>
- Lemoine, Stéphanie et Samira Ouardi (2010), *Artivisme. Art, action politique et résistance culturelle*, Paris, Alternatives.
- Levi, Primo (1996 [1947]), *Si c'est un homme*, Paris, Laffont.
- Maheu, Louis (1991), « Les nouveaux mouvements sociaux entre les voies de l'identité et les enjeux du politique », dans Louis Maheu et Arnaud Sales (dir.), *La recomposition du politique*, Montréal et Paris, Presses de l'Université de Montréal et L'Harmattan, p. 163-192.
- Maheu, Louis (1983), « Les mouvements de base et la lutte contre l'appropriation étatique du tissu social », *Sociologie et sociétés*, vol. XV, n° 1, p. 77-92.
- Melucci, Alberto (1990), « Les adversaires du vide », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 3, n° 1, p. 29-40.
- Melucci, Alberto (1983), « Mouvements sociaux, mouvements post-politiques », *Revue internationale d'action communautaire*, n° 10/50, p. 13-30.
- Mesch, Claudia (2013), *Art and Politics : A Small History of Art for Social change since 1945*, New York, I.B. Tauris.
- Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire au Québec (MÉPACQ), *Quelques définitions*, en ligne, <http://www.mepacq.qc.ca/education-populaire-et-luttes-sociales/quelques-definitions/>
- Nora, Pierre (1984-1986-1992), *Les lieux de mémoire*, 3 tomes, Paris, Gallimard.
- Offe, Claus (1985), « New Social Movements : Challenging the Boundaries of Institutional Politics », *Social Research*, vol. 52, n° 4, p. 817-868.
- Plummer, Kenneth (1995), *Telling Sexual Stories : Power, Change, and Social Worlds*, Londres, Routledge.
- Porte, Sébastien et Cyril Cavalié (2009), *Un nouvel art de militer. Happenings, luttes festives et actions directes*, Paris, Éditions Alternatives.
- Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2001), *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, Québec, les Publication du Québec, en ligne, <https://www.mess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/politique-reconnaissance-soutien.asp>
- Rancière, Jacques (2004 [1998]), *Aux bords du politique*, Paris, Folio.

- Rancière, Jacques (1995), *La méfiance*, Paris, Galilée.
- Renault, Emmanuel (2008), *Souffrances sociales*, Paris, La Découverte.
- Renault, Emmanuel (2004), *L'expérience de l'injustice. Reconnaissance clinique de l'injustice*, Paris, La Découverte.
- Renault, Emmanuel (2001), *Le mépris social. Éthique et politique de la reconnaissance*, Paris, Éditions du passant.
- Réseau québécois de l'action autonome (RQ-ACA), *Le mouvement communautaire autonome n'est pas né d'hier (bref rappel historique)*, en ligne, http://www.rq-aca.org/wp-content/uploads/960000_histoire.pdf
- Ricœur, Paul (2000), *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil.
- Saillant, Francine (2011), « Droits humains et témoignages. L'épreuve de la culture », *Alters-tices*, vol. 1, n° 2, p. 3-8.
- Saillant, Francine (2009), « Vous êtes ici dans une mini-ONU », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 31, n° 2, p. 65-90.
- Saillant, Francine, Michèle Clément et Charles Gaucher (2004), *Identités, vulnérabilités, communautés*, Québec, Nota Bene.
- Saillant, Francine et Karoline Truchon (2013), *Droits et cultures en mouvement*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Saillant, Francine et Karoline Truchon (2008), « Être plus que corps. Figures des réfugiés dans l'espace public », *Lien social et politiques*, n° 59, p. 61-74.
- Snow, David. A., Sarah A. Soule et Hanspieter Kriesi (2004), *The Blackwell Companion to Social Movements*, Malden, Blackwell.
- Soljenitsyne, Alexandre (1968), *Le pavillon des cancéreux*, Paris, Julliard.
- Sommier, Isabelle (2003), *Le renouveau des mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion.
- Taylor, Charles (2002 [1991]), *Malaises de la modernité*, Paris, Cerf.
- Touraine, Alain (2007), *Penser autrement*, Paris, Fayard.
- Touraine, Alain (1997), *Pouvons-nous vivre ensemble égaux et différents ?* Paris, A. Fayard.
- Touraine, Alain (1984), *Le retour de l'acteur. Essai de sociologie*, Paris, A. Fayard.
- Touraine, Alain (1982), « Acteurs et analystes », dans Alain Touraine (dir.), *Mouvements sociaux d'aujourd'hui. Acteurs et analystes*, Paris, Les éditions ouvrières.
- Touraine, Alain (1978), *La voix et le regard*, Paris, Seuil.
- Vander Gucht, Daniel (2004), *Art et politique. Pour une redéfinition de l'art engagé*, Bruxelles, Éditions Labor.
- Warren, Jean-Philippe (2007), *Ils voulaient changer le monde. Le militantisme marxiste-léniniste au Québec*, Montréal, VLB.
- Wieviorka, Annette (2002), *L'ère du témoin*, Paris, Hachette.



DE GRANDES AVANCÉES EN DROITS

LE MOUVEMENT DES FEMMES AU QUÉBEC

Diane Lamoureux,
Stéphanie Mayer

Le mouvement des femmes au Québec et l'histoire des Québécoises sont des domaines qui ont été étudiés tant par les historiennes professionnelles que par les militantes. Nous ne visons pas à réaliser une autre synthèse historique mais à rendre compte, à travers la mémoire d'une quarantaine de militantes qui ont participé au mouvement depuis le milieu des années 1960, de la contribution du mouvement des femmes à l'avancée des droits au Québec et des alliances qu'il a forgées au fil des ans. Cette triple exigence du projet de recherche lui donne la coloration qui suit, avec des manques quant à certains secteurs d'intervention du mouvement, des périodes mieux représentées que d'autres, des trous de mémoire...

Parmi les femmes que nous avons rencontrées¹, certaines étaient militantes dans les groupes de femmes et d'autres dans les comités de condition féminine des

syndicats. Certaines sont ensuite devenues professeurs, d'autres ont rejoint la haute fonction publique, d'autres encore sont devenues députées, voire même ministre. Plusieurs d'entre elles parlent à partir de ces positions successives. Cela illustre bien la porosité entre les milieux militants, les milieux politiques institutionnels et les milieux universitaires dans le féminisme québécois.

Ce chapitre est organisé de manière thématique, ce qui permet de rendre la fluidité des enjeux et des mobilisations qui traversent parfois plusieurs périodes, et d'éviter certaines répétitions. Il permet aussi de mettre en dialogue des militantes ayant été actives à des périodes différentes sur divers enjeux et d'entrevoir les continuités et les discontinuités non seulement dans les luttes, mais également dans les thèmes soulevés par le mouvement. La mémoire des luttes conduites par les militantes féministes rencontrées sera présentée autour de trois thèmes centraux recoupant l'ensemble de la période étudiée, celle-ci s'étendant de 1965 à 2014 : les enjeux, les répertoires d'action et les avancées en droit.

En ce qui concerne la périodisation, les récits que nous avons recueillis nous permettent d'établir une histoire en quatre temps en fonction de la perception de nos

1. Les 39 femmes rencontrées ont été identifiées à l'aide d'un comité consultatif formé d'Odile Boisclair, Alexa Conradi et Anne Saint-Cerny. Une des participantes a décidé de se retirer en cours de recherche et une entrevue n'a finalement pas été retenue. Malgré notre volonté de représentativité, il n'en reste pas moins que le corpus est formé en majeure partie de femmes blanches francophones. Outre les deux signataires du texte, Catherine Rainville a joué un rôle crucial à l'étape de la collecte des données puisqu'elle a effectué certaines entrevues, participé à la transcription des entrevues de même qu'à la codification ; nous tenons à la remercier.

répondantes. La première période correspond à la mise en place des instruments du changement et s'étend de 1965 à 1975. On peut y repérer d'abord la mise en place des organisations féministes (toutes cherchant à créer une seule organisation fédérant l'ensemble des féministes) et, ensuite, une certaine volonté de modernisation du statut des femmes de la part tant du gouvernement fédéral, qui met en place la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada et rend son rapport en 1970, que du côté provincial, avec la mise en place d'une première consultation, Carrefour 75, lors de l'Année internationale de la femme, consultation qui se prolongera avec le rapport *Pour les Québécoises. Égalité et indépendance*, publié en 1978.

La deuxième période s'étend de 1975 à 1989. C'est probablement durant cette période qu'ont lieu les avancées les plus rapides du féminisme. C'est aussi à ce moment que le triangle de velours (T p. 205) déploie le maximum de ses potentialités. On y voit se multiplier et se diversifier les groupes féministes. La distinction entre féministes libérales et féministes radicales², qui avait donné lieu à la formation d'organisations distinctes dans la période précédente, reste assez marquée, surtout en ce qui concerne les moyens d'action, mais elle tend partiellement à s'estomper du fait d'actions entreprises de concert, notamment sur les questions des violences faites aux femmes. Ainsi, si ce sont plutôt les libérales qui font des va-et-vient entre les groupes de femmes et les officines gouvernementales et qui cherchent à tirer parti d'une structure d'opportunité politique assez ouverte à l'intérieur de l'appareil d'État pour obtenir des transformations législatives ou la mise en place de politiques publiques, les radicales ne sont pas en reste dans certains dossiers bien identifiés, comme l'avortement ou la criminalisation de la violence faite aux femmes.

La troisième période, qui s'étend de 1990 à 1995, de Polytechnique à la Marche Du pain et des roses, correspond à une réorganisation importante au sein du

mouvement liée à la fois au *backlash* antiféministe qui a suivi l'attentat de Polytechnique, aux blessures à panser entre les Québécoises issues de la majorité blanche et francophone et celles issues de l'immigration lors des célébrations qui ont entouré le 50^e anniversaire de l'obtention du droit de vote par les Québécoises³, et à une volonté de donner un nouveau souffle au mouvement (T p. 103). Ceci sur fond de crise financière à la Fédération des femmes du Québec (FFQ) doublée d'une crise idéologique et générationnelle sur la position à prendre en ce qui concerne le statut politique du Québec.

La dernière période, qui va de 1995 à 2014, de la Marche Du pain et des roses aux États généraux de l'action et de l'analyse féministes (ÉG), illustre l'extraordinaire diversité et la vivacité du mouvement des femmes au Québec. Cette période est également celle d'un certain rajeunissement des groupes de femmes en raison, entre autres, de l'arrivée dans ces groupes de jeunes femmes qui ont d'abord pris contact avec le féminisme dans les cours dispensés à l'Université. Elle correspond également à une plus grande préoccupation d'inclusion qui se fait sentir à l'égard des femmes immigrantes, racisées ou autochtones, mais qui ne s'étend pas toujours aux femmes vivant avec des limitations fonctionnelles.

CE QUI DEVAIT CHANGER

Au tournant des années 1960, ce que les femmes et les féministes voulaient changer, c'était l'ensemble de la situation d'injustice faite aux femmes dans les sociétés québécoise et canadienne. Même s'il semblait nécessaire de tout changer, et même si le mouvement des femmes a toujours été porteur d'un projet féministe de société qui a été rendu explicite à au moins deux occasions (le Forum pour un Québec féminin pluriel et les ÉG), le travail de transformation sociale auquel se sont livrées les féministes au fil des ans peut se décliner en cinq enjeux majeurs.

2. Les féministes libérales pensent que l'on peut transformer la situation des femmes à l'intérieur du système actuel, tandis que les radicales estiment que, pour obtenir l'égalité et la liberté des femmes, il est nécessaire d'aller à la racine des choses et, partant, de transformer l'ensemble des structures sociales.

3. À l'exception des Autochtones, hommes et femmes, qui ne l'obtiendront qu'en 1963.

Québec féminin pluriel

Les célébrations du 50^e anniversaire de l'obtention du droit de vote par les Québécoises en 1990 avaient laissé un goût amer en raison du choix de Lise Payette comme « marraine » de l'évènement, peu après que celle-ci eût produit un documentaire dans lequel l'immigration apparaissait comme une menace pour la société québécoise. Michèle Asselin définit la situation en ces termes : « Femmes en tête avait été une grande prise de conscience sur le fait qu'on avait beau se targuer de notre ouverture, les femmes immigrantes n'étaient pas là et ne se sentaient pas reconnues. Pour moi, cela avait été une grande leçon. Je m'étais dit : "non, plus jamais, il va falloir qu'on réfléchisse à ces questions-là, et qu'on voie autrement" ». C'est ce qui explique l'organisation d'une rencontre d'orientation pour l'ensemble des féministes québécoises, sous le nom de Québec féminin pluriel, en 1992.

La prise en charge de cette rencontre a relevé des groupes de femmes à l'intérieur des syndicats. « Je suis libérée à temps plein par la CEQ – ce n'était pas prévu comme ça là, mais de fil en aiguille, il fallait que quelqu'un s'en occupe. Donc j'ai coordonné *Un Québec féminin pluriel* » (Rosette Côté), puisque la FFQ vivait à cette époque une crise importante et que les groupes féministes sectoriels n'avaient pas les ressources nécessaires pour le faire. Les organisatrices évoquent cette rencontre dans les termes suivants : « un projet féministe

de société » (Rosette Côté). Quant à Sylvie Paquerot, elle en explique ainsi la nécessité : « en 91, lors de l'assemblée générale de la FFQ, se pose la question de faire un point – où en est-on du mouvement des femmes ? – [...] parce qu'il y a plein de choses qui ont bougé, parce qu'on sent que les lignes ont bougé. Mais parce qu'aussi on sent le besoin de refaire une lecture de nous-mêmes ».

Elles insistent également sur le caractère inclusif de l'évènement : « Nous avions tout le monde autour de la table... On l'avait oublié, les femmes lesbiennes et gaies, [mais] on les a intégrées vers la fin. On les avait toutes, on avait les femmes immigrantes, on avait tous ces groupes-là. Ce qui n'est pas facile à... à manier » (Rosette Côté). « Je dirais, ce qui est significatif dans ce Forum-là, c'est la capacité qu'on a eue d'aller chercher les femmes immigrantes, d'aller chercher les femmes autochtones, de garder tout le monde ensemble jusqu'à la fin, ce qui n'était *franchement* pas une évidence » (Sylvie Paquerot).

À partir de cette rencontre qui a réuni environ 1000 femmes à Montréal, après avoir été préparée par des rencontres régionales, le mouvement des femmes s'est de plus en plus conçu comme une coalition de groupes et comme porteur d'un projet de société qui ne concernait pas seulement les femmes, mais l'ensemble de l'humanité. Cette rencontre a pavé la voie pour la Marche Du pain et des roses qui aura lieu en 1995.

Ces enjeux se sont transformés au cours des années – tout comme la manière de les problématiser et de les politiser en raison des avancées en droits, en politiques ou en services – mais ils ont scandé l'ensemble des pratiques du mouvement.

Au point de départ, une grande partie des efforts du mouvement a été de persuader que les femmes vivaient de multiples discriminations (T p. 99) et qu'elles étaient loin d'un statut égalitaire par rapport à celui des

hommes en termes de droits. Comme le mentionne Colette Beauchamp, « on invite les femmes à venir pendant deux jours réfléchir au statut juridique, la place des femmes socialement, dans l'économie. Il arrive 300 femmes ! C'est en 1965 ». Et elle poursuit en soulignant que « c'est comme si les femmes vont embarquer d'une certaine façon [...] dans la Révolution tranquille, de façon autonome ». Cette idée de Révolution tranquille des femmes est également reprise par Monique

Bégin, ce qui laisse penser que la notion circulait au sein de la FFQ.

Ce sentiment que tout était à faire en a incité certaines à accueillir favorablement la demande des groupes de femmes du reste du Canada pour la formation d'une Commission royale d'enquête afin de documenter la situation des femmes. «La Fédération s'est mise avec les femmes anglophones du reste du Canada pour demander une commission d'enquête nationale» (Colette Beauchamp), même si celle qui allait en devenir la secrétaire générale, Monique Bégin, voyait dans la commission une manœuvre dilatoire: «je me disais, "pas encore une étude!"».

Il n'en reste pas moins que, lors de sa publication, ce rapport fut «vraiment une bombe» (Colette Beauchamp), tandis que Nicole Boily parle du rapport québécois, *Pour les Québécoises. Égalité et indépendance*, dans les termes suivants: «C'était sous le PQ, c'était Madame Payette qui était la ministre. Alors toute cette politique-là, ça a été une mobilisation énorme. C'est le Conseil du statut de la femme qui l'avait préparé... Dans le milieu des femmes, ça a été énorme! Et ça a permis une grande, grande mobilisation. Je pense que c'était vraiment un démarrage, un démarrage important».

Le statut personnel

Sur le plan de l'égalité du statut personnel, ce qui ressort des entrevues des militantes impliquées à cette époque (et du récit qu'en font celles qui ont intégré ultérieurement le mouvement), c'est que les femmes voulaient être considérées comme des personnes à part entière et non comme des annexes de leur mari lorsqu'elles étaient mariées, de perpétuelles mineures au sens de la loi. Comme le mentionne Colette Beauchamp, «Claire Kirkland-Casgrain, qui était avocate, elle aussi elle devait être bien tannée de demander la permission à son mari. Donc elle va faire un projet de loi, qui va être la Loi 16, pour régler l'incapacité juridique de la femme».

Dans la foulée de ces premières avancées juridiques, d'autres allaient suivre. «Que les femmes puissent

quitter des unions, [cela] n'existait pas» (Andrée Côté); de plus, «on a changé le régime où les maris étaient les uniques administrateurs de la communauté de biens dans le mariage» (Andrée Côté), pour lui substituer la société d'acquêts gérée conjointement; ceci s'est prolongé par la recherche de solutions pour pallier l'insécurité économique des femmes collaboratrices de leur mari dans l'entreprise familiale, puisqu'elles se retrouvaient fort démunies au moment d'une séparation ou d'un divorce. Il s'agit d'une lutte largement associée à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS).

On prenait conscience qu'il y avait plusieurs droits que les femmes n'avaient pas et qu'il y avait des modifications à apporter. Et la raison pour laquelle on a travaillé plus spécifiquement sur le dossier des femmes collaboratrices, c'est que les femmes qui faisaient partie de l'AFÉAS étaient en grand nombre des femmes qui vivaient à la campagne et les femmes agricultrices. [...] Des femmes qui travaillaient avec leur mari dans des petites entreprises, des garages, dans les petits milieux. Et c'était l'époque où les divorces commençaient à avoir lieu, les séparations. Et on prenait conscience qu'il y a des femmes qui se retrouvaient, du jour au lendemain, avec rien, parce qu'à l'époque [...] tout appartenait aux maris. Et quand il y avait une séparation ou un divorce, il y avait des femmes qui avaient travaillé 20-25 ans, 30 ans dans les entreprises et qui du jour au lendemain se retrouvaient avec rien. (Lise Girard; P 49)

Le statut personnel dépasse les relations matrimoniales et parentales hétérosexuelles. Or, même s'il y avait un grand nombre de lesbiennes dans les collectifs féministes à cette époque, la question de leur place dans le mouvement et des discriminations dont elles font l'objet spécifiquement, notamment au plan juridique, a été très peu abordée lors des entrevues, sauf par les plus jeunes, et a fait l'objet de peu de revendications de la part des groupes féministes⁴. Gisèle Bourret souligne cette invisibilité des lesbiennes dans le mouvement féministe: «nous, les lesbiennes, on est très nombreuses et on n'ose pas s'afficher, parce qu'on ne veut pas faire de mal au mouvement des femmes. Parce que dans

4. Voir à cet égard le chapitre sur les personnes LGBT.

la société à ce moment-là, on traitait les féministes de lesbiennes». Barbara Legault soutient qu'il demeure encore difficile dans le mouvement des femmes de politiser les enjeux propres aux lesbiennes : «les lesbiennes face à nous-mêmes, pour la plupart d'entre nous, on ne reconnaît pas ou on n'a pas reconnu pendant très longtemps les oppressions qu'on vivait comme lesbiennes».

Les discriminations à l'encontre des femmes autochtones font partie du discours d'un certain nombre de femmes que nous avons rencontrées mais ils sont très peu liés, sauf pour les femmes autochtones elles-mêmes, à un statut discriminatoire. «Vu que les femmes autochtones vivent quand même des discriminations, des injustices spécifiques, je pense tout de suite aux femmes autochtones qui se sont mobilisées dans les années 70 [...] qui en fait se mobilisaient contre les discriminations racistes mais aussi sexistes de la *Loi sur les Indiens*» (Widia Larivière).

Une femme impliquée dans la défense des travailleuses migrantes soulève également le problème de la traite humaine. Elle parle d'une femme philippine qui est finalement entrée en contact avec son organisme et dont elle décrit ainsi la situation : «contrainte d'être à la maison, de travailler sept jours sur sept, 24 heures. Et elle n'a pas une chambre à elle. Ce sont vraiment des conditions de travail horribles. [...] Et ils ont gardé son passeport, tous ses documents» (Leah Evangelista Woolner).

Éducation

La question de l'accès à l'éducation est apparue à la mémoire des militantes rencontrées comme un levier majeur de transformation sociale dont les effets se font sentir encore aujourd'hui. En fait, c'est plutôt de façon rétrospective que les femmes que nous avons rencontrées ont évalué l'importance de l'accès à l'éducation et de la réforme Parent qui introduit le même curriculum scolaire pour les filles et pour les garçons. Plusieurs ont souligné soit les difficultés qu'elles ont eu à faire des études supérieures avant la réforme Parent (Beauchamp, Bégin), soit le fait qu'elles faisaient partie de la

première génération de femmes qui ont eu facilement accès à l'enseignement supérieur : «s'il n'y avait pas eu des cégeps et les universités, je n'aurais pas pu étudier ; et je ne suis pas la seule» (Lyse Cloutier).

Une fois l'accès à l'éducation acquis, il y aura un certain nombre de luttes sur le sexisme dans les manuels scolaires et la volonté de mettre en place des cours puis des programmes d'études féministes ne se limitant pas aux femmes blanches francophones. Une Autochtone rencontrée, Mélissa Mollen Dupuis, évoque même l'idée que l'on puisse «faire changer l'éducation de base pour que l'histoire des Premières Nations soit rendue obligatoire. Et ce n'est pas un petit travail». Il s'agit en effet d'assurer dès la petite enfance une éducation qui ne soit ni coloniale, ni sexiste, dans une perspective d'égalité, de liberté et d'autonomie pour toutes.

Travail

La manière de penser le travail salarié (ses conditions d'exercice et d'articulation avec les autres sphères de la vie) a évolué au fil des ans, tant sur le plan de la façon de penser et de conduire les luttes, que sur celui des enjeux qui émergent au gré des avancées du mouvement des femmes (P 43). En raison de la présence accrue des femmes sur le marché du travail apparaissent des revendications concernant les conditions de travail (salaires, harcèlement sexuel, mesures d'action positive, mesures de conciliation travail/famille comme les congés de maternité qui deviendront des congés parentaux). Ceci a été une manière pour les féministes de complexifier la question de l'accès au travail salarié en pensant les enjeux liés aux conditions d'exercice au-delà du salaire, ces conditions étant largement marquées par diverses formes de discrimination, de violence ou de relégation dans les emplois les moins bien rémunérés. Dans un premier temps, les féministes ont accordé beaucoup d'importance au travail domestique non rémunéré des femmes et ont dû se battre par la suite afin faire changer les pratiques et les mentalités en ce qui concerne le travail rémunéré des femmes.

Les revendications qui seront formulées ultérieurement concernant la conciliation travail/famille trouvent leurs origines chez cette première génération de femmes qui ne veulent pas avoir à choisir entre travail et maternité. Comme nous l'explique Nicole Boily, elles font souvent figure d'intruses : « Mon premier travail, j'ai été enseignante en histoire de l'art dans un cégep, où j'étais la seule femme [...] Et là, des vexations, j'en ai connu. C'étaient des curés qui dirigeaient, et on me disait : "bon, combien tu veux gagner ? Dans le fond, tu n'as pas besoin, ton mari te fait vivre" ». L'attitude des collègues masculins n'était pas très différente : « c'étaient pour la plupart [...] des hommes mariés, tout ça, qui ne cessaient pas de me dire : "moi, en tout cas, ma femme avec un jeune enfant, elle resterait à maison" ».

C'est pourquoi une des premières revendications à voir le jour a été celle des congés de maternité. Pour beaucoup, être enceinte signifiait devoir quitter son travail : « j'ai des amies un peu plus âgées que moi qui, lorsqu'elles travaillaient et devenaient enceintes, il fallait qu'elles démissionnent. Ce n'est pas si loin que ça », se rappelle Stella Guy. La question du congé de maternité était intimement liée à celle du droit au travail : « pour le droit des femmes au travail, elles sont aussi des mères. Bon, parce qu'il y en a qui veulent être mères. Il faut leur donner la chance de l'être si elles veulent l'être, et de garder leur autonomie financière en ayant le droit au travail. Et à ce moment-là, il faut des congés. Alors, on demande des congés, on demande d'arrêter la discrimination pour les femmes enceintes » (Nicole Boily).

La lutte pour les congés de maternité passe largement par les organisations syndicales (T p. 201). « Les comités de condition féminine ont été formés autour des années 1974. La grosse revendication qu'on a eue concerne les congés de maternité. Puis on a gagné ça. Ça a pris trois ans, ça a été quelque chose... Non mais, ça a été vite ! » (Gisèle Bourret). L'obtention des premières mesures concernant ces congés n'a pas fait cesser la lutte pour les bonifier et faire en sorte que toutes les femmes (et même les pères), et pas seulement les syndiquées, puissent en bénéficier. « Mais ce n'était pas pour tout le monde, ça a été négocié dans le secteur public [...] mais il y en a qui ne l'ont jamais eue avant

l'assurance parentale de 2000, cette protection-là. Les femmes du secteur public et parapublic, elles l'ont eue en 1977 » (Gisèle Bourret). Il faudra attendre le Régime québécois d'assurance parentale de 2006 pour parler d'une généralisation dans ce domaine.

La question des garderies a surgi assez rapidement dans la foulée de ces luttes. Pour cela, il fallait d'abord se dégager du stigmate qui entourait l'institution. « Quand même, quand on a mis sur pied les garderies, il faut penser au début des années 1970, il existait dix garderies au Québec [...] pour les familles à problème, les familles dysfonctionnelles », se rappelle Nancy Guberman, qui poursuit : « amener un changement de mentalité pour que les femmes acceptent de mettre leurs enfants dans une garderie, ce n'était quand même pas évident ».

C'est à cette époque que surgissent les premières garderies populaires et l'implication des féministes est importante (T p. 283). « Il n'y avait pas à cette époque-là de garderies, à part quelques garderies privées, mais qui n'étaient pas accessibles aux femmes travailleuses. Donc des femmes du FLF ont dit : "il faudrait qu'on mette sur pied une garderie". Et elles ont mis sur pied la première garderie populaire à Montréal, qui était dans la paroisse Saint-Louis-de-France » (Martine Éloy). Les conditions matérielles de ces garderies n'étaient pas sans offusquer certaines fonctionnaires : « les garderies étaient parties plus ou moins sans argent, en se débrouillant, dans des sous-sols d'églises, dans des conditions dangereuses, non sécuritaires. Mon approche a toujours été, que ce soit de la sécurité ou de la santé des femmes, des enfants... encore si un feu prenait, je me disais que ça n'a pas d'allure. Imaginez : il y a 60 enfants dans un sous-sol d'église et il n'y a pas de sortie de secours » (Stella Guy).

Les militantes se rendent également compte qu'il s'est produit un changement majeur dans un laps de temps très bref. Avec les garderies populaires, « on a pu démontrer concrètement que tout le monde en bénéficie [...]. Et on n'était pas des mauvaises mères parce que notre enfant était en garderie [...]. Le renversement du rôle de ménagère a été assez rapide, je dirais de la fin des années 60 au début des années 80.

Donc on était vraiment à une époque, une conjoncture, qui se prêtait à ce que ça avance rapidement» (Nancy Guberman).

La question des salaires surgit assez rapidement, parfois de façon assez incongrue, comme le montre cet exemple dans la fonction publique relaté par Monique Voisine et Sylvie Paquerot: «c'est drôle à dire, parce qu'il y avait des secrétaires qui étaient payées selon le salaire de leur patron» (Voisine). «De mon point de vue, ce qui m'a le plus marquée lorsque je suis entrée au Syndicat de la fonction publique du Québec, c'est le dossier qu'on appelait le "classement moquette". [...] C'était un dossier aberrant! Mais je dirais que c'est le dossier "classement moquette" qui a donné, plus tard,

une ampleur et une prise sociale à la question salariale» (Sylvie Paquerot).

Il y aura également l'utilisation d'images frappantes pour souligner la sous-évaluation salariale des emplois occupés majoritairement par des femmes. Sylvie Paquerot se rappelle que, pour illustrer les inégalités salariales, «il y a une vidéo qui va être faite pour montrer qu'une gardienne de garderie est moins payée qu'un gardien de zoo. Ces images, ces aberrations dans le fond, vont servir à rendre le dossier compréhensible à la population et rendre la revendication légitime». L'autre voie utilisée, c'est la syndicalisation: «c'était très sous-payé. En tout cas les conditions n'étaient pas très bonnes [...] Donc nous avons décidé de nous syndiquer» (Emilia Castro).

Marche Du pain et des roses

Il nous faut des roses
Un souffle une pause
Il nous faut du pain
Donnons-nous la main
Nous sommes plus grandes
Que ce qu'il vous semble
Nous voulons la paix
Pour ce monde qu'on a fait*

La Marche Du pain et des roses a grandement contribué à donner au féminisme québécois sa physionomie actuelle. Reprenant un slogan étasunien du début du xx^e siècle, elle confirme à la fois l'orientation plus sociale que prennent les actions du mouvement des femmes au Québec et lui permet de trouver un moyen de conjuguer, dans la pratique, des enjeux liés au genre, à la classe, mais aussi à la diversité ethnoculturelle. Cela s'inscrit en continuité avec le colloque Pour un Québec féminin pluriel. Voilà pour l'amont. En ce qui concerne l'aval, cette marche permettra d'envisager la MMF [Marche mondiale des femmes] et, plus généralement, l'implication

de larges secteurs du mouvement des femmes dans la lutte altermondialiste et contre le néolibéralisme.

L'avantage d'une telle forme de mobilisation, c'est que non seulement elle permet d'impliquer un grand

* Couplet de la chanson thème de la marche (paroles d'Hélène Pedneault, musique de Marie-Claire Seguin, mars 1995). L'association entre le pain et les roses a été originellement faite dans un poème (mis également en chanson) inspiré par la grève des ouvrières du textiles de Lawrence (Massachusetts, États-Unis) en 1912, grève à laquelle on peut supposer que quelques Canadiennes françaises ont participé puisqu'elles étaient nombreuses à travailler dans l'industrie textile au Massachusetts à l'époque.

nombre de personnes, mais qu'elle les implique selon une géométrie variable qui correspond aux situations particulières des unes et des autres. Une bonne partie des marcheuses sont les permanentes des groupes de femmes ou des comités de condition féminine des syndicats ou encore des retraitées, mais les groupes de femmes à la base sont largement mobilisés dans la préparation de l'action, de même que dans l'accueil des marcheuses.

Du 26 mai au 4 juin 1995, 850 femmes ont sillonné le Québec et marché sur la ville de Québec, porteuses de neuf grandes revendications. Durant ces dix jours, les marcheuses ont non seulement bénéficié du soutien des groupes de femmes, mais également d'un appui important dans la population. Le jour de leur arrivée à Québec, plus de 20 000 personnes les attendaient pour porter avec elles leurs revendications au gouvernement. Bénéficiant du contexte pré-référendaire, elles ont pu obtenir un grand nombre de réponses positives.

Au nombre des revendications, la perception automatique des pensions alimentaires, le gel des frais de scolarité, la création de logements sociaux, l'accès à des programmes de formation, la création d'infrastructures sociales, la réduction du temps de parrainage pour les femmes immigrantes qui arrivent ici sous l'égide du programme de réunification familiale, une législation sur l'équité salariale, l'application des normes minimales du travail pour les personnes participant à des mesures d'employabilité et l'augmentation du salaire minimum. Bref, des mesures dans l'ensemble susceptibles de réduire la pauvreté des femmes et, une première, une

revendication concernant nommément les femmes immigrantes.

Comme le souligne Alexa Conradi, «en 95, il y a eu un *élan* de la société et des médias pour les femmes qui marchaient et qui avaient posé un regard sur la pauvreté avec des mesures concrètes ajouter (P 62). [...] Donc on avait la bonne dose de liens entre une revendication politique, de communication publique, de mobilisation sur le terrain, d'image [...] et c'était dans une époque pré-référendaire où l'idée d'un projet de société était déjà un petit peu sur la table».

Cette marche était à la fois une occasion d'obtenir satisfaction des revendications, comme le mentionne Emilia Castro, qui en situe l'impact au-delà des revendications : «on a gagné un mouvement plus fort, on a gagné de la reconnaissance, surtout la conviction que, quand on se met ensemble, les femmes, on est capables de faire bouger les choses». Tandis que Manon Massé souligne : «on n'avait même pas commencé à marcher et on avait gagné la perception automatique des pensions alimentaires».

Sur une note plus cocasse, voici le témoignage de Nancy Burrows sur le côté rassembleur de la Marche. «Je me rappelle, une des filles qui chauffait le camion avec nos bagages était lesbienne séparatiste radicale. Et à un moment donné, elle parle avec une religieuse [...] La religieuse lui dit "vous êtes de quelle communauté?", et elle dit "Ah mais je suis de la communauté des lesbiennes séparatistes radicales!" Puis l'autre faisait comme "ok!" Vraiment, elle a pensé sœur de machin chouette».

À partir de la Marche Du pain et des roses, la question du travail a été reformulée en termes de pauvreté des femmes. C'est aussi par le biais du travail et de la pauvreté que les femmes immigrantes et racisées commencent à participer en plus grand nombre aux mobilisations du mouvement des femmes au Québec. «Un autre critère, c'est qu'on voulait lutter contre la pauvreté [...] alors on était capable de dire, ça nous

prend quelque chose par rapport aux femmes immigrantes [au moment de la Marche Du pain et des roses]. On ne pourra pas lutter contre la pauvreté si on ne s'attaque pas au triangle salaire minimum - aide sociale - équité salariale» (Manon Massé). Pour sa part, Michèle Asselin souligne ce problème : «les plus grands enjeux au Québec, c'était de s'assurer qu'il y ait des programmes, des mesures pour mieux intégrer les

femmes immigrantes dans le marché de l'emploi. C'est ça qu'elles réclament le plus : leurs acquis ne sont pas reconnus, elles ont de la difficulté à s'intégrer dans le marché du travail». Andrée Côté signale le peu de gains à cet égard : «les femmes immigrantes travaillent, mais souvent les jobs vraiment sous payées, et avec des taux de chômage beaucoup plus élevés si elles sont musulmanes, on le voit clairement. Encore là, les lacunes sont beaucoup au niveau des droits sociaux et économiques des femmes».

Justice reproductive

Une autre question autour de laquelle d'importantes luttes ont été menées dans le mouvement des femmes est celle de la justice reproductive. Toutefois, l'emploi même de cette expression témoigne de déplacements majeurs dans la manière de penser, d'argumenter et de conduire les batailles autour de cet enjeu depuis la revendication de la contraception et de l'avortement libres et gratuits dans les années 1970. La question de la santé reproductive sera un lieu de transformations importantes pour les femmes. Elle conduit également à la formulation d'enjeux soulevés par le rapport au corps (même si la question du capacitisme est peu abordée en dehors des groupes de femmes vivant avec des limites fonctionnelles), à la sexualité et à la santé, ce qui a entraîné le renouveau et la reconnaissance de la profession de sage-femme, de même qu'une volonté d'autonomie plus grande des femmes en ce qui concerne le corps et la sexualité, rejoignant en cela les revendications concernant la violence.

Une militante associée au mouvement pour l'humanisation des naissances, Raymonde Gagnon, nous rappelle les élans de l'époque concernant l'autonomie des femmes : «elles avaient l'impression qu'on leur enlevait cet événement-là, qu'on les prenait en charge, elles n'avaient plus envie de se faire prendre en charge [...] "J'ai besoin que vous me souteniez dans ça, que vous créiez un environnement favorable autour de moi et pas que vous me disiez comment le faire"». Elle définit les besoins en termes d'humanisation des naissances et d'autonomie des femmes : «les groupes d'humanisation

des naissances, c'étaient vraiment pour essayer, justement, de faire en sorte que les naissances soient plus humaines. C'est assez paradoxal : on est des humains et il faut humaniser les naissances».

De la contraception et l'avortement à la justice reproductive, il y a élargissement de la manière de concevoir l'autonomie des femmes vis-à-vis de leur corps et en regard des normes sociales qui les contraignent. Si on élargit la question de la santé à celle du capacitisme, des femmes handicapées qui se reconnaissaient également comme féministes voulaient introduire un autre rapport au corps et à la capacité physique et en faire un enjeu féministe. L'une des répondantes, Linda Marie Blais, insiste sur l'importance de penser la féminité et les expériences spécifiques des femmes au-delà des conceptions capacitistes : «on a la reconnaissance pour faire réparer nos petits fauteuils roulants, mais pas la reconnaissance des besoins gynécologiques, des examens des seins, les mammographies, les machines... Écoute, il y a des femmes qui sont mortes de cancers de l'utérus parce qu'elles n'avaient jamais passé d'examen gynécologique».

Les femmes immigrantes ou racisées font le constat notamment du traitement différencié dont elles font l'objet de la part des autorités médicales blanches. Une réflexion critique similaire s'amorce chez les femmes autochtones quant aux droits à garder leurs enfants et à les élever dans leur culture. Par exemple, Mélissa Mollen Dupuis affirme que «présentement, il y a entre 50 et 70 % des enfants en foyer d'accueil qui sont autochtones. Donc, sur une population qui représente seulement 4 % de la population canadienne, ça montre une problématique par rapport à ça. Dans le fond, faciliter l'intégration des enfants dans les foyers, ça veut dire aussi aider la mère et la famille à la guérison». Widia Larivière fait elle aussi référence aux problèmes liés à l'immixtion de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) dans la vie des familles autochtones.

Enfin, les femmes travailleuses du sexe qui sont aussi mères revendiquent le droit à garder leurs enfants. Une militante travailleuse du sexe raconte l'impact de la criminalisation du travail du sexe à cet égard. «Dans le fond, c'est décriminaliser le travail du sexe. Totalement.

Justement afin d'enlever le statut de criminelles qu'on a sur notre tête, qui fait en sorte qu'on a des barrières un peu partout pour accéder à tous les services. Notamment, juste pour garder nos enfants». Et elle poursuit : «ce n'est pas tout le monde qui va dire qu'elles sont des travailleuses du sexe. Il y a encore beaucoup d'étudiants, notamment en travail social, qui disent : "Ah bien moi j'appellerais la DPJ, en sachant qu'une mère est aussi une travailleuse du sexe"» (Anonyme 1).

Pour les féministes, ceci appelle à un élargissement de la manière de concevoir l'autonomie des corps (T p. 107) et les enjeux en lien avec la reproduction afin de conduire des luttes de manière de plus en plus inclusive des besoins des femmes nécessitant de parler en termes de justice reproductive. Une militante pour la justice reproductive rencontrée évoque ces enjeux : «[...] ne pas perdre et ne pas diluer l'analyse féministe de genre. [...] Comment intégrer [les trans] sans diluer la force de l'analyse selon le genre. Je pense que c'est un enjeu vraiment stimulant pour le coup. Mais qui doit être approfondi et pensé. On est en train d'apprendre. On est super limitées ne serait-ce que par notre langage» (Anonyme 2).

Pourtant, au départ, Martine Éloy se souvient du fait «d'avoir accès à la contraception sans avoir besoin de la signature de son mari. Parce que ça a été une période. C'est ça, à la fin des années 60, il y avait une clinique à l'hôpital Royal-Victoria où l'on pouvait avoir la pilule sans qu'ils nous posent la question à savoir si on était mariée et sans qu'ils exigent la signature». Mettre fin au contrôle sur leur corps était une urgence car trop de femmes menaient à terme des grossesses non désirées ou tentaient par tous les moyens – au prix de leur vie – d'avorter. Stella Guy justifie ainsi la nécessité de se mobiliser autour de la question de la contraception et de l'avortement, «parce qu'on s'est ramassées avec des jeunes filles qui en sont mortes, avec des infections, qui ont eu des péritonites ou qui sont devenues stériles jusqu'à la fin de leurs jours parce qu'elles avaient eu de mauvais avortements».

En plus de l'accès à la contraception et aux services d'avortement, la question de la gratuité était importante aux yeux de Louise Desmarais : «jusqu'au début

des années 80, on revendiquait tout le temps les deux en même temps et on menait toujours la bataille sur la question de l'accès à la contraception, la gratuité. Je n'entends plus personne parler de la bataille de l'accès et de la gratuité de la contraception». Si la gratuité de la contraception n'a pas été obtenue, ce n'est pas le cas de l'avortement. «Après ça, je dirais que l'autre événement majeur a été, au Québec, la décision de la Cour supérieure de donner raison et de faire en sorte que les avortements dans les cliniques privées soient gratuits. Ce qui fait qu'en 2006, quand cette victoire juridique arrive, les revendications de 1970, tout est accompli. C'est accessible, c'est gratuit et c'est libre, entièrement, au Québec» (Louise Desmarais).

Violences

Les violences faites aux femmes occupent une place importante dans les luttes féministes, même si cet enjeu est apparu un peu plus tardivement que les précédents. Monique Bégin se rappelle de l'absence de cette question au moment de la Commission royale d'enquête : «le rapport de la Commission n'a jamais parlé de la violence faite aux femmes, des femmes battues... [du] viol. [...] la violence faite aux femmes, en gros, dans tous les mémoires qu'on a reçus, on n'a jamais parlé de ça». Or ce qui devait être changé sur ce plan était de divers ordres. Les militantes rencontrées évoquent de nombreux éléments : la volonté de pouvoir marcher en sécurité dans la rue, d'échapper au traitement pornographique du corps des femmes, de trouver des façons de lutter contre la violence conjugale, de faire en sorte que le viol, y compris conjugal, puisse être sanctionné et que la parole de celles qui dénoncent soit entendue et prise au sérieux. Il y a donc eu au fil des ans à la fois un travail de problématisation, de dénaturalisation, de visibilisation et de dénonciation de la violence, et son inscription dans les discours et les pratiques féministes.

Louise Riendeau évoque le travail qui devait être fait sur la violence conjugale : «[...] il fallait faire reconnaître le besoin des victimes d'avoir accès à des services. Tu sais, les premières maisons sont nées en 75». Pour que les violences à l'encontre des femmes fassent

l'objet de politiques publiques, il fallait d'abord qu'elles soient reconnues comme enjeu social, comme le fait remarquer Diane Prud'homme : « ce qui nous menait au départ, c'est qu'on se disait qu'il faut sortir la violence du privé. Ça, c'est vraiment, c'est clair. Il faut la dénoncer, il faut la nommer ».

La criminalisation était l'étape suivante : « pour nous, une des très grandes victoires, ça a été à partir du moment, en 86, quand [...] le ministère de la Justice a sorti sa politique d'intervention en matière de violence conjugale, où il donnait l'autorisation aux policiers de faire la plainte eux-mêmes si la femme ne veut pas le faire. Donc ça voulait dire que le système de justice s'impliquait » (Diane Prud'homme).

Cette volonté de criminalisation de la violence a rendu nécessaire de connaître réellement les traitements dont font l'objet ces crimes dans le système de justice. « Je sais aussi que ma recherche sur l'homicide conjugal a entraîné des changements dans les pratiques. C'est ma perception en tout cas, j'ai l'impression que ça a aidé à remettre en question la tolérance du système judiciaire face à la violence conjugale. Cette recherche a coïncidé avec l'adoption de politiques quand même plus formelles de mise en accusation » (Andrée Côté).

Ensuite, la question des violences faites aux femmes concernait également la dénonciation des agressions à caractère sexuel principalement faites par les hommes à l'encontre des femmes. Il fallait faire reconnaître ces formes de violence et mettre fin à leur banalisation. « Comme m'avait dit une fois un juge : "Écoutez madame Guy, il y a des viols et des violettes (T p. 109). Il y a des petits viols et des gros viols". C'est sûr qu'il y a des viols plus macabres que d'autres, mais entre des viols et des violettes, on ne l'avait pas trouvé drôle », se rappelle Stella Guy. Il fallait donc arriver à faire changer les conceptions de ce qu'était un viol, « mettre de l'avant l'agression, et cibler un crime contre la personne en fait, et parler plus d'agression à caractère sexuel » (Diane Matte). Quant aux femmes handicapées, certaines d'entre elles, comme Yolanda Muñoz Gonzales, estiment que « l'agression sexuelle faite aux femmes handicapées est un sujet qui est encore tabou » puisque les agressions peuvent être commises par « la

personne qui prend soin de toi », ce qui rend la dénonciation difficile. Il fallait également contrer les préjugés voulant que les femmes soient au moins partiellement responsables, du fait d'un comportement jugé inapproprié, des violences qu'elles subissent, principalement s'il s'agit de travailleuses du sexe : « les mauvais clients, les agresseurs sont dans l'impunité ou presque parce que les travailleuses du sexe rapportent peu les violences qu'elles ont vécues, et que nous ne sommes pas prises au sérieux quand on le fait » (Anonyme 1).

La question du traitement pornographique des corps des femmes a préoccupé aussi plusieurs féministes qui ressentaient la nécessité de faire prendre conscience de l'envahissement dans l'espace public de la pornographie comme violence faite aux femmes. La question des luttes féministes contre la pornographie a néanmoins causé dissensus, ce dont témoignent nos répondantes. « Je pense qu'il y a une partie du mouvement féministe qui a décidé qu'il avait fait son effort de guerre et avait obtenu ce qu'il cherchait. Ce n'est pas du tout la lutte que moi je menais, la lutte contre la pornographie va bien au-delà », note Diane Matte. De son côté, l'AFÉAS s'est impliquée pour les raisons suivantes : « parce que [...] c'est un dossier qui est né d'une préoccupation des femmes qui, dans leur milieu, voyaient l'ouverture des clubs de danseuses nues, des comptoirs qui offraient des revues qui étaient à la vue de tout le monde, des revues pornographiques. C'est beaucoup dans cette optique-là, dans les années 80, que ça a progressé petit à petit. Et ça a toujours été une préoccupation » (Lise Girard). Par ailleurs, certaines féministes présentes dans les institutions gouvernementales ont essayé de sensibiliser des intervenant.es du milieu de la justice à ces enjeux, en devant faire preuve de beaucoup d'imagination pédagogique.

Si la question du traitement pornographique du corps ne faisait pas l'unanimité dans le mouvement des femmes, celle du travail du sexe/prostitution est demeurée fort conflictuelle sur toute la période. Si les féministes s'accordent pour reconnaître et dénoncer les violences de divers ordres et les abus dont les femmes font l'objet dans l'industrie du sexe, les manières de penser les besoins des femmes et les stratégies de luttes

ainsi que les revendications ont largement différé. Selon Diane Matte, il faut agir «pour faire en sorte que la loi canadienne soit changée afin de faire reconnaître la prostitution comme une forme de violence envers les femmes». Or, sans nier les violences sexistes de la société patriarcale, pour l'une des militantes pour les droits des travailleuses du sexe, les violences subies résultent en bonne partie de la criminalisation dont leur travail fait l'objet: «parce qu'on est criminalisées, ça renforce justement les violences qu'on peut subir. Ça nous rend encore plus vulnérables aux violences» (Anonyme 1).

Ces divisions on refait surface au moment de l'élaboration des revendications de la MMF en 2000. Comme le rappelle Manon Massé, «de façon très légitime, les travailleuses du sexe font savoir que si vous organisez une marche contre la pauvreté et la violence faite aux femmes, vous allez avoir des revendications. Et elles ont mis au jeu, bien sûr, leurs revendications historiques». Elle poursuit en disant: «je pense qu'il y a plein de monde qui cherche une troisième voie. Je pense que plusieurs féministes sont tannées de cette polarisation. On pense que ça n'aide ni les travailleuses du sexe, ni le mouvement des femmes de rester campé sur ses positions». Quant aux travailleuses du sexe, elles estiment que «tant que les travailleuses du sexe vont subir des violences et être exclues du mouvement des femmes, toutes les femmes vont continuer à vivre la violence» (Anonyme 1).

Enfin, un autre élément en lien avec les violences a largement occupé les féministes, surtout dans le milieu du travail: le harcèlement sexuel. Faire reconnaître et dénoncer le harcèlement sexuel au-delà de la «petite drague banalisée» ou des «compliments insistants» n'a pas été une mince affaire pour les féministes, notamment dans les milieux syndicaux. Sylvie Paquerot rappelle que la problématisation de cette question n'est pas venue d'abord du milieu syndical, mais plutôt du mouvement des femmes.

C'est venu d'abord d'organisations du mouvement féministe, en lien avec la violence faite aux femmes de façon plus générale, et d'Action Travail des femmes

[...] avec des groupes de femmes qui travaillaient sur les violences faites aux femmes et ont commencé à conceptualiser le problème du harcèlement sexuel de façon générale. Pas en milieu de travail d'abord. C'était le plombier à la maison, c'était tu te fais siffler sur la rue. C'est parti de là comme discussion. Et c'est rentré, par la porte des liens entre les groupes et les comités des femmes des syndicats, dans le milieu de travail.

Monique Voisine rappelle qu'il a été nécessaire de mettre les employeurs devant leurs responsabilités pour établir «un climat sain exempt de harcèlement sous toutes ses formes». Elle constate cependant, malgré les politiques, que la plupart des plaintes déposées ne sont pas prises au sérieux ni ne mènent à des sanctions.

Dans un tel contexte survient l'attentat antiféministe de Marc Lépine à l'École Polytechnique en 1989. Il s'agissait d'une sorte de *backlash* contre le mouvement des femmes et des féministes en particulier, et il a été largement perçu par celles-ci comme une manifestation de violence envers les femmes, une manière violente de faire payer les féministes pour les gains des années précédentes. «Alors, quand Marc Lépine a clairement énoncé dans son propos qu'il s'attaquait aux féministes, j'ai vu ça vraiment comme une riposte à cette ultime victoire dans l'affaire Daigle. Je l'ai vécu comme ça. Personnellement, je l'ai vécu comme une menace aux femmes et aux féministes dont je faisais partie» (Andrée Côté).

Paradoxalement, selon Rosette Côté, cet attentat a entraîné également des changements positifs: «après la Polytechnique, il y a eu toutes sortes de mesures qui ont été prises [...] La réflexion sur la violence a beaucoup bougé, la violence physique je parle là, elle a beaucoup bougé au Québec». Les effets s'en feront sentir longtemps. «J'ai découvert les plus agressifs d'entre eux qui voulaient soit héroïser Marc Lépine, qui disaient que les féministes avaient exagéré dans le cas de Polytechnique et que c'était de la récupération politique. Je découvre par ailleurs un discours de la symétrie de la violence, comme quoi les hommes et les femmes sont coresponsables en situation de violence conjugale» (Mélicha Blais).

Aujourd'hui, de nouvelles questions s'ouvrent sur les manifestations des violences, notamment en lien avec le vieillissement. Cette question a intéressé Gisèle Bourret: «on a aussi regardé toute la violence, parce qu'on ne parle jamais de violence conjugale quand on parle de personnes âgées. Mais les femmes qui sont en couple, il y en a qui sont victimes de violence conjugale. Et c'est tabou très souvent, elles ne veulent pas le dire, dire ça aux enfants – qu'est-ce que ça va avoir l'air? Il y a tout un tabou autour des violences que les femmes âgées vivent. Et particulièrement la violence conjugale».

Quant à Mélissa Mollen Dupuis, elle souligne que: «[lorsque j'étais étudiante] j'ai fait beaucoup d'actions en lien avec Femmes Autochtones du Québec [...]]. Je me rappelle qu'à l'époque je faisais beaucoup par rapport aux femmes assassinées et disparues. Parce que j'avais des projets d'art, que c'était en lien avec les femmes assassinées et disparues, et en plus je faisais des performances et des contes par rapport à ces femmes-là».

Enfin la question des violences envers les femmes peut également être pensée en lien avec les enjeux environnementaux. Ainsi, Widia Larivière évoque «comment l'extraction des matières premières venait spécifiquement toucher les femmes autochtones et le lien que ça avait avec les violences envers les femmes autochtones». Une autre répondante, qui se définit comme écoféministe, affirme que lorsque «les conditions [climatiques] deviennent plus rudes, ce qu'on a pu voir dans les cas de catastrophes, il y a toutes sortes de comportements qui s'intensifient, dont les comportements de violence, d'agressivité, de guerre» (Maud Prud'homme).

UN VASTE RÉPERTOIRE D' ACTIONS

Face à ces nombreux enjeux, les féministes ont développé un vaste répertoire d'actions afin de tenter de changer ce qui leur semblait inacceptable. Il est possible d'organiser en huit grandes catégories les actions

entreprises: la création d'organisations; la célébration du 8 mars; les actions de lobbying; les actions choc; la mise en place de services; l'éducation populaire; l'établissement de coalitions et de réseaux de luttes aux niveaux provincial, national et mondial et, enfin, des manifestations publiques de divers types.

La formation d'organisations

Dans un premier temps, les multiples besoins de changement social identifiés par les femmes les ont portées à mettre sur pied des organisations (T p. 209). Suite à une première rencontre de femmes convoquée par Thérèse Casgrain en 1965, se fait sentir la nécessité de fonder une fédération. La FFQ s'inscrit dans la filiation du mouvement féministe de l'entre-deux-guerres et ses membres fondatrices sont souvent très liées au Parti libéral, provincial ou fédéral. Pour Monique Bégin, les femmes à la FFQ, «ce n'était pas complètement et uniquement des bourgeoises, mais beaucoup». Et Nicole Boily, qui en fut la permanente, de préciser: «je ne suis pas sûre qu'elles endossaient toujours toutes les valeurs féministes. [...] Sauf qu'elles étaient prises dans cette espèce de mouvement de dire: les femmes ont quand même des droits, et il faut qu'on défende les droits des femmes». Tant Boily que Bégin ou Beauchamp insistent également sur la modernité de la FFQ puisque celle-ci se définissait comme non confessionnelle et multiculturelle. «On vivait notre révolution et la Fédération était à toutes fins pratiques un mouvement social. Elle était créée et structurée, mais moi je l'ai vécue, dans ses débuts, comme un mouvement social, très communautaire... Moi je l'ai vécue, une fois la fondation faite, très égalitaire entre les membres, dynamique», relate Monique Bégin.

La même année, en 1966, une autre association provinciale est fondée: l'Association féminine pour l'éducation et l'action sociale (AFÉAS), plus proche de l'Église catholique et regroupant majoritairement les femmes issues des milieux plus ruraux. «Quand l'AFÉAS a été fondée, c'était sous l'égide de l'Église. "L'égide": il fallait que tu aies l'approbation de l'Église catholique à l'époque pour fonder un mouvement. Progressivement, on a pris nos

distances par rapport à ça. [...] On a pris nos distances par rapport à l'Église catholique» (Lise Girard).

Par rapport à ces organisations plus formelles, se développent des collectifs se réclamant du *Women's Lib* et du féminisme radical. «Mais je sais qu'au tout début du FLF, il y avait le *Women's Lib*. Et que beaucoup des influences nous viennent des États-Unis. Et je pense que la question de la libération des femmes est arrivée – c'est vrai qu'il y avait le MLF en France en même temps –, mais c'est arrivé en grande partie par le *Women's Lib* à Montréal» (Martine Éloy). Dans ce courant, aux grandes organisations hiérarchisées, on préférait les groupes d'affinité. «Au FLF, c'étaient les premiers balbutiements. Et toute la question de la remise en question des modes de fonctionnements traditionnels. [...] Un peu sur le modèle du mouvement de libération des femmes aux États-Unis, où on faisait des groupes plus d'entraide, où on parlait beaucoup de nos vies, du privé [qui] était politique. On ne se réunissait pas seulement sur un projet de loi, mais on faisait le lien entre tout» (Martine Éloy; P 86).

La constitution de groupes et d'organisations ponctue toutes les périodes étudiées. Elles se forment au gré des objets de lutte identifiés. Comme les organisations pour lutter contre la violence faite aux femmes: «Quand le Regroupement⁵ est arrivé, il a été fondé pour faire en sorte qu'on reconnaisse les besoins des victimes et qu'on donne accès à des services. Et le Regroupement a rapidement pris position en disant: nous, on veut qu'il y ait un réseau de maisons partout à travers le Québec, on veut que ça soit bien financé» (Louise Riendeau). Diane Matte raconte qu'elles étaient «un groupe de femmes impliquées dans le CAVVO qui souhaitait évidemment continuer cette lutte contre la violence des hommes envers les femmes et qui a créé le Collectif d'éducation contre le viol, en Outaouais».

Le milieu syndical a rapidement vu le développement en son sein de comités de condition féminine. Ces comités permettaient de mettre de l'avant des revendications

concernant les femmes, de faire bouger les structures syndicales et d'établir des solidarités féministes provinciales au-delà des seuls milieux de travail. Monique Voisine raconte que les comités de condition féminine ont permis de mettre en lumière les conditions particulières d'exercice du travail des femmes et de les organiser, en partie malgré les structures syndicales: «mon travail depuis le début ça a été ça – faire reconnaître le bien-fondé d'avoir des mesures particulières pour soutenir les femmes pour qu'elles intègrent la structure syndicale, défendre les particularités aussi dans les conditions de travail, dans les conventions collectives». Rapidement, des comités de condition féminine se sont créés dans les syndicats locaux. Gisèle Bourret fait remarquer que «[...] c'est difficile la reconnaissance d'un comité de condition féminine dans une organisation syndicale, c'est un grand défi». Ce à quoi fait écho le témoignage de Monique Voisine: «[...] à travers toutes ces années, je pense que le plus d'énergie qu'on a mis, ça a été de justifier notre existence – de faire comprendre que le féminisme est important dans notre milieu syndical». Pour certaines, comme Emilia Castro, être associée aux luttes féministes a constitué un handicap: «... on s'attaquait à ma personne. J'avais un accent, je parlais trop des femmes, je parlais trop de solidarité internationale». Elle n'est pas la seule à relever les embûches des mobilisations féministes en milieu syndical. Monique Voisine se rappelle s'être fait renvoyer à sa «condition féminine» et se souvient des résistances «par rapport à la condition féminine, à avoir un réseau particulier, à la non-mixité dans certains endroits, à défendre des dossiers qui vont au-delà des conditions de travail, qui sont beaucoup plus des dossiers sociaux, des dossiers politiques».

Toutes les militantes impliquées dans les milieux syndicaux ont parlé de la solidarité qu'elles ont créée au moyen de l'Intersyndicale. «On a développé aussi cette solidarité entre différents syndicats qui représentaient majoritairement des femmes. Et on a apporté, je pense, au mouvement des femmes cette vision des travailleuses, au Québec. Donc c'est quelque chose d'important aussi. On a fêté en 2007 nos trente ans,

5. Il s'agit du Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.

à l'Intersyndicale; ça continue encore aujourd'hui» (Monique Voisine).

Sylvie Paquerot évoque les liens qui s'établissent entre les structures locales et provinciales pour les féministes en milieu de travail. Cela a permis aussi de faire bouger les structures internes des syndicats et la culture syndicale machiste. «Et l'Intersyndicale des femmes, pour les filles du Syndicat de la fonction publique, c'est un outil qui est fondamental, parce que dans le fond elles vont chercher là l'appui pour être capable de faire face aux gars dans leurs structures où elles sont encore minoritaires». Rosette Côté fait part d'une expérience similaire: «alors le comité des femmes non mixte, des réseaux de femmes élargis et non mixtes, des forums de femmes, donc des activités où les femmes enseignantes, professionnelles de soutien, professionnelles de l'éducation pouvaient se réunir et discuter, ça, ça a été des batailles qu'on a menées».

On a aussi pu voir se développer des mouvements de femmes migrantes: «PINAY, c'est une organisation non gouvernementale qui a été fondée en 1991. Et c'est une organisation par et pour les femmes philippines migrantes, travailleuses. Alors ça veut dire que beaucoup de nos membres sont des travailleuses domestiques, des aides familiales qui sont venues ici par le *Live-in Caregivers Program*» (Leah Evangelista Woolner).

Les plus jeunes sentent également la nécessité de former leurs propres organisations. Apparaissent de nouveaux groupes comme Sorcières. «Essentiellement, les Sorcières se sont toujours mobilisées sur l'enjeu de l'avortement, dès le départ. Violence/avortement, mais plutôt avortement. Et contrairement à d'autres groupes, ce n'était pas pour revendiquer des droits, mais c'était pour contrer essentiellement Campagne Québec-Vie qui était l'organisation anti-choix la plus mobilisée au Québec francophone» (Mélissa Blais). La FFQ soutient également l'organisation d'un colloque en 2003 pour faciliter le regroupement des jeunes femmes afin qu'elles prennent position dans le cadre du Congrès d'orientation. «Il n'y avait pas de jeunes à la FFQ ou à peu près», se rappelle Barbara Legault. Mais celles-ci ont très rapidement revendiqué leur autonomie. «Nous, on réfléchit RebElles pas en lien direct avec la FFQ. La FFQ

nous permet par ses infrastructures de mettre ça en branle et on travaille en collaboration avec la FFQ» (Barbara Legault). Cette organisation, québécoise en 2003, s'est élargie à l'échelle pancanadienne en créant des liens politiques avec des jeunes féministes du Canada hors Québec. «Donc on a vraiment bâti un RebElles 2008 comme ça, contre la montée des droites: droite économique, droite religieuse, droite politique, droite sociale, etc. Contre les coupures, etc. Et très clairement anti-conservateur, anti-Harper» (Barbara Legault).

De nouveaux groupes se constituent pour faire face aux offensives masculinistes, ces hommes qui s'organisent dans une perspective antiféministe. Ainsi, «la Coalition anti-masculiniste en 2005 a été un événement marquant [...] parce que c'était avec les groupes mobilisés autour de la question, c'était une des premières fois où on essayait, du moins pour la période contemporaine – j'ai su par la suite que dans les années 90 il y avait eu tout de même des appels à se mobiliser contre les masculinistes, essentiellement par Martin Dufresne –, qui vraiment faisait de cette question sa militance. Mais rien en termes collectifs, à ma connaissance» (Mélissa Blais).

Au fil des ans se constituent des groupes de femmes qui se répandent sur l'ensemble du territoire du Québec et se diversifient en se spécialisant dans divers domaines d'activité (P 22). Les centres de femmes ont été rapidement des noyaux forts du mouvement des femmes. «Et ça a toujours été un terreau fertile à l'action collective, les centres de femmes. Et partout dans toutes les régions du Québec, il y a toujours eu des *leaders*, des femmes qui étaient capables de mobiliser une région, une localité, de s'imposer et d'agir sur une base commune, en tant que centre de femmes. Mais d'être des agentes de mobilisation dans toute leur communauté, reconnues» (Michèle Asselin). Odile Boisclair raconte le travail des groupes de femmes dans les régions: «on faisait avancer les projets que les femmes présentaient. Sur la question de l'économie sociale, il y a eu des batailles assez typiques».

Les femmes autochtones ont senti le besoin de former des organisations qui leur soient propres, en plus de Femmes Autochtones du Québec. Définissant *Idle No*

More comme un moyen de «se donner une voix», Mélissa Mollen Dupuis souligne le caractère citoyen de cette organisation, en même temps que sa volonté d'être un canal de communication avec d'autres mouvements au Québec: «on est là pour éduquer. Au Québec, *Idle No More* n'a pas de difficulté à rencontrer des gens, à partager, à faire de l'éducation populaire avec les non-Autochtones».

Les célébrations du 8 mars

Une date importante pour l'ensemble des féministes, c'est le 8 mars, Journée internationale des femmes. Si les syndicats ont ensuite repris le flambeau, c'est d'abord le FLF qui a entrepris de célébrer cette journée. «Et le 8 mars n'a pas été célébré dans les organisations syndicales avant 1975. Donc plusieurs années. Et c'est le Centre des femmes qui a commencé à dire "le 8 mars, Journée internationale des femmes" et d'en parler un peu dans l'espace public» (Martine Éloy).

Parlant des 8 mars syndicaux, Rosette Côté raconte: «Et en même temps on faisait beaucoup d'activités avec le mouvement des femmes. Tous les 8 mars! On organisait tous les 8 mars en intersyndicale. On faisait des brochures [...], on faisait de la formation, on faisait de l'éducation». Gisèle Bourret ajoute: «si on n'avait pas eu ça pour soutenir nos luttes dans nos propres syndicats, ça aurait été plus dur. Je regarde la coalition qui s'est développée autour des marches, qui se développe autour du 8 mars chaque année – il y a une coalition 8 mars – donc ça aussi, c'est quelque chose qui est très dynamique, et qui est spécifique, je trouve». Elle poursuit en évoquant le rôle des organisations syndicales: «Et on faisait beaucoup d'interventions: par exemple pour le 8 mars on faisait beaucoup d'outils pédagogiques pour les jeunes, les jeunes du primaire, les jeunes du secondaire».

À l'extérieur des grands centres, le 8 mars est encore souvent l'occasion de collaborations entre les groupes de femmes et les syndicats. «On a peu travaillé avec les syndicats dans beaucoup de nos luttes, sauf des fois... Moi, quand j'étais en région, on organisait ça

ensemble», se souvient Lyse Cloutier, ce qui avait pour effet de créer le sentiment d'appartenir à un mouvement plus vaste que son propre groupe.

Les actions de lobbying

Une grande partie de l'action des féministes a consisté à persuader les pouvoirs publics de l'importance des enjeux soulevés par le mouvement et de la nécessité de changer les choses. C'est ce qui explique que l'action de lobbying a été importante et qu'aujourd'hui encore, une grande partie de l'activité des groupes consiste à présenter des mémoires en commission parlementaire, même si les groupes refusent de se définir comme des lobbyistes. Cela a revêtu une importance particulière au début du mouvement. C'est ainsi que Monique Bégin qualifie les actions de la FFQ dans les années 1960: «c'étaient des rapports avec des recommandations, des pétitions, des lettres aux députés». C'est également en termes de lobbying que pense Lise Girard: «les revendications, elles se font beaucoup par la pression populaire qu'on peut faire auprès des élu.es qui ont la responsabilité de changer les lois et par les interventions auprès des gens qui peuvent influencer sur les décisions des gouvernants».

On retrouve également ce travail de lobbying dans les Centres de femmes. Odile Boisclair nous décrit ce que fait un Centre de femmes à l'extérieur des grands centres urbains. «C'était dans le début des années 1990, on parlait beaucoup de régionalisation. [...] Alors j'ai tout lu et j'ai tout fait sur ça, j'ai été sur des instances, j'ai participé, je me suis intéressée beaucoup à la question de l'économie sociale, j'ai aussi été au CLD comme vice-présidente, j'ai été au CRD comme sur le siège condition féminine». Elle explique également que le rapport aux élu.es est plus direct dans les régions: «c'était un tremplin extraordinaire, parce que tu peux faire des affaires que tu ne peux pas faire nécessairement en ville. Le lobby, entre autres, se fait beaucoup plus facilement d'un point de vue local et régional, parce que tu rencontres les élu.es à l'épicerie, ou au bar au 5 à 7,

et tu peux en profiter pour faire avancer des dossiers tranquillement pas vite, comme ça, l'air de rien».

Le lobbying a également fait partie du répertoire d'actions pour obtenir la décriminalisation de l'avortement, comme le rapporte Stella Guy, qui évoque le temps où elle était au Front commun pour l'abrogation des lois sur l'avortement (FCALA). «Alors oui, il y a eu des actions. Pour l'avortement, c'est celui-là surtout, j'étais intervenante communautaire, militante. Et il faut les situer dans les années 70. Oui, il y a eu des actions politiques : lobby, institutions, plaintes. On a fait [...] toutes les lettres et les pétitions envoyées aux ministres de la justice, autant au provincial qu'au fédéral».

Les actions-chocs

Dès le début, le FLF a cherché à se démarquer des organisations plus formelles en réalisant des interventions inspirées de l'action directe. «La cellule action-choc, c'était vraiment une cellule où l'on pensait qu'il fallait s'attaquer à l'idéologie, aux manifestations idéologiques de l'oppression des femmes» (Martine Éloy). C'est ce qui explique l'action entreprise au procès de Lise Balcer. «Et puis à l'époque du FLF, il y a eu deux autres interventions importantes de mon point de vue, parce que c'est ce à quoi j'ai participé. Une, ça a été l'action des jurées» (Éloy). C'est dans le même esprit que ce groupe entreprend de dénoncer le Salon de la Femme. Comme le mentionne Martine Éloy, «à l'époque, c'était vraiment le balai, les produits de nettoyage, les produits de cosmétique et puis les jolies robes. Alors on avait décidé de dénoncer ce Salon-là. On ne voulait pas payer notre entrée, parce que cela aurait été encourager [...]. Donc il fallait qu'on prenne d'assaut l'entrée». Il en va de même de l'occupation de tavernes pour souligner la non-mixité de ces lieux. «Là encore, c'est du style action-choc, dans le sens de mener une action pour démontrer une forme de discrimination inacceptable. Et celle-là, je dirais, a été efficace, parce qu'on a occupé la taverne. En fait, il y a eu quelques occupations, je pense, par des femmes de Longueuil, et après une couple d'occupations, elles ont demandé au FLF de se joindre à

elles» (Éloy). Malgré les arrestations, les poursuites ont été abandonnées et la loi sur les tavernes modifiée.

Le FLF n'a pas le monopole de telles actions. SOS Garderies a également fait de l'action directe. «On a organisé une grande lutte. On a commencé en septembre à sensibiliser les parents dans chaque garderie sur les enjeux, et qu'est-ce qui se passait, et pourquoi on était pour faire quelque chose. On faisait après ça les regroupements de plusieurs quartiers ensemble pour continuer à discuter, jusqu'à peu près au mois de – je ne me souviens pas – avril ou mai, où on a occupé les bureaux des CSS de Montréal» (Nancy Guberman).

Cette technique a été également utilisée par les CALACS : «[...] on a développé des confrontations. On a commencé à confronter des agresseurs individuellement, à organiser ça. On avait vu ça, les filles de Vancouver en faisaient. Et à l'époque aussi, dans certains groupes aux États-Unis, plus particulièrement à San Francisco entre autres, mais un petit peu à New York aussi, il y avait, c'est ça, un réseau de féministes radicales qui faisaient des confrontations» (Diane Matte). Une tactique similaire a été développée pour lutter contre le viol. «Mais au Collectif d'éducation contre le viol, [...] c'était aussi de dénoncer publiquement. On a fait des tracts, on est passées dans les maisons pour donner la possibilité aux femmes de savoir premièrement qu'il y a un agresseur ou des agresseurs qui sont autour. Et de dénoncer et ramener à la responsabilité collective de mettre fin à la violence des hommes envers les femmes» (Matte).

Les plus jeunes, autant dans la lutte contre les masculinistes que contre les anti-choix (les pro-vie) ont également eu recours à ce genre d'action. «Et donc, c'est un peu ça, c'est d'alerter et de dire "ils existent". Et dans le cas de Campagne Québec-Vie aussi, ils ont des stratégies d'entrer dans les commissions scolaires, conseils d'établissement, comités de parents, sur les CLSC, les conseils d'administration. Ils ont ces stratégies. Donc de le nommer, c'est aussi de pouvoir les contrer à l'intérieur même de ces différentes instances» (Mélissa Blais).

La mise en place des services

Pour les féministes, il ne s'agissait pas seulement de demander des changements législatifs ou de nouveaux droits. Il fallait également répondre dès à présent aux besoins pressants des femmes. C'est ainsi que, dès le début de son existence, le FLF participe à un service de référence pour avortement. «Et avec la clinique de référence pour l'avortement, on avait des femmes qui venaient de partout au Québec, parce que c'était la seule place où elles pouvaient s'adresser pour avoir un avortement. Et puis, souvent, qui nous parlaient comme elles auraient parlé à une voisine [...] C'était très personnel. Tu voyais que ça répondait à un besoin tellement vital pour beaucoup de femmes à travers la province» (Martine Éloy).

Les services ont également joué un rôle important dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Il fallait mettre sur pied les maisons pour femmes victimes de violence conjugale. Diane Prud'homme explique qu'il fallait que la société prenne en charge financièrement ces maisons : «dans le fond, c'est comment on fait une démarche, ou une prise de conscience individuellement et collectivement, mais comment aussi il faut que le système appuie ça. Alors le travail du Regroupement a été beaucoup sur ces deux plans-là, et beaucoup sur la lutte pour l'accès aux services. Donc, pour qu'il y ait un réseau de maisons d'hébergement, pour qu'il y ait un financement qui ait de l'allure, un minimum. Et c'était un gros gain, des maisons». Les luttes pour le financement des ressources ont toujours été très importantes et récurrentes. Le financement permet d'offrir des services de qualité et des conditions de travail intéressantes et sécuritaires pour les travailleuses.

Pour sa part, Louise Riendeau aborde l'importance des travailleuses dans le cadre de la prestation de services. «C'est le financement pour que les ressources soient capables toutes, non seulement de recevoir les femmes, mais d'avoir assez de travailleuses. Parce que souvent les ressources manquaient de travailleuses. [...] Donc on disait "ça prend plus de travailleuses". Et on disait qu'il y a des femmes qui n'ont pas besoin de venir en hébergement, qui pourraient être vues

par une intervenante en externe, mais ces services-là n'existaient à peu près pas». Parfois, cependant, la question du financement des services mettait les groupes de femmes en concurrence. «À l'époque où j'étais au regroupement des CALACS au début des années 80, c'était compliqué d'avoir des alliances avec le Regroupement des maisons d'hébergement. Parce qu'il y avait effectivement cette question d'argent : qui va avoir de l'argent ? Et malheureusement, on n'a pas pu dépasser ça» (Diane Matte).

Même si cela ne recouvre pas l'ensemble de leurs activités, on peut également considérer les centres de femmes comme des groupes de services, lesquels s'articulent aux luttes de transformation sociale. Michèle Asselin raconte : «[...] il y a toujours des tensions sur la vision de l'éducation populaire, tout le volet services qui prend beaucoup d'énergie, l'action collective qui ne prend pas toute la place qu'elle devrait prendre dans beaucoup de centres de femmes». Odile Boisclair insiste également sur l'équilibre entre la lutte politique et l'offre de services dans les centres. «On a repris une posture de "centre de femmes" avec un milieu de vie, avec les trois mandats des Centres de femmes qui sont : milieu de vie, services, actions éducatives et actions collectives. Toujours les actions éducatives et l'éducation populaire sont une espèce de passerelle entre les services et la transformation sociale».

Sur la question des garderies également, la mise en place de services a été importante. Il s'agissait de répondre à un besoin impérieux, notamment pour les femmes ouvrières. Les services de garderie devaient être de qualité, rappelle Nancy Guberman : «[...] qu'il y ait des garderies, mais des garderies de qualité : on ne veut pas de parkings pour nos enfants. C'était un slogan, "Pas de parkings pour nos enfants". Donc des services de qualité, des services qui vont permettre qu'on puisse effectivement partager une responsabilité, déléguer une responsabilité».

L'éducation populaire

Dès le début, les militantes pensaient qu'il était important de sensibiliser la population aux enjeux féministes

et elles concevaient leur action comme un travail d'éducation populaire. C'est ainsi que Monique Bégin évoque l'utilisation des grands médias de masse : «[...] de temps en temps, si quelqu'une était invitée : une interview. Une entrevue radio ou télé. C'est comme cela que je le vois. Et je ne veux pas minimiser le rôle, entre parenthèses, des animatrices télé féminines qui ont fait beaucoup pour le féminisme».

À cet égard, l'utilisation de moyens artistiques était fréquente, comme en témoigne Rosette Côté : «on travaillait beaucoup nous autres aussi en même temps avec Vidéo Femmes. Vidéo Femmes et le théâtre Parminou [...] Elles ont fait beaucoup de vidéos sur la question des femmes, sur des thèmes de femmes, sur des femmes significatives pour le mouvement à l'époque. [...] On a fait beaucoup de vidéos, conçu des pièces de théâtre, pour inciter les... gens à être syndicalistes et à être féministes».

Les activités artistiques occupaient une place dans l'éducation populaire pour plusieurs femmes rencontrées (T p. 287). Odile Boisclair, Michèle Asselin et Lyse Cloutier évoquent l'emploi de pièces de théâtre, notamment, comme moyen d'éducation populaire dans les centres de femmes. «Je me rappelle même d'une pièce de théâtre qu'on avait organisée, c'était une pièce de théâtre coup-de-poing. On attendait la visite de Nicole Léger qui s'apprêtait à passer une loi sur l'Aide sociale qui faisait fi des réels besoins des femmes et de la population», raconte Odile Boisclair. Pour Michèle Asselin, la pièce de théâtre, c'était aussi un moyen de faire parler les femmes de leur situation : «on a monté une pièce de théâtre avec les femmes du quartier qui fréquentaient le Centre des femmes. Alors il y a eu cinq femmes finalement qui ont suivi la démarche du début à la fin, et on a fait une création collective». Et elle précise : «on voulait aborder la question des violences faites aux femmes. Ce que tu peux faire d'autre que de revendiquer des lois, revendiquer aussi des maisons d'hébergement, des CALACS, des centres de femmes? Ça, c'était une partie des revendications. Mais nous, on voulait que les femmes prennent la parole et en conscientisent d'autres. Avec ce groupe-là, on a réussi à faire en sorte qu'elles écrivent la pièce, qu'elles l'apprennent et

qu'elles la présentent». D'une autre génération, Helen Hudson parle elle aussi de l'apport des moyens artistiques : «ça touche d'autres gens, ça touche les gens autrement. Des fois, c'est plus émotif, mais des fois même pas. Des fois, c'est juste plus simple, plus clair».

Pour Michèle Asselin, l'éducation populaire correspond à ce qu'elle qualifie de «vision idéale» des centres : «un centre de femmes, c'était un groupe d'éducation populaire. L'éducation populaire, ça amène à de la conscientisation qui devrait te permettre d'agir, donc d'aller vers l'action collective (T p. 193). Ça, c'est ma vision idéale d'un centre de femmes, vision idéale de l'R des Centres de femmes».

Dans le mouvement de lutte contre la violence faite aux femmes, une attention particulière est aussi portée au volet éducatif. Comme l'explique Diane Prud'homme, «on a développé un programme au primaire qui est "Branchons-nous sur les rapports de force" qui forme le personnel enseignant et les élèves». Pour décrire l'intervention des centres de femmes sur la violence, Lyse Cloutier précise que cela fonctionne «beaucoup par les activités de sensibilisation, d'éducation populaire, par l'échange avec les femmes. Et toute notre optique d'intervention féministe repose sur le fait que ce sont les femmes qui possèdent en elles les solutions». Un organisme comme PINAY, en plus de monter des pièces de théâtre sur «le manque de CSST pour les travailleuses domestiques», donne également des «ateliers sur l'immigration, sur les droits des travailleurs, sur la réunification familiale, sur l'histoire philippine», destinés principalement aux travailleuses domestiques philippines (Leah Evangelista Woolner).

C'est également dans cette perspective d'éducation populaire que l'on peut analyser le travail des Éditions du remue-ménage ou la publication de journaux. «Il y avait une vision éducation populaire à ce qu'on faisait. [...] Il y a eu *Moman travaille pas, a trop d'ouvrage!* fait par le Théâtre des cuisines; il y a eu *Sorcières, sages-femmes et infirmières*; c'étaient vraiment des livres très, très, accessibles. L'agenda, aussi, une des premières publications. [...] L'expression qu'on utilisait, c'était : "il fallait que ce soit lu par madame tout le monde"» (Rachel Bédard).

L'éducation populaire a constitué une dimension importante de la lutte pour le droit à l'avortement, comme le souligne Louise Desmarais : « et l'axe va être orienté vers "on conscientise, on mobilise les femmes" ». Le même phénomène est à l'œuvre en ce qui concerne l'équité salariale. « Ce n'est pas par les calculs mathématiques de tant de l'heure par rapport à tant de l'heure qu'on rend les choses compréhensibles aux gens » (Sylvie Paquerot).

Les pratiques québécoises d'éducation populaire seront également mises à profit lorsqu'il s'agira de dénouer un conflit autour de l'introduction d'une revendication en faveur des droits des lesbiennes dans la plateforme de la MMF. Voici l'expérience que nous a décrite Michèle Asselin.

Et il y en a une qui m'avait demandé, une Sénégalaise, qui avait dit : "bon là, Michèle, peux-tu animer un atelier ce soir sur les droits des lesbiennes?" [...] Là tu es au Rwanda, le soir, il fait chaud, mais tu n'as pas de lumière, presque pas de lumière. Et là j'avais dit : si on le fait en trois langues, est-ce que les interprètes vont vouloir? Alors elles étaient venues chuchoter. [...] Alors, j'ai repris les pratiques des Centres de femmes. Parce que dans un centre de femmes, quand tu animes un atelier ou tu partages ton vécu, bien tu te donnes toujours des consignes pour dire que toutes les femmes ont le droit de s'exprimer, de poser toutes les questions, mais on va respecter la confidentialité et on ne juge pas le vécu des unes et des autres. Au lieu de parler de la revendication ou du libellé qu'on voulait mettre ou pas dans la Charte, il y a des femmes qui ont commencé à poser des questions en disant : « mais comment vous le savez que vous êtes lesbiennes? » [...] Il y a des militantes de la Marche qui ont exprimé leur vécu. Donc elles n'ont pas parlé des revendications, mais elles ont parlé de comment elles sont devenues amoureuses d'une autre femme. Il y a des femmes qui ont osé leur poser des questions comme : « mais comment on peut faire l'amour avec une autre femme? » Tu sais, des questions. Et une autre qui a parlé de l'adoption d'un bébé, et tout ça. Et ça a changé complètement la dynamique. [...] Ça a été un grand moment d'émotion, vraiment. Et les militantes de la Marche, lesbiennes, ont été très

généreuses d'en témoigner, parce qu'elles se mettaient vraiment à nu. [...] Parce qu'on sentait la générosité du témoignage, et la générosité de celles qui osaient poser des questions que jamais elles n'auraient osé poser. [...]. Et moi, je me dis, mon Dieu qu'on m'ait fait confiance pour que j'anime ça... Mais je n'animais plus, ça se faisait tout seul. C'était vraiment extraordinaire, et cela fait, dans la Charte des femmes pour l'humanité, on a pu adopter le libellé que les femmes ont le droit de choisir la personne avec laquelle elles vont partager leur vie. Donc c'était comme une grande ouverture.

Les mobilisations sur des enjeux internationaux ont aussi été des occasions d'éducation populaire dans les groupes de femmes. « Ça a été la ZLÉA. Ça a été beaucoup des ateliers de formation sur la mondialisation. Ensuite il y a eu quand même beaucoup d'actions de solidarité avec les femmes palestiniennes » (Gisèle Bourret).

Si une partie de l'action militante de réseautage et de diffusion de l'information se déroule aujourd'hui sur Internet, il n'en a pas toujours été ainsi (T p. 301). C'est pourquoi les journaux ont joué un rôle important dans les premières décennies du mouvement. Comme l'explique Martine Éloy, cela permet d'élargir l'audience et de poursuivre le travail d'éducation populaire : « comme on commençait à se faire connaître par la publication, il y avait beaucoup de gens qui nous sollicitaient. C'est-à-dire qui nous demandaient soit d'aller parler dans une école, ou d'aller rencontrer un groupe de femmes du PQ en Estrie, ou d'aller rencontrer un groupe d'étudiantes ».

C'est le constat de l'absence de lieux de diffusion qui a incité des militantes de Québec à produire *Marie-Géographie*, comme nous le rappelle Emilia Castro. « Et ça s'est concrétisé beaucoup à travers un petit collectif qu'on a créé ici à Québec, collectif féministe qui s'appelait Marie-Géographie, où on avait de grandes ambitions à l'époque : c'était de créer une agence de presse alternative féministe. [...] on s'est aperçues vite que ce n'était pas possible. Ça demandait énormément d'énergie, de ressources et tout ça ». Le nom était inspiré à la fois par le titre d'une chanson d'Anne Sylvestre et

par la volonté de s'ouvrir à la réalité de femmes d'autres régions du monde.

La Vie en rose joue également un double rôle de lieu de diffusion et d'éducation populaire. Cette revue populaire a permis de faire le pont entre des enjeux de lutte importants, comme la question du harcèlement sexuel, ainsi que le souligne Rosette Côté.

La Vie en rose avait fait une enquête sur le harcèlement sexuel dans la vie [...]. Moi, je me disais que, s'il y avait du harcèlement sexuel dans la vie du travail, dans la vie de tous les jours, il y en avait dans les écoles... Alors on est parties du questionnaire qu'avait fait *La Vie en rose*, on l'a passé dans les écoles. Et on a refait une enquête... pas une enquête mais un questionnaire... Prenons la partie du questionnaire *La Vie en rose*: on l'a d'abord passé à tous nos militants, et là on l'a passé aux femmes, puis elles devaient faire une enquête de leurs syndicats. Ah! Il fallait voir les personnes, comme les présidents de syndicats: «Comment pouvez-vous considérer qu'on fait du harcèlement sexuel?» parce qu'on demandait: «y a-t-il du harcèlement dans votre travail? Dans votre école?» – On avait ajouté: «y en a-t-il dans le milieu syndical? Est-ce qu'il y a des conseillers syndicaux qui vous harcèlent?»

La formation de coalitions

Le maillage des groupes de femmes sur l'ensemble du territoire québécois constitue une caractéristique importante et un atout du mouvement des femmes au Québec (T p. 201). De plus, des féministes, dans divers milieux, continuent de maintenir des liens personnels, ce qui facilite la formation de coalitions. «Le mouvement des femmes n'a pas [ailleurs au Canada] l'ampleur et l'enracinement qu'il peut avoir au Québec. Si on se compare à travers le monde, il y a très peu de pays où il y a du financement pour des réseaux aussi multiples qu'au Québec. C'est assez unique. Je pense, ce qu'il faut vraiment, c'est un réseau militant, c'est un réseau dans l'université, c'est un réseau au niveau de l'État; on a quand même conservé le CSF et le Secrétariat à la condition féminine, au Québec. Au Canada, c'est plus fragile» (Michèle Asselin).

En fonction des récits des militantes rencontrées, deux moments se révèlent assez importants pour le travail en coalition. Le premier est celui de la mise en place de la Coordination nationale pour l'avortement libre et gratuit. Louise Desmarais insiste sur les provenances diversifiées des membres de cette Coordination.

Au Québec, à l'époque [1978], il y a énormément de comités femmes dans les cégeps et les universités. Et elles étaient là. De la même façon qu'il y avait aussi la Coordination, on avait réussi à mobiliser beaucoup des groupes de gauche communautaires, politiques: les réseaux des garderies, des choses comme ça. Et le mouvement féministe. Puis, dès le début, les syndicats vont finalement se rejoindre. Et c'est via les militantes, c'est que les travailleuses qui sont dans les CLSC et les hôpitaux militent au comité de condition féminine de la CSN qui est membre. Donc ces liens-là sont très forts et pour moi je trouve que cela a été une des raisons... de nos victoires et du rayonnement. Parce qu'on était capables d'avoir des alliances avec des gens dans les cégeps, que ce soit des profs ou des étudiantes, dans les grandes centrales syndicales. [...] Bien sûr que ça a donné lieu à des débats très serrés. Je pense entre autres au mouvement de santé des femmes et aux féministes plus radicales qui disaient, «il faut qu'on se donne des services sur une base autonome»; les travailleuses des hôpitaux et des CLSC, elles disaient «non, il faut rentrer ça dans le système public». [...] Les syndicats ont joué un rôle très important aussi dans le financement des luttes. Parce que, on l'a peut-être oublié, mais la lutte pour l'avortement n'a jamais été financée par aucun... service public, aucun denier public. Jamais! Donc c'est une lutte qui a été financée à même l'argent des militantes et des syndicats, qui fournissaient toute l'infrastructure pour la manif, et le service de sécurité, l'impression des tracts, etc. [...] Et à un moment donné il y a eu une rupture.

Ceci est confirmé par Andrée Côté. «En 1978, la Coordination nationale a fait une enquête sur l'accès à des services d'avortement à travers le Québec et [...] ce travail [...] a permis de développer des alliances avec des intervenantes dans le milieu de la santé, lesquelles ont pavé la voie à la stratégie qui a été développée avec le Centre de santé des femmes [...] de former des médecins, de travailler avec des CLSC, des conseils d'administration

de CLSC». Et Louise Desmarais en montre le résultat : «on décide de faire ouvrir une clinique d'avortement, conjointement [avec] des CLSC et le Centre de santé des femmes, dans le local du Centre de santé des femmes de Montréal, ce qui était illégal. Et les militantes [...] vont réussir à convaincre les conseils d'administration de sanctionner ça : d'agir illégalement et de financer un service illégal d'avortement» (P 83).

De telles alliances vont forger des liens durables entre féministes, peu importe leur localisation professionnelle et permettre au triangle de velours de se déployer, comme le précise Stella Guy.

Il y en a dans les ministères, mais il y en a eu dans les syndicats et il y en a dans les politiciennes. [...] la CSN, la FTQ, tous les syndicats de professionnel. Le gouvernement du Québec avait des comités de condition féminine. Alors, tous ces comités-là, on se connaissait

presque toutes. Au moins, on en connaissait une... on disait : «ah ça, ça passerait-tu à telle place ? Je vais appeler une telle à la CSN, je vais appeler une telle à la FTQ, je vais appeler une telle au syndicat des professionnel.les du gouvernement du Québec, je vais appeler une autre...» [...] Certaines sont devenues de grandes amies depuis plus de 30 ans. [...] Je me souviens des alliances qu'on a faites. Par exemple, Claire Bonenfant, quand elle était présidente du CSF, et Laurette Champigny-Robillard – puis après elle était à l'Office des personnes handicapées, mais elle était influente au gouvernement. Alors on pouvait s'assurer qu'elles allaient parler à leur ministre ou à leur sous-ministre un tel, aux groupes de femmes. Claire Bonenfant [...] était en contact avec les groupes de femmes à la Fédération des femmes, à l'époque. Tous ces mouvements-là, ça se faisait beaucoup avec cette concertation-là. C'est sûr que le réseau, il s'est fait comme ça.

Marche mondiale des femmes

C'est sur la base du succès rencontré par Du pain et des roses que le mouvement des femmes québécois s'engagera dans le projet de la Marche mondiale des femmes. Ce projet prend corps avec la présence de femmes d'autres pays qui ont participé à la marche Du pain et des roses. Cet élément est mentionné à la fois par Emilia Castro et par Manon Massé, qui travaillait à l'époque à la FFQ. «Déjà à Du pain et des roses on avait des féministes qui venaient de groupes internationaux [...] C'est des femmes du Pérou, c'est des femmes de l'Afrique, du Mali, qui viennent marcher avec des Québécoises sur la pauvreté des femmes [...] La Marche mondiale de l'an 2000 était déjà à l'intérieur de la Marche Du pain et des roses» (Massé). Ces femmes avaient été invitées par le Comité québécois «femmes et développement» de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI). Comme cette dernière l'explique plus loin dans l'entrevue, c'est au cours même de l'organisation de la marche de 1995 qu'a surgi l'idée : «et avec Diane [Matte], ce soir-là, on se disait qu'on aura

beau marcher tant qu'on veut au Québec, le problème est mondial. Et à un moment donné, j'ai une vision très claire d'un grand rassemblement international. Avec Diane, ce soir-là, on s'est dit : "à l'an 2000, on organise une marche mondiale!". Et on va présenter ça à Beijing» (Massé).

Profitant de la rencontre sur les femmes organisée à Beijing par l'ONU, à la fin de l'été 1995, les membres de la délégation québécoise ont testé dans ce forum international le projet d'une marche mondiale pour marquer le millénaire, un peu à la manière d'une «bouteille lancée à la mer», expression qui revient dans plusieurs témoignages (Massé, Castro, Asselin, Burrows, Matte). Le projet était assez embryonnaire puisque «ça tenait sur une page, ce qu'on avait écrit» (Michèle Asselin); mais il n'empêche que les femmes de la délégation québécoise «ont organisé un kiosque puis ont lancé l'idée de faire une grande marche mondiale des femmes» (Emilia Castro). D'emblée la réponse a été assez positive.

Ceci explique l'étonnement de certaines lorsqu'elles ont constaté que le projet n'était pas à l'ordre jour de l'AG de la FFQ qui avait lieu quelques semaines après Beijing. «Qu'est-ce qu'on est allées faire à Beijing avec notre lettre et nos affaires; c'est la FFQ qui doit mettre cela en branle» (Michèle Asselin). Finalement une résolution a été approuvée, qui fixait cependant des conditions de réalisation quant au nombre de pays participants. Pour certaines, toutefois, le fait que le projet soit entièrement géré depuis Montréal et soit un projet d'abord québécois a posé problème. «Parce qu'à un moment donné, ça n'avait pas de bon sens que ce soit l'AG de la FFQ qui gère les priorités du mouvement international» (Nancy Burrows). C'est ce qui explique la formation d'un secrétariat international avec des délégations de plusieurs pays.

En 1998, après des réponses satisfaisantes et encourageantes quant au nombre de pays et d'organisations impliquées, encore fallait-il définir les revendications de cette marche qui avait deux grandes thématiques, la violence et la pauvreté. Michèle Asselin décrit l'atmosphère de ce moment: «on avait organisé une rencontre de deux jours et demi pour adopter dix-sept revendications internationales. [...] Il y avait énormément de tensions. [...] Il y a des groupes qui arrivaient avec des amendements très importants sur les revendications. La revendication sur le droit des lesbiennes, ça a été l'enfer». Afin de préserver la coalition internationale encore fragile, le compromis a été de faire de la revendication concernant les lesbiennes et de celle concernant les droits reproductifs (dont l'avortement) des revendications optionnelles que les coordinations nationales ou régionales pouvaient ou non endosser.

La marche a donc eu lieu et a eu un impact certain sur le mouvement des femmes. «Ce sont des femmes de 100 pays, pour la première fois de l'histoire, sur nos propres terrains [...] on a convoqué le directeur de la Banque mondiale, le président du FMI, puis les *leaders* de l'ONU et on a dit: "on veut vous rencontrer le 15 octobre puis le 17 octobre, on s'en va chez vous, c'est sur nos terrains, c'est sur nos sujets", puis ils ont dit: "oui"» (Nancy Burrows). Cependant, surtout si on la compare avec la marche de 1995, «la Marche de l'an 2000 [...] ça a été plus décevant en termes de résultats» (Emilia Castro).

Suite au succès de l'an 2000, la MMF (P 63) s'est pérennisée, a organisé des actions tous les cinq ans un peu partout à travers le monde, s'est dotée d'un secrétariat international qui a quitté le Québec pour le Brésil et a entrepris de rédiger un autre projet de société féministe, la *Charte mondiale des femmes pour l'humanité*, sorte de déclaration des droits des femmes s'appuyant sur cinq valeurs qui ont été mentionnées dans plusieurs de nos entrevues: égalité, liberté, solidarité, paix et justice. Comme le souligne Barbara Legault, «Je pense que c'est à travers le travail sur la Marche mondiale qu'elles ont sorti la formule égalité entre les hommes et les femmes, égalité entre les femmes, égalité entre les peuples. Et ça, pour moi, c'est une façon assez accessible de parler d'intersectionnalité, ou d'interpénétration des différentes oppressions». Michèle Asselin mentionne pour sa part que cette formulation s'est imposée lors de la dernière rencontre de la MMF à Montréal en octobre 2011.

On retrouve un discours semblable chez Gisèle Bourret. «Il y a aussi une proximité du mouvement des femmes québécois avec le mouvement universitaire, ce qui n'est pas le cas dans plusieurs pays que je connais. Tu as des féministes universitaires et des féministes institutionnelles – tu n'en as plus beaucoup – l'équivalent du CSF,

tu n'as pas ça beaucoup maintenant, il ne te reste pas ça; d'ailleurs on a failli ne plus l'avoir».

L'autre grande occasion de tisser des alliances, c'est lors de la MMF. «C'est une force inouïe. Imagine, tu réussis à développer des positions politiques avec des femmes de cinquante pays, ou en 2000 de cent et quelques pays.

C'est hallucinant. De fédérer ça. Sans nier les réalités régionales ou nationales. Sans s'ingérer dans les coordinations. Tout en créant des points de jonction, à coup de grosses négociations, de grands espaces de discussion. Puis des processus démocratiques d'aller-retour à l'international» (Barbara Legault). Cette mondialisation des solidarités permet aussi l'avancée des débats. «Une des choses qui s'est passée aussi à mon avis, après ça, c'est le passage de la lutte contre la pauvreté au constat qu'on a besoin de parler d'inégalités sociales, économiques et politiques, et pas juste de pauvreté» (Alexa Conradi). Pour sa part, Nancy Burrows insiste sur le changement de perspective que cela a induit. «J'y crois profondément que la Marche mondiale des femmes a changé quelque chose chez les féministes au Québec. Et que nous avons vu un changement réel de la charité à la solidarité. [...] Il y a tellement d'éducation populaire qui s'est faite, et je ne pense pas qu'il y ait des femmes qui ont marché pour les autres. Je pense qu'on a marché pour nous et avec les autres».

Le rapport avec les femmes autochtones est également pensé sur le mode de la coalition. La juxtaposition des témoignages de Widia Larivière et d'Alexa Conradi est éloquente. «Oui en fait, l'idéal c'est que ça serait justement des mouvements qui travaillent d'égal à égal, et de nation à nation. [...] Femmes Autochtones du Québec et la FFQ réussissent quand même à développer un protocole de solidarité de nation à nation» (Widia Larivière). «Le moment d'asseoir une alliance avec Femmes Autochtones du Québec de façon très formelle s'est fait avant que moi je joue un rôle là-dedans au sein de la FFQ. Mais je considère que ce que je suis en train de faire en ce moment, c'est de l'ancrer dans les mœurs au quotidien et de prendre les risques de prendre des positions publiques conséquentes» (Alexa Conradi).

Les mobilisations de masse et les manifestations

Si les plus grandes mobilisations se sont déroulées à l'occasion de la lutte pour l'avortement ou dans la foulée de la Marche Du pain et des roses et de la MMF, la question de la violence a également donné lieu à

plusieurs manifestations, comme le mouvement «la rue, la nuit, sans peur» (P 52). Comme nous l'indique Lyse Cloutier : «on organisait des manifs, une fois par année. C'était le troisième vendredi de septembre, il me semble, dans ce temps-là. Pour revendiquer le droit à la sécurité, le droit de se promener dans la rue à toute heure sans peur. Il y avait ça aussi qui était présent».

À la fin des années 1970, les manifestations pour le droit à l'avortement réussissent à mobiliser un peu partout au Québec. Louise Desmarais insiste sur l'ampleur des mobilisations. «Alors il y a eu évidemment pendant ces années les premières grandes manifestations de mobilisation, où il y a vraiment plusieurs centaines de milliers de femmes qui vont à Montréal, à Québec». La mobilisation de masse a aussi joué un rôle déterminant à la fin des années 1980, au moment de l'affaire Chantal Daigle, comme le souligne Andrée Côté.

[Je suis] très fière d'avoir participé à la campagne Chantal Daigle. [...] Je me souviens très bien du matin après la décision de la Cour d'appel du Québec où je me suis dit : cette cause-là, elle ne sera pas gagnée juridiquement, elle va être gagnée dans la rue. Et on a organisé la grosse manifestation. Sous la pluie, il y avait des milliers de personnes sur la montagne. Il y a eu un soulèvement des femmes du Québec. Et je demeure convaincue que, même si juridiquement la cause a été gagnée devant la Cour suprême du Canada, [...] je crois qu'on n'aurait pas eu ce résultat-là si on n'avait pas eu cette mobilisation massive dans les rues.

Il va sans dire que les différentes éditions de la MMF et la Marche Du pain et des roses (P 4) sont des illustrations grandioses de mobilisation de masse. Nancy Burrows se rappelle comment les marcheuses Du pain et des roses, traversant les localités, avaient un impact social important. «On arrivait dans les villages et le monde chantait la chanson *Du pain et des roses*. [...] On sentait qu'on faisait l'histoire, on le sentait à tous les matins». Les MMF, débutant en 2000, sont des actions à tous les paliers, local, provincial, national et mondial, de femmes qui articulent la lutte contre la pauvreté à celle contre les violences. Barbara Legault parle du caractère imposant des mobilisations : «2000... écoute, c'était

la fondation d'un mouvement international. C'était quelque chose. [...] J'ai trouvé ça impressionnant une marche à 30 000 à Montréal. C'était la première fois que je participais à une grande mobilisation comme ça».

La manifestation fait également partie du répertoire d'actions du mouvement contre la pornographie, comme le souligne Diane Matte. «Il y avait un bar qui voulait ouvrir sur la rue principale à Hull et on a essayé d'empêcher l'émission d'un permis d'alcool. Alors, on faisait souvent des manifestations, pour dénoncer évidemment ces situations-là».

DES AVANCÉES EN DROITS

Dans la logique de ce qui précède, on peut assez facilement faire une liste de nouveaux droits que les luttes des femmes ont permis de conquérir, ou de droits déjà existants étendus aux femmes. «Pour moi, les grands gains : l'éducation, la contraception, le travail. Ça reste des droits fondamentaux des femmes pour leur liberté et leur égalité», soutient Michèle Asselin. Si l'on reprend les thèmes centraux du mouvement des femmes, dans le domaine de l'individuation, on peut dire que les femmes ont acquis l'égalité juridique dans le mariage, le droit au divorce et la reconnaissance de leur contribution à l'entreprise familiale. Dans le domaine de l'éducation, elles ont obtenu le droit à l'éducation dans les domaines de leur choix, ce qui facilite leur insertion sur le marché de l'emploi.

En ce qui concerne le travail, le bilan en termes de droits est plus mitigé. Les congés de maternité (devenus congés parentaux) se sont effectivement généralisés à toutes au titre du Régime québécois d'assurance parentale. Les garderies ne sont pas toujours pensées en termes de droit, même si c'est la façon dont elles peuvent être problématisées par certaines. Si l'équité salariale a été inscrite dans une loi, le fait qu'elle soit l'objet de négociations collectives n'en fait pas nécessairement un droit pour certaines. De plus, Gisèle Bourret soulève le problème de la transformation d'un enjeu politique en question technique. «Ce qui était frustrant

sur l'équité salariale, c'est que, comme responsable des femmes de la condition des femmes à la centrale, moi j'étais comme plus politique là-dedans. C'est très compliqué l'équité salariale, l'évaluation des emplois. Donc ce sont des techniciens qui travaillent cela. Et puis à un moment donné, ce qui est le défi, c'est que le dossier ne t'échappe pas des mains». Pour sa part, Sylvie Paquerot interroge la stratégie d'en faire un enjeu de négociation : «moi je n'étais pas d'accord [...] avec cette stratégie-là. [...] Parce qu'on ne négocie pas ses droits ! Pour moi, passer par le biais des conventions collectives pour régler la question de l'équité salariale, ça posait un problème de principe».

Dans le domaine de la justice reproductive, les femmes ont obtenu la liberté d'avortement, mais celle-ci est régulièrement remise en cause par les groupes anti-choix et leurs relais parlementaires. Dès le début des années 1970, la revendication de la liberté de l'avortement était campée en termes de droit, comme le précise Martine Éloy : «oui, le droit au contrôle de son corps. Donc le droit au contrôle des maternités». Cette idée d'un droit des femmes à l'avortement est reprise par Stella Guy : «pour l'avortement, c'était vraiment simple et très bien cerné... le droit à l'avortement». Cependant, certaines sont sceptiques en ce qui concerne la façon dont l'enjeu est problématisé actuellement. Ainsi, Louise Desmarais soutient «qu'actuellement il y a une faiblesse au niveau du discours politique et de l'analyse, où on est trop à en parler sur une base de la question de l'égalité. On n'est plus dans une question du droit des femmes». Quant à Andrée Côté, elle s'insurge contre le langage du libre choix : «je crois maintenant, avec la montée de la droite, depuis trente ans, avec le triomphe du libéralisme, qu'il est d'autant plus important de faire attention au discours [pour la liberté de] choix, parce que c'est une expression qui a été réappropriée par la droite pour porter atteinte à des droits collectifs».

C'est dans le domaine de la violence que les avancées en droits sont les moins évidentes, la sécurité des femmes étant loin d'être garantie, tant par rapport au viol que par rapport à la violence conjugale ou au harcèlement sexuel. Pour Sylvie Paquerot, les avancées en termes de droits sont les suivantes : «le droit à l'intégrité

physique est probablement un de ceux qui a gagné le plus, sur plusieurs plans. À la fois sur la question de la violence, mais aussi sur le plan du droit à l'avortement», même si elle peut constater des lacunes importantes. Si l'on pense à la question des femmes autochtones assassinées ou disparues, le bilan est encore plus mitigé.

Cela n'a pas empêché la plupart des féministes de réfléchir en termes de droits (T p. 189). «On peut dire que, être féministe, c'est défendre les droits des femmes et donc, c'est aussi d'être défenseure de droits», disait Michèle Asselin. C'est ce qui fait dire à Rosette Côté : «toutes les revendications que le mouvement des femmes a portées, à mon avis, entrent dans le créneau de l'égalité et de la liberté. Et d'une société plus égalitaire, plus équitable, plus juste». Tandis que Michèle Asselin précise : «moi j'étais une animatrice culturelle [...]. Je croyais qu'on pouvait intervenir dans notre monde par la culture, que ça pouvait être une façon de défendre les droits». Le même point de vue est soutenu par Martine Éloy : «il me semble que c'était toujours au nom des droits des femmes. Et des droits des femmes à l'égalité». Et Andrée Côté ira jusqu'à dire : «plus tard, dans les années 1990, je pense, j'ai fait partie d'une mouvance qui revendiquait *"Women's rights are human rights"*, les droits des femmes sont des droits humains».

Certaines, surtout les plus jeunes, apportent une note discordante : «tu as beau avoir des droits, [...] si tu es riche tu vas y avoir droit, mais si tu es pauvre tant pis. C'est ça. La question de gains de droits, je trouve qu'elle est contrebalancée par l'érosion des services auxquels on a accès et l'égalité *de facto*. Parce que c'est ça, c'est de plus en plus coupé et les ressources qui venaient pallier ces manques-là sont elles aussi de plus en plus coupées, finalement, il n'y a rien qui change» (Anonyme 2).

Cela porte à croire que le sens accordé à la notion de droits varie beaucoup, les féministes manifestant plus d'aisance à parler en termes de principes ou de valeurs qui orientent les luttes, tout en apportant une complexité et une profondeur au langage des droits auquel elles font référence. Certaines avaient l'impression que le langage des droits était éloigné de la subjectivité des actrices, car elles n'avaient pas en mémoire que les actions étaient menées *au nom* des droits des femmes.

«Tu sais, la défense des droits, dans les années 1980, on ne disait pas ça comme ça. On disait plus de l'action collective» (Michèle Asselin); ou bien «tout n'est pas formulé en termes de droits. La plupart des choses sont formulées dans une perspective d'amélioration des conditions de travail ou de la qualité de vie» (Gisèle Bourret). Malgré cette confrontation de perspectives au sujet des droits, il est indéniable que des avancées en termes de droits ont été faites au cours de la période étudiée.

Les réflexions entourant le caractère universel des droits obtenus par le mouvement des femmes et l'évidente inégalité qui persiste entre les femmes elles-mêmes obligent à revoir l'effectivité des droits pour toutes. Ainsi, pour Leah Evangelista Woolner, «la libération des femmes occidentales, ça amène les aides domestiques ici». Celle-ci met également en évidence la non-application du droit du travail pour les travailleuses domestiques. «Les femmes qui arrivent ici ont des droits, mais pas comme citoyennes, même pas comme résidentes permanentes, mais comme travailleuses temporaires. [...] Les travailleuses sont mises dans des situations [dont] même elles ne [savent] pas que c'est contre la loi».

Pour sa part, Widia Larivière montre comment les stratégies juridiques et la revendication de leurs droits ont bénéficié aux femmes autochtones.

Avant 1985, celles qui mariaient un non-Autochtone perdaient leur statut et étaient expulsées de leur communauté, et c'était comme un regroupement de femmes autochtones qui avaient été expulsées de leur communauté à cause de ces discriminations de la Loi sur les Indiens. Et les femmes se sont mobilisées, elles sont allées en Cour [...], même jusqu'en Cour suprême, elles sont allées dénoncer ça au Comité des Droits de l'Homme de l'ONU. Et là, en 85, elles ont réussi à changer un article face à ces discriminations-là, et cela a été vraiment une avancée pour les femmes autochtones, même si tous les problèmes n'ont pas nécessairement été réglés d'un coup. Mais ça a quand même permis à plein de femmes autochtones de reprendre leur statut et de réparer un peu ces injustices-là. Mais aujourd'hui, ça continue encore. Je pense qu'en 2010 ou 2011, il y a encore eu un article qui a été modifié,

parce que les femmes autochtones considéraient que finalement c'était encore discriminatoire. Et encore aujourd'hui, elles considèrent qu'il y a encore des articles discriminatoires envers les femmes, malgré ces deux réussites. Mais je pense que quand même ça a été deux moments importants dans l'histoire autochtone, quand elles ont réussi à changer la Loi sur les Indiens pour abolir des articles discriminatoires spécifiques envers les femmes autochtones.

Quant à certaines, parmi les plus jeunes, elles ont tendance à insister sur le fait que les gouvernements font souvent fi des droits pour en questionner la pertinence. «Bref, il y a un paquet de trucs comme ça où on a des belles affaires sur papier, mais on a des politiques publiques qui transgressent ouvertement des droits constitutionnels ou des droits reconnus dans XYZ charte. D'où ma réticence à concevoir les choses beaucoup en termes de droits» (Barbara Legault). Pour sa part, Ève-Marie Lacasse souligne que «le respect des droits, ça veut aussi dire, pas juste d'avoir des grandes conventions internationales, mais d'adopter des mesures sociales ou politiques ou fiscales, peu importe, qui ne portent pas atteinte aux droits», en précisant que «la défense des droits, c'était un moyen, et ce n'est pas une fin. [...] Pour moi, c'est comme des outils».

Plusieurs évoquent aussi la fragilité de ces mêmes droits, surtout que nos entrevues se sont déroulées dans les dernières années du gouvernement Harper au fédéral. Il demeure primordial pour la majorité des répondantes de se montrer vigilantes et ambitieuses comme féministes. «Les droits ne sont pas achevés», rappelle Rosette Côté. Plus encore, ils ne sont pas statiques, «parce que les droits, quand ils sont fondés sur un principe d'égalité, ils devraient progresser tout le temps, à la mesure de la capacité de la société», soutient Sylvie Paquerot. Celle-ci admet que le principe de l'égalité sous-jacent aux luttes menées en milieux de travail par les féministes «a permis d'élargir les acquis – que les filles sont allées chercher – à d'autres groupes de la société, qu'on [appelle] aujourd'hui "les groupes vulnérables"».

L'effectivité des droits est pensée par le truchement de leur appropriation populaire. Pour cela, les militantes

rencontrées ont insisté beaucoup pour que «l'éducation aux droits» occupe une place de choix. Les féministes engagées dans le milieu communautaire ou syndical, ainsi que dans les groupes de femmes, établissent un lien direct entre l'éducation populaire, l'éducation aux droits et l'action collective de défense des droits. «Les droits, c'est quand même, en tout premier lieu, une limite au pouvoir. Donc ce ne sera jamais le pouvoir qui va donner plus d'ampleur aux droits» (Sylvie Paquerot). Cette défense des droits, qui résulte en partie de l'éducation populaire, constitue un moyen adopté par les mouvements sociaux pour «mettre l'État devant ses devoirs», croit Ève-Marie Lacasse, c'est-à-dire pour le forcer à respecter les droits reconnus par les chartes et les conventions.

Il importe finalement de relever que les féministes entendent souvent leur mouvement comme porteur d'un projet de société qui dépasse les limites de la spécificité féminine à laquelle elles sont souvent reléguées politiquement. Se penser comme porteuses d'un projet de société implique de faire bouger conjointement les droits (faire des revendications en ce sens) et de transformer les mentalités ainsi que la culture sociale sexiste, hétérosexiste, raciste, capacitiste, colonialiste, capitaliste, etc., qui affectent particulièrement et distinctement les femmes (P 15).

EN GUISE DE CONCLUSION

De la mémoire qui établit les constats à l'anticipation des luttes féministes, le mouvement des femmes du Québec fait face à de nombreux défis, tant aux plans politique et idéologique qu'organisationnel. Bien que le mouvement ait réussi à demeurer actif et fort au Québec, il reste confronté à sa capacité de se renouveler et de convaincre les nouvelles générations, tout en leur laissant suffisamment d'autonomie dans les discours et les pratiques. La FFQ traverse actuellement une crise importante qui affecte sa capacité de fédérer les actions et d'endosser des postures radicales. Le mouvement, dans ses diverses composantes, négocie la tension entre la fragmentation par la spécialisation sur des

États généraux de l'action et de l'analyse féministe

Les États généraux de l'action et de l'analyse féministes (ÉG) sont un processus consultatif et réflexif initié par la FFQ, qui s'est déroulé de mai 2011 à novembre 2013. Cet événement est né d'un besoin périodique des femmes, des féministes et des groupes de femmes au Québec de faire un bilan des luttes, de constater l'état actuel du mouvement et d'envisager les défis qui les attendent. Vingt ans plus tard, cette démarche s'inscrit dans la continuité de Québec féminin pluriel et s'appuie sur les cinq valeurs de la *Charte des femmes pour l'humanité* de la MMF.

Il s'agit d'une importante démarche de consultation qui a nécessité une tournée de l'ensemble des régions du Québec, mais aussi de grands rassemblements durant lesquels les femmes ont pu confronter leurs points de vue, notamment sur l'état du mouvement et les défis auxquels il doit faire face afin de définir collectivement les bases d'un projet féministe de société. Essentiellement, les ÉG sont «une réflexion commune, pour savoir où est-ce qu'on s'en va et comment on affronte l'avenir», soutient Emilia Castro. Toutefois, cela exige une grande maturité de la part du mouvement, selon Manon Massé, car il ne s'agit pas d'un processus aisé: «ce n'est pas facile d'asseoir des féministes ensemble et de dire, "par où on s'en va?" Parce qu'on n'est pas toutes prêtes à prendre le même chemin pour aller à la même place, et même on n'est pas toutes prêtes à aller à la même place non plus». Plusieurs concevaient les ÉG comme un défi majeur et un moment charnière pour le mouvement des femmes dans sa capacité de se décentrer dans une perspective d'inclusion, d'accessibilité, de démocratie et de diversité. Certaines appréhendaient même un éclatement à la suite de ce processus consultatif: «cette diversité-là, je ne sais pas si le mouvement des femmes va être capable de l'absorber», dit Gisèle Bourret. Il fallait espérer que ces réflexions créent plus de solidarités que

de divergences. «Et il faut voir c'est quoi les lignes de résistances. Mais est-on capables de créer des lignes de convergence à partir de ça? Comment rendre ces résistances-là et ou ces tensions-là créatrices et pas destructrices?» se demande Ève-Marie Lacasse.

Les ÉG ont permis d'identifier des priorités de luttes afin de transformer l'ensemble de la société. Celles-ci concernent, notamment, l'État, la démocratie et le capitalisme; les violences faites aux femmes; la santé des femmes; l'intersection des oppressions et des alliances; l'histoire, les pratiques et les cultures autochtones; le renouvellement du mouvement; et l'investissement de la sphère publique.

Pour y parvenir, il a fallu que ces centaines de femmes rencontrées partout au Québec et celles réunies dans les différents colloques soient capables de s'interroger sur leur «façon sectorielle de voir les choses», la «blanchitude et l'homogénéité» du mouvement (Ève-Marie Lacasse) et qu'elles acceptent d'entrevoir autrement la solidarité, de manière à «travailler des choses autrement, et parfois à traverser des inconforts» (Alexa Conradi). Sur le plan de l'analyse politique et des pratiques militantes, les ÉG ont été le moment pour plusieurs groupes de femmes de faire valoir la nécessité d'une approche intersectionnelle des oppressions. En cela, le défi majeur de ce processus et de son aboutissement demeurerait «la construction de l'inclusion réelle, de l'influence réelle, et d'une place réelle au sein du mouvement» (Nancy Borrows) des femmes immigrantes ou n'appartenant pas à la majorité blanche.

L'intérêt majeur des ÉG était de poser à nouveau le féminisme comme projet audacieux d'une société fondée sur la justice, l'égalité et la liberté, ce qui implique notamment la décroissance économique, un respect de l'environnement, et la construction de solidarités entre toutes les femmes ici et à l'international.

enjeux particuliers et l'élaboration de lieux communs de rassemblement qui soient inclusifs des différences marquées entre les femmes.

Malgré le « tournant intersectionnel » qu'ont pris la FFQ ou L'R des Centres de femmes, le mouvement des femmes continue d'être contesté en son sein et dans ses marges. Ces critiques soulèvent les difficultés de recomposition des discours et des pratiques féministes des femmes de la majorité blanche et francophone dans des perspectives décoloniales et antiracistes, notamment. L'inclusion de la diversité de situations des femmes, non seulement en fonction de l'appartenance raciale ou ethnoculturelle, mais également concernant les femmes vivant avec des limitations fonctionnelles, religieuses ou athées, lesbiennes, bisexuelles ou trans, Autochtones, pauvres ou à l'aise financièrement, peu ou très scolarisées, mères ou non, fait partie des défis actuels du mouvement féministe. Yolanda Muñoz Gonzalez rappelle d'ailleurs que les femmes vivant avec des limitations fonctionnelles ont dû souligner à quelques reprises que « la photo n'est pas complète sans nous ». Ces femmes ne sont malheureusement pas les seules à se sentir exclues du mouvement dans sa forme actuelle. Quant à Ève-Marie Lacasse, elle émet cette mise en garde : « si le mouvement continue dans sa façon sectorielle de voir les choses, et dans sa blanchitude, et dans son homogénéité, ça ne marchera pas [...] Et c'est quand même une force au Québec d'avoir un mouvement aussi organisé et qui a quand même un certain rapport de force à certains niveaux. Alors comment le préserver ? Tout en acceptant qu'il doive changer aussi ».

Le mouvement est également confronté à sa capacité de nouer des liens avec d'autres mouvements ou d'autres enjeux qui ne sont pas spontanément les siens.

Comme l'InterReconnaissance est notre thème central de recherche, force est de constater que les alliances de mouvement à mouvement, si elles ont été fortes avec les comités de condition féminine des syndicats ou avec certains groupes communautaires comme le Front populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), elles se sont avérées plus problématiques en ce qui concerne d'autres composantes où les liens ont surtout relevé de la présence de certaines personnes, à la fois dans le mouvement des femmes et dans d'autres organisations qui faisaient le lien entre les enjeux. C'est ainsi que Manon Massé parle de la non-prise en charge des enjeux des lesbiennes par la FFQ : « c'est là [à la FFQ] que j'ai rencontré Irène Demczuk qui se battait pour les droits des lesbiennes [mais] il n'y avait pas de groupe de lesbiennes ». Lyse Cloutier constate la difficulté de prendre en compte les enjeux de santé mentale dans les groupes de femmes : « Fernande Ménard, elle a bûché dur en maudit [pour] la reconnaissance de la spécificité de ce que vivent les femmes au niveau de la santé mentale ». Yolanda Muñoz Gonzales prend la peine de préciser qu'il est difficile de faire accepter aux femmes qui ne le vivent pas ce que demandent les femmes vivant avec des limitations fonctionnelles, « ce n'est pas une faveur, ce sont des droits ». Celle-ci et Linda Marie Blais insistent également sur le travail de Maria Barile pour rapprocher le mouvement des femmes des luttes concernant le handicap.

Bref, les défis restent nombreux et, comme le mentionne Alexa Conradi, il s'agit de « prendre le risque d'engager tous les débats de société associés. Pas juste qu'on revendique nos droits [...] mais prendre notre place comme actrices pleines et entières d'une conception du monde ».

RÉFÉRENCES

- Baillargeon, Denyse (2010), *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Boréal.
- Dufour, Pascale et Isabelle Giraud (2010), *Dix ans de solidarité planétaire*, Montréal, Remue-ménage.

- Gentelet, Karine (2014), «Idle No More. Identité autochtone actuelle, solidarité et justice sociale. Entrevue avec Melissa Mollen Dupuis et Widia Larivière», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 27, n° 1, p. 7-21.
- Hamrouni, Naïma et Chantal Maillé (dir) (2015), *Le sujet du féminisme est-il blanc? Femmes racisées et recherche féministe*, Montréal, Remue-ménage.
- Lamoureux, Diane (2016), *Les possibles du féminisme*, Montréal, Remue-ménage.
- Lamoureux, Diane (1986), *Fragments et collages*, Montréal, Remue-ménage.
- Lévesque, Carole (1990), «D'ombre et de lumière. L'association des Femmes Autochtones du Québec», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 3, n° 2, p. 71-83.
- O'Leary, Véronique et Louise Toupin (1982), *Québécoises deboutte! Tome 1*, Montréal, Remue-ménage.
- Ricci, Amanda (2017), «Un féminisme inclusif? La Fédération des femmes du Québec et les femmes immigrantes ou racisées, 1966-1992», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 25, n° 3, p. 102-123.



L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ DES PERSONNES LGBT

ENJEUX, LUTTES ET ALLIANCES

Line Chamberland, Joseph Josy Lévy,
Olivia Kamgain, Pirayeh Parvaresh,
Madeleine Bègue

« Je réalisais que j'étais gaie, que je n'avais personne autour de moi qui l'était. J'allais à la bibliothèque, il n'y avait pas de livre, il n'y avait rien. [...] On n'avait pas de modèles, en 82. On n'en connaissait pas des lesbiennes. Dans des romans, ça finissait mal, elles se suicidaient, puis les amours étaient bien difficiles » (Claudine Metcalfe).

« Des centaines de personnes se faisaient arrêter du simple fait d'être dans un bar homosexuel, ce qui suffisait aux yeux de la police pour les arrestations » (Ross Higgins).

« Le premier moment clé est probablement le décès de mon conjoint en 1982, du SIDA, où j'ai été confronté à une famille qu'il n'avait pas vue depuis des années parce qu'il était gai et banni. Et moi, le conjoint, je me suis retrouvé à l'église sur le dernier banc en arrière, n'ayant rien eu à dire dans toute cette cérémonie. Le lendemain, je me suis fait expulser du logement que je partageais avec lui » (Roger Leclerc).

« Le premier évènement personnel qui a déclenché mon esprit militant, qui n'était pas là avant, c'est parce que j'ai été refusée à une clinique de fertilité » (Mona Greenbaum).

Ces citations résument certains des enjeux associés aux luttes pour les droits dans le Québec contemporain (1960-2014) pour l'accès à l'égalité citoyenne des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT¹). Ces luttes se sont déployées sur plusieurs fronts et ont nécessité la création et le développement d'associations communautaires, d'organismes de concertation et d'alliances avec des groupes sociaux et politiques déjà constitués pour faire progresser la reconnaissance sociale, juridique et politique. Les mouvements socio-

1. Les acronymes pour désigner la diversité sexuelle et de genre se sont modifiés depuis les années 1970 : G, GL (des lesbiennes se joignant au mouvement gai, et non l'inverse), GLBT/LGBT, LGBTQ+ et autres variantes telles que LGBTQIA+. Dans ce chapitre, nous utilisons le plus souvent l'acronyme LGBT, malgré son caractère anachronique pour la période avant 2000, tout en le réduisant à LG pour traiter d'enjeux concernant exclusivement les lesbiennes et les gais et en l'enrichissant à d'autres moments (LGBTQ, LGBTQIA+) afin de mieux refléter l'autodénomination des organismes.

politiques, LGBT ou autres, se définissent comme des formes d'action collective concertée en faveur d'une cause, « un agir ensemble intentionnel » se développant dans « une logique de revendication [...] contre un adversaire désigné » (Neveu, 2015 : 9-10). Les revendications dérivent d'une prise de conscience des injustices et des discriminations, ce qui incite à s'engager dans des registres d'actions et des stratégies pour modifier la situation. L'accès à l'égalité des droits fait appel à deux stratégies complémentaires (Paternotte, 2012) : d'une part, la judiciarisation avec le recours aux institutions judiciaires pour obtenir les pleins droits en faisant référence à l'égalité et à la non-discrimination, avec les tribunaux comme juges et garants, une approche relevée au Canada (Smith, 2011) ; d'autre part, la juridification, avec le recours au langage du droit (concepts, rhétorique et arguments) comme cadre de référence à partir duquel il est possible de penser, de construire l'action collective et de l'interpréter. Afin de cerner ces processus au Québec, notre recherche, inspirée par l'anthropologie des droits (Wilson, 2006), vise à cerner les types de pratiques sociales impliquées dans les revendications de droits, la description de ces revendications, leurs objectifs et leur langage. Après avoir passé en revue les enjeux majeurs des luttes depuis les années 1970 jusqu'aux années 2000, ce chapitre décrit les actions entreprises sur plusieurs fronts afin de mettre fin aux injustices et aux discriminations perçues, et examine ensuite les alliances nouées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des communautés LGBT².

LES ENJEUX MAJEURS

Parmi les problèmes majeurs sur les plans social et juridique, quatre enjeux font l'objet des luttes les plus importantes avant la décennie 2000, et se redéfiniront par la suite avec l'obtention de gains législatifs et la diversification interne du mouvement LGBT.

2. Nous remercions Julie Beauchamp, Lyanna Després et Nathalie Ricard qui ont mené les entrevues auprès des acteurs.trices-témoins ainsi que Jean Dumas pour la recherche de matériel d'archives.

La violence envers les gais et les lesbiennes

La question de la violence envers ces groupes est caractérisée dans les années 1970 par de nombreuses descentes policières qui s'intensifient lors de la « grande vague de répression » et de « nettoyage » avant et pendant les Jeux olympiques de 1976 : « On considérait qu'on ne devrait pas être la cible des actions policières arbitraires, des arrestations, et je ne parle même pas de la violence quotidienne, du harcèlement qui était monnaie courante dans les années 70 et ça a continué même après le changement légal en 77. [...] On a commencé à être de plus en plus actifs » (Ross Higgins). Les descentes dans les saunas et les bars étaient associées à un harcèlement constant. Deux événements ont particulièrement marqué la mémoire des acteurs.trices-témoins : la descente policière au bar *Truxx* en 1977, qui a mené à l'arrestation de plus de 140 hommes et celle au bar *Buds* en 1984 avec près de 200 personnes arrêtées³. Cette répression, qui touchait aussi les bars, moins nombreux, fréquentés par les lesbiennes (T p. 297), n'a pas cessé malgré l'entrée en vigueur de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec en juin 1976, et l'ajout d'une clause en novembre 1977 interdisant toute discrimination sur la base de l'orientation sexuelle. Les premières manifestations de rue organisées par l'Association pour les droits des gais du Québec (ADGQ ; P 45), créée en 1976, font elles aussi l'objet de réactions hostiles de la part du public : « J'ai fait les premières marches avec l'ADGQ dans les rues de Montréal. C'était dur. [...] Se promener dans les rues puis se faire engueuler, traiter de tous les noms, aïe ! C'était quelque chose. Les gens passaient en auto. Ils feignaient de nous rentrer dedans [en criant] "tapette !" J'avais trouvé ça vraiment difficile. On tenait la pancarte et on se cachait un peu le visage avec » (Laurent McCutcheon).

Après une période d'accalmie, les relations avec les services policiers redeviennent très tendues au début des années 1990 suite à une conjonction d'événements : la descente effectuée pour mettre fin à un party rave queer, le Sex Garage, le 16 juillet 1990, accompagnée

3. La première a eu lieu le 21 octobre 1977 et la seconde le 1^{er} juin 1984 ; voir Higgins (1999) et Demczuk et Remiggi (1998).

de coups de matraque, de poursuites en voiture, suivie du démantèlement brutal du *sit-in* de protestation organisé le lendemain en face d'un poste de police, et un raid policier au Katacombes, situé au-dessous du bar K.O.X., en février 1994, avec l'arrestation de 144 personnes qui risquaient d'avoir un dossier criminel, avec des accusations de grossière indécence. Des arrestations surviennent aussi fréquemment dans les parcs.

À part ces exactions, on assiste à une recrudescence des violences (agressions, vols, menaces de skinheads) dans le Village gai et les victimes n'osent pas porter plainte de peur d'être mal accueillies dans les postes de police, ou même « battues par dessus » par la police (Roger Leclerc). L'inaction policière face à une série de meurtres d'homosexuels non élucidés (17 en trois ans, selon un témoignage) qui font la manchette des journaux ajoute à l'exaspération des militant.es. Il se crée un climat de peur panique dans le milieu gai. « Ces meurtres-là, c'était tragique. [...] C'était vraiment la panique des hommes ordinaires, un gars qui va travailler, qui a une bonne vie, un bon Québécois moyen qui se fait attaquer gratuitement, qui se fait tuer juste parce qu'il est gai » (Claudine Metcalfe).

Les discriminations

Les acteurs.trices-témoins font abondamment état de l'ampleur des discriminations envers les personnes LGBT et de leur stigmatisation, des répercussions sur leur vie sociale et personnelle (T p. 99). Ils et elles en ont été des témoins directs et indirects, en ont entendu parler et ont cherché à les documenter pour étayer leurs demandes et obtenir des appuis à leurs revendications, à l'aide de sondages ou lors de la préparation de mémoires.

Ces discriminations structurelles sont présentes dans toutes les sphères de la vie et mettent en évidence les formes de non-reconnaissance sociale qui les accompagnent : les couples gais ne sont pas reconnus, d'où l'impossibilité de prendre un congé pour aider un conjoint malade ; les lesbiennes sont discriminées à plusieurs titres, victimes de la violence des hommes, victimes économiquement, car sous-payées comme

femmes : « Quand je travaillais au bar [pour lesbiennes], je voyais que les femmes étaient cachées, ne s'affichaient pas, ne s'assumaient pas. [...] Les gars se cachaient, mais les femmes encore plus, parce qu'on était doublement discriminées. Ou tu étais vue comme une sorcière, une espèce d'hystérique, quelqu'un qui veut révolutionner le monde, un peu de magie noire là-dedans » (Claudine Metcalfe). Pour la décennie 1970, le discours des actrices-témoins lesbiennes s'articule principalement autour de l'invisibilité sociale du lesbianisme, qui se traduit par l'absence de références culturelles, de mots pour se dire, par la difficulté d'identifier des pairs, des lieux, des réseaux, une communauté d'appartenance, d'où un fort sentiment d'isolement. Les acteurs.trices-témoins notent aussi l'interdiction d'intervenir dans les écoles sous prétexte d'une influence néfaste sur les jeunes ou le refus de subventionner des événements à contenu gai et des activités féministes ayant un contenu lesbien, comme une exposition de photos d'Alan B. Stone, le festival de films Image + nation (P 18) ou le festival Divers/Cité (T p. 287) : « À chaque fois, il y avait une excuse, que ce soit la SODEC, que ce soit au Conseil des arts de Montréal... c'était une vraie farce » (Yves Lafontaine). À ces conduites s'ajoutent des attitudes homophobes et lesbophobes qui accentuent des formes de double vie, de clandestinité et d'invisibilité qui ont des impacts psychologiques importants : honte, culpabilité, incapacité de fonctionner socialement, solitude et difficultés à développer des relations durables, faible estime de soi (T p. 293).

La non-reconnaissance des couples homosexuels

Aux problèmes de violence et de discriminations s'ajoutent les difficultés liées à la non-reconnaissance des couples de même sexe. Chez les gais, cette question surgit suite à l'épidémie du VIH/sida dans les années 1980. Celle-ci a mis en relief les formes de discrimination dans le champ de la santé et l'absence de droits, ce qui a amené des acteurs à se mobiliser autour des enjeux de traitement et de la reconnaissance juridique et sociale des couples. La létalité très élevée à cette époque a aussi décimé les activistes les

plus impliqués dans le mouvement gai. « Tout le monde enterrait ses amis, les morts. De grands activistes disparaissaient. Il y a eu une période de deux ou trois ans où c'était vraiment horrible » (Claudine Metcalfe). « Les gens étaient complètement dépourvus. Il y avait la panique. [...] Des jeunes qui mouraient à 23, 24 ans, de pneumonie. [...] Le gouvernement du Québec, Robert Bourassa, refusait de publier des renseignements sur la prévention du VIH en français » (Michael Hendricks et René Leboeuf).

L'épidémie a agi comme un révélateur des attitudes sociales envers l'homosexualité : l'ostracisme, l'indifférence sociale, voire la violence des réactions publiques envers les personnes atteintes, considérées comme porteuses de l'épidémie et stigmatisées (T p. 97). L'inertie du gouvernement et l'inadéquation de sa réponse dans la prestation des soins ou la prévention fondée sur des messages trop peu explicites, formulés en « langue de bois » (Michael Hendricks et René Leboeuf), ont aussi contribué à ce sentiment d'être laissés pour compte (P 47). « C'étaient des gens perçus comme des marginaux qui étaient atteints. La communauté haïtienne n'avait pas beaucoup de poids politique à l'époque, ni les homosexuels et encore moins les personnes qui s'injectent des drogues, ce qui fait que ce n'était pas une priorité pour le gouvernement » (Ross Higgins).

L'ostracisme est aussi évident dans l'organisation des soins hospitaliers. « Au début des années 80, l'étage complet de l'hôpital avait été vidé. [Mon conjoint] était dans la dernière chambre au bout. Ils avaient des masques. La veille, je dormais dans son lit. Mais là, il fallait que je porte un masque, des gants et il y avait une infirmière de garde au poste central qui n'y allait pas s'il sonnait. Elle appelait un médecin qui, lui, y allait » (Roger Leclerc). Les soins médicaux sont peu élaborés et les discussions avec le médecin sont rares.

Initially, AZT was given too much. It's a very toxic drug, so they were killing people by too high dose. People had to die in order to learn how to reduce the dose, so there's a lot of trial and error. People with HIV were willing to be the guinea pigs, because there was no other response. Death and dying was a common scenario.

[...] At that point, you dealt with hundreds of people dying. And it had to have major effects on how you respond and on the larger community. (David Cassidy)

Dans ce contexte hautement anxiogène et épuisant, l'épidémie met aussi en relief les discriminations découlant de l'absence de reconnaissance juridique des conjoint.es de même sexe. Dans le milieu hospitalier, cette non-reconnaissance qui empêche l'accompagnement du conjoint malade est vécue douloureusement. « Tu n'as pas de reconnaissance juridique. Par voie de conséquence, quand j'arrive à l'hôpital, je n'ai pas le droit de voir mon conjoint qui est en phase terminale. C'est son père et sa mère qui vont [le visiter]. Même si ça fait 20 ans [qu'on est ensemble]! Ça n'a pas de bon sens cette histoire-là! » (Jacques Pétrin). La famille du malade fait peu de cas de son entourage (conjoint, amis gais) ou le rejette carrément, une situation qui a contribué à la prise de conscience des inégalités de droits.

Avec l'arrivée du SIDA, il y a des couples que ça secoue. Ou alors un couple de gais, le conjoint décède et [l'autre] se voit complètement rejeté par la famille du défunt, se voit même interdire l'appartement sur lequel il n'a aucun droit, se voit privé aussi d'un certain nombre de biens ou de choses comme ça. [...] D'un seul coup, on prenait conscience qu'il y avait des couples qui existaient vraiment dans la société et qu'ils n'avaient pas les mêmes droits que les couples hétérosexuels. (Denis-Daniel Boullé)

Des exemples d'injustices économiques sont aussi notés du côté des femmes, comme dans le cas du décès d'une femme lesbienne dont les biens sont saisis par la famille, sans reconnaître les droits de la conjointe, malgré la présence d'un testament.

La demande de reconnaissance ne se traduit pas immédiatement par une aspiration au mariage – possibilité rarement évoquée avant la décennie 1990 – mais plutôt par une volonté de faire valider les unions de fait et de mettre ainsi fin aux discriminations. « On ne parlait pas, à l'époque, du mariage. Les gens parlaient de se marier, mais c'était toujours une espèce de blague, et c'est simplement dans les années 90, avec la tenue des États généraux et le bilan qui avait été fait, avec la

Commission des droits de la personne, sur la permanence de la discrimination dans différentes [sphères], malgré la protection légale, que les choses ont commencé à changer» (Ross Higgins). Selon un sondage de la revue *Fugues* auprès de son lectorat, au milieu des années 1990, le mariage arrivait au dixième et dernier rang des revendications, alors que l'arrêt des discriminations figurait au premier rang. En prenant appui sur la Charte québécoise pour demander que l'interdiction de discriminer soit mise en application, la quête pour l'égalité va se métamorphoser en une demande de pleine égalité juridique entre les couples homosexuels et hétérosexuels, y compris dans l'accès au mariage.

Si la question du mariage n'était pas importante en 1994 et en 1995, ça allait le devenir rapidement, mais je n'avais aucune idée que ça le deviendrait aussi rapidement. [...] À ce moment-là, la question qui était vraiment importante pour la majorité, c'était : il faut arrêter la discrimination. Ça s'est fait assez vite, dès 97 ou 98. À partir du moment où on a intégré la question que la discrimination était illégale, tout le reste a déboulé rapidement. Si tu dis que tu ne peux pas discriminer dans les lois, tu ne peux plus discriminer aussi au niveau de la reconnaissance des conjoints. Tu ne peux plus discriminer au niveau du mariage. Tu ne peux plus discriminer. (Laurent Yves Lafontaine)

La trajectoire du couple Hendricks-Leboeuf reflète cette évolution rapide. Le couple raconte son étonnement à l'évocation de l'idée du mariage par la juriste Ann Robinson lors des audiences publiques de la Commission des droits de la personne sur la violence et la discrimination envers les gais et les lesbiennes en 1993. «Ça nous a tellement surpris. On n'a jamais pensé qu'on pourrait être mariés. On pensait qu'on était juste des gais, puis on vivait ensemble, puis that's it. [...] On n'était pas des activistes gais. Quand on est devenus actifs, c'est à cause du VIH, de la violence contre les gais et lesbiennes. [...] Le mariage est venu plus tard. C'était une poursuite de tout ce qu'on a fait avant». Militants d'Act Up, ils deviendront les leaders de la lutte pour l'ouverture du mariage quelques années plus tard.

La demande de reconnaissance des couples de même sexe est également sociale. L'inscription de la relation conjugale dans un cadre institutionnel et ritualisé est une façon de sortir le couple de l'invisibilité, de le faire exister sur le plan social.

Pour certaines personnes, c'était d'être reconnues dans leur entourage, parce que, quand on se marie, il y a quelque chose de plus officiel. On va faire un mariage, on va inviter nos proches, notre famille, donc c'était une manière aussi de demander à la famille du soutien, puis une reconnaissance du couple. [...] Le mariage représentait cette possibilité de valider leur union. D'exister. C'était vraiment beaucoup une lutte contre le déni. Le fait de ne pas exister, d'avoir toujours une existence déniée... Des parents qui font comme si tu n'existais pas, comme si ta copine est juste vaguement une amie, alors que c'est ta blonde. (Line Chamberland)

Les droits homoparentaux

La question des droits parentaux émerge au cours des années 1990, alors que des lesbiennes ont pris conscience des vécus d'injustice, incluant des expériences personnelles, autour de la maternité et des obstacles à surmonter dans l'exercice d'un rôle parental qui leur était dénié, qu'elles soient déjà mères ou qu'elles aspirent à le devenir. Celles qui avaient eu des enfants dans le cadre d'un mariage hétérosexuel risquaient d'en perdre la garde au moment d'un divorce ou d'une séparation, surtout si elles cohabitaient avec une autre femme, une situation que la juriste et militante féministe Ann Robinson a documentée et dont témoigne l'expérience traumatisante relatée par Irène Demczuk. Sa conjointe de l'époque avait perdu la garde de sa fille, née d'une précédente union hétérosexuelle, suite au harcèlement de son ex-conjoint qui avait déposé des plaintes non fondées à la Direction de la protection de la jeunesse. Cette longue et pénible saga judiciaire est vécue comme une profonde injustice.

Qu'il y ait eu tant d'hésitation et que, finalement, elle ait perdu la garde de son enfant. Là, on parle d'accusations criminelles. Je peux vous dire que c'est stressant

quelque chose de rare. Et à Montréal à cette époque – parce que ça a duré quatre ans – de ne pas trouver d’avocate ni d’avocat capable de dire le mot « lesbienne » à la cour, le mot « homosexualité » ou le mot « orientation sexuelle ». Comment voulez-vous vous défendre quand les avocats qui vous représentent ne sont même pas capables de nommer votre réalité ? Ça faisait peur, vraiment, ça. (Irène Demczuk)

À l’obstacle du nonaccès aux services des cliniques de fertilité pour les couples de femmes, malgré les demandes qui se multiplient depuis le début de la décennie, vient s’ajouter une difficulté majeure, celle de la non-reconnaissance juridique et sociale de la mère non biologique, ce qui prive aussi l’enfant d’une pleine protection parentale, bien que le projet de fonder une famille soit entièrement partagé.

C’était en 1995-96, et c’était difficile pour nous de fonder notre famille. [...] On a regardé différentes possibilités et on a choisi d’aller avec une clinique, mais on n’y avait pas accès. On a constaté dès le départ qu’on n’avait pas de droits. [...] Quand j’étais enceinte de trois mois, nous avons su que Nicole, ma conjointe, comme mère non biologique, elle n’avait pas de droits. [...] On a pensé naïvement qu’elle allait être reconnue comme le deuxième parent. On a planifié notre famille ensemble, on a fait les inséminations ensemble. Elle était là pour toute ma grossesse, pour l’accouchement. Elle était complètement parent dès le début. On a planifié ça pendant cinq ans. [...] Finalement, on a constaté qu’on n’avait pas de droits et que l’accès à ces droits-là n’était pas si facile. (Mona Greenbaum)

Les enjeux contemporains : jeunes, trans et groupes ethnoculturels

Les enjeux touchant les jeunes, les trans et les groupes ethnoculturels occupent une place importante dans les témoignages de la plus récente cohorte d’acteurs.trices-témoins, indiquant leur importance croissante dans la structuration communautaire ainsi que dans les luttes et les alliances du mouvement LGBT.

Les enjeux touchant les jeunes

Des acteurs.trices-témoins décrivent des réalités que vivent les jeunes LGBT, telles que les réactions négatives des parents, la peur de faire son *coming out*, les insultes, les moqueries et les attitudes discriminatoires dans la rue et dans leurs divers milieux de vie. Éric Bisson relate ses premières amours clandestines : « J’ai eu des périodes hyper difficiles. Des moments super heureux aussi. [...] Personne ne le savait, ni de son côté ni du mien. [...] On avait peur d’être rejetés par nos familles, d’être vus différemment par nos amis. Donc on était vraiment là, cachés de tout le monde ». Au-delà de l’ouverture de plus en plus affichée envers l’homosexualité, B. juge inquiétantes les réactions des personnes interviewées dans le cadre d’un projet sur la perception de l’homosexualité à Rimouski. « Les réponses étaient horribles. Ça allait du “ça ne me dérange pas les homosexuels pour autant qu’ils ne touchent pas aux enfants” à [...] beaucoup de monde qui, ouvertement, disait qu’il ne ferait rien s’il voyait une attaque homophobe parce que ça ne les concerne pas ». Le milieu scolaire, y compris universitaire, est jugé particulièrement problématique en raison du caractère endémique de l’intimidation et de la non-reconnaissance de la diversité sexuelle et de genre. Bien que les situations rapportées soient le plus souvent ponctuelles plutôt que généralisées comme dans les décennies antérieures, elles illustrent la persistance des inégalités de traitement et pointent des difficultés qui peuvent se cumuler chez un.e jeune, jusqu’au risque de suicide, comme le rapporte Michel Mayrand, confronté à une telle situation lors d’une première intervention de démystification de l’homosexualité en milieu scolaire. « On nous dit : “Ah ! Vous tombez bien ! On a eu un petit gars qui a fait une tentative de suicide à cause de l’homophobie à l’école. On a dû faire son *coming out* auprès de ses parents. On n’avait pas le choix. Ça n’a pas bien été ».

Au début de la décennie 2000, les ressources d’accueil pour les jeunes LGBTQ sont rares à Montréal et pratiquement inexistantes hors de la métropole. Le Village gai, vu son caractère commercial et fortement sexualisé, n’est pas perçu comme une option satisfaisante ni

sécuritaire. Des leaders qui mettent sur pied des structures d'accueil par et pour les jeunes (T p. 193), comme Jeunesse Lambda (P24) à Montréal ou Le Néo dans la région de Lanaudière, se heurtent à une série d'obstacles qui confinent ces organismes à une précarité permanente : absence de ressources, notamment financières ; problèmes récurrents d'hébergement des organismes ; dévaluation, voire déni, des besoins des jeunes qui ne seraient plus victimes d'homophobie suite à l'obtention de l'égalité juridique et la création du Village gai. À cela s'ajoute le manque de considération de la part des institutions en raison de leur jeune âge. « L'âgisme est une barrière super importante encore qui fait que plusieurs projets, si c'est fait par des jeunes, on les financera pas » (Bruno Laprade).

Les enjeux touchant les trans

Les violences et discriminations envers les personnes trans (travesties, transsexuelles et transgenres⁴), incluant celles provenant des groupes ethnoculturels, ne sont pas nouvelles. Alors que l'homosexualité demeure criminalisée jusqu'en 1969, les travestis, souvent confondus avec les gais, sont des cibles facilement repérables pour la violence policière et de rue, comme le rappelle Marie-Marcelle Godbout, qui a elle-même vécu l'emprisonnement. « Moi, j'ai vu la période où la police nous battait sur la rue, ou si quelqu'un nous battait sur la rue, la police criait : "Envoye ! Frappe plus fort !" [...] Qu'est-ce que tu veux ? Quand que tu n'es même pas considérée comme citoyenne... La police t'embarquait, s'amusait avec toi comme si t'avais été moins que rien ». L'impossibilité d'accéder aux soins de transition, considérés un temps comme des interventions médicales illégales ou nécessitant des déplacements à l'extérieur du pays à des coûts élevés, et l'incapacité d'obtenir un changement de prénom et de sexe dans les papiers d'identité après une intervention chirurgicale⁵, condamnent les trans à la marginalité sociale.

Même opérée, on n'avait pas d'identité, alors ça veut dire qu'on devait vivre avec nos identités mâles. Il y avait beaucoup de suicides, c'est sûr, parce que tu ne peux pas avancer dans la vie quand tu n'as pas d'identité. Tu te présentes à un patron puis t'es obligée de montrer des papiers masculins, il y a des grosses chances que, même si tu as le meilleur CV du monde, ton application se ramasse à la poubelle. [...] Alors tout ce qu'il restait pour vivre, à cette époque-là, c'était la prostitution, la vente de drogue, le vol... ou le spectacle. (Marie-Marcelle Godbout)

Les exemples de discriminations et d'attitudes transphobes touchent différents domaines : interdiction d'entrer dans un restaurant, renvoi d'une travailleuse de rue transsexuelle travaillant dans un centre de jeunes, attaques physiques, harcèlement policier, rejet social et familial, interdiction de visite des enfants de peur de les traumatiser, difficultés à trouver un emploi. Les personnes trans sont elles aussi atteintes par l'épidémie du VIH/sida.

Les enjeux trans soulevés par la cohorte la plus récente d'acteurs.trices-témoins touchent encore une fois la violence et l'accès à la citoyenneté. Des jeunes queer sont confrontés à la violence policière lors de manifestations ou de performances publiques ainsi qu'à du harcèlement et des exclusions dans les espaces publics, y compris dans le Village gai. « Personnellement, je continuais à me faire attaquer dans les rues à différents moments en raison de coupes de cheveux, qui, des fois, n'avait rien d'extravagant » (Bruno Laprade). Si les personnes trans ne font plus l'objet d'un ostracisme aussi violent que par le passé, elles sont loin d'obtenir une reconnaissance institutionnelle. Les revendications en milieu universitaire concernant l'usage du prénom choisi et la disponibilité de toilettes non genrées se heurtent à des refus. L'intérêt récent pour les questions trans dans les médias ou dans le milieu académique n'est pas sans revers, comme l'analyse B., qui fait de la militance au sein d'une association étudiante LGBTQIA+, à propos des entrevues accordées à des étudiant.es qui, au final, se réduisent à une curiosité malsaine et opportuniste,

4. Sur les identités travesties et transsexuelles et l'émergence du mouvement trans au Québec, voir Namaste (2005) et Enriquez (2014).

5. Avant 1999, les frais de réassignation sexuelle n'étaient pas couverts par la RAMQ et avant 2015, les demandes de changement de nom

et de sexe dans les papiers d'état civil au Québec étaient longues et laborieuses.

sans retour positif pour les jeunes personnes non binaires interviewées.

C'est une façon un peu d'opprimer les gens. [...] La personne [interviewée] doit fournir beaucoup d'énergie pour donner du savoir qui aurait pu être trouvé de même [il claqué des doigts] sur Internet. [...] Je vais parler des heures de temps de c'est quoi une personne trans non binaire dans le genre, mais jamais de moi-même, parce que je passe tout mon temps à expliquer c'est quoi l'identité de genre puis c'est quoi l'orientation sexuelle, c'est quoi la différence, puis...

Sont soulevées également les difficultés d'effectuer une transition légale et donc d'accéder pleinement à la citoyenneté.

Les enjeux touchant les groupes ethnoculturels

Les personnes LGBT provenant des groupes ethnoculturels⁶ se trouvent discriminées à la fois en raison de leur origine et de leur sexualité ou de leur identité de genre, d'où les luttes à mener sur plusieurs fronts en même temps (T p. 103). C'est en collaborant à l'émission «Armario Abierto» (Radio Centre-ville) qu'Hector Gomez prend conscience «de toutes les problématiques qui existent ici au Québec, à Montréal, tous les immigrants qui arrivent isolés, les discriminations des immigrants eux-mêmes [envers les personnes LGBT], la discrimination de la société québécoise envers les immigrants et aussi la discrimination en général». Une autre préoccupation est le non-respect des droits des personnes trans et homosexuelles qui revendiquent un statut de réfugié. Bien que les droits déjà acquis et leur reconnaissance internationale contribuent à placer le Canada sur la carte des destinations perçues comme favorables, le durcissement des lois sur l'entrée des réfugié.es contribue à fragiliser la position des réfugié.es LGBT. Comme le souligne Gomez, la loi C-31, qui inclut des changements importants dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, en introduisant des considérations politiques arbitraires, rend plus problématique l'entrée des demandeurs.es d'asile

sur la base de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, qui sont refusées plus fréquemment.

Qu'elles soient immigrantes, réfugiées ou issues de familles ayant émigré au Québec, les personnes LGBT des groupes ethnoculturels se trouvent à l'intersection de discriminations qui s'entrecroisent, comme l'illustre le refus de louer un local à une association LGBT afro-caribéenne qui a dû recourir à une personne blanche pour obtenir la location. «[Un gai blanc allié] a aidé à avoir le local. Ils ont trouvé toutes les excuses possibles pour nous informer qu'il n'y avait pas de place. Et Solange [ex-directrice de l'organisme] a décidé d'envoyer cette personne-là se faire passer pour un comptable qui voulait le local. Voilà comment on est arrivé, finalement, à avoir le local à temps plein» (Patricia Jean). Des acteurs.trices-témoins venant des groupes ethnoculturels relèvent les stéréotypes concernant les personnes LGBT (hétérosexisme, vision religieuse, aversion aux conduites homosexuelles, amalgame avec la pédophilie), ainsi que les difficultés à modifier ces visions culturelles parmi ces groupes, notamment ceux de migrations récentes.

«Tu es mariée? – Non. – Ah bon, pourquoi tu n'es pas mariée?» Je n'avais pas envie de répondre aux questions parce que ce sont des gens très religieux... que l'on me fasse la morale sur l'importance de se marier et de trouver un homme. J'étais fatiguée et je leur ai dit : «*By the way*, je ne me marie pas avec un homme parce que...» Et là, du coup, c'est d'entendre les commentaires... qu'elle avait été vraiment dégoûtée parce qu'elle avait vu à la télé deux hommes qui s'embrassaient, et c'était les vieux hommes homosexuels qui allaient chercher les jeunes pour les rendre homosexuels. Tous ces stéréotypes! C'était vraiment pénible à voir et à entendre. (Patricia Jean)

Jean déplore également les réticences des organismes communautaires ethnoculturels à accueillir des personnes LGBT ou même à accepter l'intervention d'organismes LGBT en vue de sensibiliser leur personnel. Solange A. Musanganya met en garde contre la tendance à généraliser et à pointer du doigt l'homophobie à l'intérieur des groupes ethnoculturels, alors que l'homophobie intériorisée se niche aussi dans les milieux LGBT, tout en expliquant les malaises et les

6. Les acteurs.trices-témoins interviewés pour ce projet ont créé ou dirigé des organismes LGBT hispanophone, afro-caribéen et libanais-arabophone.

tiraillements ressentis par les personnes LGBT immigrantes ou racisées «qui doivent souvent choisir entre leur communauté [ethnoculturelle] qui est assez souvent homophobe et la communauté gaie qui, des fois, ne connaît pas beaucoup les réalités des Noirs. Alors des personnes se retrouvent dans deux ensembles qui ne les comprennent pas comme il faut». L'absence de modèles positifs reflétant leur identité ethnoculturelle complexifie les parcours des jeunes, notamment des filles, qui ne trouvent pas de semblables, que ce soit parmi leurs pairs ou via Internet.

Dans les communautés noires, et plus particulièrement les communautés haïtiennes, de laquelle je suis, voir des personnes homosexuelles, c'était presque impossible. On le cache, on l'ignore, ou ce que l'on voit, ce sont vraiment des images négatives, et on ne veut vraiment pas être relié à cette communauté. [...] Et en même temps, quand on n'a pas de modèle, tu ne peux pas comprendre qui tu es parce que tu te demandes si tu es la seule qui existe. Et les autres que je voyais qui étaient ouvertement gai.es, c'était des personnes blanches. Et là, ça renforce l'idée que l'homosexualité, c'est chez les Blancs. [En arrivant à l'organisme Arc-en-ciel d'Afrique] c'est sûr qu'au début, je ne me suis pas tout de suite retrouvée, parce que c'était beaucoup d'hommes. (Patricia Jean)

LE REGISTRE DES ACTIONS

Face à ces multiples enjeux, les luttes menées vont se déployer sur plusieurs fronts. Leur réminiscence s'organise autour des temps forts évoqués par les acteurs.trices-témoins.

La dénonciation des violences et des discriminations

Pour faire cesser non seulement les descentes dans les bars et autres lieux de rencontre, mais mettre également fin «aux abus, à la brutalité, aux injures, aux harcèlements, aux pièges, à la provocation, à la fabrication de preuves dirigées contre les lesbiennes et les gais» (Jean-Michel Sivry), les stratégies ont pour objectif

de rendre publiques ces violences et de démontrer leur caractère excessif et inacceptable. Elles prennent principalement la forme d'une occupation de l'espace public. Une première manifestation de rue en juin 1976 pour protester contre le «nettoyage» au moment des Jeux olympiques est suivie d'une manifestation monstre rue Sainte-Catherine en réponse aux arrestations massives au bar Truux. Au début des années 1990, les marches annuelles organisées en réaction contre la répression policière lors du party Sex Garage (P 12) donneront naissance au défilé Divers/Cité, qui s'enrichira au fil des ans d'une Journée communautaire et d'activités culturelles. Ces protestations publiques interpellent la classe politique à travers l'écho médiatique qui leur est donné, contribuant à constituer la violence policière en un enjeu social et politique. Des acteurs.trices-témoins attribuent un poids majeur aux manifestations de rue dans la décision du gouvernement péquiste d'ajouter l'orientation sexuelle dans la Charte des droits et libertés en novembre 1977⁷.

Au début de la décennie 1990, les doléances s'accumulant autour des questions de violence policière, de meurtres de gais non résolus, des discriminations et de la stigmatisation reliée au VIH, l'appel aux autorités gouvernementales se fait plus pressant et donne lieu à la tenue d'audiences publiques par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ); ces audiences constituent un moment déterminant du militantisme pour les droits selon plusieurs acteurs.trices-témoins (voir encadré). Elles avaient été réclamées par la Table de concertation des lesbiennes et gais du Québec (TCLGQ), une coalition d'organismes, et obtenues à force de pressions exercées sur le gouvernement. «On a commencé à discuter avec la Commission des droits de la personne parce que nous, on voulait qu'[elle] témoigne de l'injustice qui nous était faite et la seule façon, c'était par des audiences et ce qu'on se disait, c'est que si on a ce jugement de la commission, le gouvernement sera obligé d'agir» (Roger Leclerc). Il n'est pas facile de reconstituer la chronologie des faits

7. Le Parti québécois, qui venait d'être élu, en avait fait une promesse électorale à la suite du refus du Parti libéral d'inclure l'orientation sexuelle lors de l'adoption de la charte en juin 1975; sur ce sujet, voir aussi Bureau et Papy (2008) et Tremblay (2015).

Les audiences publiques de la CDPDJ

Les audiences publiques de la CDPDJ sur la violence et la discrimination envers les gais et les lesbiennes ont eu lieu du 15 au 22 novembre 1993. Elles furent un succès avec le dépôt de 75 mémoires (38 provenant d'organismes associatifs et syndicaux, et 37 d'individus) et l'obtention d'une large couverture médiatique, en partie attribuable à un nouveau meurtre, celui d'un prêtre anglican, qui s'ajoutait à la série de ceux non élucidés. Le rapport des audiences, *De l'illégalité à l'égalité. Rapport de la consultation publique sur la violence et la discrimination envers les gais et lesbiennes* (1994), contient quarante-et-une recommandations, dont dix-sept touchent les services sociaux et de santé et quinze, les relations avec les services policiers, les autres s'adressant au gouvernement et à la commission elle-même. Il préconise la reconnaissance des conjoint.es de même sexe, mais ne retient pas l'idée du mariage, considérant que le sujet n'a pas fait l'objet de discussions suffisamment approfondies et que le droit à l'égalité pour les couples de même sexe est préalable à la reconnaissance du mariage (p. 130).

précédant les audiences, les témoignages se contredisaient. Selon certains, la menace d'«outer» le ministre de la Justice du temps aurait été décisive dans l'amorce des discussions ayant mené à l'octroi d'un tel mandat à la CDPDJ. D'autre part, les négociations avec la CDPDJ sur la délimitation des sujets à aborder auraient été longues et pénibles. Des militant.es voulaient élargir la consultation aux discriminations dans les sphères socioéconomiques et des droits, ce sur quoi insistaient les lesbiennes, moins directement concernées que les gais par les relations avec les services policiers et les services de santé. De son côté, la CDPDJ souhaitait circonscrire les discussions et éviter certains sujets épineux, comme celui des écoles, afin de ne pas alerter les

instances religieuses⁸ et autres, ce qui expliquerait leur absence lors des audiences.

Les audiences ont eu deux impacts principaux : un effet catalyseur, avec la prise de conscience collective des problèmes affectant les gais et lesbiennes, et un effet mobilisateur, avec le rassemblement des forces militantes et la formulation d'un projet politique pour les années à venir. Le travail préparatoire qui impliquait de documenter les situations à dénoncer, la rédaction de mémoires, la prise de parole et l'écho public qui leur sera donné intensifient la prise de conscience, chez les militant.es, de l'ampleur des discriminations qui persistent malgré l'ajout de l'orientation sexuelle dans la Charte.

Quand il y a eu les audiences, c'était vraiment le paroxysme de toute l'action, puis des gars, des filles ensemble, de réaliser la violence qu'on subissait. [...] Ça a été terrible, mais surtout tellement concret. Là, ce n'était pas des discours. On le voyait : la victime qui manquait d'aide, qui n'avait pas de soutien, pas de psychologue pour l'aider, pas de place pour elle, qui se sentait toujours refusée et de toujours devoir justifier pourquoi. Ça a été bien marquant pour le travail de militant. (Claudine Metcalfe)

Les audiences font aussi ressortir le caractère discriminatoire des lois, y compris de la Charte elle-même dont l'article 137 suspend l'orientation sexuelle comme motif interdit de discrimination en ce qui concerne les régimes de rentes, les assurances et les régimes de retraite. Les couples de même sexe et hétérosexuels sont ainsi traités différemment et la Charte elle-même cautionne cette discordance.

En second lieu, les audiences modifient la structuration du militantisme LG en regroupant et en mobilisant autour d'un projet politique axé sur les droits une grande partie des individus et des organismes engagés dans ce mouvement. Des lesbiennes, auparavant peu impliquées dans des espaces mixtes, et d'autres militant dans des organismes féministes, se concertent pour faire entendre leurs préoccupations lors des

8. À cette époque, le système scolaire est encore confessionnel.

audiences, comme les problèmes de garde de l'enfant à la suite d'un divorce ou l'accès à l'insémination pour les couples de lesbiennes. Gais et lesbiennes amorcent à cette occasion une collaboration qui persistera dans le temps, malgré la forte sous-représentation des lesbiennes au sein de la TCGLQ et les tensions récurrentes entre hommes et femmes. Enfin, les recommandations du rapport sont reprises intégralement par les leaders de la TCLGQ pour servir de «feuille de route» (Roger Leclerc) et orienter les luttes ultérieures. Ce nouveau projet politique, qui emprunte au langage référentiel du droit utilisé par la CDPDJ dans son rapport, sert de point d'appui pour interpeller les responsables des services policiers, sociaux et de santé. Il appelle aussi à l'abolition de l'article 137 de la Charte ainsi qu'à une révision ultérieure de la législation pour en assurer la conformité avec les chartes fédérale et québécoise afin de mettre fin aux traitements discriminatoires des conjoint.es de même sexe. Les revendications de la TCLGQ s'articulent désormais autour de la quête de l'égalité et tirent leur légitimité des principes de la Charte. «Ça a été une prise de parole absolument extraordinaire des gais et des lesbiennes qui avaient des analyses sociologiques et qui, au fond, demandaient une chose très simple : que les lois soient en concordance avec les principes de la Charte, c'est-à-dire l'égalité, donc fondées sur la base de l'orientation sexuelle, puisque ce motif avait été inclus dans la Charte en 1977» (Irène Demczuk).

Le militantisme syndical

Vers la même période, des gais et lesbiennes syndiqués s'impliquent dans la formation ou le fonctionnement de comités LG⁹ dans les structures syndicales afin de sensibiliser ces milieux aux discriminations sur la base de l'orientation sexuelle. Cet enjeu est particulièrement présent dans certains secteurs d'emploi en raison du VIH, au sujet du traitement des malades

atteints ou à la suite du décès de collègues, même si le mutisme et l'opprobre entourent souvent ces disparitions. Ce militantisme se heurte initialement à différentes formes de résistance : silence, malaise, indifférence, franche hostilité, comme le rapporte Line Chamberland alors qu'elle réalise une enquête documentant les discriminations dont seraient témoins ou victimes les militant.es syndicales. «Il y en a qui prenaient le questionnaire et qui le "garrochaient" à terre tout de suite. Des fois, la réponse c'était "va chier!" ou des commentaires homophobes. Ce n'était pas du tout évident d'aborder cette question-là et pour moi, le défi, c'était [...] de montrer que la discrimination au travail, la reconnaissance des conjoint.es de fait, c'est quelque chose dont les syndicats doivent se préoccuper, c'est une question syndicale». Ce militantisme se focalise donc rapidement sur le caractère discriminatoire de la non-reconnaissance des couples de même sexe dans les conventions collectives, ce qui les prive des régimes d'avantages sociaux accordés aux couples hétérosexuels. L'adoption du lexique de la discrimination et de l'égalité permet de solliciter la solidarité des camarades et de convaincre les directions d'ajouter ces questions à leur agenda syndical en les plaçant sur le terrain de la négociation et du respect des conventions collectives. L'interdiction de discrimination inscrite dans la Charte fut également reprise dans plusieurs conventions collectives, ce qui lui donnait un statut plus direct et moins abstrait qu'un document légal peu connu des travailleurs.ses. Des luttes syndicales ont aussi été menées afin de mettre en parallèle cette situation avec celle des couples en union de fait qui profitent des mêmes avantages que les couples mariés.

L'action syndicale comprend deux axes : la prise de position politique et la négociation collective. Les trois centrales syndicales prônent la reconnaissance des couples de même sexe dans des mémoires déposés aux audiences publiques de la CDPDJ. Outre la présence symbolique de contingents syndicaux aux défilés annuels de Divers/Cité (P 40), cet appui sera réitéré formellement aux temps forts des luttes pour cette reconnaissance jusqu'à l'obtention d'une pleine égalité juridique en 2005. Parallèlement, les

9. Des comités LG sont mis sur pied au sein des trois grandes confédérations syndicales au cours de la décennie 1990, ainsi qu'une organisation intersyndicale. Dans la décennie 2000, ces instances adoptent des noms inclusifs de la diversité LGBT. L'Intersyndicale des femmes est aussi intervenue sur ces questions, notamment lors des audiences de 1993.

centrales négocient des clauses de reconnaissance dans les conventions collectives de secteurs d'emploi comme l'hôtellerie et ajoutent cette revendication aux demandes du Front commun du secteur public en 1995. Elles obtiennent gain de cause en 1998, une victoire qui sera étendue à l'ensemble des couples par voie législative l'année suivante. L'abrogation de l'article 137 de la Charte en 1996 fournit un argument supplémentaire en faveur de la négociation de clauses éliminant toute discrimination dans les conventions collectives.

Les luttes juridiques

Étonnamment, les luttes juridiques n'occupent pas une place importante dans les témoignages¹⁰. On peut d'abord mentionner les stratégies de défense collective suite aux arrestations massives (par exemple Truxx, Katacombes) : recours à des avocats spécialisés, adoption d'un plaidoyer commun et, dans certains cas, partage des frais judiciaires. Yves Lafontaine, directeur de la revue gaie *Fugues*, souligne l'importance de sensibiliser le lectorat aux impacts de la répression policière sur la vie personnelle et professionnelle des personnes arrêtées et de partager l'expertise juridique.

À ce moment-là, grossière indécence, c'était considéré comme un acte criminel. Pour quelqu'un qui travaille dans une institution financière, ou avec des jeunes, comme professeur ou comme médecin, tu perds ta job. Donc, l'idée, c'était de conscientiser les lecteurs à la problématique et donner des outils pour ceux qui avaient été pris dans ce cas-là, et dans d'autres situations. Le cas du Katacombes était peut-être emblématique, mais des arrestations dans les parcs, il y en avait chaque été.

Quelques victoires jugées cruciales sont remémorées, dont l'abandon des poursuites contre les hommes arrêtés au bar Truxx et le jugement à l'endroit de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) pour avoir refusé de louer une salle à l'ADGQ.

10. Aucune personne interviewée n'a d'expertise professionnelle en droit, ce qui peut aussi expliquer la mémoire fragmentaire des démarches juridiques entreprises, pour lesquelles ces acteurs.trices-témoins dépendaient la plupart du temps de services professionnels externes.

Il y a eu un procès public absolument fascinant. C'est comme les débats parlementaires autour des lois homosexuelles, quoi. De voir l'abîme de préjugés de certains politiciens ou de certains juges, ou de certains avocats, c'est toujours absolument fascinant. Et on a gagné. On a eu un jugement qui a condamné la CECM, et donc ça a été une grande victoire sur l'application de cette nouvelle loi [interdiction de discriminer sur la base de l'orientation sexuelle]. (Jean-Michel Sivry)

Des démarches juridiques sont également entreprises pour faire avancer les droits et modifier la législation en démontrant le caractère discriminatoire de certaines lois. Trois acteurs.trices-témoins rencontrés ont été impliqués dans un recours judiciaire initié en 1994 par l'avocat Noël Saint-Pierre au nom de six couples de même sexe vivant en union de fait pour demander la suppression de l'article 137¹¹ qui obstruait leur reconnaissance juridique, afin de mettre fin aux préjudices subis. Cette démarche, médiatisée, se doublait d'une demande de reconnaissance de ces unions, formellement adressée au ministre de la Justice lors d'une rencontre et justifiée à l'aide d'exemples de discriminations vécues. Gloria Escomel en fait un bilan mitigé : « la pétition est partie en bonne et due forme, on a reçu des réponses. Bon, évidemment, ça a été un échec, mais ça a été très médiatisé. C'était une première tentative ». Deux autres démarches juridiques porteront plus à conséquence, notamment en raison de leur caractère médiatisé et de leur articulation avec des pressions politiques en vue de changements législatifs. En 1998, le couple Greenbaum-Laviolette tente de faire reconnaître les droits de la mère non biologique et, réciproquement, ceux de l'enfant de voir reconnaître ses deux parents. Ni la demande de délégation de l'autorité parentale ni la voie de l'adoption de l'enfant par la seconde mère ne s'avèrent fructueuses. Ces échecs contribuent fortement à la mobilisation des couples de femmes, de plus en plus nombreux, qui désirent créer une famille. D'abord cofondée dans un but d'entraide, l'Association des mères lesbiennes (AML) devient rapidement un terreau du militantisme pour la revendication de droits homoparentaux. « Il y avait déjà 40 femmes dès

11. La requête fut abandonnée suite à la suppression de cet article.

notre première réunion, et puis on s'est parlé et on a vu qu'il y avait de grandes lacunes en termes de protections légales pour nos enfants, donc on a commencé à travailler sur ça» (Mona Greenbaum, cofondatrice de l'AML). En quelques années, le mandat social de l'AML se double donc d'un mandat politique qui prend forme progressivement autour des enjeux qui touchent les couples de même sexe souhaitant devenir parents : accès à diverses options (insémination, adoption), reconnaissance et encadrement légal des couples de même sexe, reconnaissance sociale et légale de l'homoparentalité, santé des lesbiennes, protection des enfants issus de familles homoparentales.

De son côté, en 1998, le couple Hendricks-Leboeuf se présente à la Ville de Montréal pour obtenir une licence de mariage. Suite au refus prévisible de la greffière de leur accorder une telle licence, l'affaire est portée en Cour supérieure¹². Ce couple décide seul d'initier ce recours dans le but avoué de déclencher un débat public sur le mariage entre conjoint.es de même sexe, faire pression sur les gouvernements et accélérer l'évolution juridique vers le mariage, un processus inéluctable selon la juriste Ann Robinson qui a inspiré leur démarche, en raison de l'interdiction de discrimination enchâssée dans les chartes provinciales et canadienne. Impatient devant la timidité du mouvement LG, le couple se sent peu appuyé au départ. «Oh, c'est parce que les gais et les lesbiennes avaient peur. Peur d'un *backlash*, que c'était trop tôt. On n'est pas prêts encore. On n'est pas rendus là dans notre histoire». Leur cause, fortement médiatisée, finit par recevoir le soutien de la TCLGQ et d'une vaste coalition pour la reconnaissance des conjoint.es de même sexe ainsi que quelques appuis venant de l'Ontario où des luttes juridiques similaires sont enclenchées. Leur bataille sera victorieuse et le couple sera le premier à se marier au Québec en 2004. Mais les démarches juridiques auront été longues, coûteuses et pénibles, en particulier les relations avec les avocat.es.

En somme, à l'exception de l'accès au mariage, les démarches juridiques sont surtout évoquées pour leurs

impacts en termes de prise de conscience des lacunes du cadre législatif, de sensibilisation du milieu LG et du grand public, et de stratégie de lobbying auprès des autorités gouvernementales.

Les luttes législatives pour la reconnaissance des couples et de leurs familles

Les acteurs.trices-témoins s'accordent pour relever deux temps forts des luttes politiques menées en vue d'obtenir, à travers des changements législatifs, une reconnaissance juridique des couples de même sexe et des droits parentaux : l'adoption, par le gouvernement du Québec, de la loi 32 en 1999 et de la loi 84 en 2002. La loi C-38, adoptée par le Parlement fédéral en juin 2005, qui ouvre le mariage aux couples de même sexe, est évoquée comme un troisième temps fort, mais les propos à ce sujet sont peu nombreux. En plus des démarches juridiques du couple Hendricks-Leboeuf, plusieurs acteurs.trices-témoins ont appuyé cette revendication (dépôt de mémoires en commission parlementaire, sollicitation d'appuis politiques, etc.), mais ils n'ont pas joué un rôle de premier plan dans les luttes politico-juridiques au niveau fédéral. Cette section se concentre donc sur les luttes pour les changements législatifs au Québec. Les récits divergent quant aux jeux de coulisses et aux détails des négociations des contenus législatifs, mais ils convergent quant à la combinaison de stratégies qui se sont avérées gagnantes : lobby organisé et soutenu auprès de l'ensemble des partis politiques, participation active aux consultations (rencontres directes, commissions parlementaires), élargissement des appuis aux revendications venant d'acteurs.trices importants de la société civile et du grand public.

La loi 32

Avant l'adoption de la loi 32, plusieurs conventions collectives, dont celles du secteur public, avaient été négociées pour étendre les régimes d'avantages sociaux aux couples de même sexe. La loi 32, adoptée en 1999 à l'unanimité des partis, étend la reconnaissance des unions de fait à l'ensemble des couples de même sexe

12. Des démarches similaires ont été entreprises dans d'autres provinces canadiennes ; voir Smith (2008, 2011).

et vient modifier en ce sens l'ensemble des dispositions législatives et administratives s'appliquant à une telle situation, ce qui faisait partie des recommandations de la CDPDJ dans son rapport de 1994. Les actrices-trices-témoins impliquées dans les milieux syndicaux soulignent le rôle de locomotive joué par les organisations syndicales à travers les négociations dans le secteur public. De plus, la TCLGQ met sur pied la Coalition pour la reconnaissance des conjoints et conjointes de même sexe (CRC), dont font partie les trois centrales syndicales et la Fédération des femmes du Québec (FFQ). Un acteur-témoin, membre de la TCLGQ, insiste sur son intervention directe auprès des ministres responsables et des représentant.es des partis politiques, pour faire contrepoids à des propositions venant des militant.es du Parti Québécois souhaitant importer au Québec le modèle du Pacte civil de solidarité (PACS)¹³ adopté en France en 1999, guère appuyé par la communauté militante québécoise, ce qui expliquerait l'unanimité avec laquelle la loi 32 a été adoptée.

La loi 84 (union civile et filiation)

La lutte autour de la loi 84 (voir encadré) est remémorée par plusieurs actrices-trices-témoins comme un moment crucial dans la lutte pour les droits et une victoire majeure pour le mouvement LGBT. Après la reconnaissance des unions de fait, l'enjeu d'un cadre plus global de reconnaissance des couples de même sexe est soulevé. La question des droits parentaux se fait pressante avec la multiplication des couples de lesbiennes qui créent une nouvelle famille (T p. 283). Irène Demczuk documente alors les modèles d'égalité juridique adoptés dans différents pays. Au point de départ, les militant.es sont très déçues lors du dépôt d'un avant-projet de loi par le ministre de la Justice en 2001, qui propose la création d'un cadre conjugal spécifique aux couples de même sexe, ce qui est jugé discriminatoire, et ne contenant aucun élément relatif aux droits homoparentaux, que ce soit la question de la filiation ou de l'insémination artificielle pour

L'adoption de la loi 84

La loi 84, adoptée à l'unanimité en juin 2002, modifie le Code civil pour instituer un nouveau cadre conjugal, l'union civile, dont les effets juridiques sont quasi identiques à ceux du mariage. L'âge minimum pour contracter une union civile est de 18 ans, et la dissolution de l'union peut se faire sans passer par le tribunal lorsque les deux ex-conjoint.es s'entendent et qu'il n'y a pas d'enfant. La définition du mariage relève de la compétence du Parlement fédéral. Le gouvernement du Québec ne pouvait légiférer sur le mariage sans outrepasser son champ de compétences et risquer de voir sa loi contestée devant les tribunaux. La loi 84 reconnaît aussi la filiation entre deux parents de même sexe et leur enfant, peu importe le statut conjugal du couple parental, et octroie aux deux parents de pléines responsabilités parentales.

les couples désirant des enfants. Les avantages liés à l'union civile telle que proposée sont considérés comme insuffisants, car il y manque des éléments relatifs au maintien du bail, au consentement aux soins en cas d'incapacité, à la possibilité pour le ou la conjointe d'obtenir une partie de la succession. « On ne se donne pas un statut d'égalité. On aurait eu une union civile juste pour les gais et pour les lesbiennes. [...] Ben non ! Je ne veux pas un statut particulier, je ne suis pas à part des autres. Si j'ai à avoir des droits, c'est tout ou je n'en veux pas pantoute ! » (Jacques Pétrin). Certain.es interprètent ce dépôt comme une réponse du gouvernement afin de contrecarrer la démarche juridique du couple Hendricks-Leboeuf et lui reprochent de ne pas se rapprocher suffisamment du mariage, alors que d'autres rappellent l'impossibilité pour le gouvernement du Québec de légiférer sur cette question de compétence fédérale.

Des jeux de coulisses peuvent être décelés dans les entrevues, bien qu'on ne puisse en suivre les détails,

13. Le Pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune ; voir Rault (2009).

et des dissensions dans le leadership sont évoquées de manière feutrée. Si la revendication d'une reconnaissance pleine et entière des couples fait consensus, celle de l'homoparentalité suscite des débats au sein même de la TCLGQ où elle n'aurait pas fait l'objet d'une entente préalable. Ces tensions seraient également présentes dans la communauté LGBT. Pour certain.es, l'ajout des revendications homoparentales, qui recevaient un appui plus mitigé dans l'opinion publique, risquait d'entraîner le retrait de l'offre déjà déposée par le gouvernement. L'adoption d'une stratégie par étapes visant à obtenir la reconnaissance des couples dans un premier temps, suivie de celle des droits parentaux et de la filiation une fois obtenue cette avancée législative, paraissait préférable, mais cette approche était écartée par d'autres, qui refusaient de séparer la reconnaissance du couple et la reconnaissance des enfants, les deux étant concrètement présents dans plusieurs familles.

Tu ne peux pas avoir une reconnaissance juridique de couple puis dissocier le couple d'une famille. Oui, il y a des couples qui sont deux adultes, mais il y a plein de couples qui ont des enfants. Alors c'était comme dire : on reconnaît la moitié d'un droit. T'es un couple, tu as des enfants, mais eux autres n'existent pas. Je reconnais juste les deux adultes. Le reste de cette famille-là, ça n'existe pas. (Jacques Pétrin)

Une fois les dissensions dissipées, les organismes, soit la TCLGQ, la CRC et l'AML, recourent à une double stratégie pour faire modifier l'avant-projet de loi : un lobby intense et concerté et une vaste opération de visibilité dans les médias, dont le leadership est assumé par l'AML, afin de publiciser l'existence des familles homoparentales.

Nos familles étaient tellement invisibles. La question pour eux était : « est-ce qu'on donne le droit aux gays et lesbiennes de former des familles ? » Au début, je pense qu'ils ont vu ça comme trop controversé. Nous, ce qu'on a dit, c'est qu'on existe déjà. [...] Est-ce qu'on donne le droit ou non à ces enfants-là d'avoir les mêmes protections, le même encadrement légal que les autres enfants ? (Mona Greenbaum)

Deux autres éléments sont relevés pour expliquer l'évolution des positions en commission parlementaire et, au final, l'adoption unanime de la Loi 84 : le recours à l'expertise d'une chercheuse universitaire sur le développement des enfants grandissant dans un cadre homoparental et surtout le témoignage de trois jeunes adultes élevés dans ce contexte. Cette victoire renforce l'unité au sein de la TCLGQ et motive les groupes à passer à l'ultime étape : changer la loi sur le mariage. Selon Denis-Daniel Boullé, cette longue lutte autour de l'objectif de l'égalité juridique, y compris le mariage, a permis de souder les organismes communautaires LG et leurs alliés de la société civile.

Les champs d'actions émergents

L'inclusion des revendications trans dans le mouvement LGBT

Les premières actions évoquées par Marie-Marcelle Godbout concernent l'accès aux soins et la possibilité d'un changement de prénom et de sexe dans les papiers d'identité. En 1980, Godbout crée l'Aide aux transsexuels du Québec (ATQ)¹⁴, un organisme qu'elle dirige et finance seule pendant plus de deux décennies, centré sur une mission d'entraide et de partage d'informations (noms des médecins susceptibles de réaliser des interventions chirurgicales, récits attendus pour un diagnostic favorable, etc.) afin d'accéder aux soins et à la citoyenneté. « On n'était pas tellement politiques. Nous, c'était de l'aide directe avec l'individu ». L'ATQ organise des activités de socialisation et Godbout intervient dans les médias dans l'espoir d'améliorer l'image des trans, en majorité des femmes, mais la mobilisation était freinée quand elles quittaient l'organisme une fois la transition effectuée, « rendues au stade où elles pouvaient passer inaperçues ».

Les enjeux trans ne trouvent place au sein du mouvement LGBT qu'à partir des États généraux convoqués en 2004 par la TCLGQ sous le thème « De l'égalité

14. Aujourd'hui Aide aux trans du Québec.

juridique à l'égalité sociale» ; les participant.es y votent à l'unanimité pour l'inclusion des revendications trans dans les demandes collectives. Des journées de la Fierté trans se tiennent annuellement en mai, organisées par la Coalition des transsexuel(le)s et transsexué(e)s du Québec (CTTQ, 2005-2009) puis par l'ATQ (P 82). La CTTQ organise et prend part à divers événements communautaires afin de sensibiliser les gais et les lesbiennes aux enjeux trans ; elle participe également aux travaux intersectoriels du Groupe de travail mixte sur l'homophobie mis en place à la suite des États généraux (2004-2007) et chapeauté par la CDPDJ. Le rapport qui en sera issu fait référence aux enjeux trans, sans toutefois appréhender pleinement la problématique de la transphobie. Néanmoins, la présence d'un caucus trans au sein de la coalition LGBT (désormais nommée Conseil québécois), témoigne de l'intégration progressive des enjeux trans, qui sont ensuite relayés par les organismes et individus membres du Conseil. Ces revendications portent sur l'accès à la citoyenneté, soit la facilitation des procédures pour le changement d'identité. La réglementation au sujet du changement de prénom est assouplie puis la loi 35, adoptée en 2013 et mise en vigueur en 2015, rend possible de modifier la mention de sexe sur les papiers d'identité sans exigence d'intervention médicale.

Les droits des trans trouvent également appui dans la mouvance queer où logent des militant.es se définissant comme non binaires ou questionnant les catégories rigides de genre. Bruno Laprade évoque plusieurs actions de PolitiQ : manifestations devant l'État civil du Québec, participation au Trans Day of Remembrance à Ottawa, activités (zine, ateliers, création de lexiques, etc.) d'information et de sensibilisation sur les perspectives queer moins connues dans les milieux francophones qu'anglophones.

La formation des organismes jeunesse

Des acteurs.trices-témoins mettent sur pied des structures d'accueil par et pour les jeunes LGBTQ+¹⁵ dans les diverses régions du Québec, la plus ancienne étant

le groupe montréalais Jeunesse Lambda francophone créé en 1987¹⁶, suivi dans les années 1990-2000 par d'autres organismes jeunesse formés sur une base territoriale (comme Projet 10 à Montréal, Le Néo dans Lanaudière et Jeunesse Idem dans l'Outaouais) ou scolaire (cégeps, universités). Ces organismes misent sur l'entraide pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes et favorisent leur autonomisation. Au vu des ressources limitées et du roulement constant des jeunes qui les fréquentent, ils utilisent diverses stratégies pour obtenir des soutiens externes de personnalités publiques et du réseau de la santé et des services sociaux, notamment en greffant de nouveaux services à la prévention du VIH.

[La personne de la Direction de la santé publique] m'a dit qu'il y avait un appel de projets pour du financement qui pourrait aider une organisation à se mettre en place. [...] Dans la stratégie VIH/sida, il y a toujours eu du soutien pour les jeunes, surtout jeunes gais, bisexuels. Parce que s'ils ont une bonne estime d'eux-mêmes, qu'ils ont accès à des ressources, ils risquent d'être sensibilisés à la question du VIH. À partir de là, moi, j'ai travaillé à mettre en place cette organisation-là. (Hugo Valiquette)

Dans les années 1990-2000, le milieu scolaire devient progressivement une cible d'interventions privilégiée. Des jeunes de Jeunesse Lambda vont démystifier l'homosexualité en allant témoigner de leur vécu dans des écoles. L'initiative mène à la création du GRIS-Montréal en 1994 et l'amélioration constante de la formule (recrutement et formation de bénévoles, confection d'outils publicitaires, etc.) contribuera à son succès foudroyant (P 29). «L'année avant que j'arrive au GRIS, ils faisaient une trentaine de classes par année. Quand je suis arrivé, on en a peut-être fait le double, 70, puis dès l'année de cette carte-là [publicité avec des vedettes qui se sont ralliées à la cause], on est montés au-dessus de 100, puis c'est monté : 200, 400, 500, 800. Là, on est rendus en moyenne à 1000 classes par année. Ça n'a jamais monté d'un coup sec, mais d'année en année,

15. Les organismes jeunesse sont les premiers à adopter l'acronyme LGBT au début de la décennie 2000, auquel s'ajouteront des lettres

ou des signes marquant l'inclusion. Ils ont aussi proposé le terme «allosexuel.le» pour traduire «queer».

16. Jeunesse Lambda est né d'une initiative anglophone, Lambda Youth, dans l'ouest de la ville en 1976.

ceux qui nous appellent continuent de nous appeler» (Robert Pilon). En région, ce sont souvent des membres des organismes jeunesse qui livrent des témoignages en milieu scolaire. Plusieurs activités prennent place dans les milieux collégial et universitaire, où les associations étudiantes LGBT se multiplient : tournées de sensibilisation sur la pensée queer et féministe, conférences et colloques, séries de cours à l'Université populaire.

Outre les services tels que groupes de discussion, *drop in*, activités sociales, groupes de soutien aux parents, les organismes par et pour les jeunes LGBT exploitent de nouveaux supports pour les rejoindre : lignes d'écoute, clavardage, zines, etc. Marc-Olivier Ouellet conçoit l'idée d'AlterHéros dont la mission, définie en termes de santé globale et de démythification des différences auprès des jeunes, s'exerce exclusivement par l'intermédiaire d'un site Internet qui diffuse des informations et répond aux questionnements des jeunes (T p. 301). Internet est une voie privilégiée en raison de son anonymat : « au Néo, on avait la ligne d'écoute, c'était important que ce soit par et pour les jeunes. On avait aussi développé tout un volet d'intervention par le Web. C'était pionnier au début des années 2000. C'était une vitrine. On avait déjà un forum, un chat directement sur la page Web. [...] Les jeunes ont ce besoin d'anonymat, de confidentialité. Au début, tu n'es pas nécessairement bien avec toi-même. Pis le Web permettait ça » (Hugo Valiquette). L'expertise de ces organismes devient reconnue et recherchée pour le développement d'outils d'intervention s'adressant aux jeunes. « On a beaucoup participé à des projets qui touchaient les écoles avec la santé publique. On a participé au fameux coffret d'intervention avec des vidéos, des ressources, des guides, distribué dans les écoles, en 2003, je pense. Ça a été une grosse initiative et un des premiers projets d'AlterHéros. La santé publique est venue nous voir pour nous demander de collaborer à titre d'experts » (Marc-Olivier Ouellet).

Des jeunes de la mouvance queer critiquent les modèles sociopolitiques contemporains et protestent publiquement en participant à des manifestations et des performances sur une diversité d'enjeux politiques, LGBT et autres, réunis sous la bannière des luttes contre l'oppression : brutalité policière, racisme du

gouvernement Harper, criminalisation du VIH liée au non-dévoilement du statut séropositif, rencontre du G20, appui aux luttes trans, aux luttes étudiantes du printemps érable de 2012, commercialisation et nettoyage du Village gai aux dépens des plus marginalisés, etc. (P 76).

L'affirmation de la diversité ethnoculturelle

Des organismes ethnoculturels LGBT sont mis en place au cours des années 2000, leurs missions s'adressant à divers publics (T p. 291). Au-delà de l'Arc-en-ciel (ADA) est créé par des Hispanophones afin de favoriser l'intégration des nouveaux immigrants LGBT dans la société québécoise. « On a plusieurs objectifs : défendre et promouvoir leurs droits dans une perspective de développement social, briser l'isolement et contrer l'exclusion, aider la personne à se développer dans son nouvel environnement. [...] N'importe quelle sorte d'aide. Faire du suivi pour voir où la personne est rendue » (Hector Gomez). Des activités de socialisation (groupes de discussion en espagnol, rencontres informelles) sont offertes, à proximité du Village mais dans des espaces non identifiés, afin de créer des liens et de susciter l'entraide. ADA réalise aussi des actions de sensibilisation dans le métro auprès du grand public. « C'est très important d'aller faire des actions au-delà du Village, parce que c'est ridicule qu'entre nous, on se donne des dépliants ou de l'information en sachant que les homophobes, jamais ils vont venir au Village. [...] C'est un peu plus agressif dans le sens qu'on rencontre les gens directement, face à face, et on leur donne l'information : "Regarde, je suis gai. Je suis homosexuel ou lesbienne" » (Hector Gomez).

Les organismes Helem (libanais et arabophone) et Arc-en-ciel d'Afrique (afro-caribéen), tous deux fondés en 2004, se dotent d'objectifs similaires et mettent en place une série d'activités, tantôt réservées à leurs adhérent.es et sympathisant.es LGBT et entourées de discrétion (discussions, fêtes privées), tantôt affirmant leur présence au sein de la communauté LGBT (participation à la Journée communautaire et à la marche annuelle de la Fierté à Montréal, soirées festives), tantôt tournées vers le public non LGBT (quête d'appuis auprès

des communautés ethnoculturelles, entrevues dans les médias, vidéos de sensibilisation, etc.). Avec l'accessibilité que procure Internet, les organismes ethnoculturels sont également sollicités par des personnes LGBT qui souhaitent immigrer ou trouver refuge au Canada.

LES ALLIANCES

La reconnaissance formerait une dimension essentielle dans la mise en place d'une justice sociale et l'acceptation des identités plurielles, composante constitutive des sociétés démocratiques modernes (Taylor, 1994; Honneth, 2000). L'établissement d'alliances ponctuelles ou à plus long terme constitue l'une des modalités de reconnaissance et d'interReconnaissance. Les alliances peuvent se définir comme des ensembles plus ou moins structurés de groupes, d'individus et éventuellement d'institutions qui partagent diverses ressources en vue de défendre ou de promouvoir des intérêts et des objectifs communs¹⁷. Dans le mouvement LGBT, la formation des alliances internes et externes obéit à plusieurs modèles selon les problématiques. Elle est marquée par l'établissement d'associations et de coalitions qui, au gré des périodes et des leaders, vont se mettre en place, se consolider, grandir, se scinder et quelquefois disparaître (T p. 201).

La création des associations LGBT

Les premières années

Dès les années 1970-1980, des organismes de lutte commencent à militer. En 1976, l'Association pour les droits des gais du Québec (ADGQ¹⁸) fédère des individus et de plus petites associations, définissant dans sa Déclaration de principes un programme de

lutte contre la répression et la discrimination et pour la défense des droits des gais et lesbiennes. «Notre but, dès le départ, c'était la défense des droits civils de la communauté pour faire valoir que nous étions des membres entiers de cette société et dignes d'être reconnus et d'avoir des droits comme les autres, puisque c'était loin d'être le cas à cette époque-là» (Jean-Michel Sivry). La présence lesbienne dans l'ADGQ est faible et n'est d'ailleurs évoquée par aucune actrice-témoin. Fondé dans la deuxième moitié des années 1970, le Regroupement national des lesbiennes et des gais du Québec offrait un forum intéressant pour se connaître mutuellement selon Sivry, mais il n'a pas perduré. Néanmoins, des passerelles entre gais et lesbiennes sont établies par l'intermédiaire de liens interpersonnels entre militant.es ou de gestes de solidarité ponctuels, comme l'organisation d'une garderie par les militants du groupe gai Le Triangle rose lors d'une manifestation pour l'avortement le 31 mars 1979 (T p. 197). L'ADGQ crée aussi un espace rédactionnel autonome pour les lesbiennes dans sa publication *Le Berdache* (P 20), mais ces efforts de rapprochement ne suffisent pas pour induire une mixité importante. Suite à l'épidémie du VIH/sida, pour pallier les carences publiques, des maisons d'hébergement pour personnes toxicomanes et en fin de vie et un centre communautaire ouvert aux gais et lesbiennes et aux personnes vivant avec le VIH sont mis en place. C'est ainsi que se crée la maison d'hébergement Chez ma cousine Evelyn pour accueillir des personnes en instance d'expulsion de leur logement ou complètement sans ressources. Cependant, les subventions pour soutenir ces entreprises sont difficiles à obtenir, car selon René Lavoie, la Santé publique de Montréal, qui prend les décisions concernant la distribution des budgets, investit surtout en direction des jeunes et des toxicomanes, aux dépens de la population gaie.

Dans les années 1970-1980, la structuration du milieu des lesbiennes s'amorce d'abord du côté anglophone autour de groupes de discussions auxquels des francophones participaient. Peu d'espaces leur étaient ouverts, à part des bars fréquentés par des réseaux informels de lesbiennes, mais aussi par des hommes hétérosexuels, ce qui a provoqué des frictions et un boycott du bar Madame Arthur en 1974, suscitant un

17. Voir Hudon, Poirier et Yates (2008 : 173) ; certains distinguent entre coalition et alliance selon l'inscription dans la durée, distinction que nous n'avons pas retenue ici.

18. L'ADGQ prendra par la suite le nom d'Association pour les droits des gai(e)s du Québec, puis d'Association pour les droits des gais et lesbiennes du Québec. Les lesbiennes y ont toujours été très minoritaires.

processus de conscientisation plus affirmé, sans cependant aboutir à la formation de groupes organisés, et ce, jusqu'à la création de la Coop-femmes (1977-1979), un espace féministe et francophone. Des lesbiennes militent aussi au sein des mouvements féministes, dans lesquels elles forment des réseaux sans cependant exprimer de revendications spécifiques. Cette présence lesbienne acquiert une plus grande visibilité dans les années 1980, signalée par une participation plus directe dans l'organisation d'activités, comme lors de la manifestation du 8 mars où elles se regroupent au sein d'un contingent afin d'affirmer leur place au sein du féminisme. «En 84, je crois, il y avait le désir de se rendre visibles comme lesbiennes, donc un contingent avait été organisé pour assurer leur présence dans le mouvement des femmes. Il y avait une affiche avec les noms de lesbiennes dans toutes sortes de langues. Finalement, on était nombreuses, on était devenu un gros contingent» (Line Chamberland). Des activités sont organisées annuellement sur une base autonome, d'abord sous le nom de Journée de visibilité puis de Journée d'Inter-actions lesbiennes. Organisées par un regroupement *ad hoc* de volontaires, elles tentaient de rassembler des groupes politiques divergents, opposant les tendances radicales et féministes. La tendance radicale s'était formée à la fin des années 1970 avec le projet d'une vidéo intitulée *Amazones d'hier, lesbiennes d'aujourd'hui* sur les parcours des lesbiennes, leur vie et les problèmes qu'elles rencontraient. Sa diffusion servit à des fins de conscientisation politique et déboucha sur la formation d'un collectif publiant une revue du même nom à partir de 1982 (P 74). Selon Louise Turcotte, la revue mettait l'emphasis sur la théorie du lesbianisme radical qui critique les structures sociales patriarcales et préconise la formation d'un mouvement autonome des lesbiennes en rupture avec le mouvement gai et avec le mouvement féministe, perçu comme voulant réaménager le patriarcat plutôt que l'abolir.

Si les positions politiques des lesbiennes ne s'inscrivent pas dans le mouvement de la défense des droits pendant la période 1970-1980, au cours de la décennie suivante, deux nouvelles organisations voient le jour : le Réseau des lesbiennes du Québec (RLQ), mis sur pied en 1996, un organisme communautaire de défense des

droits, et l'Association des mères lesbiennes (AML) en 1998, qui regroupe des lesbiennes mères ou futures mères dans un but de soutien social et de partage d'information, auxquels s'ajoute rapidement la défense de droits. Toutefois, c'est par défaut, et non par principe, que l'AML est demeurée non mixte dans ses premières années d'existence. Se dissociant du mouvement autonome des lesbiennes, l'AML est néanmoins incapable de recruter des couples gais parents ou futurs parents qui partageraient les mêmes préoccupations¹⁹. Elle devient mixte vers 2004-2005, quand un groupe de pères gais, Papa/Daddy, se joint à l'AML qui, suite à la fusion des deux groupes, adopte le nom de Coalition des familles homoparentales²⁰ (P 53).

Le rapprochement entre gais et lesbiennes

Le rapprochement entre gais et lesbiennes est favorisé par la lutte contre le VIH/sida qui se traduit par des efforts conjoints focalisés sur l'accessibilité et l'adaptation des services sociaux et de santé. «Un éloignement s'était créé entre la communauté d'hommes et de femmes homosexuelles et cet événement a fait en sorte qu'on s'est rapprochés. On a travaillé ensemble à mettre en place des services auxquels le réseau de la santé ne répondait pas. Dans un premier temps, ça a été vraiment du soutien, de l'accompagnement» (Robert Rousseau). Au-delà de l'entraide individuelle, des revendications discutées lors des audiences publiques de la CDPDJ en 1993 font l'objet d'une plateforme commune adressée ultérieurement au ministère de la Santé et des Services sociaux. C'est cependant autour des luttes pour la reconnaissance des droits des LG que la mixité s'installe définitivement au sein du mouvement. Elle prend place à des rythmes divers et sous différentes formes : collaborations ponctuelles entre gais et lesbiennes pour la participation aux audiences publiques de la CDPDJ ; mixité de fait au sein de certains organismes et coalitions (Centre communautaire des gais et lesbiennes, TCLGQ, projet Dire enfin la violence, comités syndicaux). Cette mixité se retrouve dans la

19. Il existait bien une Association des pères gais, mais celle-ci était un groupe d'entraide regroupant des hommes gais divorcés ayant fait leur *coming out* et ayant des enfants adultes.

20. Aujourd'hui la Coalition des familles LGBT.

mouvance queer et dans les luttes contre la répression policière suite aux arrestations liées au party rave Sex Garage. Les marches commémoratives de l'évènement donnent naissance à Divers/Cité, un festival annuel de visibilité et de célébration de la diversité²¹. Selon Suzanne Girard qui coordonnait l'évènement, celui-ci a contribué à la mixité en faisant travailler ensemble les organismes. «Ça a marqué les communautés LGBT, Divers/Cité. Premièrement, ça a amené les groupes ensemble. Ça a amené une visibilité, beaucoup plus que ce qui avait été auparavant. Ça a amené une force. Je ne veux pas dire que c'est dû à Divers/Cité, mais ça a aidé. [...] Il y avait toujours cette masse qui arrivait une fois par année, de gens qui appuyaient». Ce rapprochement inclut aussi les personnes trans : «personnellement, la découverte en tant que lesbienne, ça a été le monde de tout ce qu'on appelle les *drag queens*. [...] le *show* [qui est] vraiment la signature de Divers/Cité, c'est Mascara, c'est Mado, cette participation de tout ce qui est défini transsexuel, drag, c'est toute cette alliance-là qui a marqué Divers/Cité et eu un énorme impact sur le mouvement [des] gais et lesbiennes au Québec» (Suzanne Girard ; T p. 107).

L'orientation des organismes vers la défense des droits plutôt que vers l'entraide ou vers l'affirmation identitaire favorise la mixité : les gais et lesbiennes se découvrent des points communs quant aux discriminations qu'ils et elles subissent et aux conséquences de la non-reconnaissance de leurs relations de couple et de leurs rôles parentaux. Même si les situations dénoncées peuvent différer, la convergence des luttes à mener les incitent à collaborer. Néanmoins, cette mixité n'est pas sans soulever des résistances et diviser le mouvement des lesbiennes : des militantes plus radicales la refusent pour des raisons de principes politiques, mais d'autres s'inscrivent d'emblée dans une militance mixte ou encore vont opter pour la mixité après avoir milité au sein du mouvement autonome des lesbiennes. Roger Leclerc évoque les désunions au sein de la communauté et le fait que ces alliances n'étaient pas très

solides : «ça n'a pas été un mouvement grandiose. Ça a été une bataille de tranchées au jour le jour. Et on n'avait pas beaucoup d'allié.es». De leur côté, des actrices-témoins mentionnent les difficultés que causait la sous-représentation des lesbiennes dans les organisations mixtes aux cultures institutionnelles différentes, par exemple quant au fonctionnement démocratique des associations, ou encore à la misogynie des gais (T p. 209). Mona Greenbaum relève le manque d'intérêt de plusieurs gais pour les enjeux concernant les lesbiennes, tandis que Suzanne Girard rapporte des attitudes contemptrices.

En tant que femme, en tant que lesbienne, [j']organisais une fête [Divers/Cité] qui était gaie et lesbienne, mais au niveau des assistances, c'est beaucoup plus de gars que de filles. Il y avait [...] de la lesbophobie, de la misogynie que je trouvais plus rampante dans le milieu gai que dans le milieu non gai. [...] J'ai eu souvent cette affaire, je sentais que les gars me haïssaient parce que j'étais lesbienne. (Suzanne Girard)

Les organisations fédératives

Vers la fin des années 1980 et le début des années 1990, la structuration du milieu LGBT s'accompagne de la mise en place d'organisations fédératives pour augmenter la collaboration entre les organismes de première ligne et favoriser les plateformes communes d'actions et de sensibilisation. La mixité hommes-femmes revêt alors une dimension organisationnelle avec la mise sur pied d'organismes et de coalitions regroupant hommes et femmes. Les premières tentatives de regroupement ne perdurent pas : Inner City Group (1981) qui devient la Réunion des associations gaies et lesbiennes à Montréal (RAGLAM, 1981-1984) mise sur pied par David Cassidy, réunissant anglophones et francophones, suivie de La Coalition (1984-1990). La création de la Table de Concertation des lesbiennes et gais du grand Montréal, incorporée en avril 1993, est un événement majeur selon plusieurs acteurs.trices-témoins. Les changements de noms qui ponctuent son existence illustrent sa pérennité comme coalition de défense des droits et l'élargissement de sa mission sociale et territoriale : elle devient la Table de concertation des lesbiennes et gais du Québec (TCLGQ), puis le Conseil québécois des gais

21. Divers/Cité cèdera la place à Célébration LGBTQA Montréal (maintenant Fierté Montréal) en 2007 comme organisme porteur des activités de célébration de la diversité sexuelle, notamment la Journée communautaire et le défilé dominical.

et lesbiennes du Québec (CQGL) en 2006 et le Conseil québécois LGBT en 2012. Les origines de la TCLGQ ne font pas consensus, mais elle joue un rôle central dans les luttes pour les droits en fédérant les organismes pour arriver à une représentation collective. Sa mise sur pied coïncide avec la participation aux audiences de la CDPDJ qui a favorisé les rapprochements entre gais et lesbiennes rattachées à des organismes mixtes et non mixtes. D'abord lieu de rendez-vous mensuel d'échange d'informations sur les activités des organismes, la TCLGQ trouve son élan et sa cohésion interne lorsqu'elle concentre son action sur les revendications législatives.

On est dans les années 95-96. Les acteurs du monde sida sont aussi présents sur la Table de concertation des gais et lesbiennes du grand Montréal. Petit à petit, cette table s'essouffle. En fait, il n'y a pas véritablement de grand objectif défini et parallèlement à cet essoufflement, il y a parmi les gens qui y sont une réflexion autour du mariage qui commence à prendre forme à l'intérieur des mouvements militants. [...] Très vite, la Table va se donner comme mission de lutter pour faire changer les lois jusqu'au mariage, obtenu quelques années plus tard. (Denis-Daniel Boullé)

Cette orientation contribue à consolider l'alliance entre les organismes. Toutefois, la mixité demeure problématique au sein de la TCGLQ : les femmes sont nettement moins nombreuses, d'où un déséquilibre dans la représentation des gais et des lesbiennes. Cette mixité est vécue comme un « choc culturel » par les lesbiennes qui ont milité dans le mouvement féministe ou le mouvement autonome des lesbiennes, notamment quant à la prise de décisions et au degré de politisation. Le ratio déséquilibré fait l'objet de discussions et de jeux politiques. Si une présence accrue de lesbiennes est souhaitée, celles qui sont radicales ne sont pas les bienvenues. Les lesbiennes recrutées se voient confier le mandat implicite d'attirer des consœurs et elles sont souvent rapidement parachutées dans des fonctions importantes (présidence, coprésidence, porte-parole) qui permettent d'afficher une façade de mixité, les dissensions restant néanmoins permanentes.

On en a deux [femmes à la Table] : une qui est sur le point de partir et puis une autre qu'on voudrait bien

voir partir. Celle qu'ils voulaient voir partir était une radicale... [...] Je suis rentrée sur cette Table et le tour de cochon qu'ils m'ont joué, c'est qu'à la deuxième séance, ils m'ont élue présidente avec l'intention que je fasse rentrer des lesbiennes. J'ai dit : « c'est pas la peine que vous m'élisiez présidente. Je ne connais pas le milieu gai ». Il y avait une vingtaine d'organismes là-dedans. Les deux lesbiennes, elles, ne représentaient rien de ce que je connaissais du milieu lesbien de l'époque. [...] J'étais la lesbienne alibi. Enfin, ça ne fait rien, j'ai appris beaucoup de choses et je suis devenue la porte-parole. (Gloria Escomel)

Le RLQ, un organisme issu du mouvement autonome des lesbiennes, rejoint finalement la TCLGQ au début des années 2000, malgré quelques réticences au sein de son conseil d'administration. « Elles ne sont pas trop hot à l'idée. Mais j'ai dit : "c'est important, ça parle de financement. On n'est presque pas financées, il faudrait qu'on s'allie un peu. Il y a quelques revendications qui nous touchent, ils vivent de la discrimination comme nous, alors pourquoi pas s'allier avec le mouvement gai ?" » (Diane Heffernan). Si la création de la TCGLQ, perçue comme un acteur collectif capable de coordonner des actions communes autour de la grande bataille de la reconnaissance, est largement perçue comme un tournant majeur, des acteurs.trices-témoins en relèvent les limites : l'absence de personnes bisexuelles et transsexuelles, malgré des demandes d'inclusion, les tensions internes et le climat de méfiance. À cet égard, les États généraux tenus en 2004 à Québec constituent un autre moment décisif dans la mise en place des alliances au sein des communautés LGBT. La coalition s'élargit pour inclure les enjeux touchant les personnes bisexuelles et trans, ce qui n'ira pas sans susciter des incompréhensions et des frictions quant à la place qui leur sera accordée dans les revendications collectives, notamment lors de la négociation du plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie adopté en 2011. La confiance mettra plusieurs années à s'établir. « Pendant quelques années, c'était GLBT, mais le T était là seulement pour les subventions. Avant ça, les gais et nous, on était deux mondes complètement à part. Il n'y a rien qui nous revenait à nous. Maintenant, c'est différent » (Marie-Marcelle Godbout). Le rôle central du

Conseil québécois LGBT comme organisme principal de défense des droits se confirme, alors qu'il se voit reconnaître comme interlocuteur privilégié par les tierces parties (gouvernement, médias). Toutefois, le milieu communautaire n'est pas épargné par des crises majeures et clivantes au cours de la décennie 2000, autour d'un projet de construction d'un centre communautaire LGBT et des fêtes annuelles de la diversité.

Les alliances affinitaires et stratégiques

Dans les années 2000, des regroupements se forment sur la base de situations communes et d'intérêts partagés à se doter d'une voix collective afin de se tailler une place tant au sein de la communauté LGBT qu'à l'extérieur. Les organismes jeunesse créent le Regroupement d'entraide pour la jeunesse allosexuelle du Québec (REJAQ) qui rassemble principalement des organismes jeunesse de diverses régions et des associations étudiantes LGBT collégiales et universitaires. Outre la participation aux activités des uns et des autres, ce regroupement favorise les échanges de bonnes pratiques et la concertation. «On s'est mis à découvrir d'autres organisations. [...] Comme on travaillait beaucoup ensemble au niveau du REJAQ, ça nous donnait des idées pour nos organismes. Le GRIS-Québec avait aussi voulu mettre en place un milieu de vie [pour les jeunes], alors on leur avait fourni notre demande de financement, répondu à des questions. J'étais allé les rencontrer, leur présenter plein d'affaires. [...] L'alliance, c'était le REJAQ» (Hugo Valiquette). Selon les acteurs, trices-témoins impliqués dans cette structure, ce sont les difficultés financières qui ont forcé la dissolution du REJAQ, tenu à bout de bras par des bénévoles de 2002 jusqu'à 2009. De son côté, la Coalition jeunesse montréalaise de lutte à l'homophobie²² (CJMLH), regroupant un nombre croissant d'organismes jeunesse ou intervenant sur des questions qui touchent les jeunes, a pu bénéficier d'un soutien financier qui a assuré sa survie. En 2013, elle met en place un milieu de vie pour les jeunes, l'Astérisk, afin d'assurer un espace stable aux organismes jeunesse et une visibilité des jeunes

dans le Village gai, ce qui requiert une quête d'appuis longue et frustrante par moments. «On avait fait plein de démarchage. [...] On se heurtait beaucoup à des portes closes jusqu'à tant qu'on arrive avec le Forum jeunesse qui a vraiment été [d']une plus grande écoute puis qui a décidé de financer un projet pour la diversité sexuelle en 2009-2010» (Bruno Laprade).

Les autres coalitions affinitaires connaissent une courte existence, ce qui n'exclut pas qu'elles aient joué un rôle clé ponctuellement. C'est le cas pour la CTTQ qui a donné une visibilité accrue aux enjeux trans pendant le déroulement des travaux du Groupe de travail mixte sur l'homophobie, et de la coalition Multimundo dont les activités, notamment les colloques ouverts à tous et toutes, ont grandement contribué à sensibiliser le milieu communautaire LGBT à la diversité ethnoculturelle vers le milieu de la décennie. Rémy Nassar a tenté sans succès de réactiver ce dernier regroupement vers 2011-2012.

Il y a six organismes qui s'identifient comme étant des organismes ethniques LGBT à Montréal et puis la coalition Multimundo était dormante depuis plusieurs années, donc j'ai voulu repartir un peu cette notion de travail commun, parce qu'on a plus ou moins tous la même mission, le même type de clientèle, les mêmes défis, mais on fait les six, chacun de son côté, les mêmes choses. [...] Les six organismes étaient autour de la table et petit à petit, ça a commencé un peu à tirer chacun de son bord.

Outre les divisions internes, les organismes fondés autour de nouveaux enjeux sont jeunes et peu expérimentés dans la quête de financement, sans compter qu'ils viennent concurrencer les plus anciens.

C'est sûr aussi, en tant qu'organisme noir [Arc-en-ciel d'Afrique], prendre sa place dans une communauté qui était déjà très blanche, il y a eu beaucoup de résistance, on sentait une vraie gêne. [...] Il n'y avait pas beaucoup de crédibilité, donc ça a été de prouver à la communauté LGBT que l'organisme avait sa place. C'était comme s'il pouvait être accueilli et que tout était beau, mais il ne fallait pas qu'il soit trop gros ni commencer à être compétiteur sur tout ce qui était financement. Parce que ça, un gros problème dans la communauté, il n'y a pas beaucoup d'argent pour

22. Aujourd'hui la Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT.

les organismes. Donc chacun doit se battre pour aller chercher ses sous. (Patricia Jean)

Les organismes ethnoculturels réagissent également aux propos anti-immigrants émis par des représentant.es de la communauté LGBT, par exemple selon lesquelles les immigrant.es seraient responsables de l'homophobie qui existe au Québec. « J'ai écrit une lettre signée par sept organismes [de la diversité LGBT ethnoculturelle] et plus, pas pour dénoncer ces propos, mais pour dire que ce n'est pas vrai, qu'on n'est pas d'accord avec ce propos-là. La lettre a beaucoup circulé. Beaucoup de gens l'ont appuyée » (Rémy Nassar).

Parallèlement aux efforts pour créer des regroupements internes, les échanges et les alliances ponctuelles entre organismes se multiplient dans la décennie 2000 dans l'objectif partagé de renforcement des capacités. Par exemple, le GRIS-Montréal et Arc-en-ciel d'Afrique développent diverses formes d'entraide et de soutien mutuel. Le premier organisme y gagne, car il a besoin de diversifier son bassin de bénévoles et de mieux outiller ses intervenant.es pour s'adresser à des classes multiethniques en région montréalaise ; le second peut tirer profit de l'expérience et de la renommée du GRIS-Montréal pour apprendre à s'organiser et se faire connaître. De même, l'organisme Lez Spread The Word (LSTW), qui veut donner une visibilité à la culture lesbienne et organise des activités mensuelles par l'intermédiaire d'Internet, mise beaucoup sur des collaborations gagnant-gagnant : « on a beaucoup travaillé avec d'autres organismes. [...] Dans les événements comme *Où sont les femmes ?* on a eu une édition pour la Journée de visibilité lesbienne. On donnait une partie des sous au Centre de solidarité lesbienne et à la journée pour les encourager. Avec le GRIS, on a travaillé sur plusieurs trucs. [...] Avec Fierté au travail, on s'implique dans des événements » (Florence Gagnon).

Les alliances externes

On constate la forte présence quantitative, dans l'ensemble des témoignages, de certains secteurs (milieux

syndicaux, universitaires, de la santé, de l'éducation, politiques, féministes) et la faible présence d'autres secteurs (milieux de la justice, religieux, groupes de gauche²³, médias, organismes internationaux). Très peu de propos concernent les alliances avec les avocat.es et les juristes, avec les hommes et femmes politiques et avec les milieux culturels. Pour le milieu juridique, parmi les avocat.es ayant contribué aux diverses luttes juridiques, elles et ils étaient soit gais ou lesbiennes et donc perçus comme des militants, soit peu appréciés et ne s'inscrivant pas dans la mémoire collective comme des alliés. On peut relever des noms de ministres responsables et de député.es qui sont considérées comme des interlocuteur.trices politiques plutôt que comme des allié.es. Tout comme les alliances à l'intérieur des groupes LGBT, celles avec des individus, des organismes ou des institutions à l'extérieur de ces communautés évoluent avec le temps.

Les alliances avec la société civile

Des acteurs.trices-témoins évoquent une solidarité entre les mouvements sociaux des années 1970 qui faisaient partie d'une « même mouvance » sociale : « dans les années 70 radicales, on avait des idées plus inspirées par la gauche et cette idée de faire des liens entre les gais, le féminisme et le syndicalisme » (Ross Higgins). Néanmoins, les alliances effectives pendant les décennies 1970 et 1980 sont peu nombreuses, basées sur des liens éphémères et des collaborations ponctuelles avec des organismes syndicaux, confessionnels ou éducatifs. Par exemple, les institutions d'enseignement universitaire et collégial démontrent une ouverture au moment de l'épidémie du VIH/sida : accueil d'une conférence nationale par l'Université du Québec à Montréal (UQAM) en 1985, sensibilisation aux préjugés envers les sidéens dans les milieux de l'enseignement du côté anglophone. Des activistes gais tendent la perche à d'autres groupes (féministes, groupes de détenus, syndicats), mais ces efforts pour forger des alliances

23. La quasi-absence des groupes de gauche étonne pour la période des années 1970 puisque ces groupes étaient très présents, y compris dans les milieux militants gais et féministes.

durables sont jugés peu fructueux. Les rapports avec le mouvement féministe, complexes, requerraient une analyse indépendante plus approfondie. Ouverte pendant les années 1970, la Librairie Androgyne regroupe un collectif qui définit son projet comme celui d'une « librairie gaie, lesbienne et féministe » (Ross Higgins). Du côté des lesbiennes, plusieurs militent à la fois dans le mouvement féministe et dans celui naissant des lesbiennes, mais on ne peut guère parler d'alliance en tant que telle.

La première alliance réussie est patronnée par la TCGLQ qui met en place en 1998 la Coalition pour la reconnaissance des conjoints et conjointes de même sexe (CRC), regroupant des actrices de la société civile, soit plus d'une vingtaine d'organisations à l'intérieur et à l'extérieur des communautés LGBT, dont la TCGLQ, Gai Écoute, l'AML, les trois centrales syndicales, des organismes du mouvement des femmes, dont la FFQ. Cette stratégie d'alliance large, qui serait spécifique au mouvement LGBT québécois, aurait contribué à lui donner force et crédibilité aux yeux du gouvernement. Elle est en effet mise de l'avant par des militant.es qui y voient une façon d'accroître leur poids politique, vu leur faible présence dans la population.

[À propos de la reconnaissance législative des conjoint.es en 1999], le plus grand petit orgueil que je peux avoir par rapport à cette période-là, c'est l'idée d'aller chercher les gens de la société civile et, ensuite, de travailler avec des représentations des syndicats, des représentantes de la Fédération des femmes du Québec, qui ont eu un rôle très important dans les représentations qu'on a pu faire auprès du gouvernement jusqu'à l'obtention, en 1999, de cette reconnaissance. (Denis-Daniel Boullé)

Mona Greenbaum abonde dans le même sens : « [à propos de la loi sur l'union civile en 2002], ce qui nous a donné la force, une certaine puissance, c'était ce travail en collaboration avec tous ces autres organismes et groupes qui a aidé à aller en avant ». Le travail en coalition permet la concertation entre une série d'acteurs.trices, compense la difficulté de mobiliser les gais et les lesbiennes pour des actions publiques, comme les manifestations, et accroît l'impact de la représentation

politique lorsque celle-ci est choisie comme principal moyen d'action.

Après ça, je me suis engagé à faire, entre guillemets, du « lobby », parce qu'on n'avait pas suffisamment de force de frappe pour être capable de descendre dans la rue, on faisait des petites manifestations, quelques centaines de personnes. [...] Donc la meilleure façon, c'était de faire des représentations politiques auprès des élus, les sensibiliser, les amener à vouloir collaborer, à s'impliquer. (Laurent McCutcheon)

L'alliance avec la société civile va de pair avec la stratégie « des petits pas », avec la progression par étapes qui permet surtout d'aller chercher l'appui de la société civile pour les revendications législatives dont nous avons parlé. La CRC a aussi soutenu des initiatives issues de démarches individuelles initiées par des non-membres, notamment les démarches juridiques du couple Hendricks-Leboeuf pour l'accès au mariage.

Contrairement à la mise sur pied de la TCGLQ, peu de récits font allusion aux tensions entre gais et lesbiennes au sein de la CRC. Les dissensions concernent plutôt l'inclusion ou non des revendications des droits parentaux où les positions ne se réduisent pas à l'appartenance à l'un ou l'autre groupe. On note toutefois des écarts dans l'évocation de la solidarité intersectorielle. Celle-ci occupe peu de place dans les propos de militants gais qui privilégiaient des tactiques radicales telles que l'*outing* (ou révélation publique de l'homosexualité d'une personne connue) et la confrontation avec le gouvernement pour revendiquer immédiatement le mariage. Ceux-ci font aussi un bilan très mitigé du succès des alliances avec la société civile, critiquant surtout le manque d'appui réel de ces segments. Quant à l'appui de la FFQ aux demandes de la CRC, il aurait été ambivalent et fait l'objet de jugements opposés. Irène Demczuk, qui a joué un rôle majeur dans la formation d'un comité de lesbiennes à la FFQ et dans la constitution et l'animation de la CRC, relève les difficultés rencontrées au sein de la FFQ où militent de nombreuses lesbiennes qui ne s'expriment pas toujours sur les revendications qui les concernent, comme ce fut le cas dans deux manifestations importantes. La marche Du pain et des roses en 1995 ne comprend

« aucune revendication qui concerne les femmes lesbiennes qui, pourtant, sont l'objet de discrimination dans plus de cinquante lois québécoises et une centaine de lois canadiennes » (Irène Demczuk), alors que dans la Marche mondiale des femmes en 2000, deux revendications concernant les droits des lesbiennes suscitent la controverse et font l'objet d'une adoption à la carte, contrairement à toutes les autres résolutions.

Les alliances intersectorielles

Les alliances intersectorielles ont permis d'obtenir des gains sur le plan législatif. La CRC s'est dissoute puisque sa raison d'être, l'obtention d'une reconnaissance législative des couples et des familles, n'existe plus. Néanmoins, de telles alliances se sont maintenues dans les années 2000 avec sensiblement les mêmes organismes, mobilisés cette fois dans un processus de concertation avec le gouvernement du Québec, le Groupe de travail mixte sur l'homophobie (2004-2007), dont le mandat est de dresser un portrait de la situation relativement à l'homophobie dans diverses sphères sociales. Placés sous la direction de la CDPDJ, les travaux débouchent sur la publication d'un rapport, *De l'égalité juridique à l'égalité sociale. Vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie* (2007), dont les recommandations sont soutenues par la CDPDJ. Le gouvernement y donne suite en adoptant une Politique québécoise de lutte contre l'homophobie en décembre 2009, suivie d'un Plan gouvernemental de lutte contre l'homophobie en 2011²⁴. On retrouve la même pluralité d'acteurs. trices dans le Collectif de travail LGBT, regroupant une cinquantaine d'organismes qui négocient le contenu de ce plan en 2010-2011 avec le ministère de la Justice. La stratégie d'établissement des alliances larges au sein de la société civile avec une variété d'organismes se concrétise aussi par la participation à d'autres regroupements et coalitions (par exemple, le Réseau québécois de l'action communautaire autonome, Pas de démocratie sans voix), afin de les sensibiliser aux LGBT-phobies et de s'accorder un soutien mutuel, tout en étant

conscient de l'existence de certains dossiers sur lesquels les ententes sont difficiles ou même impossibles. « Il y a d'autres types d'organisations [que les mouvements féministes] dans des perspectives des droits sociaux, des organismes de défense des droits, qui ont appris, peut-être, à mieux connaître les réalités LGBT et à en être plus conscients dans leurs propres organisations. Il y a des nouvelles alliances qui se créent » (Steve Foster). Des organismes LGBT sont de plus en plus nombreux à participer à des tables de concertation multipartites municipales, régionales ou provinciales afin d'y faire valoir les réalités et les besoins des personnes LGBT par rapport à différentes problématiques (violence conjugale, violence dans le quartier, immigration et refuge, relations interculturelles). Carolle Mathieu décrit comment ce réseautage permet au Centre des femmes de Verdun d'introduire les réalités lesbiennes au sein de plusieurs instances régionales : « On a beaucoup d'alliances, on est sur différentes tables. [...] Et c'est sûr que quand on va là [tables sur la violence], on va apporter la question de la violence conjugale dans les couples de lesbiennes. [...] On a des racines, on a des tentacules, on se partage les représentations dans l'équipe et on essaie de couvrir les milieux où c'est important d'être ».

Dans les années 2000, les organismes LGBT sollicitent de plus en plus les autorités locales pour des appuis, financiers et autres, à leurs propres activités ou des prises de position symboliques pour la diversité sexuelle et de genre. C'est ainsi que se tissent des alliances intersectorielles à l'échelle régionale ou municipale, un palier plus près du champ d'intervention de la plupart des organismes.

Les gestes posés par la Ville de Québec... adoption d'une déclaration contre l'homophobie par le conseil municipal en 2008, proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie l'année suivante... des gestes forts posés par monsieur le Maire, participer au cocktail d'ouverture de la fête Arc-en-ciel comme coprésident d'honneur, venir à la conférence de presse qui annonce notre nouveau nom d'Alliance Arc-en-ciel de Québec, hisser le drapeau arc-en-ciel en solidarité avec les personnes LGBT de Russie lors des Jeux de Sotchi, ce sont des gestes du

24. Voir le site <http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/ministere/dossiers/homophobie/homophobie.htm>

gouvernement municipal qui sont très forts. (Olivier Poulin)

En 2009, Arc-en-ciel d'Afrique fonde un festival de films nommé Massimadi et choisit délibérément de le situer en février dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs afin de rejoindre des membres des communautés noires et de s'en faire des alliés.

Entendre des dirigeants et des membres du staff du Mois de l'histoire des Noirs parler de Massimadi... voir des fonctionnaires de la ville de Montréal, noirs, africains, qui viennent avec leur femme dans un événement d'Arc-en-ciel d'Afrique. Pour moi, je regardais et je disais : «wow! On est vraiment en train de s'implanter dans la communauté noire». [...] C'est des indicateurs qui nous montrent qu'on commence à être acceptés dans la communauté noire. (Solange A. Musanganya)

Les alliances avec les milieux syndicaux

L'établissement des alliances avec les milieux syndicaux se développe avec le temps, bien qu'il soit impossible de le retracer en détail à partir du matériel recueilli. Au départ, si les centrales syndicales ont accordé leur soutien à la lutte contre la répression policière en 1976-1977, cet appui demeure formel, sans s'accompagner de gestes concrets ni se prolonger dans le temps.

Au moment des arrestations des gens en 76 et encore en 77 après les arrestations au Truxx, on avait formé des alliances [entre] groupes, on a été chercher des appuis des syndicats, et on a facilement obtenu un appui de la part de l'exécutif des centrales, mais ça n'a pas vraiment impliqué un appui de substance. Alors, ça a été pas mal une lutte dans laquelle on avait une solidarité entre les groupes gais. (David Cassidy)

L'engagement ultérieur des centrales syndicales résulte pour une bonne part de la mobilisation de gais et lesbiennes qui, à l'intérieur de leurs organisations, s'efforcent d'établir des liens entre milieux LG et syndicaux. Des militant.es des trois grandes centrales se sont unies pour former le Forum des gais et lesbiennes syndiqués du Québec (1996-2004). Les organisations syndicales ont repris à leur compte la revendication de la reconnaissance des conjoint.es de même sexe dans

la négociation des conventions collectives, notamment celle du secteur public et parapublic en 1995 et en 1998. L'implication des syndicats se manifeste aussi lorsqu'il s'agit d'assurer des représentations politiques en faveur des changements législatifs. «À cette époque-là, je pense que les syndicats ont été des acteurs de premier plan. [...] Dans beaucoup de conventions collectives, ils ont donné des droits, ils ont interdit la discrimination [...] avant la Charte. Les syndicats ont été des pionniers, mais ce sont des militants gais à l'intérieur des syndicats qui ont fait le travail. [...] Ça a été des alliés de premier plan, parce qu'ils avaient beaucoup de pouvoir» (Laurent McCutcheon). Cette alliance s'est maintenue jusqu'à la période contemporaine. Bien que le Forum des gais et lesbiennes syndiqués du Québec ait disparu en raison des rivalités intersyndicales, les centrales demeurent présentes dans les lieux de concertation des communautés LGBT, à l'interne, comme au sein du Conseil québécois LGBT, et avec le gouvernement, comme l'illustre leur participation au Groupe de travail mixte sur l'homophobie (2004-2007).

Outre la concertation et la représentation politique, les alliances avec les milieux syndicaux s'actualisent à travers des collaborations à l'échelle sectorielle ou locale/régionale. Donnant suite à l'initiative de Jacques Pétrin, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a mis sur pied des tables nationales de lutte contre l'homophobie et la transphobie regroupant des acteurs collectifs du monde de l'éducation (scolaire et collégial), dont des associations syndicales issues des trois grandes centrales. Les deux tables, créées en 2005, ont fusionné par la suite et collaborent avec les organismes communautaires LGBT impliqués dans le secteur de l'éducation de diverses manières : échange d'expertise, conférences et colloques, campagnes de sensibilisation en milieu scolaire, conception et distribution d'outils de sensibilisation et d'intervention, etc. Le militantisme syndical se déploie donc sur plusieurs fronts et à de multiples échelles, comme l'illustre le parcours de Dominique Dubuc au sein de diverses instances, en plus de son implication locale au cégep où elle enseigne : comité confédéral LGBT de la Centrale des syndicats nationaux (CSN), Collectif de travail LGBT, Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, délégation de

la CSN aux conférences sur les droits LGBT lors des éditions continentales et internationales des Outgames, comité trans du Conseil québécois LGBT. Bref, l'action syndicale est à la fois sociale, éducative et politique, tout en s'inscrivant dans le cadre traditionnel des relations de travail. «Maintenant que l'égalité juridique est atteinte, on vise à s'investir beaucoup plus pour sensibiliser les milieux de travail. On le faisait toujours en filigrane. Mais là, c'est vraiment de rentrer dans les milieux de travail, expliquer aux exécutifs locaux que c'est leur responsabilité de lutter contre l'homophobie et la transphobie, c'est comme tous les autres droits humains fondamentaux» (Dominique Dubuc).

Les alliances avec les milieux universitaires

Les alliances avec les milieux universitaires se sont surtout développées lors des luttes pour l'union civile et le mariage. Ann Robinson, juriste, féministe et militante dans son syndicat professionnel, s'est prononcée publiquement en faveur du mariage à diverses occasions, notamment lors des Audiences publiques de la CDPDJ en 1993, et elle a mis son expertise au service de cette revendication défendue par le couple Hendricks-Leboeuf. Les revendications concernant l'homoparentalité engendrent des collaborations de longue durée entre l'AML, dès sa création, et une chercheure universitaire dont les enquêtes portent sur les couples de même sexe et leurs familles. «La recherche nous a beaucoup aidés à l'Assemblée nationale quand on a lutté pour [faire] avancer nos droits, aussi pour l'accès au mariage, aux cliniques, pour toutes sortes de choses, Danielle [Julien] était là, neutre, objective, comme une chercheure, pour présenter sa recherche, pour montrer la capacité parentale et le bien-être des enfants» (Mona Greenbaum).

Par la suite, les alliances avec les milieux universitaires se sont étendues à divers niveaux. Le Groupe de travail mixte sur l'homophobie ainsi que les instances qui négocient la politique et le plan d'action de lutte contre l'homophobie avec le gouvernement incluent des chercheur.es (T p. 205). À l'échelle locale/régionale prennent place des colloques, des conférences et d'autres activités de diffusion des connaissances, des collaborations partenariales pour des recherches ou des

stages étudiants auxquels participent des organismes communautaires, des chercheur.es, des étudiant.es et des associations universitaires (LGBT et autres ; P 75). La participation à des colloques scientifiques internationaux accroît le rayonnement d'organismes québécois et stimule les échanges d'outils d'intervention, notamment dans le secteur de l'éducation.

Les alliances avec les milieux de la santé

Les gais ne font d'abord pas confiance aux services sociaux et de santé et critiquent l'accueil qui leur est fait. Dans ce contexte, l'ouverture manifestée par les services sociaux Ville-Marie (secteur anglophone) dans les années 1970 fait exception. Le travail de rapprochement visant la création de structures d'accueil adaptées aux réalités homosexuelles a ensuite été bouleversé par l'épidémie du VIH/sida. Une conférence tenue en 1985 avec des partenaires gouvernementaux, institutionnels et communautaires ne semble suivie d'aucune retombée concrète. Les gais sont confrontés au refus des institutions – notamment en santé publique – de financer les organismes communautaires qui se mettent alors en place et c'est surtout à partir des années 1990 que se déploie une offre de services pour répondre aux besoins des personnes atteintes du VIH/sida dans d'autres Centres locaux de services communautaires (CLSC) que les Services sociaux Ville-Marie. Pour la deuxième moitié des années 1990, l'organisme Séro-Zéro (qui deviendra Rézo) évoque les confrontations avec la Santé publique de Montréal concernant la prévention du VIH/sida et les difficultés récurrentes d'obtenir du financement pour l'organisme de la part des agences provinciale et fédérale de la santé publique. Vers la fin de la décennie 1990, l'organisme obtient des fonds (projets et financement d'infrastructure) et des partenariats finissent par s'établir avec des organismes de santé du Centre-ville de Montréal (réseau public et cliniques privées). En favorisant l'établissement d'un lien de confiance avec les usagers gais, de tels partenariats favorisent l'accessibilité des ressources institutionnelles en santé. Plus récemment, les alliances avec ces milieux se sont formées surtout sous la forme de collaborations régionales : partenariat entre des organismes jeunesse et des institutions en santé et services sociaux

dans l'Outaouais ; participation de représentant.es des services de santé et sociaux à des regroupements régionaux (Réseau estrien pour la diversité sexuelle en Estrie, diverses tables de concertation à Montréal).

CONCLUSION : CONTINUITÉ OU DISCONTINUITÉ DANS LES DISCOURS DES DROITS ?

On peut s'interroger sur les modes d'appropriation et la mobilisation des arguments du droit dans le mouvement LGBT. Cette juridification est-elle inhérente à ce mouvement dès son origine ou apparaît-elle plus tardivement, comme une stratégie nouvelle de lutte contre les injustices ? Pour des militants gais de la génération pionnière, le recours au langage des droits constituerait une composante majeure présente dès le début du mouvement avec la prise de conscience des discriminations vécues, même si ce discours coexiste avec d'autres projets de lutte orientés vers la construction d'un projet identitaire ou remettant en question les structures sociales globales. Par contre, pour d'autres répondant.es, le recours au langage des droits serait en rupture avec les discours antérieurs. Dans les années 1970-1980, ce serait plutôt les concepts de répression policière, de violence quotidienne, de harcèlement qui seraient dominants. C'est plutôt suite au constat que les discriminations perdurent malgré l'ajout de l'orientation sexuelle dans la Charte en 1977, et à partir du moment où celles-ci deviennent l'objet central des luttes, que l'enchâssement dans des lois de l'interdiction d'un traitement différent en raison de l'orientation sexuelle, autrement dit la demande d'une égalité juridique formelle, devient une cible significative. Le premier rapport de la CDPDJ en 1994 traduit une rhétorique de l'égalité en une série de revendications législatives qui serviront de projet politique au mouvement LGBT. Si le langage des droits a alors été adopté, c'est aussi qu'il permet de parler de l'homosexualité en mettant en évidence les convergences entre les personnes homosexuelles et hétérosexuelles dans les problématiques concernant le couple, la relation amoureuse et la famille, plutôt que sur la dimension sexuelle (T p. 189). Du côté des lesbiennes, toutes

les actrices-témoins de la génération pionnière relèvent des éléments de discontinuité dans les stratégies de luttes. Dans le courant du lesbianisme radical, c'est la conscientisation politique et non la revendication de droits qui domine. La référence aux droits surgit après un long processus qui fait advenir une identité lesbienne, dans toute sa pluralité, qui prendra ensuite sa place dans les organisations mixtes puis dans le combat pour les droits.

Quoi qu'il en soit de la divergence quant à son usage antérieur dans le mouvement LGBT, dans les années 2000, le langage des droits continue d'agir comme référentiel commun, notamment dans le rapport *De l'égalité juridique à l'égalité sociale* qui clôt l'exercice de consultation mené sous l'égide de la CDPDJ. Ce langage permet de relier une série de problématiques touchant les personnes LGBT et de les articuler autour d'un programme de changements sociaux et institutionnels endossé par l'ensemble des organismes impliqués dans ce processus.

NOTICE EN HOMMAGE À UNE PERSONNE DÉCÉDÉE

Line Chamberland souhaite rendre hommage à Marie-Marcelle Godbout, décédée le 17 juillet 2017. Fondatrice de l'Aide aux trans du Québec en 1980, Marie-Marcelle a défendu sans relâche les droits des personnes trans et apporté son soutien à plusieurs d'entre elles. Que son courage et sa générosité ne soient pas oubliés !

RÉFÉRENCES

- Bureau, Marie-France et Jacques Papy (2008), «Le dialogue social comme moteur de transformation de la norme : l'exemple de l'orientation sexuelle au Québec», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 16, n° 3, p. 9-70.
- Demczuk, Irène et Frank Remiggi (dir.) (1998), *Sortir de l'ombre. Histoire des communautés lesbienne et gaie de Montréal*, Montréal, VLB Éditeur.
- Enriquez, Michaël Chacha (2014), *Le mouvement trans au Québec. Dynamique d'une militance émergente*, Montréal, Cahier de l'IREF, Collection Tremplin, n° 5.
- Halbwachs, Maurice (1950), *La mémoire collective*, Paris, Presses universitaires de France.
- Higgins, Ross (1999), *De la clandestinité à l'affirmation. Pour une histoire de la communauté gaie montréalaise*, Montréal, Comeau & Nadeau.
- Honneth, Axel (2000), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf.
- Hudon, Raymond, Christian Poirier et Stéphanie Yates (2008), «Participation politique, expressions de la citoyenneté et formes organisées d'engagement : la contribution des coalitions à un renouvellement des conceptions et des pratiques», *Politique et sociétés*, vol. 7, n° 3, p. 165-185.
- Namaste, Viviane (2005), *C'était du spectacle ! L'histoire des artistes transsexuelles à Montréal, 1955-1985*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.
- Neveu, Erik (2015), *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte.
- Nora, Pierre (dir.) (1984), *Les lieux de mémoire. La République*, Paris, Gallimard.
- Nora, Pierre (dir.) (1986), *Les lieux de mémoire. La Nation*, Paris, Gallimard.
- Nora, Pierre (dir.) (1992), *Les lieux de mémoire. Les France*, Paris, Gallimard.
- Paternotte, David (2012), «La juridification ou le droit comme matrice de l'action collective : la revendication du droit au mariage entre personnes de même sexe», *Politique et Sociétés*, vol. 31, n° 2, p. 93-112.
- Rault, Wilfried (2009), *L'invention du PACS. Pratiques et symboliques d'une nouvelle forme d'union*, Paris, Presses de Science Po.
- Smith, Miriam (2011), «Canada : The Power of Institutions», dans Manon Tremblay, David Paternotte et Carol Johnson (dir.), *The Lesbian and Gay Movement and the State. Comparative Insights into a Transformed Relationship*, Farnham, Ashgate, p. 73-88.
- Smith, Miriam (2008), *Political Institutions and Lesbian and Gay Rights in the United States and Canada*, New York et Londres, Routledge.
- Taylor, Charles (1994), *Multiculturalisme, différence et démocratie*, Paris, Aubier.
- Tremblay, Manon (2015), «Quebec and Sexual Diversity», dans Manon Tremblay (dir.), *Queer Mobilizations. Social Movement Activism and Canadian Public Policy*, Vancouver, UBC Press, p. 106-124.
- Wilson R. A. (2006), «Afterword to "Anthropology and human rights in a new key: The social life of human rights"», *American Anthropologist*, vol. 108, n° 1, p. 77-83.



RAISONS D'AGIR



1 Affiche Le Salon des Tribades (1984), espace de création libre, par et pour la communauté lesbienne (1984–1989), logo conçu par Myriam Saad.



2 Affiche de Personne n'est illégal, créée par Sarita Ahooja (2012).



- 3 Page couverture du Rapport du comité de travail sur les services de santé mentale offerts aux femmes (gouvernement du Québec, 1997), mis sur pied en 1995 afin d'adapter les services de santé mentale aux besoins spécifiques des femmes.



4 Bannière de la Marche Du pain et des roses (1995). Archives d'Emilia Castro.



5 *Portrait of a Pursued One*, Yunus Chkirate (2013).



6 Jeu de société créé par Auto-Psy (1994).



7 *Raz-de-Marée*, extrait d'un essai photographique et d'un court-métrage portant sur l'expression de la citoyenneté sexuelle, réalisés avec un groupe de 13 artistes, dont 7 ont des limitations fonctionnelles, Steven Daivasagaya et Libre et Sauvage (2015).



- 8** Action citoyenne et prise de position du MPDAQM, «Le Projet loi n°10 : Pas sans boussole citoyenne!», pour dénoncer le risque d'abolition des comités des usagers (2015). Crédits photo : MPDAQM.



- 9** Photographie de Michèle Provost et Gabrielle Major, des Frères et Sœurs d'Émile Nelligan, lors du rassemblement annuel du Comité Pare-Chocs dénonçant l'utilisation des électrochocs dans les services psychiatriques au Québec (1984).



- 10** Photographie de Louise Dallaire, militante, lors d'une manifestation de Pro-Def Estrie à Montréal.

Self-Love Cabaret: l'amour de conjugue à la première personne

Elena Stoodley
Kim Ninkuru
Lady Sin Trayda
Malek El Hayja
Nada Khashaba
Winnie SuperHova

Curated and hosted by
Kama La Mackerel

Café l'Artère 7000 Ave du Parc H3N 1X1
Parc Metro/Ligne de bus 80

14 FEB 2015
Doors/portes: 7:15pm
Show: 8pm



#BlackLivesMatter



11 Affiche du Self-Love Cabaret, créée par Elisha Lim (2015).

SEXGARAGE



MONTRÉAL: 14-16 JUILLET 1990

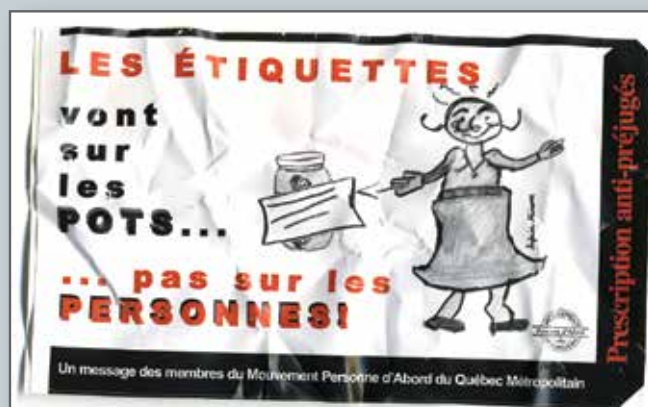
Un an après Manif légale

**contre la violence policière
12h45 dimanche le 28 juillet
coin de Maisonneuve et Guy**

- 12** Affiche appelant à une manifestation de protestation contre la violence policière (28 juillet 1991), un an après la violente répression du party rave Sex Garage en juillet 1990. Archives gaies du Québec.



- 13** *Le Gris haut-de-forme*, atelier de création de Pierre Bellemare dans le cadre des Impatients, un groupe venant en aide aux personnes atteintes de problèmes de santé mentale par le biais de l'expression artistique, photographie où l'on voit l'artiste en compagnie d'une participante (2011). Crédit photo : Dan Smeby.



- 14** Étiquette autocollante reflétant l'idéologie du MPDAQM, créée par Sylvie Giroux (2000).



15 Militantes d'Action des femmes handicapées lors de la MMF de 2005 à Québec et la présidente de la FFQ. Il est possible de reconnaître sur cette photographie (gauche vers la droite) quatre participantes au projet de recherche : Michèle Asselin, Linda Marie Blais, Maria Barile (maintenant décédée) et Yolanda Muñoz-González. Crédit photo : Sylvain Michaud.



16 Courtepointe confectionnée par des membres de l'AFIO (2004).



ReLations

Pour qui veut une société juste

NUMÉRO 763

MARS 2013

Le racisme à découvert

Un racisme sans races

Vers une politique québécoise antiraciste?

Égalité des sexes et stigmatisation

L'islamophobie au Québec

Centre justice et foi:
Trente ans d'engagement solidaire

6,00 \$



ARTISTE INVITÉ:
OLIVIER HANIGAN



18 Page couverture du programme du festival de films Image & nation (1991).



19 Photographie d'un spectacle de l'école Les Muses. Centres des arts de la scène en compagnie de Robert Charlebois (année indéterminée), formation professionnelle en théâtre, danse et chant offerte à des artistes vivant une situation de handicap. Crédit photo : Les Muses. Centre des arts de la scène.



21 Affiche de Plessisgraphe (1980), groupe s'intéressant à la photographie documentaire dans une perspective féministe au cours des années 1970 et du début des années 1980. Crédit photo : Suzanne Girard.



20 Page couverture de l'album souvenir *Le Berdache* (1999), revue de l'Association pour les droits des gai(e)s du Québec parue de juin 1979 jusqu'à l'automne 1982 (31 numéros).

ateliers • action

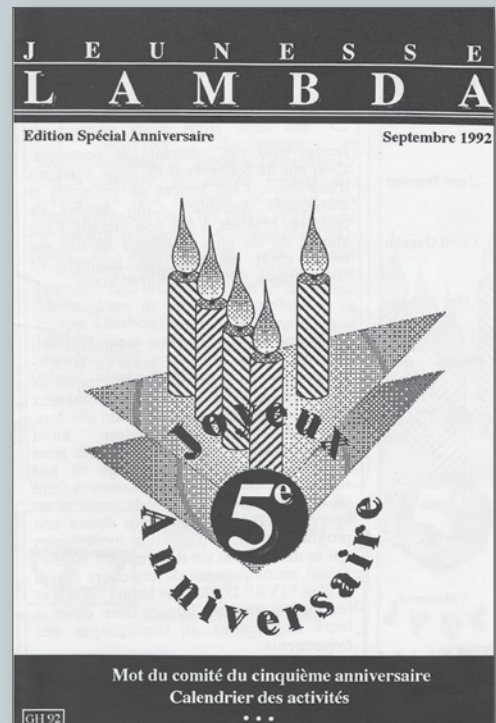
[illegible]

Il y a 80 Centres de femmes au Québec.
Connaissiez-vous le vôtre?





23 Brochure de l'OPHQ (1985).



24 Page couverture du programme du cinquième anniversaire de l'organisme Jeunesse Lambda (1992).



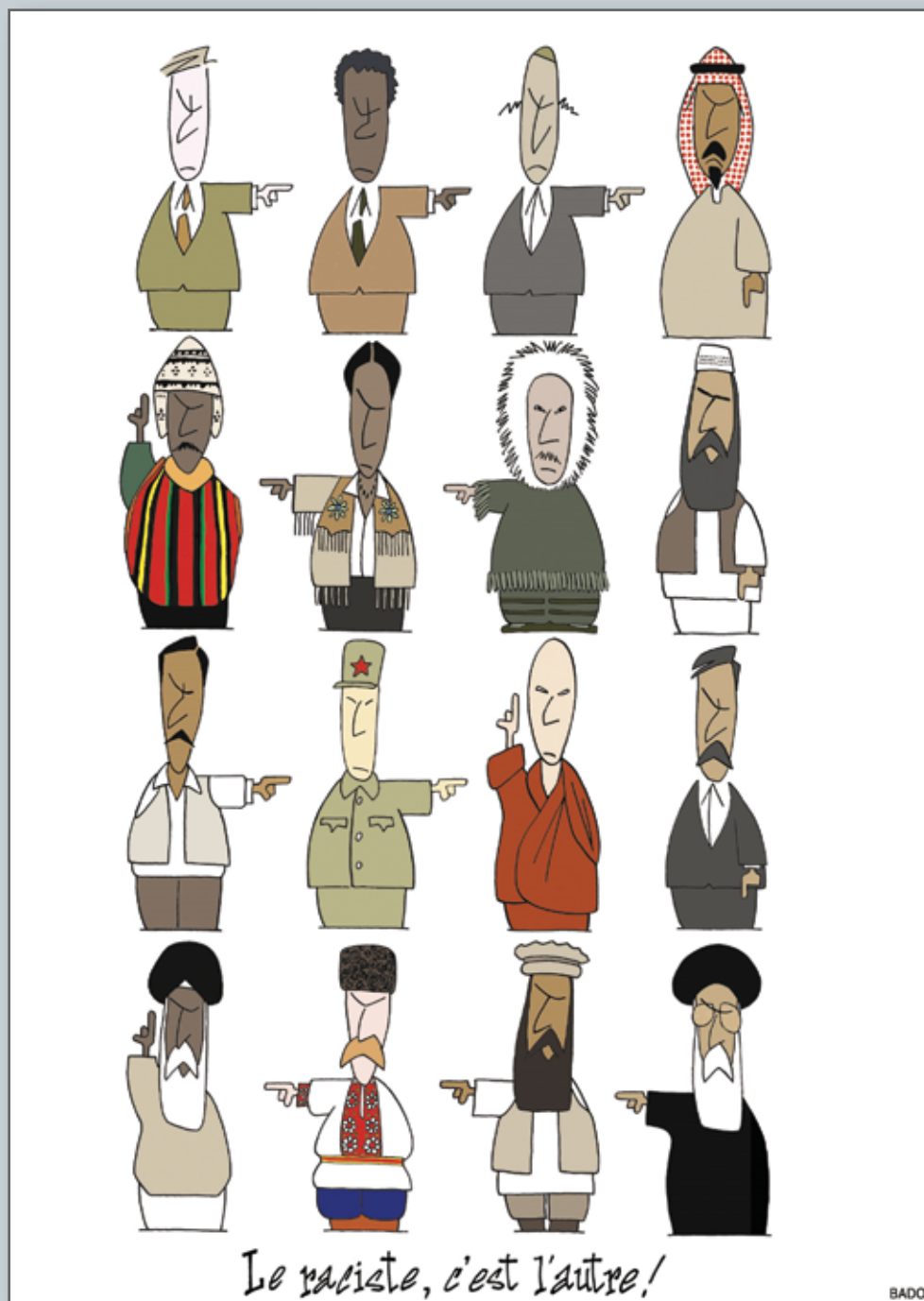
25 Photographie médiatique du local du Centre social d'aide aux immigrants pour son 35^e anniversaire (1982).



- 26** *Nous aurons les enfants que nous voulons*, pièce inaugurale du Théâtre des cuisines dont la première représentation a eu lieu en 1974, œuvre collective de Véronique O'Leary et ses complices, photographie représentant la scène finale lors d'une représentation dans un CÉGEP (1975). Crédit photo : Éditions du remue-ménage.



- 27** *Ma belle naïveté de poisson-chat*, œuvre créé par J'ose dans le cadre du Projet Signé Femme (1998-2002), ateliers de création avec des femmes membres des groupes du RRASMQ. Crédit photo : RRASMQ.



28 *Le raciste, c'est l'autre* (2011), caricature de Bado. Crédit photo : Guy Badeaux.



MINORITÉ ET MINORISÉS

L'expression « minorisé » est issue de celle de minorité, et plus spécifiquement de celle de minorité nationale. Qu'est-ce qu'une minorité nationale ?

Sur le plan international il existe un droit des minorités nationales. Faire partie d'une minorité diffère quelque peu de faire partie d'un groupe minorisé. La minorisation dépasse la propriété quantitative qui s'exprime dans le rapport majorité/minorité. La minorisation introduit la dimension de la valeur, soit la part qualitative de l'expérience de faire partie d'une minorité. Elle introduit aussi les rapports de pouvoir qui sont au cœur des processus de minorisation.

Le fait d'être minorisé (par la majorité) signifie être diminué ou amoindri au regard de la majorité lorsque celle-ci ne considère pas la minorité comme son égale. Il arrive que cet amoindrissement puisse être qualitatif sans se refléter sur le plan quantitatif, et l'exemple de cela est celui des femmes qui, bien sûr, ne constituent en aucune façon un groupe minoritaire bien qu'elles soient susceptibles d'être traitées comme une minorité, donc d'être minorisées. Il arrive aussi qu'un groupe donné, minoritaire quantitativement, puisse ne pas se considérer comme une minorité : c'est le cas des Peuples autochtones qui se qualifient de Premières nations. Ce qui n'empêche pas qu'ils soient quand même minoritaires et qu'ils soient traités comme une minorité nationale. Il faut comprendre que les réalités et les effets, parfois cumulés chez une même personne, du capacitisme, du sexisme, de l'ethnocentrisme, du racisme et de l'hétérocentrisme, font partie intégrante des processus de minorisation ; chacune de ces réalités agit tant sur les plans subjectif que structurel sur la vie et l'expérience des personnes et contribue à leur infériorisation. Un accès limité aux ressources et au pouvoir, la plus ou moins grande visibilité dans l'espace public et dans les médias, la discrimination en raison de caractéristiques personnelles et collectives, et la non-reconnaissance possible de sa valeur et de sa contribution à la vie sociale et culturelle font partie de cette expérience d'amoindrissement aux yeux des autres et de soi-même.

Lorsqu'il est question de minorisation, il est aussi question de l'imposition d'une identité, le plus souvent en négatif. De manière encore plus concrète, certains groupes ont été véritablement relégués au statut de mineur, comme ce fut le cas de personnes en situation de handicap et de personnes aux prises avec des problèmes de santé



mentale. Reléguées à être objets de soins et infantilisées, elles ont cherché et cherchent toujours une autre manière d'exister à égalité avec les autres membres de la société.

La situation des femmes, le fait de ne pas être une minorité mais de faire partie d'un groupe minorisé, peut être illustrée par le fait d'avoir été objectivement traitées comme des mineures au sens de la loi, comme annexe de leur père et de leur mari, jusqu'aux modifications induites par la Loi 16. Les personnes en situation de handicap et celles aux prises avec des problèmes de santé mentale ont été également considérées comme inaptes, et leur inaptitude supposée, prenant aussi la forme de diagnostics médicaux, les a infantilisées. On peut également penser que tant que les personnes LGBT ont été considérées comme anormales et jugées ainsi par la psychiatrie, elles ont en quelque sorte subi le même sort. Il est certain que les personnes issues de l'immigration sont celles qui sont le plus à même d'être considérées comme des minorités au sens de la loi internationale, ce qui n'excuse pas leur minorisation et leur infériorisation.

Les groupes dont il est question dans le projet InterReconnaissance ne sont pas des minorités nationales au sens où ils ne se définissent pas par une nationalité, une origine et une identité communes, incluant les personnes immigrantes prises comme un tout. Ces groupes, personnes en situation de handicap, LGBT, aux prises avec des problèmes de santé mentale, immigrantes, femmes, sans être des minorités nationales, sont tous susceptibles d'être minorisés. L'expérience qui consiste à se trouver comme personne dans un rapport aussi bien qualitatif que quantitatif d'infériorité, quels que soient le degré et l'intensité de cette expérience de minorisation, fait partie du quotidien.

Francine Saillant





DISCRIMINATIONS

La discrimination consiste en un traitement différencié d'une personne en fonction de son appartenance à un groupe ou en raison de ses caractéristiques individuelles. Il peut s'agir d'une seule de ces caractéristiques ou de leur combinaison, et la discrimination peut être cumulative pour une même personne selon son appartenance à plusieurs groupes qui font l'objet de discrimination. La discrimination peut s'exprimer verbalement, au plan des comportements et des attitudes, varier selon l'échelle (individu, communauté, société) et selon le lieu et l'époque. La discrimination peut être interindividuelle, organisationnelle, institutionnelle, culturelle ou systémique et s'établir autant à l'intérieur d'un groupe qu'entre les groupes en raison de divergences idéologiques, d'attitudes et de représentations, et de la composition de ce qui est considéré comme « normal » ou « anormal ». Elle peut être directe, indirecte, et liée à un environnement social ou physique inadéquat à la participation sociale, à l'exercice des droits. La remise en question des situations de discrimination contribue à politiser les rapports entre les individus et les institutions ou la société.

La mise en visibilité des situations des groupes minorisés et de leurs revendications a mené l'État à reconnaître la discrimination et ses déclinaisons, et à inscrire leurs droits dans différents dispositifs législatifs, légaux, réglementaires et politiques, offrant ainsi des balises à l'action gouvernementale. Ces mesures anti-discrimination ont permis de considérer des personnes comme sujets de droit à part entière par le biais d'une réduction de certaines situations sans toutefois les éliminer.

En 1975, l'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne a interdit toute forme de discrimination à la fois sur la base du sexe et de la race. L'orientation sexuelle, ainsi que le handicap et tout moyen pour le pallier n'y seront ajoutés respectivement qu'en 1977 et 1979. Parallèlement, ces développements se sont accompagnés de mécanismes de plaintes et de recours légaux lors de litiges, ce qui a permis de résoudre les situations de discrimination et de faire valoir le droit des personnes. Malgré cette reconnaissance formelle, les situations de discrimination et d'injustices persistent et les différents groupes continuent de se mobiliser contre celles-ci.

Dans le secteur migration, la discrimination raciale s'est exprimée par le biais d'un fardeau supplémentaire pour certains groupes de migrant.es en raison de leur provenance. D'une part, une discrimination quant au pays d'origine se manifeste par la volonté de réduction de l'afflux de réfugié.es au cours des années 1980 de la part du





gouvernement canadien ; d'autre part, la discrimination, le profilage racial, des abus et des préjugés existent une fois en sol canadien. Ceux-ci ont été la cible d'actions spécifiques en lien avec la discrimination de groupes d'immigrant.es (tels que les travailleuses domestiques, du textile et de l'hôtellerie, les travailleurs agricoles, les chauffeurs de taxi), actions menées en collaboration entre les milieux communautaires et syndicaux. La lutte contre la discrimination et les préjugés est caractéristique du milieu et passe par des activités de sensibilisation de la population générale, par le biais de projets tels que «Portraits de femmes» et «Courtepointe», mais aussi par des positions critiques et politiques dans la formation du Comité d'action contre le racisme à la fin des années 1980.

Dans le secteur femmes, la discrimination repose sur des arguments naturalistes et biologisants et elle est vécue principalement dans l'accès aux lieux publics, dans le domaine de l'éducation et de l'emploi, et au plan juridique. La lutte contre la discrimination s'est traduite entre autres par des occupations de tavernes réservées aux hommes dans les années 1970 par les militantes du FLF, la mobilisation des femmes autochtones sur les dispositions sexistes de la *Loi sur les Indiens* et les pressions de la FFQ, de l'AFÉAS et d'autres groupes de femmes en 1980 concernant la révision du Code civil sur les questions relatives à la famille, au mariage et au statut des femmes mariées. Les questions de discrimination à l'embauche et l'emploi, l'inéquité salariale comme le «classement moquette», la division du travail et l'inexistence de conditions de maintien en emploi comme les congés de maternité ont amené le mouvement à se positionner et à agir.

Pour le secteur LGBT, les discriminations sont structurelles et de l'ordre d'attitudes homophobes et lesbophobes présentes dans toutes les sphères. Elles ont des impacts psychologiques importants : culpabilité, incapacité de fonctionner socialement, solitude et difficultés à développer des relations durables, mauvaise estime de soi. Dans les années 1990, l'action des groupes et les recommandations de la CDPDJ ont mené à une reconnaissance progressive de la réalité des couples de même sexe au sein de l'État et de ses différentes lois, dont l'assistance-emploi, l'aide juridique, l'impôt sur le revenu, le Régime de rentes du Québec et les accidents du travail. Des discriminations internes au milieu LGBT existent en raison de l'âge, de la classe, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, de l'origine ethnoculturelle et du statut séropositif. Une double discrimination affecte les lesbiennes en raison de l'orientation sexuelle et du genre.

La discrimination dans le secteur du handicap s'articule autour des questions d'invisibilité et d'exercice des droits, de mise en œuvre des lois, de la disponibilité et de l'adéquation des programmes et services, d'accès à ceux-ci ainsi qu'aux lieux physiques ou à l'utilisation d'aides techniques ou animales (chiens-guide) pour pallier une incapacité. Sur le plan identitaire, le handicap est vécu comme source première de préjudice relativement aux identités du genre, d'orientation sexuelle ou ethnique, et comme différence la plus fondamentale et ayant le plus grand impact sur la vie des personnes. Des difficultés d'inclusion sont vécues par les personnes handicapées au sein des autres groupes minorisés en raison de leur différence corporelle ou de

leurs capacités, les personnes n'étant pas reconnues. La non-reconnaissance, le refus d'inclusion et le maintien des divisions sociales en raison de la différence continuent d'exister entre les groupes en raison de la reproduction des ségrégations et d'une hiérarchisation des identités afin de maintenir une homogénéité au sein des groupes. Dans le champ du handicap, des divisions du même type existent entre les secteurs de la déficience physique, des Sourd.es, de la déficience intellectuelle et de la santé mentale, mais aussi en lien avec les diagnostics, types et causes de déficience, degré de sévérité de l'incapacité et âge.

Yan Grenier,
Normand Boucher,
Patrick Fougeyrollas



MARGES DES MARGES. INTERSECTIONNALITÉ

Nous nous intéressons à des personnes qui appartiennent toutes à des groupes marginalisés. On ne peut cependant en déduire que cette marginalisation affecte de la même façon les personnes qui y sont confrontées. Il importe d'abord de faire la différence entre les marges imposées et les marges choisies. Ces dernières peuvent servir de mode de l'entre-soi, comme occasion de renforcement et comme lieu de repli stratégique en cas d'adversité, de même que comme espace sécuritaire. Les marges imposées s'apparentent à de l'exclusion et à de la discrimination. Elles agissent à la fois négativement sur l'image que les personnes qui les subissent peuvent avoir d'elles-mêmes, un peu à la manière d'un stigmat, et comme moteur de leur mise en action, ce qui a pour résultat de faire bouger les marges. Elles servent aussi à consolider le pouvoir de ceux et celles qui imposent les marges, sommant les autres d'avoir à se définir tout en servant de référents, voire d'universel. Enfin, des groupes peuvent jouer sur la notion de marge. Ainsi les immigrant.es sont souvent marginalisés du fait de leur statut de citoyen.nes de seconde classe; cependant, ils et elles peuvent également se regrouper de façon « communautaire » pour développer des espaces d'échange, de partage, de reconnaissance ou de soutien qui leur permettent de mener une existence plus digne.

Les analyses en terme d'intersectionnalité nous montrent bien que plusieurs personnes subissent différents types d'oppression qui peuvent se distinguer analytiquement (par exemple, les oppressions basées sur le genre, la capacité physique, l'état de santé mentale, l'orientation sexuelle ou l'appartenance ethnique ou raciale) mais demeurent enchevêtrées et insécables dans l'expérience vécue des personnes qui les subissent et les combattent. Ainsi, quand un collectif de femmes noires lesbiennes comme le *Combahee River Collective* a réfléchi à des modalités d'action collective qui ne postulent pas que toutes les femmes soient blanches, que tous les Noirs soient des hommes et que l'hétérosexualité soit la seule forme de sexualité, elles ont refusé de dissocier et de hiérarchiser les divers éléments d'oppression qui structuraient leur existence au profit d'une intégration de ces diverses dimensions dans leur combat, pratiquant ainsi une intersectionnalité qui a été théorisée ultérieurement.



Nous pouvons noter une tendance dans chacun des mouvements que nous avons étudiés à créer des marges en leur sein et à secondariser certains enjeux. Comment LGBT est-il à la fois le nom d'un mouvement et le lieu de tensions entre les diverses lettres qui composent l'acronyme ? Une trans est-elle une femme pour un groupe de femmes ? Les groupes ethniques communautaires sont-ils des endroits sécuritaires pour les gais ou les lesbiennes ? Les modes de fonctionnement des groupes rendent-ils possible la participation égalitaire des personnes présentant une incapacité motrice ou sensorielle ? Qu'en est-il du sexisme dans les groupes de personnes vivant avec des problèmes de santé mentale ou de la prise en compte de la santé mentale dans les groupes de femmes ?

Le rapport que ces groupes entretiennent avec les institutions favorise parfois une marginalisation de certaines de leurs composantes. Quel accueil les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence font-elles aux femmes appartenant à des groupes ethniques minoritaires ou racisés ? Quelle est la place des personnes handicapées dans les groupes LGBT ? De quelles façons les enjeux liés aux problèmes de santé mentale sont-ils pris en charge dans les groupes en immigration et refuge ?

Les marges peuvent également être générationnelles. Quelle place est accordée aux jeunes dans nos divers mouvements ? Doivent-ils.elles se couler dans les pratiques déjà établies ou peuvent-ils.elles renouveler les façons d'aborder les enjeux ? Comment penser la transmission militante entre les générations sur un mode bidirectionnel si on ne veut pas l'envisager comme un mouvement à sens unique des plus anciennes vers les plus jeunes ?

La dimension identitaire de certains mouvements fait aussi en sorte que se met en place une certaine normativité de ce que signifie faire partie du mouvement. La volonté de définir une identité positive pour se départir du mépris qui accompagne trop souvent la domination peut souvent conduire à de nouvelles exclusions, marginalisations ou stigmatisations. Comment maintenir des mouvements inclusifs dans de telles circonstances ? Quels peuvent être les apports d'une réflexion en termes d'intersectionnalité, même si le terme est un peu devenu un *buzzword* hautement polysémique.

À certains égards, l'intersectionnalité peut être perçue comme un affaiblissement des mouvements puisque, par exemple, au lieu de penser que l'oppression sexiste crée une communauté de situation entre toutes les femmes, l'intersectionnalité nous oblige à considérer que le sexisme ne se décline pas de la même manière pour toutes. Cependant, l'intersectionnalité peut, à terme, renforcer les mouvements en faisant en sorte que certaines n'aient pas à choisir entre lutter contre le sexisme ou le racisme mais formulent des projets qui remettent en cause simultanément ces deux systèmes de domination. Il s'agit donc non pas d'un mouvement de fragmentation, mais plutôt de consolidation sur des bases plus inclusives.

L'intersectionnalité permet d'affaiblir les positions réformistes au sein des mouvements, positions qui se limitent à intégrer des groupes dominés à l'intérieur des structures



dominantes sans prendre en compte ce qui constitue exactement la dimension de domination de ces structures. Montrer les liens qui existent entre le capacitisme, physique ou psychique, l'hétéronormativité, le sexisme ou le racisme, c'est s'engager dans une lutte de plus longue haleine pour le changement de fond en comble des institutions sociales plutôt que de se limiter à la tolérance par rapport à certaines différences en cherchant à inculquer un peu plus de *gay friendly* ou de *women friendly* dans des institutions qui n'en perdent pas moins leur caractère hétérosexiste ou sexiste même si elles acceptent d'intégrer à leurs marges certains enjeux soulevés par les mouvements. Célébrer la diversité culturelle ou même le métissage ne veut pas nécessairement dire s'attaquer aux fondements du racisme dans nos sociétés; cela se limite à intégrer quelques personnes en laissant le plus grand nombre aux prises avec les conséquences quotidiennes du racisme.

Diane Lamoureux

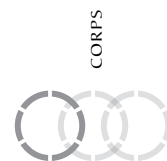


À des degrés divers, les mouvements que nous étudions pratiquent une politique du corps. Si cela est plus évident pour les féministes, les LGBT ou les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles, on peut aussi la voir à l'œuvre chez les personnes vivant avec des problèmes de santé mentale ou avec les personnes immigrantes ou réfugiées.

À certains égards, on pourrait dire que la plupart des militant.es ont d'abord été confrontées au problème de la monstruosité. La monstruosité associée aux pratiques « contre-nature » chez les LGBT, autant physique que morale. La monstruosité de corps non conformes, imparfaits ou « difformes » chez les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles. La monstruosité, voire l'animalité, attribuée aux personnes vivant avec des problèmes de santé mentale. La monstruosité physique et morale de femmes qui ne respectent pas l'espace imparti à leur sexe pour les féministes qui ne pouvaient être de « vraies femmes ». La monstruosité, voire la sauvagerie, des corps non blancs. Le personnage de la Vénus hottentote, exhibée comme phénomène de foire à la fin du XIX^e siècle, rassemble d'une certaine façon ce que l'on estimait être ces diverses monstruosité.

Les féministes ont longtemps exigé que « la politique sur notre ventre ne se fasse pas sur notre dos » et se sont largement identifiées au corps des femmes, comme en témoigne le titre d'un ouvrage collectif consacré à la santé des femmes, *Notre corps, nous-mêmes*. Les enjeux soulevés par le mouvement (avortement, sexualité, violence, santé) présentaient le corps comme un territoire à libérer. Le corps devenait une source de plaisirs et de dangers, un territoire à explorer et à se réapproprier ; loin du corps machine du travail productif et reproductif, il valorisait le corps désirant et jouissif. Mais en même temps, le féminisme était confronté au corps exploité, battu, violé, contraint.

Les mouvements de personnes vivant avec des limitations fonctionnelles ont également situé l'émancipation dans et par le corps. Face à l'image qu'on leur renvoyait d'un corps mutilé ou défectueux, puisqu'il ne correspondait pas à celui de l'homme de Vitruve, le mouvement a promu l'idée de corps différents, refusant de se plier aux diktats de la fonctionnalité corporelle. Les corps différents pouvaient marcher, danser, se déplacer dans la ville et même avoir une vie sexuelle.



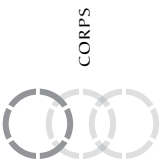
Chez les LGBT, le corps a été problématisé de diverses façons. Le corps jouissif et hypersexualisé des mouvements de libération gai des premières années est devenu le corps souffrant et pestiféré des années VIH-sida, sans oublier le corps exhibé des défilés de la fierté ou le corps transformé des *drag queens*. Chez les lesbiennes, c'est plutôt l'idée du corps soustrait à l'appropriation masculine, publique ou privée. En même temps, ce corps lesbien se vivait comme source de plaisir et d'autonomie, et il fallait cesser de le contraindre pour lui permettre de se déployer et d'utiliser ses diverses capacités. Quant aux trans, c'est l'idée d'un corps qui doit correspondre à l'image de soi du sujet, malléable en quelque sorte, qui domine.

Le rapport au corps est moins immédiatement évident chez les personnes vivant avec des problèmes de santé mentale, mais il y a toute la question des contraintes corporelles allant de l'enfermement psychiatrique aux diverses méthodes de contention des corps, à défaut de pouvoir contenir la psyché, comme on peut le voir avec l'utilisation des électrochocs. C'est aussi le corps transformé par l'usage plus ou moins continu de psychotropes, qui affectent autant les perceptions que la plastique des corps. Bref, c'est l'idée platonicienne du corps miroir de l'âme qui fait qu'à un esprit troublé doit correspondre un corps perturbé.

Quant aux corps des personnes racisées, c'est l'apprentissage de la laideur face à une blancheur qui sert d'étalon de beauté et qui refuse les autres corps, leur affectant d'emblée une image négative qui ne peut être atténuée que par le blanchiment. C'est le voile qui a remplacé ce sein qu'on ne saurait voir et qui stigmatise celle qui le porte. C'est aussi une identification de la différence corporelle à une animalité, notamment dans la pornographie, qui raye les corps non blancs de l'humanité, les rendant ainsi corvéables à souhait. Ce sont aussi les corps contraints des divers statuts d'immigration, pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement. Ce sont également les corps exploités et corvéables des travailleuses domestiques ou des travailleurs.ses saisonnières.

Dans cette optique, la libération ou l'émancipation des sujets passe par une émancipation des corps qui doivent cesser d'être définis par le regard des groupes dominants pour être transformés par le processus de subjectivation et de mobilisation. Le corps devient ainsi le support d'un nouveau rapport à soi, aux autres et au social. De porteur du stigmat, il peut devenir promesse de liberté.

Diane Lamoureux





DIGNITÉ-INDIGNITÉ

« C onsidérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde... »

Ainsi commence le préambule de la *Déclaration universelle des droits « de l'homme »*. La question de la dignité y est donc posée comme associée directement à celle de l'égalité et, bien sûr, de la justice sociale.

L'article premier de la Déclaration revient sur ces deux idées : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».

La notion de dignité dans le contexte des débats entourant les droits humains a été centrale pour penser l'idée même de droits accordés à tous les humains et selon leurs diverses conditions.

Ceux et celles qui ont écrit la *Déclaration universelle des droits de l'homme* ont voulu penser la question des seuils de l'acceptable et de l'inacceptable en considérant entre autres moralement inacceptable de priver une personne ou une communauté tout entière de ses besoins fondamentaux, de discriminer ces dernières systématiquement pour des raisons associées aux origines ou à la religion, ou encore de limiter l'exercice de la citoyenneté. Traiter en sous-hommes et en sous-femmes des personnes humaines, c'est en quelque sorte les mépriser, les déshumaniser et les priver de dignité. La question de la dignité ne se décline pas seulement sous un angle négatif mais aussi sous un angle positif : elle doit être considérée comme un horizon et cet horizon traverse l'ensemble du mouvement communautaire en tant que valeur recherchée et souhaitable dans la perspective du renouvellement des normes sociales. Le mouvement communautaire a intégré transversalement cette question dans ses principes et ses valeurs.

Depuis la Déclaration universelle, cette notion de dignité est devenue un leitmotiv qui a traversé les mouvements sociaux et les revendications des groupes minoritaires et minorisés. La question de la dignité a été travaillée de l'intérieur afin d'élargir les possibilités et les moyens de ce que serait la commune humanité. La question de la dignité a toujours été très proche de celle d'égalité et de liberté. En recherchant la



dignité, la quête de statut de personne humaine à part entière pour tous les groupes minorisés a été revendiquée.

Conférer ce statut rend possible l'égalité et la liberté. Dans le système juridique actuel, on ne peut considérer comme un égal en droits celui ou celle qui n'est pas d'abord et avant tout considérée comme une personne humaine à part entière. Celui ou celle à qui l'on confère ce statut de personne humaine pourra potentiellement accéder à l'égalité si telle chose n'est pas encore une réalité. Des processus complexes régissent les interrelations entre dignité, égalité et liberté puisqu'une fois le statut de personne complètement reconnu, l'égalité de cette personne et le libre exercice de ses droits ne sont pas automatiquement octroyés. Dignité, égalité et liberté sont objets de revendications, de conquêtes et de travail sur les droits.

Les groupes qui intéressent le projet InterReconnaissance n'étaient pas tous protégés par la Déclaration de 1948; le fait d'avoir introduit dans la Déclaration la question de la dignité a certes favorisé le fait d'élever toujours plus d'individus au statut de personne humaine et de personne digne, égale et libre.

C'est ainsi que les personnes en situation de handicap et celles ayant des problèmes de santé mentale ont d'abord souhaité être traitées dignement et être considérées comme des personnes à part entière avant que de chercher l'égalité en droits. La sensibilité des militant.es dans ces deux secteurs de la vie sociale a amené ces dernières à désirer que ces deux groupes puissent sortir des conditions d'institutionnalisation qui étaient les leurs, de la violence des traitements et du fait de ne pas avoir accès à la vie normale des autres citoyen.nes. L'institution médicale et les techniques de redressement des corps et des esprits ont été jugées comme autant de moyens servant la production d'êtres inférieurs et indignes du statut d'humain à part entière, soit les infirmes et les fous. L'idée de dignité est passée par l'idée d'être considéré.e comme digne de traitements et de soins appropriés.

C'est aussi ce que des femmes ont exigé en cherchant à se prémunir contre des pratiques et des idéologies religieuses, scientifiques et politiques qui les ont reléguées non seulement au statut d'être inférieur mais aussi à des catégories qui ont contribué tantôt à les démoniser, tantôt à les animaliser, tantôt à les juger comme folles ou tout simplement inaptées. La violence institutionnelle et les violences physiques et psychologiques autorisées comme formes de punition ou de dressage face à la résistance de certaines font partie de ce qui a rendu les femmes « indignes » d'accéder au statut d'humain à part entière, et cela pendant des siècles. Le droit à la protection contre les violences, le droit à la reconnaissance du travail invisible, et aussi celui d'être considérée comme personne et non comme objet, sont toutes des manifestations de la quête de dignité dans le mouvement des femmes. Le passage du statut de mineures au sens de la loi à celui d'égaux en droit fut aussi une manière de leur conférer le statut d'humaines à part entière.

Les personnes en situation d'immigration, quelles que soient les catégories auxquelles elles appartiennent, sont considérées au point de départ, dans les lois canadiennes et québécoises qui découlent de la Déclaration, comme dignes et égales à toutes



les autres catégories de personnes. Elles sont en principe les premières qui furent protégées par le régime de 1948 et en leur nom cette question de la dignité et des seuils de l'inacceptable à ne pas dépasser a été affirmée. Toutefois, lorsqu'on y regarde de plus près, dans un pays comme le Québec, plusieurs questions restent en suspens lorsqu'il s'agit d'appliquer le meilleur des dispositifs connus, et de traduire ces derniers en termes de droits effectifs. Les personnes immigrantes ont connu au Québec tout au long des cinquante dernières années des histoires de discrimination, en particulier les groupes racisés et les groupes issus de certaines minorités religieuses et, parmi eux, les femmes encore plus. Les personnes réfugiées, notamment les demandeurs.ses d'asile, voient leurs droits souvent ballotés selon les régimes politiques et les conditions d'interprétation de l'accueil. Passer de sous-homme et de sous-femme à citoyen.ne aux droits égaux reste un enjeu majeur pour cette catégorie de personnes. Or ce statut de sujet citoyen par l'octroi d'un statut légal est la condition même pour que les idées généreuses de dignité et d'égalité puissent prendre vie.

Francine Saillant



« UN POUVOIR FOU »

LA CONTRIBUTION DU MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE À L'AVANCEMENT DES DROITS EN SANTÉ MENTALE

Lourdes Rodriguez del Barrio,
Céline Cyr

*Parler ne sert à rien.
J'ai perdu la raison le jour
où je suis arrivé à cette conclusion¹.*

La maladie mentale garde encore aujourd'hui le statut de figure emblématique de l'aliénation. C'est le statut même de sujet qui était remis en question par la conception moderne de la folie. Ceux et celles qui sont considérées malades mentaux ne sont pas toujours tenues responsables devant la loi. Et pendant longtemps leur condition a justifié la limitation de leur accès aux droits fondamentaux, notamment : le droit de vote ; le droit à l'intégrité physique, interdisant de se voir imposer certains traitements sans consentement libre et éclairé ; la liberté de mouvement, brimée par l'enfermement dans un établissement psychiatrique et la contention physique et chimique ; le droit de décision concernant son corps et ses biens, bridé par la déclaration d'incapacité.

À la fin des années 1960, au Québec et ailleurs dans le monde, un grand champ de discours et d'actions est ouvert et se structure progressivement pour remettre en question la place que la société attribue à ceux et celles que l'on enferme à l'époque dans les grands hôpitaux psychiatriques héritiers des asiles. Parmi les personnes engagées dans ces luttes, certaines comprennent d'emblée leur engagement comme étant une lutte pour la défense et la promotion des droits. Pour d'autres, la question des droits ne se reflète pas directement dans la recherche d'une reconnaissance légale et formelle des droits compris d'un point de vue juridique ; leurs actions concernent plutôt l'actualisation quotidienne du respect des droits, la création de nouvelles façons de comprendre et d'agir face aux expériences de souffrance comprises sous le terme de maladie mentale, et l'accès à des conditions de vie dignes.

1. *Dixit « un fou », dans La folie comme de raison. Histoires tirées des lettres du Collectif Solidarité-Psychiatrie (1984), création présentée par la troupe Enfin l'Hiver (2014).*

Aborder la contribution du mouvement communautaire à l'avancement des droits confronte justement à une vision élargie des droits. Comment des personnes qui conçoivent la société dans laquelle elles vivent et qui font vivre comme une société des droits, mettent-elles en mouvement cette vision, l'actualisent-elles par des actions individuelles et collectives? Et du même coup, par leur expérience directe des situations qui les troublent, les indignent ou questionnent profondément, comment viennent-elles interroger les limites légales des droits acquis et cherchent-elles à les élargir pour rendre la société plus accueillante, plus ouverte à la différence, moins violente? Une société plus habitable pour tous ceux et celles qui en font partie, peu importe leurs comportements différents ou dérangeants.

La présentation qui suit donne la parole aux acteurs.trices qui ont participé, à partir des années 1970, à l'émergence et à la consolidation du mouvement communautaire alternatif et de défense des droits en santé mentale au Québec. Leurs récits mettent en scène des engagements divers. Ancrés dans des expériences et des parcours singuliers, les récits reviennent sur des souvenirs d'événements, d'actions, de luttes, d'analyses, de rêves et de projets souvent partagés et ayant fait l'objet de multiples débats. Par le croisement des récits (en eux-mêmes très riches), ce chapitre permet de retracer les événements, circonstances et actions qui ont marqué la mémoire des acteurs.trices interrogées, l'évaluation des impacts de leurs actions et les défis pour l'avenir qu'ils et elles identifient. À travers trois principales périodes, nous avons aussi identifié les manières de se regrouper pour créer des organisations et alliances pour agir. On peut aussi constater l'évolution de leurs approches et de leurs valeurs ainsi que la transformation des rapports au gouvernement et à la société qui ont marqué chaque époque.

Ce chapitre met aussi en évidence la diversité des lectures et des conceptions des droits et permet de s'interroger sur les transformations du rapport aux expériences de discrimination, de souffrance et d'injustice dans un champ dont les limites restent difficiles à baliser. Qu'est-ce que la folie, la maladie ou la

santé mentale? La plupart des acteurs.trices-témoins remettent en question ou critiquent ouvertement la conception biomédicale dominante de la maladie mentale et cherchent à proposer des représentations alternatives de la souffrance psychique et sociale. On peut ainsi se poser la question : est-ce que la revendication de l'accès à la psychothérapie, l'art-thérapie ou le soutien dans la communauté suite à une crise personnelle pouvant conduire à l'hospitalisation psychiatrique, peut ou doit se poser en termes d'un acquis ou d'un accès à des droits? Nous n'aborderons pas cette question de manière théorique mais à travers la présentation des récits, de la mobilisation de la mémoire individuelle et collective que les acteurs.trices interrogées ont déployée en réponse à nos questions, et de l'analyse du rôle que joue la référence aux droits. On découvrira ainsi les valeurs et les rêves au cœur de leurs engagements et de leurs actions et leur contribution à la vie sociale des droits².

RÉVOLTE CONTRE L'ASILE : ÉMERGENCE D'UN MOUVEMENT PLURIEL

La mémoire des acteurs.trices-témoins est marquée par l'expérience de l'enfermement dans les asiles psychiatriques, référence essentielle pour comprendre l'origine des luttes et les sentiments d'indignation et de révolte qui les motivent.

Avant les années 1960, au Québec comme ailleurs, le destin des personnes qui éprouvaient des problèmes en santé mentale était le plus souvent la réclusion, parfois à vie, dans les grandes institutions psychiatriques. Ce sont les ordres religieux qui gèrent les asiles et reçoivent de l'aide de l'État en l'absence presque totale de professionnel.les de la santé et des services sociaux. En 1951, plus de 15 000 personnes sont réparties dans les institutions psychiatriques (Boudreau, 1984 ; P 44) qui sont très nombreuses.

2. Nous remercions Lisa Benisty et Diana Gagnon pour leur contribution à la réalisation de la recherche dans le secteur santé mentale.

Un évènement a frappé l'imaginaire de l'opinion publique québécoise: la publication en 1961 du livre *Les fous crient au secours* de Jean-Charles Pagé, ex-patient de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu (1961). Les témoins y font référence. Ce livre est considéré comme le point de départ d'une prise de conscience collective sur la situation des personnes internées dans les asiles. À la même époque, le gouvernement met en place la Commission sur les hôpitaux psychiatriques dirigée par le Dr. Bédard (1962) qui propose un changement profond du modèle asilaire.

Il y a un moment clé inoubliable qui n'est pas le moment zéro, mais à l'aube de la Révolution tranquille, la publication du livre *Les fous crient au secours*. Là, c'est la première fois qu'une personne folle prend la parole de façon publique. [...] Alors ça a été un coup de tonnerre dans un ciel assez sombre pour la santé mentale, mais si on voulait que ça se dégage, ça prenait ça [...]. Et ça a été le début de la prise de parole des personnes qui ont des problèmes de santé mentale. Ça a avancé tranquillement. Ça a quand même pris, entre *Les fous crient au secours* et avoir une politique en santé mentale au Québec, en 1989, ça a pris quoi? 28 ans, plus, presque 30 ans. La marche a été longue et lente pour arriver là. (Jean-Nicolas Ouellet)

Dans les années 1970 se poursuivent les grandes réformes législatives et de l'organisation des services. Il s'agit de la première vague de désinstitutionnalisation qui implique des mesures pour déplacer un grand nombre de patient.es résidant dans les asiles vers des établissements plus petits (familles d'accueil, pavillons et autres formes d'hébergement dans la communauté), et pour réduire le temps des hospitalisations et le nombre de lits des grands hôpitaux psychiatriques. La mise en place de départements de psychiatrie dans les hôpitaux généraux est la mesure principale pour décentraliser les services et les rapprocher des citoyen.nes. On augmente aussi de manière très significative le nombre et la diversité des professionnel.les formées pour travailler dans le réseau public des services psychiatriques.

Les hôpitaux psychiatriques sont achetés par le gouvernement aux ordres religieux. À l'époque, par exemple,

l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu avait un statut municipal (Gamelin) et comptait plus de 3000 patient.es. Le Dr Denis Lazure en était en 1974 le directeur général tout en étant aussi le dernier maire de cette municipalité. Il a piloté un vaste programme de réformes (abolition de la police, circulation plus libre des malades, formation du personnel, mise en place d'activités d'ergothérapie et de loisir, etc.) (Lazure, 2002). Lazure fut un psychiatre très engagé dans la modernisation du système des services publics en santé mentale. Il a fait partie du gouvernement et a dirigé l'hôpital Rivière-des-Prairies. Il fait partie du groupe des psychiatres modernistes qui a été très actif dans la réforme de la psychiatrie québécoise dans les années 1970 et 1980 (Boudreau, 1984).

Entre 1970 et 1975, époque de la réforme des services de santé et des services sociaux, Castonguay-Nepveu apporte la reconnaissance du droit à la santé, l'adoption de la Loi sur la protection du malade mental (1972) et la création des Centres locaux de services communautaires à vocation psychosociale (CLSC) (1974).

La Loi sur la protection du malade mental de 1972 « marque le passage d'une visée d'exclusion à une visée de protection » (AGIDD-SMQ, 2009). Elle régle l'hospitalisation involontaire (T p. 97) en la limitant à « la personne considérée dangereuse pour elle-même ou pour autrui ». L'imposition d'une mesure de cure fermée implique le recours à une ordonnance de la Cour et la nécessité de deux certificats médicaux, et cette mesure révisée est rendue obligatoire.

Avant 72 où il n'y avait pas de loi, vous savez les histoires d'horreur qu'on a tous et toutes entendues, quelqu'un entrain à Saint-Michel Archange ou à Saint-Jean de Dieu et il rentrait là pour la vie et on l'oubliait, c'était fini. En 72, [...] il y a eu une première loi qui s'appelait la loi sur la protection du malade mental. C'était de dire attention! parce que ça touche un droit fondamental qui est la liberté. Ce qu'il n'y avait pas avant les chartes. (Doris Provencher)

L'indignation face aux pratiques asilaires

Malgré ces réformes, la situation des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale, décrite par les témoins de l'époque, est très difficile. L'expérience directe des conditions d'internement dans les asiles, les pavillons ou les départements de psychiatrie et des conditions de vie dans la communauté sont à l'origine de l'engagement des acteurs.trices-témoins.

À l'intérieur des asiles, les témoins décrivent des pratiques « inhumaines » (Marie Plante), des « atrocités ordinaires » (Benoît Côté), des « électrochocs à froid » (Paul Morin), l'utilisation de la contention, les surdoses de médicaments, les longs internements avec peu ou pas de suivi médical et les « grandes difficultés de communication avec les psychiatres » (Lorraine Guay). Benoît Côté raconte ses expériences comme étudiant et jeune préposé aux bénéficiaires à Robert Giffard et le point de départ de son engagement dans une association pour la défense des droits.

Lorsque j'ai été préposé aux bénéficiaires, c'est là que j'ai commencé à m'intéresser aux conditions de vie des gens qui, on peut dire, habitaient à l'asile à ce moment-là. Des choses qui m'ont beaucoup perturbé [...] le régime quasi militaire qui prévalait à ce moment-là. C'était des préposés, qu'on appelait encore à l'occasion gardiens [...], un hôpital où il y avait encore entre 3000 et 4000 [...] bénéficiaires. [...] J'ai vu quelques atrocités ordinaires [...] tous les jours [...] mépris, manque de considération, pratiques contre la dignité de la personne.

Il garde encore les clés de l'hôpital qui symbolisent pour lui

[...] l'enfermement et le pouvoir de celui qui le détient [...] Comment on fait pour parler sur ce ton-là à quelqu'un, [...] le traiter comme [...] un moins que rien ? [...] Et comme ça, tranquillement, je me suis intéressé à combattre ou à faire quelque chose pour que cette violence [cesse] [...] je vois dans un journal du CEGEP qu'il y a une organisation qui se met en branle pour défendre les droits des personnes qui ont des problèmes de santé mentale, ce qu'on appelait des psychiatrisés [...] J'ai dit : c'est pour moi. J'ai dit : je

me rends à cette réunion de l'AQPS³ [...] qui est la première organisation au Québec, à ma connaissance, qui se donne, dans l'objet de la corporation, [...] [de] travailler activement à la défense des droits des psychiatrisés, [...] sous toutes ses formes et par n'importe quel moyen [...] [C']est l'ancêtre d'Auto-Psy.

Robert Letendre, fondateur de Solidarité-Psychiatrie, groupe d'entraide, et aujourd'hui professeur à l'UQAM, avait complété à l'époque sa formation en psychologie en Europe.

[...] je suis revenu au Québec et j'ai travaillé à l'hôpital Rivière-des-Prairies qui était un hôpital psychiatrique pour enfants. [...] Dans ce temps-là, le directeur c'était Denis Lazure [...] les psychiatres ont chassé les religieuses pour installer une certaine forme d'humanisation [...]. J'étais psychologue là-bas, et j'ai quitté en 76 après une grève. [...] C'était d'une inhumanité épouvantable. [...] [Lors de la grève], on lavait les enfants au boyau d'arrosage, comme les pompiers. C'était inimaginable et j'ai quitté l'hôpital Rivière-des-Prairies scandalisé par cette attitude syndicale, il n'y avait pas de loi des services essentiels dans ce temps-là, mais aussi parce que l'hôpital m'empêchait d'avoir une pratique qui correspondait à mes idéaux.

Cette sensibilité était partagée par les fonctionnaires responsables d'appliquer la Réforme Bédard. À la fin des années 1970, Marie Plante, engagée à la Direction de la santé mentale, fait le tour des institutions psychiatriques au Québec. Elle était accompagnée par le Dr. Denis Lazure.

Quand on s'est promenés dans les hôpitaux [...] j'ai vraiment vu de mes yeux, je n'en reviens pas encore, une grande salle commune avec des petits lits, des espaces, des chaises berçantes en masse, des cages. Des grosses cages, peut-être cinq pieds de haut. [...] même pas la hauteur d'une personne [...] des personnes toute nues là-dedans à la vue de tous [...] pauvre personne, elle hurlait [...] Tu te dis : « ça n'a pas de sens ». Dans les pavillons, les familles d'accueil, les foyers qui relevaient des hôpitaux, c'était assez lamentable comme endroits et sans activités. Du monde assis sur des chaises berçantes à la journée longue. [...]

3. L'Association québécoise des psychiatrisés et sympathisants.

Donc, je suis arrivée dans cette période-là et dans cette période-là, justement commençait à poindre des voix pour dénoncer ces choses-là, pour prendre la parole pour des patients, pour les psychiatisés ou alors des psychiatisés qui prenaient la parole.

« Enfermé.es dans le système » : les limites de la première désinstitutionnalisation

À l'extérieur des asiles, il n'existe presque pas de services dans la communauté et d'alternatives à la réclusion. La Réforme Bédard a arrêté la construction de nouveaux hôpitaux psychiatriques et ordonné la fermeture d'un bon nombre d'entre eux. À la place, pour rapprocher les services de la communauté, on ouvre des départements de psychiatrie dans les hôpitaux généraux. En situation de crise, la seule option est l'hospitalisation forcée dans les grands asiles encore actifs ou dans les départements de psychiatrie des hôpitaux généraux. Le traitement biomédical centré sur l'hospitalisation et le traitement pharmacologique dominant l'ensemble des services publics disponibles. Les personnes engagées dans le mouvement communautaire considèrent que ces changements sont largement insuffisants.

Lorraine Guay explique les raisons de son engagement et décrit la situation à l'époque.

Ça a été un premier contact, je dirais un peu viscéral, très émotif, [...] dans l'impuissance [...] Je me souviens [mon frère], la première fois qu'il a été hospitalisé, on lui a donné de la médication [...], il ne pouvait plus marcher [...] il était dans une chaise roulante [...] ça l'avait rendu complètement non fonctionnel, non uniquement à cause de ses problèmes, mais à cause de la médication. J'avais trouvé ça révoltant [...]. [Il n'y] avait pratiquement pas moyen de parler avec le psychiatre ou avec l'équipe [...]. Donc tu étais enfermé dans un système, même si ce n'était pas l'hôpital psychiatrique, c'était un département de psychiatrie [...]. On ne voyait pas tellement de différence [...] si ce n'est qu'au lieu d'être un immense hôpital [psychiatrique] c'était un petit département, mais on faisait la même chose [...].

Les CLSC récemment implantés sont réticents à donner des services de première ligne en santé mentale. Sauf quelques exceptions, il faudra attendre le Plan d'action en santé mentale de 2005 pour que le gouvernement impose la création de services en santé mentale dans la communauté (les équipes de santé mentale de première ligne ainsi que le suivi dans la communauté): «j'étais coordinatrice générale de [la clinique de] Pointe-Saint-Charles. Les directeurs généraux des CLSC disaient: "ah Karen, allez, nous, ça ne nous intéresse pas beaucoup la santé mentale". Et moi je disais: "mais vous n'avez pas le choix, vous êtes la porte d'entrée au système, il faut que ça vous intéresse"» (Karen Hetherington).

Plus fondamentalement, à l'intérieur et à l'extérieur des asiles, il s'agit de combattre des pratiques qui portent atteinte au sentiment même d'humanité commune à laquelle réfère la lutte pour la reconnaissance des droits. Cette lutte est au cœur de l'engagement d'Hélène Grandbois, diplômée en droit et militante ayant vécu l'hospitalisation à Robert-Giffard.

Le vécu, le sentiment de se sentir moins qu'un être humain, ça c'est commun. Je l'ai encore entendu récemment, ça existe. [...] C'est parce qu'on s'attaque ici à tous les droits fondamentaux [...]. Le droit à la vie, c'est d'aller loin de dire ça, les droits à la sécurité de la personne, le droit à la vie privée, ça on n'en parle même pas. On n'est absolument pas respecté à ce niveau-là. Le droit à l'inviolabilité de la personne [...] et aussi le droit à la dignité. (Hélène Grandbois)

Selon elle, ces pratiques sont intimement liées à une conception de la maladie mentale qui la réduit à ses composantes biologiques.

La psychiatrie pour moi ce n'est pas les psychiatres individuellement [...] c'est une vision réductrice de l'être humain. [...] Ça te réduit à ce que tu es biologiquement et je pense qu'on est beaucoup plus que ça. [...] On est beaucoup plus que des êtres biologiques et même plus que ça encore, j'irais jusqu'à la question spirituelle aussi: notre rapport au monde, notre rapport à la vie, notre rapport à la société dans laquelle on vit. (Hélène Grandbois)

« Quelques fenêtres percent les murs⁴ ». S'organiser pour défendre les droits et proposer des alternatives dans la communauté

Un petit nombre d'organisations communautaires sont créées à partir de la fin des années 1950. Elles sont mises sur pied par des citoyen.nes dont la plupart sont des intervenant.es ayant une expérience dans le réseau public des services sociaux et de la santé ou dans d'autres organisations communautaires. Dans un bon nombre de cas, comme on le verra dans les sections suivantes, ils et elles chercheront, très rapidement, à s'allier avec des personnes psychiatisées. Ces premiers organismes communautaires ne s'orientent pas principalement autour de la revendication ou la défense des droits. Ils proposent dans la communauté des alternatives concrètes à la prise en charge psychiatrique. Il s'agit, par exemple, de la Maison les Étapes (Forward House) (fondée en 1957 et incorporée en 1962), la Maison Saint-Jacques (1972), le Groupe d'entraide de la clinique populaire de Pointe-Saint-Charles (fondé en 1968, incorporé comme organisme communautaire en 1970), le Projet PAL (1975), la Maison Vivre (1978), Solidarité-Psychiatrie (1979). Certains véhiculent une critique radicale des pratiques asilaires et biomédicales, d'autres se placent en complémentarité avec le système public afin d'obtenir un soutien pour leurs services dans la communauté.

Auto-Psy, les groupes d'entraide et certaines ressources alternatives joueront un rôle central en ce qui concerne la défense des droits des personnes que l'on appelle à l'époque « psychiatisées ». Pour Auto-Psy, la mission première est la défense des droits, pour d'autres, cette mission s'ajoute à celle d'offrir des pratiques alternatives au traitement psychiatrique.

Auto-Psy

Le plus important organisme de défense des droits de l'époque est Autonomie psychiatisé-e-s, connu sous le nom d'Auto-Psy. Il a vu le jour au début des années 1980 et existe encore aujourd'hui.

On est à la fin des années 70, début des années 80, donc les ressources alternatives en santé mentale existent. C'est l'époque aussi de l'antipsychiatrie. Sur une note plus personnelle, à l'époque, un ami avec qui j'étais très proche était passé par la clinique [...] il a eu des électrochocs. [...]. Donc on était ensemble et on a créé ce groupe qui est le premier groupe de défense des droits en santé mentale au Québec [...] Autonomie psychiatisé-e-s, qu'on appelle plus communément Auto-Psy [...]. À cette époque-là, on était [...] sous un mandat de curatelle ou tutelle et on pouvait être traité contre son gré [...] la Charte canadienne et la Charte québécoise des droits et libertés n'étaient pas respectées [...]. (Paul Morin)

Autonomie psychiatisé-e-s deviendra un réseau d'organismes implantés dans diverses régions du Québec, reconnu par l'ensemble des acteurs.trices-témoins comme une organisation centrale, très active, « qui fait bouger les choses ». Hélène Grandbois se rappelle :

Je suis arrivée en 83. [...] j'étais vraiment impressionnée par le travail qu'ils faisaient à Québec. Ils réagissaient [sur différents thèmes] [...] [par exemple] sur l'autisme. Ils allaient en commission parlementaire. Il y a des gens qui disaient : « ils doivent être 200 ». [...] Ils étaient 5 ou 6 à Québec. [...] Puis, on était un groupe je pense qui était suffisamment radical, proche [...] de ce qu'on appelle les *Survivors*⁵ ailleurs.

Hélène Grandbois et d'autres représentent au sein du mouvement une perspective radicale qui s'inspire des courants américains : « la réforme italienne, pour moi, c'est resté une réforme aussi. Comme disait David Cohen [...], c'est de la réforme, on s'arrange avec ce qu'il y a [...], avec les médicaments, [...] avec leurs diagnostics. Moi, ce n'était pas ça, pour moi j'étais un

4. Ce titre réfère au document « Quelques fenêtres percent le mur... Plus de dix années d'alternatives en santé mentale : portraits et réflexions » (RRASMQ, 1993). Ce recueil dresse un portrait de la diversité des ressources communautaires alternatives à travers l'histoire des organismes et des personnes qui les fréquentent.

5. Le mouvement américain des *Survivors*, composé de personnes ayant été psychiatisées, émet une critique très radicale de la psychiatrie biomédicale. Le mouvement québécois s'en est inspiré et a développé avec ce mouvement des rapports plus ou moins étroits selon les époques.

peu comme les Canadiens et les Américains. Ce qu'on voulait c'était une révolution, pacifiste, mais une révolution». Elle participe, entre autres, au développement des liens entre Auto-Psy et ces mouvements.

Se rallier au-delà des différences. La création du RRASMQ

À la fin des années 70, les ressources alternatives, les groupes d'entraide et de défense des droits commencent à échanger des expériences pour se regrouper et donnent naissance, en 1983, au Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ; T p. 201). « En 1983, toutes ces ressources-là ont été sollicitées pour se joindre et entrevoir la possibilité de former un regroupement de ressources alternatives. [...] dans cette tentative-là de coaliser des efforts importants. [...] quand on était à la clinique de Pointe-Saint-Charles, on était très au courant [...] de ce qui se passait de novateur à Montréal et en régions [...] » (Lorraine Guay).

La consolidation d'une voix collective s'élabore progressivement, parallèlement aux prises de position publiques face au gouvernement et à l'opinion publique en tout ce qui concerne la santé mentale. Pour le RRASMQ, la voix des personnes directement concernées, tant à l'intérieur du mouvement que dans la participation publique et citoyenne, constitue un enjeu central. Ainsi, en 1983, le Regroupement est constitué par dix-huit organisations représentées de manière paritaire par quatorze personnes psychiatisées et quatorze intervenantes (RRASMQ, 1983). Ce « pari fou » (RRASMQ, 2003) s'appuie dès le départ sur une vision de transformation sociale qui défend une autre façon d'accueillir la souffrance et de la comprendre à partir d'une approche globale de la personne (P 65). D'ailleurs, ses lettres patentes font état de cette volonté d'action et de transformation sociale. La mission du RRASMQ (1983) vise plusieurs objectifs, parmi lesquels :

promouvoir et/ou défendre les droits et intérêts des psychiatisés.es et des personnes qui vivent des problèmes émotionnels et psychologiques [...]; favoriser les changements dans les lois [...]; dénoncer les abus de la psychiatrie traditionnelle et de toute technique

de contrôle comportemental; lutter contre les préjugés sur la « folie » et pour le droit d'être différent [...]; promouvoir la création et le maintien de ressources suffisantes et adéquates en dehors du cadre traditionnel.

Financé initialement par le gouvernement fédéral, c'est en 1984 qu'il a obtenu des fonds récurrents du gouvernement de Québec pour assurer la stabilité de son fonctionnement (RRASMQ, 2003).

L'enjeu du financement

L'engagement des membres des groupes de défense des droits et des ressources alternatives est fondamentalement militant. Les groupes Auto-Psy et d'autres groupes d'entraide comptent sur des petits budgets, provenant notamment de l'Office des personnes handicapées du Québec, de Centraide et des programmes d'employabilité ou de l'assurance chômage. Le fait de ne pas recevoir de financement du gouvernement du Québec ni des établissements de la santé contribue, selon certain.es, à donner plus de liberté pour agir, revendiquer, s'opposer. Cette stratégie n'est pas exclusive au champ de la santé mentale. Elle est partagée par l'ensemble du mouvement communautaire : « tous les groupes de défense des droits et populaires s'auto-finançaient un peu comme ça et c'était beaucoup lié [...] aux] convictions et à l'implication des gens. Il n'y a pas vraiment de séparation avec ton emploi, même quand tu étais sur le chômage [...] on continuait à travailler [...] ça nous donnait [...] une certaine liberté d'action, on n'avait pas les mains liées [...]. On n'avait rien à perdre » (Charles Rice).

Le soutien gouvernemental permet de stabiliser le financement et de créer de nouveaux organismes. La période entre 1985 et 1991 semble avoir été cruciale.

En 1985, [...] j'ai été nommé par la commission des services psychiatriques du conseil régional du centre-ouest pour le développement des ressources communautaires en santé mentale. Pendant les prochains six ans (entre 1985 et 1991), on a fait pas mal de développement dans le réseau communautaire. On a monté des centres de crises à Montréal, on a monté des foyers de groupe, les groupes de support pour les familles, les groupes d'entraide, des services

d'hébergement, des services de retour au travail. [...] Après 91, [...] toute structure de développement dans la communauté a été arrêtée carrément. Il n'y avait plus d'argent et je dirais même plus d'intérêt [du] gouvernement à ce moment. (Christopher McFadden)

Ces années voient aussi d'importants changements législatifs : la Politique de la santé mentale du Québec (Québec, 1989) et l'adoption d'une nouvelle Loi de la santé et des services sociaux (Québec, 2017).

Prendre la parole et frapper l'imaginaire. Questionner les représentations de la folie

Les membres d'Auto-Psy et d'autres ressources alternatives utiliseront toutes sortes de stratégies pour réveiller l'opinion publique et dénoncer les pratiques asilaires, la situation des personnes, les abus et les atteintes portées aux droits humains dans ces institutions : documentaires, émissions de radio, manifestations publiques, rencontres internationales, événements et colloques avec des invité.es internationaux (par exemple Robert Castel, Judi Chamberlin). Ils établissent des contacts et cherchent l'inspiration dans les expériences d'ailleurs (principalement celles menées en Italie, en France et aux États-Unis). On élabore aussi des mémoires dans le cadre des consultations gouvernementales pour proposer des changements législatifs. Parmi les plus importants de l'époque, la réforme du Code civil (Québec, 1991) et les travaux qui ont conduit à l'élaboration de la Politique en santé mentale du Québec (Québec, 1989).

Les membres de ressources alternatives s'impliquent aussi directement dans la transformation des établissements psychiatriques en faisant partie des comités de bénéficiaires implantés par le gouvernement en 1981. Ils se donnent alors un rôle de surveillance et réalisent des recherches-actions pour documenter les pratiques asilaires dont ils deviennent des témoins privilégiés. On développe aussi les premières pratiques d'accompagnement, information et formation en défense des droits et on élabore les premiers guides d'information, par exemple le *Guide sur les droits à l'usage des psychiatrisé(e)s* (Auto-Psy, 1983a) et le *Guide sur les médicaments du système nerveux central* (Auto-Psy, 1983b).

Mobiliser la culture pour transformer le rapport à la folie

La réalisation de documentaires est, sans doute, l'une des premières initiatives où la prise de parole publique des personnes psychiatisées est sollicitée. Christine Gourgue a vécu l'expérience de la psychiatrisation et est interpellée en 1982 pour participer à un documentaire. Elle devient par la suite porte-parole d'Auto-Psy. Ainsi, la création en alliance avec des acteurs-trices du milieu culturel caractérise les actions du mouvement communautaire en santé mentale à travers son histoire. Par exemple, en six ans, entre 1982 et 1988, Auto-Psy s'implique dans la réalisation d'au moins six documentaires : *Les mots/maux du silence* (Helen Doyle, 1982), *De la matrice à l'asile* (Boudreau, Côté, Morin, assistés de Doyle, 1982), *Les gens qui doutent* (Gourgue, Charland, Côté, 1984), *Psychiatrie va mourir* (Le groupe Auto-Psy, coll. Gourgue, Morin, Doyle, 1982), et *Salaire de rien* (Charland, Côté, 1984).

Ces initiatives culturelles se poursuivent, par exemple, plus tard, en 1998, lorsque Marcel Simard réalise le film *Le grand monde* qui porte sur le « désir des personnes psychiatisées de faire partie d'une communauté » (Karen Hetherington). À une autre échelle, les ressources alternatives (T p. 283) mettent en place des activités de création qui donneront lieu à des événements culturels. Autre exemple, l'atelier d'écriture créé par le groupe d'entraide Solidarité-Psychiatrie qui donnera lieu à un livre, *La folie comme de raison* (1984, P 46), et à une pièce de théâtre qui faisait encore l'objet de représentations en 2014.

De ces collaborations émerge une idée audacieuse : fonder un événement pour mobiliser la création artistique afin de questionner et transformer le rapport à la folie.

Folie/Culture [est] née de la rencontre d'Auto-Psy et d'Obscure qui, à l'époque, était une coopérative en arts actuels. [...] On voulait faire un festival parce qu'on croyait et on croit toujours qu'il y a des liens entre la façon dont la société est structurée et le traitement des gens qui ont un problème dit de « santé mentale ». Et que l'exclusion de certaines formes d'art participe

aussi de l'exclusion de certaines personnes dans la société. (Benoît Côté; T p. 287)

Folie/Culture est devenu un organisme facilitant la rencontre entre artistes et personnes vivant avec des problèmes de santé mentale autour d'activités et d'événements qui interrogent la place de la folie et de la santé mentale dans la société. « Notre spécificité par rapport aux gens qui ont des problèmes de santé mentale, c'est d'essayer de les amener plus loin dans un processus créateur et de leur donner une certaine reconnaissance de ce qu'ils font » (Céline Marcotte).

La présence des personnes psychiatisées « là où les décisions se prennent »

Dès leur création, les organisations cherchent à assurer la participation des personnes anciennement psychiatisées en les invitant à occuper une place centrale dans le mouvement.

L'image que j'ai, c'est Paul Morin qui vient frapper à la porte et qui me demande si je veux être présidente provinciale du groupe Auto-Psy. [...] ça a été un tournant, une décision assez importante dans ma vie. [...] j'étais une personne qui ne parlait pas. J'étais une personne qui vivait par procuration. [...] à 28 ans, j'ai repris mon droit de parole et je ne l'ai jamais lâché depuis ce temps-là. Ça n'a pas été facile [...] le groupe Auto-Psy m'a permis, m'a donné une plateforme, un droit de parole qui, en fait, m'a permis de me connaître aussi, de voir la folie autrement, parce qu'on est quand même dans les années 80 et j'avais été hospitalisée pendant 4 mois, les cures fermées, les contentions, etc. (Christine Gourgue)

On vise aussi à imposer leur voix dans les instances publiques d'élaboration des politiques, « là où les décisions se prennent » (Christine Gourgue; T p. 193). En 1983, Christine Gourgue devient membre du Comité de la santé mentale du Québec (CSMQ), organisme conseil à l'élaboration des politiques et à la planification des services. Cet organisme a contribué à l'élaboration de la Politique de la santé mentale du Québec en 1989. Pour la première fois, une personne ayant été hospitalisée en psychiatrie occupe une place dans un organisme

de planification des politiques. Entre autres, « il y avait le Dr Gaston Harnois, Ellen Corin, le Dr Grunberg, Yves Lamontagne [...] Mme Fitzgerald qui était une représentante des familles » (Christine Gourgue). Dans les documents de l'époque, Christine Gourgue est identifiée comme étant porte-parole du Comité des bénéficiaires et membre du conseil d'administration du centre hospitalier Robert-Giffard et présidente du groupe Auto-Psy.

[Dans] tout le mouvement antipsychiatrique au Québec, je suis devenue porte-parole publique du groupe. [...] on a pris position en disant qu'il faut aller là où les décisions se prennent. [...] Paul Morin [...] et Auto-Psy m'avaient mentionné que c'était un rêve de siéger au Comité de santé mentale du Québec. [...] Alors j'ai rencontré Marie Murphy qui avait déjà son siège et elle a dit : "Je vais te céder ma place". [...] C'était Marie Plante à ce moment-là [...] à la direction de santé mentale du Québec. Elle fut d'ailleurs une personne, comme fonctionnaire, très importante dans la création des réseaux alternatifs. [...] Ça s'est rendu au ministre. [...] Je ne le savais pas, je n'étais pas politisée à l'époque. Cela venait directement du conseil des ministres. (Christine Gourgue)

Les documents de l'époque laissent entrevoir l'influence de Christine Gourgue et d'autres membres du CSMQ qui partagent les mêmes préoccupations. En effet, en 1983, le CSMQ est mandaté pour faire le point, notamment sur ce qu'il faudrait faire dans le domaine des ressources alternatives et pour réaliser un travail d'approfondissement et de documentation de la notion de santé mentale et également pour participer activement à la préparation d'un projet de politique de santé mentale.

Contribuer à changer les lois et les pratiques des institutions psychiatriques

Des organismes communautaires en santé mentale s'engagent très activement dans les réformes législatives de l'époque, notamment dans la réforme du Code civil. Ils visent la protection des droits des personnes vivant avec des problèmes en santé et s'allient à d'autres groupes minorisés, notamment les personnes

vivant avec des handicaps physiques et psychiques. La priorité est d'harmoniser les dispositions du Code civil à la Charte québécoise des droits et libertés (Québec, 1975) et à la Charte canadienne des droits et libertés de la personne (Canada, 1982 ; T p. 205).

En 1982, si je me rappelle bien, on avait participé à la Commission parlementaire sur la révision du Code civil. [...] On est la seule province, compte tenu de notre histoire, [...] à avoir un Code civil. Et modifier en profondeur le Code civil, qui est le soubassement de toutes les lois du Québec, c'était une vaste entreprise. [...] Les propositions qu'on avait faites n'ont pas toutes été retenues, mais elles ont quand même fait en sorte qu'après certaines années, il y a eu des modifications importantes qui ont été apportées à la loi du [...] curateur public au niveau de la protection du malade mental et au niveau aussi de la question du consentement. [...]. Nous avons fait partie d'un vaste ensemble [...] qui a permis [...] de renforcer les droits des personnes au sein de la société québécoise. (Paul Morin)

Cette réforme aura des conséquences majeures sur toute la législation ultérieure. Les témoignages montrent l'importance du travail en profondeur que ces acteurs.trices entament concernant les représentations sociales de la folie et de la maladie mentale à l'époque. Ils mettent aussi en évidence un travail de réappropriation collective des changements apportés au Code civil. Les membres des groupes d'entraide ouvrent des débats sur les plans local, régional et provincial. La conception des droits se transforme et vient consolider le discours et les pratiques de groupes devenus plus nombreux et ayant élargi leur base par la participation citoyenne de plus en plus de personnes concernées.

Ces travaux abordent des thèmes qui traverseront le temps et qui sont au cœur des actions des organismes de défense des droits encore aujourd'hui : la reconnaissance du droit de vote, le droit au consentement aux soins, les limites et la régulation de l'utilisation de la garde en établissement non volontaire et de l'utilisation des mesures d'isolement, de contrôle, de contention physique et chimique, et finalement,

les règles qui régissent la déclaration d'incapacité et la curatelle publique⁶.

Commissions d'enquête et poursuites judiciaires : le droit au consentement ou au refus de traitement

Les groupes de défense des droits jouent un rôle central pour documenter rigoureusement les abus et l'absence de reconnaissance des droits dans les institutions. Ils initient ou soutiennent des poursuites judiciaires qui amènent des changements aux lois concernant la protection des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale.

Maître Ménard, avocat spécialisé dans les services sociaux et de la santé, va être impliqué dans plusieurs poursuites, dont certaines initiées par les groupes de défense de droits. L'une des plus importantes, la Commission Shadley, provoque des changements en ce qui concerne le droit à l'information et le consentement au traitement. En avril 1985, sur la recommandation du ministre des Affaires sociales, le gouvernement du Québec met en place, sous la direction de l'avocat Richard Shadley, une Commission d'enquête sur l'administration et le fonctionnement de l'hôpital Rivière-des-Prairies. Le commissaire recommande que l'hôpital installe un ombudsman pour les patient.es et leurs parents, qu'il établisse un centre de crise dans ses locaux, qu'il rapporte à la police tout acte criminel soupçonné contre des patient.es et qu'il informe immédiatement l'ombudsman, les parents et le Curateur public lorsque leur enfant ou leur administré.e est victime d'une agression. Le Conseil des médecins et dentistes de l'hôpital s'oppose à l'enquête et provoque l'arrêt des travaux. Lorsque les travaux reprennent, l'enquête portera principalement sur la question du consentement du bénéficiaire ou de son représentant légal et l'obtention par ce dernier des informations

6. D'autres réformes suivront dans les années 1990 concernant les droits des usagers.ères des services de santé, notamment celui de choisir son médecin traitant et l'établissement de santé, consulter son dossier, être accompagné.e, obtenir les meilleurs traitements disponibles, etc. La question des déterminants de la santé et des droits économiques et sociaux deviendra peu à peu plus importante (Clément, 2012).

appropriées relativement à des traitements administrés à l'hôpital (Archives Bibliothèque nationale du Québec, 2017).

Il y avait des recommandations importantes de la Commission Shadley, ça a été de revoir de fond en comble le fonctionnement de la curatelle publique parce que dans le cas de l'enquête de Rivière-des-Prairies, [...] on a fait apparaître [...] l'incapacité de la curatelle à bien protéger les personnes qui sont inaptes à [...] bien s'occuper de leur personne. [On] avait délégué [...] tous ces pouvoirs à l'hôpital [...]. Alors, on a eu une réforme importante de la curatelle publique avec une nouvelle loi qui est entrée en vigueur en 90 [...] reconnaissant maintenant des nouveaux droits à la personne qui a des problèmes de santé mentale qui n'est pas apte à consentir. On a créé ce qu'on appelle le recours au consentement substitué et on a reconnu un certain droit de refus de traitement aux patients psychiatriques [...]. (Jean-Pierre Ménard)

Rien de moins que la transformation sociale : militance, alliances et impacts sociaux

Des récits des témoins se dégagent une ambiance de mobilisation sociale, l'impression d'un désir de participer au changement social, de faire partie d'un mouvement qui concerne l'ensemble de la société québécoise et qui dépasse la lutte contre la psychiatrie asilaire de l'époque. On oppose au paradigme médical une compréhension des causes sociales et culturelles de la folie. «Auto-Psy [...] [proposait] une critique beaucoup plus large de la société [...], une critique de la culture qui produit, en Amérique du Nord, ces fous. [...] On était fous par rapport à une société donnée. On s'arrimait à tout un courant anthropologique. C'était [...] une critique de la relativité du diagnostic, du traitement qu'on fait des minorités» (Benoît Côté).

Plusieurs s'identifient à l'éducation populaire et à l'organisation communautaire qui visent à mobiliser les quartiers populaires et les groupes les plus défavorisés de la société québécoise. «On se définissait plus comme groupe populaire que comme groupe communautaire, et d'ailleurs le groupe Auto-Psy à l'époque avait beaucoup plus d'affinités avec les autres groupes de défense

des droits, que ça soit les comités de citoyens, les ACEF [...] que des organismes de services en santé mentale avec lesquels on était affiliés [...]». Charles Rice illustre bien les valeurs et le climat de militance de l'époque. «Auto-Psy était un groupe qui était réputé [...] pour être assez agressif [...]. J'ai appris à faire la guerre dans ces années-là. [...] On a quand même réalisé plusieurs gains [...]. Des fois, je regarde les gens, on a l'impression que c'est atterri du ciel, mais il y a eu des batailles qui se sont livrées au Québec».

On s'adresse souvent à la société par l'intermédiaire des médias. On n'avait pas peur de provoquer ou de «choquer» l'opinion publique, on cherchait à le faire. Les médias étaient ouverts à recevoir, véhiculer leurs discours et à suivre les dossiers régulièrement. Le rapport avec l'opinion publique et les médias permettait de maintenir un certain rapport de force avec l'État. «Une conférence de presse aux deux semaines, [...] c'était à peu près ça notre rythme de croisière. [...] les journalistes étaient très sensibles, très ouverts à ce qu'on mettait de l'avant. [...] On était quand même bien couvert à l'époque, ce qui donnait quand même un certain rapport de force par rapport à l'État» (Charles Rice).

Rapport de force et alliances avec l'action gouvernementale

L'indignation face aux conditions de vie dans les asiles, le projet de désinstitutionnalisation et le désir de créer des services accessibles dans la communauté sont partagés par un bon nombre de fonctionnaires et de professionnels de la santé et des services sociaux. Les résistances sont importantes, mais la voix des personnes et une conception des droits et des pratiques en dehors des asiles trouvent du soutien pour se consolider. Ce projet obtient aussi sa place dans les orientations politiques qui guident l'émergence de l'État-providence au Québec. Les acteurs.trices qui soutiennent les changements de l'intérieur du gouvernement s'appuient sur l'action des groupes de défense des droits et des ressources alternatives. On s'inspire et on cherche à consolider des perspectives visant à articuler les dimensions socioculturelles et psychosociales pour comprendre et intervenir en santé mentale, par

exemple avec l'approche biopsychosociale, l'anthropologie psychiatrique ou la sociologie critique de la santé. La psychiatrie communautaire et les approches de prévention et de sensibilisation à la maladie mentale prennent de plus en plus d'importance dans les orientations gouvernementales. Les préoccupations concernant la qualité des conditions de travail sont partagées par des politicien.nes progressistes, les gestionnaires des services et les syndicats (Rénald Gendron).

Au ministère, certains fonctionnaires cherchent à soutenir les organismes communautaires. Ils et elles partagent avec eux la visée de transformer les institutions psychiatriques et considèrent que leur labeur est utile. On reconnaît la rigueur du travail critique réalisé par le mouvement alternatif et de défense des droits : la documentation de la situation à l'intérieur des asiles, les rapports produits, l'originalité des initiatives et des pratiques proposées, leur fort ancrage communautaire et la place donnée aux personnes, mais aussi la légitimation de ces innovations dans les expériences internationales, notamment en Italie et aux États-Unis.

Ces facteurs facilitent l'obtention de financement pour les initiatives communautaires et préparent le terrain à l'élaboration de la Politique de la santé mentale du Québec qui effectuera un virage majeur dans les représentations de la folie et de la maladie mentale et dans les moyens d'action privilégiés.

« Je suis une personne, pas une maladie⁷ ». Parler d'une seule voix pour influencer la politique

La prise de parole s'élargit et devient de plus en plus collective grâce aux pratiques de participation citoyenne développées par les organisations communautaires et les groupes d'entraide. Ces mobilisations visent à donner un rôle central aux personnes directement concernées lors des consultations publiques pour l'élaboration de la politique de santé mentale. « On disait

aux personnes que c'était important de prendre la parole [...] et de l'envoyer aux personnes qui négociaient cette politique et qui intervenaient au niveau des commissions parlementaires [...]. C'était important de mobiliser, d'avoir un point de vue beaucoup plus collectif [sur la politique]. [...] D'ailleurs la politique de 89 leur a donné raison » (Mario Bousquet).

La Politique de santé mentale du Québec (MSSS, 1989) place la personne au centre des services en santé mentale et propose un « partenariat élargi » entre la personne, ses proches, les services publics de santé mentale et les organisations communautaires. Elle reconnaît et assure le financement des groupes d'entraide, met en place des organismes de défense des droits ayant un mandat régional et des comités de bénéficiaires dans les établissements psychiatriques. Les mobilisations ont eu un impact déterminant, reconnu par les fonctionnaires du MSSS.

Toute cette pression-là, le Ministère a [été] obligé effectivement à ce qu'il y ait une réflexion sur les services existants et les services à venir [et d'élaborer] [...] une politique de santé mentale. [...] Également, [...] toute la notion de désinstitutionnalisation, la pression qu'on mettait pour que les grands hôpitaux psychiatriques puissent effectivement assurer l'intégration des personnes concernées dans la communauté. Les budgets qui étaient concernés à l'interne devaient suivre la personne pour qu'elle puisse recevoir les services requis. (Rénald Gendron ; P 6)

Sur le plan des droits, l'ensemble des acteurs.trices s'entend sur les grandes avancées intégrées dans la politique de la santé mentale. Ce consensus dépasse les frontières des groupes de défense de droits et des alternatives. Par exemple, la Fédération des familles et des amis de la personne atteinte de maladie mentale (FFAPAMM) reconnaît les acquis de cette politique sur le plan des droits et voit aussi ses revendications reflétées dans ses orientations. Dans « le cadre de la politique de la santé mentale [...] Madame Lavoie-Roux, [ministre] à l'époque, a encouragé les familles à se faire entendre. [...] C'est la mobilisation des familles dans différentes régions du Québec [...] qui se sont mobilisées, qui se

7. Québec (1987) cité dans AGIDD-SMQ et al. (2003 : 6).

sont réunies pour faire pression auprès du gouvernement [...] la Politique de la santé mentale a reconnu les besoins des familles dans la perspective des mesures de répit-dépannage [et] il y a des argents qui ont été investis à la grandeur du Québec» (Hélène Fradet).

Au-delà de la reconnaissance formelle ou techniciste des droits, Lorraine Guay met l'accent sur la volonté du communautaire d'imposer une « culture des droits dans les services publics ». L'implantation de la culture des droits est très liée à « l'autre acquis, la reconnaissance qu'on doit travailler au plus près de la communauté. Une avancée, au moins théorique, sur le fait qu'il faut traiter dans la communauté, qu'il faut agir dans la communauté et donc, susciter l'intérêt de la communauté, questionner la communauté à ce niveau-là ».

À cet égard, dans son rapport sur les ressources alternatives, la Commission Harnois (Harnois, 1985) recommande un financement spécifique pour les ressources alternatives en les distinguant des autres organismes communautaires et des structures intermédiaires mises en place dans la communauté par le réseau public. La politique gomme ces distinctions tout en reconnaissant les organismes communautaires comme partenaires essentiels dans l'organisation des services. Le RRASMQ craint que l'élimination de ces distinctions limite le développement des alternatives et incite les organismes communautaires à donner principalement des services complémentaires aux programmes publics.

Malgré ces critiques, la politique est considérée comme un gain important par le mouvement alternatif et de défense des droits. Le gouvernement a retenu plusieurs de ses nombreuses recommandations. Ses grandes orientations font consensus et servent d'appui aux revendications à venir. Dans les années suivantes, grâce aux mobilisations du communautaire, la Loi de la santé et des services sociaux établit l'autonomie du communautaire et les bases pour un financement de la mission qui assure la possibilité d'expérimenter de nouvelles pratiques et l'indépendance de leurs orientations.

LA RESTRUCTURATION DE LA PLACE DU COMMUNAUTAIRE EN SANTÉ MENTALE : AVANCÉES, RÉSISTANCES ET LIMITES

Suite à l'adoption de la Politique de la santé mentale du Québec, des groupes régionaux de promotion et de défense des droits sont implantés (P 10) et naît, en 1990, l'Association des groupes d'intervention en défense de droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ), leur regroupement provincial. Ces groupes assurent l'accompagnement individuel, la formation sur les droits et recours des personnes vivant avec un problème de santé mentale, et travaillent à mobiliser celles-ci autour des enjeux collectifs sur les plans local, régional et provincial. « Tout ce qui se passait pour 100 personnes dans la Montérégie, se passait aussi pour mille personnes au Québec. [...] On était encore plus forts pour faire prendre la parole devant le politique, devant l'organisation, devant la commission parlementaire, devant les lois. [...] Ce que les groupes voyaient dans les régions, on l'amenait au national » (Mario Bousquet).

L'intervention en défense de droits

L'AGIDD-SMQ met de l'avant les valeurs fondamentales communes qui soutiennent les pratiques de ses groupes membres, notamment la justice sociale et le principe du préjugé favorable qui implique de donner, d'emblée, la crédibilité à la personne et à ses plaintes pour l'accompagner dans la défense de ses droits. « Les valeurs clés, [...] c'est surtout le préjugé favorable [...] et la justice sociale [...] et la reconnaissance [...] travailler [contre] le stigma [...] parce que l'on n'est pas dans une société qui est inclusive » (Claudine Laurin).

La vision globale de la personne et l'appropriation du pouvoir font partie des valeurs centrales des groupes de défense de droits et de l'alternative (T p. 189).

Les valeurs profondes qui animent la défense de droits, de prendre la personne dans sa globalité, on ne travaille pas avec les diagnostics. [...] Juste cette façon d'accueillir la demande, d'accueillir la personne,

de travailler avec elle dans ce qu'elle veut. [...] La personne devient son propre défenseur. Ça donne le ton et la façon de faire très respectueuse par rapport aux personnes. Quand il y a la petite lumière dans les yeux qui s'allume, quand une personne a fait cette démarche, elle l'a appris pour la vie. [...]. C'est vraiment l'essence de la défense de droits. [...] Ce sont les personnes qui sont au front, ce n'est pas nous. On les accompagne. On est au front au niveau politique, au niveau systémique mais, au quotidien, c'est elle. (Doris Provencher)

Le préjugé favorable distingue l'intervention en défense de droits de la relation d'aide qui vise le meilleur intérêt des personnes. Les « organismes eux-mêmes sont des outils mis à la disposition des gens pour leur permettre de prendre la parole ou prendre du pouvoir sur leur vie et de faire leurs revendications. On devient des outils, on ne devient pas des gens qui orientent des gens, de dire ce qui est bien pour eux autres. Notre philosophie [est] celle du préjugé favorable et non le meilleur intérêt des personnes » (Mario Bousquet).

Cette philosophie implique que les intervenant.es ne cherchent pas à orienter les personnes par rapport aux traitements, mais à assurer l'accès à l'information et le consentement libre et éclairé. Ils et elles s'éloignent de la position antipsychiatrique véhiculée par Auto-Psy qui condamne les pratiques asilaires et le traitement biomédical. Ainsi par exemple, en 2002, l'AGIDD-SMQ rédige un rapport sur les électrochocs où l'on constate à partir de la recherche réalisée des positions très contrastées face à cette intervention. Certaines personnes considèrent qu'ils ont eu des effets bénéfiques, d'autres constatent l'absence de possibilité de consentir et les nombreux effets secondaires documentés (AGIDD-SMQ, 2002). Afin de respecter cette pluralité de points de vue, l'AGIDD-SMQ ne prend pas position mais formule les conditions pour que les droits soient respectés lors de son application. D'autres groupes, comme le comité Pare-Chocs, maintiendront une position critique plus radicale. Associé à Action Autonomie, ce collectif militant constitué principalement de personnes ayant reçu des électrochocs ou ayant peur d'en recevoir, réalise des recherches sur leur utilisation au Québec. Pare-Chocs manifeste publiquement chaque année au mois

de mai pour dénoncer cette pratique (P 9). L'objectif de Pare-Chocs est l'abolition du traitement par l'électro-convulsif (ETC) au Québec.

La formation sur les droits et les recours

Selon Rénaud Gendron, qui à l'époque travaille à la direction de la santé mentale, l'implantation de la Politique soulève beaucoup de résistances, « principalement dans les régions où on retrouvait des institutions psychiatriques » (Rénaud Gendron). En 1993, le ministère orchestre l'élaboration d'une formation sur les droits et recours qui s'adresse, dans un premier temps, aux personnes concernées (MSSS, 1994). Certain.es s'y opposaient : « ça a été une guerre de tranchées des plus significatives. Certains disaient : c'est quoi l'idée de former des fous à leurs droits ? » (Rénaud Gendron) Le deuxième volet s'adressait aux conseiller.es en défense des droits des organismes communautaires. Cela aussi a soulevé la controverse, « que le ministère finance des organismes communautaires en défense des droits, qui [...] vont nous revenir contre le ministère ou nous taper sur la tête ». Finalement, ce sont les intervenant.es du réseau et les administrateur.trices qui ont reçu la formation. « On se rendait compte que beaucoup d'intervenants dans le réseau ou dans le milieu ne connaissent pas les droits des usagers [...]. Les directeurs généraux et les membres des conseils d'administration ne connaissaient pas les droits ». Ces initiatives ont finalement été acceptées, évaluées positivement et ont contribué à changer la dynamique sur le terrain, au sein des institutions et au ministère. « À savoir ce qu'il en est aujourd'hui, ça je ne peux pas répondre. Je pense qu'il serait intéressant de le refaire à nouveau » (Rénaud Gendron).

La Loi-39. L'importance des mots : délier dangerosité et maladie mentale

La première *Loi sur la protection du malade mental* adoptée en 1972 (Québec, 1972) autorisait l'hospitalisation forcée seulement dans les cas où la personne présentait un danger pour elle-même ou pour autrui. Il

s'agissait d'une grande avancée par rapport à la situation antérieure. « [La Loi] encadrait et mettait une condition, si la personne était dangereuse. Voici, on peut lui enlever sa liberté mais il y a des conditions, il y a un cadre » (Doris Provencher).

Les groupes de défense de droits considèrent cependant que l'absence de définition de la dangerosité ouvre la porte à l'arbitraire. Depuis la fin des années 1970, on revendique que la Loi soit réexaminée afin de garantir le principe de l'inviolabilité de la personne introduit dans le champ de la santé mentale par le Code civil (MSSS, 1992, cité dans AGIDD-SMQ, 2009). Suite aux nombreuses interventions des divers acteurs.trices et notamment du mouvement de défense des droits, le Code civil encadre de manière plus restrictive la procédure d'hospitalisation et élimine l'expression « cure fermée », qui réfère à un traitement médical. Cette expression est remplacée par le terme « garde en établissement », laquelle réfère à son objet, soit la surveillance de la personne par la privation de sa liberté dans un but de protection (AGIDD-SMQ, 2009).

En février 1996, M. Jean Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose le projet de loi 39 ayant pour titre initial *Loi sur la protection des personnes atteintes de maladie mentale*, qui modifie diverses dispositions législatives (Québec, 1996). Il vise à « établir un meilleur équilibre » entre les droits des personnes vivant un problème de santé mentale et « les droits de la collectivité et de la sécurité de la population » (MSSS, 1992, cité par l'AGIDD-SMQ).

Ces changements majeurs reflètent l'impact de l'action des organisations communautaires de défense des droits et leur rôle de promotion de la participation citoyenne. L'AGIDD-SMQ mobilise l'ensemble de ses membres pour participer aux travaux parlementaires. Plus de 700 personnes vivant ou ayant vécu des problèmes de santé mentale participent à une tournée de formation et de consultation sur la base de laquelle un mémoire sera rédigé et présenté en commission parlementaire. « Au total, la Commission des affaires sociales reçoit 35 mémoires et entend 27 organisations, ce qui

permettra au projet de loi d'être bonifié » (AGIDD-SMQ, 2009).

Luc Vigneault rappelle l'impact des mobilisations, notamment celui du changement de dernière minute du titre de la Loi. Dans le projet de loi, on réfère à la présence d'une « maladie mentale », ce qui justifierait l'internement comme faisant partie d'un traitement médical justifié. La mobilisation réussit à changer ce terme par celui d'« état mental présentant un danger pour soi-même et pour autrui ». On élimine ainsi toute référence au langage médical et l'association entre maladie mentale et dangerosité qui étaient présentes dans le titre initial.

Je me souviens d'une des premières fois où on allait au Ministère [...] que des usagers aillent revendiquer eux-mêmes. Je trouve toujours important que des fonctionnaires mettent un visage sur la souffrance. Leurs décisions ne sont plus pareilles. [...] Puis on avait fait une marche dans les rues, et quand je suis rentré au Salon rouge de l'Assemblée nationale, j'avais dit au Ministre : « je suis assis sur une chaise qui vaut plus cher que le financement de mon organisme communautaire ». [...] Donc on allait au ministère pour aller les rencontrer, pour parler de ce qu'on vivait et puis leur faire modifier la loi. [...] Ça a été [un événement] marquant quand on a fait modifier la Loi sur la Protection du malade mental. [...] On avait dit clairement au Ministre : « la dangerosité n'est pas uniquement réservée à la maladie mentale ». Donc il fallait changer le libellé de la loi, mais il fallait aussi changer l'esprit de la loi. C'était Jean Rochon à l'époque [...]. Il avait très bien compris. [...] C'est devenu la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui. C'est long à dire mais ça vient enlever la dangerosité et la maladie mentale sur la même ligne [...]. Donc tu peux être dangereux, sans avoir de maladie mentale. (Luc Vigneault)

Par la suite, l'AGIDD-SMQ et d'autres groupes de défense de droits, notamment Action Autonomie⁸, poursuivront leur travail de recherche pour documenter l'implantation de la loi (Action Autonomie, 2016). Entre autres, on

8. Entre 1996 et 2016, Action Autonomie a produit cinq rapports sur l'internement involontaire. On peut consulter ces études sur leur site Internet, www.actionautonomie.com

dénonce le fait que la nature exceptionnelle de la garde en établissement n'est pas respectée, que la notion de dangerosité n'est pas interprétée de manière restrictive, que les droits à la représentation et à l'information sont brimés, et que le droit au consentement libre et éclairé aux soins est contourné (P 32).

Les enfants de Duplessis

Entre 1930 et 1964, plusieurs milliers d'enfants québécois abandonnés, « illégitimes » et orphelins ont été confiés à l'État et élevés dans des établissements contrôlés par des congrégations religieuses catholiques. Les soins accordés étaient rudimentaires, la discipline très sévère et ces enfants ont souvent été négligés, molestés et abusés sexuellement, qualifiés de « débilés mentaux » ou de « retardés mentaux » et placés dans des asiles (Van de Sande et Boudreau, 2000). Sous la direction de la profession médicale, plusieurs de ces enfants ont reçu les traitements psychiatriques de l'époque : électrochocs, isolement, injections, médication excessive, camisole de force, etc.

Dans les années 1990, il restait environ 3000 survivant.es et un groupe important s'est formé, lançant une campagne pour obtenir justice. En 1993, le Comité des orphelins et orphelines institutionnalisés de Duplessis (COOID) engage un recours collectif afin d'obtenir réparation. Créée en 1992, cette association est chargée de « revendiquer pour des milliers d'orphelins sans voix leur dignité et leurs droits et d'exiger que justice leur soit rendue » (Archives de Radio-Canada, 1993). Le gouvernement, l'Église et le Collège des médecins du Québec sont ciblés.

Cette démarche collective accompagne un processus mémoriel de réparation personnelle profond. « Nous avons entrepris des démarches [pour récupérer] les histoires et les mémoires parce que la plupart de ces personnes-là n'ont aucune racine, n'ont aucune identité de racine qui leur permet de dire : "je suis connecté à telle personne ou à tel type de famille". Comme mon nom par exemple, Blais, c'est un nom qui vient de la liste mais il n'y avait aucun lien avec un Blais » (Marcel Blais).

Le juge André Denis de la Cour supérieure rejette ce premier recours collectif des orphelin.es. Il faudra alors attendre 1999 pour des excuses publiques et des compensations financières. La première proposition (autour de 1000 \$ par victime) est rejetée et sévèrement critiquée par le public et par le Protecteur du citoyen qui considère que le gouvernement a banalisé la situation des orphelin.es. En 2001, le gouvernement dirigé par Bernard Landry offre de nouvelles compensations qui sont finalement acceptées, malgré d'importantes limites, par les 1100 survivant.es qui avaient été identifiées comme étant déficientes intellectuelles. Les compensations s'adressent seulement aux personnes ayant été identifiées à tort comme étant déficientes intellectuelles et excluent les victimes d'abus sexuels ou d'autres formes d'abus. Le Programme national de réconciliation avec les orphelins et les orphelines de Duplessis ayant fréquenté certaines institutions a été mis en place afin d'assurer et de gérer une aide financière. Le programme sera reconduit par différents gouvernements (MESS, 2017).

L'enjeu de l'usage et de l'usage étendu de la médication psychotrope

L'arrivée du premier neuroleptique, le Largactil (chlorpromazine), à Montréal en 1953 à l'hôpital Douglas, est à l'épicentre d'un changement aux ondes profondes et étendues. Très rapidement, les patient.es psychiatriques des asiles d'ici et d'ailleurs seront sous les effets puissants de ce tranquillisant. « Il était tellement médicamenteux [...] que ses Rice Krispies passaient chaque côté de sa bouche et moi, je ramassais autour les Rice Krispies. Mais il était [...] vraiment sur-médicamenteux » (Benoît Côté). Les neuroleptiques prennent le relais des bains d'eau froide, chocs insuliniques, lobotomies et électrochocs, quoique ces derniers reviendront en force graduellement à la fin des années 1980. Suite à la première vague de désinstitutionnalisation, on reconnaît les personnes sous ce traitement dans la communauté à leurs effets sur les corps : visage sans expression, démarche raide, lente ou avec la bougeotte (dyskinésie).

L'utilisation des médicaments psychotropes était lancée, tout comme l'expansion fulgurante du complexe pharmaceutique. Peu à peu notre conception de la folie se mue en multiples « maladies mentales » catégorisées par le *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (DSM) et traitées par les médicaments prescrits (antidépresseurs, antipsychotiques, régulateurs de l'humeur, anxiolytiques, etc.): «... l'institution psychiatrique, ce n'est pas un bâtiment, c'est une vision des choses, un regard sur la folie ou toute cette marginalité-là qui est de type DSM» (Robert Letendre; T p. 109).

Si la psychiatrie biomédicale considère que l'utilisation de neuroleptiques a rendu possible la désinstitutionnalisation, les acteurs.trices-témoins l'attribuent à un processus complexe où le développement des pratiques alternatives, communautaires, psychosociales et psychothérapeutiques jouent un rôle essentiel. Celles-ci favorisent la création de conditions de vie différentes pour les personnes dont le destin était auparavant l'institutionnalisation. Elles favorisent la protection et l'accès aux droits (civils, économiques, sociaux et culturels) et à l'exercice d'une pleine citoyenneté.

Évolution des actions et stratégies. L'autre côté de la pilule et la GAM

Dès ses débuts, le mouvement alternatif et de défense des droits dénonce l'usage abusif des médicaments psychiatriques, la médicalisation, le manque de pouvoir des personnes face au traitement. Dans les années 1980, Auto-Psy participe à la refonte du Code civil et à la révision du consentement aux soins. Dans les années 1990, les groupes régionaux de défense des droits nouvellement créés à travers le Québec poursuivent l'œuvre et outillent les personnes quant au consentement libre et éclairé.

Les organismes tablent aussi sur la formation «Droits et recours» et l'accompagnement individuel afin de renseigner sur le consentement. D'autre part, afin de remédier au manque d'informations fournies aux personnes sur les médicaments qu'elles consomment, diverses stratégies sont déployées par les regroupements provinciaux, l'Auto-Psy d'alors, l'AGIDD et le RRASMQ d'aujourd'hui. Ils publient des articles sur le thème dans leurs journaux

Les psychotropes. Une réponse à la souffrance? Forum sur la GAM

En avril 2007 s'est tenu un forum international sur la GAM. En tout, 60 conférenciers.ères venus du Canada, de la France et des États-Unis et 550 participant.es s'étaient donné rendez-vous à Montréal. Piloté par ERASME, le RRASMQ et l'AGIDD et soutenu financièrement par le MSSS, l'Agence de la santé et des services sociaux (ASSS) de Montréal et le MDEIE, ce colloque fut l'occasion de faire connaître les résultats des recherches et l'état de développement de cette pratique novatrice et alternative élaborée au milieu des années 1990. En vue du Forum, un guide d'accompagnement (RRASMQ, ÉRASME, 2006) fut produit, s'adressant à tous ceux et celles qui souhaitaient mettre de l'avant une pratique plaçant la médication au service de la qualité de vie et de l'appropriation du pouvoir.

(la Calotte, l'Entonnoir, le Psycope) et abordent le sujet dans des films et vidéos (*De la matrice à l'asile* (1982); *Qu'est-ce qui cloche mon corps résonne* (1994); *Quand la douleur est trop grande* (2007). Ils contribuent à la publication de livres: *Guide des médicaments du système nerveux central* (1983b; P 78); *Guide critique des médicaments de l'âme* (1995; P 84); et créent des formations telles que «L'autre côté de la pilule» de l'AGIDD-SMQ et la Gestion autonome des médicaments de l'âme (GAM) du RRASMQ (P 85).

Ces actions contribuent au changement d'attitude des personnes directement concernées. «De comprendre qu'on a des droits, [...] le droit d'être écouté quand on va chez le médecin et [...] de parler de la médication bien qu'on n'est pas les personnes expertes mais en même temps on est expert dans ce qu'on a vécu. [...] d'oser dire [au médecin]: "ça ne me convient pas"» (Huguette Bonduc).

Parallèlement, au début des années 1990, l'écoute des personnes et la prise en compte de leurs préoccupations entourant le sevrage, l'impact et les limites de la médication conduisent à la mise en place d'un comité constitué d'expert.es et d'intervenant.es au sein du RRASMQ qui, avec la collaboration de chercheuses d'ÉRASME, mèneront à la création et à l'évaluation de l'approche GAM qui est aujourd'hui une pratique reconnue par le gouvernement du Québec et à l'international.

Malgré les avancées, supporter le pouvoir des personnes face aux traitements psychiatriques demeure un enjeu pour le mouvement. La médicalisation grandissante réduit comme une peau de chagrin la reconnaissance des alternatives face à la souffrance. De nouvelles alliances voient le jour, par exemple celle du RRASMQ et les Auberges du cœur afin de questionner l'utilisation de la médication psychiatrique auprès des jeunes.

Le partenariat pour l'implantation de la politique : une collaboration conflictuelle

La politique de la santé mentale impose une dynamique de planification partenariale. Les plans régionaux d'organisation des services doivent être élaborés par des comités régionaux tripartites réunissant les établissements du système public de la santé, les organismes communautaires et la communauté. Ces derniers impliquent les personnes directement concernées et les accompagnent pour qu'elles siègent sur ces comités. Le RRASMQ jouera un rôle important pour former et coordonner les efforts des représentant.es communautaires dans ces comités. Le pari du partenariat fera l'objet de critiques de la part d'autres secteurs du mouvement communautaire qui craignent qu'un rapprochement trop marqué avec les services publics ne conduise à une perte d'autonomie du communautaire et à délaisser le rôle de défense des droits des groupes en situation de vulnérabilité. Lorraine Guay, coordonnatrice du RRASMQ à l'époque, considère, au contraire, que la participation à l'élaboration des plans régionaux d'organisation des services fait partie de la

responsabilité citoyenne en ce qui concerne les alternatives.

J'ai toujours été convaincue que les ressources alternatives, le Regroupement, n'avaient pas juste à s'occuper d'eux-mêmes [...] mais avaient une responsabilité citoyenne [...] de s'occuper de ce que le système de santé mentale, l'organisation des services, avaient à proposer. [...] J'étais une fervente promotrice de notre responsabilité citoyenne [...] Pas participer pour participer, [...] mais participer pour contribuer à faire changer les choses, à partir de l'expérience vécue par les gens [...]. Tu ne laisses pas un système public voguer comme ça, par la simple magie de la technocratie [...] il faut absolument que la société civile ait une prise aussi [...]. Quand les gouvernements ferment les possibilités de participer à l'élaboration des politiques publiques, [...] il y a des conséquences importantes.

Cette démarche sera documentée par la professeure Jocelyne Lamoureux qui publiera *Le partenariat à l'épreuve* (1994) où elle introduit l'idée de la « collaboration conflictuelle ». Le partenariat est accepté par les ressources alternatives, mais « pas à n'importe quel prix non plus. [...] Dans la mesure où ce n'était que cosmétique, où ça ne faisait qu'aller dans le sens du système, ou valider ce que le gouvernement avait décidé de faire, cela ne valait pas la peine. À ce moment-là, il fallait que ce soit associé à d'autres stratégies de luttes [...]. Être dans les comités le jour, mais le lendemain dans la rue » (Lorraine Guay). Il s'agit, selon elle, « d'une sorte de travail de démocratie profond, de pluralisation de l'accès aux services, aux approches, aux pratiques, aux orientations, et en même temps, cette idée-là de participation de la société civile, dans le sens déjà de la Charte d'Ottawa, de tout ce qui était promu en santé publique ».

Le mouvement prend forme et se structure, d'une part, autour des regroupements provinciaux d'organismes, et d'autre part, autour des tables régionales mises en place avec le soutien du RRASMQ en concertation avec la Direction de la santé mentale du Québec. Le RRASMQ consolide sa présence en tant qu'interlocuteur essentiel du gouvernement pour représenter les alternatives et les organisations communautaires de plus en plus

nombreuses et les point de vue des personnes mobilisées vivant avec des problèmes en santé mentale.

L'accroissement rapide du nombre des organismes communautaires pose la question de l'identité du mouvement communautaire et alternatif. Quelles sont les valeurs qui les orientent? Qu'est-ce qui les distingue des organisations (structures intermédiaires) mises en place par les établissements psychiatriques? Pour répondre à ces questions, le RRASMQ réalise une large consultation pour mieux cerner la philosophie, les pratiques et les critères qui définissent les ressources alternatives en santé mentale. Ce processus conduit au Congrès d'orientation de 1991 (RRASMQ, 1991) lors duquel les organismes membres adoptent leur Manifeste⁹. Par la suite, le RRASMQ tiendra régulièrement des congrès, des journées de réflexion et des colloques pour approfondir les pratiques alternatives et faire état des conditions de vie et de la situation des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale au Québec et ailleurs. Ces réflexions seront soutenues, approfondies et élargies par les recherches réalisées en partenariat avec l'Équipe de recherche et d'action en santé mentale et culture, ÉRASME, financée, à partir de 1992, par le Conseil de la recherche sociale (CQRS). Entre 2008 et 2016, le RRASMQ participe aussi à l'Alliance internationale de recherche communautés-universités Santé mentale et citoyenneté (aruci-smc.org.).

La participation et l'émergence des Frères et Sœurs d'Émile-Nelligan

La participation des personnes directement concernées est assurée à l'intérieur des organismes de défense des droits et des ressources alternatives, dans leurs conseils d'administration et assemblées générales. Elles prennent de plus en plus de place dans les colloques et consultations publiques. Les organismes communautaires alternatifs et de défense des droits les forment et les préparent pour qu'elles participent aux comités gouvernementaux, aux commissions publiques, etc.

9. Le Manifeste est « élaboré collectivement lors des congrès d'orientation de 1991 et de 1998, mis à jour lors de l'assemblée générale de juin 1999, réédité en 2009 » (RRASMQ, 2009).

Elles sont considérées comme étant porteuses d'une parole collective qui s'élabore lors des débats, consultations et délibérations publiques dans des instances décisionnelles (comités, assemblées et conseils d'administration). Leurs expériences sont valorisées : elles sont souvent embauchées à titre d'intervenantes ou de formatrices (par exemple dans la formation sur les droits et recours ou celle sur les médicaments psychiatriques de l'Autre côté de la pilule de l'AGIDD-SMQ et la GAM du RRASMQ).

Sur le plan collectif, l'association des Frères et Sœurs d'Émile Nelligan est née (en 1993) pour leur donner une voix au sein même des alternatives et des organisations communautaires ; il s'agit de la première association provinciale composée exclusivement des personnes directement concernées. Elle était d'abord née sous la forme d'un comité soutenu par le RRASMQ. Marcel Blais milite pour sa création : « j'ai aidé à épauler [...] les Frères et Sœurs d'Émile-Nelligan [...] On devenait [...] un des porte-paroles du "par et pour" en santé mentale au Québec. Ce qu'on retrouvait d'intéressant dans les alternatives, c'est qu'il y avait une possibilité d'accéder à une parole sociale, [...] à des actions sociales pour aider à établir quelque chose de nouveau [...] ». Ses membres se voient comme porteurs de l'essentiel du projet alternatif ou, dit autrement, comme l'alternative de l'alternative. On cherche une manière de nommer l'expérience commune à la base de ce rassemblement et on arrive à une définition originale qui exclut toute référence à la notion de maladie mentale ou à d'autres perspectives psychiatriques ou psychologisantes.

On n'est pas des usagers, on est quoi, [...] on n'aime pas ça dire qu'on a des problèmes de santé mentale, ou des problèmes émotionnels, ce n'est pas tout à fait ça. [...] On avait eu une réflexion autour de la définition, c'est quoi nous-mêmes, qu'est-ce qu'on a vécu ou qu'est-ce qu'on vit. [...] on s'était réunis plusieurs fois [...] on a travaillé la définition [...] : c'est toute personne ayant vécu une désorganisation émotionnelle et comportementale profonde l'ayant entraînée dans une quête de sens. Ou toute personne ayant vécu la psychiatrisation pour des raisons politiques et sociales. [...] On incluait là-dedans les orphelins de Duplessis. [...] [Le] terme maladie mentale ne nous satisfait pas,

c'est clair. Même au Regroupement, je pense qu'il y a un consensus autour de ça. (Marie-Josée Vaillancourt)

« L'AILLEURS ET L'AUTREMENT » À L'AUBE DU XXI^E SIÈCLE

Luc Vigneault publie en 1997 *Aller-retour au pays de la folie*, témoignage de son parcours. Il a été diagnostiqué schizophrène, hospitalisé, et il a vécu également dans des familles d'accueil. La fréquentation d'un groupe d'entraide a marqué pour lui une nouvelle étape de sa vie. Plus de trente ans après la parution de *Les fous crient au secours*, ce livre se veut un témoignage du chemin parcouru au Québec et des défis qui restent à être relevés. La même année, presque dix ans après l'adoption de la politique de santé mentale, les bilans gouvernementaux montrent qu'une grande partie de ses objectifs ne sont pas atteints. Le rapport du Vérificateur général du Québec (1997) évalue sévèrement la concentration des ressources dans le cadre hospitalier et leur absence dans la communauté, écrivant que « le problème est particulièrement aigu en santé mentale... » (Québec, 1997 : 113).

En 1998, le MSSS publie le Plan d'action pour la transformation des services en santé mentale et met en place un Groupe d'appui pour assurer le suivi et l'évaluation de son implantation. Pour représenter le point de vue des usagers.ères des services, on interpelle Denise Blais, artiste et militante dans divers groupes locaux de santé mentale et membre du conseil d'administration du Collectif Action Autonomie. Elle considère que sa présence ne suffit pas et propose la participation d'au moins une autre personne pour assumer ce rôle : « je serais prête à participer à condition qu'il y ait d'autres personnes. D'être au minimum deux personnes. En cours de route, on en a aussi amené d'autres. On ouvre un chantier avec la volonté d'inclure les personnes qui utilisent les services, mais on ne sait pas trop comment. [...] C'était un peu comme un projet pilote à certains égards [...] » (Denise Blais).

Paroles et parcours d'un pouvoir fou ? Un guide pour l'appropriation du pouvoir

*Paroles et parcours d'un pouvoir fou.
Guide pour une réflexion et un dialogue
sur l'appropriation du pouvoir
individuel et collectif des personnes uti-
lisatrices de services en santé mentale*
(Blais et al., 2004)

Suite aux consultations du Groupe d'appui, les représentant.es des personnes utilisatrices de services constatent que le principe d'appropriation du pouvoir est peu connu. Elles proposent une démarche collective pour le baliser et construire des outils d'information et de formation autour de ce principe orienteur du Plan d'action. Elles ont créé un guide d'animation, élaboré à partir de la compilation de nombreux témoignages individuels et collectifs. Les acteurs.trices-témoins nomment les nombreuses tensions entre le soutien et les résistances de la part du gouvernement pour accepter cet outil autonome de définition d'un des principes d'orientation des plans d'action gouvernementaux en santé mentale.

Le vocabulaire a déjà changé. Le terme ex-psychiatrisé n'est plus utilisé et la question se pose : « "comment voulez-vous êtres nommé.es ?" [...] [nous] n'étions pas à l'aise avec [le terme] d'utilisatrice des services. C'est comme quelque chose qui réduisait l'expérience, comme si on était de simples consommatrices [...]. On est des citoyens, des citoyennes, oui ! [...]. Finalement, on a accepté "personnes utilisatrices des services" parce qu'au moins il y avait le mot "personne" » (Denise Blais).

Malgré le discours d'un Plan d'action qui mise sur l'appropriation du pouvoir comme principe orienteur, le comité ne prévoit pas de consulter les personnes utilisatrices des services pour la réalisation du bilan. Les deux

représentantes des personnes utilisatrices des services obtiennent l'organisation de tournées de consultations auprès des personnes concernées et de leurs proches.

On a fait inclure dans les tournées du Groupe d'appui une rencontre privilégiée avec les personnes utilisatrices des services de la région [...] et ça s'est fait aussi plus facilement, [...] une rencontre privilégiée avec les personnes qui se trouvaient dans un rôle de parents, amies, des proches. C'est une époque où c'était de plus en plus [reconnu] que l'on ne peut plus continuer à ne pas inclure individuellement et collectivement ces deux groupes. (Denise Blais)

Denise Blais attribue en grande partie cette prise de conscience et l'adoption du principe de l'appropriation du pouvoir par le plan d'action gouvernemental à l'action des organismes communautaires depuis plusieurs décennies. « On pense au terrain formateur du Centre des femme d'ici et d'ailleurs et d'Action-Autonomie [...] qui avaient cette préoccupation constante de dire, comment on peut rejoindre le monde et porter leurs préoccupations et s'assurer que cette parole-là se rende jusqu'aux autorités [...] Je pense que j'arrive dans le contexte du groupe d'appui habitée par cette préoccupation » (Denise Blais).

Par la suite, les deux représentantes ont maintenu un rôle de « vigilance » pour que leurs points de vue ne soient pas oubliés et ont travaillé à inventer les conditions pour que la participation soit possible : « [Si] tu n'as pas les moyens pour rejoindre le monde [...] Et le monde qui veut en parler n'a pas les moyens pour se rendre à la rencontre... On revient à l'argent comme moyen d'action [...] C'est l'Organisation mondiale de la Santé qui parlait de l'importance de la participation. Mais si on parle de participation, il doit y avoir des formes de budgets participatifs récurrents » (Denise Blais).

Cette expérience conduit à une réflexion collective sur les conditions de la participation qui s'achève, à l'époque, sur un bilan mitigé : « ça n'a jamais été accepté, puis il y a eu un changement de gouvernement. [...] C'est le sentiment des acquis fragiles [...] C'était comme un glissement de terrain [...] comme un tremblement de terre [...]. [Après le changement de gouvernement],

c'était un genre de bizarre retour au comité expert mais très exclusif, très fermé, toujours nommé par le ministère et pas nécessairement délégué par la communauté [...] ou les groupes » (Denise Blais).

Réingénierie de l'État et nouveaux paradoxes de l'appel à participation

À partir de 2003, le gouvernement Charest, dans une optique de réduction de la taille de l'État, propose une réforme majeure du système de la santé et des services sociaux dont certaines mesures soulèveront de grandes résistances et ne seront pas appliquées immédiatement. On vise, entre autres, à éliminer les Agences régionales de la santé et des services sociaux, organes de planification publique régionale. Une première réforme avait réduit l'espace de participation publique. Les Agences avaient déjà remplacé les anciennes Régies régionales, dont les assemblées générales et conseils d'administration étaient composées de membres élus représentatifs des divers acteurs.trices impliqués dans la communauté et les établissements. La réforme proposée par les libéraux, qui vise leur élimination, se fera attendre. Par contre, le gouvernement abolit le Comité de la santé mentale du Québec (CSMQ) qui avait joué un rôle majeur dans la réflexion et la concertation publiques pour la désinstitutionnalisation et dans l'élaboration de propositions pour le développement des services dans la communauté. Il est reconnu pour être à l'écoute des propositions du mouvement communautaire et des citoyen.nes concernées. Un des derniers avis du CSMQ propose un cadre de référence pour la qualité des services dans la communauté à partir du point de vue de celles-ci (Rodriguez et al., 2006). Dès lors, le rôle conseil sera assumé par des comités d'experts.

C'est un peu comme une table rase. Le 14 avril 2003 reste gravé [dans ma] mémoire [...]. On avance, il y a des choses qui progressent. On commence concrètement à inclure la participation des personnes et là, on abolit le comité santé mentale du Québec. Un des premiers lieux, je pense, pour l'inclusion d'une personne qui utilise des services. Un des lieux les plus progressistes, les plus dynamiques, plus en termes de vision, de dynamique du milieu de la santé mentale,

puis on l'abolit! [...] On est loin d'une reconnaissance de l'importance du budget participatif pour assurer une structure qui dure, qui va perdurer, puis assurer une pérennité des moyens nécessaires [pour la participation des citoyen.nes concernées]. (Denise Blais)

La réingénierie de l'État s'accompagne d'autres réformes, parfois paradoxales. Le partenariat avec les organismes communautaires en santé mentale est redéfini par la Loi 25 de 2004 qui constitue 95 centres de santé et de services sociaux (CSSS) à travers la province en fusionnant, au sein d'un même territoire administratif, les établissements publics de santé (centres d'hébergement et de soins de longue durée, centres hospitaliers et centres locaux de services communautaires). La création des CSSS a nécessité de repenser les offres de services sur le nouveau territoire à la lumière d'une double responsabilité en termes de population et de partenariats (Québec, 2003). Sur cette base, les organismes communautaires se trouvent associés aux réseaux locaux de services en fonction des secteurs (ex. SM, jeune, personne âgée, etc.).

Dans ce contexte, le gouvernement élabore un nouveau Plan d'action pour la période 2005-2010, intitulé *La force des liens* (MSSS, 2005). Ce plan d'action maintient le principe de l'appropriation du pouvoir et introduit la participation des personnes directement concernées au cœur de ses orientations. Il accorde notamment une priorité au rétablissement de la personne dans sa globalité et reconnaît aux personnes vivant avec un problème de santé mentale la capacité de faire des choix et de participer activement aux décisions qui les concernent (MSSS, 2005 : 12). Suivant ces principes, on cherche à soutenir la participation à la planification et à l'organisation des services des personnes qui vivent avec un problème de santé mentale et de leurs proches (MSSS, 2005 : 16). Denise Blais souligne les contradictions de cette période : «Pourtant, le plan d'action qui a émergé, je pense qu'on n'a jamais, jamais autant parlé des personnes et leur participation. [...] Donc, ça fait quand même un levier. [...] On parle de ça, mais on est loin de l'appropriation du pouvoir. On la dilue avec pleins d'autres principes [...]. On est loin de la question de la transformation des pratiques».

Le Plan d'action met en place des équipes de santé mentale de première ligne et des équipes de suivi dans la communauté pour les personnes vivant avec des problèmes graves et persistants en santé mentale. La contribution des organismes communautaires est reconnue principalement en fonction de leur importante contribution à l'atteinte des objectifs du plan d'action dans une perspective de complémentarité des services.

Dans le respect de leur autonomie, les organismes communautaires sont invités à s'associer à l'atteinte des objectifs du présent plan d'action. Des modalités devront donc être établies afin de faciliter leur collaboration avec les CSSS. Ces modalités pourront parfois prendre la forme d'ententes de services telles qu'elles sont définies dans la Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire. (MSSS, 2005 : 67)

Le plan d'action confirme les orientations de la Politique de la santé mentale du Québec en encourageant le soutien des groupes d'entraide, d'amis et de proches, ainsi que la défense des droits.

Dans les groupes d'entraide, les personnes utilisent leurs forces pour s'appuyer mutuellement, pour briser leur isolement et pour favoriser un changement social. Les bénéfices de l'entraide par les pairs ont été maintes fois démontrés, tant dans le domaine de la santé mentale que dans d'autres secteurs. Des organismes communautaires ont mis en place des groupes d'entraide dans chacune des régions du Québec. Ces groupes sont nécessaires et doivent être soutenus. [...] Le MSSS réaffirme l'importance du rôle des groupes d'intervention en défense des droits. Un groupe doit être soutenu dans chaque région. (MSSS, 2005 : 91-92)

Le MSSS conclut que «les organismes communautaires ont développé une expertise et un leadership qui doivent être reconnus, mis à profit et soutenus de façon adéquate. Le MSSS souhaite qu'au cours des prochaines années, dans chacune des régions du Québec, la portion des sommes allouées aux organismes communautaires atteigne au moins 10 % de l'enveloppe des dépenses de santé mentale» (MSSS, 2005 : 67). Le mouvement communautaire poursuit encore ses mobilisations pour obtenir l'application de cet objectif.

Autres acteurs.trices du mouvement communautaire et évolution du rapport aux droits

Dans le cadre de l'implantation du plan d'action, la Direction de la santé mentale du Québec établit de nouvelles modalités de collaboration sur le plan communautaire. Elle soutient les divers regroupements provinciaux et les organisations communautaires en fonction de leur rôle de complémentarité des services publics. De nouveaux interlocuteurs, aux postures contrastées face à la psychiatrie, aux services publics et aux droits, gagnent en importance dans le rapport à l'État.

La Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale (FFAPAMM)

La désinstitutionnalisation interpelle aussi les familles. Les premiers groupes d'entraide des familles naissent autour des années 1970 et 1980, inspirés par le modèle australien. Lors de l'élaboration de la politique de la santé mentale, la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Lavoie-Roux, « encourage les familles à se faire entendre » (Hélène Fradet). Dans le cadre de l'implantation de la Politique de santé mentale, le réseau public doit soutenir la mobilisation des familles pour mettre en place des associations dans chaque région. Entre 1985 et 1991, un financement gouvernemental est octroyé à ces groupes. En 1991 est financé leur regroupement provincial, la FFAPAMM.

En 2003, le gouvernement libéral invite la FFAPAMM à faire partie d'un comité d'experts pour l'élaboration des balises qui donneront lieu au Plan d'action en santé mentale de 2005-2010. La fédération organise son action autour du modèle CAP : « identifier les besoins des familles selon trois types de statut : client, accompagnateur et partenaire ». Le Plan d'action reconnaît les associations de familles comme faisant aussi partie de la gamme des services. On a établi un cadre normatif, un processus de certification obligatoire et un « protocole de référence systématique avec le réseau : à l'hôpital, on demande la permission pour que le parent accepte que l'association des familles communique avec eux

[...] [dans les] 48 heures. Depuis, 60 000 demandes d'aide ont été répondues ».

Selon Hélène Fradet, les liens de collaboration avec les personnes utilisatrices de services sont plus faciles avec l'association provinciale des Porte-Voix (voir section ci-dessous) qui vise à défendre leurs intérêts plutôt qu'avec les groupes qui défendent les droits. À cet égard, les prises de position des associations de familles et ami.es semblent avoir beaucoup évolué avec le temps. D'abord ces associations s'opposent aux positions des groupes de défense de droits qui poursuivent l'objectif de réduire et de judiciariser l'accès à la garde en établissement. Les acteurs.trices-témoins l'expliquent par l'absence de ressources dans la communauté à l'époque de l'implantation de la Politique de la santé mentale. « Évidemment, les parents vieillissants ont sur les bras un fils de 35-40 ans dans le salon qui ne va pas bien, qui ne veut pas se faire traiter. Donc les familles poussent pour qu'il y ait plus de traitements, plus coercitifs » (Jean-Pierre Ménard).

À la fin des années 1990, en collaboration avec le MSSS, les associations de proches élaborent une formation spécifique et adaptée sur les droits : « On s'est rendu compte à quel point les gens étaient ignorant des droits » (Hélène Fradet).

La FFAPAMM reconnaît aujourd'hui l'importance des droits et la contribution des groupes qui travaillent à les défendre. La fédération insiste sur la nécessité de développer une gamme de services accessibles dans la communauté. Hélène Fradet affirme en ce sens qu'il « [...] faut faire attention, il ne faut pas interpréter ça comme étant quelque chose de perçu négativement par les familles, la question des droits. C'est important que les gens aient droit à l'information, c'est important que les gens comprennent le traitement qu'ils vont avoir. Il y a plein de perspectives par rapport aux droits [auxquelles] les familles sont très favorables ; le droit à l'hébergement, le droit comme citoyen, comme locataire [...] ». Les questions de la responsabilité et de la confidentialité touchent aussi particulièrement les familles.

Les familles s'identifient peu aux droits mais [elles ont] beaucoup de responsabilités. [...] Les familles ont le droit d'abord d'accepter de refuser d'héberger un

proche. [...] il y a toute la question de la relation d'affection qui joue autour de l'acceptation ou du refus. [...] La question de la confidentialité, [...] c'est un obstacle encore tellement important parce que les familles ont le droit de donner de l'information sur leur proche aux professionnels, mais souvent, le professionnel va complètement fermer la porte aux familles [...]. Mais ce n'est pas parce qu'on doit appliquer la confidentialité qu'on ne peut pas recevoir une information. (Hélène Fradet)

Les désaccords concernent principalement, encore aujourd'hui, le droit au consentement aux soins et le recours à la perspective biomédicale du traitement en santé mentale.

[...] quand on arrive dans la perspective du consentement au soin, c'est bien évident que là, ça achoppe. Quand la personne n'est pas traitée et qu'elle se retrouve dans la communauté, qu'elle a une rechute et que la famille finalement éponge un peu les conséquences de cette rechute-là et voit son proche qui est désorganisé, ça ne tient pas la route pour une famille que de laisser cette personne-là dans la souffrance sans pouvoir intervenir. S'il y a quelqu'un qui fait un arrêt cardiaque au coin de la rue, vous allez lui prêter secours. Si quelqu'un sur ce même coin de rue est complètement désorganisé, est psychotique et parle à la lumière, vous allez le laisser là. Pour nous, ce n'est pas logique. (Hélène Fradet)

Les regroupements des personnes utilisatrices des services et la défense d'intérêts

À partir des années 2000, on assiste aussi à l'émergence et à la consolidation progressive de regroupements et d'associations de personnes utilisatrices des services qui se positionnent dans le champ de la participation publique mise de l'avant par le Plan d'action 2005-2010. On retrouve, d'une part, les regroupements alliés aux groupes de défense des droits qui proposent diverses formes de consultation fondées sur des règles de représentation démocratiques (par exemple le Cadre de partenariat, le Projet montréalais et le Collectif en santé mentale des Laurentides). Il s'agit généralement de rencontres régulières entre personnes utilisatrices afin d'échanger «sur des sujets touchant la planification

et l'organisation des services de santé mentale. Lors de ces rencontres, on procède démocratiquement à l'élection d'un certain nombre de délégués, lesquels sont par la suite formés pour assumer leur rôle [...]» (Clément et al., 2012). Et il existe d'autre part les groupes qui visent la défense d'intérêts (comme l'APUR, dans la ville de Québec, qui participera aussi à la mise en place d'une organisation nationale, Les Porte-Voix du rétablissement).

Concernant l'émergence de ces derniers, la première initiative prend forme autour de l'Association des personnes utilisatrices des services en santé mentale de la région de Québec (APUR), qui voit le jour dans la ville de Québec en 2001. La défense des intérêts se démarque clairement de la défense des droits et des alternatives en santé mentale, entre autres parce qu'elle s'éloigne d'une vision critique de la psychiatrie. On vise la collaboration avec l'ensemble des acteurs.trices pour transformer les services publics et communautaires en favorisant la participation des utilisateurs.trices des services «à tout débat public, commission, comité de travail, groupe d'étude, table de concertation ou tout autre forum traitant des questions qui les concernent sur le plan local, régional ou national» (APUR, 2017). Cette perspective gagnera en importance et en reconnaissance avec la constitution d'une association nationale, les Porte-Voix du rétablissement fondée en 2007 par Luc Vigneault, Nathalie Lagueux et Véronique Bizier. Elles réussissent à obtenir un financement ponctuel de la Direction de la santé mentale et, autour de 2014, l'association obtient un financement récurrent du SOC. Elle se donne aussi une stratégie d'autofinancement. Son «plan d'affaires», selon l'expression d'un des responsables de l'organisation, Sylvain D'Auteuil, est axé notamment sur l'obtention de contrats de formation, la participation à des comités ou commissions et d'autres activités.

Initialement composée par un petit nombre de membres, l'association des Porte-Voix cherche à élargir ses bases et à établir sa plateforme d'action en réalisant une vaste consultation provinciale auprès des personnes qui utilisent les services en santé mentale. Leurs principales conclusions les rapprochent des

revendications des mouvements communautaires et de défense des droits.

On a le porte-voix dans les mains, on a la chaise pour s'asseoir, on a la tribune pour s'exprimer, mais on dit quoi? [...] ça a été vraiment la décision ferme qu'on a pris de consulter en premier. [...] les priorités qui étaient les plus importantes pour nos pairs: l'intégration du savoir expérientiel dans les équipes, d'avoir de l'entraide entre pairs, la GAM, la gestion autonome, pas juste de la médication mais aussi l'autogestion des soins, l'approche par les forces. [...] [L'enjeu] principal c'était vraiment une transformation des services pour qu'il y ait une approche rétablissement [...]. La deuxième, c'était de lutter contre la stigmatisation, la troisième, c'est la participation citoyenne [...]. (Sylvain D'Auteuil)

Selon Sylvain D'Auteuil, l'association cherche à établir une place spécifique et de collaboration avec les autres acteurs.trices autour de revendications communes. On part du constat de la fragilité du secteur de la santé mentale et de la nécessité de s'allier pour améliorer les services publics et la qualité de vie des personnes concernées.

Percer les murs invisibles et élargir la capacité d'accueil des institutions et des communautés: les déterminants de la santé et les droits sociaux et économiques

La dénonciation des pratiques non respectueuses des droits, notamment lors des hospitalisations en psychiatrie, a occupé pendant longtemps l'avant-scène de l'intervention en défense de droits. Les conditions de vie dans la communauté font aussi partie des grandes préoccupations des acteurs.trices-témoins. La pauvreté, les obstacles à l'accès au logement, au transport, au travail, aux études et aux activités culturelles et de loisir reviennent constamment dans les débats au sein des organisations pour la défense des droits et des alternatives. L'accès à un logement de qualité, au marché du travail et aux établissements d'enseignement font aussi partie de leurs revendications et des objectifs des plans d'action gouvernementaux en santé mentale.

Luc Vigneault s'indigne parce qu'encore en 2014, on «tolère l'intolérable [...] les gens vivent dans des appartements vétustes [...] Il n'y a pas de scandales dans les journaux. Il n'y a personne ici qui lève le drapeau. On trouve qu'il est bien, il est chez lui. Mais dans quelles conditions? Comme si le fait de ne pas être dans l'hôpital psychiatrique, n'importe où c'est correct. Moi, ce n'est pas ma façon de voir les choses. Je pense que les gens ont droit à un logement décent» (Luc Vigneault). Louise Dallaire explique comment elle s'est mobilisée pour qu'on priorise, dans les groupes des personnes utilisatrices de services participant aux instances de planification publique et de l'AGIDD-SMQ, les revendications autour des droits sociaux et économiques, notamment l'enjeu du logement. «On a le dossier contention isolément, on n'a pas le dossier logement mais [...] ça nous préoccupe [...] C'est un droit aussi [...] mais on n'a pas le temps de s'en occuper dans les groupes de défense de droits, on n'a pas les ressources. [...] [Ça prend] une action politique [...]».

En santé mentale, l'accès au logement ou à d'autres ressources est généralement conditionné par l'acceptation du diagnostic psychiatrique et le traitement. Cela impose des contraintes et des obstacles importants à l'exercice des droits.

On manque de toutes les sortes de ressources au niveau de l'hébergement. [...] Il y a des critères, par exemple il y a certains organismes spécifiques en santé mentale où même en marginalité, en prévention de l'itinérance, [qui] demandent [ou] imposent le traitement médical s'il y a un problème de santé mentale. [...] il y a certaines personnes qui n'y auront pas accès, parce qu'eux ce n'est pas leur choix de prendre la médication et on ne leur donne pas de toute façon d'alternative [...] Ça devient super contraignant. Alors, finalement, les personnes qui sont plus à risque ou plus vulnérables ou itinérantes ne sont pas capables d'accéder à ces logements-là. Ça fait qu'ils n'ont juste pas d'endroit où aller [...] sauf les [organismes] de charité (comme l'Armée du Salut). (Katharine Larose-Hébert)

Le thème des déterminants de la santé se trouve au cœur du renouvellement de l'alliance entre le RRASMQ

et l'AGIDD-SMQ et d'autres secteurs du mouvement communautaire.

Les alliances qui se font, c'est avec d'autres groupes de la défense des droits sociaux. Bien sûr, quand on parle de la sécurité du revenu de l'aide sociale, les gens qui ont de la difficulté avec le logement [...] ça peut être toutes les organisations pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles [...]. Il faut développer des alliances pour s'entraider parce qu'une personne qui vit un problème de santé mentale, ça peut être n'importe où [...]. Ça peut arriver que la personne ne veuille pas se faire identifier comme ayant un problème de santé mentale. Par exemple, une femme qui vit un problème de santé mentale mais qui a des difficultés pour faire respecter ses droits, il peut y avoir des alliances qui se font entre le groupe de femmes et le groupe de défense des droits. (Doris Provencher)

POUR CONCLURE. CONVERGENCE DES DISCOURS, TRANSFORMATION DES PRATIQUES ?

Il y a une grande continuité entre les enjeux qui ont motivé les luttes du mouvement dans les années 1970 et ceux des années 2010. Cependant, certains prennent une place plus centrale avec le temps. Dans les années 1970, c'est la lutte contre les hôpitaux psychiatriques (les asiles) et les pratiques asilaires qui domine le discours et les pratiques des groupes comme Auto-Psy. D'autres organismes développent dans la communauté des pratiques qui visent à proposer des alternatives à l'hospitalisation. Ce sont aussi des années de grande implication pour modifier les lois afin de les harmoniser avec les chartes des droits. Soutenus par le gouvernement qui vise la désinstitutionnalisation, de nombreux organismes communautaires et alternatifs sont créés et développent des regroupements provinciaux et régionaux.

La Politique de la santé mentale du Québec de 1989 apparaît aux acteurs·trices-témoins comme étant le résultat de cette collaboration conflictuelle. Malgré certaines critiques, les principes et mesures mises de l'avant par cette politique sont considérées encore aujourd'hui comme une référence pour orienter les actions vers un

système de santé et des services sociaux fondé sur les droits : la personne au centre du système, l'implantation de mécanismes de promotion et d'intervention en défense des droits, le soutien aux organismes communautaires auxquels on reconnaît l'autonomie et que l'on considère comme des partenaires.

Les années 1990 sont des années de consolidation des pratiques de défense des droits et des alternatives en santé mentale. Le financement de nouveaux organismes est réduit presque totalement en 1991, mais le gouvernement continue à soutenir l'émergence des tables de concertation et les regroupements provinciaux qui deviennent des interlocuteurs reconnus, tant sur le plan provincial que régional. Le partenariat ouvre un vaste chantier de concertation et de collaboration entre les secteurs communautaire et public.

À partir de la fin des années 1990, la critique de la psychiatrie biomédicale se déplace vers des thèmes qui, sans être nouveaux, deviennent l'objet d'un travail en profondeur de réflexion, de recherche, de dénonciation et de création de nouvelles pratiques : la critique du rôle du diagnostic psychiatrique comme source de stigmatisation, l'emploi de la psychopharmacologie, la dénonciation de nouvelles formes de contrôle et de contournement des lois qui visent la protection des droits des personnes utilisatrices des services en santé mentale.

C'est plus tard que la question des droits économiques et sociaux, ainsi que les travaux autour des déterminants de la santé, commenceront à occuper l'avant-scène des actions du mouvement communautaire autonome en santé mentale. La question des jeunes et de la transmission de la mémoire, de la culture et du savoir communautaires devient un objet de préoccupation et conduit à de nouvelles actions et mobilisations. Les nouvelles générations n'ont pas la même expérience des services psychiatriques, connaissent des hospitalisations plus courtes et reçoivent des services dans la communauté. Par contre, l'utilisation des médicaments psychotropes est très étendue et ces jeunes sont exposés à l'hégémonie du paradigme psychiatrique biomédical qui semble devenir le seul référent

de la culture publique commune pour expliquer toute forme de souffrance.

On peut dire la même chose des stratégies et du répertoire d'actions du mouvement. Ils ne changent pas radicalement, mais les objectifs se transforment et certains prennent plus d'importance dans le temps. On peut aussi souligner la richesse de ce répertoire de pratiques depuis l'émergence du mouvement. Celui-ci s'adresse à l'opinion publique, tente de frapper l'imaginaire et de provoquer des changements sociaux, politiques et culturels. Auto-Psy semble occuper une place centrale et propose un discours antipsychiatrique radical. Progressivement, le mouvement communautaire devient un interlocuteur et un collaborateur important pour le gouvernement. La vision antipsychiatrique se marginalise. Les actions visent surtout à interpeller les acteurs, trices qui interviennent directement dans la mise en place des réformes gouvernementales par le biais de l'organisation de grands colloques, la participation à des commissions d'enquête, de comités et de tables de concertation. La dénonciation et les poursuites auprès des tribunaux continuent. L'interpellation des médias aussi. Mais les positions sont très nuancées et s'éloignent d'une critique radicale de la psychiatrie. On vise à dénoncer la non-application ou le détournement du sens des lois qui reconnaissent les droits. Leur travail de dénonciation et de réforme s'appuie davantage sur des actions de sensibilisation, de formation, de

documentation, de recherche en alliance avec le milieu universitaire et de proposition de nouvelles pratiques ou de modifications législatives.

Dans les années 2000, de nouveaux regroupements des personnes utilisatrices des services en santé mentale voient le jour ; ils se donnent pour mission de participer à la planification et l'organisation des services en santé mentale. Le rapport entre les organisations communautaires et l'État se transforme. Celui-ci reconnaît leur apport à un réseau de services où leur rôle est considéré dans une perspective de complémentarité. Les enjeux de déplacement autour de l'accès à une vie de qualité dans la communauté, l'accès aux droits socioéconomiques et la lutte contre la stigmatisation occupent une place de plus en plus centrale. La convergence des discours autour de l'appropriation du pouvoir, du rétablissement et de la citoyenneté contraste avec la primauté d'une vision unique biomédicale, réductionniste de la souffrance, et l'usage élargi de la psychopharmacologie : « la conséquence, c'est que les gens vont avoir un seul discours, une seule façon de se faire traiter, donc toute l'approche de la citoyenneté, toute l'approche du consentement libre et éclairé, toute l'approche alternative des autres méthodes efficaces pour traiter la maladie mentale [...] peuvent disparaître au profit d'une seule, qui est celle de l'institution [...] [qui] est très médicale. [...] Donc, il faut être vigilant » (Luc Vigneault).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Action Autonomie (2016), *Quand l'inacceptable se perpétue. 18 ans de violation de la loi et des droits fondamentaux des personnes hospitalisées en psychiatrie. Étude sur l'application de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (RLRQ ch. P-38.001)*, Montréal, Action Autonomie.

AGIDD-SMQ (2009), *La garde en établissement. Une loi de protection... une pratique d'oppression*, Montréal, AGIDD-SMQ.

AGIDD-SMQ (2002), *Une réalité bien ancrée. Consultation auprès des personnes ayant reçu ou refusé des traitements à l'électrochoc*, Montréal, AGIDD-SMQ.

AGIDD-SMQ (1984), *Qu'est-ce qui cloche mon corps résonne*, DVD, Productions Nanouk, 25 minutes.

APUR (s.d.), *Qui sommes-nous?* en ligne, <http://www.apurquebec.org/accueil>

- Archives Bibliothèque Nationale du Québec (s.d.), *Fonds d'enquête sur l'administration et le fonctionnement de l'hôpital de Rivière-des-Prairies*, en ligne, http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/portail_recherche?p_termel=Shadley
- Archives de Radio-Canada (s.d.), *Les orphelins se mobilisent*, en ligne, http://archives.radio-canada.ca/societe/criminalite_justice/clips/11035/ 1993
- Auto-Psy (1983a), *Guide des droits à l'usage des psychiatisé(e)s*, Québec, Auto-Psy.
- Auto-Psy (1983b), *Guide des médicaments du système nerveux central*, Québec, Auto-Psy.
- Bédard, Dominique, Denis Lazure et Charles A. Robert (1962), *Rapport de la Commission d'étude des hôpitaux psychiatriques*, Ministère de la Santé de la Province de Québec.
- Blais, Denise, Linda Bourgeois, Jean-Claude Judon et al. (2004), *Paroles et parcours d'un pouvoir fou. Guide pour une réflexion et un dialogue sur l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes utilisatrices de services en santé mentale*, Montréal, en ligne, http://www.actionautonomie.qc.ca/wordpress/wp-content/uploads/file/outil_guide_pouvoir_fou.pdf
- Boudreau, Bernard, Benoît Côté, Paul Morin avec la participation d'Helen Doyle (1982), *De la matrice à l'asile*, DVD, Auto-Psy, 90 minutes.
- Boudreau, Françoise (1984), *De l'asile à la santé mentale. Les soins psychiatriques : histoire et institutions*, Montréal, Éditions coopératives Saint-Martin.
- Charland, Sonia et Benoît Côté (1984), *Salaire de rien*, DVD, Auto-Psy, 30 minutes.
- Clément, Michèle, Lourdes Rodriguez del Barrio, Jean Gagné, et al. (2012), *État de situation sur la participation des personnes utilisatrices suite au Plan d'action en santé mentale 2005-2010*, ARUCI-SMC.
- Collectif Solidarité-Psychiatrie (1984), *La folie comme de raison. Histoires vraies*, Montréal, VLB Éditeur.
- Doyle, Helen (1982), *Les mots/maux du silence*, DVD, Vidéo Femmes, 54 minutes.
- Gourgue, Christine, Sonia Charland et Benoît Côté (1984), *Les gens qui doutent*, DVD, Auto-Psy, 38 minutes.
- Harnois, Gaston et al. (1985), *Santé mentale. Rôles et place des ressources alternatives*, Québec, Comité de la santé mentale du Québec.
- Lamoureux, Jocelyne (1994), *Un partenariat à l'épreuve*, Montréal, Éditions Saint-Martin.
- Lazure, Denis (2002), *Médecin et citoyen : souvenirs*, Montréal, Boréal.
- Le groupe Auto-Psy avec la collaboration de Christine Gourgue, Paul Morin et Helen Doyle (1982), *La psychiatrie va mourir*, DVD, Auto-Psy, 30 minutes.
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) (s.d.), *Présentation du Programme national de réconciliation avec les orphelins et les orphelines de Duplessis ayant fréquenté certaines institutions*, en ligne, <https://www.mess.gouv.qc.ca/solidarite-sociale/programmes-mesures/duplessis/index.asp>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2005), *Plan d'action en santé mentale 2005-2010. La force des liens*, Québec.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (1998), *Plan d'action pour la transformation des services de santé mentale*, Québec.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (1994), *Droits et recours en santé mentale*, Québec. *Mise à jour du document de référence*, Québec.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (1989), *Politique de santé mentale*, Québec.

- Dominique Bédard, Denis Lazure et Charles A. Roberts (1962), *Rapport Bédard. Commission d'étude des hôpitaux psychiatriques*, Québec, Ministère de la Santé.
- Pagé, Jean-Charles (1961), *Les fous crient au secours*, Montréal, Éditions du Jour.
- Québec (2017), *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, Québec, Éditeur officiel.
- Québec (2003), *Projet de loi n° 25. Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux*, chapitre 21.
- Québec (1998), *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui*, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- Québec (1997), *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 1996-1997, Tome II*, Vérificateur général du Québec.
- Québec (1996), *Projet de loi 39. Loi sur la protection des personnes atteintes de maladie mentale et modifiant diverses dispositions législatives*, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- Québec (1991), *Code civil du Québec*, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- Québec (1975), *Charte des droits et libertés de la personne*, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- Québec (1972), *Loi sur la protection du malade mental*, L.R.Q.
- Rodriguez del Barrio, Lourdes (2011), «Nouveaux paramètres pour l'élaboration des pratiques de soutien communautaire : contribution des organismes communautaires et alternatifs au Québec», *Santé Mentale au Québec*, vol. 36, n° 1 (printemps), p. 35-56.
- Rodriguez del Barrio, Lourdes, Linda Bourgeois, Yves Landry, Lorraine Guay et Jean-Luc Pinard, 2006, *Repenser la qualité des services en santé mentale dans la communauté. Changer de perspective*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- RRASMQ, collaboration ARUCI-SMC, ÉRASME et AGIDD-SMQ (2013), *Boîte à outils GAM. Gestion autonome de la médication*, Montréal, RRASMQ.
- RRASMQ (2009), *Manifeste du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec*.
- RRASMQ (2003), *20 ans d'histoire... à poursuivre*, Montréal, RRASMQ.
- RRASMQ (1993), *Quelques fenêtres percent le mur... Plus de dix années d'alternatives en santé mentale : portraits et réflexions*, Montréal, RRASMQ.
- RRASMQ (1991), *Le Menhir. Actes du Congrès d'orientation*, les 20, 21 et 22 février 1991.
- RRASMQ (1983), *Lettres patentes*, Montréal, RRASMQ.
- RRASMQ et ÉRASME (2006), *Quand la douleur est trop grande... les médicaments ?* DVD, Les Productions de L'Autre Œil, 33 minutes.
- RRASMQ et ÉRASME (2006), *Repères pour une gestion autonome de la médication en santé mentale. Guide d'accompagnement*, Montréal, RRASMQ.
- Simard, Marcel (1988), *Le grand monde*, DVD, 75 minutes.
- Van de Sande, Adje et François Boudreau (2000), «Les orphelins de Duplessis. Des pratiques adaptées aux nouveaux temps de vie», *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 13, n° 2, décembre, p. 121-130.
- Vigneault, Luc et Suzanne Cailloux-Cohen (1997), *Aller-retour au pays de la folie*, Montréal, Éditions de l'Homme.
- Zavaglia, Nicola (1988), *L'Espoir violent*, DVD, ONF, 77 minutes.



MÉMOIRE, ACTION COLLECTIVE ET ÉMANCIPATION DANS LE CHAMP DU HANDICAP

Patrick Fougeyrollas,
Normand Boucher,
Yan Grenier

L' évolution du mouvement associatif des personnes handicapées a accompagné celle de l'État providence au Québec. Les deux dynamiques, non sans tensions, sont intimement liées. L'État joue un rôle moteur dans la mise en place de lois, de politiques et de programmes; il agit aussi directement sur la constitution des groupes communautaires, ainsi que sur les modes et capacités d'action par le biais d'initiatives de négociation des questions relatives au handicap et au financement des groupes. Inversement, les pressions des groupes ont influencé les positions de l'État et les orientations de son action. Ce chapitre présente les différents moments marquants de l'évolution du milieu associatif des personnes handicapées au Québec ainsi que les caractéristiques générales de chaque époque, tant du côté de l'État que du côté des dynamiques internes des groupes communautaires s'inscrivant comme nouveaux acteurs publics dans l'espace démocratique.

INVISIBILITÉ, PRISE EN CHARGE INSTITUTIONNELLE, ÉMERGENCE D'ASSOCIATIONS DE PARENTS ET DE VÉTÉRANS

Dans le champ du handicap, au cours des années 1950-1970 sont posées les bases sur lesquelles le mouvement associatif québécois et l'État se sont structurés à partir des institutions en place, des acteurs.trices sociales et des orientations de l'État fédéral et québécois. Depuis l'après-guerre, les associations étaient surtout animées par des vétérans.tes en collaboration avec des intervenants du domaine médical (Gingras, 1975) et social, tels que l'Institut national canadien des aveugles (INCA depuis 1918), l'Association des amputés de guerre et l'Association des paraplégiques du Canada (APC-1945) dont les chapitres québécois étaient particulièrement actifs. Leurs actions concernent la réadaptation, l'emploi et l'accès aux aides techniques; mais ils mènent

également des combats pionniers pour l'intégration sociale, comme l'accès au permis de conduire pour les personnes paralysées. Par ailleurs, au sein de la société québécoise, la période est dominée par la ségrégation et le déni des droits humains (Fougeyrollas, 2010). Les infirmes et déficients « civils »¹ sont globalement invisibles en milieu urbain ; ils sont pris en charge par les institutions religieuses et philanthropiques ou restent isolés au sein des familles rurales. « Les personnes handicapées, c'était honteux. Fallait pas que personne nous voie, nous parle. J'étais seule chez nous. C'était impensable que je puisse aller à l'école avec les autres » (Gaëtane Higgins ; T p. 293).

Sur le plan associatif, il existait des regroupements de parents d'enfants et d'adultes ayant des incapacités, des groupes d'entraide et des groupes religieux. La Société pour les enfants handicapés du Québec, fondée en 1930, offre des services aux enfants et aux familles, notamment du répit. L'Association de secours des enfants arriérés est fondée en 1951 par des parents et des sœurs de congrégations religieuses œuvrant dans des institutions, en raison de l'absence de stimulation dans ces établissements où sont placées indistinctement des personnes ayant des incapacités intellectuelles, souvent polyhandicapées avec des incapacités motrices et sensorielles, et des personnes ayant des troubles psychiques. Elle devient l'Association québécoise de la déficience mentale dans les années 1960 et est au cœur d'un réseau d'associations régionales couvrant peu à peu tout le Québec. Elle est particulièrement active lors des travaux de la Commission Bédard-Lazure concernant les hôpitaux psychiatriques et les conditions de vie déplorables de leurs résident.es, suite au détonateur social que fut l'ouvrage de Jean-Charles Pagé (1961), un ancien patient de Saint-Jean de Dieu, intitulé *Les fous crient au secours*. C'est à la suite des recommandations du *Rapport Bédard* (1962) qu'un nouveau réseau d'établissements de réadaptation et

d'ateliers protégés dédiés aux personnes présentant des déficiences intellectuelles sera développé séparément des hôpitaux psychiatriques (AQIS, 2016). Les composantes de la nébuleuse du handicap et les initiatives communautaires qui en découlent commencent ainsi à émerger (Fougeyrollas, Boucher et al., 2017) au sein d'un environnement caritatif et d'assistance dont il ne faut pas sous-estimer la contribution. Cependant, ce dernier ne laisse aucun accès à la parole aux infirmes civils moteurs, visuels, auditifs, intellectuels et psychiques, et privilégie la réadaptation et la réinsertion socioprofessionnelle des victimes de causes assurées qui mettent la responsabilité de l'État ou de la production économique en cause, comme les vétérans.tes ou les accidenté.es du travail. Par conséquent il abandonne à l'assistance religieuse, privée et philanthropique, grâce aux progrès médicaux et de l'hygiène publique, les survivant.es très nombreuses des épidémies comme celle de la poliomyélite, des accidents et des maladies chroniques, celles-ci et ceux-ci restant hors de la vue des bien-portant.es et relégués au statut d'invalides, d'inaptes et d'éternels mineurs. Toutefois, leur prise en charge institutionnelle devient de plus en plus problématique et les jeunes ayant des incapacités physiques surtout vont amorcer leur émancipation au sein d'un Québec en pleine Révolution tranquille.

Je vous rappelle que nous sommes à une époque où plusieurs personnes handicapées vivent cachées chez leurs parents. À ce moment, là, j'ai passé l'âge de fréquentation obligatoire de l'école. Je suis éligible aux programmes scolaires pour adultes mais sans écoles accessibles physiquement. Je vis maintenant de prestations d'aide sociale pour cause d'invalidité et si je vais à l'école, je ne suis pas invalide et je ne suis plus éligible. [...] À cette époque, la Charte des droits et libertés de la personne n'existe pas, donc la discrimination basée sur le handicap est permise. [...] À ma majorité, le jour de mes 21 ans, j'ai le légitime désir de fêter un peu. Avec deux amis, chacun a son handicap physique très apparent, nous voilà partis à la recherche d'une taverne. Je me fais véhiculer vers l'entrée, à cause des trois marches. Nous n'avons pas sitôt franchi le seuil de la porte que le barman, planté droit près du bar, comme un coq monté sur ses ergots, le regard sévère crie : « Pas d'infirmes, icitte ! Allez sortez,

1. À noter que les termes liés aux différentes façons de nommer une personne handicapée évoluent dans l'article, puisque nous souhaitons montrer non seulement l'évolution du mouvement lui-même, mais celle des mots et des représentations liées au champ du handicap. En ce sens, nous avons choisi de ne pas féminiser ces termes, du moins pas tant que cela n'a pas été intégré dans les appellations courantes.

on ne veut pas de vous icitte». (Chamberland, 1999 ; T p. 99)

La découverte des « handicapés »

Les retombées du *Rapport Castonguay-Nepveu* consolident la position voulant que le savoir technique (statistiques et connaissances populationnelles) et scientifique (approches, rationalisation et expertise) doive servir à résoudre des problèmes sociaux. Ces processus de rationalisation de l'État et de son action favorisent l'établissement de son autorité dans les services sociaux et de santé et la mise en place de chantiers d'une nouvelle gouvernance modernisée de l'État providence, fondée sur l'universalité de l'accès aux services publics (Leemann, 1981 ; Renaud, 1995). L'établissement du Régime d'assurance maladie et les effets de la désinstitutionnalisation, accompagnés du développement de la réadaptation et de l'éducation spécialisée, instaurent les conditions d'émergence de cette population en quête de droits, de reconnaissance et d'autonomie que sont les handicapés. « Moi, j'ai fait partie de ça. Il y a des gens qui ont été laissés dans la société sans services, pris au dépourvu. Moi, la première des choses, quand je suis sorti, je n'avais jamais vu un poteau avec des lumières. Quelqu'un est passé à côté de moi et m'a dit : "Qu'est-ce que tu fais là ? Les fous, c'est en-dedans" » (Robert Groulx).

Sur le plan de l'éducation, le *Rapport Parent* (Gouv. du Québec, 1963) et ensuite le *Rapport Copex* sur l'enfance inadaptée (Min. de l'éducation, 1976) posent les jalons de l'accès à la scolarisation pour tous les jeunes handicapés en définissant un système en cascade allant de la scolarisation en classe ordinaire à toute la gamme des services de soutien de plus en plus spécialisés jusqu'à l'école spéciale (Horth, 1998). Cette ouverture à la scolarisation des jeunes jusqu'à 21 ans, alliée à la désinstitutionnalisation graduelle et à l'émergence de services d'adaptation-réadaptation spécialisés par types de déficiences, est annonciatrice à ce moment d'une génération qui aura un rôle central dans le mouvement de

Mise en visibilité sociale des handicapés

Les transformations de la décennie de la Révolution tranquille ont permis l'émergence d'une voix pour les handicapés, en particulier à partir de 1966 jusqu'en 1970 avec la Commission Castonguay-Nepveu qui fait la lumière sur la situation des services socio-sanitaires québécois. Cette Commission fait littéralement la découverte des « handicapés » comme groupe social défini principalement par son exclusion du marché du travail et émet des recommandations contestant la mainmise de l'Église et de la société civile sur le bien-être de la population (Gouv. du Québec, 1971). Celle-ci place l'État comme seul acteur pouvant assurer des services à la population.

prise de parole des personnes elles-mêmes dans les décennies suivantes.

Au début des années 1970, l'État procède à une première phase d'étatisation progressive des initiatives développées à partir des années 1960 par des groupes de citoyens et des comités populaires. Ces initiatives seront étendues et financées sur l'ensemble du territoire et transformeront par exemple « les cliniques populaires de santé en centres locaux de services communautaires (CLSC) » (D'Amours, 2002).

Désinstitutionnalisation et normalisation

L'ONU adopte en 1971 la *Déclaration des droits du déficient mental* qui relève du droit incitatif et non contraignant pour les États, comme peut l'être une Convention. Les reconnaissances législatives successives des années 1970 et l'universalité des soins de santé en 1971 marquent la fin du « monopole » de l'Église et de la société civile caritative sur la question du handicap. La « grande sortie » (Moreau et Labonté,

1983) des handicapés des institutions mais aussi de l'invisibilité honteuse au sein des familles, pose la question de la réponse de l'État à leurs besoins. Le processus de désinstitutionnalisation appuyé par les organismes composés de parents et de professionnels ainsi que le besoin de soutien des familles pour la prise en charge des enfants et adultes en leur sein, entraîne une mobilisation pour l'obtention d'aide, pour le développement de modalités d'entraide communautaire et pour l'accès aux mesures d'intégration des jeunes dans les réseaux de services réguliers (services de garde, répit/dépannage, éducation, loisirs) (Thérèse Colin). Influencée par l'idéologie scandinave de la normalisation (Wolfensberger et Nirje, 1972; Nirje, 1985) diffusée au Canada par Wolf Wolfensberger et l'Institut Roher d'York en Ontario, l'Association canadienne pour l'intégration communautaire et, dans la foulée, l'Association québécoise des déficients mentaux qui deviendra l'Association québécoise pour l'intégration sociale (AQIS), militent pour l'implantation de ressources résidentielles légères telles que des foyers de groupes, des services de soutien dans la communauté, l'accès à la scolarisation, au loisir et au travail. La perspective mise de l'avant est celle de spécialistes et de parents voulant offrir des conditions équivalentes de service aux handicapés et se fonde sur l'idée d'intégration dans la communauté, de la dignité du risque plutôt que sur la protection et la prise en charge. Celle-ci aura permis une prise de conscience préalable à une prise de parole par les handicapés eux-mêmes (T p. 209).

QUAND L'ENJEU DES RÉPONSES AUX BESOINS PERSONNELS SE TRANSFORME EN MOBILISATION COLLECTIVE POUR LA VIE AUTONOME

Des groupes majoritairement composés de jeunes ayant des incapacités motrices ou visuelles, affiliés ou non à des associations, se mobilisent pour le développement et la mise en place de services communautaires pour eux-mêmes et leurs pairs (logement, services à domicile) et l'accès aux espaces et infrastructures publics

(bâtiments et voies de circulation urbain, transport, stationnement). Le mouvement se structure autour de la mise en place de services et d'une prise de parole collective.

L'engagement collectif des militant.es part d'une recherche de solutions à des besoins qui s'expriment prioritairement sur le plan individuel. C'est à partir de leurs expériences personnelles et d'une recherche de solutions à leurs besoins propres qu'ils et elles prennent la parole et s'associent à d'autres afin de trouver des solutions communes à des besoins partagés.

La même chose au niveau politique, le droit de s'autodéterminer... ça, c'est fondamental comme droit. Mais ici, en tant que personne ayant des limitations, les actions que j'ai menées, que nous avons menées, parce que la plupart du temps, je suis toujours dans un cadre avec une association ou avec une autre, c'est surtout un problème précis où il y a un besoin et où tu vas apporter une solution pour répondre à ton besoin ou à tes besoins, et ça rejoint d'autres personnes aussi. (Christian Dufour)

À partir de 1972, la Corporation des handicapés du Québec (CHQ) à Montréal met en place plusieurs projets communautaires : l'Étape (un service de placement mis en place en 1977 par Michel de Césarée, en lien avec sa propre expérience de recherche d'emploi, qui sera intégré par la suite aux services fédéraux de soutien à la main-d'œuvre et plus tard transféré sous juridiction québécoise²); une imprimerie; et le Bureau des conférenciers (principalement composé de Murielle Lebre, Gerald Miller et Michel Langlois qui livrent leurs témoignages sur les conditions de vie des handicapés en institution et les obstacles à l'intégration sociale). Enfin, la CHQ publie un journal, *Feux verts*, fondé en 1973, qui porte la parole et les revendications du milieu, tout en étant le cœur d'un mouvement de réflexion et de création ancré dans le contexte contre-culturel et émancipateur de la jeunesse de l'époque. Adoptant une posture de droits de la personne et de contestation des pouvoirs normatifs autoritaires et producteurs d'exclusion sociale, le journal s'intéresse aux handicapés, mais aussi

2. Voir le site Internet de l'Étape, <http://www.letape.org/montreal/historique/>

aux autres groupes marginalisés, minorisés et discriminés. Pendant une première période, *Feux verts*³ tente de créer des ponts avec ces mouvements : féministe, pauvreté, immigration, syndicats ; mais cette initiative se heurte rapidement à un manque de reconnaissance des luttes des handicapés dans ces mouvements parallèles. « [À] *Feux verts*, le journal de la CHQ, on ne s'était pas rendu compte que ça marchait par catégorie, par cloisonnement. Pour nous autres, ce n'était pas ça » (Gilles LaFrance). Le journal se recentre dans une deuxième période⁴ sur les handicapés pour refléter leurs luttes en mettant ses pages au service des combats pour l'intégration dans tous les domaines de la vie, éducation, travail, loisirs, accessibilité urbaine, transport, mais en mettant aussi de l'avant des questions peu traitées comme celles du droit à la procréation, à la sexualité, à la mort, des corps différents et de la normalité, de la poésie et des arts (caricatures). Le journal se veut un outil pédagogique qui forme la conscience collective (Touraine, 1978) en traitant les enjeux vécus par les handicapés.

Le journal : un outil de mobilisation

Feux verts occupe une place originale au sein de la contre-culture ambiante des jeunes à cette époque tout en y étant parfaitement intégré (Warren et Fortin, 2015). Il appuie le Comité de liaison des handicapés physiques (CLHP), également fondé en 1973, dans ses luttes pour que l'on reconnaisse les handicapés avant tout comme des personnes ayant les mêmes droits que les autres citoyen.nes. Ce discours centré sur les droits sera central dans le bras de fer qui s'amorce en 1975 avec le Gouvernement du Québec pour l'élaboration d'une Loi pour les handicapés (P 55).

Les orientations de *Feux verts* ne peuvent toutefois pas être généralisées à tous les groupes de handicapés de l'époque, ni à celles de groupes composés de parents ou de professionnel.les alliées, teintées de positions et

En marge face à l'exclusion sociale

« Nous, les handicapés, on vit à peu près la même chose sur le plan social, en termes d'exclusion, en marge de la société, du logement, du transport, de l'accessibilité aux lieux publics. On était en marge dans nos rapports avec les personnes non handicapées, en marge dans nos rapports avec les filles, et les filles handicapées en marge dans leurs rapports avec les gars. Tout ça, ça se tenait. On n'était pas là dans une revendication de services. On était là dans le mouvement de promotion des droits de reconnaissance et de réflexion. Et dans ce mouvement de réflexion-là, parallèlement, il y avait le mouvement féministe qui se développait dans les années 1970, il y avait les mouvements politiques qui se développaient. C'est en solidarité avec ces groupes qu'on cherchait à faire notre chemin ». (Gilles La France)

de pratiques pour plusieurs plus conservatrices sur les mêmes thèmes.

Le journal offrait, dans ses articles et chroniques, une problématisation des situations vécues par les handicapés, mais aussi des lectures politiques et des alternatives sociales. Parallèlement, les analyses permettaient une prise de conscience de la dimension collective et partagée de ces conditions de discrimination et de marginalisation, favorisant la construction d'identités individuelles et collectives qui ne se reconnaissaient pas dans ces oppressions.

Ce qui était clair, c'est que, à l'époque, être handicapé et s'accepter comme tel, ça voulait dire refuser les conditions de vie que la société voulait nous imposer. Donc, ça voulait dire lutter, combattre, s'engager pour vivre dans une société autre. Parce qu'à l'époque, comme aujourd'hui, on vivait dans une société d'exclusion. Alors, que veut dire cette société autre, c'était toujours à définir et différent selon les personnes que

3. Dans sa première période, *Feux verts*. *Nous les marginaux*.

4. Dans sa deuxième période, *Feux verts*. *Marginaux et debout*.

l'on rencontrait. Malgré les tergiversations pour se définir comme « nous, les marginaux », il y avait au cœur de cette lutte l'idée de promotion des droits, de reconnaissance de la culture des handicapés. (Gilles La France)

Afin de mobiliser les personnes et de faire entendre leur voix, les groupes ont fait l'expérience d'un mode de revendication qui leur était encore inconnu à l'époque : les manifestations.

Alors, nous on s'est dit, à Montréal : « On fait une manifestation », et c'est là que la première manifestation a eu lieu, en juin 1973. On a organisé notre première manifestation. On n'en avait jamais fait et puis là, *Feux verts* cherchait à mobiliser des personnes. Alors là, on a organisé ça sur le boulevard Dorchester, un dimanche après-midi, et la Ligue des droits de l'homme [Ligue des droits et libertés] chapeautait cette affaire-là. C'était la première fois que, dans notre vie, nous participions à une manifestation et qu'on faisait sortir des handicapés en fauteuil roulant, en civière pour manifester et marcher sur 3, 4 coins de rue. Évidemment là, on a eu de l'écoute. Les médias se sont déplacés, nous ont photographiés. Une semaine après, on recevait du ministère un papier qui disait, « on s'occupe de votre dossier mais c'est vraiment pas nécessaire d'agir de la sorte ». C'est comme si on leur avait fait un coup épouvantable. Alors là, nous, au CLH, on a compris que pour faire débloquent des dossiers, il fallait se manifester. (Gilles La France)

Pendant cette période, on assiste à la structuration parallèle d'associations liées à l'émergence de la Culture sourde et des débats autour de la Langue des signes québécoise (LSQ), de l'oralisme, de l'implant cochléaire et de l'intégration des jeunes en milieu éducatif ordinaire, par exemple avec la Fondation des Sourds du Québec (Gaucher, 2009 ; Fougeyrollas et Gaucher, 2013). « Comme, par exemple, il y a d'autres regroupements de Sourds, on peut se battre ensemble pour avoir un objectif et se battre dans le même sens, mais ce sont plus les députés qui ont l'argent, la subvention au bout de la ligne. Mais pour ce qui est des droits, discrimination, on peut s'allier quand on a la même idée entre associations. Comme pour les logements aux Sourds, ça, c'est défendu. Là, on s'est battu » (Paul Boudreau).

Vers la défense des droits par les personnes elles-mêmes

À travers ces luttes, les personnes handicapées deviennent les actrices de leurs propres enjeux (T p. 193). On dépasse la perspective de la normalisation pour entrer dans un registre de promotion des droits menée par les personnes elles-mêmes. Différentes associations de personnes handicapées, que l'on peut qualifier de « par et pour » voient le jour sur la base du type de déficience. Ces organisations se caractérisent par un contrôle, une majorité et une participation active de la part des personnes handicapées dans, par exemple, Carrefour adaptation à Québec (anciennement la Plume rouge dans les années 1950-1960), le Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ), plus tard le Regroupement des usagers de transport adapté à Montréal (RUTA), etc. Ces dernières organisations viennent compléter celles déjà existantes, structurées dans une perspective d'entraide et de réponse à leurs besoins par les familles et des pourvoyeurs de services engagés et sensibilisés ou visant le développement de la recherche, dont l'Association de paralysie cérébrale du Québec (APCQ), l'Association de sclérose en plaques, l'Association de dystrophie musculaire, l'Association de l'Ataxie de Friedreich, l'Institut Québécois de la déficience intellectuelle, etc.).

À l'époque, il n'y avait absolument rien. Mon premier fauteuil roulant motorisé, c'est moi qui l'ai acheté. Il n'y avait pas de Régie d'assurance maladie du Québec. Le mouvement associatif, il n'y en avait pratiquement pas non plus, sauf quelques grandes associations, comme l'Association canadienne de dystrophie musculaire, la sclérose en plaques. À ce moment-là, le premier moment significatif où j'ai pris contact avec les organismes de personnes handicapées, où j'ai commencé à militer, ça remonte aux années 1975-76. J'ai déménagé de Montréal, je voulais changer de milieu pour des raisons pratiques concernant les soins à domicile et tout ça. Je suis retourné à Québec, à l'Université Laval pour faire un petit cours, et c'est là que j'ai été confronté à un premier écueil, un premier obstacle, parce qu'il n'y avait pas de service de transport adapté à Québec. Le seul transport adapté qui existait, c'était

à Montréal. Il avait été créé par les frères Forest en 1974. (Christian Dufour)

Mouvement des consommateurs et vie autonome

En 1975, au niveau international, l'ONU se dote d'un nouvel instrument relevant du droit incitatif avec la *Déclaration des droits des personnes handicapées* (ONU, 1975). C'est à cette époque que se développent aux États-Unis les mouvements de consommateurs (*consumer groups*) dont le modèle sera repris un peu plus tard au Québec. À l'Université de Berkeley, des étudiant.es handicapées font émerger l'*Independent Living Movement* et sa philosophie de vie autonome fondée sur l'émancipation vis-à-vis des pouvoirs professionnels et institutionnels, l'autogestion des services, le contrôle de sa vie et l'entraide par les pairs. Ces idées se répandent très rapidement en Amérique du Nord et correspondent aux efforts d'émancipation menés par beaucoup de jeunes handicapé.es moteurs et sensoriels prenant l'initiative d'organiser dans leur milieu des services, jusqu'alors inexistantes, leur permettant de répondre à leurs besoins essentiels hors institution. La grande majorité ne connaît pas ces principes mais les invente dans la dynamique de leurs propres actions locales. Leur formulation théorique viendra plus tard (De Jong, 1979; Woodhill, 1992).

Au milieu des années 1970, les premiers projets de soutien à la vie autonome émergent dans différentes villes du Québec à partir d'initiatives communautaires (T p. 283). Ces alternatives s'adressent à l'habitation, au transport, au soutien à domicile, etc. Les modalités d'action s'articulent sur deux plans. Sur le plan politique, elles se développent autour de l'organisation de manifestations, de marches, d'occupations, etc. Celles-ci visent à faire reconnaître les situations de discrimination vécues, proposent un idéal global d'intégration à la vie sociale, des changements de la structure macro-sociale et revendiquent le développement de services et de politiques nationales. Sur le plan communautaire, c'est dans l'expérience concrète de situations de désavantages sociaux que naissent les premiers projets de

réponse aux besoins quotidiens en dehors des murs des établissements de soins et de réadaptation. Déjà en 1972, des projets autonomes de vie collective émergeaient de l'initiative de jeunes en quête de liberté et solidaires de leurs semblables handicapés.

On est devenu un peu les commissionnaires des gars, parce que les gars, ils n'avaient pas beaucoup de mobilité... pas juste parce qu'ils étaient en fauteuil; parce qu'ils étaient à Youville! Ils étaient dans un établissement! Ils ne pouvaient pas sortir comme ils voulaient, là! Ils n'étaient pas «chez eux», là. Ils n'avaient pas le droit de sortir. Juste un exemple: il y en a un, des gars, là, il avait 27 ans – pis moi, j'avais 21 ans. Pis, quand ils sortaient, le soir, il fallait que je signe comme de quoi j'étais responsable de lui. Pis, lui, il disait tout le temps: «Ils le savent pas, que t'es pas responsable! Dis-leur pas!» Il fallait rentrer, supposément, quand l'heure des visites était finie! Ça, ça veut dire: à neuf heures! T'as 27 ans, tu sors prendre une bière, tu rentres à neuf heures! Ça n'a pas de bon sens! (Andrée Sévigny)

Cet extrait illustre parfaitement l'oppression à laquelle ces jeunes handicapé.es sont soumises et de laquelle ils et elles cherchent à s'émanciper, tantôt par des luttes porteuses d'un discours tout autre d'autonomie et de respect, tantôt par la mise en place par elles-mêmes des services à même de soutenir cette quête dans la vie de tous les jours. Dans ce processus d'émancipation, le rôle d'acteurs.trices que l'on pourrait qualifier d'alliées est important.

Tu sais, le soir, on allait prendre une bière, pis on revenait tard. Même, à l'hôpital, ils étaient un peu découragés, des fois, là, de ce qui arrivait. Mais nous, dans la même époque, à ce moment-là, on venait d'acheter une maison où on vivait en commune. C'était le temps des communes. Mais nous, dans le fond, ce n'était pas vraiment l'objectif de vivre en commune, qu'on avait. On est content d'avoir vécu en commune ensemble. On est encore amis après 45 ans, mais l'idée, c'était de trouver des façons d'avoir accès à la propriété pour les gens qui n'ont pas beaucoup d'argent. «L'association des handicapés qui veulent vivre». Parce qu'ils ne sentaient pas vraiment qu'ils pouvaient vivre. C'est ça. (Andrée Sévigny)

Les différentes initiatives de services et d'organisations autogérées, portées par des jeunes, forment un

ensemble de pratiques concrètes par lesquelles les personnes organisent elles-mêmes leurs conditions d'émancipation, mais aussi la migration des jeunes vers des politiques dites « alternatives » qui s'incarnent dans des pratiques collectives à l'échelle locale.

Les frères Forest, ce sont les créateurs du transport adapté, à Montréal, les premiers... c'est eux autres qui l'ont comme initié au Québec. Le développement par après, eux autres, dans leur mentalité, nonobstant tout ce qu'ils ont apporté dans tous les domaines, le transport adapté, ils n'étaient pas pour ça. Ils voulaient adapter le transport public [...] Et puis là, par rapport au transport adapté ici à Québec, on a créé une corporation indépendante qui s'appelait la Corporation Déplacements Plus, et sur cette corporation-là, il y avait moi, il y avait France Legault, Danielle Tremblay, Pauline Demers... il y avait d'autres personnes et là, on faisait la promotion de ça. Tout l'automne 1976, août-septembre-octobre... (Christian Dufour)

Ce premier développement de transport adapté à Québec grâce à des subventions ponctuelles de travail d'été est ensuite intégré à l'organisme communautaire Habitations Plus qui, à partir de quelques leaders locaux comme Mario Bolduc ou Christian Dufour, développe les services dont ils ont eux-mêmes besoin. Grâce à une mobilisation locale qui aboutit à un financement du ministère des Affaires sociales (MAS), cet organisme développe les premiers services de soutien à domicile, des résidences de groupes et des appartements avec services partagés, et ce qui deviendra par la suite le programme de supplément au loyer permettant aux personnes d'accéder à des logements adaptés dont le loyer est généralement plus élevé.

Généralement, les individus initiateurs de ces projets cherchent à réaliser de petites révolutions pragmatiques dans la manière de répondre aux besoins, de permettre l'intégration à la vie sociale des personnes qui en sont privées. Certaines de ces initiatives deviendront plus tard des services reconnus publiquement et généralisés à l'ensemble de la population.

Oui, il y avait, je pense, cet éclatement-là. Peut-être que le lien que je viens de faire avec la liberté, il [n'] était pas si anodin. C'était un moment où il y avait une vague où on voulait être autonome. On voulait

être libre, on voulait réaliser nos rêves. Je pense que les gars ont voulu réaliser leurs rêves. Leur rêve à eux, c'était vraiment de sortir de cet établissement-là, de vivre leur vie! (Andrée Sévigny)

La deuxième manifestation pour laquelle on s'est déplacés, c'était pour l'obtention d'un service de transport adapté. D'abord, ça a commencé avec les minibus Forest, les frères Forest qui ont bataillé de pied ferme pour avoir un service adapté, d'abord au niveau du minibus. Ensuite, de peine et de misère, ils réussissaient année après année à couvrir leurs fonds avec des subventions. À un moment donné, ce qu'ils ont cherché à faire, c'est d'intégrer à la Communauté urbaine de Montréal le service de transport adapté... (Gilles La France)

À Montréal, à Québec, à Sherbrooke, ces initiatives communautaires de transport adapté, de résidences ou de logements et de services à domicile seront intégrées dans les services publics. Plusieurs des personnes impliquées obtiendront ainsi un emploi, mais souvent de courte durée du fait des contraintes des conventions collectives. De manière générale, les acteurs.trices communautaires perdront le contrôle de la gestion de ces soutiens à l'intégration sociale, ce qui allait à l'encontre des principes de la vie autonome (contrôle par les pairs). Généralement, des représentations de personnes handicapées seront créées au sein des conseils d'administration ou des mécanismes de consultation seront implantés.

Mobilisations, manifestations et structuration du mouvement : le temps des alliances

Du côté de l'État québécois, la publication du *Rapport Girard* en 1973, un rapport gouvernemental sur la situation des handicapés visuels, amorce la préparation d'un projet de Loi pour assurer la protection et la réadaptation des handicapés. La Charte des droits et libertés de la personne est adoptée au Québec en 1975 et entre en vigueur en 1976 mais ne fait pas mention du handicap avant 1979.

C'était une époque où le milieu des handicapés était en construction, et le milieu des handicapés de la vue singulièrement. Alors, on a travaillé pas mal. On a fondé le RAAQ dès janvier 1975, et tout de suite je me suis intéressé beaucoup à la question des chiens-guides. Les utilisateurs de chiens-guides, au début des années 1970, éprouvaient beaucoup de problèmes de discrimination, dans les lieux publics ou les transports. C'est par le biais des chiens-guides que, finalement, j'ai été amené à m'intéresser aux droits et libertés de la personne. Il faut voir qu'en 1975, Jérôme Choquette, ministre de la Justice au gouvernement de Robert Bourassa, présenta la Charte des droits et libertés de la personne à l'Assemblée Nationale, pour adoption, ce qui fut fait. Mais les droits des handicapés n'étaient pas constatés dans la Charte. La Charte interdisait déjà la discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'état civil, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale. Ça s'arrêtait là. C'est plus tard, avec le second Projet de loi 9, que la Charte a été amendée, et je le dis avec une certaine fierté, à cause du travail des handicapés de la vue en matière de discrimination à l'égard des utilisateurs de chiens. C'est parti de là et ça s'est étendu à tous les handicapés, lorsque la Charte a été amendée. (Gérald Miller)

En 1976, le Projet de loi 55 du Parti libéral sur la «protection des personnes handicapées» vient donner le coup d'envoi à une mobilisation massive et collective des jeunes handicapés (principalement physiques) représentées par le CLHP et par les associations de parents telles que l'AQIS, pour les personnes présentant une déficience intellectuelle.

Donc en 76, on s'est prononcé sur la Loi sur la protection des personnes handicapées. Le milieu a réagi assez fort là-dessus. Le message était «on ne veut pas être protégés mais on veut qu'on respecte nos droits». C'est ce qu'on est allé présenter à la Commission parlementaire. Plusieurs mémoires ont été présentés. Suite à nos représentations, le gouvernement a cessé de parler de protection. Puis le titre de la Loi a carrément changé pour la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées. À cette époque, je me suis impliqué dans le CLHP, ça regroupait l'ensemble des organismes au Québec. J'ai assumé le rôle de président du comité. (Pierre-Yves Lévesque)

Suite à la prise de pouvoir par le Parti québécois, une nouvelle version est proposée, soit le premier Projet de Loi 9, de 1977, sur l'assurance de l'exercice des droits des personnes handicapées; mais il est à nouveau jugé insuffisant et trop axé sur le travail (Bélanger, 1998). Toutefois, ce passage de la protection à l'exercice des droits des personnes handicapées est un résultat marquant de la mobilisation collective. C'est une affirmation forte que l'on parle avant tout de personnes ayant des droits et qu'elles ne doivent plus être désignées par un substantif les assimilant à leur handicap. Par ailleurs, celui-ci propose la création d'un Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). La mobilisation se poursuit et entraîne un rapprochement des organismes de parents d'enfants en déficience intellectuelle et de ceux de personnes ayant des incapacités motrices et sensorielles pour former un front commun chapeauté par le CLHP. Ce comité est la première organisation de concertation des personnes handicapées ayant des incapacités motrices et sensorielles. Elle fédère 125 organismes provinciaux, régionaux et locaux. Le CLHP réalise une tournée de consultation régionale sur le Livre blanc et le Projet de Loi 9. Le MAS est porteur du Projet de Loi et du Livre blanc qui énonce les éléments d'une politique à l'égard des personnes handicapées (Gouv. du Québec, 1977). Celle-ci est développée selon les orientations de la «normalisation» et de la «vie autonome». Un grand nombre de mémoires sont déposés en Commission parlementaire. Plusieurs se prononcent contre le Projet de Loi 9. La pertinence d'une législation spécifique pour les personnes handicapées, plutôt que des mesures visant à assurer l'intégration de celles-ci au sein des politiques et programmes accessibles à tous et toutes, est contestée. La création d'une agence gouvernementale relevant du MAS et le danger de son institutionnalisation dans le temps comme tuteur du dossier des personnes handicapées sont radicalement critiqués. Il est revendiqué que chaque ministère prenne sa responsabilité face aux personnes handicapées. L'ajout du «handicap et de tout moyen pour y pallier» à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne est revendiqué. Le front commun rallie les associations nationales et locales liées à tous les types d'incapacités, composées des jeunes

concerné.es elles-mêmes mais aussi des parents, familles, allié.es des réseaux de services, établissements de réadaptation (comme le centre de réadaptation Lucie-Bruneau avec Jacques-Gilles Laberge, son directeur général, qui prend position en faveur de ce mouvement avec l'Association des Centres d'accueil du Québec).

On assiste dans cette période à une dynamique de reconnaissance entre les associations représentant divers types de déficiences, ayant une diversité de champs d'intervention et de revendications et agissant à diverses échelles municipales, régionales et nationales du territoire, qui n'avaient que très peu de liens antérieurement. Cette dynamique de reconnaissance va se poursuivre et se consolider dans la période suivante, avec la naissance d'un nouvel acteur politique au sein de la démocratie participative québécoise en émergence dans le champ du handicap et pour la poursuite du développement de l'État providence.

VERS UNE RÉGULATION ÉTATIQUE DU CHAMP DU HANDICAP ET UNE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS COMME « ORGANISMES DE PROMOTION »

En 1978, plusieurs des revendications présentées en Commission parlementaire sont prises en compte pour améliorer la Loi qui adopte un modèle de loi omnibus, modifiant de nombreuses autres lois. La *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale (Gouv. du Québec, 1978). On y trouve la première définition légale du terme « personne handicapée ». L'OPHQ est créé avec, entre autres, des mandats de coordination interministérielle, d'inventaire des besoins et des ressources, de développement de mesures de soutien spécifiques aux personnes handicapées et de financement de ce que l'on nomme dans la loi les « organismes de promotion », c'est-à-dire les associations de défense des droits des personnes handicapées. Le porteur du dossier au gouvernement, le docteur Denis Lazure, psychiatre et ex-commissaire de la Commission Bédard

sur les institutions psychiatriques, est alors à la tête du Secrétariat d'État aux Affaires sociales, ce qui donne l'impression que l'OPHQ est proche du Conseil exécutif. Lazure déclare avec réalisme que l'écart avec la réalisation d'une véritable intégration des personnes handicapées dans tous les secteurs de la société est considérable et que l'OPHQ est un mal nécessaire pour cette période de changement social comme « chien de garde » de la mise en œuvre de la Loi.

Par ces luttes, que l'on peut qualifier d'offensives (Maheu, 1991), le mouvement a réussi à mettre de l'avant des pratiques discursives et non discursives lui permettant d'être reconnu par l'État québécois, mais surtout de favoriser l'intégration des personnes aux différentes sphères de la vie collective et d'améliorer les conditions générales de la société (Offe, 1985).

L'adoption de la Loi ancrée dans les droits de la personne et la création de l'OPHQ comme mandataire central de sa mise en œuvre est un compromis envers les demandes sociales qui aura permis de prendre en compte au niveau institutionnel les conflits liés à l'exclusion des personnes handicapées de la société québécoise et ainsi de réguler au niveau étatique les mécanismes liés aux services, aux soins, à l'éducation, au travail, à l'accessibilité, etc.

L'OPHQ ouvre ses installations en 1979 à Drummondville, selon la politique gouvernementale de régionalisation menée à l'époque par le Parti Québécois.

Avec la création de l'Office

Les organismes de promotion et de défense des droits et des intérêts sont reconnus et financés désormais par l'OPHQ. Situation qui n'est pas sans créer certaines difficultés, voire de la confusion parfois entre leurs rôles respectifs. C'est ce que souligne Jean-Marc Chabot, secrétaire général du Comité de liaison des handicapés physiques (CLHP).

La situation de la personne handicapée a complètement changé. Auparavant, le CLHP travaillait à regrouper l'ensemble des organismes de handicapés physiques au Québec, dans le but d'unir nos forces

pour aller présenter aux organismes gouvernementaux ou au ministère impliqué, nos revendications. C'était le rôle du CLHP et ça l'est encore, sauf qu'il y a un autre objectif qui s'inscrit dans la conjoncture. Qu'est-ce que l'on fait en tant qu'organisme local, régional, provincial, face à un Office qui prend le champ sur tout ce qui concerne les handicapés à travers la province de Québec? (Dion, 1980 : 6-7 cité dans Boucher, 2001)

Les discours du mouvement mutent rapidement dans le contexte de l'effervescence institutionnelle. En 1979, des acteurs.trices du mouvement mettent de l'avant un discours qui politise l'espace privé, le corps, et affirment leur droit au développement d'une vie relationnelle, affective et sexuelle (P 56).

[...] en 1979, avec Gérald Miller, Michel Langlois, André Desjardins et quelques autres, on a publié un manifeste qui s'appelle *Revhandicaps*. C'est un manifeste qui est fondé sur deux points : un en lien avec des droits à des services et un autre en lien avec l'intimité des personnes handicapées. Le droit à une mort dans la dignité, parce que beaucoup sont atteints de maladies chroniques dégénératives et là, les personnes sont appelées à vivre leur vie dans la souffrance jusqu'au bout et elles ne peuvent pas avoir droit à un suicide assisté. Une autre chose qui paraissait importante, c'est en rapport avec la sexualité. Dire «droit à la sexualité», à l'époque on n'avait pas les bons mots, mais le droit à l'intimité, au développement d'une vie affective et sexuelle. Ce qui est encore dénigré, nié aux personnes handicapées, et surtout pas le droit à la reproduction. C'est vrai pour les gars et c'est encore plus vrai pour les filles et ce n'est pas pour rien. J'ai la conviction qu'on a été éduqués pour être en marge de ce marché-là. (Gilles La France)

Visibilité, consultation et concertation. L'année internationale des personnes handicapées (AIPH), un moment charnière

Dans la décennie 1980, surtout sa première moitié, on voit se former de nouvelles associations résolument orientées vers les luttes pour l'intégration et une participation aux activités ordinaires de la société comme travailler, étudier, se loger, etc. Les difficultés rencontrées

alors contribuent à l'établissement de certains dossiers prioritaires et à réorienter les cibles d'action, comme dans le cas du logement.

En 80, il y eut l'association «Nous nous intégrons en commun», fondée par le célèbre Pierre-Yves Lévesque. On a changé le nom un moment donné pour Ex-Aequo. Maintenant je fais partie du CA et puis, depuis ce temps-là, je continue à participer aux différentes luttes de «Nous nous intégrons en commun». Les dossiers différaient pas mal. Au début, mon dada, c'était l'intégration au travail. J'ai essayé d'en faire un dossier prioritaire mais j'ai fini par comprendre qu'à «Nous nous intégrons en commun», il y avait plus urgent, concernant le logement. La plupart des personnes handicapées ont des problèmes d'insertion sociale concernant l'accès au logement, l'éducation, etc. L'aide à domicile, le maintien à domicile, le transport adapté : beau travail dans ce dossier-là. L'accessibilité universelle, des bateaux pavés partout dans la ville... Donc, il y a un peu d'Ex-Aequo là-dedans. (André Desjardins)

La proclamation de l'AIPH pour 1981 est un évènement que l'on peut considérer comme charnière dans l'histoire du mouvement communautaire de défense des droits et de la régulation politique dans le champ du handicap. Le contexte du début des années 1980 permet aussi de rendre visibles les personnes handicapées par le biais de spectacles culturels et par une présence télévisuelle. À partir de 1979, l'Association québécoise des parents d'enfants ayant des déficiences auditives (AQEPA) organisait annuellement un spectacle au Complexe Desjardins à Montréal, dans le cadre du mois de l'ouïe, dans lequel des oralistes ainsi que des Sourds.es chantaient en LSQ.

C'était plein de gens et la première fois que les Sourds ont vu que les entendants les regardaient comme ça, ils ont aimé ça, ça les valorisait, ça valorisait la langue des signes. Les entendants appelaient à l'Institut Raymond Dewar pour prendre des cours de signes après avoir vu les Sourds comme ça. Et ça aurait eu un gros impact sur la façon de ne plus se cacher avec la langue des signes et de la montrer au grand jour au Complexe Desjardins. C'est devenu très populaire, à chaque année tout le monde voulait participer au spectacle. Ça a eu un gros impact pour l'estime de soi de ces Sourds-là parce que même Julie a chanté *New York*,

New York avec une petite danse, une chorégraphie et toute une histoire. Ça a eu un impact, puis il y a eu l'émission de télévision *Les Sourds tels quels*. Une chanson signée *Le monde est stone*. Ça, ça avait été montré à la télévision. En 81, il y eut l'AIPH. Il y a eu des émissions de télévision... ça a été une chance pour nous de se montrer. Et à *Parle, parle, jase, jase* plusieurs Sourds sont allés faire des chansons signées. Il y a eu une grosse visibilité pour la communauté sourde et la langue des signes à ce moment-là. Ça a eu un impact important. (Paul Bourcier et Julie-Anne Roy)

À l'échelle canadienne et internationale, on observe la fondation de plusieurs associations qui marque l'émergence de nouvelles voix dans la problématique du handicap et les luttes pour l'émancipation. En effet, la Coalition des organisations provinciales de personnes handicapées (COPOH) est fondée avec le soutien financier du Secrétariat d'État fédéral à la condition des personnes handicapées (SECPH). La COPOH deviendra par la suite le Conseil des Canadiens ayant des déficiences (CCD). On assiste à l'émergence du mouvement canadien de défense des droits par les personnes elles-mêmes à Winnipeg où se produit une scission des représentant.es handicapées avec Rehabilitation International (RI), qui a joué un rôle majeur dans le développement international de la réadaptation physique depuis les années 1930. De cette rupture avec le pouvoir médical et des professionnel.les, due au refus de RI de leur accorder une parité au sein de ses mécanismes de prise de décisions, naît Disabled Peoples' International (DPI) – Organisation mondiale des personnes handicapées (OMPH) – avec des figures marquantes de leaders canadiens handicapés sur la scène fédérale et internationale, comme Henry Enns et Jim Derksen (Fougeyrollas, 2010). Au Québec, en 1980, la représentation à la COPOH est la source d'un conflit entre le CLHP et Carrefour adaptation Québec (CAQ). Ce dernier, orienté par les idées des centres de vie autonome émergents au Canada, obtiendra sa reconnaissance par la COPOH à Ottawa en 1980 et s'affiliera à plusieurs autres associations québécoises régionales pour fonder le Mouvement des consommateurs handicapés (MCH) (Derksen, 1980) qui cherchera son financement au fédéral et non à l'OPHQ (CAQ, 1999) et qui regroupera six sous-groupes dans la province. C'est

ainsi que CAQ, et non le CLHP qui a été évincé, fera partie de la délégation de la COPOH lors de la première assemblée mondiale de l'OMPH à Singapour en 1981.

L'enjeu avec COPOH, on aurait voulu qu'il y ait un revenu garanti pour tous les citoyens handicapés. On se battait pour ça; on se battait pour les transports dans les aéroports. C'était un dossier qui était ben important: les aéroports, les trains, les bateaux. Quand COPOH a commencé, c'était un mouvement américain. C'est quand les gars sont revenus de la guerre du Viêt Nam, qu'il y avait plein de paraplégiques – pis c'était de la marde aux États-Unis – là, ils ont formé un mouvement qu'ils ont appelé le «Mouvement des consommateurs». OK? C'est ça qui s'est transféré à Winnipeg! Ouais, la «vie autonome». Dans c'temps-là, ça s'appelait le «Mouvement des consommateurs». Donc, on portait le nom de «consommateurs handicapés». COPOH, il regroupait des mouvements provinciaux! Mais CAQ, on n'était pas provincial. Fait qu'il a fallu créer un mouvement, qui était le MCH, et qui a regroupé six sous-groupes dans la province. On était l'équivalent du Comité de liaison. Là, t'avais toute la rivalité entre Québec pis Montréal... (Monique Couillard)

En préparation de l'AIPH, le Gouvernement fédéral réalise en 1980 des consultations auprès des associations provinciales de personnes handicapées pour l'élaboration du rapport *Obstacles* (Gouvernement du Canada, 1981). Ce rapport fait un portrait de la situation des personnes handicapées au Canada en mettant l'accent sur les champs de juridiction fédérale. Le financement du SECPH en soutien à cette consultation joue un rôle dans le développement des associations et dans la formalisation de leurs plaidoyers et plateformes concertées de revendications.

En 1980, l'APCQ organise un grand colloque sur les droits des personnes handicapées à Québec. On y discute de thèmes rarement abordés, notamment des droits à la procréation, à la sexualité et à la fin de vie. L'APCQ obtient des sommes considérables par l'organisation de téléthons qui lui confèrent une grande visibilité médiatique mais qui provoquent également un certain nombre de tensions au sein des organismes de défense des droits en recherche continue de

financement. Elle publie un journal, *L'Étape*, qui aborde les grands dossiers liés au soutien aux familles, à la réadaptation, aux aides techniques, à l'intégration sociale; Roch Gadreau est le rédacteur en chef de ce journal important pour l'information et la sensibilisation des familles, des allié.es de la réadaptation et des personnes handicapées.

Mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées

Jean-Marc Chabot, le secrétaire général du CLHP, avait dans son mémoire à la Commission parlementaire sur le Projet de Loi 9, revendiqué la nécessité d'une politique globale de réadaptation qui devrait traiter de tous les secteurs de la société comme l'éducation, l'emploi, le logement, le transport et l'accessibilité, et non pas seulement de la santé et des services sociaux. L'absence d'une telle politique était aux yeux du CLHP une lacune gouvernementale majeure pour ce qui était de la situation des personnes handicapées au Québec – le Livre blanc du gouvernement du Québec (1977) faisait d'ailleurs un constat similaire. À l'automne 1979, Laurette Champigny-Robillard, première présidente directrice générale de l'OPHQ, et son conseil d'administration donnent la priorité à l'un des devoirs de l'Office – inscrit dans la Loi –, à savoir la réalisation d'un inventaire des besoins et des ressources ainsi que des connaissances à l'égard des personnes handicapées dans le but de développer une politique globale. Champigny-Robillard venait de réaliser un exercice similaire pour les femmes, lorsqu'elle était présidente du Conseil du statut de la Femme. Elle met de l'avant son expérience et, grâce à l'appui de membres de son conseil d'administration issus du milieu associatif (dont Gaston Perreault, de l'AQIS, vice-président), et de Denis Lazure, ministre responsable, elle obtient une décision favorable du Conseil des ministres pour le développement d'une « politique d'ensemble ». On assiste à la mise en œuvre graduelle du modèle québécois de régulation du handicap dont on peut faire l'analyse *a posteriori*. L'opération *Vers une politique d'ensemble* est lancée à la fin de l'année 1979. Elle met en branle un vaste chantier de concertation appelant à la participation des « organismes de

promotion » sur 18 tables ministérielles et 65 groupes de travail régionaux en 1980 et 1981.

L'AIPH, ça a été très intéressant parce que la Loi avait été adoptée. Une des fonctions de l'OPHQ, c'était d'accorder un soutien aux organismes de promotion des intérêts et de défense des droits. Ça, c'est capital, l'alignement de ces planètes-là : la création de l'Office et l'AIPH, parce que c'était une occasion pour les politiciens de se donner une visibilité, mais ce qu'ils n'ont pas pensé, c'est que c'était une occasion pour les personnes handicapées aussi de s'en donner, de se donner des moyens. Ils en avaient peut-être mal évalué l'impact mais je pense que les gens ont été assez opportunistes, dans le sens que, pour se préparer – et ça, ça a été la belle subtilité – pour se préparer à la fameuse Conférence socioéconomique (CSE) de 81 sur l'intégration des personnes handicapées, il y a une sorte de comité de coordination, qui

Concertation des actions collectives dans le champ du handicap

L'AIPH, en 1981, représente un moment charnière pour les groupes communautaires en raison de l'intérêt public que suscite la question du handicap. On peut considérer qu'il s'agit là d'une prise d'élan exceptionnelle, avec la mobilisation et la reconnaissance du mouvement émergent pour l'adoption de la Loi, l'impact réciproque des développements au niveau international et au niveau des politiques publiques québécoises, ces dernières étant amplifiées par la dynamique sociale-démocrate souverainiste au pouvoir et celle de la consultation et du financement provenant du gouvernement fédéral pour l'élaboration du rapport *Obstacles*. C'est ainsi que cette dynamique a généré, conjointement à d'autres événements, une certaine cohésion entre les différentes associations en ce qui concerne l'action politique vis-à-vis de l'État, en se dotant d'un mécanisme de concertation.

n'était pas un organisme incorporé mais un comité de coordination qu'on a appelé la Table de concertation des organismes provinciaux qui a été mise en place. (Pierre Majeau)

En 1981, on a participé à l'AIPH. Puis on s'est prononcé à l'occasion du sommet économique à la même époque. Ça a duré une semaine. C'est là qu'on a commencé à travailler avec le concept de concertation entre les différents organismes. Avant, c'était beaucoup du travail individuel ou par organisme. (Pierre-Yves Lévesque)

C'est que, pendant la CSE, c'était un déclencheur du mouvement associatif qu'on connaît maintenant, parce qu'il n'y avait pas de mouvement associatif avant. Il y avait des organismes qui ne communiquaient même pas entre eux, la majorité, et chacun cherchait à faire avancer son propre dossier de son côté. Donc, c'était la première fois qu'on mettait tous les organismes ensemble, pour travailler ensemble avec un but commun que, si le gouvernement avait de l'argent à mettre, qu'il ne le mette pas pour la paralysie cérébrale, pour le spina-bifida, pour la santé mentale: qu'on le mette pour le mouvement associatif et chercher à travailler ensemble. [...] Déjà, pendant la CSE, la deuxième journée, on s'était rencontrés, un tout petit groupe. On a dit: «si on retourne chez nous, chacun retourne dans son organisme, tout ce qu'on a dit maintenant autour de la grande table avec les décideurs, ça va être perdu». Nous avons décidé de créer un comité de coordination [...] une fois le Sommet terminé, nous avons continué à nous rencontrer, jusqu'au point où on a décidé de s'incorporer et c'est devenu ce qu'on appelle maintenant la COPHAN (Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec). (Luciana Soave)

De l'extérieur vers l'intérieur de l'espace bureaucratique...

De nombreux acteurs.trices militantes des associations sont déléguées sur les tables de travail nationales et régionales, ce qui les amène à des apprentissages et à des dynamiques de concertation renforçant les compétences de participation citoyenne et l'émergence de leaders et de porte-parole. Mais par la suite,

l'ouverture de postes à l'OPHQ et au Bureau fédéral de la condition des personnes handicapées a eu un effet paradoxal. Cela a permis à des acteurs.trices ayant fait leurs premières armes dans les associations d'accéder à des emplois dans la fonction publique et d'acquérir des positions de pouvoir et d'influence dans la mise en place des nouveaux dispositifs d'intégration; leur réseautage aura une importance significative durant cette période, en favorisant des complicités et des relations de confiance qui passaient largement inaperçues dans cette vague de mobilisation et, il faut bien le dire, de grands dérangements rarement bienvenus chez les fonctionnaires en place. Cependant, si ce mouvement de recrutement de personnes sensibilisées a constitué un facteur de succès et de dynamisme militant durant cette période, il a par contre eu l'effet contreproductif de venir ponctionner des personnes actives dans le milieu militant et constituant une partie de son avant-garde, ce qui a pu avoir pour effet de l'affaiblir quelque peu. Un état de situation sur l'intégration sociale des personnes handicapées est préparé à partir des travaux des tables ministérielles et comme document de base pour la CSE de décembre 1981 (Secrétariat permanent des conférences socio-économiques, 1981). En lien avec ce que l'on appelle alors le Sommet de 1981, des consultations au sein des organismes communautaires ont lieu afin de préparer une plate-forme commune de revendications. Il faut souligner l'importance du financement gouvernemental qui facilite la participation, la mobilisation et la concertation des organismes. La prise de parole des acteurs.trices⁵ et des organismes, ainsi que les concertations préparatoires et lors du Sommet donneront naissance à la Table de concertation en 1982.

D'une part, des services communautaires sont mis en place par les groupes ou des acteurs.trices militantes à

5. Plusieurs leaders du mouvement émergent publiquement lors du Sommet de 1981, entre autres: Pierre-Yves Lévesque (Nous nous intégrons en commun), Raymond Dewar pour les Sourds, Luciana Soave (Association multi-ethnique des personnes handicapées du Québec), André Leclerc (Kérout), Murielle Lebre, Gilles Leblanc (Association des obèses du Québec), Francine St-Jean (Association de l'Ataxie de Friedreich), Paul Morin (Auto-Psy). Ce dernier représentait les personnes ayant des problèmes de santé mentale qui étaient partie prenante des discussions à cette époque.

l'aide de subventions ponctuelles; d'autre part, l'action gouvernementale se déploie à partir de l'OPHQ afin de développer des programmes et des services dédiés aux personnes handicapées. L'ONU proclame la Décennie des personnes handicapées de 1982 à 1992. Un Plan d'action mondial pour les droits des personnes handicapées est adopté en 1983.

De 1982 à 1984, des travaux coordonnés par l'OPHQ et alimentés par l'analyse des données recueillies au sein des tables de concertation nationales et régionales permettent la rédaction de la politique d'ensemble: *À part... égale. L'intégration sociale des personnes handicapées: un défi pour tous* (OPHQ, 1984). Les mobilisations sont plutôt proposées et administrées par l'État par le biais des processus de consultation (P 23). Cette période culmine avec la Conférence «À parts égales» en 1985 qui permet de consolider la reconnaissance et la prise de parole des organismes de promotion et les engagements des acteurs publics, parapublics, syndicaux et privés pour la mise en œuvre du cadre de référence «À part... égale». Au cours de cette période, on note l'incorporation de la COPHAN, qui succède à la table de concertation en 1985; cette période se caractérise par la mise en mouvement d'interventions axées sur la réalisation de la philosophie du *mainstream*, de l'intégration aux infrastructures régulières de la société. La crise budgétaire gouvernementale des années 1982-1983 vient donner les premiers coups de semonce au développement de l'État-providence québécois. L'État décrète un gel des salaires de la fonction publique. Toutefois, malgré cette période de rationnement budgétaire, l'investissement dans l'aide matérielle de l'OPHQ, qui finance le développement de programmes dédiés aux personnes handicapées (réadaptation, aides techniques, maintien à domicile, éducation, travail, transport, ressources résidentielles, soutien aux familles, loisirs) se poursuit. Également, la Société d'assurance automobile du Québec et la Commission de la santé et de la sécurité au travail bonifient leurs programmes pour leurs clientèles assurées sur le modèle de ceux mis de l'avant par l'OPHQ.

On voit ainsi de nouveaux acteurs se regrouper sous la dénomination de groupes communautaires qui

interrogent le désengagement de l'État. À travers de nouveaux partenariats, ils cherchent une alternative au modèle providentiel, en délaissant le modèle fordiste. On peut remarquer deux tendances dans le développement des groupes communautaires: la première, celle des groupes qui conservent l'approche autonome de défense des droits, et la seconde, celle des organismes qui s'engagent à répondre à l'offre de service et aux partenariats développées par l'État (Jetté, 2008).

Bien que les développements de l'offre de services et de programmes pour les personnes handicapées aillent bon train, de fortes oppositions se font entendre dans le mouvement, en particulier en ce qui concerne les questions du financement et du transport accessible, ce qui galvanise certains groupes qui, malgré leurs craintes et leur situation de vulnérabilité, feront usage à l'occasion de tactiques telles que l'obstruction, l'occupation et la désobéissance civile.

Bon. C'était la question des levées de fonds. Nous autres, on avait loué deux, trois autobus avec les banderoles «Mouvement des consommateurs». On est descendu là. On est rentré à l'hôtel, pis quand Lazure a ouvert les portes, le matin, pour commencer son colloque que t'avais huit cents intervenants, on s'est mis à chanter: «Travailler c'est trop dur, pis voler c'est pas beau. Demander la charité, c'est quelque chose qu'on peut pas faire»! Ah, tabarnouille! Il est sorti de la salle...! On avait emmené toutes nos pochettes. On est entrés. En tous cas, je ne te mens pas, là: en-dedans ils s'arrachaient nos pochettes! Ils n'en revenaient pas, eux autres.

François pis moi, on tenait les portes pour que notre monde puisse rentrer. François s'est faite fendre le tibia, icitte, là. Ça saignait! Pis, moi, je me suis fait donner deux, trois coups de poing dans les seins. En tous cas, là, ça jouait dur, mon gars! C'était des grosses *games*, mais politiques. Ça fait que nos organismes locaux, ils s'occupaient des services au monde. Tu sais? C'est toute une autre affaire, ça. Mais le mouvement, c'était ça. C'était toujours des *games* politiques. Pis, on avait une revue qui s'appelait «L'Autodéterminateur». (Monique Couillard)

Du côté de Montréal, d'autres ont profité du passage d'un groupe d'activistes handicapées américaines,

les American Disabled for Attendant Programs Today (ADAPT), pour manifester contre l'inaccessibilité du métro qui demeure un enjeu de luttes important pour les associations de personnes handicapées de la métropole.

Oui, avec le regroupement on avait été contacté par ADAPT, parce que ADAPT venait à Montréal. Donc, on a accepté de manifester avec eux. C'était moi, Anita, François, on n'était pas beaucoup. Dans plusieurs pays, il y avait déjà le transport adapté. Les métros en particulier. On s'était posé la question, pourquoi pas ici ? Après tout, Montréal était beaucoup plus neuf que New York, que Boston. On a... à l'époque consulté au ministère, ils nous ont dit non, c'était pas possible parce qu'il y avait la neige. Montréal... neige. New York, neige. Boston, neige, mais quand ADAPT est venu ici, on a revendiqué avec eux. Comme j'ai dit au début, plusieurs personnes handicapées ne voulaient pas manifester... Maintenant je comprends, c'était la peur. C'était vraiment... « nous avons un bon système de transport adapté ». [...] le monde s'est mis en première ligne. Pour se faire arrêter. (Maria Barile ; P 50)

La mentalité, c'était : on développe le transport adapté puis on s'occupera des autres affaires après. Mais aujourd'hui, si ça coûte 300 millions pour adapter le métro de Montréal, ça n'aurait pas coûté ça, si au départ, ça avait été fait. Je veux dire que les personnes qui manifestaient, que ce soit enchaînées à des tourniquets du métro de Montréal, c'étaient des Américains, c'étaient des activistes handicapés américains. Le seul organisme au Québec qui à ce moment-là a réagi – je pense que c'était en 1985 ou en 1984, j'étais à l'Office à ce moment-là – c'est un article qui a paru dans un petit journal de Carrefour Adaptation, et également un article qui a été publié par l'APQ. À l'époque, ce que je disais, ça n'a pas été considéré, mais en tout cas, ce n'est pas grave... maintenant, c'est parti du bon pied. (Christian Dufour)

De l'initiative communautaire à l'étatisation du champ du handicap

Une deuxième phase d'étatisation s'amorce dans la période allant de 1983 à 1995 (Young, 1997), durant

laquelle les ressources alternatives mises sur pied par les groupes communautaires, particulièrement dans les domaines de la santé et des services sociaux, sont graduellement reconnues par l'État, ce qui a pour résultat d'accroître le financement des groupes et d'augmenter le nombre de sièges au sein des instances de concertation et de partenariats liés à la définition et à la mise en œuvre des politiques étatiques et des mesures socio-sanitaires (D'Amours, 2002). De tout cela découle une amélioration notable des programmes, des services et de la participation des personnes aux décisions les concernant.

En 1985, est fondé l'organisme pancanadien Disabled Women's Network (DAWN) par, entre autres, les Québécoises Marie-Blanche Rémillard et Maria Barile. Au Québec, l'Association des femmes handicapées du Québec (AFHQ) est créée en mai 1986 par Maria Barile et quatre autres femmes. Maria Barile publie en 1987 une critique féministe de *À part... égale* : « À moins qu'à part égale : les femmes handicapées au Québec », qui abordait certaines questions liées à la condition des femmes handicapées, y compris la question des situations de dépendance et celle du droit à la reproduction.

Pour la section femmes, j'étais étudiante à McGill en études féministes et là je voyais que la question femmes handicap n'était pas là, mais je me suis posé la question : où je suis moi ? C'est comme ça que ça a commencé pour moi. [...] Les autres groupes de femmes, ça nous a pris longtemps à être acceptées. Aujourd'hui la Fédération des femmes du Québec a un comité femmes handicapées. Au début c'était, comment je peux dire ça, elles nous disaient : il faut aller à l'Office des personnes handicapées, elles entendaient juste le mot handicap. (Maria Barile ; P 50)

Dans cette mouvance sociopolitique entourant la reconnaissance du handicap comme forme d'exclusion sociale, ces extraits viennent révéler les difficultés de prendre en considération les singularités qui caractérisent parfois une expression générique telle que « femme handicapée ». Cette dénonciation contribue à mettre davantage en lumière la multiplicité des problématiques et des enjeux et les tensions existant entre certains groupes.

En 1984, au Québec, la politique *À part... égale* a d'une certaine façon révolutionné la perception de la société face aux personnes handicapées. Parce que la politique n'a pas tenu compte de la différence selon le genre, tout au long de cet historique et depuis 1984, la spécificité des femmes ayant des handicaps a continué à être omise [...]. Nous revendiquons le droit en tant que «femmes handicapées» pour ainsi faire admettre nos multiples identités et déterminer les spécificités de nos situations en tant que femmes handicapées. (AFHQ-AFHM, 2011 : 14)

Éternelles oubliées : les femmes handicapées [...] L'objectif de l'AFHQ est de rassembler, de défendre et promouvoir les intérêts des femmes handicapées, particulièrement de lutter contre toutes formes de violence, de discrimination, de marginalisation ou d'exclusion à leur endroit. (Masson, 2013)

Ce que cette frange du mouvement a de particulier, c'est la diversité de sa composition : «le noyau militant d'Action femmes handicapées de Montréal (AFHM) est composé d'un fort contingent de femmes handicapées d'origine immigrante ou issues des communautés ethnoculturelles [...]» (Masson, 2003). On peut noter ici l'émergence d'une analyse intersectionnelle entre la situation des femmes, l'exclusion et la stigmatisation liées aux déficiences, le racisme et les problématiques de violence et de maltraitance.

Le processus d'autonomisation de l'État quant à la question de la régulation du handicap et les changements plus participatifs dans les manières de gouverner produisent un nouveau contexte de partenariat accru entre la société civile et l'État. Cependant, d'autres y voient une crise de l'État social (Bourque, Beauchemin et al., 1995; Hamel, 1995; Noël, 1995). Au cours des années 1990, le modèle d'État-providence québécois se différencie du modèle fédéral. La particularité du modèle québécois s'établit par le biais de politiques liées à la reconnaissance des organismes du secteur tertiaire (Bélanger, 1999), dans le domaine de la santé et des services sociaux, du logement social et d'une responsabilisation accrue de ces mêmes organismes dans l'offre de services à domicile et de mesures spécifiques aux personnes handicapées (Vaillancourt, 2002; Jetté,

2008). Parallèlement, les rapports des groupes communautaires avec l'État se sont profondément transformés dans une logique de «partenariat». Certains groupes œuvrent aussi du côté de l'industrie pour y faire des représentations.

Et le troisième volet, promotion et représentation. Là, on fait beaucoup de *lobbying* auprès de l'industrie, comme j'ai dit tantôt, pour montrer que cette clientèle-là, c'est un marché potentiel. On les approche pour les sensibiliser, pour qu'ils soient accessibles. Et Kéroul à tous les deux ans, on rencontre dix-huit ministères en même temps. [...] Convoqués par le Conseil exécutif, par le Secrétaire général. Ça, c'est très rare. Et donc, à chaque fois, on a des attentes par ministère. Tout le monde est au courant parce que c'est tout interrelié! On le dit pas trop... On le dit pas trop fort, mais... c'est rare, des organismes qui réussissent ça. (André Leclerc)

Ces expériences ont généralement été jugées satisfaisantes dans le milieu du handicap, comme le soulignent les propos des acteurs.trices interviewées.

Vous savez, on a fait un travail de mobilisation à Montréal. Au Centre St-Pierre, on a été capable de remplir une salle de plus de 600 parents et familles. Il faut le faire. Un soir, ils sont venus et ça a super bien été et dans la semaine... à l'époque, c'était Mme Marois qui était ministre de la Santé et des Services sociaux. Elle nous a convoqués. On est allé la rencontrer. Elle nous a annoncé un budget pour la déficience intellectuelle. Ça arrive une fois dans la vie. (Djamila Benabdelkader)

À un moment donné, il faut changer de registre, il faut changer de mode d'action parce qu'il y a eu des progrès, parce qu'il y a eu des canaux de collaboration. Comme le transport adapté, on n'en est plus à l'époque où on bloquait les boulevards pour développer des liens, on collabore avec la Société du transport de Montréal. Donc, il y avait l'idée que si jamais ça bloque, on peut toujours retourner dans la rue, il n'y a pas de problème! (rires) Dans la vie, il faut savoir s'adapter à l'évolution des situations. Si on [ne] change pas de registre, ça marche plus. (André Desjardins)

[...] je pense qu'après, les gouvernements ont appris à travailler avec cette forme de militantisme et ça a été beaucoup plus des périodes de représentation

que de sorties dans la rue. [...] Je pense que ça s'est transformé dans la réception que nous avons eue par les gouvernements et tous les gens qui étaient en position de décision. Je pense que c'est vrai qu'ils ne pouvaient pas dire oui à tout ce qui arrivait comme ça. Je pense que l'argent a aussi un peu fondu. Donc, il était hors de question de répondre oui, mais c'est surtout des façons de faire et puis... peut-être qu'on s'est assagis... je dis «on» parce que c'est global... je ne dis pas qu'on n'était pas sages, parce que c'était vraiment anodin, quand on regarde. Ça ne ressemblait pas au printemps érable mais quand même, on avait aussi appris à faire des luttes avec peut-être une progression et des choses comme ça pour ne pas se brûler parce qu'il y a aussi des manifs qu'on a faites et qui n'aboutissaient à rien, ça fait qu'après on était pris... il fallait faire des marches arrière mais trouver d'autres idées, ça n'était pas facile nécessairement. [...] Et puis, ça aussi je pense que les politiciens d'une façon générale ont appris à parler avec les gens et le Québec s'est donné aussi des outils démocratiques, des zones de dialogue, en fait, avec la population plutôt que de les voir défiler dans la rue en permanence. Donc, on a utilisé ces choses-là parce qu'en fait, on avait un lieu pour parler et à ce moment-là, quand on a un lieu pour parler, on l'utilise et nous, on a beaucoup utilisé ça. [...] Je dirais que ça a bien fonctionné et on a obtenu finalement d'être écoutés et c'est sûr qu'à ce moment-là, on y va avec plus de finesse. Donc, on n'est pas obligés d'aller avec des pavés dans la main et on obtient des choses, des morceaux de programmes, des morceaux de ci, un service qui se crée, bon, et c'est ça que les gens veulent. En fait, ils ne veulent pas nécessairement être dans la rue, aller manifester. Ce n'est pas toujours de se faire entendre, c'est d'obtenir ce qu'ils veulent. Ça fait que oui, on a obtenu des choses. C'est sûr que ce n'est pas toujours grandiose ce qu'on obtient, mais ça dépend aussi comment on le regarde. (Thérèse Colin)

Dans le milieu communautaire, cette orientation fut toutefois critiquée par certains groupes comme faisant intervenir du contrôle, de la subordination, de la sous-traitance, de la récupération, etc., plutôt que de réels rapports de partenariats entre l'État et les organismes (Lamoureux, 2008). Aussi, dans cette équation,

faut-il insister sur la variable «OPHQ» et son programme de financement dédié aux organisations de défense des droits qui vient en quelque sorte réguler ces formes d'actions communautaires : l'OPHQ, par le financement des organismes de promotion et la régulation qu'engendre cette politique de financement, qui impose de rendre des comptes, encadre ce champ, notamment en référence à sa propre politique, soit *À part... égale*. Cette situation ne va pas sans susciter un certain malaise vis-à-vis de l'OPHQ qui se fait pour ainsi dire juge des actions des groupes et, surtout, de l'obtention ou non du financement (OPHQ, 1985). Cette orientation de la politique de l'OPHQ et ses critères d'accès au financement ont aussi un impact au niveau des régions. En effet, l'OPHQ incite les organismes de base à se regrouper au plan régional et assure le financement de ces nouveaux regroupements qui amèneront plus tard la création de l'Association québécoise des regroupements régionaux des organismes de personnes handicapées (AQRIPH).

Le milieu du handicap au Québec est principalement soutenu par le financement gouvernemental et celui-ci produit deux types d'entités distincts : les organismes communautaires de promotion des droits et les organismes de services communautaires. Les premiers sont financés directement par l'OPHQ et les seconds, par secteurs, par les ministères et par la philanthropie –, collectes de fonds par le biais des téléthons ou campagnes mettant de l'avant des déficiences ou diagnostics spécifiques. Ces dernières contribuent à maintenir et développer la nébuleuse du handicap (Fougeyrollas, Boucher et al., 2017) et à créer des tensions entre les associations. Cette distinction entre la défense collective des droits et l'offre de services constitue réellement une caractéristique structurante du secteur communautaire québécois qui se distingue du reste du Canada (Laforest, 2011). Cette distinction sera institutionnalisée par la création, en 1995, du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACAIS) afin de soutenir financièrement une partie des acteurs communautaires en défense collective des droits dans le secteur du handicap et les autres secteurs.

Gestion gouvernementale du handicap et dispositifs de participation citoyenne associés

À partir de la fin des années 1980, les programmes dédiés de l'OPHQ sont graduellement transférés aux ministères responsables dans un souci d'universalisation et d'intégration de la question du handicap au sein des structures ordinaires pour toute la population mais aussi en lien avec des remaniements budgétaires et de recherche d'efficience dans les services publics. Graduellement, le recours aux manifestations s'est raréfié pour faire place aux mécanismes de concertation entre l'État et les associations.

[...] les gouvernements ont appris à travailler avec cette forme de militantisme et ça a été, après, beaucoup plus des périodes de représentations que de sorties dans la rue. Des sorties dans la rue, on en fait de temps en temps, mais très rarement. Mais à l'époque, on en faisait quand même assez régulièrement et on montait vite. Vous savez, maintenant, quand on fait de la mobilisation, on franchit des étapes mais à ce moment-là, houp! On arrivait direct là. Donc, on est sortis dans la rue pour diverses choses: ça, le transport où on est sortis plusieurs fois dans la rue. Nous sommes sortis dans la rue. À ce moment-là, les personnes allaient à l'école après 21 ans. En fait, en déficience intellectuelle, elles allaient à l'école jusqu'à à peu près 30 ans. Et là, tout d'un coup, la commission scolaire a dit: «non, nous, on ne prend plus des gens comme ça à n'en plus finir». Ils ont fermé leurs services en l'espace de deux ans et là, les parents se retrouvaient pris avec «pas de services» et donc, ça a été une période où il y a eu une extension du programme socioprofessionnel dans les CRDI [Centres de réadaptation en déficience intellectuelle]. Mais à cette époque-là, les parents s'étaient mobilisés pareil et on avait fait des grands rassemblements, des manifestations et autres. On faisait ça beaucoup à ce moment-là. (Thérèse Colin)

Ce transfert des programmes développés par l'OPHQ vers les ministères responsables entraîne aussi des

conséquences pour les associations qui voient dès lors leurs actions diluées, selon certain.es répondantes.

Oui, c'était l'OPHQ qui était l'interlocuteur central et c'est encore lui qui est comme l'interlocuteur central, même si les organismes comme la COPHAN, l'AQRIPH, ou même les organismes de base ou même les ROP [Regroupements régionaux des organismes de personnes handicapées] ont fini par comprendre et maintenant, ils s'adressent directement aux décideurs, aux ministères, aux instances concernées, parce que lorsqu'il y a un intermédiaire qui entre en ligne de compte, il y a toujours des biais et déjà au départ, il y a des concessions qu'il faut faire, et si en plus il faut doubler les concessions, ça ne finit plus. Les solutions aux problèmes exposés deviennent tellement diluées et c'est toujours à faire et à refaire. (Christian Dufour)

Dans un contexte dominé par la concertation, les organisations sont de plus en plus sollicitées pour participer à divers comités. Les organisations et leurs activités sont des sources d'apprentissage à la participation citoyenne et politique. Les notions d'appropriation du pouvoir et d'autodétermination, et de prises de parole avec accompagnement se répandent et se vivent dans l'expérience des consultations, concertations, négociations, à des degrés très variables, mais elles concernent aussi les personnes présentant des incapacités intellectuelles avec le développement du Mouvement Personnes D'Abord (P 14), comme le soulignent Thérèse Colin du CRADI (Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle, mouvement montréalais) et Robert Groux du Mouvement Personnes D'Abord (P 14). La sensibilisation des acteurs.trices sociales et du public s'accroît, la visibilité des personnes handicapées augmente, entraînant un certain changement des représentations sociales et un progrès sur le plan de l'égalisation des chances. Lors d'un colloque sur la vie associative en 1987, les organismes de défense des droits réfléchissent sur leur structuration, leur mode de fonctionnement et leur financement.

L'INFLUENCE INTERNATIONALE DES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES ET POLITIQUES QUÉBÉCOISES

Tout comme la précédente, cette période est marquée par le développement d'interventions publiques visant l'élimination des obstacles à la participation sociale et, surtout, leur transformation qui s'inscrit toujours dans la poursuite du processus d'étatisation du champ du handicap. Ce champ se caractérise à ce moment par un ensemble d'activités politiques et scientifiques faisant en sorte que l'influence de certains acteurs politiques comme la COPHAN dépasse les frontières québécoises et canadiennes, notamment avec le Sommet de la francophonie où le gouvernement fédéral soutient la coopération internationale, comme le souligne France Picard qui était alors présidente de la COPHAN. Ce rôle accru ne va pas sans soulever certaines critiques de la part de la base de la confédération qui considère que l'engagement sur le plan international ne fait pas partie des priorités de la COPHAN. Suite au départ de France Picard et de ses proches collaborateurs.trices, Lucie Lemieux-Brassard, la nouvelle présidente, recentrera l'organisme sur le plan québécois (COPHAN, 1995). Mais elle accentuera la concertation au plan fédéral et une participation dynamique avec le Conseil canadien des personnes ayant des déficiences (CCD), nouvelle dénomination de la COPOH.

Au plan scientifique, le 3^e Congrès canadien de réadaptation se tient à Québec en 1987 avec une activité pré-congrès qui regroupe un ensemble de représentant.es, tant scientifiques que militantes, autour de la question de la définition du handicap, notamment de celle proposée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avec la Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps (CIDIH). En plus de constituer l'amorce du rôle important que sera appelé à jouer le Québec dans le processus de révision de la CIDIH en obtenant le mandat, par le biais de l'OPHQ et du Comité québécois de la CIDIH (CQCIDIH), de la révision de la dimension du handicap ou désavantage social, on note la présence des principaux acteurs internationaux comme l'OMS, l'ONU, le Conseil de l'Europe,

l'OMPH, etc. Toujours dans le registre des activités scientifiques, il faut souligner que cette période (1988-1991) coïncide avec le développement du Modèle québécois, l'influence du modèle social du handicap (Oliver, 1990) et la reconnaissance progressive de la conception sociale du handicap et du rôle déterminant des facteurs environnementaux sur la réalisation des activités courantes et des rôles sociaux des personnes ayant des incapacités.

UNE FIN DE DÉCENNIE MARQUÉE PAR DES BILANS MITIGÉS

À l'occasion de la fin de la Décennie des personnes handicapées, en 1992, la COPHAN organise une commission d'enquête sur la situation des personnes handicapées coprésidée par Pierre Vennat, Mario Bolduc et Patricia Falta (COPHAN, 1992). Celle-ci dresse un constat global de lenteur dans la mise en œuvre des orientations et engagements *d'À part... égale*, de complexité et de manque d'harmonisation des programmes et services et d'inégalité d'accès aux services. Ces constats contribuent à l'émergence de la problématique de la compensation équitable des coûts supplémentaires engendrés par le handicap, problématique qui devient un enjeu pour la COPHAN et par la suite l'OPHQ (COPHAN, 1993).

Sur le plan international, 1992 marque la fin de la Décennie des personnes handicapées avec Autonomie 92, congrès mondial tenu à Vancouver. À la fin de la décennie, l'ONU proclame le 3 décembre la Journée internationale des personnes handicapées et publie en 1994 les «Règles d'égalisation des chances» proposées à l'ensemble des États comme lignes directrices pour réaliser l'intégration sociale. Cet important document reste toutefois incitatif (Nations-Unies, 1993). Le congrès Autonomie 92 est aussi l'occasion pour un grand nombre de militant.es québécoises de participer aux prises de parole et à l'expression des avancées des droits humains de personnes présentant tous les types d'incapacités sur les cinq continents.

Le handicap ou les enjeux de l'exercice des droits humains

Cette période qui nous conduit à l'aube des années 2000 est effectivement traversée par un changement de registre qui donne parfois l'impression trompeuse de s'inscrire dans un processus linéaire de changement. Dans le champ du handicap, ce processus se caractériserait par un modèle, ou plutôt une phase, qui correspondrait d'abord à des actions axées sur l'intégration (physique), suivie d'une phase dont les actions reposeraient sur une participation sociale active aux différentes structures sociétales et culminerait enfin dans celle de l'inclusion sociale des personnes ayant des incapacités. La problématisation du handicap autour de l'exercice des droits humains et surtout du droit à l'égalité vient s'imposer avec l'adoption, en 2006, de la *Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées* (CDPH) par l'ONU. Les révisions législatives de politiques et de programmes sont parfois l'occasion de susciter certains débats intéressants, notamment en ce qui a trait à la définition de personne handicapée qui s'accompagne presque inévitablement de la question des droits et de l'accès aux services. Ces débats sont assez bien circonscrits dans les entrevues provenant d'acteurs.trices-témoins.

Lorsque je suis arrivé à Vancouver en 1992, j'y étais allé avec un agent de maintien à domicile, quelqu'un qui me donnait mes services, et j'ai été comme sidéré de voir l'accessibilité universelle de cette ville-là, qui avait adopté dix ans auparavant une politique d'accessibilité pour la ville de Vancouver où tu pouvais embarquer dans le Sky Train, le bateau, les autobus et ailleurs! Avec toutes les autres personnes du Québec qui étaient là, on avait comme l'impression de revenir au Québec au même titre que si tu faisais un voyage

dans le temps et que tu revenais au Moyen-Âge. (Christian Dufour)

Ce dernier extrait d'entrevue permet de faire basculer le propos vers un autre registre, celui de l'articulation d'un nouveau discours qui a la prétention, pour certains acteurs.trices, de constituer le passage d'un modèle axé essentiellement sur l'intégration physique dans le contexte à une volonté réelle de soutenir une participation sociale active des personnes ayant des incapacités. L'émergence de ce nouveau registre n'est pas étrangère aux divers exercices de bilan réalisés au cours de cette période et qui ont contribué à révéler les contradictions et les limites d'une approche dont la mise en œuvre reste à être parachevée pour certain.es et que d'autres remettent en question.

DE L'INTÉGRATION À LA PARTICIPATION SOCIALE, À L'INCLUSION ET AU DROIT À L'ÉGALITÉ

Enfin, on note que les dossiers priorités par les organisations diffèrent dans le temps et entre les régions en raison de plusieurs facteurs, dont la taille de la population à desservir, les budgets régionaux, l'intensité de l'activité des groupes de promotion des droits ou de la culture organisationnelle du milieu.

C'est ainsi que près de dix ans après la Rencontre internationale de Québec sur la CIDH de l'OMS, le CQCIDIH et ses alliés du mouvement (québécois, canadien et états-uniens) obtiennent la reconnaissance par l'OMS des facteurs environnementaux comme composante essentielle de la conceptualisation sociale et interactionniste du handicap. Ceci aura un impact sur la définition de personne handicapée lors de sa révision en 2004 au Québec (Gouvernement du Québec, 2004) et à l'international (OMS, 2001 ; ONU, 2006 ; Fougeyrollas, 2010).

C'est assez difficile de choisir le bon mot. Moi, je pense que le bon mot, il y a une évolution. Aujourd'hui, on parle de situation de handicap parce que si on réfère

à toute l'analyse de cette question-là, c'est que la personne a des déficiences qui créent des incapacités et, compte tenu des liens avec l'environnement, ça crée ou ça ne crée pas des situations de handicap et c'est pour ça que nous, à la COPHAN, on préfère travailler sur cette base-là. [...] À l'époque, on disait que c'était une personne handicapée et là, c'était comme tout autour de cette personne-là que... elle n'était pas capable. Avant ça, handicapé, infirme, incapable. On parle d'avant la mise en place de ce qu'on appellerait la génération de la révolution tranquille des personnes qui ont des limitations fonctionnelles, qui est venue un peu plus tard que le reste. Alors, en discutant et en observant ce qui est autour de nous avec des décideurs, des penseurs, des chercheurs, des sociologues et tout ça, «oui, mais attends une minute». Il y a des raisons pourquoi la personne a des problèmes, des raisons qui sont par rapport à elle-même, des déficiences et des raisons qui ont rapport avec l'environnement dans lequel elle évolue. Alors pourquoi travailler juste sur une affaire? Il faut travailler sur toutes ces choses-là pour arriver à un état de participation sociale, et ça aussi, ça a évolué. On parlait d'intégration. En 1975, c'est intégration. Moi, je me suis déjà fait dire par des gens que si j'avais des amis aveugles, je n'étais pas intégré. Alors là, c'était quasiment péché mortel d'avoir des amis handicapés. Non, non, il fallait quasiment que tu renies que tu étais handicapé pour être intégré. Je n'exagère pas, là. Et là, on s'est dit : «wow, wow, là. Qu'est-ce qui est important? Est-ce que c'est d'être intégré ou de participer socialement?» [...] Ça, l'accommodement, c'est quelque chose qu'on doit développer et faire comprendre aux gens qu'un accommodement, ce n'est pas un privilège. C'est un mécanisme pour la réalisation du droit à l'égalité et de la participation sociale. C'est que le prix à payer pour fonder nos actions sur le droit à l'égalité, c'est de convaincre les gens que les mesures ne sont pas des privilèges mais que ce sont des mécanismes pour exercer ce droit à l'égalité. Et ça, on se le fait dire souvent : «ça, c'est un privilège!» Non, non. On demande un certain nombre de choses pour pouvoir exercer notre droit à l'égalité. Vu qu'on a des défis particuliers, ce sont des mécanismes. Alors ça, c'est toujours le défi dans notre milieu, parce que la personne, individuellement, elle veut participer. Nous, pour le revendiquer, il faut trouver un chemin pour convaincre les gens que c'est quelque chose en lien avec la citoyenneté et le

droit à l'égalité. Mais les gens, individuellement, ils n'en ont souvent rien à foutre de l'égalité. Eux autres, ils ont faim, ils ont besoin de transport, ils ont besoin de médecins à domicile. Eux autres, ils ne passent pas par le droit à l'égalité pour dire qu'ils ont le droit d'avoir un bain une fois de temps en temps. Ils passent juste par le fait que : «j'veux avoir un bain». (Richard Lavigne)

On parlait du droit aux loisirs. Ça, j'en parlais aussi dans la défense de droits... le droit aux loisirs. [...] Après ça, le droit aux soins dans les hôpitaux, le droit aux loisirs, que les gens aient le droit de sortir le soir pour aller jouer aux quilles, par exemple, aller au cinéma, aller patiner, aller faire de la natation, aller dans les piscines publiques. Ce sont toutes des revendications qu'on fait pour nos membres (au Mouvement Personne D'Abord) en ce moment. (Robert Groulx)

LES FRONTIÈRES PERMÉABLES ENTRE LA DÉFENSE DE DROITS ET LES SERVICES DANS LE SECTEUR COMMUNAUTAIRE

À partir de 1995, le secteur de l'économie sociale est reconnu officiellement et défini institutionnellement. Son développement est encadré par des politiques et on lui accorde des fonds spécifiques (D'Amours, 2002). L'émergence de ce secteur en tant qu'acteur d'un nouveau modèle de développement émergent a un impact sur le financement des groupes et des organismes déjà présents et qui offrent des services aux personnes handicapées. Le *Rapport Larose* entraîne une «démarche visant la généralisation bonifiée, pour l'ensemble des organismes communautaires autonomes ayant des interfaces avec l'État québécois, des règles du jeu que les organismes du milieu de la santé ont obtenues du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au cours des années 1990, tel le financement pour des périodes de trois années à la fois» (Vaillancourt, 2002). Dans ce contexte, les organismes communautaires subventionnés augmentent en nombre et prennent de plus en plus d'importance dans le domaine de l'économie sociale et dans la réalisation de l'offre de service de l'État. Comme souligné plus tôt, c'est en 1995 que le SACAIS est créé, entraînant une transformation

profonde du mode de financement du mouvement communautaire de défense des droits des personnes handicapées qui y est intégré en 1997. Ceci s'inscrit dans la foulée des interventions publiques basées sur une philosophie fortement influencée par la tendance néolibérale et dont les effets se caractérisent notamment par le transfert progressif de responsabilités des services publics vers l'économie sociale dans certains secteurs comme le soutien à domicile et des services communautaires à moindres coûts. La distinction entre organisme de défense des droits et services communautaires devient plus floue et certains groupes de défense de droits concluent des ententes avec l'État pour la prestation de services. Ainsi, on peut constater une résurgence inquiétante du recours aux fondations très ciblées et à la philanthropie pour le financement de services de moins en moins couverts ou de plus en plus restreints afin de compenser le désengagement économique de l'État dans le secteur social.

Certaines difficultés de concertation intra mouvement culminent au milieu des années 1990, notamment entre les organismes nationaux et les regroupements régionaux. On assiste alors à la fondation de l'AQRIPH en 1995, qui sera amenée à jouer un rôle de représentation nationale des ROP au sein des mécanismes de concertation avec les instances gouvernementales, au même titre que la COPEN mais sans que leurs positions sur les dossiers soient toujours alignées. Cette représentation bicéphale au plan national sera source de tensions épisodiques mais également de front commun face aux ministères et aux organismes publics ainsi qu'à l'OPHQ. Le mouvement est fragilisé pour des raisons de financements de plus en plus difficiles à obtenir et ne répondant pas aux besoins, même modestes, liés aux missions globales.

Les revendications s'inscrivent dans des mécanismes de concertation avec les instances publiques aux plans national et municipal. On constate la reproduction et l'entretien des frontières entre les secteurs par déficiences, diagnostics ou type d'incapacités. Malgré la reconnaissance des droits, les difficultés de mise en œuvre sont grandissantes. La tendance au vieillissement et à l'institutionnalisation accrue des organisations

en dialogue avec l'État se manifeste et le recrutement d'une relève au sein du mouvement devient plus difficile. Ceci s'explique entre autres par la réussite tout de même significative, depuis les années 1980, des politiques d'intégration en milieu ordinaire des jeunes sur les plans de l'adaptation-réadaptation, des services de garde, de l'éducation, des loisirs et de l'emploi, ainsi que de l'accès aux aides techniques et au transport. Ce succès d'intégration contribue à leur désintérêt et à leur méconnaissance du mouvement de défense des droits des personnes handicapées, de son rôle d'acteur dans le dialogue avec l'État et de sa fonction essentielle de vigie pour le suivi et l'évaluation des résultats des politiques dites inclusives.

L'accessibilité est beaucoup plus grande. Les centres d'achats ont réglé ben des affaires, de ce côté-là. Le monde sont plus sensibilisés. Ils vont faire quelque chose: ils vont peut-être prévoir une rampe. Oui, ça va. Donc, ils sont capables de fonctionner de façon autonome ou presque. Fait que y'ont pas de cause. Ils ne le voient pas, les jeunes handicapés de 21 ans qui n'ont pas de place où aller. Ils ne le voient pas, les personnes comme nous autres qui, rendues à un certain âge, on a besoin de services! Ils veulent ben nous laisser à maison parce que ça leur coûterait dix fois plus cher s'ils nous envoyaient ailleurs. «Mais crevez, par exemple!» Voyons donc! (Monique Couillard)

Oui, depuis décembre 2011, la Fondation, je les ai rencontrés pour leur expliquer le développement des Sourds, qui était difficile, les batailles puis tout ça. Donc, on a décidé de prendre l'avion et d'aller à Toronto à l'Association canadienne. On a échangé là-bas. Le directeur était sourd, les employés étaient sourds. C'était... wow! C'était beau. Il y a 60 ans passés, quand ils ont ouvert, c'étaient des entendants qui contrôlaient. Les Sourds ont commencé à participer, à travailler, à s'intégrer. Ils ont mis vraiment beaucoup de pression et finalement, le CA, majorité, personnes sourdes, le directeur est sourd. (Paul Boudreau)

Malgré ces changements, il faut souligner que la question de la relève dans les organisations de défense des droits des personnes handicapées est aujourd'hui un enjeu majeur pour le maintien de leur rôle et de leur

influence dans le processus de participation collective à la régulation des politiques publiques.

Il en résulte un scepticisme de la part des acteurs.trices du milieu quant à l'application réelle des lois et la mise en œuvre des mesures prévues par celles-ci. Les droits des personnes handicapées, bien que reconnus et réitérés dans les différents documents et positions de l'État, paraissent n'avoir qu'un caractère esthétique. Il existe des mesures coercitives, mais elles sont trop peu nombreuses et ne sont que rarement appliquées, particulièrement dans les cas relatifs aux manquements des acteurs publics.

Le problème actuellement, ce n'est pas un problème de droits, c'est un problème d'application des lois. Tous les ministères, tous les organismes ont toute la législation et les droits nécessaires. Souvent, ce sont les premiers articles, les articles fondamentaux, les principes de la Loi qui sont des principes d'équité, de justice, d'accessibilité. Toutes les valeurs sont là, tu les as actuellement. Le problème, les enjeux qu'on a, c'est de les faire appliquer, de les faire respecter. Toutes les fois que tu fais des revendications, que tu fais des commentaires, que tu fais des propositions d'ajustements de quelque façon que ce soit au niveau juridique, de la sensibilisation, au plan médiatique, tu te bases toujours sur des principes de droit, sur des principes reconnus. Tu peux écrire une lettre, un mémoire, les dix premiers paragraphes de ta loi vont faire référence à tous les droits existants en raison de ça, puis tu commences à développer la question spécifique. (Christian Dufour)

Par ailleurs, la transformation du rôle des organisations de défense de droits et leur proximité avec le pouvoir soulèvent des questions au sein du milieu.

À une certaine époque, les gens étaient tannés de nous entendre dans les ministères, mais là... La question que je me pose, je vais être très honnête avec vous : est-ce que ça existe encore ? Et qu'est-ce que ça fait ? Je sais qu'il y a des gens qui travaillent là, mais qu'est-ce qu'ils font ? Est-ce qu'ils préparent des mémoires ? Ils font du lobbying à l'intérieur, probablement, mais je ne suis pas capable de répondre à ça. [...] Mais ça, ça dépend beaucoup de la vision des leaders des mouvements aussi. Si tu ne veux pas trop de mobilisation... Tu veux plus une sorte de petit groupe de

lobbying qui fait des petites affaires par en-dessous, tu vas t'orienter vers un groupe de lobbying qui fait des représentations de l'intérieur mais qui prend très rarement des positions publiques. En tout cas, moi, je me questionne beaucoup à l'effet : est-ce qu'ils ne sont pas devenus des organismes qui font partie de la panoplie de l'offre de services variée du gouvernement, qui passe des services étatiques à des services d'organismes sans but lucratif, à des services qui peuvent faire de la représentation ? (Pierre Majeau)

PARTICIPATION SOCIALE ET CITOYENNE, INCLUSION ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE : QU'EN EST-IL DE LA MISE EN ŒUVRE ?

La période des années 2000 est marquée par le dépassement des objectifs d'intégration et la généralisation des enjeux de participation sociale et citoyenne et d'élimination des obstacles environnementaux par l'approche inclusive, la conception universelle, la non-discrimination et l'exercice effectif des droits humains. En 2009, l'Assemblée nationale du Québec adopte à l'unanimité la politique « À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité pour les personnes handicapées » (OPHQ, 2009). Cette politique, élaborée par l'OPHQ avec la participation très active de la COPHAN, de l'AQRIPH et de l'AQIS, est en accord avec les principes de la CDPH de l'ONU adoptée par les États en 2006 et maintenant ratifiée par plus de 160 pays.

Ce que je dirais, c'est que les gens ont compris qu'il ne fallait pas discriminer sur la base d'un handicap. C'est plus beau de faire ça aujourd'hui. Avant ça, ce n'était pas grave mais maintenant, ce n'est pas beau. Tu ne dis pas à quelqu'un que tu ne veux pas de lui parce qu'il est handicapé. Ce n'est pas beau, pas gentil, pas bien et ce n'est pas légal non plus. La discrimination est directe, elle est indirecte, elle est systémique, puis elle peut être aussi intersectionnelle. (Richard Lavigne)

La question centrale est de moins en moins celle de la reconnaissance des droits et du modèle social du handicap, qui semble largement acquise, du moins au Québec et dans les pays du Nord, mais elle se situe de

plus en plus dans les stratégies et les tensions liées à leur mise en œuvre. Il s'agit en effet de concilier cette mise en œuvre avec les mesures d'austérité et de domination accrue du pouvoir du secteur privé et productiviste, ainsi qu'avec la globalisation des marchés qui mine la solidarité sociale locale et nationale. La réflexion sur la nécessité de mécanismes de surveillance et de vigilance continus et de nouveaux outils juridiques plus coercitifs qu'incitatifs se fait de plus en plus pressante. L'hybridation identitaire de la diversité, l'incorporation technologique et le dépassement des limites fonctionnelles organiques sont au cœur des transformations actuelles de la prise de parole des militant.es aux corps différents. Ces changements donnent naissance à des préoccupations légitimes quant aux avancées de la technologie qui ont des impacts sur la vie sociale de certains groupes comme les Sourd.es.

[Question: Et aujourd'hui, comment la communauté sourde perçoit-elle l'implant cochléaire?] Autrefois on en parlait beaucoup, mais maintenant, on pourrait dire que c'est comme un appareil. Autrefois, les Sourds, mettons qu'il y en avait juste un qui était malentendant. Ça veut dire que lui, il pouvait parler au téléphone quand même. Et nous autres, on lui disait « Ah ! » puis il allait parler pour nous, s'il y avait quelque chose, il allait parler pour nous et là, il nous l'expliquait. L'audition est difficile mais il est capable d'être avec nous quand même. C'est la même chose avec l'implant. Même si on est ensemble, c'est juste que cette personne-là, peut-être qu'elle va plus te protéger ou si elle a entendu quelque chose, elle va te le dire. La vie sociale est très différente. Les échanges, le plaisir, il y en a qui se marient à travers tout ça. Avec l'implant, ils peuvent sortir dans le mode normal, parler, communiquer. Ils ont une vie sociale mais des fois, souvent, ils finissent par aller vivre quand même avec la communauté sourde. Ils sont capables de toucher aux deux cultures mais souvent, ils se marient avec des personnes sourdes ou des fois, ça peut arriver qu'un sourd et un entendant se marient. Parce qu'ils pensaient qu'en étant implantés, ça ferait qu'on enlèverait les signes, on les ferait s'intégrer totalement avec les entendants, qu'ils deviendraient comme des entendants et qu'il n'y aurait plus de personnes sourdes, qu'on effacerait ça. Mais la frustration est

encore là. Il y en a qui ont l'implant et qui ne parlent pas plus ou pas mieux. Il y en a qui sont tout seuls, il y en a qui ne sont pas intégrés dans la communauté. Finalement, c'est chacun ses goûts. Il y a l'avancée technologique aussi, mais l'important, c'est de garder la langue des signes, l'important c'est d'aller à l'école aussi et il faut que les interprètes signent aussi. Il faut avoir des services vidéo, il faut augmenter ça. Ça, c'est important. (Paul Boudreau)

DE NOUVEAUX ACTEURS.TRICES ÉMERGENT DE LA CRISE

Les acquis de l'accès sont menacés et cela s'accroît de manière dramatique dans les années 2000 où l'on constate un ralentissement du développement, puis une stagnation, voire une détérioration de l'offre de services. C'est le cas pour les services de soutien à domicile où l'on constate des réductions des heures de services ainsi qu'un retrait progressif des services offerts directement par les intervenant.es du réseau des CLSC, qui se concentrent sur les soins et les services liés aux besoins personnels de base tels que l'hygiène et l'habillement, mais sans garantir les préalables à une participation sociale telle que valorisée par les personnes. Les proches sont de plus en plus sollicité.es avant que l'on consente à des services ou des subventions, ce qui les mène à l'épuisement. Le vieillissement de la population entraîne une allocation des fonds aux aîné.es en perte d'autonomie, qui sont de plus en plus demandresses de services, souvent au détriment des personnes handicapées adultes et vieillissantes. La durée des inscriptions sur les listes d'attente se prolonge, parfois de deux à trois ans pour les adaptations de domicile, l'accès aux services de stimulation précoce pour les enfants, l'aide aux parents et proches aidant.es. Le secteur de l'éducation se détériore tout autant, les mesures d'austérité entraînant des coupures ou des délais pour l'obtention de services professionnels spécialisés ou d'accompagnement, ce qui menace le processus d'inclusion éducative amorcé durant la décennie précédente. On note également la lenteur et l'accroissement des mesures bureaucratiques qui restreignent l'accès aux aides

techniques et se traduisent par des mesures de contrôle social des personnes et de leurs proches incompatibles avec les principes des politiques adoptées par le gouvernement. Bien que des progrès réels soient notables sur les plans de l'accessibilité urbaine, des bâtiments et espaces publics, et du transport dans les municipalités les plus peuplées, l'absence de mesures touchant le secteur privé, le manque de véritables mesures de soutien, d'inspections et de mesures coercitives font que l'accès n'est jamais garanti et que, fréquemment, de nouveaux obstacles environnementaux apparaissent, par exemple avec le développement technologique et l'automatisation informatisée. Les attitudes du public, des acteurs.trices sociales et les représentations sociales empreintes de capacitisme sont monnaie courante. Les médias sont encore particulièrement imperméables à l'évolution des terminologies et des principes de droit à l'égalité. Tout ceci fait que l'on constate une moindre efficacité des organisations impliquées dans les mécanismes de concertation avec l'État pour le suivi de la mise en œuvre des politiques, ainsi qu'une contradiction évidente entre l'écoute et la sensibilisation accrue des acteurs.trices de la fonction publique et l'avancement de l'idéologie néolibérale orchestrée par le politique. Cette situation amène au début des années 2000 la mobilisation du mouvement PHAS (Personnes handicapées pour l'accès aux services) dans le champ des services de santé et des services sociaux, de nouvelles mobilisations de parents à bout de souffle et la prise de parole d'adultes devant vivre dans des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) en raison de l'impossibilité d'obtention de services tendant vers une présence 24 heures sur 24 à domicile. En dépit de ce que l'on croit généralement, le maintien en institution existe toujours pour des centaines d'adultes au Québec et ce nombre tend à augmenter.

Tout ceci motive une nouvelle génération d'activistes, peu nombreux.ses, plutôt mal perçue par les organisations en place, mais très mobilisée et influente sur les réseaux sociaux émergents et ouverte à l'international, particulièrement à l'espace nord-américain et aux *Critical Disability Studies*, les « études sur le handicap » largement développées en milieu anglophone hors Québec, mais

en émergence timide au Québec dans les universités francophones. De nouvelles modalités de revendications plus radicales – manifestations évènementielles, art engagé, fierté des différences, intersectionnalité, lutte contre le capacitisme et l'audisme, tendance à la juridicisation – marquent cette époque. Par exemple, on peut souligner le Regroupement des activistes pour l'inclusion du Québec (RAPLIQ) qui multiplie les recours à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur la base de la Loi, particulièrement dans l'accès au transport régulier comme le métro de Montréal avec les luttes de Linda Gauthier, Laurence Parent et Marie-Ève Veilleux (P 51 et 59).

CONCLUSION

Au terme de ce parcours historique jalonné par les moments charnières de l'émergence et du développement du mouvement associatif de défense de droits des personnes handicapées en synchronie avec celui de l'État social québécois, un bref retour sur la démarche s'impose afin de mieux en dégager l'horizon. Ce parcours a été retracé en faisant appel à la mémoire individuelle d'acteurs.trices-témoins de ces moments dont les éléments les plus vifs ont permis de poser un regard collectif sur ces transformations. Loin d'être un phénomène isolé, la formation du champ du handicap s'est réalisée certes à son rythme et portée par des dynamiques qui la caractérisent, mais elle s'inscrit également dans la mouvance sociopolitique qui a accompagné le développement des autres secteurs comme celui des femmes, de la santé mentale ou encore des gais et lesbiennes au cours des cinquante dernières années. Cela s'est fait sans toutefois vraiment se reconnaître entre les différents secteurs. L'appel à la mémoire d'une trentaine de personnes a permis de saisir le moment de jeunesse dont la figure ne cesse de se transformer depuis, sans pour autant se réinventer jusqu'au moment de la maturité, presque à l'aube de la vieillesse de ce mouvement. Enfin, ce parcours a été malheureusement marqué depuis par le décès de quatre de ces acteurs.trices dont la mémoire sera ainsi préservée et

transmise à la génération suivante qui tarde encore à se mettre en marche.

Cette démarche a permis davantage une reconnaissance des actions réalisées et des acteurs.trices qui en sont à l'origine qu'une interReconnaissance des singularités partagées et des luttes communes. Dans le secteur du handicap, cette interReconnaissance est à l'œuvre en son sein même entre les différents groupes qui le composent et se rassemblent pour l'essentiel autour des différents types d'incapacités. On aura également noté que les définitions administratives ont évolué, tout comme les définitions identitaires, les appartenances et les discours entourant le handicap et l'exercice des droits humains. La conscience des acquis de cette période en matière de services, il faut le dire, l'élément clé des revendications et des luttes dans ce secteur, est établie alors que celle de l'incertitude de leur maintien est inégalement perçue et saisie par les acteurs.trices

sociales. Cette démarche a tantôt cerné la phase de l'émergence, tantôt celle de l'institutionnalisation de ce mouvement jusqu'à sa transformation où l'on voit poindre, depuis les dernières années, certains enjeux sur le plan de sa zone d'influence qui se diversifie avec la frange jeunesse.

NOTICE EN HOMMAGE À DES PERSONNES DÉCÉDÉES

Les auteurs tiennent à rendre hommage à quatre personnes qui sont décédées depuis le début de la recherche : madame Maria Barile, monsieur André Desjardins, monsieur Christian Dufour, et monsieur Robert Groulx. Puisse le projet InterReconnaissance garder en mémoire leur implication dans le mouvement de défense des droits des personnes handicapées.

RÉFÉRENCES

- AQIS (2016), *Un siècle d'histoire pour une société inclusive. Histoire de la déficience intellectuelle au Québec*, vidéo, 13 mn 44, en ligne, YouTube, <https://www.youtube.com/watch?v=RK0dclwFU9A>
- Bédard, Dominique, Denis Lazure et Charles-A. Roberts (1962), *Rapport Bédard*, Commission d'études des hôpitaux psychiatriques, Éditeur officiel.
- Bélanger, Jean-Pierre (1999), « Les organismes communautaires, une composante essentielle de ce tiers secteur », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 12, n° 2, p. 89-102.
- Bélanger, Paul-R. (1998), « Les nouveaux mouvements sociaux à l'aube des années 90 », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 1, n° 1, p. 101-114.
- Boucher, Normand (2005), « La régulation sociopolitique du handicap au Québec », *Santé, société et solidarité*, vol. 4, n° 2, p. 145-154.
- Boucher, Normand (2001), *Mise en jeu de la différence corporelle au Québec. Pour une sociologie du handicap*, thèse de doctorat, Département de sociologie, Université Laval, Québec.
- Bourque, Gilles, Jacques Beauchemin et Jules Duchastel (1995), « Du providentialisme au néolibéralisme : de Marsh à Axworthy. Un nouveau discours de légitimation de la régulation sociale », *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 7, n° 24, p. 15-47.
- Carrefour adaptation de Québec (1999), *Ça roule? depuis 50 ans. Spécial 50^e anniversaire, 1999-2000*.
- Chamberland, Paul-Émile (1999), *La force d'une vie*, Québec, Arion.
- COPHAN (1995), *Pour et par ses bénévoles, la COPHAN se réalise. 10 ans (1985-1995)*, Montréal, COPHAN.

- COPHAN (1993), *Fonds de compensation universel pour les personnes handicapées. Étude de faisabilité*, rapport sommaire rédigé par Yves Charbonneau, Montréal, COPHAN.
- COPHAN (1992), *À la veille de l'an 2000. L'égalité des chances: bilan d'une décennie et perspective d'avenir. Rapport de la Commission consultative sur la situation des personnes handicapées au Québec*, Montréal, COPHAN.
- D'Amours, Martine (2002), «Économie sociale au Québec. Vers un clivage entre entreprise collective et action communautaire», *Revue internationale de l'économie sociale, Recma*, n° 284, p. 31-44.
- De Jong, Gerben (1979), «Independent Living: from social movement to analytic paradigm», *Archives of Physical Medicine and Rehabilitation*, vol. 60, en ligne, <https://pdfs.semanticscholar.org/8e93/1ee3a19f30ef0837de96bc37df1e3365f6f6.pdf>
- Derksen, Jim (1980), *Le mouvement des consommateurs handicapés. Implication des politiques pour la prestation de services de réadaptation*, Winnipeg, COPOH.
- Duchastel, Jules (1980), «La contre-culture, une idéologie de l'apolitisme», dans *La transformation du pouvoir au Québec. Actes du Colloque de l'ACSALF*, Montréal, Éditions Albert Saint-Martin, p. 253-264, en ligne, http://classiques.uqac.ca/contemporains/duchastel_jules/contre_culture/contre_culture.html
- Fougeyrollas, Patrick (2010), *Le funambule, le fil et la toile*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Fougeyrollas, Patrick et Charles Gaucher (2013), «Personnes handicapées et droits humains: "Rien à notre propos sans nous"», dans Francine Saillant et Karoline Truchon, *Droits et cultures en mouvements*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 81-89.
- Fougeyrollas, Patrick, Normand Boucher et Yan Grenier (2017), «La nébuleuse du handicap. De la diversité dans la mouvance associative québécoise de défense des droits», *Revue canadienne d'études sur le handicap/ Canadian Journal of Disability Studies*, vol. 6, n° 2, p. 13-19.
- Gaucher, Charles (2009). «Ma culture, c'est les mains». *La quête identitaire des Sourds au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Gingras, Gustave (1975), *Combats pour la survie*, Paris, L'Harmattan.
- Gouvernement du Canada (1981), *Obstacles. Rapport du Comité spécial concernant les invalides et les handicapés*, Ottawa, Gouvernement du Canada.
- Gouvernement du Québec (2004), *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, Québec, Éditeur officiel.
- Gouvernement du Québec (1978), *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, Québec, Éditeur officiel.
- Gouvernement du Québec (1977), *Livre blanc. Proposition de politique à l'égard des personnes handicapées*, MAS, Québec, Éditeur officiel.
- Gouvernement du Québec (1971), *Le développement. Rapport de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social*, CESBS, Claude Castonguay, Gérard Nepveu, Québec, Éditeur officiel.
- Gouvernement du Québec (1963), *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (Rapport Parent)*, Québec, Gouvernement du Québec, 5 tomes.
- Hamel, Pierre (1995), «La question du partenariat: de la crise institutionnelle à la redéfinition des rapports entre sphère publique et sphère privée», *Cahiers de recherche sociologique*, n° 24, p. 87-106.

- Horth, Raynald (1998), *Historique de l'adaptation scolaire au Québec*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski.
- Jetté, Chistian (2008), *Les organismes communautaires et la transformation de l'État-providence. Trois décennies de coconstruction des politiques publiques dans le domaine de la santé et des services sociaux*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Laforest, Rachel (2011), «L'étude du tiers secteur au Québec : comment saisir la spécificité québécoise?», *Politique et Sociétés*, n° 301, p. 43-55.
- Lamoureux, Henri (2008), *La pratique de l'action communautaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Lesemann, Frédéric (1981), *Du pain et des services. La réforme de la santé et des services sociaux au Québec*, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin.
- Maheu, Louis (1991), «Nouveaux mouvements sociaux, mouvement syndical et démocratie», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 4, n° 1, p. 121-132.
- Masson, Dominique (2003), «Femme et handicap», *Recherches féministes*, n° 261, p. 111-129.
- Ministère de l'Éducation (1979), *L'éducation de l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Rapport du Comité provincial de l'enfance inadaptée (COPEX)*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Moreau, Michel et François Labonté (1983), *La Grande sortie*, vidéo, 54 mn, Québec.
- Nirje, Bengt (1985), «The Basis and Logic of the Normalization Principle», *Australia and New Zealand Journal of Developmental Disabilities*, vol. 11, n° 2, p. 65-68.
- Noël, Alain (1995), «Délibération démocratique et innovations politiques», *Cahiers de recherche sociologique*, n° 24, p. 127-160.
- Offe, Claus (1985), «New social movements : challenging the boundaries of institutional politics», *Social research*, vol. 52, n° 4, p. 817-868.
- OPHQ (2009), *À part entière. Pour un véritable exercice du droit à l'égalité. Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées*, Québec, Gouvernement du Québec.
- OPHQ (1984), *À part... égale. L'intégration sociale des personnes handicapées*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Oliver, Michael (1990), *The Politics of Disablement: A Sociological Approach*, Basingstoke (R.-U.), Macmillan Press.
- ONU (2006), *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, New York, ONU.
- ONU (1993), *Règles d'égalisation des chances*, New York, ONU.
- ONU (1975), *Déclaration des droits des personnes handicapées*, New York, ONU.
- OMS (2001), *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé*, Paris, CTNERHI.
- Pagé, Jean-Charles (1961), *Les fous crient au secours*, Montréal, Éditions du jour.
- Renaud, Marc (1995), «Les réformes québécoises de la santé ou les aventures d'un État "narcissique"», dans Peter Keating et Othmar Keel, *Santé et société au Québec, XIX^e-XX^e siècles*, Montréal, Boréal.
- Secrétariat permanent des conférences socio-économiques (1981), *L'intégration de la personne handicapée : état de la situation*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Touraine, Alain (1978), *La voix et le regard*, Paris, Seuil.

- Vaillancourt, Yves (2002), *Le modèle québécois de politiques sociales et ses interfaces avec l'union sociale canadienne*, Montréal, LAREPPS et Université du Québec à Montréal.
- Warren, Jean-Philippe et Andrée Fortin (2015), *Pratiques et discours de la contreculture au Québec*, Québec, Septentrion.
- Wolfensberger, Wolf et Bengt Nirje (1972), *The principle of normalization in human services*, Toronto, National Institute on Mental Retardation.
- Woodhill, Gary (1992), *Independent Living and Participation in Research : a critical analysis*, Toronto, Center for Independent Living.
- Young, William R. (1997), *Les personnes handicapées. Profil socio-économique et changements proposés*, Division des Affaires politiques et sociales, publications du gouvernement canadien, en ligne, <http://publications.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/CIR/954-f.htm>



ENSEMBLE



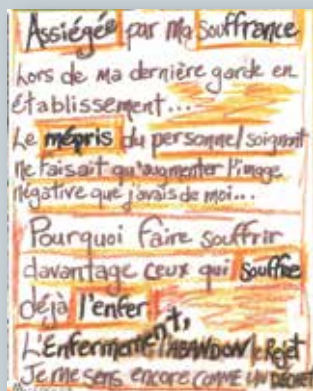
29 Carte postale du GRIS-Montréal (non datée).



30 Ensemble jusqu'au sommet, photographie prise pendant le tournage du documentaire *Trisomie 21 : Le défi Pérou* lors de l'ascension du Machu Picchu, film réalisé par Lisette Marcotte, Axia Films (2008). Crédit photo : Isabelle Clément.



- 31** Une des photographies de l'installation *Blanc de mémoire* (2011) de Marc-André Goulet commémorant des militantes engagées (ici Joseph Jean Gilles) dans lutte contre le Sida au Québec.



- 32** Tableau « Assiégée par ma souffrance » d'une militante du Collectif Action Autonomie lors d'un symposium autour de la loi P 38 sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (2007).



33 « Famille d'Ali Balhas », photographie prise à Siddiquine au Liban-Sud (2000), extrait du livre *On les disait terroristes sous l'occupation du Liban-Sud* (Josée Lambert, Montréal, Les éditions Sémaphore, 2004).
Crédit photo : Josée Lambert.



34 Photographie tirée du film *Mourir à tue-tête* abordant la question du viol, réalisé par Anne-Claire Poirier (1979). Crédit photo : Office National du film.



35 Annonce de la pièce de théâtre féministe *La nef des sorcières*, auteures multiples apparaissant sur l'image (1976). Crédit photo : Théâtre du Nouveau Monde.



36 Sac créé pour les États généraux des femmes immigrantes et racisées, TCRI (2012).



37 Affiche du Comité des sans-statut, créée par Margot Brennan, Stefan Christoff, Chloë Lum and Yannick Desranleau (2002).

HIVER 2009

Le JUMELÉ

ÉDITION
SPÉCIALE

À LA CROISÉE DES CULTURES

L'INTÉGRATION AU QUÉBEC Un modèle mis à l'épreuve?

ANNICK GERMAIN

Docteur en philosophie-chercheur titulaire PQS-
UES et Directeur, Centre Métroquill du Québec -
Immigration et réfugiés

Notre modèle d'intégration fait l'envie de nombreux pays... peut-être avec un brin d'agacement! Alors qu'un peu partout l'immigration est vue comme un problème, ici l'intégration semble se faire sans état même avec des flux migratoires importants.

Les événements de Montréal-Nord auront peut-être rassuré certains des pays « jaloux » de notre modèle (encore qu'il en ait été peu question à l'étranger)... en même temps qu'ils nous auront empêchés de prendre l'intégration des minorités pour acquis. Mais soyons sérieux.

Si on veut voir que le Canada et le Québec suscitent de l'intérêt pour leurs politiques d'immigration notamment en Europe et tout particulièrement en Espagne et en Catalogne, où les volumes d'immigration des dernières années sont particulièrement élevés, il faut dire que notre situation est particulière. Nous augmentons régulièrement nos cibles d'immigration et la géographie du Canada simplifie la vie à bien des fonctionnaires en matière d'immigration clandestine. De leur côté, la plupart des pays européens ont tenté



tant bien que mal de fermer leurs frontières depuis de nombreuses années. Bref, les situations ne sont pas comparables. Cela dit, certaines convergences se dessinent mais il n'est pas sûr que ce soit pour le mieux.

Évoquons le nombre croissant de migrants temporaires, bientôt aussi nombreux que les travailleurs sélectionnés. Il y a là un signe qui ne trompe pas et qui montre en tout cas que nous ne contrôlons pas vraiment bien la situation. Notre système de sélection - via une grille de points -

semble mis à rude épreuve et comme en Europe, les travailleurs temporaires sont une réalité omniprésente. Ensuite, de nombreux pays européens ont adopté, depuis quelques années, des mesures pour s'assurer de la conformité

> suite en page 4

«Fais comme chez toi, mais n'oublie pas que tu es chez moi»

NUMÉROUSE BELLOUCHE

Docteur en philosophie de la Maison internationale
de la Rue-Sud

Se conduit-on de la même manière avec un invité et un copropriétaire, fût-il différent? Les règles ou plutôt l'art, devrais-je dire, de l'hospitalité consistent à honorer l'invité et faire en sorte qu'il se sente quelque peu chez lui, à charge pour lui de respecter très scrupuleusement les règles établies formellement par l'hôte. Avec l'idée que tout ceci est temporaire. Les choses sont quelque peu différentes s'agis-

sant des relations qui régissent des copropriétaires, qui tout en vivant chacun chez soi, partagent quand même des parties communes et doivent convenir d'un minimum de règles à respecter, fût-ce de quoi, rien ne tient. Les choses se consent d'avantage lorsque la personne reçue ne jouit ni du statut d'invité, ni de celui de copropriétaire. Il y a là une espèce de no man's land « réglementaire ou normatif » que l'on cherche à combler autant que faire se peut, selon nos propres perceptions et préoccupations.

Le parallèle est posé. L'immigrant serait celui qui n'est ni invité ni copropriétaire, pas tout de suite en tout cas, que l'on reçoit parce que l'on aurait besoin de lui, autrement on ne l'aurait pas fait, (à l'exception de l'hospitalité des réfugiés) et avec lequel on ne sait pas trop quoi faire ni comment se comporter, encore moins ce que l'on attend de lui.

L'équation est posée, à plusieurs inconnues, qui plus est. Quand tout se passe bien, eh bien, on a tendance à faire

comme si de rien n'était. Par contre, s'il y a un remous, on commence à s'inquiéter, à essayer de comprendre, à discuter, voire à désigner un fautif dans les cas extrêmes. En tout temps et dans toutes les sociétés, on a exercé les peurs collectives en désignant un coupable. Faute de faire bien, les États confrontés à la diversité culturelle et ethnique font de leur mieux, tant les modèles censés les inspirer ont assez largement déçu. Convenons d'emblée que la situation est fort complexe.

> suite en page 11

UN MODÈLE AMBITIEUX
À PARFAIRE

3

REJETER LE MANICHÉISME
DU MULTICULTURALISME

4

LA POURSUITE D'ÉGALITÉ:
UNE HISTOIRE SANS FIN

5

L'IMMIGRATION
DANS LE SUD-OUEST:
LE DÉFI DE L'INTÉGRATION

6

IDENTITÉ D'UN SOIR
DANS LE QUARTIER
RHUMTIC

7

DIFFÉRENCIER LE DANGER
TÉMOIGNAGES DE RÉFUGIÉS

8

LE PUBLIC AU RENDEZ-VOUS

9

DE LA SURVIE À LA VIE
L'INTÉGRATION
DES NOUVEAUX ARRIVANTS
EN OUTAOUAIS

10

SERVICES PUBLICS ET COMMUNAUTAIRES
ENJEU EN MONTRÉAL

12

FAMILLE IMMIGRANTE
LA RÉALITÉ DES PÈRES,
QU'EN SAVONS-NOUS?

13

L'EMBAUCHE D'IMMIGRANTS
UN CHOIX
D'INVESTISSEMENT DURABLE

14

« MIEUX VIVRE ENSEMBLE »
QUARTIER HOCHELAGA-MAISSONNEUVE

4

QUAND 150 PAYS SE CROISENT
LA DIVERSITÉ À L'UQAM

8

LA RÉGIONALISATION, AVEC RAISON

18

LES JEUNES DE LA MAISONNEUVE

13

LA FONDATION
ALEX & RUTH
DWORKIN
FOUNDATIONLa Fondation Alex et Ruth Dworkin est fière de soutenir Le Jumelé
et sa mission de sensibilisation aux relations interculturelles

Un projet du Congrès juif canadien, Région du Québec

Une partie de la Fondation de la communauté juive de Montréal

Le Jumelé | Hiver 2009



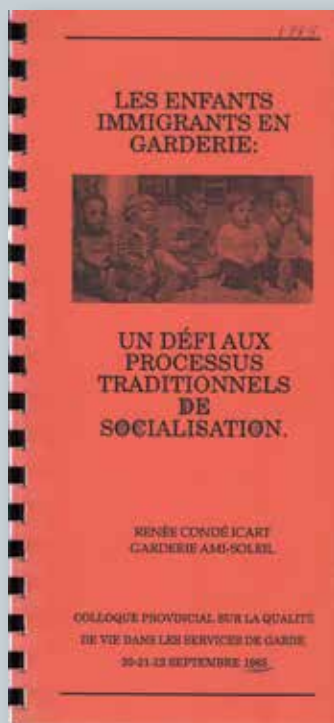
39 Lakou-Lakay mettant en vedette Marc-Yves Volcy et ses musiciens, groupe désirant partager le patrimoine musical haïtien, spectacle à Habitat Saint-Camille (mai 1980).



40 Participation du Forum des gays et lesbiennes syndiqués du Québec à la marche Divers/Cité (2000). Crédit photo : Jacques Tricot. Archives de Line Chamberland.



41 *Nous, les femmes qu'on ne sait pas voir* à Chicoutimi (2010), projet de rencontres créatives autour d'une conversation intergénérationnelle et interculturelle sur l'âge, le vieillissement et la transmission, projet orchestré par Suzanne Boisvert avec La Marie Debout. Centre de femmes Hochelaga Maisonneuve. Crédit photo : Diane Trépanière.



42 Page couverture du rapport de Renée Condé Icart sur les garderies des enfants issus de l'immigration, Garderie Ami-Soleil (1985).



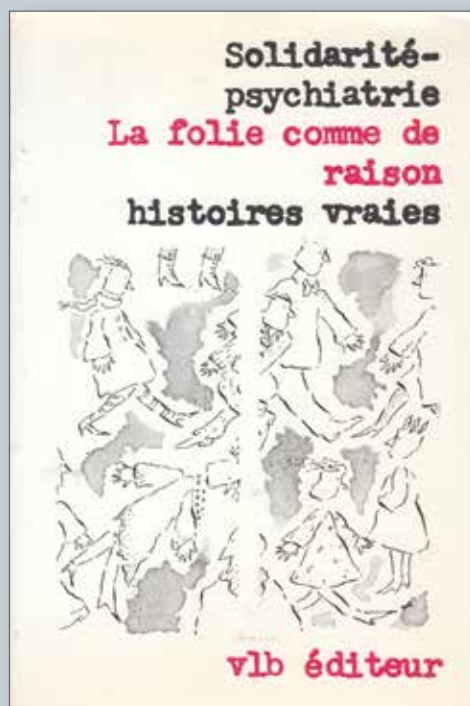
43 Affiche de la FTQ annonçant un colloque sur le travail domestique et salarié des femmes, créée par La bonne mine (1979).



44 Page couverture du livre *Les fous crient au secours!* (Jean-Charles Pagé, Montréal, Éditions du jour, 1961).



45 Bannière du Comité homosexuel anti-répression (CHAR), Manifestation lors du 4^e Congrès annuel sur les droits des gais à Toronto (4 septembre 1976). Le CHAR devient plus tard l'Association pour les droits des gai(e)s du Québec. Crédit photo : John Higgins. Archives gaies du Québec.



46 Page couverture du livre *La folie comme de raison : Histoires vraies* (Collectif Solidarité-psychiatrie, Montréal, VLB Éditeur, 1984).



47 Affiche pour la prévention du VIH/sida, créée par Gaboury (pour MIELS-Québec, non datée). Archives gaies du Québec.



48 Le Bureau de l'APA, Laurence Brunelle-Côté et Simon Drouin, atelier de rencontres entre créateurs.trices de tous horizons autour de projets artistiques atypiques (2010). Crédit photo : Robert Bouthillier.



49 Courtepointe confectionnée par des membres de l'AFÉAS pour souligner le 30^e anniversaire de fondation de l'organisme (1966-1996).



50 Arrestation de Maria Barile, cofondatrice des réseaux d'action des femmes handicapées québécois et canadien, lors d'une manifestation dénonçant l'inaccessibilité du métro de Montréal (1988).



51 Linda Gauthier du RAPLIQ au porte-voix réclamant Michel Labrecque, alors président du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM), Symposium pour le 150^e anniversaire du transport collectif à Montréal (29 septembre 2011).

LA RUE LA NUIT
 * * *
FEMMES
 * * *
SANS
 * * *
PEUR
 * * *

17 SEPTEMBRE 82
MANIFESTATION DES FEMMES
CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

rassemblement à 20h00 info: 771-9913
 rue victoria, pare de place du portage
 il y aura un bar-rencontre après la marche

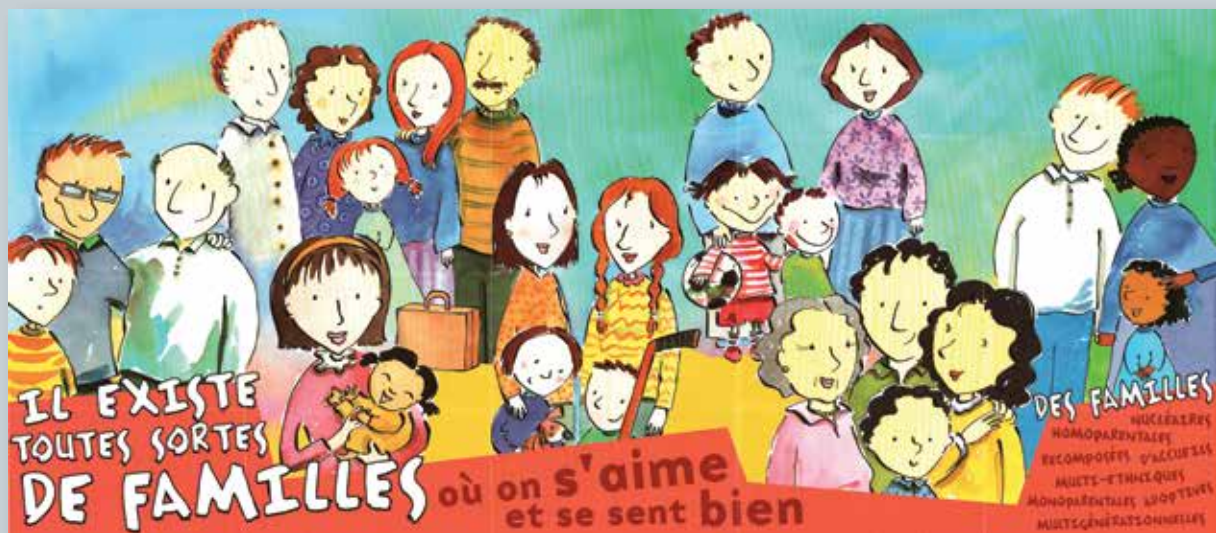
**HÉ LES FEMMES !
 SORTONS DANS LA RUE !
 REPRENONS LA NUIT !**

pour que cesse la peur
 d'être harcelée, agressée, violée
pour qu'on puisse sortir seule
 sans escorte, sans protecteur
pour qu'on affirme notre droit
 à la sécurité et à la paix

amons nos mères, filles, soeurs, amies, voisines
MARCHONS TOUTES ENSEMBLE LE 17 SEPTEMBRE
 avec les femmes du Québec, du Canada, des États-Unis,
 et d'Europe.

la nuit est à nous
 sil pleut, apportez parapluies, ponchos, sacs glad!

52 Affiche du collectif La rue la nuit femmes sans peur (1982).



53 Affiche de la Coalition des familles LGBT (non datée).



54 Affiche du CIDIHCA annonçant un colloque sur le racisme à l'UQAM (1984).
Crédit photo : Maurice Chalom.



55 Première et dernière page d'une édition spéciale de la revue *Feux verts* (1977) contre le projet de loi n° 9.



56 Manifeste pour le respect des droits des handicapés (1979) comprenant 4 chapitres sur l'histoire, l'économie, la politique, les idéologies et la sphère culturelle (produit en réponse au projet de loi n° 9 de 1978).



57 *La sécurité*, œuvre réalisée dans le cadre du projet InsolentEs et InsoumisEs, esquisses sur les droits en santé mentale, projet d'art conscientisant issu d'une collaboration entre le Collectif Action Autonomie et le Musée des beaux-arts de Montréal (2013).



LANGAGE COMMUN

Le développement et l'usage d'un langage qui réfère à un objet commun, que ce soit un tort vécu, des besoins restés sans réponse, une négation des droits ou un déficit de leur exercice, permettent de connecter les expériences individuelles les unes aux autres, de les différencier de celles du groupe majoritaire ou d'autres groupes minorisés et de construire une solidarité intersubjective dans le groupe de référence. C'est dans ce partage des expériences subjectives du mépris social et de la déclinaison de ses formes que sont l'exclusion, la discrimination, l'occultation de la différence, l'absence de participation sociale ou de moyens pour pallier le handicap, etc., que le langage permet une intercommunication et une compréhension collective des situations. Le cumul de ces témoignages, exprimé dans un vocabulaire appartenant à un même registre, agit en tant que preuve des expériences de minorisation et de leur caractère systémique. Dans les différents secteurs, le langage est ancré dans les « besoins » ou les « droits » ; il sert autant à décrire qu'à proclamer. Ce langage se transforme selon le contexte mais aussi en fonction des orientations des groupes. Par exemple, citons le passage du droit à la contraception et à l'avortement à la justice reproductive, celui de « handicapé » à « personne en situation de handicap ».

L'usage d'un langage commun en tant que qualificateur d'une réalité partagée permet d'identifier, dans un horizon politique, les conditions de dépassement des situations de mépris social ou d'envisager les moyens de leur réparation. Favorisant ainsi l'identification des enjeux, la construction d'une compréhension commune et la mise en chantier de pratiques visent à combler des déficits de reconnaissance et d'exercice des droits sur le plan normatif.

En parlant de besoins, les femmes et les personnes handicapées ont pu faire reconnaître les situations de pauvreté pour établir un dialogue avec les instances publiques et la société en général. En trouvant les « mots pour le dire » et en nommant les formes d'oppression, de discrimination, les femmes ont pu nommer les enjeux liés au travail, à la violence conjugale, à la contraception et à l'avortement, ce qui a mené à la création d'une offre de service dont des maisons d'hébergement, des garderies, de centres de planning des naissances, de référence pour la contraception, ou des cliniques d'avortement, etc.





En immigration, des stratégies inclusives ont été développées dans le mouvement pour maintenir une catégorie unifiée de « migrant », puis mises de l'avant afin d'éviter l'éclatement par le politique et les médias de groupes de réfugié.es, d'immigrant.es désirables et indésirables. Une référence aux droits de l'immigration et du refuge reste extrêmement importante pour toutes les revendications depuis les débuts du mouvement. L'inclusion de la stratégie interculturelle dans la dispensation des services a été une manière de reconnaître et réclamer la diversité et la diversification du tissu social, et de trouver une forme de langage commun au-delà de la diversité des groupes. Cette stratégie aura permis de travailler conjointement les enjeux de justice sociale, de reconnaissance et de droits.

Dans le champ du handicap, la reconnaissance du rôle de l'environnement a permis de démedicaliser et désindividualiser la question, pour en faire un enjeu collectif et y associer des responsabilités morales et politiques sur le plan sociétal. Un des enjeux majeurs du mouvement était d'établir une interReconnaissance de la similitude des problématiques vécues entre les différents types d'incapacités convergeant autour d'un discours d'intégration. Bien que le langage commun se soit établi sur le plan des revendications politiques et du discours général du handicap, des différences importantes demeurent entre les différents types d'incapacités et contribuent au maintien de divisions sectorielles.

L'adoption d'un langage commun et sa répétition dans les pratiques de concertation, associées à une tendance à la professionnalisation des mouvements sociaux au Québec, peuvent aussi servir de vecteur d'exclusion des nouvelles alternatives et réalités qui sont difficilement reflétées par ceux-ci. Au cours des luttes, le langage se transforme pour raffiner et orienter les connaissances des enjeux et pour devenir un objet politique, maîtrisé, et servant à établir l'autorité des personnes engagées dans le mouvement, ouvrant sur une possibilité élargie de prise de parole et l'établissement de l'hégémonie d'une élite face à d'autres groupes de revendications qui opteraient pour des moyens d'action différents. Dans le milieu communautaire, la reconnaissance de nouvelles réalités devient un enjeu de lutte, comme l'illustre la difficile inclusion des femmes lesbiennes lors du Forum pour un Québec féminin pluriel de 1992 ainsi que, de manière importante, lors de l'élaboration de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité lors de la MMF de 2005. Les féministes de partout dans le monde avaient du mal à s'entendre sur la revendication concernant le droit des lesbiennes quant au choix de la personne avec qui elles peuvent partager leur vie ainsi que la revendication concernant les droits reproductifs, notamment les aspects de contraception et d'avortement. Lors des concertations sur la question de la prostitution/ travail du sexe, plusieurs difficultés sont liées à l'adoption de mots qui conviennent pour nommer ces enjeux et en discuter.

L'adoption du langage des droits dans les années 1990-2000 permet de parler de l'homosexualité en mettant l'accent sur les convergences entre les personnes homosexuelles et hétérosexuelles dans les problématiques concernant le couple, la relation amoureuse et la famille, plutôt que sur la sexualité. Ainsi, il présume une similitude des situations sans interroger les schémas binaires et hétéronormatifs à l'arrière-plan

de la construction des genres et des sexualités dictant des modèles de conjugalité et de parentalité fondés sur le couple exclusif et stable. La reconnaissance des réalités trans et queer dans le mouvement LGBT a reposé sur la transformation du langage existant et la production d'une terminologie compatible avec celui-ci.

Le discours des droits et de leur exercice s'est progressivement imposé, d'une part dans les revendications par les acteurs.trices communautaires et, d'autre part, dans un effort de légitimation des pratiques de gestion gouvernementale des secteurs et des acteurs.trices du handicap, surtout sur le plan des services. L'État établit sa légitimité à travers le langage des droits qui lui est inspiré par les mouvements. Le gouvernement du Québec se présente comme vecteur principal des droits des personnes handicapées, comme en témoigne la politique gouvernementale « À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité ».

Yan Grenier, Normand Boucher,
Patrick Fougeyrollas



PAR ET POUR LES PERSONNES

La notion de «par et pour» réfère à l'autodétermination et à l'appropriation du pouvoir par et pour les personnes concernées elles-mêmes. Elle signifie, de la part des groupes minorisés, un refus des processus d'oppression et d'appropriation du pouvoir par un tiers parti exogène au groupe prenant les décisions ou exerçant une forme de représentation politique. Elle est omniprésente en filigrane de la reconnaissance et de l'exercice des droits, du passage de la position d'objet à celle de sujet, de la parole de l'acteur.trice exprimant sa réalité singulière, son altérité autant que son exigence de changement social, et ses préférences dans les modalités de soutien et d'exercice de sa citoyenneté. Le slogan rassembleur «Rien à notre propos sans nous» est devenu l'expression phare du mouvement d'émancipation des personnes handicapées et sa volonté de se gouverner lui-même. Ce slogan trouve un écho dans les autres mouvements, dont celui des femmes : «la politique sur notre ventre ne sera pas sur notre dos».

La notion de «par et pour» est étroitement associée à celles d'autonomie, de choix éclairé, d'autodétermination, de la valorisation de l'expérience et des savoirs qui en découlent et de l'entraide par les pairs, soit ceux et celles qui partagent une expérience vécue ou une différence identitaire. Les actions et associations qui en découlent sont organisées et contrôlées par les personnes concernées elles-mêmes, par les pairs et pour eux, en contraste avec les organisations pour autrui, généralement de services et contrôlées par des professionnel.les, des expert.es ou des acteurs.trices dédiées au bénéfice de personnes en situation d'exclusion en raison de leurs différences. Ces associations et leurs conseils d'administration (CA) deviennent des lieux importants d'apprentissage, de pouvoir et d'engagement politique ; c'est un souci constant dans le mouvement des femmes, notamment l'organisme Relais-Femmes, qui vise à établir des ponts entre l'action politique et les milieux de la recherche à la lumière des pratiques du mouvement.

Il faut distinguer ici «agir pour et au nom de» dans une posture autoritaire et «agir pour» en se faisant le porte-parole sensible aux besoins, attentes et expériences quasiment partagées par les proches ou alliés.es. Dans le secteur du handicap, cette posture est celle des parents et des proches mobilisés dans des organismes de défense des droits des enfants et des jeunes, ainsi que ceux offrant des services d'entraide par et pour les familles.





Les pratiques « par et pour » sont centrales à l'action féministe et auront permis dès le début la création d'organisations menées et gérées par des femmes, opérant selon des modes de fonctionnement collectifs ou affinitaires. L'objectif de la création du Centre de santé des femmes, à l'initiative du Front de libération des femmes, était de répondre par soi-même aux besoins et de prendre pouvoir sur sa vie. Dans les centres de femmes, la préoccupation du « par et pour » est constante.

Pour le mouvement LGBT, l'Association pour les droits des gais du Québec voit le jour en 1976 comme première organisation de défense des droits et de services spécialisés pour les gais et lesbiennes. Graduellement, le milieu se structure à travers des réseaux et des organisations d'autoreprésentation. Devant les réalités changeantes, des associations voient le jour pour affronter de nouveaux enjeux, comme l'Association des mères lesbiennes, fondée en 1998 pour se transformer en 2008 en groupe mixte et devenir la Coalition des familles homoparentales, puis la Coalition des familles LGBT, dont l'objectif est de lutter pour leurs droits et leur reconnaissance.

À la fin des années 1980 se constituent des groupes par et pour les jeunes et les personnes de minorités ethnoculturelles : Jeunesse Lambda, Projet 10, GRIS-Montréal, AlterHéros, PolitiQ-queers solidaires, Arc-en-ciel d'Afrique, etc. Ils contribuent à une affirmation sociopolitique de la diversité de la communauté LGBT.

Dans les années 1960, les actions à l'égard des immigrant.es et des réfugié.es ont été menées par des Églises catholiques et protestantes sur fond de charité et d'accueil. Lorsque le secteur est largement « pour », de rares associations « par » existent, dont l'Association des travailleurs grecs ou le Regroupement des travailleurs latino-américains. Par la suite s'est articulée une continuité de structuration de services communautaires pour aborder les questions des travailleurs agricoles temporaires et des travailleuses domestiques. Des enjeux spécifiques ont alors donné lieu à des collaborations et alliances du milieu communautaire, des organisations syndicales et féministes, de la coopération internationale et de la défense des droits et une implication directe des personnes concernées.

Dans les champs du handicap et de la santé mentale, l'origine de la prise en charge institutionnelle est ancrée dans des modèles caritatifs, philanthropiques, de protection sociale et de protection de la société, de traitements médicaux ou de mesures éducatives se caractérisant par un agir pour le bien des protégé.es sans que ceux-ci et celles-ci aient la possibilité individuelle et collective de prendre des décisions.

Dans les années 1960 et 1970, des allié.es et des proches se sont engagés dans une posture de défense des droits pour l'accès aux services. Ces organisations « pour » ont été les premières à se mobiliser pour humaniser les services, sortir les personnes des institutions et organiser des services dans la collectivité. Elles demeurent présentes pour les jeunes et les adultes ayant des incapacités intellectuelles sévères ou polyhandicapé.es, et en santé mentale.

Dans le champ du handicap, on distingue les « proches », acteurs.trices de la défense des droits, des « proches aidant.es », actives au sein d'organismes auto-organisés et

d'entraide par et pour les proches des personnes concernées (Mouvement Personnes D'Abord, AQIS, CRADI). Les organismes de défense des droits sont gérés par des pairs partageant des caractéristiques identitaires ou des trajectoires similaires. Il en est de même pour leurs membres. Au sein des organismes de services contrôlés par les pairs, les services peuvent être offerts par des pairs-aidant.es, par exemple en réadaptation, orientation-conseil, soutien à la participation sociale (Myélo-Québec, Associations de Sourds, Ex-Aequo, Capvish). Cette forme de services repose sur le savoir expérientiel qui découle de la situation vécue à laquelle on reconnaît une légitimité. Dans la plupart des organisations de défense de droits, les conseils d'administration et les postes rémunérés doivent être composés majoritairement de pairs.

Patrick Fougeyrollas, Yan Grenier,
Normand Boucher



SOLIDARITÉ

Tout le monde a entendu ou scandé le slogan «so-so-solidarité» lors d’une manifestation ou d’un rassemblement. Mais qu’en est-il au juste sur le terrain pratique ? En fait, les mouvements étant eux-mêmes pluriels, la solidarité intervient autant à l’intérieur des mouvements, qui peuvent se concevoir comme des coalitions, qu’entre ceux-ci. C’est pourquoi il importe d’en définir la nature et les conséquences.

Quand des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale refusent de se voir définies par un diagnostic et réclament d’être perçues comme des personnes, elles cherchent aussi à montrer ce qu’il y a de commun derrière les divers diagnostics de «mental perturbé», et surtout à mettre en lumière les mécanismes de stigmatisation qui font en sorte qu’une personne est réduite à son «problème», voire devient elle-même un problème.

Quand, au lieu de se définir comme personne sourde, aveugle, en chaise roulante, ayant une paralysie cérébrale, etc., on se définit comme une personne ayant des limitations fonctionnelles ou étant en situation de handicap, on essaie d’établir des terrains communs entre des personnes aux prises avec une forme de handicap, ce qui permet de nommer le contexte sociopolitique comme source d’exclusion et de discrimination et de montrer du doigt le capacitisme comme système d’oppression sociale.

Quand on refuse la segmentation inhérente aux politiques de multiculturalisme pour leur préférer l’interculturalisme afin établir des liens entre les personnes migrantes et la société d’accueil, peu importe leur origine et leur statut légal, pour bâtir un mouvement d’immigration et de refuge, là encore on essaie de créer des liens, de bâtir des ponts entre des réalités qui se déclinent de diverses façons pour chaque individu mais qui relèvent des mêmes politiques.

Quand un mouvement LGBT cherche à coaliser des personnes qui vivent des discriminations du fait de leur orientation sexuelle ou de leur sexe, il montre que l’hétéro-normativité gouverne encore nos sociétés.

Quand le mouvement des femmes vise à rassembler des femmes au-delà des clivages de langue, de religion, de nationalité, de race ou de classe pour former un mouvement commun qui se veut inclusif, là encore il ne peut postuler que toutes les femmes sont X ou Y mais que le sexisme les oblige à se coaliser pour une action politique efficace.



SOLIDARITÉ

Cette façon de faire ne va pas de soi et exige un énorme travail politique à l'intérieur des mouvements pour construire leur cause ou leur enjeu sans balayer sous le tapis les réalités des composantes minorisées en leur sein. Ce travail politique est celui de la solidarité. Comment comprendre et aborder non seulement ce sur quoi nous nous entendons, mais également ce qui fâche. Comment construire des coalitions où la voix de chacun.e est audible et contribue à façonner un mouvement dans lequel tous et toutes les participantes peuvent se reconnaître ?

La solidarité, ce sont aussi ces milliers de petits gestes qui ne retiennent pas l'attention médiatique mais qui font en sorte que des personnes se sentent acceptées pour, et non en dépit, de ce qu'elles sont et qui passent par des gestes quotidiens d'entraide. Ce sont des actions menées en commun, comme lorsque les syndicats entreprennent des campagnes de syndicalisation dans les secteurs où prédominent les travailleurs.les migrantes ou les femmes. Ce sont également les élans de sympathie et des mouvements pour faire en sorte d'accueillir des populations venant de pays où se déroulent des tragédies humanitaires.

La solidarité se vit également dans les pratiques culturelles et artistiques. Ainsi, des spectacles petits et grands qui attirent un public plus large et plus diversifié que les membres des groupes et font appel au rassemblement, à l'émotion et au plaisir d'être, de faire et de fêter ensemble. Ces pratiques ont joué un rôle important pour intégrer les mouvements, favoriser l'adhésion aux causes qu'ils défendent et marquer l'imaginaire social.

C'est d'ailleurs la sensibilisation grâce à un « agir ensemble » qui a poussé le militant Jean-François Martin, en collaboration avec l'Association du Québec pour l'intégration sociale et Exeko, à organiser, en juin 2012, la création d'un immense mandala au Parc Lafontaine, œuvre réalisée notamment par des personnes atteintes de déficience intellectuelle et bénéficiant de la complicité d'am.ies, de parents, mais aussi des passant.es. Simultanément, d'autres groupes ont fait des mandalas en Beauce, à Rimouski et sur la Côte-Nord.

Dans ce projet qui parle d'interReconnaissance, le travail de la solidarité se complexifie si l'on cherche à comprendre les alliances que les mouvements ont pu nouer les uns avec les autres au cours de leur histoire. Quelquefois, ces alliances ont été provoquées par des politiques gouvernementales qui mettaient sous un même chapeau incapacité physique et problèmes de santé mentale. D'autres fois, ces alliances ont reposé sur quelques militantes qui ne voulaient pas avoir à choisir de militer comme féministes ou comme personnes vivant des problèmes de santé mentale. D'autres fois encore, des femmes racisées ont refusé d'avoir à choisir entre lutte antiraciste et lutte antisexiste, cherchant à conjuguer les deux jeux dans un même combat.

La solidarité consiste donc non seulement à nouer des liens avec des personnes qui partagent plus ou moins nos expériences, mais également à agir en commun avec des personnes qui vivent d'autres réalités. Dans cette perspective, la solidarité implique une forme de reconnaissance mutuelle, basée sur le respect et un effort d'empathie



pour comprendre les situations sociales qui ne sont pas les nôtres, ce qui s'apparente à la notion d'interReconnaissance.

La solidarité pose la question d'un monde qui pourra devenir commun si toutes et tous obtiennent voix au chapitre pour le façonner. Elle exige donc de l'inclusion, de l'égalité et de la liberté. La solidarité sans inclusion aboutit à un double standard pouvant aller jusqu'à l'apartheid ; sans égalité, elle risque de reconduire et même d'amplifier les inégalités préexistantes ; sans liberté, elle mène au communautarisme. Elle n'implique pas d'homogénéiser les situations mais de reconnaître l'apport des diverses façons d'être au monde et de valoriser la diversité humaine dans un idéal d'urbanité fait de curiosité et d'interactions significatives.

Diane Lamoureux





DES ALLIANCES POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

Les alliances peuvent se définir comme des ensembles plus ou moins structurés de groupes, d'individus et éventuellement d'institutions qui partagent diverses ressources en vue de défendre ou de promouvoir des intérêts et des objectifs communs¹. Dans la lutte pour l'égalité des droits, elles ont joué un rôle central dans la structuration interne des secteurs et dans les mobilisations politiques intersectorielles. Les périodes et les contextes dans lesquels se sont formées ces alliances diffèrent selon les secteurs, avec un poids variable des volontés politiques des acteurs.trices qui en sont à l'origine et des impératifs découlant de contraintes ou de conjonctures politiques, législatives ou administratives.

Le déploiement des alliances intrasectorielles se traduit par la création de structures à l'échelle nationale, régionale ou locale. Des organisations nationales sont mises en place assez tôt dans les secteurs femmes et immigration. Par exemple, la Fédération des femmes du Québec, créée en 1966, assure la coordination entre les différentes associations existantes pour entreprendre des actions de lobbying auprès du gouvernement du Québec, tandis que l'AFEAS regroupe des femmes issues des milieux ruraux et de petits centres urbains. Le secteur de l'immigration voit aussi, à partir des années 1970, l'apparition d'organismes de services et de défense des droits des immigrant.es, qui se rassemblent autour de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI).

Dans le secteur handicap, des regroupements de personnes vivant avec divers types de handicaps physiques se forment également dès les années 1970 et obéissent à une dynamique d'institutionnalisation. Le Comité de liaison des handicapés physiques (CLHP) fédère alors 125 organismes et réalise une consultation régionale qui définit des objectifs en rupture avec ceux préconisés par le gouvernement, contribuant ainsi à l'interReconnaissance entre les différents organismes. Quelques années plus tard, c'est à la suite d'un chantier de concertation initié par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), créé en 1978, qu'est mise sur pied une Table de concertation qui deviendra la Confédération des organismes des personnes handicapées du Québec

1. Hudon, Raymond, Christian Poirier et Stéphanie Yates (2008), «Participation politique, expressions de la citoyenneté et formes organisées d'engagement : la contribution des coalitions à un renouvellement des conceptions et des pratiques», *Politique et sociétés*, vol. 7, n° 3, p. 165-185.





(COPHAN). Celle-ci joue un rôle important dans l'analyse des politiques gouvernementales et la configuration des actions menées en faveur de ces personnes. Les tensions à l'intérieur du mouvement entre les organismes nationaux et régionaux entraînent la création de l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH) en 1995, avec, comme rôle, la représentation nationale des regroupements régionaux de défense des droits dans le cadre de la concertation avec les instances gouvernementales, sans cependant que ses positions rejoignent toujours celles de la COPHAN.

À l'opposé, jusqu'au début des années 1990, le secteur LGBT demeure divisé – notamment entre gais et lesbiennes – et faiblement institutionnalisé, et les regroupements internes souffrent d'instabilité. Après quelques tentatives infructueuses, la Table de concertation des lesbiennes et des gais du Québec (TCLGC), incorporée en 1993 et devenue l'actuel Conseil québécois LGBT, parvient à rassembler organismes et individus autour d'une feuille de route commune, constituée de revendications face à l'État et aux institutions policières et de santé, issue d'une consultation publique menée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). Sa longévité s'explique par la capacité de ses leaders à imposer leur vision stratégique par-delà les luttes de pouvoir et les dissensions internes passagères.

Les alliances intersectorielles se nouent souvent autour d'enjeux dont l'importance est jugée capitale par une pluralité d'organismes et d'individus. Ainsi la question sensible de l'avortement dans les années 1970 donne lieu à une alliance entre groupes féministes, avec la création de la Coordination nationale pour le droit à l'avortement libre et gratuit, à laquelle participent les grandes fédérations syndicales et les associations d'étudiant.es. Dans le secteur de l'immigration se nouent plusieurs alliances ponctuelles, ralliant des organismes qui se solidarisent pour contrer des processus législatifs ou juridiques, ou en appui à des luttes particulièrement dures impliquant des groupes minoritaires et vulnérables. Par exemple, dans les années 1980, des organismes de protection de droits, des syndicats, des médias et des personnalités publiques se mobilisent contre le projet de loi C-55 et dans l'affaire Regalado. Dans les années 1990 et 2000, la dénonciation de l'exploitation des travailleuses domestiques puis de celle des travailleurs agricoles migrants temporaires réunit plusieurs organisations et coalitions du secteur concerné, auxquelles s'ajoutent des organismes féministes, syndicaux et religieux de défense des droits.

Dans le secteur LGBT, la stratégie de la TCLGC s'axe sur la création d'une vaste alliance intersectorielle en vue d'obtenir la reconnaissance législative des couples de même sexe et des familles homoparentales. Cette coalition associe des partenaires de la société civile, parmi lesquels les centrales syndicales et la Fédération des femmes du Québec, rehaussant ainsi son poids politique auprès des interlocuteurs gouvernementaux et de la population. Des chercheur.es y participent également, dont l'expertise ajoute une crédibilité à l'argumentaire des revendications politiques. Ce modèle bénéfique d'alliance triangulaire entre le secteur communautaire LGBT, des organismes de la société civile et le milieu universitaire, est repris lors de la mise en place du Groupe de travail mixte contre l'homophobie (2004-2007) dont les travaux débouchent sur

une série de recommandations endossées par la CDPDJ (2007) et la mise en place d'une politique (2009), suivie d'un plan d'action de lutte contre l'homophobie (2011). En facilitant la communication et la concertation, une telle configuration d'acteurs.trices accélère des processus de changements sociaux et politiques, mais elle comporte aussi des risques, notamment celui de court-circuiter la base militante du mouvement social.

Les coalitions, tant intrasectorielles qu'intersectorielles, font appel aux ressources à la fois communautaires, médiatiques, juridiques et autres, et sont capables de se coordonner de façon efficace, malgré les conflits de personnalité et d'idéologies, pour contribuer à l'obtention et à la protection des droits dans les différents secteurs. Ces exemples suggèrent que la formation des alliances obéit à des logiques diverses selon qu'il s'agit de combats politiques à long terme ou d'actions ponctuelles, et qu'elles sont parfois favorisées, voire façonnées par des dynamiques institutionnelles ou gouvernementales. Les alliances qui se créent au sein des coalitions sont donc productrices de modalités d'interReconnaissance qui favorisent l'arrimage entre les mouvements sociaux et la société civile dans son ensemble.

Line Chamberland



INSTITUTIONNALISATION. TRIANGLE DE VELOURS

Le rapport aux institutions des mouvements sociaux a varié avec le temps. À l'exception de certains secteurs radicaux du mouvement féministe au début des années 1970, des groupes homosexuels révolutionnaires de la même période et des lesbiennes radicales des années 1980 et 1990, la plupart des mouvements ont dirigé leurs revendications vers l'État en lui demandant des politiques sociales, du financement de leurs activités ou des droits. Ceci vaut également pour les artistes qui ont accompagné les mouvements.

Ces mouvements comportent à la fois une composante réformiste, prête à discuter avec les institutions publiques et parfois même à accepter des mandats étatiques de dispensation de services, et une composante plus radicale, se préoccupant surtout de créer des alternatives politiques et sociales en dehors et parfois même en opposition aux pouvoirs institués. Le poids de ces composantes varie selon les périodes mais elles sont usuellement présentes et en tension. De plus, le statut de minorisées des personnes qui les composent a également imposé de trouver des moyens pour mettre les enjeux soulevés par ces mouvements à l'avant-scène des débats publics et à l'agenda politique des gouvernements.

Si la période plus récente a été marquée par un discrédit néolibéral des mouvements collectifs, une volonté d'intégration subsidiaire des mouvements communautaires à une action publique allégée par rapport au financement des missions sociales et un refus étatique de soutenir financièrement les actions en faveur de l'élargissement des droits sous la double influence du néolibéralisme et du conservatisme, il n'en a pas toujours été ainsi et les divers mouvements ont à la fois développé des liens avec les pouvoirs publics, revendiqué un financement étatique et développé des formes plus ou moins importantes d'association polémique avec les pouvoirs publics, ne serait-ce qu'en se prêtant au jeu des commissions consultatives, des groupes de travail *ad hoc* ou de la participation aux commissions parlementaires.

Les mouvements, qui ont pour la plupart débuté en prenant la forme de petits groupes affinitaires liés autant par des liens personnels que par une volonté commune de



changer ce qui leur paraissait inacceptable, se sont également professionnalisés et formalisés au fil des années. Ils ont également donné lieu à des prolongements dans le monde universitaire avec le développement des études ethniques, féministes, sur les sexualités, sur le handicap ou sur les façons diverses d'appréhender la santé mentale. Chez les artistes, on a assisté à une diversification de leur activité – celle-ci s'exerçant autant dans les milieux militants qu'institutionnels – ainsi que de leur conception de l'art. Il y a également une volonté plus affirmée de voir reconnaître leur apport, leur talent et leur importance culturelle et artistique.

Même si elle ne traduit pas l'ensemble des mécanismes d'institutionnalisation, la notion de «triangle de velours», qui a été développée à l'origine par Alison Woodward pour décrire l'action des mouvements de femmes par rapport aux politiques de l'Union européenne, peut revêtir une portée heuristique pour comprendre au moins une partie du rapport des mouvements aux institutions publiques. Cette notion décrit la formation de réseaux de relations personnelles ou encore la mobilité de certaines personnes entre les groupes militants, le milieu de la recherche ou les milieux politiques. Elle sert également à montrer que les liens personnels se maintiennent indépendamment des modifications du statut (militant, universitaire ou politique) des personnes qui y participent.

Cela permet de comprendre une bonne partie des avancées du mouvement des femmes, notamment en ce qui concerne la liberté d'avortement ou encore l'équité salariale, lorsque plusieurs actrices, occupant des positions diverses dans les groupes de femmes, les syndicats, les universités ou la fonction publique, ont travaillé de concert. Cela permet également de rendre compte de la façon dont a été élaborée la politique québécoise de la santé mentale. Les avancées des mouvements LGBT en ce qui a trait à la reconnaissance des conjoint.es de même sexe ou de l'homoparentalité doivent également beaucoup à ce triangle de velours. Le mouvement des personnes handicapées est également tributaire des liens qui se sont développés, tant avec la recherche qu'avec certain.es politiques. Dans le domaine de l'immigration et du refuge, des liens se sont tissés également, tant avec les milieux de recherche qu'avec certains secteurs de l'appareil politique et gouvernemental.

Aujourd'hui, la forme prédominante que prend l'institutionnalisation, c'est la formalisation d'un savoir né des préoccupations militantes, dicté par la nécessité de trouver les mots pour décrire des situations jugées inacceptables, définir des solutions, mobiliser autant à l'interne qu'à l'externe, persuader les décideurs publics. Ce savoir a fini par se frayer un chemin dans les centres de recherche ou à l'université et a connu une plus ou moins grande formalisation et des médiations qui l'éloignent plus ou moins de ses origines militantes, tout en restant souvent suspect d'idéologie. Mais il n'en reste pas moins que de nouvelles connaissances et de nouveaux champs de recherche se sont développés, en lien avec les mouvements.



L'institutionnalisation prend également la forme d'un financement public des groupes communautaires pour la dispensation de services, à la fois pour suppléer à des services publics de plus en plus carencés et pour répondre autrement aux besoins des populations desservies. Dans certains cas, ces services servent à renforcer la capacité d'action collective des mouvements ; dans d'autres ils hypothèquent leur possibilité de revendication de nouveaux droits ou de luttes pour le respect des droits déjà reconnus.

Diane Lamoureux





APPROCHE EN SILO (VASE CLOS)

Il existe une tension au sein des mouvements entre une approche en vase clos et une approche collaborative. Selon le secteur et les nécessités stratégiques du contexte, certaines organisations optent pour une approche spécialisée tandis que d'autres œuvrent en créant des liens avec d'autres composantes pour se constituer en mouvement. Ces approches peuvent être concomitantes ou alterner dans le temps et sont d'intensité variable selon les secteurs et leurs besoins.

Historiquement, le développement des pratiques du milieu communautaire s'est articulé autour d'enjeux liés à des populations spécifiques, d'objectifs propres et en relation avec les domaines de l'action étatique. L'action au sein d'une organisation gérée par les pairs nécessite de définir qui est ce pair et quelles sont les caractéristiques identitaires qui rendent éligible à une reconnaissance et à une action en son nom. Ce qui apparaît clairement dans une perspective macroscopique des groupes de personnes handicapées, femmes, LGBT, migrant.es ou ayant des problèmes de santé mentale, devient très difficile à analyser lorsque l'on considère la diversité des appartenances, les cloisonnements, les relations d'inclusion et d'exclusion selon les organisations, les motifs de regroupements, les missions et les différentes échelles de mobilisation.

Une organisation qui opère en silo mène ses actions de manière indépendante et selon sa spécificité. Comme mode d'action, le travail en silo privilégie les intérêts du groupe de référence et ce, sans consultation d'ensemble de tous les acteurs.trices et sans tenir nécessairement compte des positionnements et des intérêts d'autres groupes. Les silos peuvent être établis entre les organisations d'un même secteur ou de différents secteurs, tant du côté communautaire que des institutions publiques ou privées.

Certains groupes prennent l'initiative de se décroisonner ou ont entamé un travail commun sous l'effet de l'action gouvernementale ou des projets de partenariats publics-communautaires, dont les tables de concertation. Les modes collaboratifs nécessitent un investissement, des efforts de négociation des intérêts et une entente des groupes concernant les enjeux et les solutions visées. Ils favorisent une coordination des acteurs.trices, renforcent leur capacité d'action et permettent d'éviter des situations de conflits d'intérêts à l'issue des luttes.





Des approches en silo, intersectorielles ou transversales peuvent contribuer chacune à leur manière aux développements des luttes et garantir le maintien d'une spécificité dans les revendications et solutions collectives proposées. Selon le contexte, les organisations peuvent alterner dans leur approche ou avoir des approches différentes selon les enjeux ne permettant pas de les opposer.

Dans le secteur LGBT, les groupes militants d'entraide par les pairs se différencient des groupes de défense de droits dans la mesure où ces derniers favorisent une mixité et la reconnaissance de points communs entre les groupes, facilitant ainsi la convergence des luttes. Chez les lesbiennes, des résistances à ces collaborations sont maintenues en raison de la misogynie du milieu gai qui est également dénoncée par celles qui acceptent de lutter dans la mixité, comme au sein de la Table de concertation des lesbiennes et des gais du grand Montréal. La formation de caucus au sein des coalitions LGBT fournit un espace « en silo » dans lequel se formulent les aspirations et les revendications spécifiques à certains groupes, comme les lesbiennes ou les personnes trans, et offre une meilleure assurance de leur inclusion dans les luttes collectives et les négociations avec les pouvoirs publics.

Le découpage ethnoculturel en silo des organisations en immigration s'est reflété dans le développement, par le milieu communautaire, de services spécifiques aux nouveaux arrivant.es et qui n'abordent que très peu la question des réfugié.es. La Table de concertation des organismes au service des personnes immigrantes et réfugiées a traité plus inclusivement des droits des réfugié.es et leur défense en créant des liens entre les organisations locales. Ce décloisonnement a permis d'aborder les aspects politiques et organisationnels, de répondre aux besoins de compréhension et de formation, en plus d'incorporer des préoccupations d'autres minorités, dont les personnes immigrantes handicapées et les femmes.

À la différence des autres secteurs, les femmes s'affirmaient déjà contre l'approche en silo dès 1966 à travers la Fédération des Femmes (FFQ) qui se posait comme organisation non confessionnelle et multiculturelle, contrairement aux associations professionnelles ou matrimoniales. Plus tard, la coalition entre la FFQ et Femmes autochtones du Québec a permis d'établir un dialogue de nation à nation. Les luttes pour l'équité salariale et les congés de maternité ont largement été menées par des associations avec les syndicats. Finalement, les mobilisations concernant le droit à la contraception et à l'avortement rassemblaient des femmes de tous les milieux. Le secteur femmes est toutefois largement resté en silo face aux luttes des femmes handicapées.

Dans les secteurs du handicap et de la santé mentale, le développement des groupes de services et de défense des droits est lié à des contextes sociaux et géographiques particuliers et marqué par des découpages sectoriels institutionnels établis en fonction des diagnostics, types de déficience et sources de financement. Le raffinement des catégorisations médicales et le développement des réseaux institutionnels de soins médicaux, de services spécialisés et de réadaptation en santé mentale, en déficiences intellectuelle et physique, suivant la Commission Castonguay, auront encore davantage balisé ces secteurs. En santé mentale, le développement des milieux alternatifs

est lié à une volonté de sortie de la prise en charge psychiatrique et donne naissance au Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec. Le secteur santé mentale fonctionne en silo face à celui du handicap. Le développement des domaines éducatif, du travail et des services associés ont produit des silos sourd.es et aveugles, soit en collaboration, soit en réaction à la mise en gouverne de la question du handicap par l'État et l'imposition d'un cadre législatif en la matière. D'autres silos se sont développés selon la cause du handicap et selon les régimes d'assurances : vétérans.tes, accidenté.es du travail, accidenté.es de la route. La sectorisation gouvernementale produit en retour une sectorisation communautaire. Le Sommet socio-économique de 1981 aura toutefois amené les associations à travailler ensemble et à établir un mode de coordination existant toujours aujourd'hui sous la forme de coalitions nationales, comme la COPHAN, l'AQRIPH et le RRASMQ.

Yan Grenier, Normand Boucher,
Patrick Fougeyrollas



IMMIGRATION

DE L'ORGANISATION DES SERVICES AUX DROITS À PROTÉGER

Francine Saillant, Alfredo Ramirez-Villagra¹

Les droits dans le champ de l'immigration sont inscrits dans la longue durée. On ne peut que difficilement penser les droits et la vie sociale des droits en gommant la part de l'héritage de ce secteur relativement aux événements de la Deuxième guerre mondiale qui ont conduit à la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH-1948) ainsi qu'à la Convention de Genève (CG-1949)². C'est parce que des centaines milliers de personnes se sont trouvées sans pays après la réorganisation de l'ordre socio-géopolitique de 1945 en Europe qu'il a fallu trouver une manière de penser politiquement et juridiquement l'obligation de l'accueil des réfugiés. Par ailleurs, c'est parce que des hommes et des femmes se sont trou-

vées persécutées en raison de leurs origines et d'autres caractéristiques, que la DUDH et la CG ont été proposées au monde et à l'Europe. Il semble important de rappeler qu'inscrire la mémoire des droits dans la longue durée, pour ce qui est de l'immigration, incite à remonter à ces événements qui ont un impact encore aujourd'hui, non seulement dans le secteur, mais dans tous les instruments du droit international concernant les minorités culturelles et les groupes minorisés.

Au-delà de tels événements, la structure politique canadienne et québécoise en immigration a historiquement joué un rôle de premier plan. Le Canada a adhéré tant à la DUDH qu'à la CG. En tant que province canadienne, le Québec n'a pu que suivre la voie tracée par le pays fédéral. Ce n'est qu'en 1962 que le gouvernement fédéral a adopté une politique d'immigration basée sur une admission universelle, c'est-à-dire sur la sélection non discriminatoire (T p. 99) d'immigrants, par exemple les Noirs et les Asiatiques, pour entrer au Canada (Knowles, 1997 ; Berhelot, 1997)³. Cette loi

1. Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour leur contribution à la rédaction de ce chapitre et à sa relecture attentive : Élisabeth Garant, Mouloud Idir et Joseph Lévy. Nous remercions également Nathalie Ricard et Karoline Truchon qui ont agi, chacune à leur tour, à titre de coordonnatrice de l'équipe de recherche et effectué une partie des entrevues du secteur immigration.
2. Voir le site Internet des Nations Unies, *Déclaration des droits de l'Homme*, <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html>; et celui de la Croix-Rouge, *Convention de Genève*, https://www.icrc.org/fre/assets/files/other/icrc_001_0173.pdf, pour la référence spécifique à la Déclaration et à la Convention. À noter que dans ce chapitre les acronymes sont suivis des dates inaugurales (création, fondation, déclaration, etc.).

3. Ce texte ne peut faire état de toute l'évolution législative en matière d'immigration. On peut consulter d'excellentes synthèses sur les sites Internet du Conseil canadien pour les réfugiés

se trouva modifiée en 1967 en faveur d'un système de pointage permettant une sélection basée sur le niveau d'instruction, les compétences eu égard au marché du travail et enfin, sur la connaissance de l'anglais ou du français. Durant les années 1960, le Canada et le Québec ouvrent donc leurs portes à une immigration diversifiée. Les droits des réfugiés et l'octroi du statut d'immigrant sont sous responsabilité canadienne et le Québec, dès qu'il a pu le faire, a tenté de maîtriser certains des paramètres de l'immigration. Depuis les années 1970, le Québec a assumé sa responsabilité en immigration de façon beaucoup plus développée que dans les autres provinces. Les ressources financières qui viennent en soutien direct aux personnes immigrantes, quel que soit leur statut, sont surtout canadiennes, le Québec n'investissant qu'assez peu en supplément des deniers fédéraux; les ressources fédérales transitent entre autres par le ministère de l'Immigration, lequel, depuis sa création en 1968, a pris plusieurs noms⁴. Les diverses lois canadiennes ainsi que les multiples versions du ministère québécois qui ont vu le jour depuis les années 1960 se sont accompagnées d'autant de versions du bien-être des personnes immigrantes, de leur statut, de leurs droits et bien sûr de leur reconnaissance.

Le secteur de l'immigration ne peut être associé à un mouvement social au sens qu'il peut prendre, par exemple, pour le mouvement des femmes. Il fait cependant partie intégrante du milieu communautaire, et cela depuis très longtemps, en particulier par les services qu'il dispense aux personnes immigrantes et réfugiées, mais aussi par la défense qu'il fait de leurs droits. Il a, comme les autres secteurs, de fortes assises dans la société québécoise et il en a vécu les

mouvances principales. En ce qui concerne les droits et la reconnaissance, et qui plus est l'interReconnaissance, la question migratoire permet d'y faire largement écho. D'abord parce que la reconnaissance est au cœur même de l'action en immigration puisque toute action dans ce contexte suppose de reconnaître un nouveau citoyen.ne dans sa propre société ainsi que sa culture d'origine. Il importe au milieu communautaire de travailler dans le sens d'une plus grande acceptation des autres, de l'autre, voire de son intégration⁵. C'est dans ce sillon que l'interculturel⁶, une caractéristique idéologique et pratique unique au secteur, prend tout son sens. Les pratiques interculturelles intègrent aussi bien le travail de reconnaissance d'identités multiples que celui de l'application des droits fondamentaux et des droits sociaux, politiques et culturels. Les actions de reconnaissance en immigration sont entendues en contexte québécois dans leur sens le plus large et suggèrent une forte imbrication des actions liant services et droits (Saillant, Levy et Ramirez, 2018).

Au fil du temps, entre les années 1960 et aujourd'hui, les lois et les politiques, tant canadiennes que québécoises, sont venues colorer les idéologies et les actions du secteur; elles ont impliqué des débats sociaux majeurs, presque toujours dans la controverse. Au cœur des controverses se trouve toujours le statut des personnes immigrantes, leur valeur par rapport à la majorité, les représentations que l'on se fait d'elles, les droits qu'il faudrait ou non leur octroyer, mais aussi la logique très utilitariste et politique qui est au cœur de nos politiques migratoires. Les droits octroyés aux personnes immigrantes et réfugiées ne vont jamais de soi aux yeux des gouvernements, quand ils ne sont pas tout simplement ignorés. Ils sont matière à débats et ces débats nous conduisent directement à la vie sociale

(<https://www.mce.gouv.qc.ca/publications/CCPARDC/rapport-11-piche-victor.pdf>), du Musée canadien de l'immigration (<http://www.quai21.ca/recherche/histoire-d-immigration/les-lois-canadiennes-sur-l-immigration>) ainsi que de l'*Encyclopédie canadienne* (<http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/politique-dimmigration-1/>, <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/politique-dimmigration-du-quebec/>).

4. Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MAIICC) en 1994; ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration (MRCI) en 1996; ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC) en 2005; ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) en 2014.

5. La notion d'intégration demeure controversée en immigration, considérant le caractère normatif et instrumentalisé qu'elle peut prendre. Quoique questionnée sur cet aspect de son usage, il s'agit quand même d'une notion centrale du secteur.

6. La littérature sur l'interculturel est immense. Pour une histoire de l'interculturel au Québec, voir le récent livre de Lomomba et White (2014) ainsi que celui de Bouchard (2012). Cette histoire de l'interculturel peut être replacée dans le cadre plus large de l'histoire de l'immigration et des politiques migratoires; voir sur ce point Pâquet (2005) ainsi que Piché et Laroche (2007).

des droits, ainsi qu'aux enjeux de reconnaissance, de non-reconnaissance et d'interReconnaissance.

Quatre larges périodes permettent de caractériser le secteur et les transformations qui l'ont marqué. Les années 1960-1980 furent caractérisées par la prise de conscience du phénomène de la migration au Québec. On a vu alors se construire le champ politique local de l'immigration ainsi que le secteur communautaire lui-même. Au cours des années 1980-2001, on a vu se développer des droits, surtout ceux des personnes réfugiées et des demandeurs. ses d'asile, ainsi que certains droits sociaux de personnes immigrantes. Durant ces années, de nombreux programmes se sont développés. Avec la récession économique des années 1990, on a vu aussi se dessiner l'amorce des reculs en matière de droits sociaux et poindre les effets du néolibéralisme. L'évènement du 11 septembre 2001 a constitué un tournant historique, et c'est à partir de ce moment qu'on a pu constater d'autres reculs en matière de droits, surtout ceux des personnes réfugiées et demandeurs. ses d'asile, mais aussi des autres personnes immigrantes, cela en raison des tensions politiques et sociales associées à l'islam, au terrorisme et à ce qui s'est appelé la « radicalisation ». À cette réalité s'est ajouté le renforcement des politiques néolibérales dans tous les secteurs de la vie sociale. Les actions dites sécuritaires ont pris le pas sur l'esprit humanitaire. Dans les sections qui suivent, nous reprenons cette périodisation de manière plus détaillée à partir d'enjeux et d'exemples.

Ce chapitre présente la synthèse des propos de cinquante acteurs. trices-témoins rencontrés à Montréal. Les personnes interviewées, des hommes et des femmes qui sont dans plusieurs cas elles-mêmes immigrantes, ont toutes largement contribué aux luttes sociales et aux droits qui ont marqué le Québec, des années 1960 à 2012 ; elles ont témoigné de leurs actions et de leurs perspectives et réflexions concernant le secteur immigration, tant au passé qu'au présent.

Les entrevues ont été réalisées sur une toile de fond animée et complexe et dans un paysage social source d'inquiétude. Une inquiétude suffisamment forte pour imprégner la mémoire d'une actualité omniprésente, la

Les différents statuts des personnes immigrantes

Les résidents permanents sont les immigrants accueillis au Canada sur une base volontaire mais qui ne sont pas encore reconnus comme citoyens canadiens. Les réfugiés sont ceux qui arrivent au Canada en accord avec la Convention de Genève et selon les règles de l'accueil humanitaire reconnues par le Canada. Les demandeurs d'asile sont les personnes qui attendent que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CIC) rende une décision afin qu'elles soient reconnues comme réfugiées acceptées. Les migrants temporaires sont pour leur part ceux qui, grâce à un permis de travail dans des secteurs définis par le gouvernement, peuvent résider au pays sous certaines conditions et pour un temps limité (pour plus de détails, voir les sites du CIC [glossaire] et de la LDL). Dans ce texte, le terme « immigrants » englobe tous les groupes (résidents permanents, réfugiés, demandeurs d'asile et travailleurs temporaires), à moins que le sens ne soit spécifié.

* Comme il est question de statuts légaux, le texte ici n'a pas été féminisé.

question de l'immigration étant devenue durant cette période un sujet de larges débats, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde. En effet, dans le Canada des années Harper (2006-2015) et dans le Québec de la Charte des valeurs (2013), les acteurs. trices du milieu voyaient arriver avec discernement des reculs en matière de droits pour les personnes immigrantes et réfugiées et ils et elles observaient des tensions créées par la possibilité d'une réglementation de l'expression publique de la religion masquant à peine sa teinte islamophobe. Le rapport de la société québécoise aux personnes immigrantes, surtout les personnes musulmanes, était en train de basculer sous leurs yeux.

Relater le passé, c'était aussi le lire à l'aune d'un présent tissé de tensions et de contradictions et dont le milieu communautaire s'est fait constamment l'écho.

Pour aborder la vie sociale des droits et leur mémoire, nous avons retenu d'exposer les propos des acteurs.trices de manière chronologique tout en faisant ressortir les grands enjeux; nous avons identifié les événements clés qui ont marqué le secteur, en particulier lors de mobilisations impliquant le travail collectif de plusieurs organismes ainsi que de plusieurs catégories d'acteurs.trices. Cette façon de faire permet de faire ressortir, de manière dynamique, les contributions du milieu communautaire et de ses alliés à l'avancée des droits, mais aussi les tensions, voire les reculs à propos de ces mêmes droits. Ces choix ont impliqué que nous laissions de côté nombre de contributions du secteur que le cadre de cet article ne peut véritablement toutes couvrir, en particulier celles qui sont plus périphériques aux droits.

DÉVELOPPEMENT DES SERVICES ET IMPLANTATION D'UN RÉSEAU

Le Québec vivait dans les années 1960 une révolution dite tranquille : il se dotait d'un État beaucoup plus fort, il affirmait son caractère francophone et de nouvelles valeurs politiques. Plusieurs cherchaient à s'affranchir d'une Église catholique qui avait été vécue comme oppressante. Les mouvements syndicaux, étudiants, féministes, socialistes, prirent une ampleur sans précédent au cours des années 1970 et c'est à partir de ces références, dans un Québec en pleine mutation, que commence à se structurer le milieu communautaire en immigration, soit les bases des organisations que nous connaissons aujourd'hui. Les premières ressources communautaires s'étaient déjà installées et n'avaient pas attendu la création d'un ministère québécois de l'Immigration pour agir ; c'étaient la Montreal City Mission (MCM-1910), le Centre social d'aide aux immigrants (CSAI-1946 ; P 25) et la Jewish Immigrant Aid Society (JIAS-1947).

Du côté de la société civile, on assistait non seulement à un renforcement du syndicalisme et des mouvements sociaux mais aussi de la coopération internationale. Le Québec était en pleine ouverture sur le monde. Il connectait son expérience avec celle de pays africains qui s'inscrivaient dans le processus de décolonisation et de nombreux acteurs.trices se rapprochaient des milieux sud-américains qui luttaien contre les dictatures de l'époque. Comme le relate Juanita Westmoreland Traoré : « on savait qu'on faisait partie d'un mouvement pour la justice ou pour la liberté ».

Dans le Québec des années 1960-1970, le gouvernement ne disposait pas de tous les leviers voulus en immigration, largement sous juridiction fédérale ; plusieurs immigrant.es choisissaient l'anglais comme langue d'intégration à la société québécoise, une pratique mal accueillie par certain.es. Les milieux d'accueil communautaire étaient aussi clivés selon la langue, à l'image de la société québécoise montréalaise, ce qui correspondait aussi en gros aux différences religieuses portées par les organisations de l'époque. En effet, une organisation telle que le CSAI était francophone et associée à l'Église catholique, alors que la JIAS et la MCM étaient anglophones et respectivement associées au monde juif et au monde protestant.

L'adoption de la Loi 101 (1977), élaborée par le Parti québécois nouvellement élu (1976), lequel fit du français la langue officielle du Québec, est venue modifier certains paramètres de l'accueil, tout comme l'entente Cullen-Couture survenue en 1978⁷. Par cet accord, les francophones purent être privilégiés dans le processus de sélection. Les services publics devaient dorénavant se donner en français et l'école publique devait passer obligatoirement par le français pour les immigrant.es, à moins d'entente spéciale. Les intervenant.es du secteur communautaire en immigration n'adhéraient toutefois pas obligatoirement à une vision linguistique des services portée par une majorité, qu'elle soit anglophone ou francophone. Ils et elles ont dû jongler avec la question de l'identité

7. Voir le site Internet de Citoyenneté Immigration Canada, *ABC de l'entente Canada-Québec*, <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/lois-politiques/ententes/quebec/abc-quebec-acc.aspx>

québécoise et des services à dispenser, bien au-delà du débat national. Les partisan.es du Parti libéral libéraux voulaient que plus d'immigrant.es apprennent le français alors que de nombreux militant.es péquistes craignaient l'immigration vue comme menaçante pour l'identité québécoise francophone. Malgré ces tensions, dans les années 1970, il y avait ce besoin pour les Québécois.es francophones d'être reconnues par les autres minorités. Les minorités ethnoculturelles représentaient pour certain.es francophones un espoir d'ouverture à leur propre cause, notamment parmi ceux et celles qui étaient sympathiques à une critique de la colonisation (T p. 97).

Lorsque les nouveaux arrivant.es rejoignent le Québec à partir des années 1970, ils et elles sont placées devant une société qui n'a connu de l'immigration que celle, en majorité européenne, qui entoura la Deuxième Guerre mondiale. La majorité de celles et ceux qui furent auparavant accueillis au Québec étaient par exemple Italiens, Grecs, Hongrois, Polonais, ou encore membres des communautés juives d'Europe de l'Est ou du Maghreb qui avaient été victimes de discrimination raciale et religieuse. Au cours des années 1960-1970, ce profil commença à changer, phénomène qui s'accrut plus tard dans les années 1970 et après. De nouvelles vagues d'immigration traversèrent la frontière. On pense aux Haïtien.nes qui, à partir de la fin des années 1960, fuyaient la dictature de François Duvalier. Dans les années 1970, on pense aux Boat People, venu.es du Viêt Nam, qui cherchaient refuge contre la guerre et le communisme. On pense encore aux réfugié.es politiques d'Amérique latine, notamment du Chili, qui échappaient au régime de Pinochet⁸. L'importance de plus en plus grande de ces nouveaux groupes au sein de la société québécoise et, de manière plus générale, d'une présence immigrante visible et audible, que l'on qualifierait aujourd'hui de racisée, devint, avec l'élection du Parti québécois, une question très sensible. Alors que le Québec francophone luttait pour sa place au sein de la Confédération, son attention était sans doute plus attachée à sa propre survie qu'à celle des autres

communautés présentes sur le territoire. Comme le rappelle Sylvain Thibault, «dans le fond, le portrait a bien changé de 1910 à 2010. Aujourd'hui, les réfugiés qui arrivent ici nous arrivent d'un peu partout».

Les nouveaux arrivant.es faisaient face à une série de problèmes allant au-delà de leur situation personnelle et des circonstances spécifiques de leur immigration. Le contexte d'accueil était assez pauvre en services car seulement quelques organisations avaient pignon sur rue. Ces problèmes se sont transformés en véritables défis pour un secteur communautaire encore embryonnaire dans les années 1960.

C'est finalement à partir d'actions conduites par des organisations soutenues par des milieux religieux que se mit en place le secteur communautaire en immigration tel qu'on le connaît aujourd'hui. Des organisations catholiques, juives et protestantes (notamment issues de l'Église unie du Canada) avaient été auparavant au rendez-vous pour accueillir les nouveaux arrivant.es. Le CSAI, à travers Thérèse Benguerel de la Congrégation Notre-Dame-du-Bon-Conseil, le JISH, à travers le Dr Joseph Cage de l'Université McGill, mais aussi, bien avant, le MCM par ses actions précoces autour des sanctuaires⁹, furent parmi les principaux piliers de l'offre de soutien. Les motivations des premières organisations pour les immigrant.es étaient reliées à l'importance qu'elles donnaient aux valeurs de charité et d'accueil, centrales aux institutions religieuses qui les soutenaient. Dans les années 1960, d'autres organisations ont aussi vu le jour, notamment l'Institut interculturel de Montréal (IIM, ancien centre Monchanin-1963-2013) (Levy 2014; Garant 2013), pionnier dans la diffusion des modèles interculturels de pensée et d'intervention, ainsi que la Ligue des droits et libertés (LDL-1963) (LDL 2013) pour qui le soutien et la défense des personnes immigrantes et réfugiées furent et sont demeurées des moteurs d'intervention en matière de droits.

8. Pour un historique plus détaillé, voir Piché et Laroche (2007).

9. Les sanctuaires constituent au sein des églises des espaces de protection et de refuge des demandeurs.es d'asile menacés d'extradition en raison du caractère considéré non légal de leur présence au pays. L'Église unie du Canada a été un précurseur de ce type d'action qui fut ensuite repris par d'autres acteurs religieux au Québec et ailleurs au Canada.

Tout le travail du secteur communautaire à partir des années 1960-1970 se développa dans la perspective du bien-être de ces nouvelles vagues d'immigrant.es et de leur reconnaissance comme membres de la société québécoise. Pour le secteur communautaire encore embryonnaire, il fallait faire apparaître les personnes immigrantes comme groupe social dans un Québec duel, divisé entre francophones et anglophones. Il fallait aussi montrer l'immigration comme réalité (et les devoirs envers les personnes immigrantes), et la détacher d'une vision des services accolée à celle de la charité. Il fallait enfin considérer les droits des personnes immigrantes comme faisant partie de la tâche d'un secteur en train de se constituer. Il fallait enfin faire en sorte que l'immigration devienne une question centrale et prioritaire, et pas seulement un « problème européen ». Il fallait enfin dépasser la vision nataliste qui s'était répandue suite à l'élection du Parti Québécois (1976)¹⁰. Cette vision nataliste, rappelons-le, considérait les immigrant.es comme une menace pour la démographie des Québécois.es francophones.

L'élargissement des perspectives en immigration, notamment le passage entre une vision nationaliste, nataliste et utilitariste, et une position critique et internationaliste, incluant la perspective des droits humains, a été très important au cours des années 1970 et aussi plus tard dans les années 1980. Il fallait aussi que le gouvernement fasse siennes les priorités en matière d'immigration. Même le mouvement communautaire travaillait peu avec l'immigration. « Leurs problématiques, leurs enjeux, leurs défis, les injustices et discriminations étaient peu pris en compte par le mouvement communautaire de façon à peu près généralisée » (Élisabeth Garant).

À partir des années 1970, les exigences de l'organisation communautaire sont devenues de poursuivre le travail de mise sur pied des services de base aux personnes immigrantes tout en s'adaptant aux réalités du profil des nouveaux arrivant.es. Il a alors fallu développer et multiplier les services en matière de logement, de travail et de santé. Pour beaucoup de personnes

immigrantes, arriver au Québec, c'était se retrouver dans des conditions de logement extrêmement critiques en plus de vivre une précarité financière aiguë. La fragilité psychologique était aussi une réalité, en particulier pour les personnes déplacées de guerre et pour celles qui fuyaient la persécution politique, religieuse ou ethnique. L'exemple du logement des Boat People reste emblématique.

Moi, j'ai visité des appartements, je me souviens d'un appartement en particulier juste en arrière de la Côte-des-Neiges sur l'avenue Mackenzie où c'était une famille vietnamienne avec les deux parents, le père et la mère, ils avaient trois enfants en très bas âge, il y avait une porte qui s'ouvrait sur un placard et ce placard était devenu un bureau de travail. Alors [le père] étudiait, il travaillait le jour et il étudiait la nuit. Les enfants dormaient sur des sièges en plastique, genre chaises de plage. C'était ça leur lit. Donc, il y avait un besoin criant, il y a sûrement encore besoin. (Raymonde Folco)

Au cours des années 1970, d'autres organisations se mirent en place dans le but très direct de défendre les droits des personnes immigrantes et réfugiées : on peut citer le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR-1978) ainsi que la Table de concertation des organismes au service des personnes immigrantes et réfugiées (TCRI-1979), suivie du Centre justice et foi (CJF-1983).

Et il y avait d'autres tentatives, il y avait des tentatives de créer quelque chose qui allait ressembler plus au Refugee Council en Europe, les gens ici ne voulaient pas être contrôlés. Mais, on a créé quelque chose qui s'appelait à l'époque le Comité permanent des organismes canadiens au service des réfugiés, *Standing Conference of Canadian Organizations Concerned for Refugees*. Qui était pan-canadien et qui est maintenant le CCR. (Rivka Augenfild)

La TCRI venait pour sa part répondre à un besoin à la fois politique et organisationnel criant. Au-delà des services directs aux personnes, des besoins de formation, de concertation, de lobbying se faisaient sentir. Pour que le gouvernement puisse penser l'immigration comme une question prioritaire, pour que la société puisse considérer l'immigration autrement que comme

10. Se rappeler le film *Disparaître* (1989) de Lise Payette.

corps étranger, pour que les préjugés s'atténuent, voire disparaissent, il fallait se constituer comme une force et rendre visible la question de l'immigration, les personnes immigrantes ainsi que ceux et celles qui décidaient de faire de cette question le centre de leur vie professionnelle ou bénévole. Les organismes devaient aussi porter leur réflexion et partager leurs expériences sur la manière dont il fallait accueillir les personnes immigrantes et réfugiées : comment favoriser l'adaptation culturelle, particulièrement au plan linguistique ? Comment articuler les services et le travail à réaliser en matière de droits des personnes immigrantes et réfugiées ? Comment accroître un financement qui venait principalement des milieux religieux et avoir une autonomie accrue ? Une telle structuration fut poussée, entre 1979 et 1981, par l'arrivée des Boat People, un groupe pour lequel la société québécoise n'avait pas été préparée. Il y eut à ce moment un véritable mouvement d'accueil des Boat People de la part de toute la population canadienne et québécoise, un mouvement supporté par les gouvernements canadien et québécois en place. « Les autorités politiques ont pris une attitude positive. Ils ont eu un discours positif et accueillant, et la population a embarqué, on a sollicité la population d'accueillir, de prendre des immigrants, de les aider à s'établir et tout ça » (André Paradis). « Tout le monde était d'accord qu'il fallait faire quelque chose, qu'ils étaient des réfugiés, c'était plutôt l'organisation concrète des ressources, de l'intégration » (Giovanni Fiorino).

C'est dans ce bouillonnement que la TCRI se mit en place. Rivka Augenfeld rappelle « qu'au début il y avait le premier président de la Table, c'était Jean Isseri. On faisait des réunions mensuelles, il y avait toujours un représentant du ministère québécois de l'Immigration et un représentant fédéral, tous les grands joueurs étaient là-dedans, le YMCA. Dès que la Table est née, l'Hironnelle est née, la Maisonnée c'était juste avant, d'autres groupes... au début c'était une Table de Montréal plus la Rive-Sud ».

La Table, pendant les dix premières années, c'était un regroupement de militants bénévoles qui faisaient ça pour la cause, mais il n'y avait aucune professionnalisation, il n'y avait pas d'employé, il y avait un

C.A. C'était des gens qui se rencontraient le soir, le dimanche, pour faire les luttes. Quand je suis arrivé, il y avait une urgence de se rattacher au mouvement communautaire pour aller chercher des sous, parce qu'on voyait que tout le monde avait plein d'argent sauf nous ! Puis le ministère de l'Immigration qui relevait de nous à l'époque... eux ça les arrangeait bien qu'on était relativement peu revendicateurs, qu'on coûtait pas très cher. Les premières années, c'était le fédéral qui nous finançait. Le ministère du Québec refusait de nous financer. Parce que c'était réfugié, parce que demandeur d'asile ça relève du fédéral. C'était surtout en fait pour ramener des organismes des régions et faire une coalition plus large pour avoir un rapport de force plus intéressant envers le gouvernement, mais aussi pour pouvoir s'enligner un peu sur les modèles de regroupement comme d'autres regroupements... les jeunes, les femmes, et d'autres. (Stephan Reichhold)

Dans la période de la création de la TCRI, la collaboration du milieu communautaire avec le milieu syndical s'est imposée pour lutter plus efficacement contre certaines formes de discrimination de groupes d'immigrants tels que les travailleurs dans le textile, l'hôtellerie et les chauffeurs de taxi. Des organisations telles que la Confédération des Syndicats nationaux (CSN), la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), ont été au cœur de nombreuses actions en faveur des personnes immigrantes. Les alliances entre le secteur communautaire, le milieu syndical mais aussi avec des organismes de la coopération internationale et de défense de droits ont été importantes. Elles étaient une manière de donner vie et voix au secteur de l'immigration à travers des organisations déjà bien établies, pour qui cet enjeu était significatif. L'action d'organisations telles que la Ligue des droits et libertés (LDL, 1963), l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI, 1976), fut à ce titre et demeure toujours essentielle. La conscientisation de la société québécoise obligeait à des alliances élargies (T p. 201) à d'autres organisations que celles du milieu communautaire en immigration. Juanita Westmoreland Traoré souligne avec justesse qu'« on faisait travailler des personnes dans des conditions sans aucune protection et

qui allaient contre toutes les Convention des Nations Unies et des Conventions du travail».

La LDL, un organisme central pour la défense des droits humains au Québec, fut d'ailleurs une source d'inspiration majeure pour le développement même des outils et organismes d'État en la matière : la Charte québécoise et la Commission des droits de la personne.

Il y avait Simone Monet-Chartrand qui a été la directrice adjointe de la Ligue à l'époque. Le président ça été Léo Cormier, après ça a été Hurtubise qui est un juge à la Cour Supérieure, maintenant probablement à la retraite. [...] Quand la Commission des droits a été créée finalement en 1975, Hurtubise, qui a été le président de la Ligue, et puis l'autre qui était directeur général, ont été nommés président et vice-président de la Commission des droits [...]. On pourrait même dire que la Charte des droits canadienne, qui est une réalisation de Trudeau, ça a pris son origine à la Ligue, aussi parce que dans les années 1960 il y avait un comité à la Ligue qui avait travaillé dans lequel, entre autres, s'était impliqué Jacques Hébert Morin qui avait développé des projets de charte et avait mis de l'avant l'idée qu'il faudrait finalement qu'il y ait l'adoption d'une charte canadienne et québécoise. Alors, on peut dire que Trudeau, quand il est arrivé à Ottawa, c'est un projet qu'il a poursuivi et c'est vraiment lui qui a poussé pour l'adoption d'une charte pan-canadienne et puis la Ligue a mené directement campagne à partir de 1962, a lutté pour l'adoption d'une charte. Alors, la Ligue a une longue histoire et a beaucoup de réalisations, je dirais encore plus importantes dans cette période des années 1960-1970 parce que c'était l'époque où les grandes réformes se sont faites au Québec, [...] il y a eu plein de réformes dans le domaine de l'éducation, de la santé, etc. Il y a eu des réformes importantes dans le domaine juridique, la protection des droits, et je pense que la Ligue a joué un rôle important dans ces réformes. (André Paradis)

Dans le nouveau contexte légal auquel la Charte donnait lieu, les organismes agissant pour les droits des réfugié.es se sont attelés à développer des stratégies en vue de transformer le système canadien de détermination du statut des réfugié.es, un fer de lance de leurs actions. Par exemple, en 1976-1977, une coalition

de 25 organisations, avec le soutien de la Ligue, s'est mise en place contre la nouvelle loi canadienne sur l'immigration, la loi C-24¹¹. Dominique Boisvert, juriste, rapporte que, selon la coalition, il était nécessaire de sensibiliser la population et les politicien.nes au fait que le projet de Loi C-24 devait être revu car il obligeait les nouveaux arrivant.es à accepter d'être envoyées en région et à se plier à certaines mesures de sécurité nationale. En 1977, cette coalition a multiplié les manifestations, les articles dans les médias, la recherche d'appuis de personnalités publiques, les rencontres avec des élu.es. Des militant.es du Québec, mais aussi de l'Ontario, ont tenté d'influencer député.es et sénateur.trices à Ottawa. La coalition réussit à soustraire du projet de loi la condition de l'envoi forcé des immigrant.es en régions (T p. 197). Il faut rappeler que c'est à partir de cette lutte autour de la Loi C-24 que le milieu communautaire en immigration a donné naissance au Comité Permanent (comité de réflexion autour de l'immigration au Canada), auquel nous faisons ci-haut référence.

À cette époque, les demandeur.ses d'asile qui étaient reçus par les agents de l'immigration subissaient des entrevues d'admission à distance qui étaient retranscrites et envoyées à un comité à Ottawa. Les organismes étaient conscients des injustices dont étaient victimes les réfugié.es, car ces personnes étaient admises ou refusées au Canada selon un processus qui n'était pas du tout transparent, voire arbitraire, et dans lequel il n'existait aucune garantie d'audition et aucun mécanisme d'appel des décisions. Dans un tel contexte, le changement de la loi de l'immigration était essentiel afin d'introduire des dispositions qui allaient contribuer à faire prévaloir la présomption d'intégrité dans les demandes des réfugié.es et prouver, sans nul doute, être un « vrai réfugié » au sens de la Convention de Genève. Cette lutte trouva un aboutissement dans les années 1980 comme on le verra plus loin.

11. Laquelle fut, selon Labelle (1988), finalement adoptée deux années plus tard.

[...] tout ce qui était risqué d'erreur était évidemment immense. Et puis [...] ça prenait énormément de temps [...] pendant une longue période de temps on n'avait pas droit à un permis de travail, il n'y avait pas non plus d'aide sociale pour les demandeurs d'asile. À l'époque on cherchait par tous les moyens, juste de [faire en sorte] que les gens survivent. (Noël St-Pierre)

Pour la plupart des individus nouveaux arrivant.es, qu'ils aient été ou non réfugiés, il fallait, du point de vue des organismes, commencer à partir de rien compte tenu du fait que ces groupes ignoraient leurs droits; il fallait les sensibiliser aux stratégies de lutte, les aider à organiser la syndicalisation. Ce type d'actions se heurtait à de nombreuses résistances de la part des employeurs.ses et des immigrant.es elles-mêmes, soucieuses de ne pas mettre en péril leur travail. Il existait bien sûr différentes associations à caractère ethnique, telles que l'Association des travailleurs grecs ou le Regroupement des travailleurs latino-américains; mais au sein de ces associations, la défense des droits des travailleurs.ses n'était pas une pratique courante. Des militant.es de gauche au sein des associations d'immigrant.es, mais aussi de syndicats, ont entrepris des actions pour favoriser ce type de priorité. Plusieurs obstacles devaient être surmontés car les employeurs.ses camouflaient les conditions de travail les plus douteuses; les travailleurs.ses étaient souvent séparées selon des catégories ethniques ou de genre. Les syndicats existants étaient eux-mêmes très fragmentés, les travailleurs.ses immigrantes étant engagées dans des secteurs déjà très précaires et sous-payés, comme c'était le cas du textile ou de l'hôtellerie, et ces ouvriers.ères vivaient dans la peur constante de perdre leur emploi. Ceci sans compter le peu d'expérience et d'ouverture des syndicats traditionnels, qui étaient plus habitués aux travailleurs blancs et masculins, qu'aux immigrant.es et aux femmes. Le témoignage présenté par Noël St-Pierre illustre le climat qui régnait au cours de cette période et les stratégies de segmentation employées par les patrons.

Ce sont les femmes qui faisaient toute la couture, c'était les hommes qui faisaient la coupe. C'était un

travail beaucoup mieux payé. Ce n'était pratiquement que des hommes d'origine grecque qui faisaient ça. [...] Il y avait les *sweat shop* du boulevard St-Laurent, le textile, la fourrure, et là il y avait toutes sortes de problèmes qui survenaient en même temps. Dans la fourrure, on sortait littéralement des machines à coudre et on les envoyait dans les sous-sols ou dans les chambres à coucher des travailleuses à la maison. [...] Dans le textile, la possibilité d'organiser des gens était extrêmement difficile. C'était des petites unités où les patrons avaient réussi à diviser les femmes. Il y avait les Chinoises, les Latinas et les Portugaises. On disait aux Portugaises qu'elles n'avaient pas le même salaire que les Latino-américaines, etc. [...] Et à l'époque, une lutte assez importante, c'était le changement de syndicat dans l'hôtellerie à Montréal dans les grands hôtels, où les travailleurs les moins bien payés étaient en général les immigrants. Portugais, Latino-américains, Italiens, Grecs. Il y a un Portugais qui appartenait à l'Union des employés de l'Hôtellerie, je pense que ça s'appelait ainsi, qui vient me voir. Et à qui j'ai expliqué des choses: c'est quoi une convention collective, c'est quoi un grief [...] Et les gens n'avaient jamais entendu parler. C'était vraiment intéressant, parce qu'à un moment donné, je suis allé carrément d'une façon clandestine à l'entrée des camions, au deuxième sous-sol, à l'hôtel du Mont-Royal pour expliquer ces choses-là. [...] Il y avait à peu près une cinquantaine d'employés qui étaient là pour rencontrer «l'avocat» comme disait le Portugais. [...] À un moment donné je l'ai rencontré, il était assis littéralement dans le lobby de l'hôtel à prendre un verre avec le directeur du personnel et les employés venaient expliquer en présentant au syndicat leurs problèmes, mais devant le patron... alors en bon étudiant de gauche, je regarde ça et je me dis mais [...] C'est ahurissant! Et bref, plusieurs des grands hôtels en dedans de deux années ont appelé la CSN et il y a eu vraiment cet espèce de travail un peu clandestin des immigrants entre eux et l'Union des travailleurs immigrants [...] sans affirmer «on est pour ou contre un syndicat ou l'autre», [on] disait que les gens devraient avoir droit à un syndicat qui les représente. (Noël St-Pierre; T p. 99)

Alors que les militant.es ont joué un rôle central dans cette ouverture, en même temps que le climat social

était favorable aux découvertes et au développement dans les années 1970, tout le contexte qui a entouré l'adoption de la Charte québécoise des droits et libertés, puis plus tard celle de la Charte canadienne en 1982, venait donner une légitimité inégalée aux requêtes concernant les droits des immigrant.es. Peu à peu, des gestes d'éclat posés par des personnes immigrantes cherchant par elles-mêmes à changer les choses sont venues aussi modifier le paysage et, pendant un certain temps, rendre la société plus favorable à l'ouverture pour les droits. Le récit de Mahuja, travailleuse originaire du Chili, connu comme « l'histoire de la chaise », est ici très parlant.

Pour les travailleurs, il y avait un mot que j'ai utilisé bien avant que la Cour Suprême l'utilise avec la notion de discrimination, c'est le mot dignité. Tu veux un exemple ? C'est vraiment un exemple génial. Chilienne qui gardait le fils de la conseillère de l'immigration chilienne, Maruja avait une position au Chili, elle était téléphoniste [...] c'était un travail qui était très respecté. Elle l'a quitté parce que ses enfants étaient victimes de persécutions politiques avec la dictature. Donc, elle arrive ici, puis toute dégoûtée, le climat qui est froid, les murs de la maison, c'est en carton, on entend tout ce qui se passe dans les appartements d'à côté, c'est pas comme au Chili, puis, elle n'arrêtait pas de rouspéter. Puis, elle finit par travailler dans une petite usine de textile où à l'époque, les femmes travaillaient, mais étaient assises. Là les patrons ont fait un test de rentabilité pour découvrir que les femmes travaillaient plus vite si elles étaient debout. Sauf qu'au Chili il y avait une loi que même Pinochet n'a pas abrogée qui s'appelait la loi de la chaise, la *Ley de la silla*. Tout employé au Chili depuis les années 1950 a droit d'avoir une chaise. La serveuse, elle vous sert, elle peut aller s'asseoir deux minutes. L'employé dans un magasin la même chose. Il n'y a personne qui passe huit heures debout. Alors Maruja [se dit] si Pinochet ne m'a pas enlevé ma chaise, il n'y a pas un seul patron ici qui va le faire. Alors, elle s'est agrippée à la chaise... Et trois hommes l'ont sortie avec la chaise de l'usine qui était genre au troisième étage... Et là, tous les gens ont fait une grève. Et là, il fallait défendre Maruja en assurance-chômage. L'employeur disait qu'elle avait été congédiée par sa faute à elle. Insubordination. Donc, elle réclamait six semaines d'assurance-chômage, je

la représentais. Et là, j'ai fait toute la preuve de ça, la loi de la chaise, la dynamique homme-femme et tout. On a gagné ! (Noël St-Pierre ; T p. 109)

Au cours de cette période, le syndicalisme, en plus de l'action au quotidien des groupes communautaires en effervescence, a certainement favorisé d'autres changements dans les normes du travail en ouvrant la porte à des protections pour d'autres catégories d'immigrant.es victimes de racisme. En 1975, la loi canadienne sur l'immigration s'est enfin modernisée en raison de l'augmentation du nombre de personnes immigrantes au pays. Pour la première fois, une loi, la Loi C-11, distinguait les immigrant.es indépendantes de ceux et celles qualifiées de réfugiées, lesquelles correspondaient à la définition de la Convention de Genève.

UNE AVANCÉE DES DROITS SUR FOND DE RÉSISTANCE

Au cours des années 1980, l'Europe fermait ses frontières et le Canada s'inquiétait d'un reflux de l'immigration vers son territoire. Les milieux communautaires en immigration jouèrent un rôle important dans la visibilisation des causes entourant les personnes réfugiées face à un gouvernement canadien qui cherchait à recevoir le moins de réfugié.es possibles, acceptées ou non. C'est autour de la Loi C-55, laquelle devait remplacer l'ancienne Loi C-21, que le tout nouvel organisme qu'était le CCR, joint à la LDL, concentra ses actions et revendications en cherchant à faire retirer cette loi. Il était alors question de la protection des droits fondamentaux des réfugié.es en vertu de la nouvelle Charte canadienne des droits et libertés (1982). En 1985, le gouvernement cherchait à restreindre les droits de ce groupe, estimé au Canada à environ 100 000 personnes, dont 35 000 au Québec seulement. Le CCR et d'autres souhaitaient qu'un demandeur.se d'asile puisse se faire entendre et avoir droit d'appel en cas de décision défavorable suite aux audiences de l'immigration. La Loi-55 fut finalement votée presque intégralement. C'est finalement l'arrêt Singh qui a permis de supprimer

le refus arbitraire des demandeurs. ses d'asile, ainsi que le relate Rick Goldman.

Le cas de l'arrêt Singh a marqué un précédent en termes de droits des demandeurs en sol canadien, car ça a été la première fois que s'appliquait la Charte de droits et libertés de la personne dans un contexte de refuge. Cela a signifié reconnaître que la personne a le droit d'avoir une audience orale pour demander l'asile en Canada. C'est cet arrêt de la Cour Suprême de 1985 qui a dit que toute personne au Canada, physiquement au Canada, bénéficie de la protection de la Charte des droits canadiens, et donc en appliquant ce concept au contexte du refuge, la Cour Suprême a statué à l'effet qu'au minimum on doit donner une audience orale à chaque demandeur d'asile. On ne peut pas statuer sur un cas et surtout ne pas [le] refuser sans avoir entendu en personne l'histoire du réfugié. C'est ça qui a mis fin à l'ancien système dans lequel les gens faisaient une déclaration sur papier qui était étudiée par un comité à Ottawa qui ne voyait jamais la personne, qui ne fonctionnait pas du tout bien. On ne peut pas comprendre une personne en lisant quelque chose sur papier. Il faut la rencontrer au moins une fois.

L'arrêt Singh est perçu par les acteurs. trices-témoins comme une conséquence directe du nouveau contexte socio-politico-juridique qui était en développement et en particulier celui de l'adoption de la Charte canadienne. Pour Fo Niemi, «avec l'entrée en vigueur de l'article 15 dans la Charte canadienne, tout le Canada, peut-être pas le Québec, mais tout le Canada, a vécu une révolution sur la question de la Charte».

Durant la même période, des luttes furent menées autour de certificats de sécurité qui mettaient en cause l'impossibilité, pour certaines personnes réfugiées, de pouvoir demeurer au Canada lorsqu'elles étaient jugées politiquement indésirables. L'affaire Regalado, du nom d'un journaliste du Salvador arrivé en 1982, qui fut l'une des premières personnes au Canada à être retenue sous un certificat de sécurité, en résume bien l'esprit¹²

et en constitue l'un des points culminants. Faire l'objet d'un certificat de sécurité signifie l'obligation de quitter le pays pour des raisons liées aux règles de sécurité nationale du Canada. La Gendarmerie royale du Canada soupçonnait Victor Regalado «d'activités nuisibles pour le pays». Expulsé aux États-Unis où il fut emprisonné quelques jours, il revint au Canada la même année. Grâce à l'intervention d'avocats de Montréal, spécialisés dans le droit du travail (Dominic Boisvert et Giuseppe Sciortino), et de Toronto, les États-Unis lui permirent le retour au Canada, malgré cet arrêt. À partir de ce moment, la LDL s'intéressa de près à ce cas exemplaire et un mouvement de solidarité s'est mis en place pour régulariser son statut et annuler le certificat, lutte qui a duré 14 années pendant lesquelles l'accusé reçut un support sans faille. André Paradis relate les actions menées par les différents organismes et personnes au cours de ces années.

Il va y avoir une phase pendant deux ans, de 1982 [...] jusqu'en 1984, quand il y aura un jugement [...] Il y a eu un mouvement de pression très fort au Québec et beaucoup de personnalités ont pris position publiquement en faveur de Regalado. Il y a eu une motion unanime de l'Assemblée nationale qui demandait sa libération. Il y a eu des milliers de personnes qui ont signé une pétition en sa faveur publiée en plusieurs phases, dans le *Devoir*, etc. Il y a plein de gens qui ont pris position publiquement, des associations de journalistes [...], la Fédération professionnelle des journalistes [...], la Fédération nationale de communication CSN [...]. De 1982 à 1984, on va lutter pour sa libération... car il était toujours menacé de déportation [...]. Finalement, le ministre de l'Immigration à l'époque a, sous les pressions, déclaré qu'il ne le déporterait pas au Salvador, mais [qu']il cherchait un tiers pays. Il voulait que son avocat lui trouve un autre pays pour aller rester, mais la Ligue s'opposait à sa déportation, elle s'opposait à une question de principe à la procédure du Certificat de sécurité. (André Paradis)

Victor Regalado, toujours sans statut légal et qui se trouvait sous la menace du certificat, fut laissé tranquille jusqu'en 1987, moment où il fut de nouveau soupçonné par la sécurité nationale. Une fois de plus, la LDL reprit la mobilisation : pétitions, demande d'une nouvelle motion à l'Assemblée nationale, publications de divers

12. Un ouvrage et un film sont disponibles sur cette célèbre affaire : le film s'intitule *Mon insécurité nationale*, de Patricio Henriquez (2014) ; voir aussi *L'affaire Regalado, ou les abus de la sécurité nationale*, Montréal, Ligue des droits et Libertés, 1982. Le gouvernement délivre un certificat de sécurité lorsqu'un ressortissant est jugé comme une menace à la sécurité du pays. Il a le pouvoir de déporter cette personne.

dossiers dans des médias. Ce n'est qu'au milieu des années 1990 que, finalement, le journaliste pourra faire une demande régulière de statut et l'obtenir, grâce au soutien de diverses personnalités du monde politique et de journalistes qui convainquirent le gouvernement canadien de sa non-dangereuse; ce n'est qu'en 2003 qu'il devint citoyen canadien après avoir renoncé à obtenir l'information que le gouvernement canadien disait détenir en preuve de sa présumée dangerosité.

Toujours au cours des années 1980, les thèmes du travail et de la syndicalisation continuèrent de se trouver au coeur des priorités et des actions du milieu communautaire en immigration : on voulait sensibiliser les travailleurs. ses immigrantes à leurs droits, lutter contre l'exploitation, contre la segmentation liée à la diversité des origines, au genre ou à la « race ». Un exemple notable est celui relaté par Jean-Claude Icart, soit celui des immigrants haïtiens présents dans l'industrie du taxi. Les immigrants haïtiens se dirigeaient en grande partie dans l'industrie du taxi qui leur permettait, moyennant un petit investissement, de travailler à leur compte. La compagnie SOS taxi, face à l'afflux des chauffeurs d'origine haïtienne qui constituaient son personnel, décida de les mettre à pied parce que « noirs et sales ».

Qui sont des chauffeurs haïtiens ? Des compagnies n'engagent pas de Noirs et sont favorisées par le marché parce que ces autres compagnies vont faire du démarchage auprès des hôtels, parce qu'à l'époque il y avait le système de *stand de compagnie* dans ces grands édifices. Ces compagnies disent, avec moi, vous avez la garantie que vous n'aurez pas de chauffeur noir, d'accord. Et les gens de ces autres compagnies obtiennent des concessions des stands par le téléphone et à ce moment-là, on est pénalisés parce qu'on ne fait pas de discrimination et on en a marre de perdre de l'argent parce qu'on est équitables. C'est peut-être arrivé au mauvais moment dans l'histoire, mais ça été le plus correct de la *gang*, je tiens à le dire aujourd'hui. On l'a dit et répété, mais ça ne sera jamais assez dit. Évidemment, haro sur le baudet, SOS-racisme, SOS-ci, SOS-ça... beaucoup des chauffeurs se retrouvent à la porte. Mais bon, il y a un problème avec les chauffeurs de taxi à Dorval, parce que Dorval, c'est ce qui est le pire, plus payant, donc, il y a un

surplus de taxis, donc, encombrements, chicane, etc, etc. Il faut réglementer Dorval. Et là, on crée, on prend tous ces groupes et on les met ensemble.

Toujours selon Jean-Claude Icart, une mobilisation eut lieu en 1980, réunissant des journalistes de la *Presse* (Jean-Claude Leclerc), du *Devoir* (Claude Ryan), des syndicats, des organismes tels que le JIAS, le CSAI et la TCRI, mais aussi d'autres, notamment le Bureau de la communauté chrétienne haïtienne de Montréal. Les communautés antillaise, francophone et anglophone firent alliance. La Commission des droits de la personne mit sur pied une enquête et jugea qu'au final, peu de cas de discriminations avaient eu lieu et que les problèmes provenaient de l'industrie elle-même, alors très peu régulée. Toutefois, cette mobilisation eut pour effet de sensibiliser la population au problème croissant du racisme envers des groupes de plus en plus diversifiés et de rendre les Haïtiens plus conscientes de leurs droits. Ainsi que le signale Jean-Claude Icart,

comme problème, de toute façon, depuis 1968, on avait eu le Front de libération du taxi qui avait incendié les garages de Murray Hill, en plein centre-ville, sur la rue Peel. Je pense, parce qu'à l'époque il y a seulement une usine qui avait le droit d'aller à Dorval. Il y avait vraiment des actions pour se battre pour aller à Dorval. Il y avait des problèmes dans les taxis depuis longtemps. Et, notamment, il y avait un certain nombre de permis temporaires, théoriquement temporaires, qui avaient été émis pour Expo 67 qui étaient encore en circulation en 1980-1981. Il y avait un certain nombre de permis temporaires, soi-disant temporaires, émis pour 1976, les Jeux Olympiques, qui étaient encore en circulation. Il y avait peut-être un surplus de permis de taxi à Montréal par rapport aux autres villes. Mais [le gouvernement] va prendre un certain nombre de mesures. On va notamment mettre en place le Bureau du taxi qui va réglementer l'industrie. On va aussi mettre en place un programme de rachat de permis de taxi. On va dire qu'il y a trop de permis à Montréal et le gouvernement va en racheter un certain nombre. Et comme le nombre est resté stable jusqu'à présent, ça veut dire que le permis de taxi qui était à 8000 dollars en 1980, aujourd'hui

vaut facilement 250 000 dollars¹³. Mais, je peux vous assurer d'une chose. Ce n'est pas le permis des chauffeurs haïtiens qui a augmenté. C'est le permis de tous les chauffeurs, même si cette lutte a été menée par les chauffeurs haïtiens. Alors, on se dit que la lutte à la discrimination profite à toute la société.

La question des personnes haïtiennes fut aussi extrêmement importante dans le dossier de la régularisation des statuts. En effet, toujours au début des années 1980, on estimait à environ 2000 le nombre d'Haïtiens résidentes au Québec et considérées comme illégales. Gisèle Turcotte, du CSAI, à la demande du ministre Godin, et avant elle Julien Harvey (alors directeur de la revue *Relations* (P 17), à la demande du ministre Couture, préparèrent les dossiers qui permirent la régulation de ce groupe de personnes. À ces rapports s'ajoutèrent les actions publiques du mouvement et les manifestations en faveur de la régularisation de leur statut, de même que l'implication de la Maison d'Haïti, notamment de Marjorie Villefrance, et du bureau de la Communauté chrétienne des Haïtiens. Ces actions furent par la suite une source d'inspiration pour toute la question des sans-statut au Québec, mais aussi un moment de prise de conscience qui conduisit à la formation du Centre justice et foi.

Au cours des années 1980, la mise sur pied du Centre justice et foi fut emblématique du renforcement du secteur migration, en particulier par ses actions publiques en matière de justice sociale et par son insertion dans un milieu francophone capable de composer avec les tensions et de proposer des modalités du vivre ensemble tenant compte des aspirations nationalistes de l'époque.

En fait, rappeler au fond que le Centre justice et foi a été fondé en 1983 par quelques jésuites, dont Julien Harvey qui a été le premier directeur du Centre. Et Julien Harvey avait dans son idée qu'un centre d'analyse sociale, ce que voulait être le Centre justice et foi pour le Québec, au début des années 1980, se devait d'avoir une attention particulière à l'enjeu de la diversité culturelle et de l'immigration parce que, pour lui, dans le secteur francophone auquel on s'adressait, ce

défi d'accueillir des immigrantes, de travailler à des meilleures conditions pour les migrantes et pour les réfugiées, mais aussi à sensibiliser la population québécoise francophone à un vivre-ensemble avec des gens d'autres origines et porteurs d'autres cultures était le défi le plus important au début des années 1980 et ça méritait que le centre y consacre des énergies de façon plus particulière, d'où la création de ce qu'à l'époque on a appelé le secteur des communautés culturelles, qui s'est ajouté au fond au secteur relation et au secteur débat public. Donc, le Centre est fondé en 1983, deux ans plus tard, Julien Harvey avec Thérèse Benguerel qui sera la première responsable du secteur des communautés culturelles vont initier des activités, une réflexion sur l'immigration, l'intégration, la protection des réfugiées. Donc, cette initiative du centre social fondé par des jésuites était, au fond, d'être au service de la société québécoise, de ses défis, mais aussi d'aider à une réflexion plus en profondeur de certains enjeux, dont ceux liés à l'immigration. Alors, dans le parcours de Thérèse et Julien qui, à l'époque, dans les dix premières années de la création de ce secteur-là, deux enjeux, au fond, majeurs c'était la question de l'ouverture des francophones à cette réalité de l'immigration parce que la réflexion avait été portée beaucoup dans le milieu anglophone même ici à Montréal. (Élisabeth Garant)

Cette période des années 1980 ne fut pas exempte de tensions et de difficultés, bien au contraire. Avant l'avènement de l'arrêt Singh, si emblématique de l'avancée des droits pour les réfugiés, et après les vagues des Boat People vietnamiens, le Canada fit face à l'afflux des Sri Lankais qu'il ne voyait pas du tout d'un bon oeil.

Si on prend le point de vue d'une rétrospective, c'est sûr qu'il y a des hauts et des bas. À la fin des années 1980, c'était assez horrible et puis les discours étaient assez violents, l'espèce de propos qui était tenu par Mulroney qui a convoqué le Parlement d'urgence pour faire face à cette urgence des bateaux qui sont arrivés sur la côte est à l'époque, c'étaient des Sri Lankais, il y avait deux années si je me rappelle bien, il y avait des Sikhs une année et puis l'autre des Sri Lankais, c'était en 1988. (Janet Dench)

13. Une donnée qui a fluctué avec l'avènement d'Uber.

Les parlementaires québécois.es demeuraient pour leur part divisées sur la question de l'immigration. Le gouvernement canadien, qui faisait la promotion du multiculturalisme et qui reconnaissait difficilement la spécificité du Québec autrement que comme une minorité comme les autres, était extrêmement mal perçu par le gouvernement péquiste. L'avènement de la Loi sur le multiculturalisme en 1988 a bien sûr accentué cette tendance et n'a pas contribué à rassurer les nationalistes. Déjà, dans les années 1970, plusieurs parlementaires nationalistes n'étaient pas si favorables à l'arrivée en très grand nombre des immigrant.es. Des tensions persistaient entre une attitude d'ouverture et de fermeture.

Au Québec, il y a eu quand même des ministres qui ont été clairvoyants, je pense à un homme comme Gérard Godin par exemple... Gérard Godin a patronné la philosophie «Autant de façons d'être Québécois» [...] je l'entends encore dans une assemblée haïtienne dire, quant à moi, il n'y aura jamais trop d'Haïtiens au Québec et là, c'est l'ovation! Il venait de Trois-Rivières, comme moi! Ensuite, un homme comme Jacques Couture... Ils étaient les vitrines du nationalisme à visage humain. Mais l'ensemble du mouvement national n'était pas trop enthousiaste des politiques de ces ministres-là... (Jean-Claude Leclerc; T p. 291)

C'est également durant cette période que le gouvernement du Québec se dota en 1981 de son plan d'action sur les communautés culturelles. Le gouvernement Lévesque souhaitait substituer au multiculturalisme canadien une politique de convergence culturelle jugée rassembleuse des différentes cultures en présence au Québec, une façon de concilier les idéaux nationalistes et la réalité de la diversité (Gouvernement du Québec 1981).

Il est important de noter qu'au cours de cette même période se déroula une action transversale majeure par laquelle on cherchait à agir sur les tensions politiques identitaires: celle qui passa par une analyse critique de la division eux/nous et qui culmina en 1989 par la création du Comité d'action contre le racisme (CAR). Cette action a émergé de tout un bouillonnement de pratiques et de débats qui s'étaient amorcés dans

les années 1970 et se poursuivirent tout au long des années 1980 et 1990 (P 71).

Pendant que j'étais à la Ligue [des droits et libertés], [il y a eu] beaucoup d'actions sur la question des droits des réfugiés et puis la question des immigrants et puis beaucoup d'actions aussi sur la question de racisme. Moi j'ai beaucoup travaillé sur les questions de racisme. On a parlé de la Semaine d'actions contre le racisme¹⁴, mais dans les années 1980 et début des années 1990 il y a eu un comité d'actions contre le racisme qui avait été créé par la Ligue, le Congrès juif section Québec, le Centre maghrébin d'informations qui à l'époque était dirigé par Fatima Houda-Pépin, qui était la vice-présidente de l'Assemblée nationale, députée libérale. C'était un Centre maghrébin, c'est-à-dire que ça visait les communautés maghrébines et disons que Fatima, qui en était la fondatrice et la dirigeante, ça a duré un petit peu après son départ, mais pas tellement quand elle a fait le saut en politique, elle a couvert un terrain assez large. Alors avec la Ligue, le Congrès juif et puis surtout le Centre maghrébin et la Commission des droits de la personne, on a créé le Comité d'actions sur la violence raciste. C'est en 1989 je crois; c'est un comité qui a quand même eu une existence de plusieurs années, qui a organisé des colloques, qui a fait des audiences publiques où les gens sont venus parler de la question de la violence raciste à Montréal, au Québec, la police est venu témoigner une fois, on a produit un gros rapport, une série de recommandations qui étaient dirigées vers le gouvernement du Québec, mais vers plusieurs institutions aussi. (André Paradis)

L'ouverture aux minorités ethnoculturelles a été un pas important mais, dans les faits, d'autres groupes, traités comme des minorités, ont aussi été concernés par cette tendance, notamment celui des personnes en situation de handicap. Alors que dans les années 1980 sont apparues de manière plus forte les revendications des personnes handicapées, celles-ci prirent des significations particulières au sein des minorités ethnoculturelles. C'est ainsi qu'il devint progressivement important de penser les droits des un.es et des autres de manière

14. Qui précède la Semaine d'actions contre le racisme, fondée pour sa part en 1999 (P 54).

plus solidaire et intégrée, laissant place à une forme d'interReconnaissance. Par exemple, faire connaître aux services d'immigration que les personnes handicapées existent parmi les immigrant.es est en soi une cause.

À chaque occasion, c'est la possibilité de sensibiliser la présence, les besoins, le pourquoi les gens se déplacent. La personne qui a un handicap, en général, elle a déjà un milieu, un entourage qui la soutient, qui veille pour elle. Puis penser à quitter tout ça, il faut des raisons très importantes. Il y a eu un changement de la loi, c'était notre lutte de faire changer la loi de l'immigration canadienne, les «handicapés» étaient un fardeau pour la société, donc ils n'étaient pas admissibles, point à la ligne. Au fil des ans, [...] à chaque fois qu'il avait une consultation sur la loi sur l'immigration au Canada, on allait, on présentait nos documents. Et finalement ça a changé et ça s'est pas mal adouci. Puis il y a eu un changement majeur, par rapport aux personnes réfugiées surtout. Parce que maintenant, les personnes réfugiées et leur famille sont reconnues comme personnes réfugiées mais ne sont pas jugées par leurs raisons de santé [pour être admises au pays]. Alors ces personnes-là sont admissibles. (Teresa Alejandra Penafiel)

DROITS DES TRAVAILLEURS, MONDIALISATION ET NÉOLIBÉRALISME

La tension politique palpable au cours des années 1980 allait devenir de plus en plus évidente lors de la célèbre déclaration de 1995 du premier ministre Parizeau sur les ethnies et l'argent le soir de l'annonce des résultats du référendum. Cette déclaration allait provoquer des réactions sévères de la part des groupes ethnoculturels qui la considéraient comme une attaque et un retour à l'opposition eux/nous, une tension dont on peut dire qu'elle apparaît périodiquement dans le paysage québécois.

On ne pouvait pas accepter qu'un Premier ministre se situe de cette façon-là face à l'ensemble d'une population et face au traitement du rôle de l'immigration. C'est une autre façon aussi utilitariste de traiter l'immigration au sein d'enjeux qui étaient les nôtres. C'était

quand même la responsabilité des gens qui veulent un projet de société qu'on veut particulier pour le Québec, mais c'est notre responsabilité d'abord de voir à ce qu'il arrive. Et les francophones n'étaient pas plus présents dans le 49,5%. On pouvait tout autant blâmer les francophones de ne pas se joindre à ça, à ce projet de société auquel on aspirait. (Élisabeth Garant)

Dans les années qui ont suivi cette triste déclaration, le pouvoir nationaliste en place renforça sa version universaliste de la citoyenneté. La notion de communauté culturelle allait devoir s'estomper du lexique de référence et les organismes durent adopter des mesures montrant leur ouverture à toutes les communautés plutôt qu'à une communauté spécifique. Il faut toutefois reconnaître que l'émergence d'une citoyenneté québécoise amena les groupes à se préoccuper davantage des obstacles à la participation qu'à la catégorisation imparfaite des individus en communautés culturelles de toutes les façons hétérogènes. C'est au cours de cette période que le Québec se dota pour la première fois d'une politique d'immigration (Gouvernement du Québec, 1990) et que fut signée, en 1991, l'entente Gagnon-Tremblay-McDougall¹⁵, qui rallia tous les partis. Cette entente donna au Québec des prérogatives sans commune mesure avec celles des autres nations minoritaires sans État comme la Catalogne et l'Écosse, par exemple.

Au cours des années 1990, deux catégories de travailleurs.ses furent la mire des organismes en immigration en raison des conditions particulièrement difficiles qui étaient les leurs : les travailleurs agricoles temporaires et les travailleuses domestiques. Ces deux catégories ont ceci de particulier qu'elles sont associées à des programmes gouvernementaux fédéraux dont les contextes et conséquences montrent le rôle central que peut jouer l'État dans des formes de discrimination systémique dont sont victimes des personnes au statut précaire. Ces deux groupes ont aussi l'expérience commune de dépendre de leur employeurs.ses pour leurs conditions de vie et de logement ; ils se voient souvent confrontés à des attitudes racistes.

15. Accord qui visait à augmenter les pouvoirs du Québec en matière d'immigration ; revoir les sites Internet du CIC et l'ABC (note 7).

Dans le cas des travailleurs agricoles, le gouvernement canadien avait mis en place en 1974 le programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS)¹⁶, lequel devait permettre une plus grande rétention de la main-d'œuvre pour le travail agricole saisonnier en période de pointe. Les participants à ce programme provenaient traditionnellement du Mexique et d'autres pays d'Amérique latine et des Antilles. Ces travailleurs ont toutefois été confrontés à des conditions de travail fortement critiquées par les organismes de défense des travailleurs. Ces, ce qui a provoqué de nombreuses mobilisations, comme le soulignent Roberto Nieto, juriste et politologue, et Mélanie Gauvin, de l'organisme En bas de l'échelle, tous deux engagés auprès de cette catégorie de migrants, témoignant des difficultés qu'ils rencontrent au plan de la santé et du logement.

Le gros problème des fermes avant qu'il y ait ce programme [le PTAS] c'était la rétention de main-d'œuvre. Tu entres dans une ferme, tu travailles une semaine et puis, si le patron c'est un épais, tu t'en vas. C'était un des gros problèmes des fermiers. Quand ils ont eu les travailleurs, même les travailleurs étrangers, et bien ils ont eu accès à une main-d'œuvre qui était captive, qui ne peut pas partir, ils n'ont nulle part où aller. [...] Alors il y a de l'abus et il y en a toujours eu. C'est sûr qu'il y a probablement aussi plusieurs patrons pour qui les Mexicains sont une sous-classe d'êtres humains, et puis il y a un certain élément raciste. Ils se disent : «il faut qu'ils souffrent autant qu'ils puissent souffrir et ils se plaignent pour n'importe quoi, ils ne sont pas vraiment malades [...]». Si quelqu'un vient et dit «mon cher patron je suis malade et je veux aller voir un médecin», ce n'est pas du ressort du patron de juger. [...] C'est sûr que dans le secteur agricole, s'ils perdent leur permis de travail, les employeurs les rapatrient facilement dans leur pays d'origine. Dans le secteur des travailleurs peu spécialisés, tous ceux qui travaillent dans le secteur agricole [...] ont une

obligation de résidence chez l'employeur, ce qui complète le portrait au niveau de la servitude. C'est qu'en plus d'être liés à cette personne, ils restent chez elle. (Roberto Nieto)

On s'est aperçu que le volet racisation opère par le fait qu'on rend acceptable des conditions d'exploitation en fonction de la représentation que nous avons de l'ethnicité ou de l'origine de ces gens. [...] Il y a eu des plaintes qui ont été déposées de la part de certains travailleurs qui ont été soutenus par le Centre d'appui aux travailleurs agricoles ou les syndicats. [Par exemple], dans leur contrat de travail, [les employeurs] ont à veiller à trouver un endroit convenable où loger [les travailleurs agricoles], mais concrètement les travailleurs n'étaient pas toujours logés sur la ferme. Des fois ils étaient logés au village ou sur le terrain d'à côté. La commission [des droits de la personne] a fait des enquêtes [...] et a statué que oui, il y a obligation de résidence parce qu'il n'y avait pas d'autres alternatives possibles. On leur chargeait 45\$ par semaine, par travailleur. Mais pour 45\$ par semaine, il y avait des lits à deux étages, pas de commodités, rien. Il y avait deux, quatre, six, huit, au moins huit ou dix travailleurs par chambre. Ils avaient un poêle pour huit personnes... (Mélanie Gauvin)

En plus de conditions de logement déplorables, le nombre d'heures de travail pouvait varier pour ces personnes de 40 à 80 heures par semaine. Les employeurs. Les omettaient d'accomplir correctement les formalités administratives et les travailleurs qui y avaient droit étaient privés d'assurance-emploi, et voyaient leurs permis de travail, passeport et carte d'assurance-maladie confisqués. Un cas particulier, celui de Saint-Rémi, devint emblématique de la situation difficile de ces travailleurs. Habitant sur une ferme éloignée des centres et des services, les travailleurs se trouvaient coupées de tout recours, incluant celui de voir un médecin en cas de problème de santé.

Afin de corriger ces situations, un organisme fut créé, du nom de Centre d'appui de l'Alliance des travailleurs agricoles, par le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-Canada), une filiale de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), lequel mit en route un processus de

16. Ce programme fédéral existe depuis 1974 suite à une entente avec le Mexique et les Antilles : voir la description officielle de ce programme sur le site Internet de l'Union des producteurs agricoles, <http://www.ptet.upa.qc.ca/ScriptorWeb/scripto.asp?resultat=232221> ; à ce programme s'est ajouté le volet agricole du programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) qui n'est pas restrictif quant à l'origine. L'organisme fédéral FERM a le monopole de l'obtention des contrats et sert d'intermédiaire aux fermiers.ères.

syndicalisation, malgré le fait que souvent, une fois syndiqués, les travailleurs n'étaient plus rappelés.

Roberto Nieto et aussi Patricia Perez, représentante du TUAC, ont qualifié ces conditions d'esclavage moderne. Des organisations telles que la TCRI (P 38), le CCR, la Coalition de défense des non-syndiqués coordonnée par l'organisme Au bas de l'échelle par l'intermédiaire de Mélanie Gauvin, des églises, d'autres centres d'appui au Canada, organisèrent une campagne de sensibilisation pour dénoncer cette situation. Les médias (notamment la *Presse*, le *Devoir*, Radio-Canada) s'y intéressèrent¹⁷ en révélant au public l'étendue et la gravité du problème. La Commission des droits de la personne émit un jugement en faveur de trois travailleurs qui avaient porté plainte pour mauvais traitement. Toutes les semaines, le Centre d'appui produisait une émission de radio communautaire en espagnol pour les travailleurs migrants.

Une autre situation que celle des travailleurs agricoles fut considérée comme très problématique : celle des travailleuses domestiques, lesquelles viennent au Canada par l'intermédiaire du Programme des aides familiales résidentes (PAFR)¹⁸. Ce programme, créé en 1992 par le gouvernement fédéral, permettait à des femmes provenant d'autres pays, en majorité des Philippines, d'être engagées par des familles en échange de services ménagers et d'une aide aux personnes aux prises avec des problèmes de santé ou de vieillissement. Ce programme était complémentaire à celui du PTAS et permettait en principe de combler les besoins en main-d'œuvre dans des secteurs non spécialisés. Si, avant 1992, pour cette catégorie de travailleuses, il était possible d'obtenir la résidence au bout d'une année, l'obtention de ce statut devint de plus en plus difficile à partir de cette date. Dans ce cas aussi, les organisations de défense des droits en immigration s'élevèrent contre les conditions de vie auxquelles étaient confrontées ces

femmes, une situation mise en évidence par Mélanie Gauvin et Louise Dionne.

En 1992, la loi a changé et on s'est mis à avoir des critères et c'est arrivé en même temps que la vague qui venait des Philippines ; c'est devenu plus compliqué de devenir résidente permanente avec le travail domestique. Il y a eu une mobilisation pan-canadienne pour empêcher [les changements] dans le projet de loi de l'immigration où il y avait une volonté de ne pas leur permettre d'avoir accès à la résidence permanente. Ils ont voulu en faire des travailleuses temporaires, comme c'est le cas aujourd'hui pour l'ensemble des travailleurs migrants. Et le fait que les travailleuses domestiques ont gagné le maintien de la résidence permanente est toujours re-questionné, et on a augmenté les critères. Elles devaient avoir une douzaine d'années de scolarité et on a augmenté aussi la période de temps d'expérience pour avoir accès à des délais restreints. (Louise Dionne)

Là elles sont protégées maintenant, elles ont comme des périodes où elles ont accès aux droits du travail, mais il reste que le programme des aides familiales a aussi ouvert la porte à d'autres formes d'exploitation dont on ne parle pas trop, à des formes de traite. Il y a des fausses offres d'emploi. Pour travailler dans d'autres secteurs [que l'aide domestique] les femmes arrivaient ici et l'emploi qu'elles avaient postulé n'existait pas. Elles se retrouvaient dans une autre famille et dans des agences qui les plaçaient à droite à gauche. Il y a aussi des familles qui ont eu accès au programme pour faire venir des cousins, des cousines. Quand la personne arrive ici, elle est supposée avoir un salaire, un endroit où habiter, mais concrètement ce n'est pas ça qui se passe. (Mélanie Gauvin)

Afin de contrer une telle situation, dès 1998, l'Association des aides familiales du Québec, aux origines toutefois plus anciennes et dont les racines sont entre autres liées au CSAI, se mit en branle dans le but d'obtenir que les normes du travail s'appliquent à ces travailleuses. La loi sur les normes du travail remontait à 1979 et les excluait. Au-delà de la mobilisation nationale des années 1990, au Québec plusieurs actions furent menées avec des alliés telles que la Fédération des Infirmières du Québec (FIQ), la Fédération des femmes du Québec (FFQ), Au bas de l'échelle, les

17. Plus récemment, un film a été produit : *Los Mexicanos. Le combat de Patricia Perez*, de Charles Latour (2007).

18. Voir la description de ce programme sur le site Internet de Citoyenneté et Immigration Canada, *Programme des aides familiales*, <http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/aides/>

centrales syndicales (CSN, CEQ, FTQ, Centrale des syndicats du Québec CSQ) et des organisations du Front de défense des non-syndiqués comme les aidants et aidantes naturelles. Entre autres actions, une exposition sur les aides familiales, présentée en 2001 au Centre d'histoire de Montréal (*Plus que parfaites. Chroniques du travail en maison privées-1920-2000*), permit de sensibiliser un public plus large. Un peu après les années 1990, plus précisément en 2004, ces personnes furent incluses dans les catégories reconnues dans le droit du travail. D'aides domestiques contraintes au travail informel du *care*, elles sont devenues travailleuses domestiques, et cela après 25 ans de lutte acharnée, de concertation et de réseautage national, mais aussi international, comme le montre l'alliance qui se fit entre des organismes de la société civile et la Confederacion Latinamericana y del Caribe Trabajadoras del Hogar (CONLACTRAHO), laquelle lutte pour les droits des femmes, des enfants et des adolescentes qui émigrent des zones rurales indigènes et semi-urbaines vers les grandes villes pour y travailler.

Notons qu'autour de 2005, un comité interministériel permanent actif sur la protection des travailleurs.ses étrangères temporaires peu spécialisées a vu le jour. La Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDDPJ)¹⁹, qui siégeait sur ce comité, intervint à plusieurs reprises depuis sa formation sur des questions telles que l'inclusion des domestiques dans la loi québécoise sur les accidents du travail, dans le but d'une meilleure protection, et sur l'applicabilité de la Charte des droits et libertés de la personne aux travailleurs.ses migrantes.

Les mobilisations du milieu communautaire autour des lois du travail concernant les travailleurs agricoles temporaires ainsi que les travailleuses domestiques ont donc été exemplaires. Elles l'ont d'autant plus été que celles-ci supposaient une mobilisation d'organismes du secteur mais aussi, une fois de plus, des alliances avec des acteurs tels que les syndicats et des organisations internationales. Cela supposait aussi un changement

dans les mentalités dans les milieux syndicaux peu ou pas ouverts à ces catégories.

Les aides familiales sont aussi une illustration des enjeux qu'on vit dans le milieu de l'immigration en ce moment, c'est-à-dire beaucoup de travailleurs précaires, avec des statuts d'immigration très limités, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas des résidents permanents, ils sont sujets à toutes sortes d'abus. L'idée d'un marché de main-d'œuvre plutôt que de citoyens qui vont venir s'intégrer et contribuer de façon durable à la société canadienne et québécoise – donc l'idée de la marchandisation de l'immigration, il y a une réflexion sur toute cette question des non-syndiqués. Comment syndiquer des personnes isolées, qui ont très peu de pouvoir dans la société? Ça inclut un certain nombre de personnes immigrantes. Les aides familiales qui sont isolées, les personnes qui travaillent dans les fermes qui sont aussi isolées et qui, dès qu'elles protestent, retournent dans leur pays... (Alexandra St-Pierre)

Tant dans le contexte des actions conduites pour améliorer les conditions des travailleurs.ses migrantes temporaires que dans celui des travailleuses domestiques, les interventions médiatiques furent importantes et mirent l'accent sur des situations concrètes, comme le logement ou l'état de santé, en amenant les journalistes sur place à rencontrer des personnes immigrantes, à prendre des photos, à faire des reportages et des articles.

Il y a eu les reportages qui ont été faits à Radio-Canada, à TVA, dont justement le reportage des travailleuses domestiques fait par la journaliste de Radio-Canada, Myriam Fimbry, qui a eu un prix Judith Jasmin cette année-là. Il y a eu le film *Avenue Zéro* d'Hélène Choquette sur la traite humaine, dont le volet avec les aides familiales. Il y a eu le documentaire de Marie Boti sur les travailleuses des Philippines. (Louise Dionne)

SÉCURITAIRE, UTILITAIRE, ISLAMOPHOBIE

Les années 2000 ont été marquées par un évènement gravé dans toutes les consciences: celui du 11 septembre 2001. Un grand nombre d'acteurs.trices-témoins

19. Nouvelle appellation de la Commission à partir de 1995, autrefois Commission des droits de la personne.

ont relaté des propos explicites quant à leurs inquiétudes sur la situation créée autour de septembre 2001. Nous en retenons deux parmi des dizaines.

En tout cas, moi, l'arrivée des demandeurs d'asile, c'était un phénomène peu connu jusqu'à, je pense, le milieu des années 1980 et là ça a vraiment augmenté. Et c'est juste depuis quelques années que le gouvernement fait beaucoup d'efforts pour diminuer l'arrivée des demandeurs d'asile, notamment depuis 2001 avec les événements du 9/11 et toute la sécurisation des documents de voyage et tout ça... Pourtant le Canada a signé en 1969 la Convention de Genève et puis le protocole d'aide aux réfugiés. Tout d'un coup, on se dit, on a un droit d'asile canadien, mais c'est une obligation internationale que le Canada a signée... C'est une obligation internationale, mais tant qu'il n'y avait pas beaucoup de monde qui arrive... c'était une question de quelques centaines qui arrivaient... l'appareil n'était pas confronté [...] en 2001 je pense que c'était à peu près 44 000 [personnes] et c'est là que le gouvernement a vraiment commencé à mettre les freins pour empêcher les demandeurs d'asile d'arriver et cette année-ci, c'est pas que c'est toujours à la baisse, il y a des up and down, mais on est arrivés, juste pour donner une idée de l'évolution globale depuis dix ans, on est arrivé à 22 000 [personnes], à à peu près de la moitié en 2010 [...] Ce que disent aussi beaucoup de gens, c'est que le système canadien tel qu'il avait été conceptualisé au départ, le Canada ne s'attendait pas à être une terre d'asile parce qu'on s'attendait à ce que l'océan fasse en sorte que ce soient surtout les pays européens qui soient le réceptacle des grandes demandes et les États-Unis au sud. Donc le système fonctionnait informellement et donc là, quand il fallait le systématiser, effectivement, le Canada ne se voyait jamais comme pays de première arrivée pour les demandeurs d'asile. (Rick Goldman)

Depuis la fin des années 1990, à part Zundel, le négationniste qui a été renvoyé chez lui sur le coup du certificat de sécurité, toutes les personnes qui ont été détenues depuis la fin années 1990 sous un certificat de sécurité étaient d'origine arabo-musulmane, sans exception... (Marie-Ève Lamy)

Très tôt après le 11 septembre 2001, le Canada adopta une politique pour retirer l'Algérie des pays sous

moratoire²⁰. Le Canada imposait alors un moratoire sur les renvois vers certains pays où existaient des risques généralisés menaçant la sécurité des personnes. Leurs ressortissant.es ne furent pas renvoyés, mais plusieurs n'arrivèrent pas à obtenir la résidence permanente²¹. Une telle politique, toujours existante dans certains pays en ce qui concerne l'Algérie, s'inscrivait en principe dans le contexte du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NÉPAD) auquel l'Algérie fut la première à adhérer. Le Canada, et en particulier le Québec, avait été très ouvert aux Algérien.nes dans les années 1990 alors que le pays était en proie au terrorisme et à des problèmes politiques majeurs. La place que le Québec accordait à l'immigration francophone et l'amitié historique entre les deux nations avait certes favorisé la venue de ces personnes issues du Maghreb. Toutefois, après le 11 septembre, l'Algérie changeait de statut en tant que pays dont les personnes devaient être protégées, ce qui a placé un nombre important d'Algérien.nes parvenues au Québec dans une situation d'illégalité, considérant que le moratoire fut finalement levé. En 2002, des avis d'expulsion furent envoyés à ceux et celles qui n'avaient pas le statut d'immigrant reçu. Le ministère canadien des Affaires étrangères émit aussi un avis demandant aux Canadien.nes de ne pas voyager en Algérie. La déportation, qui concernait quelque 1000 ressortissant.es²², fut alors contestée collectivement, et cela au Québec, même si des Algérien.nes résidaient ailleurs au Canada. Cette contestation collective de laquelle le milieu communautaire fut partie prenante, en particulier des groupes comme *Personne n'est illégal* (P 2) et *Solidarité sans frontières* (P 37), aura tout de même gain de cause malgré la faible couverture médiatique, et ce groupe d'Algérien.nes a pu finalement rester au pays. Cette action se répéta ensuite

20. Les pays sous moratoire sont, selon le gouvernement, des pays à haut risque et dont les ressortissant.es peuvent sous certaines conditions obtenir l'asile, mais de façon temporaire. Lorsque le moratoire est levé, ces personnes sont renvoyées dans leur pays d'origine; voir le site Internet de la LDL, *Fascicule sur l'immigration*, <http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/fascicule-immigration-mars2011.pdf>

21. En conséquence, plusieurs d'entre eux et elles sont au Canada depuis des années – dans certains cas depuis plus de 10 ans – et toujours dans un vide juridique; voir le site de la LDL.

22. Plus de 1000 selon Mouloud Idir.

pour d'autres groupes qui devaient subir le même sort, notamment les Haïtiens.

Les inquiétudes autour de la montée des terrorismes ont ainsi mené, un peu partout dans le monde, à l'implantation de différentes mesures que l'on peut associer au paradigme sécuritaire²³. Dans le domaine de l'immigration, les conséquences de ce dernier ont été nombreuses et continuent de se faire sentir encore aujourd'hui, plus de quinze années plus tard. Depuis cette date, les organismes sont devenus extrêmement vigilants face à la montée de la xénophobie, de la peur de l'immigrant.e et plus globalement des personnes musulmanes. La société toute entière s'est vue mobilisée autour des enjeux de l'immigration, notamment lors de la mise sur pied de la Commission Bouchard-Taylor (2007) (Bouchard et Taylor, 2008) et plus tard autour du projet de Charte des valeurs (2013)²⁴ du gouvernement péquiste.

Les politiques concernant les personnes réfugiées et la sécurité, avant 2001, se fondaient sur la possibilité, pour le gouvernement, de déporter ceux et celles jugées indésirables, par exemple dans le cas de personnes accusées de crimes de guerre. Des personnes réfugiées pouvaient être aussi détenues une fois étiquetées comme préoccupantes au plan de la sécurité et ce, même sans certificat de sécurité comme on a pu le voir dans le cas de l'affaire Regalado. Plusieurs réfugié.es ont été de fait interdites de séjour sur cette base, car elles provenaient de régions jugées problématiques (Moyen-Orient, Chili). Depuis septembre 2001, les politiques sécuritaires ont été renforcées : une évaluation de sécurité fut mise en place, « Frontière intelligente », par laquelle le dossier de toute personne demandant le statut de réfugié était dorénavant immédiatement transmis aux services de sécurité (CSIS) qui pouvaient approfondir l'enquête en cas de soupçon. Le budget fédéral de détention a aussi été augmenté dans ce contexte et des accords ont été signés avec des pays tiers comme les États-Unis dans

le but d'établir un contrôle frontalier et d'appliquer la clause de l'entente sur les pays sûrs signée en 2004, laquelle oblige les requérant.es à faire leur demande d'asile dans le premier pays où elles se dirigent, et non dans un autre, ce qui parfois s'avère impossible. Les groupes communautaires en défense de droits s'opposent à ces mesures. Les exemples des mobilisations autour d'Adil Charkaoui et de Fatima Marhfoul illustrent la résistance du milieu à cette tendance à la sécurisation.

C'est un cas typique d'une travailleuse domestique qui ne réussit jamais à régulariser sa situation. Il y a eu une mobilisation pan-qubécoise. Ça s'inscrit dans toute la dynamique du travail forcé, de l'immigration du travail, de la traite humaine, le dossier duquel je m'occupe aujourd'hui... et puis de comment on s'assure que les gens migrent et que finalement, c'est de plus en plus difficile pour eux d'avoir accès aux droits, même aux droits fondamentaux qui sont les droits de la personne. Puis, c'est un peu la dynamique dans laquelle on se retrouve aujourd'hui. Fatima Marhfoul, une mobilisation qui est quand même intéressante parce que cela a permis aux gens de s'apercevoir que ça existe. Et aussi de se mobiliser autour de ce dossier-là. Ça a vraiment été un moment charnière. (Louise Dionne)

Oui, alors un de nos objectifs ça a été [...] de faire connaître la cause, d'humaniser, de mettre un visage et puis d'humaniser, pas dans le sens d'*human interest*. Il y a une vraie vie humaine, il y a des vies humaines en arrière de ça. Donc, faire connaître Adil Charkaoui, faire connaître son cas, faire connaître les certificats de sécurité dans les médias. Avec le temps, on a comme réussi à établir des rapports de confiance avec certains journalistes, comme Laura-Julie Perreault à *La Presse*. (Marie-Ève Lamy)

Le resserrement des politiques de sécurité fut une conséquence du 11 septembre, mais aussi l'accès restreint aux services de base, notamment ceux de la santé. Les organisations communautaires ont été actives dans la critique des normes de la RAMQ concernant la définition de la règle de résidence des réfugié.es pour accéder aux services de santé. En effet, le gouvernement du Québec exigeait dorénavant trois mois de délai pour une personne réfugiée avant qu'elle puisse

23. Le paradigme sécuritaire est constitué d'un ensemble de pratiques de surveillance et de contrôle déployées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des États nationaux.

24. Voir la « Charte des valeurs » sur le site Internet de l'*Encyclopédie canadienne*, <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/la-charte-des-valeurs-quebecoises/>

avoir accès au système de santé. Or cette période est cruciale pour ceux et celles qui, provenant souvent de zones de guerre ou de pays sinistrés, sont dans un état de santé physique et psychologique fragile. Pour lutter contre ce délai dit de carence, et favoriser l'accès à des soins égaux pour des groupes immigrants et des communautés ethnoculturelles, plusieurs organismes (Projet Genèse, Coalition Santé solidarité, ACCÉSSS [Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux]), se sont impliqués dans des conférences publiques et des activités de sensibilisation. Des ateliers organisés en milieux hospitaliers et sociaux ont permis de discuter des enjeux entourant l'acceptation de l'Autre, le sentiment d'appartenance et l'égalité.

Ensuite, ils ont changé la loi de la RAMQ pour faire en sorte que même les enfants des personnes nées au Canada, donc citoyens canadiens qui avaient normalement sans problème droit à la RAMQ, n'allaient plus avoir ce droit. En 2001 [...] ils ont changé la loi de la Régie de l'assurance-maladie pour dire que c'est le domicile de la personne qui fait la demande qui détermine si la personne est admissible ou non. Alors, les enfants, selon le Code civil du Québec, sont domiciliés avec leurs parents. Donc, un parent qui est un réfugié n'est pas domicilié au Québec parce que la personne n'a pas de statut légal au Québec donc, par conséquent, l'enfant qui est domicilié avec le parent, même si l'enfant est né ici, est en fait domicilié en Algérie ou au Salvador parce que le parent est citoyen de ce pays-là et n'a pas de statut ici. Alors, ce qu'on a argumenté, j'étais au Projet Genèse et je peux vous donner cette lettre, on a dit, écoutez, le domicile, c'est non seulement où on a un statut, c'est aussi l'intention de s'établir dans le pays. Ils ont accepté oui, c'est vrai [...] ces gens-là s'ils ont des enfants, on peut les considérer qu'ils ont manifesté, avant, l'intention de s'établir au Canada, ils sont domiciliés au Canada et donc leurs enfants ont le droit à la RAMQ. (Rick Goldman)

Le 11 septembre fut aussi le creuset de la montée de qu'on appelle le sentiment islamophobe. L'islamophobie, thème très délicat nécessitant de nombreux développements, est préjudiciable aux personnes issues des pays arabes et musulmans mais touche

aussi, indirectement, les ressortissant.es d'autres pays. Le climat de peur de l'étranger, un étranger qui prend la figure du musulman, contribue aux représentations problématiques que la population construit à propos de l'immigration, rendant la situation des immigrant.es de plus en plus fragile. L'islamophobie se transforme très aisément en xénophobie.

Oui, le 11 septembre a changé beaucoup de mentalités. [...] Il y a peut-être, sur le plan sociétal, il y a beaucoup plus de discours islamophobes qui diabolisent ouvertement l'Islam. [...] Mais qu'on parle surtout de la discrimination, parce qu'il y a beaucoup d'Arabes qui ne sont pas musulmans et on les associe à l'islam et qui sont anti-Arabes? On ramène ça sur une base plus ethnique ou raciale, on utilise le mot race dans le sens sociopolitique du terme donc, c'est mieux. C'est parce que parfois, c'est pas la religion, mais c'est l'origine en général. On voit les CV aux noms d'arabes qui n'ont de rappels, de réponses. Il y a même des cas où les gens falsifient pour mettre des noms québécois et là ils ont une réponse. Il y a aussi des gens qui les convoquent et leur disent tout de suite sale Arabe en milieu de travail, des blagues anti-Arabes en milieu de travail, on voit beaucoup de ça. Et puis, sur le plan systémique, c'est-à-dire quand il n'y a pas d'intention ou de choses explicites, on voit le taux de chômage très élevé des gens du Maghreb. (Fo Niemi)

C'est aussi au milieu des années 2000 et dans le contexte du débat sur les accommodements raisonnables que la question du hijab commença à se présenter comme un sujet fortement controversé²⁵, amenant, plus tard en 2009, des organisations telles que la Fédération des femmes du Québec (FFQ) à se positionner face aux femmes immigrantes, à la laïcité et au port du hijab pour les travailleuses des institutions publiques et parapubliques (FFQ, 2007). Toutefois, la question du hijab et du port des signes religieux dans l'espace public n'a pas été le seul objet des préoccupations des organismes communautaires. Celle du

25. Un premier débat avait toutefois eu lieu en 1994 pour un premier cas qui s'est déroulé à l'école Louis-Riel à Montréal, faisant écho à des événements analogues en France. La direction de l'école avait demandé à une élève d'enlever son hijab. À cette époque, le Conseil du statut de la femme avait invoqué le caractère religieux des commissions scolaires pour dire qu'il n'y avait pas de base pour interdire le port de signes religieux dans les écoles.

problème de la violence domestique et des spécificités des formes de discrimination dont sont victimes les femmes immigrantes a aussi été très importante, en 2000, au moment de la Marche mondiale des femmes Du pain et des roses. Le mouvement des femmes fut le seul à prendre à bras-le-corps cette préoccupation et à la porter jusqu'à maintenant, à l'exception des groupes spécialisés en immigration.

Est-ce qu'on peut défendre les droits, mais est-ce qu'elles-mêmes vont accepter leurs droits? C'est ça aussi, de savoir, tu as les droits aussi de ne pas te taire. Si ton mari te tapes, tu as le droit. La police n'est pas loin, il faut le dire. Des fois, quand elle a confiance en l'intervenante, ben elle arrive à ouvrir son cœur. Parce qu'elle a peur des représailles de son mari, de sa famille, de ses voisins du même pays qu'elle... Même si elles n'ont pas de [marques de] violences corporelles, là, elles ont des fois une violence mentale. C'est vraiment ça, le problème. C'est vraiment ça. Moi je dis qu'à Parc-Extension, les femmes se sentent pas libres de pouvoir porter même une lutte. (Rose N'djel)

C'est ainsi que la formation des organismes communautaires en approche de genre s'est imposée comme une orientation prise par la TCRI afin d'agir globalement au sein des organismes de la province et de favoriser plus d'égalité pour les femmes immigrantes. C'est dans dans ce même esprit que des projets spécifiques à l'intention des femmes immigrantes ont vu le jour, notamment en 2011, par exemple le projet Portraits de femmes du CREDIL (P 36).

On développe plusieurs activités de sensibilisation du public. Ce projet-là en est un, ce dont je suis extrêmement fière, parce que c'est d'écrire une histoire de femmes venues d'ailleurs. C'est des portraits de femmes, qui sont jeunes, qui sont âgées, qui sont dans la force de l'âge, et qui nous expliquent pourquoi elles sont venues ici. Nous on accueille des réfugiés sélectionnés par le gouvernement du Québec. Donc c'est des parcours extrêmement privilégiés, dans le sens qu'on est privilégié d'avoir accès à cette information-là. C'est des parcours exceptionnels. Une des personnes, c'était la cheffe du camp en Tanzanie. C'est 300 000 personnes. Dans ce camp-là, il y avait des représentants, puis cette femme-là avait été une des cheffe de camp. C'est une femme extraordinaire, puis

elle a plusieurs enfants ici. Puis ça, c'est le Québec de toutes ces personnes-là, c'est le Québec d'aujourd'hui et ce sera le Québec de demain. (Natasha Normand)

On ne peut passer sous silence que c'est exactement dans le contexte de la montée d'un sentiment islamophobe que sont nées deux actions gouvernementales majeures au Québec, celle de la mise sur pied de la Commission sur les accommodements raisonnables et celle du projet de Charte québécoise des valeurs évoqué plus haut. La question de la situation des femmes immigrantes et du port du hijab a déchiré la société québécoise tout au long des débats qui ont entouré ces deux événements. Alors que la Commission, mais surtout la Charte, furent au centre de toute l'attention médiatique, il s'est produit un autre événement, plus modeste mais très significatif, celui des audiences populaires, celles-là conduites par le milieu communautaire et militant de Parc-Extension.

Un autre exemple du travail de sensibilisation conduit par les organisations communautaires en immigration a été celui, dans les années 2000, plus précisément en 2006, de la tenue « d'audiences populaires en immigration ». Cette forme de sensibilisation témoigne aussi du désir des personnes immigrantes elles-mêmes de s'impliquer dans les actions lorsque les conditions le permettent. Cette action témoigne de l'évolution des préoccupations dans le secteur à partir des années 2000, en particulier autour de la montée du paradigme sécuritaire et de son influence sur les pratiques en matière d'immigration d'une part, et de la montée de l'islamophobie d'autre part. Ces audiences ont pu réunir, quelque trente ans plus tard après la formation d'un organisme tel que la TCRI, des organismes et des personnes de divers horizons, incluant des personnes immigrantes elles-mêmes, et provenant des différentes régions du monde (des groupes autochtones à la zone asiatique). Ce type d'actions qui inclut les personnes immigrantes reste très difficile à organiser compte tenu des problèmes de participation qui les touchent le plus souvent²⁶.

26. En effet, fréquemment au cours des entretiens, les acteurs.trices-témoins ont souligné la très grande difficulté de mobiliser les personnes migrantes. Les peurs associées aux interventions des services de sécurité canadiens peuvent aussi intervenir dans ces réticences.

Il y a beaucoup de militant.es qui ont été visitées par les services secrets canadiens, par le SCRS. En fait, c'est ça, ça s'est tenu, les audiences publiques se sont tenues pendant trois jours en avril 2006, ça a été tout un processus d'un an de faire ces audiences-là. Les audiences, il y avait plusieurs niveaux d'implication. On a fait appel à neuf commissaires populaires, qui avaient été choisis en rapport avec leur implication eux-mêmes dans des communautés ciblées par des mesures, par l'agenda sécuritaire en immigration. Donc, des personnes qui représentaient les communautés autochtones, les communautés tamouls, communautés arabes, communautés des Philippines, d'Asie du Sud-Est et moyen-orientale. Des personnes aussi qui militaient plus en solidarité avec... donc des gens qui se retrouvaient aussi comme commissaires, des gens qui étaient... par exemple, il y avait Solidarité sans frontières. Donc, il y avait neuf commissaires qui écoutaient pendant trois jours des témoignages, qui étaient à la fois des témoignages d'experts, mais aussi des témoignages de personnes directement ciblées par ces mesures, par certaines, des mesures de cet agenda sécuritaire en immigration. Il y a aussi des chercheurs, l'autre niveau d'implication, c'était des chercheurs qui servaient à appuyer finalement les commissaires dans leur travail, dans la rédaction de leur rapport basé sur les trois jours d'audiences publiques. Donc, il y a eu une quarantaine de témoignages. Comme je dis, à la fois d'experts, mais aussi, ce qu'on voulait, c'était de créer un espace de partage puis briser l'isolement des personnes vivant dans les diverses communautés quand elles sont la cible de mesures sécuritaires en immigration. (Marie-Ève Lamy)²⁷

La tenue de la Commission Bouchard-Taylor et surtout les tensions qui ont entouré le projet de Charte des valeurs n'ont pas fait pour autant diminuer l'ampleur de l'islamophobie : selon Leila Beider, c'est tout le contraire qui s'est passé dans les années récentes.

Je pense qu'actuellement il y a une radicalisation du débat autour des musulmans et de l'islam en Occident. L'islamophobie est palpable d'une manière [qui] ne l'était pas il y a dix ans. Aujourd'hui les gens se lèvent

pour faire des *statements*, sans aucune gêne. C'est pas nécessairement des gens qui n'ont jamais rencontré de musulmans avant. C'est des gens qui côtoient des musulmans et des musulmanes, c'est des gens dévoués, qui utilisent une partie de leur temps pour démontrer dans l'espace public à quel point l'islam est potentiellement dangereux pour l'Occident. Et ça, pour moi, c'est extrêmement inquiétant, parce que je pense à tous ces enfants qui sont nés au Québec, qui n'ont jamais vécu ailleurs, qui aiment le Québec, qui aiment la société dans laquelle ils évoluent et ils se sentent entièrement partie prenante de la société [...] je ne sais pas comment on va pouvoir maintenir le sentiment d'appartenance à une société qui, systématiquement, leur renvoie une image d'eux, et de leur mère et de leur père, extrêmement négative.

Si le 11 septembre et toutes ses conséquences ont été un facteur majeur du recul des droits, un autre facteur, et non des moindres, a aussi joué de manière négative sur ces derniers : la montée du conservatisme social à travers l'engouement de la population canadienne et québécoise pour les partis populistes de droite, d'une part, et la montée des politiques néolibérales qui favorisent ces partis, d'autre part. Ces politiques jouent en défaveur de la cause des immigrant.es car on considère ces groupes comme coûteux pour le payeur de taxes. Ceux qui ne contribuent pas suffisamment à la « richesse nationale » ne devraient pas se voir octroyer, selon ce point de vue, des « privilèges » (incluant la citoyenneté). « On veut une immigration jeune et une immigration qui paie, une immigration temporaire » (Marie Claire Rufugari).

Et on fait ainsi croire au payeur de taxes qu'il n'a pas les moyens « d'entretenir ces gens-là ».

Parce que je me demande à quel point les citoyens comprennent les stratégies qui sont derrière. Parce que quand on dit « qu'on a économisé tant d'argent » parce qu'on a refusé que les gens rentrent et qu'on en déporte de plus en plus. Même au niveau de la santé, toutes les coupures qu'il y a eu, quelque part, à moyen terme je ne pense pas nécessairement que la société y gagne. Parce que du monde malade, c'est nos urgences qui sont engorgées. Donc, définitivement, c'est une réflexion marchande et en plus du court terme. Mais les répercussions sur ces familles et sur

27. Nous devons aussi souligner le fait que le Centre justice et foi fut le premier groupe communautaire à aborder largement ces questions dans ses écrits, notamment à travers la revue *Relations* et son webzine.

la société sont aussi néfastes. Mais dans une logique, dans un contexte, où économiquement y a une crise, ça fait bien pour notre ministre de l'Immigration de dire «on a économisé tant de millions». J'imagine que les gens qui ne travaillent pas dans le domaine de la protection, ils ne peuvent pas imaginer toutes les répercussions sur ces familles et sur notre société. Parce qu'au niveau humanitaire, définitivement, il y a un recul incroyable. Une société qui était, à l'international, reconnue pour sa justice sociale, sa politique humanitaire, son accueil, c'est questionnant...

Au Québec et dans le reste du Canada ?

Définitivement. Alors j'imagine que les plus engagés qui comprennent ce qui se passe, c'est de moins en moins évident de comprendre. J'imagine que personne ne croyait que quand les conservateurs allaient être majoritaires, on aurait toutes ces rafales de politiques où personne ne peut rien, même l'opposition est comme muselée quelque part. Donc il y a plein de citoyens qui sont vraiment pas contents et qui se sentent aussi impuissants, parce que tout passe. Et même le prochain gouvernement va vivre avec ces lois-là. Je pense qu'au niveau de ce qui est arrivé, ça va demander de plus en plus d'énergie, c'est se battre sur tous les fronts, au niveau de la protection, au niveau de l'environnement, au niveau des droits des femmes, dans tous les domaines en fait. (Marie-Claire Rufugari)

CONCLUSION

L'immigration, au bout de cinquante années de travail acharné, en particulier au sein de la société civile et des groupes communautaires, a été et reste un enjeu de taille dans la société québécoise. La mise en place du secteur communautaire en immigration a certes permis que cette question, comme préoccupation politique, devienne de plus en plus centrale en faisant apparaître la figure de l'immigrant.e comme composante de la société, ainsi que les droits fondamentaux des divers groupes constitués par les personnes immigrantes. L'implantation de services diversifiés et leur consolidation dans un réseau fort a été au cœur du travail de reconnaissance initié par des milieux militants et par

diverses organisations soutenues par les Églises et par le secteur communautaire. Ce travail de reconnaissance s'est aussi fait en grande partie par la visibilisation des diverses problématiques de droits et par le développement de services de première ligne offerts au jour le jour par une myriade d'organismes. Au quotidien, cela a signifié, dès la première heure de l'implantation des services et des grandes luttes qui ont marqué le secteur, œuvrer contre la discrimination et le racisme, sensibiliser et éduquer les décideurs.ses et la population en général. Les grandes luttes sociales qui ont permis d'élargir la compréhension de la réalité immigrante, qui ont étendu l'espace des droits, ont été gagnées le plus souvent par des alliances avec des acteurs autres que communautaires, par exemple syndicaux, médiatiques, professionnels, gouvernementaux. Les efforts des dernières années suggèrent aussi un élargissement progressif du milieu communautaire en immigration à des secteurs autres, particulièrement les femmes, mais aussi les personnes handicapées. C'est par cet élargissement progressif que la reconnaissance, mais surtout l'interReconnaissance qui permet de penser les droits de manière transversale et intégrée à tous les secteurs, adviendra de manière encore plus significative dans le futur. La question de la culture, quoique peu abordée très directement par les acteurs.trices-témoins qui ont relaté certaines des actions majeures soulignées dans ce chapitre, fut aussi, malgré ce silence trompeur, un aspect significatif du travail d'interReconnaissance dans le secteur, dans la mesure où la promotion de l'interculturalisme comme idéologie et modèle d'intervention a été et reste une façon de reconnaître, non pas une culture singulière, mais chacune d'elle dans un mouvement d'interactions continues et d'accueil de la part de la société québécoise.

La lecture de l'évolution et de la transformation du secteur nous permet aussi de comprendre la très grande fragilité des acquis en matière de droits. La société québécoise des années 1970 n'est pas celle d'aujourd'hui. Nous faisons face à une société qui s'est profondément diversifiée (Saillant, 2015) mais qui fut aussi amenée à s'adapter et à s'ajuster à la réalité de l'immigration dans un contexte national et international de plus en plus

frileux et craintif, en même temps qu'idéologiquement et politiquement à la fois imbriqué dans le néolibéralisme et dans le sécuritaire, ceci sans compter les problèmes de financement qui ont touché le cœur de

la mission des organismes de droits et les services aux personnes. La poursuite de l'action communautaire en immigration ne pourra que rendre ces nouveaux enjeux de plus en plus clairs pour le plus grand nombre.

RÉFÉRENCES

- Berthelot, Jocelyn (1990), *Apprendre à vivre ensemble. Immigration, société et éducation*, Montréal, CEQ.
- Bouchard, Gérard (2012), *L'Interculturalisme, un point de vue québécois*, Montréal, Boréal.
- Bouchard, Gérard et Charles Taylor (2008), *Fonder l'avenir, le temps de la conciliation*, Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, en ligne, <https://www.mce.gouv.qc.ca/publications/CCPARDC/rapport-final-integral-fr.pdf>
- Fédération des femmes du Québec (FFQ) (2007), *Droit à l'Égalité entre les femmes et les hommes et liberté religieuse*, Rapport préparé pour la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, en ligne, <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis-droit-a-legalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-et-liberte-religieuse.pdf>
- Garant, Élisabeth (2013), *Justice sociale, ouverture et nationalisme au Québec. Regards de Julien Harvey*, Montréal, Novalis.
- Gouvernement du Québec (1981), *Autant de façons d'être Québécois. Plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles*.
- Gouvernement du Québec (1990), *Au Québec pour bâtir ensemble*.
- Henriquez, Patricio (2014), *Mon insécurité nationale. Le Canada contre Victor Regalado*, Film documentaire, Macumba international.
- Knowles, Valérie (1997), *Strangers at our Gates: Canadian Immigration and Immigration Policy, 1540-1997*, Toronto, Dundurn Press.
- Labelle, Micheline (1988), «La gestion fédérale de l'immigration internationale», dans Yves Bélanger, Dorval Brunelle et al. (dir.), *L'ère des libéraux. Le pouvoir fédéral de 1963 à 1984*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, p. 313-342.
- Latour, Charles (2007), *Los Mexicanos. Le combat de Patricia Perez*, film.
- Levy, Joseph (2014), «Quelques figures marquantes des débuts de l'interculturel au Québec», dans Emongo Lomomba et Bob White (dir.), *L'interculturel au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 157-171.
- Ligue des droits et libertés (1982), *L'affaire Regalado, ou les abus de la sécurité nationale*.
- Ligue des droits et libertés (2006), *Des vies en suspens*, en ligne, http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/com-2006-05-09-vies_en_suspens.pdf
- Ligue des droits et libertés (2013), *50 ans de lutte pour les droits*, en ligne, <http://liguedesdroits.ca/?p=1386>
- Lomomba, Emongo et Bob White (2014), *L'interculturel au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Payette, Lise (1989), *Disparaître*, film.

Pâquet, Martin (2005), *Tracer les marges de la cité. Étranger, immigrant et État au Québec*, Montréal, Boréal.

Piché, Victor et Dominique Laroche (2007), *L'immigration au Québec*, Rapport préparé pour la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, en ligne, <https://www.mce.gouv.qc.ca/publications/CCPARDC/rapport-11-piche-victor.pdf>

Saillant, Francine, Joseph J. Levy et Alfredo Ramirez-Villagra (2018), « Interculturalité et reconnaissance à Montréal », *Anthropologie et Sociétés*, à paraître.

Saillant, Francine (dir.) (2015), *Pluralité et vivre ensemble*, Québec, Presses de l'Université Laval.



ART ET ACTION CULTURELLE AU SEIN DU MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE AU QUÉBEC

UN APPORT PROTÉIFORME AUX LUTTES

Ève Lamoureux, Julie Bruneau,
Claude G. Olivier¹

Le 8 mars 1974, dans le sous-sol d'une église, une foule imposante est rassemblée pour souligner la Journée internationale des femmes. Le Théâtre des cuisines présente la pièce *Nous aurons les enfants que nous voulons* (P 26). Le collectif se compose de huit créatrices, dont la comédienne Véronique O'Leary. Ce sont des militantes féministes liées au Centre des femmes – mis sur pied par le Front de libération des femmes du Québec, référant des femmes pour des avortements médicaux illégaux – ou à l'Association pour la défense des droits sociaux (ADDS). Elles sont inspirées par le théâtre populaire, le désir de créer un art conscientisant, qui parle « du peuple » dans des lieux et des formes qui l'interpellent et le touchent. La pièce, coécrite à partir des expériences des femmes venues au Centre, revendique le droit à la contraception et à l'avortement libre et gratuit. « À la fin, ovation ! On chantait notre

chanson et les femmes [dans la salle] reprenaient avec nous : "C'est assez, c'est assez de se faire exploiter, c'est fini, y'é fini le temps des larmes". Puis les femmes sont montées sur la scène et ont pris des pancartes avec nous. Bouleversant ! » (Véronique O'Leary)

En octobre 1985, dans le cadre du spectacle de clôture de la Journée d'Inter-actions lesbiennes, Sylvie Gagnon interprète pour la première fois la chanson *Deltaplane*, composée par Danielle Boutet. Cette chanson deviendra un hymne pour la communauté lesbienne de l'époque. Elle sera reprise, entre autres, par la Chorale lesbienne, une chorale d'amatrices vouée à garder vivant le répertoire de chansons créées par des lesbiennes et à l'enrichir. En 2012, Gagnon et Boutet réalisent une vidéo de *Deltaplane*² qu'elles introduisent ainsi : « En hommage à toutes les lesbiennes, créatrices, militantes, participantes, amantes et amies, qui ont connu l'époque de

1. Nous remercions Suzanne Boisvert, Marie Boti et Lise Nantel pour leur lecture d'une première version de cet article. Leurs commentaires critiques ont enrichi cette analyse.

2. La chanson est alors rebaptisée *Les ailes déployées* (*Deltaplane*). Elle est disponible sur YouTube, <https://www.youtube.com/watch?v=olaPAHWcfII>

l'École Gilford et qui ont contribué à faire de celle-ci la plus effervescente, la plus riche, la plus ouverte et possiblement la plus intéressante de toute l'histoire des lesbiennes à Montréal». Dans les années 1980, l'École Gilford était un lieu important de réflexion politique et d'expérimentation liées à la quête identitaire et à l'élaboration des cultures lesbiennes (Boisvert et Boutet, 1998 ; T p. 297).

Dans les années 1990, Marie Boti et Florchita Bautista réalisent des documentaires intrinsèquement liés à leur militance, notamment au sein des réseaux philippins québécois, canadiens et internationaux. Leur désir est de « refléter la réalité » et les luttes de personnes faisant les frais de l'internationalisation du commerce, de ses effets sur la main-d'œuvre et sur les flux migratoires, de même que sur les politiques canadiennes liées à l'accueil des réfugié.es et des immigrant.es (T p. 99). Dans *Femmes d'ailleurs, enfants d'ici* (1992 ; P 60), elles montrent les dures et injustes conditions des femmes philippines engagées comme travailleuses domestiques au Canada. Dans *Quand les étrangers se réunissent* (1999), elles abordent la question des retrouvailles de ces femmes avec leur famille, qui les rejoignent bien souvent des années après leur arrivée. « Il fallait documenter les problèmes sociaux pour que les organisations communautaires s'arment et se donnent des outils pour traiter cela » (Marie Boti).

En 1998, la danseuse France Geoffroy, tétraplégique, vit son premier spectacle professionnel dans une œuvre signée par Jean-François Déziel. À la suite d'un stage réalisé à Londres chez Candoco, une compagnie de danse intégrée, elle crée en 2000, avec Isaac Savoie et Martine Lusignant, Corpuscule Danse. Naît ainsi un organisme qui contribue à la diversification de la scène artistique en permettant à des personnes en situation de handicap d'accéder à la pratique de la danse (P 69 ; T p. 107). « Chaque danse est liée à l'espoir que l'art puisse transcender le handicap et transformer les perceptions par-delà les murs des théâtres » (France Geoffroy³).

3. Citation extraite du site Internet de Corpuscule Danse, <http://www.corpusculedanse.com/corpuscule.php#historique>

Au début des années 2010, le groupe de défense de droits en santé mentale Action Autonomie mène une recherche qualitative sur les expériences d'isolement en milieu psychiatrique, de contention physique et chimique. Cinq « droits » sont identifiés comme étant régulièrement bafoués : la dignité (T p. 109), le respect, la liberté, la sécurité, le consentement libre et éclairé. Souhaitant réaliser une campagne de sensibilisation, les membres du groupe choisissent la forme d'un projet « d'art conscientisant », qui se déploie entre 2011 et 2013 en partenariat avec le Musée des beaux-arts de Montréal. Lors de séances de création collective, des militant.es réalisent une « exposition portative », composée d'œuvres illustrant ces « droits » (T p. 193). Intitulée *InsolentEs et InsoumisEs. Esquisses sur les droits en santé mentale* (P 57), elle est d'abord exposée dans le hall du musée, puis circule depuis dans les moments de rassemblement du mouvement et nourrit les discussions lors de « cliniques de défense de droits » (Andrea Adelman, Denise M. Blais et Michelle Provost).

Ces cinq créations mettent en lumière que les personnes ayant adopté l'art comme stratégie d'action sont parties prenantes de l'histoire du mouvement communautaire. En ce sens, plusieurs questionnements animent l'analyse que nous présentons dans le cadre de ce chapitre. Comment les pratiques artistiques contribuent-elles à la vie sociale des droits, depuis les années 1960, dans les cinq secteurs : femmes, LGBTQ+, santé mentale, handicap et immigration ? Quelles formes artistiques se développent ? Comment l'art et les personnes créatrices sont-elles perçues ? Quels types d'associations se déploient entre les artistes et les groupes, le champ de l'art et le champ communautaire ?

En conformité avec l'évolution de l'analyse des rapports art et société, l'art est envisagé dans sa double composante : refléter une certaine réalité et contribuer à la transformer. Les œuvres, s'insérant dans une époque et un contexte donné, sont influencées par les modes de perception, les représentations, ainsi que les conceptions de l'art et du monde. Elles contribuent à rendre ces dernières visibles, mais aussi à influencer sur la perception des personnes qui les côtoient. Or cette incidence sur les perceptions modifie le regard des gens

sur l'art lui-même, mais aussi sur les réalités constituantes des œuvres : « transformer la perception, affiner les moyens d'investigation, enrichir les capacités à voir, sentir, écouter, c'est aussi transformer, affiner, enrichir les réactions, les actions, les comportements face à ces réalités » (Péguignot, 2007 : 279-280).

Les pratiques culturelles et artistiques qui prennent forme au sein du mouvement communautaire ou qui l'accompagnent sont extrêmement diversifiées. Cela dit, elles partagent le fait d'être inspirées par les enjeux sociopolitiques qui animent le mouvement et par le désir de contribuer à ses luttes. Elles le font, cependant, de telle manière, qu'il n'est pas possible de tisser un lien direct, de cause à effet, les liant à la défense de droits, sous peine de les instrumentaliser. En outre, les objectifs poursuivis par les personnes créatrices ne se formulent pas toujours (voire pas souvent) en termes de droits. Sont aussi évoquées la libération des imaginaires, la visibilité de personnes diverses, de leurs expériences et revendications, la modification des perceptions de soi et du monde, la mise en mots ou en images qui raisonnent et sont percutantes, etc. L'art engagé au sein du mouvement communautaire contribue ainsi à la politisation, à la conscientisation. Ceci soutient, en définitive, la défense de droits, mais de façon plus indirecte : en créant des espaces pour exister, se libérer, se dévoiler, se rassembler ; en élaborant des pratiques culturelles et artistiques diversifiées ; et en exigeant de prendre en compte l'histoire, l'identité, la réalité, les aspirations de personnes marginalisées dans la mémoire et la culture dites communes. Il est aussi ici question de reconnaissance, d'interReconnaissance et de propositions d'autres projets de société.

Ce chapitre aborde trois grands thèmes : une explicitation des liens protéiformes qu'entretiennent les artistes avec le mouvement communautaire, une description des stratégies qu'ils et elles emploient et une analyse des apports de l'art aux luttes sociopolitiques. Il est construit à partir d'entrevues réalisées auprès d'acteurs. trices-témoins qui sont des artistes ou des militant.es

créatrices⁴. Ces personnes ont mobilisé leur mémoire afin d'explicitier leur conception artistique, ses sources motivationnelles, souvent liées à des expériences personnelles ou à des indignations causées par des injustices ou des préoccupations sociales. Elles ont dépeint les contours de ces pratiques, de même que leurs enjeux. Elles ont aussi décrit certaines de leurs œuvres qu'elles jugeaient les plus significatives. L'œuvre est ici en elle-même mémoire, et c'est pourquoi ce chapitre tient compte à la fois du discours des acteurs.trices-témoins et de certaines de leurs créations. L'analyse réalisée ne suit pas une trame historique, mais tente de dresser un portrait des spécificités de l'engagement par l'art au sein du mouvement, de ses forces et de ses difficultés. La logique générale est aussi intersectorielle, même si nous problématisons cette question à la fin de la deuxième section.

DES RELATIONS DIVERSIFIÉES

Les pratiques créatives et artistiques qui se déploient dans le mouvement communautaire depuis ses débuts ou en connivence avec ses luttes sont élaborées et réalisées tant par des artistes professionnel.les que par des personnes militantes et travailleuses. Ces dernières entretiennent parfois une pratique artistique amateur. Certaines choisissent d'employer, plus ponctuellement, des tactiques créatives qui leur semblent plus adaptées et stratégiques dans un contexte donné, et qui les motivent à militer. Certaines profitent de l'opportunité qui leur est offerte en devenant participantes à un atelier, une création collective ou une manifestation publique colorée.

Les motivations des artistes professionnel.les et les liens entretenus avec le mouvement communautaire sont aussi diversifiés. Certaines personnes, fortement militantes, développent une pratique au sein même du mouvement, pratique qui se déploie pendant un certain nombre d'années ou sur l'ensemble de leur carrière.

4. 37 entrevues ont été réalisées auprès de 51 personnes ; voir en annexe les précisions sur le corpus, les thèmes abordés pendant les entrevues, le cadre méthodologique et ses limites.

Elles défendent des conceptions artistiques qui lient l'art, la vie et l'engagement. Elles militent et travaillent par et au moyen de leur sensibilité artistique, ce qui leur permet d'être en cohérence avec elles-mêmes. « Cela me permet de vivre de façon intégrée. Ces lieux de pratique [dans le milieu communautaire] me permettent une forme de réappropriation de tous les aspects de moi qui se vivent ainsi de façon décloisonnée. Je trouve que c'est un privilège » (Suzanne Boisvert).

D'autres choisissent plutôt d'enraciner leur pratique critique au sein du champ de l'art. Elles revendiquent d'abord le droit d'être reconnues comme artistes, mais également comme femmes, homosexuel.les, bissexuel.les, trans et queers, comme personnes issues des communautés migrantes, en situation de handicap ou ayant des problèmes de santé mentale. Celles-ci ont toutes été – et sont encore à différents niveaux – exclues de cet espace ou marginalisées. Il en découle des luttes multiples pour l'accès à la formation, aux équipements de production et de diffusion, au financement, à des emplois, à la visibilité des œuvres créées et à leur critique, leur théorisation et leur valorisation. Le champ de l'art, comme tout autre espace social, n'est pas exempt des enjeux de domination combattus par le milieu communautaire. Au-delà de la reconnaissance des personnes, de l'inclusion aussi professionnelle – fondamentale pour l'égalité réelle –, ce qui est en jeu ici, c'est la légitimité octroyée à des formes artistiques marginalisées et la possibilité d'être compté dans une culture commune, sa valorisation et sa patrimonialisation. Peu importe la discipline artistique, le champ, selon les époques, met de l'avant certaines visions esthétiques et formelles considérées comme étant les « codes » de l'art. Or ceux-ci, tant s'en faut, ne recoupent pas toutes les pratiques artistiques. En ce sens, plusieurs artistes et communautés d'artistes luttent pour ouvrir les horizons esthétiques afin de légitimer les pratiques artistiques engagées, par exemple celles en arts vivants (comme la danse, le théâtre) pratiquées par des personnes en situation de handicap ou celles issues de membres des communautés migrantes.

En Occident, l'art est anobli. [Il est un secteur à part]. Dans ma culture d'origine, tout est artistique, chaque outil du quotidien. [Dans ce contexte], comment les immigrés que nous sommes pourrions influencer, par les arts et les lettres, la culture d'ici? Il faudrait pour cela avoir un espace où l'on puisse nous voir, où notre art puisse s'exprimer. Alors la catégorisation dont nous sommes victimes fait que beaucoup ne se sentent pas comme des artistes d'ici. (Emongo Lomomba)

Plusieurs artistes s'engagent aussi ponctuellement dans des causes soutenues par le mouvement. Cette implication prend diverses formes : la création d'une œuvre, la participation à un spectacle, le rôle de porte-parole, etc. Ces gens circulent donc à la fois dans le milieu communautaire et dans le champ de l'art. Précisons aussi que des artistes participent à des actions militantes plus usuelles, en prenant part à une manifestation, en étant membres d'un conseil d'administration, en écrivant des lettres ouvertes dans les journaux, etc. Les travailleurs.ses d'organismes artistiques sont aussi appelés à être sur des tables de concertation qui abordent des enjeux sociopolitiques en lien avec l'art.

Complicités et tensions

Si des artistes et personnes créatrices se sont insérées dans le milieu communautaire et l'ont accompagné depuis ses origines, c'est qu'elles considèrent que celui-ci nourrit leurs motivations, leurs objectifs et leurs pratiques. Pourquoi? Parce qu'il est un espace de liberté : « la liberté de création, la liberté de choisir ce qu'on va dire, comment on va le dire, la liberté disciplinaire de ne pas être dans des carcans, la liberté contre l'aliénation » (Laurence Brunelle-Côté). Il est une source d'inspiration : « une large partie de notre temps, de notre vie se passe dans le militantisme! Alors c'est ce qui nous inspire » (Marie Boti). Il favorise aussi les liens interpersonnels, la solidarité, la création d'un réseau : « mon implication dans le milieu des femmes était grandement motivée par l'amitié et le plaisir » (Marik Boudreau). Il est un lieu riche de partage : « c'est mon médium, c'est ma façon de vivre, c'est ma façon d'exister [...] Partager cela,

Certain.es artistes engagé.es au Québec*

Alanis Obomsawin, Alexis Martin, Alice Ronfard, Anaïs Barbeau-Lavalette, Andrée Brochu, Andrée Dumouchel, Anne Barth, Anne-Claire Poirier, Anne-Marie Provencher, Annie Brunette, Annie Vidal, Armand Vaillancourt, Brigitte Haentjens, Catherine Bourgeois, Cilia Sawadogo, Cindy Schwartz, Claire Aubin, Claire Beaugrand-Champagne, Claude Gauvreau, Clémence DesRochers, Cynthia Girard, D. Kimm, Daniel Barclay, Danielle Boutet, Dany Laferrière, Denis Chouinard, Denise Boucher, Denyse Gérin-Lajoie, Devora Neumark, Diane Labrosse, Diane Trépanière, Dominique Blain, Dominique Malacort, Elkahna Talbi (Queen KA), Émile Ollivier, Émilie Monnet, Emongo Lomomba, Éric Faustin, Estelle Claretton, Ève Lamont, Faiz Abhuani, France Geofroy, France Théoret, Francine Larivée, Gaston Miron, Geneviève Cadieux, Geneviève Morin-Dupont, Gilbert Langevin, Guy Badaux (Bado), Guy Blackburn, Helen Doyle, Hélène Choquette, Hélène Grandbois, Hugo Samson, Janine Sutto, Jean-François Martin, Johanne Chagnon, Johanne Madore, Josée Lambert, Josée Yvon, Joséphine Bacon, Jovette Marchessault, Judi Richards, Julie Châteauvert, Kama La Mackerel, Kat Couric, Lama-thilde, Landriault, Laurence Brunelle-Côté, Lise Nantel, Louise Archambault, Louise Dupré, Louise Laprade, Louky Bersianik, Luce Guilbeault, Luck Mervil, Lyne

Lapointe, Madeleine Ferron, Madeleine Gagnon, Manno Charlemagne, Marc Béland, Marc-André Goulet, Marc-Yves Volcy, Marie Boti, Marie Chouinard, Marie Savard, Marie-Claire Séguin, Marie-Hélène Bellavance, Marie-Josée Plouffe, Marie-Paule Grimaldi, Marik Boudreau, Marilyn Turcot, Martha Fleming, Martin Deschamps, Martine Delvaux, Maurice Demers, Merdad Hage, Michel Bazinet, Michel Brault, Michel Tremblay, Miriam Ginestier, Moe Clark, Myriam Fougère, Natasha Kanapé Fontaine, Nicole Brossard, Nicole Giguère, Nicole Jolicoeur, Nicole Lecavalier, Nicole O'Bomsawin, Norman Nawrocki, Olivier Hanigan, Pascale Brunet, Paul-Émile Borduas, Pauline Julien, Petunia Alves, Philippe Ducros, Pierre Bellemare, Pierre Perrault, Pierre Vadeboncoeur, Pol Pelletier, Rachel Heap-Lalonde, Raymonde Lamothe, Richard Desjardins, Roadsworth, Robert Laliberté, Roméo Gongora, Sally Robb, Santiago Bertolino, Sophie Castonguay, Suzanne Boisvert, Sylvie Cotton, Tamar Tembeck, Valérie Perron, Véronique O'Leary, Victor Lévy-Beaulieu, Virginie Jourdain, Wajdi Mouawad, Yunus Chkirate, Yvon Deschamps, Yvon Goulet, Zilon.

* Liste des artistes nommé.es par les comités consultatifs et les acteurs.trices-témoins et dont la pratique passée ou actuelle résonne dans le milieu communautaire et ses luttes.

ça me rend heureux» (Pierre Bellemare). Les artistes y trouvent aussi un bassin de gens avec qui réaliser des projets, et parfois une possibilité de financement ou de tournée dans des groupes communautaires à l'échelle de la province.

Cependant, certaines tensions et incompréhensions découlent de la singularité de l'art comme mode d'engagement. Il surgit souvent une tension entre l'individualité propre à la création artistique et les attentes des membres des groupes, particulièrement chez les artistes qui s'insèrent étroitement dans le mouvement et créent dans une dynamique collective. Il s'agit d'un

enjeu majeur de l'art engagé. Au Québec, cette tension semble avoir été la plus forte pendant les années 1970 et au début des années 1980, moment où l'action politique militante s'appuyait sur un collectif fort, dans lequel les individualités étaient moins prises en compte. Ce travail en collectif exigeait parfois de la part des artistes un certain effacement, l'acceptation d'un contrôle du groupe sur la création. «En fait, tout le monde devait discuter de tout (des textes comme des images), ce qui supposait une entente, une collaboration, mais aussi un consensus, l'oubli des différences, parfois même une certaine censure» (Lise Nantel).

Certaines personnes ont par la suite choisi d'adopter des pratiques plus individuelles ou du moins dans lesquelles leur singularité pouvait s'exprimer plus aisément. La plupart des artistes qui s'insèrent aujourd'hui dans les groupes le font d'une façon un peu plus distancée. Même si la compréhension entre les façons de faire des artistes créateurs.trices et des « autres » militant.es n'est pas toujours simple, qu'elle exige explicitations et négociations, il n'y a pas dans leur discours le constat d'une perte d'autonomie. Comme l'affirme Marc-André Goulet, plusieurs font alterner leurs projets avec le mouvement avec des productions « moins engagées », puisque les premiers demandent un « investissement de temps et d'énergie énorme ».

La reconnaissance de l'apport des artistes au milieu communautaire est aussi variable. Dans certains secteurs, comme celui des femmes et de la santé mentale, les collaborations sont assez bien enracinées dans certains groupes et ont leur propre histoire, ce qui est moins perceptible ou plus récent dans d'autres secteurs. Ceci dit, plusieurs constatent des difficultés assez récurrentes : la tendance à faire appel aux personnes créatives pour animer les lieux, pour faire du divertissement, et l'idée que les projets artistiques sont un ajout, certes sympathique, mais mineur comparativement à d'autres stratégies. La prise de contact avec un groupe peut aussi être difficile, les artistes se faisant souvent éconduire puisque leurs projets sortent de l'ordinaire. Enfin, le roulement du personnel dans les organismes oblige à réexpliquer sans cesse l'importance de leur présence et de leurs modes d'action. Ces deux dernières critiques sont associées aux conditions difficiles de travail dans les groupes qui manquent de « ressources » et où les gens « travaillent comme des fous » (Marc-André Goulet).

Plusieurs artistes constatent aussi que la visibilité que peuvent procurer les œuvres est souvent ce qui motive le mouvement à faire appel à l'art, alors que son apport est plus complexe et protéiforme que cela. On priorise des artistes connu.es dans l'espoir d'être mieux entendu et de convaincre le plus grand nombre. On favorise des médiums et des pratiques que l'on juge plus accessibles, comme les arts mobilisant la parole plutôt que

les arts visuels ou la danse. On est surtout enthousiaste quand l'art investit la rue et l'espace médiatique. À titre d'exemple, Lise Nantel, qui a milité au sein de plusieurs organismes communautaires dans les années 1970 et cofondé les Éditions du remue-ménage, estime qu'elle a obtenu une réelle reconnaissance de son apport en tant que graphiste et artiste en arts visuels au moment des grandes fêtes et manifestations organisées par les syndicats, au début des années 1980. « Bien sûr, les théoriciennes orientaient les débats et notre travail appuyait les prises de position du collectif. Mais, avec les bannières *Les Chevalières des temps modernes* et la suite, on affirmait un point de vue autonome et une façon de faire ancrée dans nos choix artistiques » (Lise Nantel).

Il existe enfin des tensions liées à la temporalité. Certains médiums et pratiques peuvent répondre plus facilement à l'urgence qu'exigent souvent les batailles politiques du mouvement (l'artivisme, la chanson, certaines démarches photographiques et vidéo, le dessin, la caricature, certaines formes de performance, le *spoken word*, etc.). Ceci dit, plusieurs exigent de se réaliser dans un temps moyen, voire long, pour développer leur plein potentiel (certaines formes de documentaire photographique et vidéo, œuvres visuelles, écrits romanesques ou autres, cocréation, etc.). Cette temporalité plus longue est parfois plus difficile à faire accepter aux militant.es et, pourtant, les productions qui en découlent jouent aussi un rôle dans la défense de droits.

DES STRATÉGIES MULTIPLES

Les luttes politiques des personnes créatrices liées au mouvement communautaire s'articulent, sans surprise, autour de conceptions de la pratique artistique elle-même, des processus de création, de la symbolique de l'œuvre. S'y ajoute aussi la façon dont ces pratiques peuvent exister, se déployer, être visibles et influencer sur la culture commune. Les œuvres, représentations, expositions déploient des stratégies multiples. Elles s'abreuvent à des visions de l'art et à des artistes inspirateurs.trices forts diversifiées. Elles se déploient dans

Les artistes et collectifs d'artistes engagé.es hors Québec ayant inspiré les acteurs.trices-témoins

ACT UP, Adrienne Rich, Ai Weiwei, Alexandre Dumas, Alfredo Jaar, Andy Warhol, Ann Hamilton, Annette Messenger, Antonin Artaud, Archie Shepp, Ariane Mnouchkine, Augusto Boal, Bernard-Marie Koltès, Bertolt Brecht, Betye Saar, Bob Dylan, Brass Liberation Orchestra, Brassai, Bread & Puppet Theater, Camus, Celeste Dandeker, Charlie Chaplin, Christo, Claude Cahun, Coco Fusco, Coco Guzmán, collective Dyke Rivers, Faith Wilding, Federico Fellini, Flora Tristan, General Idea, Grand Corps Malade, Guerrilla Girls, Guy Debord, Jacques Brel, Jacques Lecoq, Jacques Prévert, Jean-Paul Sartre, Joris Ivens, Joseph Beuys, Judy Chicago, Kiki Smith, Léo Ferré, Lila Downs, Lucian Freud, Michel Kichka, Michèle Causse, Mierle Laderman Ukeles, Miriam Schapiro, Monique Wittig, Nigel Osborne, Nina Simone, Paul Éluard, Peter Cook, Picasso, Raymond Depardon, Robert Mapplethorpe, Rude Mechanical Orchestra, Sebastião Ribeiro Salgado, Simone de Beauvoir, Susan Sontag, Victor Hugo, Virginia Woolf, Virginie Despentes, Ying Chen.

les groupes, dans la rue, dans l'espace médiatique, dans le milieu culturel et artistique. La prise en compte de cet éclectisme nous semblait trop importante pour tenter de catégoriser les œuvres, de les contraindre et de les classer selon des cadres analytiques. Les œuvres sont donc disséminées dans cet article, leur description étant liée à nos propos, tout en leur laissant leur irréductible singularité.

Malgré cette diversité, quelques éléments sont prépondérants dans les créations. Celles-ci sont inspirées par les enjeux sociopolitiques qui taraudent leur créateur.trice. Plusieurs artistes adhèrent à des conceptions esthétiques qui jumellent l'art et la vie, qui s'attaquent aussi à l'élitisme de l'art professionnel, à ses

codes souvent difficiles à comprendre pour les non-initié.es ou dont la forme et les propos ne résonnent pas auprès d'un large public. En outre, l'art n'est pas un mode usuel de militantisme. Il est une autre façon de percevoir et de concevoir le monde, et de le mettre en mots, en formes, en images, en symboles. En ce sens, pour une majorité d'artistes, il est extrêmement réducteur de l'envisager comme un outil stratégique comme un autre – même s'il peut parfois l'être effectivement. Cette spécificité d'un engagement par l'art met aussi à jour l'importance que revêt le médium lui-même et la conception poétique et esthétique de l'artiste. Peu importe le thème d'une pièce : si celle-ci est créée collectivement avec des militant.es d'un groupe communautaire, il y a ici un choix liant étroitement art et politique. De la même façon, l'engagement de France Théoret, dans les années 1970 et au début des années 1980, se faisait dans la rue, dans des groupes affinitaires, mais il se passait surtout sur le front littéraire. «Après la lecture de *La politique du mâle* de Kate Millett, je pensais à un mouvement littéraire de femmes. Cette écriture au féminin prenait la forme d'une nouvelle avant-garde» (France Théoret; T p. 189). Ainsi a-t-elle contribué, comme bien d'autres, à transformer profondément le modèle même d'écriture légitimé à l'époque, qui était formaliste. Au sein de ses ouvrages qu'elle associe le plus au féminisme – un monologue dans *La Nef des sorcières*⁵ (1975 ; P 35), *Bloody Mary* (1977), *Une voix pour Odile* (1978), *Vertige* (1979), *Nécessairement putain* (1980) et *Nous parlerons comme on écrit* (1982) – elle introduit une double rupture : d'abord dans la quête d'une écriture proprement québécoise (sans adopter l'option du joual), puis dans la résurgence de la question du sens, en intégrant aux œuvres des préoccupations sociales. «Les mots clés de l'écriture des femmes, c'était assez simple quant à moi : corps, langue, écriture, réel et réalité» (France Théoret).

La création artistique est, selon plusieurs acteurs.trices-témoins, une forme de pratique qui permet un déconditionnement, une exploration créatrice libre,

5. Les autres auteures de la pièce sont Marthe Blackburn, Marie-Claire Blais, Nicole Brossard, Odette Gagnon, Luce Guilbeault et Pol Pelletier.

ouverte, qui modifie le regard porté sur soi-même, sur les autres, sur l'environnement. «Le travail artistique me permet de réimaginer des possibilités pour l'avenir. Selon moi, le travail politique c'est aussi ça, la possibilité de pouvoir imaginer une structure de société différente. La possibilité d'imaginer des espaces où les corps sont différents, où les différents types de corps ont accès à des espaces» (Kama La Mackerel).

Ce lieu d'exploration, pour celles et ceux qui lient leurs créations au milieu communautaire, est, de façon assez importante depuis les années 1960, associé à la question de l'apparaître à soi-même, à sa communauté et aux autres (T p. 293). Cet apparaître est souvent lié à la construction identitaire et à son expression dans l'espace public.

[Au sujet des luttes féministes des années 1960 et 1970] Tout groupe minoritaire, avant de choisir quel droit réclamer, [...] doit d'abord choisir celui de la parole. Je trouve qu'on ne peut pas être féministe sans être en quête de notre identité. Et elle est à découvrir constamment. (Anne-Claire Poirier)

Je suis une minorité de minorité de minorité. Je suis d'origine berbère, qui est une minorité en Afrique du Nord. Mes parents sont des Tunisiens qui ont immigré au Québec. Je suis une minorité visible. Je suis une minorité linguistique, parce que je suis francophone en Amérique du Nord. Et je suis une minorité sexuelle [en tant que femme]. Donc ma vie est en fonction de toutes ces minorités. C'est pour moi complètement naturel de toujours vouloir défendre les droits parce que j'ai passé ma vie à savoir qu'il fallait que je me batte. En plus, je suis une artiste! (Elkahna Talbi)

Cet apparaître, par contre, peut aussi découler du désir de se rendre visible quand on est différente comme personne et comme artiste: «C'est un *statement* là [...] ce n'est pas un rôle que je joue. J'arrive sur scène [comme danseuse], je suis tétraplégique et c'est ça» (France Geoffroy).

«Réaliser un film permet de plonger dans une réalité, mais aussi d'agir sur celle-ci» (Helen Doyle). La double dimension explicitée dans cette citation est importante: connaître et agir au moyen de l'art. «J'écris pour chercher ce que je cherche» (France Théoret). «Qu'est-ce

que je pourrais connaître par l'art que je ne pourrais connaître autrement?» (Danielle Boutet) Les pratiques artistiques et culturelles sont une forme singulière de savoirs qui ouvrent les possibles (T p. 283). Parfois, en opposition à un discours politique de conviction, elles permettent d'aborder des sujets plus délicats, d'apporter des nuances, de travailler aussi «dans les zones d'ombre, [c'est-à-dire] là où la démocratie faillit tant dans les politiques sociales que dans les formes d'exclusion» (Josée Lambert). Le pouvoir de connaissance découle à la fois de l'expérimentation esthétique et formelle, mais aussi de ce que Danielle Boutet appelle «l'épistémologie de l'art», soit sa propre «structure et son savoir-faire», qui rayonne et contribue à plusieurs sphères de la société, dont celle du mouvement communautaire.

Création collective

S'il y a une caractéristique omniprésente dans le discours des acteurs.trices.témoins, c'est l'importance accordée à des pratiques artistiques et culturelles qui se constituent et se diffusent dans un contexte impliquant de la collaboration. Nous analyserons ici les formes variées qu'elles peuvent prendre.

Cocréation d'œuvres

Une part importante des œuvres ont une dimension de cocréation, soit entre des artistes professionnel.les, soit entre des militant.es, soit dans une combinaison des deux. Cette présence de la création collective est assez singulière et ne se retrouve pas avec la même intensité dans les pratiques propres au champ de l'art – sauf quelques exceptions, comme le jazz et le théâtre. Elle témoigne d'une culture «militante» de l'action collective, mais aussi d'une attention portée au «partage», au «faire ensemble», au «dialogue».

C'est ainsi que Lise Nantel et Marie Décary joignent leurs préoccupations féministes à leur travail sur l'art textile et l'imaginaire populaire. Inspirées, entre autres, par le Bread and Puppet Theater, elles participent aux activités et célébrations de la Journée internationale des femmes à partir de 1974. Elles y sont présentes

à divers titres, tels que conceptrices visuelles, créatrices d'environnement, fabricantes de bannières et militantes, dans l'idée de se manifester autrement. Appuyées par les femmes des groupes autonomes et par les Comités de condition féminine des syndicats, elles lancent, en 1980, l'idée de former une «escouade de la couleur». D'autres femmes répondent à l'appel, notamment Marie-Claire Marcil par la réalisation de grands personnages représentant des stéréotypes féminins, et Suzanne Valotaire avec un immense oiseau de la paix. Les deux artistes réalisent deux séries de bannières, *Les chevalières des temps modernes* et *La Chevauchée rose*, qui seront fortement visibles lors des 8 mars au début des années 1980. Elles puisent dans le répertoire culturel québécois et y reprennent des matériaux et des techniques propres au savoir-faire des femmes (tissage, couture, courtépointe). La première série évoque la trinité du père, du fils et du saint-esprit avec trois figures types de femmes, «la mère, la fille, la sorcière» (Lise Nantel). *La chevauchée rose* (P 58) est constituée d'une vingtaine de «chevaux-balais» rappelant autant les jouets pour enfants et le balai des sorcières que le travail domestique.

Collectifs de création

Ce désir de création à plusieurs se concrétise parfois dans la mise sur pied de collectifs, dont certains se formalisent en organismes à but non lucratif (OBNL). Nous avons commencé ce chapitre avec la pièce *Nous aurons les enfants que nous voulons*, du Théâtre des cuisines (créé en 1973)⁶, dont Véronique O'Leary fut l'initiatrice et une protagoniste importante – elle en est aujourd'hui la directrice artistique. Né dans le mouvement féministe, ce groupe proposait «que le peuple développe son propre langage artistique et imaginaire. La pratique de l'art est un geste politique, subversif même, elle doit être accessible partout, enracinée dans les communautés» (Véronique O'Leary). On lui doit, entre autres, des pièces qui abordaient de front des questions sociopolitiques clés des luttes de l'époque : *Môman travaille pas, a trop d'ouvrage!* (1975) traitant du

Des collectifs et troupes d'artistes engagé.es au Québec nommées par les acteurs.trices-témoins

Acalanto, Artivistic, ATSA Quand l'art passe à l'action, Ensemble de l'insurrection chaotique, Fusion des arts, Grand cirque ordinaire, Joe Jack et John, Les filles électriques, Les productions des pieds et des mains, Loco Locass, Montage rouge, movi-Mento, ONISHKA, Théâtre Expérimental des femmes, Théâtre Parminou, Théâtre Porte Parole, Unité théâtrale d'intervention Loufoque (Util), Women With Kitchen Appliances (WWKA).

travail invisible des femmes ; *As-tu vu? Les maisons s'emportent!* (1980) portant sur le combat féministe dans la sphère de l'intimité ; la reprise, lors de la venue du pape à Montréal en 1984, de la pièce *Les fées ont soif* de Denise Boucher (1978), proposant une déconstruction de trois archétypes féminins, la sainte, la putain et la mère. Notons aussi *Femmes de paroles bâillonnées* (1985), créée à la demande d'Amnistie internationale, qui aborde l'enjeu des femmes prisonnières politiques dans le monde. Situé à Rimouski depuis le début des années 1990, ce théâtre «offre des ateliers d'Arts du souffle (qi gong, tai chi) développant vitalité et liberté intérieure, et des formations et créations d'art clownesque (notamment *Trompe-la-peur Blues* (1993-1996), sur la violence faite aux femmes et aux enfants), pour déjouer notre peur de l'Autorité» (Véronique O'Leary).

Le groupe Plessisgraphe (années 1970 et début des années 1980) s'est intéressé à la photographie documentaire dans une perspective féministe (P 21). Il était constitué des artistes suivant.es : Marik Boudreau, Gilbert Duclos, Suzanne Girard, Camille Maheux et Gloria Mallaroni. D'abord installé dans le quartier montréalais Centre-sud, le groupe partage un laboratoire photographique puis un atelier de sérigraphie (Marik Boudreau). Utilisant souvent la formule du diaporama,

6. Voir le site Internet du Théâtre des cuisines, <https://theatredecuisines.org/>

les artistes parcourent plusieurs quartiers de Montréal, puis d'autres pays, afin de photographier les événements et manifestations féministes. Ils et elles ont également croqué des portraits de femmes prises dans leur quotidien afin de montrer leur diversité. Le diaporama de Marik Boudreau, *Trois semaines en Chine nouvelle* (1976), en est un bon exemple ; l'artiste accompagnait un « groupe de femmes québécoises, travailleuses et philosophes, en voyage d'études sur la condition des femmes » (Marik Boudreau⁷). Plessisgraphe propose une critique des rôles genrés dans la société et au sein de l'histoire de l'art.

Marc-Yves Volcy, immigré en 1973 d'Haïti, est un auteur-compositeur-interprète important pour la diaspora haïtienne du Québec. Il a cofondé avec des amis un groupe d'animation culturelle, Lakou Lakay (1979-1984 ; P 39), expression créole signifiant « la cour de chez nous ». « On avait la volonté de faire découvrir le patrimoine musical haïtien aux Québécois [...] Avec un groupe d'amis, de compatriotes, on voulait entreprendre quelque chose ensemble, en espérant que cela déboucherait sur la grande société québécoise, mais ce n'est pas toujours évident » (Marc-Yves Volcy). Très engagé dans plusieurs groupes communautaires dans lesquels il milite et présente des spectacles, Volcy aborde dans ses chansons plusieurs enjeux sociopolitiques, dont l'immigration, l'exil ou les rapports de classe. La chanson « Blan-an rele sou mwen » (disque de Marc-Yves Volcy, *Ou Bliye!* 1979) traite de l'exploitation des ouvriers par les patrons. Le texte de cette chanson, incluant une traduction française, a été incorporé dans une brochure réalisée par la CSN, *Chansons de lutte et turlutte*, au début des années 1980.

Vichama Collectif (depuis 2000 ; P 66) est « un espace multidisciplinaire, qui utilise l'art pour le changement individuel, collectif et social » en puisant, notamment, au théâtre corporel, à l'art communautaire et aux pratiques de réappropriation de l'espace public (fanfare, échassières, etc.) (Rachel Heap-Lalonde). Certains de leurs

projets ont été réalisés avec des membres de l'Organisation populaire des droits sociaux (OPDS) et du Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL). Le groupe entretient des liens serrés avec Vichama Teatro, au Pérou, qui l'a inspiré par l'attention qu'il porte à la démocratisation de l'art et de la culture, son désir d'agir concrètement sur la réalité de différentes communautés et son souci d'être cohérent avec les valeurs, identités et moyens d'action des gens avec lesquels il travaille. Les deux organismes collaborent, notamment, dans l'idée d'entretenir une meilleure « réciprocité nord/sud » (Rachel Heap-Lalonde).

Laurence Brunelle-Côté et Simon Drouin créent ensemble des œuvres d'arts vivants. En 2007, les deux acolytes mettent sur pied Le bureau de l'APA (P 48), soit un « atelier de bricolage » favorisant « la rencontre de créateurs de tous horizons autour de projets artistiques atypiques »⁸. S'insérant dans la scène du théâtre expérimental et des centres d'artistes, ils ont réalisé *Les oiseaux mécaniques* (2013), un spectacle « détournant » la 9^e symphonie de Beethoven au moyen de performances, tableaux vivants, textes et chansons. Laurence Brunelle-Côté, qui vit avec une maladie dégénérative atteignant ses capacités physiques et motrices, a un historique de militantisme au sein de divers organismes (handicap, luttes étudiantes, féminisme, logement). Son engagement lié à l'art passe par le droit qu'elle se donne d'être une artiste interdisciplinaire s'exprimant sur une pluralité de thèmes, dans « l'idée d'avoir conscience que les personnes handicapées peuvent parler d'autres choses que de leur handicap », et proposant sur scène d'autres manières d'être et de faire. « Ce n'est pas tout le monde qui voit des personnes handicapées dans leur quotidien, puis ils me voient pendant une heure et demie être sur scène, me déplacer, faire des gestes, me peindre. Oui, je pense que ça sensibilise et que ça a un impact politique important » (Laurence Brunelle-Côté).

Incorporé en 2013, Libre et Sauvage est un organisme à géométrie variable qui met sur pied des projets artistiques multidisciplinaires coréalisés dans une relative parité entre des personnes avec et sans handicap. Il

7. Sur le site *Vox image contemporaine*, dans la section Fond documentaire, vous trouverez plusieurs des photographies de Marik Boudreau, certaines réalisées au moment de Plessisgraphe ; voir aussi Lafontaine (2016).

8. Site Internet *Le bureau de l'APA*, <http://www.bureaudelapa.com/>

visé à promouvoir «l'inclusion sociale». Leur dernier et sixième projet, *Raz-de-marée* (2016; P 7), est un essai photographique et un court métrage qui aborde la question de la «citoyenneté sexuelle»⁹ pour les gens en situation de handicap: «on ne t'accorde pas ta sexualité, on ne te voit pas en tant que personne qui a des besoins sexuels ou qui a une sexualité» (Marilyne Turcot).

Enfin, il existe aussi plusieurs collectifs d'artivisme – notamment actifs ou créés au moment de la grève étudiante de 2012. Jumelant pratiques créatives et actions politiques, ces collectifs sont portés par des gens qui ne revendiquent pas le statut d'artiste et proposent des concepts ouverts exigeant la mobilisation de plusieurs personnes, voire une réappropriation libre du concept. ARTUNG!¹⁰, lié au *cultural jamming* ou «sabotage culturel», a initié des sessions collectives de création d'affiches vouées à remplacer celles «officielles» qui polluent l'espace public – en mai 2011, environ 200 d'entre elles se sont substituées à des affiches commerciales. Le P!NK BLOC Montréal¹¹, un collectif queer et féministe, a promu la diversité sexuelle et de genre en condamnant la présence de propos sexistes et homo/lesbo/transphobes dans les manifestations étudiantes au moyen de costumes et slogans colorés. Il a aussi organisé des événements comme le French-o-thon «Grève + Lèvres» (13 avril 2012) et la manif «Genre de grève. Manifestation travestie contre la répression/pour un accès gratuit» (15 juin 2012). Maille à part¹² a mené diverses actions de tricot graffiti pendant le Printemps Érablé, par l'appropriation du mobilier urbain en y intégrant des tricots multicolores ou des slogans tricotés. Le collectif a aussi été à l'instigation d'une courtepoin-te-bannière, réalisée en cocréation avec d'autres participant.es, à partir de carrés rouges tricotés. Ceci n'est pas sans rappeler les bannières de Décary et Nantel.

9. Pour un extrait du court-métrage *Raz-de-marée* et certaines photographies, voir, en ligne, <http://www.libreetsauvage.org/raz-de-maree.html>

10. Vidéo *ARTUNG EN GRÈVE - Ceci n'est pas une pub*, en ligne, <https://www.youtube.com/watch?v=jzF10g7bUe8>

11. Voir le site Internet P!NK BLOC Montréal, <https://pinkblocmontreal.wordpress.com/about/>

12. Voir le site de Maille à part, <http://maillleapart.blogspot.ca/>

Ateliers de création au sein du mouvement

Il existe aussi une tradition d'ateliers d'art ou de projets spéciaux artistiques évoluant soit dans un groupe, soit dans un secteur du mouvement communautaire; cette tradition est particulièrement bien enracinée dans les groupes de femmes, les milieux du handicap et de la santé mentale (P 13). Le plus souvent sous l'égide d'un.e artiste professionnel.le, des participant.es sont ainsi conviées à créer des œuvres, parfois individuelles, parfois collectives. Sont alors explorées les questions d'identité, les épreuves vécues liées à la violence, l'exclusion, la domination, mais aussi les rêves, aspirations, rapports formels à l'art. Le plus souvent, l'expérience se conclut par une forme de diffusion (spectacle, exposition, film, livre, etc.). «On n'est pas dans l'action sociale. On pense que de donner l'accès à la création à des jeunes qui ont des problèmes de santé mentale, c'est une façon de leur laisser une place. [...] C'est une certaine reconnaissance du travail qu'ils font» (Céline Marcotte).

Le comité femmes du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ) a organisé en 2001-2002 le projet *Signé Femme* (P 27). Une tournée dans les groupes membres à l'échelle du Québec a permis à 400 femmes de participer à un atelier de création (peinture et écriture) liant les thématiques art/folie et conditions des femmes. Outre le fait de créer un moment de «plaisir, découverte, expression spontanée» (Berthe Lacharité et Anouk Pelchat), le but était de reconnaître le besoin de rencontres entre femmes, notamment dans des organismes mixtes. Certaines œuvres ont été sélectionnées pour une publication, *Signé Femme* (2002), lancée au Monument national à Montréal.

Dans les ateliers et projets, la configuration des rapports collectifs est assez diversifiée. Le plus souvent, la personne artiste ou médiatrice est là en tant qu'experte: elle structure le projet, transfère ses connaissances et anime le groupe. D'autres fois, c'est une action collective plus proche de l'éducation populaire qui est expérimentée, en se basant sur l'idée de la dé-hiérarchisation des rapports de pouvoir. Souvent associée à l'art communautaire, la réalisation de l'œuvre demande

alors un processus de collaboration et de délibération entre l'artiste et les participant.es qui permet à toutes les personnes de devenir cocréatrices au sens plein du terme¹³. Ces dernières doivent négocier le plus d'éléments possible : les objectifs ciblés, la démarche utilisée, le thème de l'œuvre, etc. Le cœur du projet se situe dans ce processus et non dans le résultat final, à savoir la production artistique (Lamoureux, 2010).

« Artiste en résidence » dans le groupe La Marie Debout, centre de femmes Hochelaga-Maisonneuve, Suzanne Boisvert a coanimé, avec dix collaboratrices, le projet *Nous les femmes qu'on ne sait pas voir*¹⁴ (P 41) qui s'est déroulé de 2009 à 2014. Les rencontres créatives permettaient une « conversation intergénérationnelle et interculturelle sur l'âge, le vieillissement et la transmission » donnant lieu à une installation polymorphe intégrant de multiples médias et médiums. « Permettre à des femmes de parler au "je", défaire le corset des idées reçues, puis se remettre en question. Explorer ensemble les aspects lumineux, puis les aspects sombres : des places de découvertes, des places de perte » (Suzanne Boisvert). En plus d'une tournée dans 60 groupes de femmes à l'échelle de la province, un film documentaire (réalisé par Martine Gignac, 2015), de même qu'un livre (*Petit livre d'une grande conversation sur l'âge*, 2014) ont été créés. Ce projet, comme d'autres, interroge, d'une part, la posture de l'artiste et son rapport d'autorité et d'expertise et, d'autre part, les motivations de l'artiste et sa façon de travailler avec la communauté.

J'étais en quête de collaboratrices, pas de participantes. Comment on fait pour travailler de façon horizontale malgré toutes nos différences ? Comment on peut partager la réflexion, pas juste « le faire » ? On peut faire des créations collectives et là, jusqu'à la fin des temps, on fait travailler les personnes, les femmes. Mais comment faire pour partager la réflexion ? Comment amener l'idée que la réflexion, c'est aussi une place de création ? (Suzanne Boisvert)

13. Un groupe comme Engrenage Noir a beaucoup contribué au développement de telles pratiques et à leur analyse (Chagnon et Neumark, 2011) ; voir son site Internet, <http://www.engrenagenoir.ca/>

14. Site de *Nous les femmes qu'on ne sait pas voir*, <http://nouslesfemmes.org/> ; voir aussi le blogue du même projet, <http://blogue.nouslesfemmes.org/>

Ce type de pratiques comporte une grande part de risque et d'indétermination. L'artiste doit aussi s'investir personnellement, s'exposer, tout en prenant garde à ses propres limites. « En travaillant avec des gens particulièrement en difficulté, tu te mets en situation toi-même de trouver tes difficultés, donc tu es mieux d'être solide dans tes bottines » (Véronique O'Leary). Enfin, ce type de projets soulève aussi des enjeux liés au statut d'auteur : qui est reconnu ? Qui signe ? Qui détient les droits ? À qui reviennent les retombées économiques ?

Participation au sein d'œuvres

Une partie des œuvres de notre corpus sont conceptualisées et contrôlées par une personne créatrice, mais exigent une participation de personnes liées au milieu communautaire. Nous remarquons que la vidéo documentaire est un médium récurrent dans ce type de stratégie. Cela permet, notamment, de recueillir des témoignages et de capter des moments de luttes et du quotidien des gens concernés au premier chef par la problématique abordée. L'œuvre devient ici mémoire des torts et des résistances. Dans le docufiction *C'est pas le pays des merveilles* (1980), Helen Doyle et Nicole Giguère¹⁵ explorent la problématique, encore taboue à l'époque, de la dépression chez les femmes, en montrant comment elle résulte de leurs conditions de vie et de la pression à la performance incarnée, notamment, dans la mère et l'épouse parfaites. Elles font un montage d'entrevues réalisées avec des intervenantes et des femmes « ayant vécu leur folie », ainsi que des scènes inspirées de l'histoire d'*Alice au Pays des Merveilles*. En 2009, sort *Trisomie 21. Le défi Pérou*. Ce projet ambitieux est mené par un militant voulant « marquer l'imaginaire » et « favoriser une sensibilisation de l'opinion publique ». Jean-François Martin jumelle six jeunes adultes ayant une trisomie 21 à six jeunes stagiaires en éducation spécialisée afin de réaliser l'ascension du Machu Picchu (P 30), puis de passer quelques jours dans une famille péruvienne. S'associant au comédien Jean-Marie Lapointe, il convainc la réalisatrice Lisette

15. Voir une entrevue dans laquelle les deux réalisatrices explicitent leur projet et son apport sur le site *Réalisatrices équitables*, section « Les dames du doc », <http://realisatrices-equitables.com/video/helen-doyle-nicole-giguere/>

Marcotte, ainsi qu’Axia Films, de filmer le périple. En photographie, Josée Lambert mène, au Sud-Liban, un projet documentaire de longue haleine (1995-2004) visant à rencontrer et à faire le portrait des incarcérés (et de leur famille) de la prison de Khiam, un lieu hautement symbolique de l’occupation de cette région par l’armée israélienne. « Il faut sauter la clôture quand on est témoin de l’inacceptable », affirme Lambert, comparativement à un travail plus « neutre » de type journalistique. Chaque photo prise était un « geste politique », chaque image un « énoncé politique ». « Je suis une famille qui a quelqu’un en détention et ce fait est inacceptable ». C’était ça ! C’est pour cela qu’elles sont si bouleversantes ou authentiques ». Un livre, « objet de mémoire », est publié, imbriquant des photographies, des textes et une pièce de théâtre (P 33). Il s’intitule : *On les disait terroristes* (2004).

Soulignons que la question de la collaboration avec des participant.es du milieu communautaire dans la vidéo documentaire se pose un peu différemment de ce qui a été exposé dans la section précédente, du moins selon Helen Doyle et Marie Boti. Le lien de confiance que doit développer l’artiste avec les groupes et les personnes filmées est nécessaire à la réalisation de la création, ce qui implique sensibilité et attention afin que les gens se sentent respectés. Cela exige des précautions éthiques lorsqu’il s’agit d’exposer à la caméra des réfugié.es sans statut ou encore des personnes prenant part à des actions illégales. L’artiste doit également veiller à la conscience qu’ont les interviewé.es de la pérennité de la vidéo et de sa large diffusion. Ceci dit, les deux réalisatrices insistent sur l’expertise qu’elles ont développée et sur l’importance de garder un certain contrôle sur le processus de création.

En tant que militante, je partage la vie et les luttes des personnes filmées. C’est sur cette base que la confiance mutuelle se construit. Après cela, j’ai mon domaine d’expertise en tant que documentariste. Quand je propose de filmer telle chose, ou de telle façon, il y a explications et négociations, mais ultimement les participants font confiance à mon jugement. Ils savent que je vais représenter leur point de vue de façon juste. (Marie Boti)

Cette dernière d’ailleurs, qui, avec Malcolm Guy, a cofondé Multi-Monde, une maison de production et de diffusion de documentaires engagés, préfère sélectionner ses interviewé.es parmi des gens qui sont impliqués dans le mouvement. Ceux-ci sont déjà conscientisés et ont une vision plus large des enjeux et des luttes à mener. « On ne vise pas à montrer des personnes victimes de leur situation, mais des gens qui ont les capacités de la transformer par l’action collective. C’est plus facile aussi de s’entendre lorsqu’on sait qu’on travaille pour la même cause auprès de gens directement impliqués dans le mouvement » (Marie Boti). Il faut dire que les militant.es ont elles aussi une expertise à faire valoir : « les militant.es, c’est des personnes vraiment informées qui lisent beaucoup, qui apprennent les un.es des autres et qui sont en veille permanente sur plein de questions. [...] Écoutez les militant.es, parce que c’est leur *job* de militer et accessoirement une *job* bénévole, du travail gratuit qui nous bénéficie toutes et tous » (Virginie Jourdain).

Il est nécessaire aussi de réaliser un « dosage entre le sensationnalisme et ce qui est pertinent pour le film » (Helen Doyle), de même que de se méfier du danger d’esthétisation des personnes ou des situations. Comme l’affirme Josée Lambert au sujet de la photographie – et encore plus depuis l’arrivée des appareils numériques : « C’est excessivement démocratique, excessivement valorisant, puis excessivement piégeant entre guillemets. On est dans la copie de la représentation [...] des images trop léchées qui se détachent du réel ».

Création de lieux de rassemblement, d’organismes et de réseaux de distribution

La dernière stratégie explicitée ici est la création d’initiatives, d’organismes et de réseaux de distribution qui jumellent les luttes politiques de certaines communautés minoritaires ou minorisées et la création/diffusion d’œuvres ou de productions culturelles. Ils ont en commun d’être nés à l’initiative d’un regroupement de personnes désirant explorer des pratiques artistiques marginalisées, très souvent sociopolitiques, dans le champ de l’art et dans la société – du moins

pour les organismes avec un volet création – puis de les diffuser et de les défendre.

Certaines initiatives sont indépendantes des milieux communautaires et artistiques. Le Salon des tribades (P 1), situé à l'École Gilford, de 1984 à 1989, en est un bon exemple. Cet espace de création libre, par et pour la communauté lesbienne, visait à explorer artistiquement «l'imaginaire lesbien» (Suzanne Boisvert). Il associait des artistes et des non-artistes collaborant à des créations souvent collectives : «une nation en libération et en délibération» (Suzanne Boisvert). Une de ses activités consistait en des soirées/nuits de performances littéraires, musicales, théâtrales, etc., où était aboli le rapport salle/scène, toutes les personnes présentes devenant des «salonnières». Depuis peu, Kama La Mackerel co-initie aussi des projets pour favoriser la création et la diffusion d'œuvres ne provenant pas nécessairement d'artistes professionnel.les (P 11). Gender Blender, depuis 2013, est un *open stage* queer où les gens sont conviés à venir performer sur scène, tous les derniers vendredis du mois au Café l'Artère. Qouleur est un festival annuel d'artistes LGBTQ+ spécifiquement racisé.es et autochtones (depuis 2012).

D'autres initiatives se formalisent en organismes de création et de diffusion à la croisée des milieux communautaires et du champ de l'art. Certains travaillent, majoritairement, avec des artistes professionnel.les. Ceci n'empêche pas, cependant, des projets spéciaux ni des stratégies de diffusion, de réseautage, de médiation qui les reconnectent plus étroitement au mouvement communautaire. D'autres combinent des activités de création et de formation qui s'adressent à des créateurs.trices non reconnu.es comme professionnel.les ou dont ce n'est absolument pas l'intention. À cet égard, Folie/Culture est assez intéressant, étant simultanément un centre d'artistes et un organisme membre de l'Alliance des groupes d'intervention pour le rétablissement en santé mentale (Agir) et de l'Association québécoise pour la réadaptation psychosociale (AQRP). Siègent sur son conseil d'administration des artistes, mais aussi des personnes souffrant de difficultés en santé mentale. Son mandat premier est d'exposer des projets initiés par des artistes, mais il offre aussi une formule d'ateliers avec

des participant.es membres, en majorité, d'organismes de soutien et de défense de droits.

Des pratiques plurielles et sectorielles

La diversité des stratégies adoptées par les personnes créatrices et les artistes fait que, pour plusieurs, la division sectorielle du mouvement communautaire ne modèle pas leur pratique. Elles circulent dans des réseaux multiples (communautaires, mais aussi artistiques, universitaires, etc.) et leurs œuvres abordent des enjeux sociopolitiques variés, voire directement intersectoriels. Il n'empêche que, pour d'autres, les lieux et les luttes d'un secteur sont structurantes, et ce, tant dans le mouvement lui-même que dans les liens tissés avec le champ artistique. Il en découle donc des histoires collectives spécifiques, dont le récit global reste encore à être recueilli, regroupé – à partir des nombreux écrits déjà produits sur des expériences singulières (artistes, organismes, types de pratique) – et raconté.

Il émerge cependant de nos entrevues des pistes intéressantes à approfondir et à valider quant aux spécificités des différents secteurs¹⁶. Les luttes des artistes femmes, étroitement liées au milieu féministe, de la fin des années 1960 au milieu des années 1980, ont été, sans doute, celles qui ont été le plus portées par le sentiment d'être réellement partie prenante d'un mouvement, d'une vague, voire d'une révolution : «Ce que je partageais avec le mouvement des femmes, c'était ça : la possibilité de dire "nous ensemble"» (France Théoret). Elles exploraient l'identité d'artistes femmes, exigeaient leur égalité formelle et réelle, contestaient la représentation des femmes dans l'histoire de l'art et dans la société, et proposaient d'autres projets de société. Elles mettaient au cœur de leurs conceptions artistiques les questions liées à leur subjectivité – selon l'idée que «le personnel est politique» – et aux enjeux sociopolitiques de l'heure. Les stratégies déployées étaient (et sont encore) multiples : travail militant dans les groupes, investissement créatif dans les mobilisations de rue,

16. Nous parlons ici de pistes puisque que les entrevues réalisées ne comptaient que six ou sept personnes par secteur.

Organismes qui contribuent par l'art à des luttes sociopolitiques*

Femmes, lesbiennes et personnes queer et trans :

Vidéo femmes (1973-2015)¹, La Centrale Galerie Powerhouse (depuis 1974)², Éditions de la Pleine Lune (depuis 1975), Éditions du remue-ménage (depuis 1975), Le Groupe Intervention vidéo (GIV, depuis 1975), Studio XX (depuis 1996).

Santé mentale :

Folie/Culture (depuis 1984), Les Impatients (depuis 1999), Vincent et moi (depuis 2011).

Handicap

Corpuscule danse (depuis 1990), Vision sur l'art (depuis 1993), Entr'Actes (depuis 1994), La gang à Rambrou (depuis 1995), Les Muses : Centre des arts de la scène (1997), La Fenêtre, Centre d'immersion aux arts (depuis 1998).

Immigration

MAI Montréal, arts interculturels (depuis 1999), Le grenier des amis des arts et des lettres (GRAAL, 2002-2007), Diversité artistique Montréal (DAM, depuis 2006), Vision Diversité (depuis 2006).

Intersectoriel

Mise au jeu (depuis 1991), Multi-Monde (depuis 1991), Engrenage Noir (depuis 2001), Wapikoni mobile (depuis 2003), Exeko (depuis 2006).

* Nous respectons ici la logique d'un contenu orienté par les entrevues. À cette liste pourraient s'ajouter plusieurs autres organismes dans chacun des secteurs.

** En 2015, Vidéo femmes et Spira films ont fusionné pour donner un nouvel organisme, SPIRA. La spécificité d'une production par des femmes a été abandonnée.

*** La Centrale a vécu, dans les années 1980, des différences de visions et de stratégies entre artistes femmes et artistes lesbiennes. Selon Virginie Jourdain, le centre se serait graduellement ouvert afin de mieux intégrer les enjeux portés par ces dernières, puis, dans un deuxième temps, les artistes queer et trans. Le changement de mandat, adopté en 2008, en témoigne ; à ce propos, voir Rondeau (2013).

réalisation d'œuvres, expositions collectives, création de réseaux et d'organismes, etc. Dès le départ, la question de la généalogie est omniprésente : dévoiler, reconnaître, mettre en valeur celles qui nous ont précédées. Il s'agit du secteur qui, le plus rapidement, a obligé une mutation assez importante du champ de l'art, même si bien des combats restent à mener. Il existe aujourd'hui à la fois une belle tradition de pratiques créatives et artistiques au sein même des groupes du mouvement communautaire et un art féministe soutenu par des institutions, des réseaux, des critiques et une histoire.

Si, dans les années 1970, les artistes lesbiennes accompagnent les luttes féministes – avec parfois des tensions –, la visibilité d'un art singulier aux personnes LG apparaît surtout dans les années 1980 avec, d'une part, un rassemblement autour de la question du VIH/sida, puis, d'autre part, celle de l'exploration identitaire. Cette décennie est pour les lesbiennes, selon Danielle Boutet, celle des *identity politics*. Elle est vécue principalement dans la non-mixité et dans des lieux autres, qui ne se retrouvent ni dans les groupes constitués du mouvement communautaire ni dans le champ de l'art, comme l'explique Suzanne Boisvert.

La notion de défense de droits pour les lesbiennes est venue plus tard [...] Par contre, le fait de travailler, comme pour toute lutte de libération, dans l'exploration de son identité, je crois que c'est une façon indirecte de travailler sur la question des droits. Ce qu'on faisait ne s'adressait pas au monde extérieur, ça s'adressait à nous comme communauté. [...] Je relisais tout à l'heure un fameux mot de Monique Wittig qui disait « souviens-toi, fais un effort pour te souvenir ou, à défaut, invente » [...] Cette autre citation que l'on entendait partout, y compris sur le répondeur de lesbiennes, cette fameuse phrase de Nicole Brossard, « une lesbienne qui ne réinvente pas le monde est une lesbienne en voie de disparition ». (Suzanne Boisvert)

Depuis les années 1990, plusieurs ont réinvesti le mouvement communautaire plus large, notamment au sein des groupes de femmes : « C'est à partir des années 90 que j'ai embrassé la dimension humaniste de mon identité lesbienne. Comment, comme lesbienne, comme

artiste, je peux contribuer pour plus de justice sociale?» (Suzanne Boisvert)

Le milieu artistique gai ne s'est pas structuré autour de la création d'organismes ni ne semble avoir eu des liens aussi serrés que ceux de la communauté lesbienne. La bataille contre le VIH/sida contribue grandement à l'unification de la communauté : «à partir du sida, on a été obligé de se tenir contre l'État qui ne voulait pas reconnaître qu'on avait un problème» (Yvon Goulet). Les artistes décrivent des liens plus ponctuels avec les organismes communautaires, souvent quand ils sont sollicités par ceux-ci. Le Village est un lieu déterminant, la revue *Fugues* un outil central pour faire connaître leur travail et certains événements donnent lieu à leur rassemblement. De façon non exhaustive, nous retrouvons : la marche annuelle, ÇA MARCHE, organisée par la Fondation Farha afin d'amasser des fonds pour aider les personnes porteuses du VIH/sida ; l'exposition Fierté des arts (8^e édition en 2016), dont le commissaire est Pierre Pérusse, présentant les œuvres d'artistes LGBT ; et Image + Nation, un festival annuel de cinéma lesbien, gai, bi et trans.

Comme les artistes femmes et lesbiennes, les artistes queer et trans ont, depuis une dizaine d'années, mis en place des lieux de rassemblement et de création libre qui leur sont propres en accordant, cependant, une attention plus grande à l'intersectionnalité des luttes. Ces artistes exigent aussi leur inclusion dans le milieu professionnel de l'art, entre autres au sein des organismes dans lesquels les femmes et les lesbiennes cohabitent depuis les années 1990.

Le milieu liant art et santé mentale a aussi une longue tradition qui date des années 1970 avec une production artistique diversifiée (livres, documentaires, arts visuels, etc.). Au sein même des groupes communautaires – ceci existe aussi dans le milieu de la déficience intellectuelle¹⁷ – se développe une coutume d'ateliers

et de projets de création collective. Celle-ci peut se diviser selon trois grandes approches. D'abord, ce que certaines personnes appellent «l'occupationnel», c'est-à-dire des activités socioculturelles visant à offrir des projets créatifs à des gens éloignés du marché du travail. Vient ensuite l'art thérapie, qui a pour but premier de contribuer au mieux-être, voire à la guérison des participant.es. Enfin, se déploie aussi une gamme de pratiques assez hétérogènes mais qui placent au cœur de leur stratégie la création artistique en elle-même. C'est ici que se situent les ateliers/projets plus orientés vers la frange de défense de droits du secteur. Émergent aussi des organismes artistiques professionnels, à partir des années 1980 : Folie-Culture (1984), Les Impatients (1999), Vincent et moi (2011) et d'autres. Si ces organismes interviennent à la fois dans le milieu socioculturel et professionnel, les stratégies adoptées sont multiples et ne révèlent aucun consensus sur la meilleure façon de promouvoir la défense de droits des artistes ayant des difficultés en santé mentale : décroisonner en demandant à n'importe quel artiste de s'approprier et d'explorer la question de la folie ; soutenir l'art thérapie ; continuer le travail de définition de «l'art brut» et de sa légitimation en marge du champ de l'art ; et promouvoir l'intégration de cet art au sein même des institutions artistiques.

Enfin, les combats des artistes liés aux secteurs handicap et immigration ont émergé dans le milieu professionnel dans les années 1990, bien qu'ils aient récemment acquis plus d'incidence. Ces combats sont au cœur de modifications dans la sphère artistique, muséologique et dans les programmes de subvention depuis quelques années, même si les changements sont lents et perçus comme insuffisants. Il semble encore très difficile pour les artistes de faire reconnaître leurs pratiques artistiques et d'avoir des opportunités concrètes de se réaliser dans le milieu professionnel. La question de l'inclusion est aussi problématique. Comment «faire une place sans normaliser?» (Emongo Lomomba)

Dans le secteur migration, l'enjeu central reste encore la difficile intégration des artistes issu.es de la diversité culturelle. Il existe, selon nos entrevues, de multiples stratégies visant à restreindre l'accès au milieu. La

17. L'Écomusée du fier monde présente depuis plusieurs années, en collaboration avec le milieu communautaire, un événement annuel, d'*Un œil différent*, qui rassemble plus de 200 artistes multidisciplinaires ayant ou non une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme afin de promouvoir leur talent artistique ; voir le site Internet d'*Un œil différent*, <http://dodevenement.blogspot.ca/p/a-propos.html>

catégorie «relève» en est une : «Si on n'est pas Picasso, est-ce qu'on est de la relève? Cela veut dire quoi la relève? [...] C'est généralement : "vous n'avez pas bien compris ce qui se passe ici"» (Emongo Lomomba).

Le secteur liant art et handicap est en plein essor, depuis les années 2000, avec la création d'une pléiade d'organismes et de collectifs de création. Les acteurs.trices-témoins insistent sur l'enjeu de la professionnalisation des artistes ayant un handicap, sur leur droit à une formation et sur les aménagements nécessaires pour accéder au champ de l'art, y performer et y être reconnu. Les Muses (P 19) et Corpuscule Danse sont d'ailleurs des organismes proposant, pour le premier, une formation professionnelle de cinq ans, pour le deuxième, un volet amateur de formation, ainsi qu'un volet professionnel de recherche, création et production de spectacles. Deux conditions apparaissent incontournables afin de bien mener leur mandat : le travail réalisé ne peut se faire sans liens très étroits avec le milieu communautaire et les services publics (comme les centres de réadaptation), ni non plus sans s'engager dans la défense de droits des personnes ayant un handicap. «Ah! mon Dieu! Je voulais être une enseignante en danse, puis je suis rendue dans la défense de droits... C'est vrai que malgré tout je n'ai pas le choix» (Cindy Schwartz). Le milieu art et handicap est aussi séparé par une division entre l'occupationnel, la pratique en amateur et la pratique professionnelle. Malgré les risques de morcellement du milieu, plusieurs artistes insistent sur l'importance de bien séparer la pratique professionnelle et de lui octroyer une réelle reconnaissance. «Mon loisir, tu dances deux heures par semaine. Si tu veux être professionnelle, tu vas en danser quarante! Il va falloir que tu apprennes des chorégraphies dans un claquement de doigts, que tu sois capable de gérer la pression. C'est autre chose être professionnelle!» (France Geoffroy)

LES APPORTS DES PRATIQUES CRÉATIVES ET ARTISTIQUES

Les apports des pratiques créatives et artistiques aux luttes sociopolitiques sont nombreux et peuvent se recouper à différents niveaux : individuels, au sein du mouvement communautaire lui-même et auprès de l'opinion publique et des instances politiques.

Des effets individuels

Les effets individuels de l'art engagé influent sur les créateurs.trices, mais résonnent aussi auprès des personnes qui les entendent et les regardent. Créer permet une exploration «libre» de soi-même, de ses rêves, aspirations, sources de douleur, visions du monde et de l'art, et rend possible une narration de soi déconditionnée, voire une identité performative. L'art engagé ouvre les possibles : représentation de soi, de l'autre, de sa place dans le monde, mais aussi pouvoir créatif de l'imagination afin de réinventer cette place et de concevoir une autre société. On retrouve ceci dans le slam *2^e génération* de Queen KA, Elkahna Talbi (P 81), de son vrai nom. Elle y aborde les enjeux identitaires vécus par les enfants d'immigrant.es, mais surtout les préjugés et les nombreux obstacles auxquels ils et elles font face. L'art engagé permet aussi des espaces de partage créatif qui se situent non seulement dans le discours, mais dans le «faire».

L'exercice de l'art et de la créativité – surtout en contexte de défense de droits et même quand elle n'a pas une visée d'art-thérapie – peut avoir des répercussions curatives : contribuer à un mieux-être, à l'apaisement des blessures, voire à certaines formes de guérison. S'ajoute à cela, particulièrement dans les projets de création collective avec des personnes minoritaires ou minorisées (T p. 97), la possibilité de vivre la solidarité, d'explorer individuellement et collectivement des blessures causées, notamment, par les rapports sociaux de domination. Ceci contribue souvent à l'*empowerment* des participant.es : se remettre en action, reprendre confiance en soi-même et dans les autres, vivre des

moments de valorisation des expériences vécues, des connaissances et des talents (Blais, 2016 ; Chagnon et Neumark (dir.), 2011 ; Dubé et Lamoureux, 2017). Ce type d'expérience peut favoriser l'identification à une communauté et la participation à travers la consolidation de la présence, de l'expression, de l'implication dans un groupe et le sentiment d'être partie prenante de la société et d'y contribuer. Cela peut aussi renforcer des aptitudes politiques : développer collectivement une vision citoyenne, expérimenter la délibération ou prendre la parole publiquement par le biais de l'art.

Enfin les impacts individuels sont aussi liés à ce que plusieurs auteur.es, dont Meyer-Bisch (2017 : 133), appellent les droits culturels : avoir accès aux références culturelles qui favorisent le choix et l'expression identitaire et qui développent les « capacités d'identification, de communication et de création ». Ceux-ci rendent ainsi la personne apte à se nourrir des œuvres et à voir en elles « des ressources indispensables à son développement ». Dans notre corpus, ces droits culturels se divisent en trois : (1) avoir accès à l'art – pouvoir y accéder physiquement, mais détenir les connaissances nécessaires pour se l'approprier ; (2) valoriser sa conception spécifique de l'art ; (3) faire de l'art à un niveau amateur et professionnel – ce combat est présent dans les cinq secteurs afin d'obtenir la reconnaissance en tant qu'artistes légitimes et égaux en droits.

Les effets sur le mouvement communautaire

Quels sont les apports des pratiques artistiques et culturelles au sein du mouvement communautaire ?

Consolidation interne d'un groupe

Les pratiques artistiques et culturelles peuvent jouer, pour un groupe du mouvement communautaire, un rôle de consolidation interne. Le côté festif, coloré, de plusieurs œuvres, projets, manifestations culturelles, anime la vie collective, notamment par la présence de l'art lors des fêtes et rassemblements (T p. 197). Les projets participatifs et collaboratifs contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance des participant.es,

mais aussi, parfois, des travailleurs.ses. Dans les projets de cocréation qui s'intéressent à la déconstruction des hiérarchies, les rapports d'autorité et d'expertise au sein même de groupes peuvent être dévoilés, ce qui concourt parfois à une amélioration de la vie démocratique de ceux-ci. Les pratiques artistiques peuvent influencer sur le regard posé par les membres de l'équipe de travail sur les personnes qui fréquentent la ressource, ces dernières dévoilant alors d'autres facettes d'elles-mêmes, d'autres compétences. Elles décentrent l'attention de l'équipe dont le regard est, le plus souvent, porté sur les difficultés rencontrées et non sur l'individu dans sa globalité. Enfin, certain.es artistes contribuent aussi à offrir un apport financier à un groupe, soit en faisant des dons d'œuvres, soit en participant à des collectes de fonds.

Connaissances singulières

Certaines pratiques artistiques permettent une meilleure connaissance de la réalité des personnes défendues par le mouvement communautaire, contextualisée par une analyse des dynamiques sociopolitiques et économiques en jeu. Plusieurs des œuvres décrites dans ce chapitre le montrent. Pour donner deux autres exemples, Anne-Claire Poirier, entre les années 1969 et 1975, dirige et produit la série *En tant que femme* du programme Société Nouvelle à l'ONF. Celui-ci permettait à des réalisatrices de prendre leur place dans le milieu du cinéma et de créer des documentaires¹⁸ traitant de la réalité des femmes à partir de leur propre parole : la mère au travail, les garderies, la sexualité, les familles monoparentales et le rôle des femmes dans le mariage. Ceux-ci ont été diffusés à Radio-Canada et ont eu un effet important. « Chaque fois qu'un film passait, il y avait des gens qui prenaient des appels. On était quinze à prendre les appels, et on ne fournissait pas. C'était extraordinaire » (Anne-Claire Poirier).

18. *À qui appartient ce gage?* (1973, Susan Huycke, Clorinda Warny, Francine Saïa, Jeanne Morazain, Marthe Blackburn), *J'me marie, j'me marie pas* (1973, Mireille Dansereau), *Souris, tu m'inquiètes* (1973, Aimée Danis), *Les filles c'est pas pareil* (1974, Hélène Girard), *Les filles du Roy* (1974, Anne-Claire Poirier), *Le temps de l'avant* (1975, Anne-Claire Poirier).

Emongo Lomomba, immigrant du Zaïre, a une production littéraire assez prolifique et protéiforme – romans, textes de cinéma, essais, dont notamment *L'instant d'un soupir* (1989 ; P 64), *L'esclavage moderne* (1997), *Muana-mayi, le Parisien* (1998), *Malaika, l'ange du silence* (2006), *Versant lumière* (2011), *Ingeta, qu'il en soit ainsi* (2013). Il aborde l'expérience de vie des Africain.es en contexte postcolonial et dans des régimes souvent instables et dictatoriaux. «Tous mes écrits littéraires sont au ras des choses. C'est la vie quotidienne. C'est des gens ordinaires. Comment ils ont vécu le génocide des Tutsis au Rwanda par exemple [...] Je voudrais que, d'ici 50 ans ou 100 ans, quand on voudra savoir comment ça se passait dans telle ville, dans tel quartier, à telle époque, en me lisant on le voie» (Emongo Lomomba).

À la suite d'une nette augmentation du niveau de scolarisation des artistes, sont également apparus des artistes chercheur.es ou enseignant.es qui écrivent des mémoires, des thèses, des articles et montent des cours qui analysent et légitiment des pratiques socioartistiques¹⁹. Les travaux de Julie Châteauvert (*Vers une poétique de la langue des signes québécoise*, 2001 ; *Poétique du mouvement. Ce que les langues des signes font à la littérature*, 2014)²⁰ sont ici assez exemplaires, puisque par le biais de recherches-crétions sur la poésie des langues des signes, elle contribue à dévoiler et historiciser les pratiques artistiques des personnes de culture sourde et participe ainsi à élargir les espaces de reconnaissance. Outre une contribution à une meilleure connaissance, ces travaux scientifiques et ces enseignements peuvent aussi former de nouvelles générations d'artistes préoccupé.es par des questions sociopolitiques et enclin.es à s'engager auprès du mouvement communautaire. Ils et elles répondent aussi à une difficulté identifiée lors de la table ronde sur l'art engagé : il est difficile de connaître les pratiques et projets puisqu'ils sont peu documentés,

ce qui fait qu'il faut souvent «réinventer la roue» et que des erreurs similaires sont répétées.

Certains organismes participent également à renforcer les savoirs du réseau communautaire : circulation et partage de connaissances entre les groupes. Les Éditions du remue-ménage sont ici assez caractéristiques. «Il y avait plein de luttes qui étaient assumées par d'autres, mais les éditions voulaient appuyer ces luttes-là par des textes théoriques ou autrement» (Lise Nantel).

D'autres modes argumentaires

La manière d'aborder les enjeux sociopolitiques est aussi différente que dans les modes plus traditionnels des groupes de défense de droits. Elle amène un «vent de fraîcheur» et permet d'articuler différemment les revendications, «de faire un lien entre l'expérience individuelle et l'expérience collective, et de resituer les questions à l'intérieur de la société» (Berthe Lacharité et Anouk Pelchat). Cette singularité découle aussi de la jonction entre les préoccupations sociopolitiques des artistes et les enjeux liés au domaine artistique investi. À titre d'exemple, Guy Badeaux (Bado), caricaturiste au journal *Le Droit* à Ottawa, adopte un devoir de réserve qui influe à la fois sur son dessin et sur son discours : «Parce que moi j'exprime mon opinion chaque jour, mais je ne pense pas qu'il faut que cela teinte trop [...] Je ne fais pas de politique, je commente l'actualité. Je ne pense pas avoir la vérité [...] Je ne veux pas prêcher».

Les œuvres permettent aussi parfois d'aborder des sujets sociopolitiques sensibles, douloureux, notamment en raison de leur pouvoir symbolique. Plusieurs projets de Folie/Culture portent sur des enjeux difficiles, comme les diagnostics psychiatriques et l'itinérance liée à la désinstitutionnalisation ou les électrochocs (P 77). Ainsi, en 2001 a eu lieu un défilé de mode haut en couleur, les modèles portant des camisoles de contention créées par des artistes. En 1979, Anne-Claire Poirier sort *Mourir à tue-tête* (P 34), un film sur le viol qui a eu un retentissement public assez important : «Je ne pouvais quand même pas faire ça en cinéma-vérité ou en cinéma direct, mot que je trouve plus juste [...] C'est un film évidemment troublant et qui choque aussi.

19. Voir aussi les mémoires de Lise Nantel (*Le langage de la fibre et des tissus porteurs de la mémoire et de l'expression plastique des femmes*, 1985) et de Suzanne Boisvert (*Créer, penser et aimer sans réserve. Auto-portrait d'une pratique radicale et recherche création en communauté*, 2016).

20. Site Internet *Poétique du mouvement* : «Ce que les langues des signes font à la littérature», <http://www.poetiquels.net/>

Mais c'est un film qui a touché beaucoup, beaucoup de femmes qui se taisaient depuis des années» (Anne-Claire Poirier).

Sauvegarder la mémoire des luttes

Les pratiques culturelles et artistiques sont aussi un moyen de sauvegarder la mémoire des luttes menées. Encore une fois, les formes prises sont extrêmement variées : l'écriture, la photographie, la vidéo documentaire, le théâtre-forum, etc. Marik Boudreau, au sein du groupe Plessisgraphe puis en solo, a photographié plusieurs des manifestations du mouvement et autres activités de rassemblement, ainsi qu'exposé ses œuvres, notamment dans les groupes communautaires, et diffusé certaines photographies dans des revues culturelles comme *Ovo*, *La vie en rose* et *l'Agenda des femmes* des Éditions du remue-ménage. Mentionnons aussi Josée Lambert et Shahrzad Arshadi qui ont créé l'exposition *Beau temps, mauvais temps* (2001 ; P 80), témoignant de 52 semaines de lutte, à l'aide de photographies prises une fois par semaine lors des vigiles organisées par Palestiniens et Juifs unis. Marc-André Goulet, quant à lui, a présenté à l'Écomusée du fier monde son installation, *Blanc de mémoire* (2011 ; P 31), qui confère une visibilité aux travailleurs.ses du secteur LGBTQ+ dont la lutte contre le VIH/sida au Québec a été déterminante²¹, et leur rend hommage. Ces personnes ont été photographiées dans des lieux symboliques pour elles et invitées à raconter leur histoire. Une statue vivante est présente dans chacune des photographies : «L'idée c'était que cet objet-là transmette ou transpose une idée de mémoire. [...] Ce que je demandais aux gens, c'était de signer sur le corps de la statue le nom de quelqu'un qui était soit atteint ou décédé. [Ces noms se sont] accumulés blanc sur blanc durant les trois années du projet, pour qu'il y ait une transparence entre les noms» (Marc-André Goulet).

La création d'organismes joue aussi un rôle important dans la sauvegarde de la mémoire des luttes puisqu'il y a constitution d'archives, analyses (catalogues,

colloques, bilans) et rediffusion ou réexposition des œuvres (rétrospectives, évènements commémoratifs, fêtes d'anniversaire, etc.).

Diversification du répertoire d'action du mouvement

Tout ce que nous avons exposé jusqu'ici nourrit cette idée que les pratiques artistiques et culturelles diversifient le répertoire d'actions du mouvement. Plusieurs artistes créateurs.trices affirment avoir (re)trouvé le goût de militer grâce à elles. La notion de plaisir est très présente dans leur discours : plaisir de créer, plaisir de côtoyer les œuvres, plaisir de militer dans le plaisir... Cette idée est essentielle, puisque le plaisir est, selon Benasayag (2008), lié au désir, à la puissance d'agir et à la volonté d'émancipation. Il permet aussi de générer de la solidarité et de nourrir un sentiment d'identité partagée.

Dans la lutte politique, les pratiques artistiques et culturelles peuvent également devenir des «outils» plus stratégiques. Ainsi, elles consolident, du moins potentiellement, la capacité de mobilisation de certains membres qui hésitent à participer d'emblée aux manifestations et autres actions publiques (peur, sentiment de non-légitimité, ennui, etc.). «Les gens ont envie de faire quelque chose, ils veulent faire de belles choses, ils veulent se rencontrer entre eux. Mais ils n'ont pas cette envie de faire quelque chose de politique. L'art, à ce moment-là, peut être un pont» (Rachel Heap-Lalonde). Les pratiques artistiques sont aussi un moyen de déjouer les logiques des forces policières. Les clowns, marionnettes et autres tactiques culturelles en sont des exemples, tout comme l'organisation de certaines manifestations créatives ; pensons, pendant la grève étudiante de 2012, à la MaNUfestation ou à la Grande mascarade (Gingras-Olivier et Lamoureux, 2014). La forme visuelle (dessin, graphisme, œuvres picturales) circule aussi bien à l'international et peut transcender la question de la langue ou des différences culturelles. Le dessin, notamment satirique, est d'ailleurs considéré comme une stratégie de critique efficace, particulièrement lorsque la censure politique est prégnante.

21. Cette installation a été réalisée en collaboration, notamment, avec la Fondation Farha, la COCQ-Sida et la Maison Plein Cœur.

Les militant.es créateurs.trices peuvent aussi explorer de nouvelles stratégies de résistance. Ainsi la collective féministe *Les plottes con-plottent* a créé une série de cartes postales, *Intimacy Watch Squad* (P 72), afin d'intervenir contre le sexisme dans la sphère intime (amoureuse, amicale, sexuelle).

On reprend l'esthétique des films d'action. [...] À l'arrière, ça dit : «*Patriarcat, you and I have an unfinished business*» qui est une réplique de *Kill Bill*. Puis il y a un petit texte : «[...] Bouge! T'sais! Dans l'intime, il faut que tu bouges, ça ne peut pas s'arrêter à la porte de ta chambre à coucher [...]». D'abord, elles ont été utilisées comme intervention directe. Puis, juste en étant collées sur des frigidaires, elles ont donné lieu à des discussions dont on a eu plein de retours. Elles ont opéré ces cartes postales là! (Julie Châteauvert)

Virginie Jourdain, en réaction aux manifestations assez régulières anti-choix devant une clinique d'avortement sur Saint-Joseph, a réalisé en duo une action performative, déguisée en «Hot-Dog Pro Choix». Cette dernière s'inscrivait en OFF dans le festival de performance Viva! Art Action (2011). Elle visait à intervenir autrement que par la traditionnelle contre-manifestation.

Ils marchaient comme ça, le long du trottoir avec cette marche lourde... et ils tenaient un crucifix. Nous on reproduisait cette marche en hot-dogs avec du ketchup à la place du crucifix. Il y en a un qui a appelé la police en disant : «y'a deux hot-dogs qui viennent d'arriver, ils ont du ketchup et ils vont massacrer notre pancarte!» Quand on a entendu cela, on s'est dit : «OK on a gagné». On a gagné parce qu'ils nous regardaient et ils ne comprenaient rien... Il y avait deux hot-dogs en face d'eux et ils n'avaient pas d'emprise [...] Pour moi, c'est une des actions politiques réalisées la plus efficace et la plus jubilatoire! (Virginie Jourdain)

Sensibiliser l'opinion publique et les instances gouvernementales

Enfin, il nous reste à analyser les apports et enjeux des pratiques artistiques et culturelles auprès des instances politiques et de l'opinion publique.

Diversification culturelle et artistique

Les artistes et créateurs.trices contribuent à développer une culture artistique diversifiée et nourrie aux enjeux sociaux. La question de la représentation – ou de l'autoreprésentation – y est omniprésente et révèle la pluralité des apparences, valeurs, comportements sociaux, enjeux sociopolitiques et économiques vécus. Artiste visuel, inspiré par le néo-pop et la «sacralisation du banal», Yvon Goulet, peintre et sculpteur, crée pour «témoigner de la réalité» de la vie des personnes gaies à Montréal, «les types de gens», les lieux clés de leur quotidien, dont le Village, leur rapport au corps, à la sexualité, à l'amour. «C'est la source de mes images. C'est de voir les gens et comment ils se présentent entre eux» (Yvon Goulet). Yunus Chkirate, né à Montréal de parents italo-marocains, a trouvé son inspiration dans «les relations, l'amour, le sexe, les genres, le pouvoir» (P 5). Il représente tous les types de relations. Cet «amour universel» est le thème de sa série *Modernized*, constituée de photos et d'une vidéo²². Elle a d'abord été exposée lors du Sydney Gay & Lesbian Mardi Gras, en 2014, puis a circulé dans plusieurs autres endroits.

Cet apport est extrêmement important en termes de patrimoine et de richesse artistique et culturelle pluraliste; il contribue à la reconnaissance de membres de communautés minorisées ou marginalisées. Cela exige un travail qui débute le plus souvent au sein de la communauté, puis qui, une fois consolidé, gagne en visibilité et aspire à transformer «la» culture. Toute l'attention portée à la démocratie culturelle et à la participation dans beaucoup de pratiques joue aussi un rôle dans ce qu'Andrée Fortin (2000) appelle la «culture commune». Ces pratiques de non-ruptures tentent de (re)créer du commun dans une société fragmentée et clivée, notamment en raison des rapports de domination basés sur le racisme, l'(hétéro)sexisme, le capacitisme et les normes liées à une «saine» santé mentale.

22. Vidéo *Modernized Myth*, <http://accidentalbear.com/sydney-australia-yunus-chkirate-to-exhibit-his-modernized-collection/>

Visibilité des enjeux

« Ça ouvre d'autres possibilités, c'est une autre manière de faire de la sensibilisation » (Berthe Lacharité et Anouk Pelchat). L'originalité des pratiques artistiques et culturelles engendre un certain potentiel de visibilité par rapport à d'autres formes d'action militante. Les grands spectacles du mouvement communautaire, souvent en connivence avec le milieu syndical, sont aussi importants pour l'exposition publique du milieu. Pensons ici aux nombreux 8 mars et 1^{er} mai (particulièrement dans les années 1970 et 1980) et aux spectacles – dont certains ont été mis en scène par Suzanne Boisvert – comme ceux des journées d'Inter-actions lesbiennes (1982-1992), la marche Du pain et des roses (1995) et la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté (2000). Ces spectacles permettent de renforcer le sentiment d'appartenance et la dimension fortement collective propre aux mouvements sociaux – « un sentiment d'être ensemble » (Danielle Boutet).

Certaines œuvres ont aussi une fonction commémorative. *Un cri un chant des voix* (P 67) de Diane Trépanière en est un bon exemple, puisque créé pour célébrer la mémoire des quatorze femmes tuées à l'École Polytechnique en 1989, se remémorer cet attentat misogyne et réactiver les souvenirs et les réflexions qu'il génère. Exposée dans plusieurs lieux depuis 1999, cette installation photographique se modifie sans cesse et s'accompagne de moments de partage et d'échange. Un livre du même titre écrit par Trépanière, paru en 2014 aux Éditions du remue-ménage, décortique cette œuvre et son histoire, et redonne la parole à plusieurs femmes dans le contexte des 25 ans de ce drame.

Certaines œuvres deviennent aussi évènement. Elles attirent un public large et revêtent une forte charge symbolique, comme le duo du *Diner party* de Judy Chicago et de *La Chambre nuptiale* de Francine Larivée, présenté avec d'autres œuvres au Musée d'art contemporain lors de l'exposition *Art et féminisme* en 1982. Le caractère évènementiel d'une œuvre découle aussi, parfois, de la controverse qu'elle suscite ou d'une tentative de censure de celle-ci. Le tollé entourant la présentation des *Fées ont soif* de Denise Boucher au TNM, en 1978, en est un bon exemple.

Enfin, certain.es artistes s'engagent en devenant porte-parole pour une association, une lutte. Ici, la notoriété joue un rôle important. Martin Deschamps est, depuis de nombreuses années, porte-parole de l'Office des personnes handicapées. « À la télévision, à la radio, j'ai une visibilité que peut-être d'autres ont moins. Ça me permet de m'adresser à la population, spécialement pendant la Semaine québécoise des personnes handicapées, de lancer un message avec puissance ». Les artistes participent également à des événements de sensibilisation de l'opinion publique. Guy Badeaux (Bado) a produit des logos et des dessins pour plusieurs associations et causes, dont *Le raciste, c'est l'autre* (P 28), créé pour la Semaine d'actions contre le racisme à Montréal en 2007. Martin Deschamps a, entre autres, participé à l'*Abilities Arts Festival* de Toronto et joué à la soirée d'ouverture des Jeux paralympiques de Vancouver. Beaucoup circulent dans les écoles et font des prestations artistiques ou des conférences. Ils et elles peuvent incarner des modèles de diversité ayant socialement réussi.

Capacité à convaincre

« Les artistes nous forcent à questionner ce qui arrive en nous et nos propres préjugés, points de vue, valeurs. Les artistes sont capables de réveiller nos consciences » (Sally Robb). À plusieurs niveaux, les acteurs.trices-témoins affirment que l'art est une façon pertinente de promouvoir des réflexions sociopolitiques puisqu'il détient le potentiel de convaincre les gens. La reconnaissance de certain.es artistes aide, mais l'art en lui-même en serait le principal support, puisqu'il mobilise simultanément les sens, les émotions et l'intellect. « Je suis persuadée qu'il n'y a pas de transformation sociale si les gens ne touchent pas à leurs émotions. Ça ne marche pas » (Pascale Brunet). Il serait aussi à même de favoriser l'empathie, voire parfois l'identification : « "Oh! my God! C'est ma vie". La personne a réussi à mettre en musique exactement tout ce que je ressens. Quand cette chanson se termine, j'ai juste envie de pleurer, parce que je fais : "Wow! On m'a comprise!" » (Elkahna Talbi).

S'ajoute l'idée défendue par plusieurs que l'art est accessible – plus qu'un discours politique argumentatif –, qu'il relie les gens, qu'il « touche davantage » (Jean-François Martin), qu'il est « enveloppant, moins rentre dedans » que d'autres formes de militance (Marilyne Turcot). Certain.es acteurs.trices-témoins font ici une distinction entre les pratiques professionnelles et les autres : le savoir-faire, la pertinence du processus et du résultat, de même que la qualité formelle pourraient, selon elles, être un gage permettant de toucher plus aisément et de faciliter la sensibilisation aux enjeux.

Si cette idée de l'accessibilité de l'art est vraie pour certaines pratiques, nous devons toutefois apporter plusieurs nuances. Certaines des œuvres optent franchement pour la confrontation, nous rappelant ainsi que l'art peut aussi diviser, semer la controverse et heurter son public ; ce qui peut être une tactique de visibilité et de sensibilisation. En outre, la réception d'une œuvre est souvent ouverte, volontairement d'ailleurs de la part de plusieurs : « l'artiste met la table et chacun mange à son goût » (Emongo Lomomba). Il s'ensuit qu'il y a risque de polyphonie dans la réception de l'œuvre – ce qui peut poser un problème quant à la clarté du message – et qu'il n'est pas toujours possible de savoir ce qui heurtera, choquera. Enfin, nous avons aussi insisté dans notre argumentaire sur les pratiques artistiques comme forme de connaissance. Or, si ceci n'implique pas en soi que ces dernières ne soient pas facilement accessibles, il n'empêche qu'elles ne le sont pas toujours, loin de là. Les artistes expérimentent aussi au niveau formel et les codes de déchiffrement de ces expérimentations ne sont pas détenus par tous et toutes au même niveau. C'est un enjeu qui a toujours été important dans l'art engagé et qui le restera...

CONCLUSION

L'ensemble des stratégies artistiques présentées dans cet article influe sur le champ de l'art, le mouvement communautaire et auprès de l'opinion publique et des instances gouvernementales.

Rappelons que dans l'interrogation des liens entre l'art et les mouvements sociaux, les frontières sont assez floues. Certaines personnes créatrices du milieu socioculturel n'ont pas pour ambition d'influer sur le champ de l'art. Cependant, les transformations dans la conception même de la culture et son soutien par l'État font qu'elles bénéficient, aujourd'hui, d'un certain nombre de programmes de financement. En outre, certain.es participant.es aux projets de création trouvent une valeur ajoutée au fait d'être soutenu.es par des artistes et de se retrouver dans un contexte de diffusion professionnelle. Il existe aussi des artistes professionnel.les qui ont opté, en définitive, pour une démarche artistique s'insérant principalement au sein des organismes communautaires. Ces personnes y ont trouvé un terreau fertile qui leur permet de vivre en cohérence avec leurs valeurs et de promouvoir des types de pratiques signifiantes pour elles. Le prix à payer est souvent une perte de légitimité en tant qu'« artiste » et une situation financière très précaire, du moins jusqu'à ce que ces pratiques soient pleinement reconnues comme légitimes. La majorité des gens interrogés se retrouve dans une posture mixte, circulant dans les deux milieux de l'art et du communautaire. Si cette stratégie a pour avantage de permettre aux artistes d'avoir, en parallèle, des projets plus individuels où leur singularité peut s'exprimer plus aisément – et, parfois, d'approfondir les recherches formelles, esthétiques –, il n'empêche qu'elle risque de ramener dans le milieu socioculturel des préoccupations et des critères étrangers inappropriés, voire problématiques, et vice versa. Pensons à l'importance donnée dans le communautaire aux questions éthiques et politiques et, dans le champ de l'art, à l'évolution des conceptions esthétiques elles-mêmes. Enfin, certains artistes et organismes luttent pour leur légitimité professionnelle avec des idées intimement liées à la défense de droits : (1) reconnaissance des sujets en tant qu'artistes ; (2) légitimation de conceptions artistiques différentes et diversités en tant qu'art ; (3) luttes multiples pour l'accès à la formation, aux équipements de production et de diffusion, au

financement, à des emplois, à la visibilité des œuvres créées et à leur critique, leur théorisation, leur valorisation.

Malgré des disparités dans les milieux artistiques féministes, LGBTQ+, migrants, liés au handicap ou à la santé mentale, ils ont tous partagé – et partagent encore – certains éléments : imaginer des œuvres qui jumellent préoccupations sociopolitiques et recherches formelles et esthétiques ; élaborer des pratiques qui favorisent l'exploration identitaire ; et donner la « parole » à des personnes issues de communautés minorisées ou minoritaires. Cette parole permet de révéler ce qu'elles sont (de façon de plus en plus diversifiée au sein même des communautés) et de revendiquer la mise à l'agenda politique des questions qui les taraudent.

Cette émergence dans le champ de l'art de la diversité sous toutes ses formes (T p. 291) a entraîné une certaine démocratisation des pratiques artistiques, de multiples réflexions sur les statuts de l'artiste et des spectateurs.trices, un renouvellement constant et une hétérogénéisation des conceptions mêmes de l'art, ainsi qu'une contestation perpétuelle des limites et des cadres institutionnels. Graduellement est apparue une réflexion, souvent critique, au sujet des effets de l'institutionnalisation (T p. 205) sur les pratiques et les luttes. Cette prise en charge par le milieu permet aux pratiques d'exister, d'être vues, d'être analysées et critiquées, et aux artistes de vivre de leur art. Elle s'accompagne par contre de certains effets plus négatifs : institutions de l'art s'éloignant des groupes militants, forte attention portée à la professionnalisation des pratiques et des artistes, pléiade de petites institutions et visions de l'art possiblement finançables, mais fragiles et marginalisées, formatage des pratiques, neutralisation de leur portée critique. Comme l'exprime Roméo Gongora, « être au sein des institutions exige des compromis parfois difficiles ». Cela dit, pour d'autres personnes, ce discours contre-institutionnel est aussi problématique puisqu'il ne tient pas compte du fait qu'il est essentiel d'avoir un système artistique et culturel soutenu par les instances gouvernementales. « Je suis contente que la Centrale soit subventionnée et je suis contente qu'elle reçoive des subventions parce que je trouve que ce

qu'accomplit la Centrale est d'utilité publique et l'État fait juste son travail en soutenant une galerie comme la Centrale » (Virginie Jourdain).

Il est également intéressant de voir que certain.es acteurs.trices-témoins, plus jeunes, portent aussi un regard critique sur le mouvement communautaire lui-même, et son institutionnalisation. Celle-ci est associée à une réorientation plus axée vers les services, à une certaine lourdeur et lenteur bureaucratique, à un fonctionnement en silo qui ne répond pas à l'intersectionnalité des luttes, et à un sentiment d'exclusion que ressentent notamment des personnes trans, non francophones, issues de communautés autochtones ou culturelles. Certaines personnes choisissent donc de militer à l'extérieur du mouvement communautaire, même si, parfois, elles y travaillent. « Il y a une grande différence entre le milieu communautaire puis le milieu activiste ou militant. Je me considère un petit peu plus comme militante ou activiste. Quand je fais les choses avec mon cœur, c'est plus par là que ça pousse. Mais en même temps, il y a beaucoup d'intersections » (Pascal Brunet). Il n'empêche qu'elles reconnaissent la portée du mouvement communautaire : la possibilité de mener une action concertée qui résonne dans plusieurs groupes, voire à l'échelle québécoise.

Dans la société, quelle est donc la contribution de l'art dans la vie sociale des droits ? Les entrevues révèlent que celui-ci opère à plusieurs niveaux : individuel, collectif et sociopolitique. Au niveau individuel, particulièrement auprès des personnes artistes et créatrices, l'art est un outil d'expression libre qui favorise l'exploration subjective et intersubjective, le déconditionnement des normes, carcans, identités assignées, la narration de soi, la performativité. L'art et les pratiques créatives dans leurs relations au mouvement communautaire renforcent aussi la dimension collective, la réflexion/action concertée : se rendre visible l'un.e à l'autre, dialoguer, chercher, débattre, faire ensemble. Ceci alimente les artistes et les créateurs.trices qui y trouvent un lieu pour enraciner leurs pratiques, un espace de liberté et de partage, des sources d'inspiration, des personnes avec qui créer collectivement. Les groupes du mouvement aussi en bénéficient puisque cela les consolide

à plusieurs niveaux : sentiment d'appartenance, vie festive et démocratique, compréhension des enjeux et articulation des revendications, répertoire d'intervention et d'action. Au niveau sociopolitique, l'art joue principalement trois rôles : déconstruire la représentation sociale de personnes et de groupes bien souvent marginalisés (et ainsi permettre de voir et d'entendre des gens, des groupes, des enjeux, des revendications); accroître leur visibilité, notamment en raison de l'originalité des formes adoptées; et sensibiliser le public en faisant appel à son intelligence, ses sens, ses émotions, son empathie. Les stratégies de l'art sont polymorphes. Certaines œuvres ou pratiques abordent directement des enjeux de défense de droits. D'autres composent avec l'idée de raviver ou créer une mémoire des réalités, des torts vécus, des luttes. D'autres s'attaquent au mode de perception des gens et des enjeux. D'autres encore proposent des visions alternatives et prospectives d'un monde plus juste. D'autres...

L'art et les pratiques créatrices permettent donc d'imaginer le soi dans sa relation aux autres et au monde dans un contexte créatif (ré)ouvrant, potentiellement, le désir d'agir et l'horizon des possibles quant aux stratégies à mettre en œuvre afin de contester les cadres culturels, sociaux, économiques et politiques engendrant ce que Renault (2004) appelle « l'expérience de l'injustice », soit une souffrance d'origine sociale, subjectivement ressentie, qui marque profondément les corps et laisse des traces dans les mémoires. Cela influe à l'interne, dans le mouvement, mais aussi à l'externe, auprès de l'opinion publique et des instances politiques. Individuellement et collectivement, cela permet de se constituer comme sujet de droits, de révéler et dénoncer la violence, notamment symbolique, vécue au quotidien, de se positionner comme des acteurs.trices sociales légitimes exigeant les transformations nécessaires à leurs justes inclusion et participation sociale et politique. Il est donc question ici de luttes liées à la reconnaissance, l'interReconnaissance, l'égalité réelle et la liberté.

RÉFÉRENCES

- Action Autonomie (2014), *InsolentEs et InsoumisEs. Esquisses sur les droits en santé mentale*, vidéo créée pour le Forum sur les mesures de contrôle en milieu psychiatrique et les droits humains, Palais des Congrès de Montréal - 27 février 2014, Montréal, Action autonomie et Musée des beaux-arts de Montréal.
- Benasayag, Miguel (2008), « Postface. Conversation avec Miguel Benasayag », dans Laurent Jeanneau et Sébastien Lernoùld (dir.), *Les nouveaux militants. Essai*, Paris, Les Petits matins, p. 225-238.
- Blais, Caroline (2016), *Le rôle des artistes en art communautaire et le processus d'empowerment. Étude auprès d'artistes et de participantes au Québec*, mémoire de maîtrise, département de travail social, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Boisvert, Suzanne (2016), *Créer, penser et aimer sans réserve. Autoportrait d'une pratique radicale et recherche création en communauté*, mémoire de maîtrise, département de psychosociologie et travail social, Rimouski, Université du Québec à Rimouski.
- Boisvert, Suzanne et Danielle Boutet (1998), « Le projet Gilford : mémoires vives d'une pratique artistique et politique », dans Irène Demczuk et Frank W. Remiggi (dir.), *Sortir de l'ombre. Histoire des communautés lesbiennes et gaies de Montréal*, Montréal, VLB, p. 313-336.
- Chagnon, Johanne (dir.) (2014), *Petit livre d'une grande conversation sur l'âge*, Montréal, La Marie Debout, Centre de femmes Hochelaga-Maisonneuve.
- Chagnon, Johanne et Devora Neumark (dir.) (2011), *Célébrer la collaboration. Art communautaire et art activiste humaniste au Québec et ailleurs*, Montréal et Calgary Engrenage noir/LEVIER, Lux Éditeurs et Detselig entreprises.

- Châteauvert, Julie (2014), *Poétique du mouvement. Ce que les langues des signes font à la littérature*, thèse de recherche-intervention, doctorat en études et pratiques des arts, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Châteauvert, Julie (2001), *Vers une poétique de la langue des signes québécoise*, mémoire de maîtrise, département de danse, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Conseil des arts du Canada (2010), *Regards sur la pratique des artistes handicapés et sourds du Canada*, rapport rédigé par Rose Jacobson et Geoff McMurchy, Ottawa, Conseil des arts du Canada.
- Dubé, Marcelle et Ève Lamoureux (2018), « Quand l'art, la création et la santé mentale font corps. Une expérience de socialisation alternative », dans Ève Lamoureux et Magali Uhl (dir.), *Le vivre-ensemble à l'épreuve des pratiques artistiques contemporaines*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Fortin, Andrée (2000), *Nouveaux territoires de l'art. Régions, réseaux, place publique*, Québec, Nota Bene.
- Gignac, Martine (réal.) (2015), *Nous les femmes qu'on ne sait pas voir*, film documentaire, production de La Marie-Debout, centre de femmes Hochelaga-Maisonneuve.
- Gingras-Olivier, Marie-Claude et Ève Lamoureux (2014), « Artivistes en grève sociale illimitée. Désolé-e-s de vous déranger, on essaye juste de changer le monde », dans Marcos Ancelovici et Francis Dupuis-Déri (dir.), *Un printemps rouge et noir. Regards croisés sur la grève étudiante de 2012*, Montréal, Écosociété, p. 209-232.
- Lafontaine, Ève (2016), *La place des femmes dans le développement de la photo documentaire au Québec (1970-1985)*, mémoire de maîtrise, département d'histoire de l'art, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Lambert, Josée (2004), *On les disait terroristes*, Montréal, Éditions Sémaphore.
- Lamoureux, Ève (2010), « Les arts communautaires. Des pratiques de résistance artistique interpellées par la souffrance sociale », *Amnis. Revue de civilisation contemporaine*, n° 9, en ligne, <http://amnis.revues.org/>, consulté le 8 juin 2017.
- Nantel, Lise (1985), *Le langage de la fibre et des tissus porteurs de la mémoire et de l'expression plastique des femmes*, mémoire création, maîtrise en arts plastiques, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Meyer-Bisch, Patrice (2017), « Droits et médiation culturels, ou les "arts" de la réciprocité », dans Marcelle Dubé, Nathalie Casemajor, Jean-Marie Lafortune et Ève Lamoureux (dir.), *Expériences critiques de la médiation culturelle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 133-154.
- Péquignot, Bruno (2007), *La question des œuvres en sociologie des arts et de la culture*, Paris, L'Harmattan.
- Renault, Emmanuel (2004), *L'expérience de l'injustice. Reconnaissance clinique de l'injustice*, Paris, La Découverte.
- Rondeau, Kim (2013), *Où en sommes-nous avec l'art féministe? Analyse de la programmation de la Centrale Galerie Powerhouse (1973-1978 et 2007-2010)*, mémoire de maîtrise, département d'histoire de l'art, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- RRASMQ (2002), *Signé Femme*, Montréal, Regroupement des ressources alternatives en santé mentale et Éditions Saint-Martin.
- Trépanière, Diane (2004), *Des pas sur l'ombre*, Montréal, Éditions du remue-ménage.
- Trépanière, Diane (2014), *Un cri un chant des voix*, Montréal, Éditions du remue-ménage.



S'INVENTER



58 *La chevauchée rose*, une série de bannières réalisées par les artistes Lise Nantel et Marie Décary déployée lors du 8 mars 1981. Crédit photo : Louise De Grosbois.



59 Isabelle Boisvert, militante, lors d'une manifestation protestant contre la lenteur de la mise en accessibilité du métro de Montréal (2011).



60 Une travailleuse domestique de Toronto avec un enfant sous sa garde, photographie tirée du documentaire *Femmes d'ailleurs, enfants d'ici* portant sur les conditions injustes des femmes Philippines engagées comme travailleuses domestiques au Canada, réalisé par Marie Boti et Florchita Bautista (1989, Productions Multi-monde). Crédit photo : Productions Multi-Monde.



61 Page couverture du livre *Écrire contre le racisme : le pouvoir de l'art* (Alain Chagnon et autres, Montréal, Les 400 coups, 2002). Crédits photo : Carrière Bertrand.



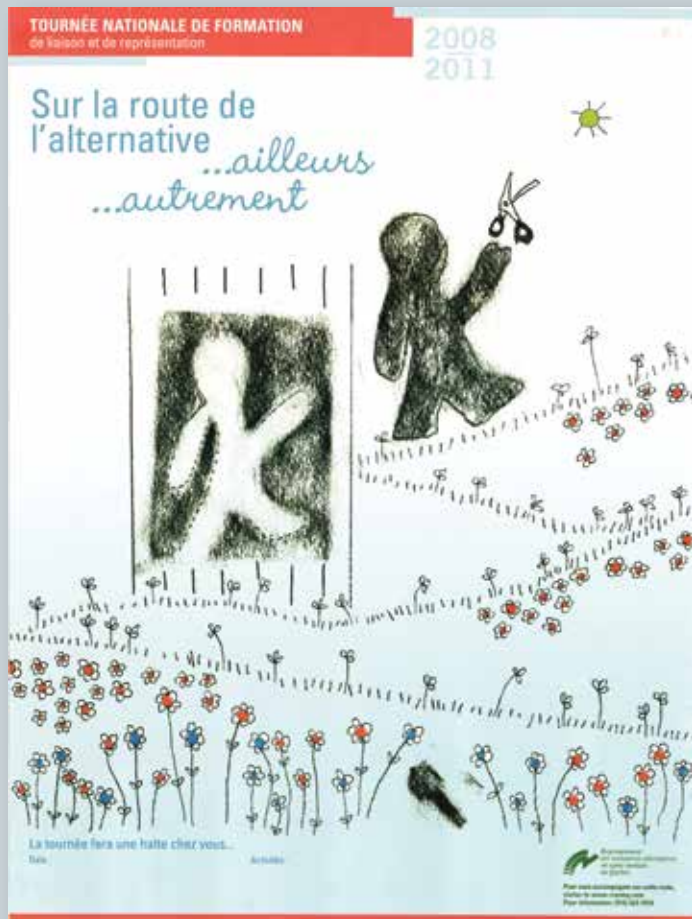
62 Dossard de marcheuse, Marche Du pain et des roses (1995).



63 Dossard de marcheuse, Marche mondiale des femmes (2000).



64 Page couverture du livre *L'instant d'un soupir* (Emongo Lomomba, Paris, Éditions Présence Africaine, 1989).



65 Affiche d'une tournée de formation « Sur la route de l'alternative » du RRASMQ.



66 Vichama collectif, espace multidisciplinaire où l'art favorise le changement individuel, collectif et social (2005). Crédit photo : Vichama collectif.



67 Stèle commémorative, élément de l'installation *Un cri un chant des voix* (2009) à la mémoire des quatorze femmes tuées à l'École Polytechnique en 1989, Diane Trépanière. Crédit photo: Michel Dubreuil.



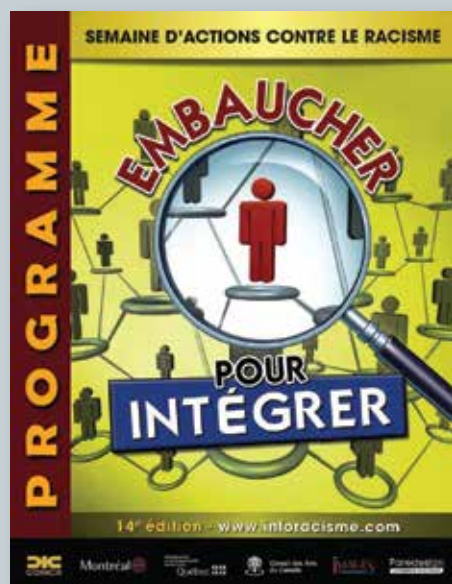
68 Œuvre en styromousse réalisée par un militant du Collectif Action Autonomie pour dénoncer la sectorialisation des services (2002).



69 *Let's get lost*, photographie d'un spectacle de danse intégré, interprètes : France Geoffroy et Tom Casey, chorégraphe : Hélène Langevin (2008). Crédit photo : Pierre Labranche.



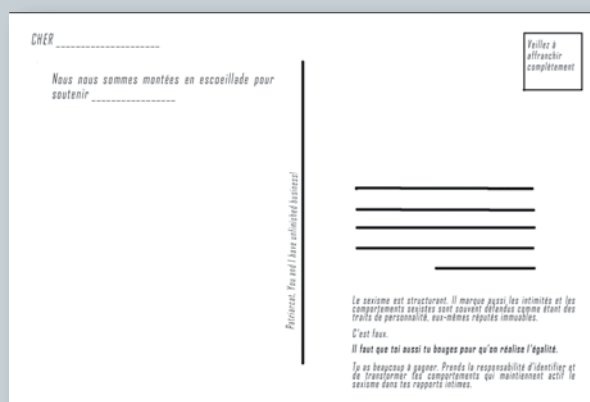
- 70** Affiche de l'exposition *Los otros que también somos nosotros/The others are us* de Ricardo Ramirez Arriola, présentée dans le cadre de la World Conference against racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance (septembre 2001, Durban Exhibition Centre), photographe qui collabore régulièrement avec l'UNHCR.



- 71** Affiche du CIDHCA pour la Semaine d'actions contre le racisme (2013).



- 72** *Intimacy Watch Squad*, carte postale d'une série de 5 visant à intervenir contre le sexisme dans la sphère intime, Collective Les femmes ont Faim! / Les plottes con-plottent.





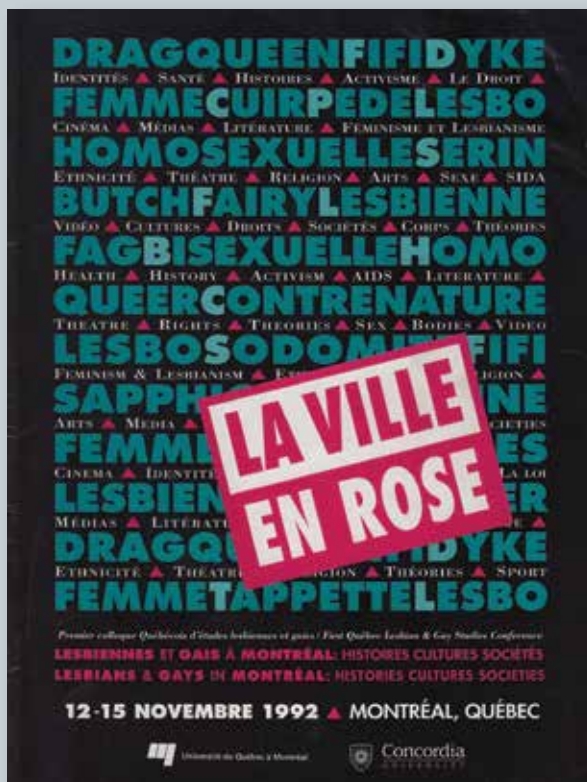
73 Traces du projet participatif réalisé par Pascale Brunet, Rachel Heap-Lalonde et Faiz Abhuani dans le cadre de la recherche InterReconnaissance et de l'exposition de Roméo Gongora *Just Watch Me* à la Galerie Leonard & Bina Helen (2014). Crédit photo : Julie Bruneau.



74 Page couverture de la revue *Amazones d'hier, lesbiennes d'aujourd'hui* (1982). Archives gaies du Québec.



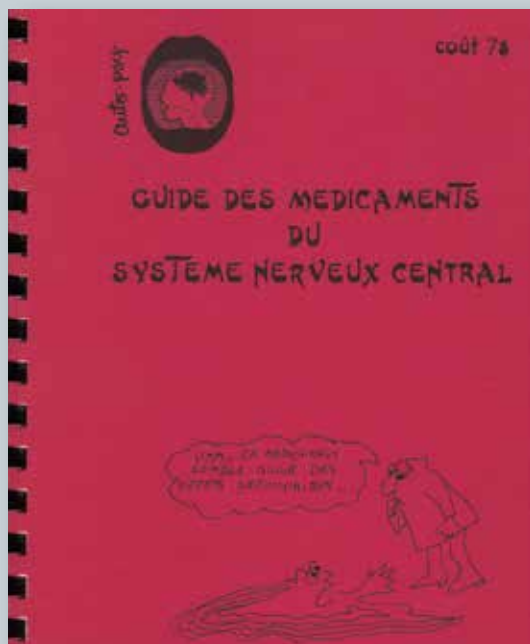
75 Affiche d'invitation à une fête dans le cadre de la Radical Queer Semaine (2009). Archives du Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal.



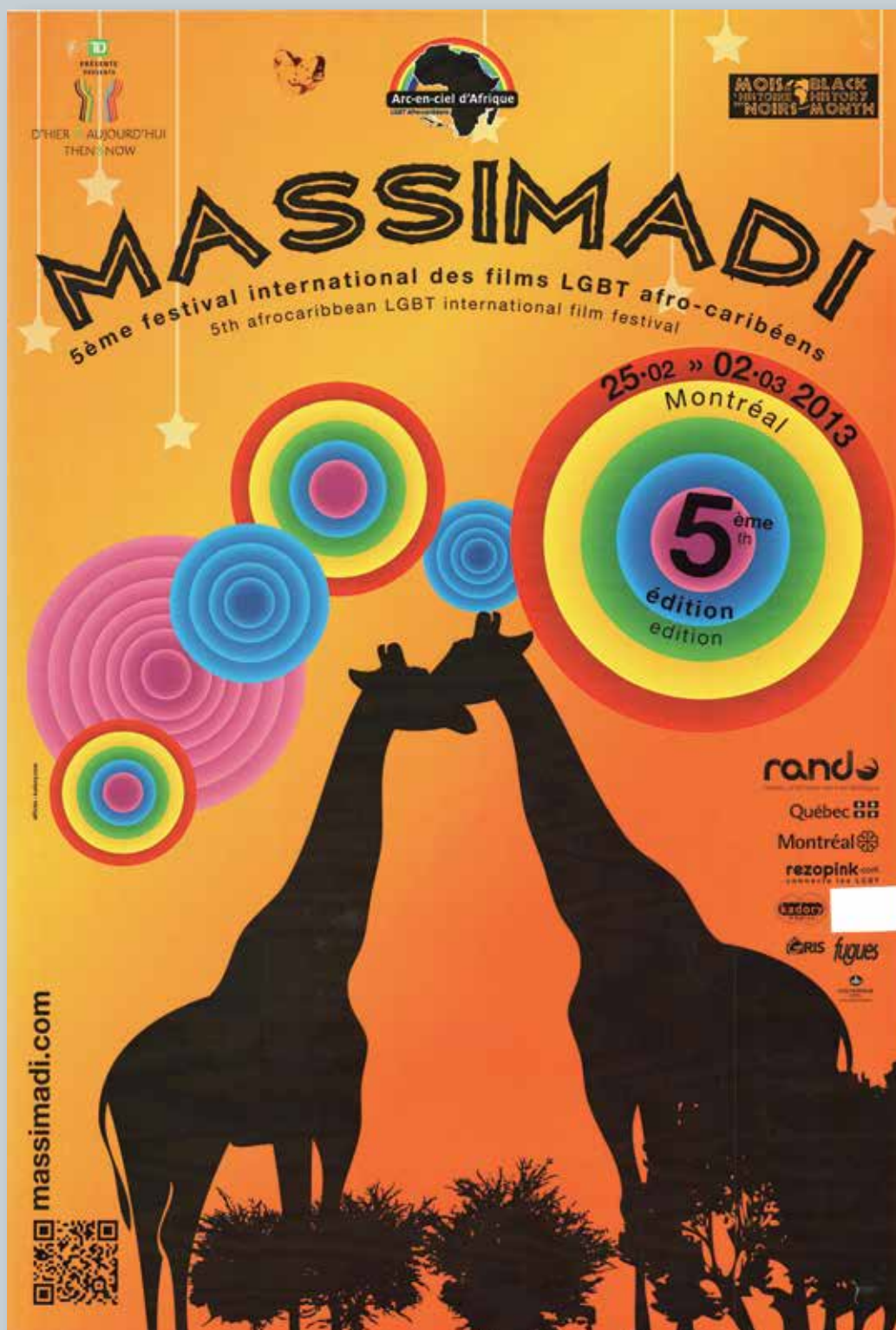
76 Affiche du colloque La Ville en rose, UQAM-Concordia (1992). Archives du Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal.



77 Photographie d'une performance du collectif Les Fermières Obsédées lors de l'événement le *Défilé de camisoles de contention* organisé par le Centre d'artistes Folie/Culture (2001). Crédit photo : Folie/Culture.



78 Page couverture d'un guide créé par Auto-Psy (1983).



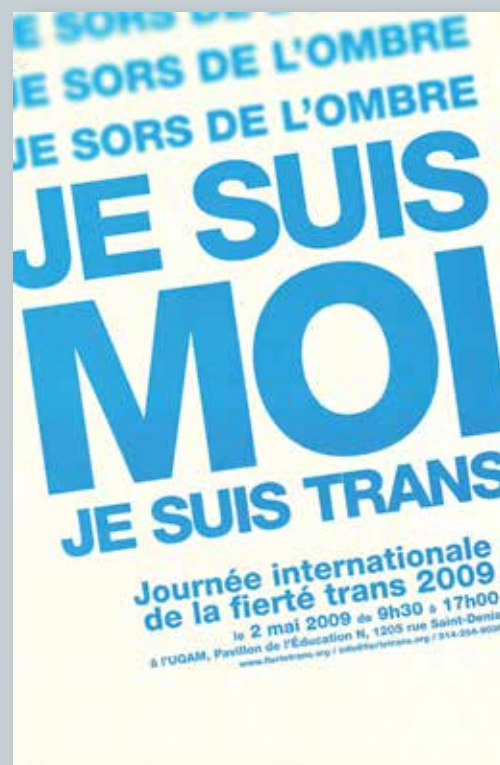
79 Affiche du festival de films afro-caribéens Massimadi, Arc-en-ciel d'Afrique (2013). Archives gaies du Québec.



- 80** Photographie du vendredi 3 mai 2002, issue de la série *Beau temps, mauvais temps* de Josée Lambert et Shahrzad Arshadi, témoignant de 52 semaines de lutte, à l'aide de photographies prises une fois par semaine, lors des vigiles organisées par Palestiniens et Juifs unis à Montréal. Crédit photo : Josée Lambert.



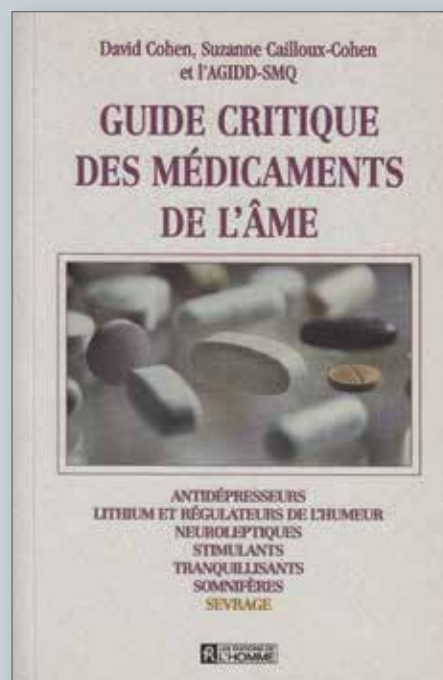
- 81** Photographie de l'artiste de slam QUEEN Ka (2015). Crédit photo : Laetitia Defendini.



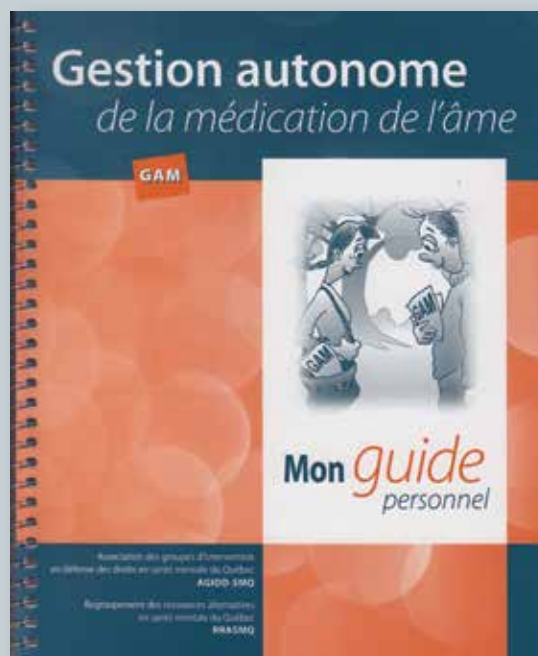
- 82** Affiche de la Journée internationale de la fierté trans, Aide aux trans du Québec (2009). Archives gaies du Québec.



83 Affiche de la Coordination nationale pour l'avortement libre et gratuit, créée par Diana Petit (1979).



84 Page couverture du livre *Guide critique des médicaments de l'âme* (David Cohen, Suzanne Cailloux-Cohen et AGIDD-SMQ, Montréal, Éditions de l'homme, 1995).



85 Page couverture d'un guide GAM créé par le RRASMQ et l'AGIDD-SMQ (2003).



86 Affiche du Front de libération des femmes du Québec, créée par Francine Jean (1971).



ALTERNATIVES. OUVERTURE DES HORIZONS ET DES POSSIBLES

Le mouvement communautaire travaille simultanément sur plusieurs fronts, notamment celui de la dénonciation, de la participation à des réformes et de la création de nouvelles manières de penser et d'agir. Ces alternatives se forment dans les espaces de participation, de mobilisation, de rencontre, de solidarité, d'aide et d'entraide. Elles créent des marges de liberté et rendent visible une pluralité de possibilités pour renouveler le vivre ensemble.

Dans les divers champs d'action, le mouvement communautaire questionne les places sociales assignées et les institutions qui les perpétuent. Les organismes communautaires mobilisent des conceptions alternatives des personnes fondées sur la reconnaissance de la dignité de chaque être humain. On réécrit l'histoire en donnant la voix à des acteurs.trices ignorées. On tient compte des conditions sociales, politiques, économiques et culturelles pour sortir des représentations essentialistes qui justifient les rôles et classifications imposées. On met en lumière les violences, les injustices et les souffrances invisibilisées par les systèmes bureaucratiques.

Ainsi, les mouvements des femmes et des LGBT remettent en question les rapports inégalitaires de genre dans l'ordre patriarcal et hétérosexuel. Les revendications sur le droit au divorce et à l'avortement pour les femmes, ou les débats autour du mariage homosexuel s'alimentent de ce travail critique. Les mouvements dans les secteurs de la santé mentale et du handicap revendiquent l'abolition des institutions totales comme dispositif central des services publics et leur remplacement par des services alternatifs dans la communauté. Avec le mouvement du secteur handicap, on dénonce la contention physique et chimique qui est utilisée aussi chez les personnes âgées et les jeunes. On cherche à les réguler, à les réduire au minimum et à créer les conditions de leur disparition en proposant d'autres manières de faire. On prévient leur utilisation en s'attaquant aux causes sociales de la souffrance ou des comportements dérangeants. Dans le secteur immigration, on cherche à instaurer une forme de citoyenneté qui se distancie du modèle qui enferme cette dernière dans les rênes de l'État nation.





La manière de concevoir la vulnérabilité et la souffrance change. Ces alternatives questionnent dans chaque champ les représentations, les savoirs et les pratiques ainsi que leurs hiérarchies (religieuses, médicales, juridiques). Par la proposition de nouvelles représentations et valeurs, on cherche des manières de montrer la force, la beauté et la contribution des personnes autrefois réduites au silence et à l'invisibilité. L'art joue un rôle majeur pour explorer de nouveaux sens qui inspirent la création d'un monde plus habitable et soutiennent l'espoir du changement.

On ouvre ainsi un autre front pour les alternatives : celui des mots et de leurs sens. Ils sont interrogés et débattus dans un effort de dénonciation ou de subversion des visions minorisantes, réductrices ou violentes qu'ils portent : folie, maladie mentale, schizophrénie, problème sévère et persistant, infirme, personne handicapée, tapette, gouine... On crée de nouveaux mots – santé mentale, détresse émotionnelle, personnes en quête de sens, en rétablissement, LGBT, handicaps – sans que cela arrête la remise en question permanente de leur utilisation hors contexte ou à des fins différentes. On cherche à démasquer les nouveaux enjeux d'oppression d'un système qui s'adapte et récupère sans cesse les innovations en les vidant de leur intention critique.

Les organismes créent des pratiques diverses qui permettent d'expérimenter, de ressentir, de matérialiser les désirs et les rêves, de les « ancrer dans les mœurs au quotidien » et de répondre aux besoins immédiats des individus et des groupes. Dans le secteur femmes, les nouvelles manières de concevoir la maternité et la naissance contribuent à la mise en place de Centres de santé des femmes, de garderies, et à la reconnaissance des sages-femmes. On crée aussi des pratiques pour soutenir les femmes victimes de violence. C'est au cœur même des représentations socioculturelles de la folie et de la maladie mentale que s'attaque le mouvement alternatif : « j'ai une histoire, pourquoi en faire une maladie ? » Il cherche dans les approches psychothérapeutiques, dans les sciences sociales, dans d'autres cultures, des sources d'inspiration pour construire un nouveau rapport et un nouveau langage pour parler des expériences limites de la souffrance que ces termes recouvrent. Véhicules de l'indignation, ces organismes ouvrent la voie à son expression dans la place publique et agissent pour changer ce qui les provoque. Dans le secteur de l'immigration, ce sont des espaces de vie qui se créent au sein des organismes communautaires, offrant des lieux de paroles et d'échanges où se mêlent plusieurs langues et plusieurs expériences du monde.

Les organismes de tous les secteurs créent des espaces d'expression et de prise de parole, des pratiques d'écoute, de soutien social, d'aide et d'entraide fondées sur la reconnaissance des savoirs d'expérience ancrés dans les parcours singuliers (de refuge, d'immigration, de souffrance ou d'appropriation du pouvoir). La posture principale est l'ouverture, l'accueil sans jugement, l'écoute et le respect des choix personnels et des formes d'expression singulières et plurielles. Dans les positions plus radicales, on s'écarte de la position d'aide pour viser l'émancipation et la solidarité à partir du partage d'expériences. Ces pratiques rendent visible leurs contributions au monde commun et génèrent de nouvelles propositions pour l'action politique, déplacent les débats, créent de nouvelles controverses.

Les pratiques alternatives élargissent la capacité d'accueil des institutions sociales ou proposent de les transformer radicalement. L'accès égalitaire à l'éducation et au travail, pour assurer l'autonomie et l'autodétermination, a été essentiel pour les femmes et également pour les secteurs du handicap et plus tardivement de la santé mentale. Les mêmes enjeux orientent la dénonciation des discriminations qui affectent le champ des luttes dans les secteurs LGBT et de l'immigration. Ce dernier l'aborde sous l'angle de l'intégration et de la transformation de la société d'accueil vers un horizon ouvert, cosmopolite et pluriel.

En attendant des changements plus radicaux, on crée de nouveaux dispositifs d'action pour infiltrer les institutions, changer leurs pratiques et proposer de nouvelles règles ou formes de soutien pour actualiser le respect des droits. Dans le secteur femmes, on met en place des comités de femmes dans le milieu de travail qui contribuent à des gains importants (par exemple les congés de maternité ou les luttes contre le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail). On agit pour dénoncer la violence faite aux femmes et des réformes à l'action juridique et policière ; dans les secteurs handicap et santé mentale, ce sont les comités de bénéficiaires dans les établissements de la santé et la participation active aux réformes du système des services publics.

Les reconstitutions mémorielles et leur mise en dialogue nous montrent l'importance de ces initiatives dans la transformation des pratiques quotidiennes, les réformes des politiques, les conditions d'existence et l'ouverture d'horizons possibles pour les personnes concernées.

Lourdes Rodriguez del Barrio





PRATIQUES CRÉATIVES

Dès ses balbutiements, le mouvement communautaire a été un lieu foisonnant de pratiques créatives et artistiques. Celles-ci contribuent à éveiller les consciences individuelles et collectives, à entrevoir le soi et le monde avec liberté et originalité dans des formes symboliques et poétiques qui interpellent la mémoire, les représentations, les sens, les affects, les expériences et les savoirs. Jumelant intimement l'art et la vie, ces pratiques sont influencées par des principes liés à l'éducation populaire et à l'animation culturelle, dont, notamment, la prise de conscience et de parole, la sensibilisation et la participation. Les formes qu'elles revêtent sont extrêmement diversifiées. Elles mobilisent autant des personnes militantes et travailleuses que des artistes professionnel.les. On les retrouve partout, dans les groupes, dans la rue, dans l'espace médiatique, dans le milieu culturel et artistique.

Quelques grandes idées délimitent certains des apports fondamentaux de l'art à la vie sociale des droits. L'art contribue à une conscientisation grâce à un déconditionnement des imaginaires des personnes créatrices et spectatrices. S'octroyer le droit d'explorer librement qui on est, quelle est notre vision du monde; puis s'exprimer et se révéler publiquement. Les œuvres rendent visibles et audibles des expériences de vie diversifiées, des torts subis, des analyses de la réalité, mais aussi des rêves, des aspirations, des visions de l'art et de la communauté. Les récits d'expériences sont des matériaux importants des créations, transformant poétiquement ou symboliquement les prises de parole des personnes directement interpellées par les luttes. Pensons à l'onde de choc causée par le livre *Les fous crient au secours* de Jean-Charles Pagé (1969) ou encore à l'exposition de Raphaëlle de Groot, *Plus que parfaites. Chroniques du travail en maison privée 1920-2000*. Celle-ci relate l'histoire invisible des travailleuses domestiques et les représentations et les préjugés à leur égard à partir d'archives et de témoignages. Elle a été réalisée en bonne intelligence avec l'Association des aides familiales du Québec (AAFQ) et présentée au Centre d'histoire de Montréal en 2001-2002.

Les pratiques créatives et artistiques ouvrent un espace collectif où sont partagées la parole, mais aussi «le faire», les émotions, la polysensorialité. Cet espace est parfois réel, ancré (dans l'expérience d'une création collective, dans le fait d'être ensemble dans la découverte des œuvres), parfois symbolique ou imagé (lorsque l'on s'identifie à la communauté évoquée ou représentée par l'œuvre). Il existe ainsi, dans plusieurs





groupes, différents ateliers et projets de production collective dans lesquels le médium (l'écriture, la peinture, la musique, la vidéo, etc.) renforce un imaginaire collectif, des apprentissages multiples, une participation citoyenne. L'histoire des mouvements fourmille aussi de pièces de théâtre (dit populaire, engagé, forum, citoyen, documentaire, législatif) créées notamment par le Théâtre des cuisines, le Théâtre expérimental des femmes, le Théâtre Parminou, Mise au jeu et Vichama. Certaines formes de pratiques engendrent donc un espace collectif inclusif, citoyen, qui certes dénonce, mais aussi propose d'autres formes d'interrelations sociales et culturelles (d'ailleurs souvent expérimentées concrètement dans le processus de création) et d'autres projets de société.

Ainsi, la créativité et l'art sont des formes expérientielles, sensibles et intellectuelles qui produisent des savoirs singuliers, provenant à la fois du regard particulier émanant de leur exercice, du médium employé, de la puissance exploratrice du poétique, du symbolique, de l'esthétique. Entre autres, ils ont enrichi de multiples journaux issus du mouvement (*Relations*, *Feux verts*, *La Vie en rose*, *Le Berdache* suivi du *Petit Berdache*, *Treize. Revue lesbienne*, *La Calotte*, etc.). Ils ont donné lieu à la réalisation de nombreux documentaires, comme *Chaperon rouge* (1973), *Amazones d'hier et lesbiennes d'aujourd'hui* (1979), *De la matrice à l'asile* (1982), *Trisomie 21 : le défi Pérou* (2009) ou *Avenue zéro* (2010). Ils permettent d'imaginer des possibles individuels, collectifs, sociaux qui renforcent les luttes du mouvement et l'impulsion à agir de ses membres, et sensibilisent l'opinion publique et les décideur.es politiques. Ils contribuent à diversifier le répertoire d'actions du mouvement et à sa visibilité : actions chocs performatives (par exemple, l'occupation des tavernes par des femmes), présence médiatique, manifestations percutantes nourries de slogans originaux, de chansons imagées, de bannières colorées, de fanfares, clowns et autres marionnettes géantes, Journées du 8 mars, Semaine contre le racisme, Semaine québécoise des personnes handicapées, marches contre la violence et la pauvreté, festivals comme *Divers/Cité*, grands spectacles, etc. L'œuvre devient aussi parfois un événement retentissant : la *Chambre nuptiale* de Francine Larivée présentée au Complexe Desjardins en 1976, la pièce de théâtre *les Fées ont soif* de Denise Boucher (1978), les *États d'urgence* de l'ATSA, intervention urbaine annuelle (1998-2010) jumelant camp de personnes itinérantes et festival interdisciplinaire d'art.

Les effets des pratiques créatrices et artistiques se jouent à différents niveaux : individuel, au sein du mouvement, auprès des tribunes publiques et politiques, dans le champ culturel et artistique. Ainsi, il peut être tentant de favoriser celles qui s'appuient sur le pouvoir de visibilité des œuvres, sur la reconnaissance de certain.es artistes dans l'optique de sensibiliser et convaincre le plus grand nombre. Néanmoins, il est essentiel de soutenir aussi celles qui s'engagent dans le tissu associatif du mouvement et dans d'autres milieux, notamment celui de l'art actuel, puisqu'elles rejoignent d'autres publics et rendent légitimes des visions pluralistes de ce que sont la culture et l'art. Ces derniers aident à percevoir autrement le monde, mais agissent aussi sur celui-ci. Certaines œuvres jouent un rôle plus direct dans les luttes liées à la défense de droits ;

d'autres ravivent et créent une mémoire des expériences vécues et des combats pour s'en sortir. D'autres encore modifient les modes de perception, d'(auto)représentation et d'interReconnaissance des gens et de leurs réalités; d'autres esquissent un autre projet de société... Leur apport à la vie sociale des droits au sein du mouvement communautaire est protéiforme et c'est là que réside leur richesse!

Ève Lamoureux, Julie Bruneau,
Claude G. Olivier





DIVERSITÉ

La diversité et le droit sont considérés comme les ingrédients premiers des démocraties actuelles. Il n'y aurait pas de démocraties au sens où l'entendent les pays de l'Amérique du Nord et de l'Europe de l'Ouest sans la reconnaissance de la diversité et du droit.

Les groupes communautaires se réclament-ils de la diversité et si oui, quel est l'enjeu que représente la diversité pour eux? Jusqu'où la société considère-t-elle tous les groupes d'individus sur son territoire comme des membres de la diversité qui la compose? Comment la diversité est-elle aussi reconnue par les groupes communautaires et de quelle diversité parlent-ils lorsqu'ils en parlent?

Il est important de rappeler que les droits humains qui se présentent comme une idéation fondée sur l'idée d'égalité ne sauraient s'actualiser sans la référence à la diversité puisque le traitement inégal et injuste de personnes en raison de facteurs tels que par exemple la «race», le genre, la différence corporelle, fonctionnelle ou pulsionnelle, ou encore l'appartenance à une culture, à une ethnie ou à une religion, est au cœur de l'édifice moderne des droits humains. Des institutions internationales telles que, par exemple, le Conseil de l'Europe ou l'UNESCO considèrent que les sociétés ne peuvent penser en termes de rapprochement et de dialogue que si elles acquiescent à la diversité qui fait son lit dans un État de droit. Cependant, cet idéal se trouve souvent perverti par l'instrumentalisation de la notion de diversité et par son lissage: les États sont par exemple susceptibles de faire la promotion de la diversité *at large*, de même que celle de la tolérance, en même temps qu'ils sont nettement moins enclins à se préoccuper des inégalités et des rapports sociaux qui existent entre les groupes différents de la majorité.

De même, cette notion a pris une couleur bien spécifique. En effet, la notion de diversité telle que développée dans les démocraties occidentales est en premier lieu associée à l'idée de diversité ethnoculturelle. Elle est tributaire d'une certaine idée de l'État nation, abordé comme espace géopolitique élaboré à partir d'une conception imaginée et composé d'un ou de quelques groupes ethniques à l'exclusion d'autres. Elle est également tributaire d'une conception homogénéisante de la culture. Avec le temps, la diversité s'est imposée comme une idée clé du développement des démocraties, les amenant à repenser une vision mono-ethnique de l'État nation qui ne considérerait qu'un seul groupe légitime pouvant être reconnu et inclus en son sein.



Les notions de majorité (ethnoculturelle) et de minorité (aussi ethnoculturelle) ont été utiles pour qualifier en quelque sorte les membres de la diversité. La diversité, dans un pays comme le Canada et le Québec, celle dont on fait la promotion pour affirmer le multiculturalisme, est ainsi d'abord et avant tout ethnoculturelle et paraît conforme à cette vision des choses.

Les groupes communautaires représentent une bonne part de la diversité sociale et culturelle, voire une très grande part car ils ont été moteurs dans les revendications de reconnaissance. D'abord par leurs membres qui comptent en grande partie des personnes issues de groupes qui représentent ceux et celles qui pourraient compter parmi la « nouvelle diversité ». Il faut comprendre que cette nouvelle diversité prend le sens de diversité au sens le plus large, non pas seulement ethnoculturelle, et qu'elle peut inclure des personnes aux corps et aux esprits différents, d'âge et de genre différents, et traditionnellement non considérées comme faisant partie des minorités. La plupart des membres des groupes communautaires, notamment ceux qui travaillent en immigration, représentent les minorités ethnoculturelles, mais pas uniquement. En effet, le groupe immigrant est lui-même hétérogène, tant sur le plan culturel que social.

Les groupes communautaires ont porté et portent la question de la diversité au sens large. En cherchant à donner place et voix à ceux et celles qu'ils desservent ou représentent, ces groupes ont agi en faveur de la reconnaissance de la différence, donc de la diversité. Ils ont, sans nécessairement se faire les chantres du multiculturalisme, de manière frontale et militante, été des agents de promotion de la diversité. Lorsqu'ils ont travaillé dans le sens d'une plus grande équité entre les groupes sociaux et les individus, ils ont permis d'élargir la notion de diversité culturelle à celle de diversité sociale sans perdre de vue l'horizon d'une justice qui ne se satisferait pas de la seule reconnaissance de la différence et qui agirait dans le sens de l'inclusion. Par leur travail auprès des institutions, du gouvernement et de la société tout entière, entre autres au chapitre de l'éducation et de la sensibilisation, ils ont certes permis d'élever le niveau d'acceptation sociale des personnes minorisées.

Les groupes communautaires ont eu à transiger avec une réalité qui ne limitait pas la diversité à un simple rapport de majorité (logée dans la société globale) et de minorité (logée dans chaque milieu que représente chaque secteur) mais qui devait prendre en compte la diversité au sein de la diversité. Ainsi, le milieu des femmes et des féministes a dû s'ouvrir à sa diversité ethnoculturelle ; il a fait une place aux LGBT, en particulier aux lesbiennes ; il s'est intéressé aux femmes handicapées et aussi à celles qui, en raison de leur appartenance de genre, ont vécu ou vivent des problèmes de santé mentale. Il a certainement davantage pris en compte les diverses formes d'oppression dans son travail de reconnaissance de sa propre diversité interne, ce qui a été une manière de justement ne pas lisser les rapports de force. Il a certainement été le plus à même d'inciter les autres secteurs à aller dans le même sens. Toutefois, l'étendue de cette ouverture ne s'est pas faite avec la même intensité dans tous les secteurs.





VISIBILITÉ/INVISIBILITÉ

Au point de départ, les personnes avec lesquelles nous avons travaillé ont été confrontées à un régime de réclusion et à un processus d'invisibilisation. C'est ainsi que les « fous et folles » étaient enfermées à l'asile ou dans une camisole de force, les « infirmes » devaient nous éviter la vue de leurs corps imparfaits en restant bien sagement chez eux, les gais et les lesbiennes devaient rester dans le placard, les immigrant.es et les réfugié.es tenter de se faire invisibles en se fondant dans la population locale et les femmes être assignées aux tâches domestiques dans le cadre privé de la famille ou revêtir un costume religieux pour officier dans la sphère publique.

Il y avait donc une pression sociale à ne pas se faire voir, ne pas se faire remarquer. Les pouvoirs en place avaient décidé d'invisibiliser ces groupes ou alors d'ériger leur visibilité en cause de stigmatisation. Quand les femmes sortaient de leur cuisine, elles devaient le faire en compagnie... d'un homme idéalement ; sinon elles s'exposaient à subir le sort des « femmes publiques » que l'on peut insulter, rudoyer ou exploiter. Certaines collectivités immigrantes devenaient des minorités visibles auxquelles on demandait de se « blanchir » pour justement cesser d'être visibles ou qui pouvaient vivre sous la menace du racisme ou de la déportation. Les gais « efféminés » ou les lesbiennes « butch » s'exposaient aux quolibets de toutes sortes. Les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles devaient se débrouiller avec les moyens du bord si elles sortaient du cocon protecteur de la famille ou de l'institution puisque rien n'était fait pour leur rendre les espaces publics accessibles. Quant aux personnes vivant avec des problèmes de santé mentale, elles étaient souvent susceptibles d'être perçues comme porteuses de désordre et de perversité et de semer la crainte. La conclusion était généralement la même : qu'on les enferme ! Tout cela pour éviter à une majorité bien pensante, aux contours différents selon les enjeux, de les voir et de partager l'espace civique avec eux et elles.

Les choses ont commencé à changer lorsque ces groupes ont entrepris de s'organiser et de se mobiliser. Les personnes vivant avec des problèmes de santé mentale ont revendiqué la fin des institutions d'enfermement et la mise en place de ressources dans la communauté. Les personnes ayant des incapacités ou des limitations fonctionnelles ont voulu pouvoir sortir de chez elles, demandé des aménagements des espaces urbains pour compenser les pertes de mobilité ou les déficiences auditives,





visuelles ou intellectuelles, sans parler du droit à l'éducation, au travail, aux loisirs et à l'amour. Les gais et les lesbiennes ont rendu visible leur fierté et ont mis en place un réseau de lieux publics et d'événements. Les personnes immigrantes et réfugiées ont voulu mettre fin au racisme et à la discrimination et ont revendiqué la possibilité d'une égale participation dans la définition des modalités du vivre ensemble de la population québécoise. Les femmes ont revendiqué la liberté, celle de leur corps mais aussi de leur circulation dans l'espace public.

S'ensuivit alors un processus complexe de visibilisation/invisibilisation et la mise en place de nouveaux régimes de visibilité relevant non plus des institutions et des desiderata des groupes privilégiés, mais du travail politique des premières concernées. Pour les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles ou des problèmes de santé mentale, c'est la possibilité de ne pas être réduites à leur limitation ou à leur diagnostic et de pouvoir mener leur vie à leur guise qui se manifeste par une sortie et une contestation des institutions, mais également par des mouvements de visibilité dans l'espace public : volonté d'aménagement des espaces urbains pour favoriser la mobilité et l'autonomie (trottoirs abaissés, signaux sonores aux intersections, transport adapté, rampes d'accès, gestion autonome des médicaments, lieux de transitions), intégration aux milieux d'étude et de travail qui font passer du régime de l'exception au régime commun, mais aussi accès à la scène culturelle en tant que productrices de culture.

L'existence du féminisme a aussi profondément transformé l'espace. Maisons ou centres de femmes, manifestations pour se réapproprier « la rue, la nuit », librairies, cafés, maisons d'édition, centre d'artistes, troupes de théâtre. Mais il faut également penser aux phénomènes de politisation d'enjeux privés qui donnent à voir la violence masculine à l'encontre des femmes ou qui demandent la liberté d'avortement. Mentionnons également les capes de l'R des Centres de femmes pour se « reconnaître » dans les manifs et pour se regrouper afin de surmonter la crainte de la brutalité policière, ou les arts de la banderole, inspirés de la courtepoinette.

Le milieu LGBT est à l'origine du quartier gai, mais aussi de signes de reconnaissance tels que le drapeau sur les immeubles et de la mise en place de quelques institutions qui ont pignon sur rue. Les grands festivals ouverts comme Divers/Cité ne s'adressent pas uniquement à la population LGBT. Les revendications concernant la reconnaissance des couples et des familles ont également contribué à rendre visibles la présence des gais et des lesbiennes. Le *coming out* de certaines personnalités participe également d'une volonté de visibilisation.

La situation est plus complexe pour les populations immigrantes ou réfugiées. Certes, la présence de la diversité culturelle se fait sentir dans les vêtements, les épiceries « ethniques », la présence d'une diversité de lieux de culte, certains quartiers ou restaurants. Il y a également le travail des groupes pour faire reconnaître la valeur positive de la différence culturelle. En outre, la publicisation de certains « cas » pour empêcher les déportations relève d'une tension entre la visibilité et l'invisibilité. Mais il y a encore

trop souvent l'invisibilité imposée de peur de subir les foudres des attaques racistes ou encore de faire face à la déportation dans le cas des personnes n'ayant pas obtenu le droit de résidence légale.

Les manifestations sont également une occasion de marquer sa présence dans l'espace public et une volonté de peser sur le débat politique. Il en va de même des spectacles de solidarité ou des manifestations culturelles.

Diane Lamoureux



ESPACES ET LIEUX

Les militant.es des différents secteurs notent l'importance, en termes de luttes pour les droits, de la création de lieux, de leur fréquentation et de l'appropriation d'espaces publics.

Les espaces et les lieux de sociabilité et de convivialité sont surtout mentionnés par les militant.es LGBT. Les lesbiennes demeurent peu visibles dans l'espace urbain et leurs lieux de rencontre se sont limités à des réseaux *underground* jusqu'à l'ouverture de bars ayant pignon sur rue, comme le Lilith ou le Labyris, dans les années 1980. Pour les gais, dans les années 1970, les espaces dominants – bars et saunas – font l'objet d'une surveillance et d'une répression policière qui s'atténueront dans les décennies suivantes malgré quelques ressacs. À ces lieux de sociabilité s'ajoutent des endroits de rencontres intellectuelles et de diffusion (conférences, discussions,ancements) comme les librairies (l'Androgyne et l'Essentielle) et les espaces communautaires (Coop-Femmes, École Gilford). L'École Gilford constitue à cet égard un espace de socialisation et d'affirmation des identités lesbiennes, mais aussi de créations culturelles originales. À partir du milieu des années 1980, la vie intellectuelle et culturelle LGBT se développe avec l'organisation d'activités universitaires, de festivals de cinéma et d'expositions. Dans le secteur femmes, des librairies féministes voient aussi le jour à Montréal et Québec, et l'université devient un espace d'enseignement et de recherche sur le mouvement féministe. Des expositions dans divers lieux mettent en évidence la contribution des artistes de différents secteurs dans la diffusion des problématiques liées aux luttes pour les droits comme la Centrale Galerie Powerhouse (à partir de 1974), Folie/culture (1984), le Salon des Tribades (1984-1989), Multimonde (à partir de 1991), les Muses et le Centre des arts de la scène (depuis 1997).

La vigueur de l'investissement dans des espaces est aussi démontrée par la multiplication de lieux créés en vue de contourner les limites bureaucratiques, légales et médicales liées à l'accès à des services dans des institutions ou de proposer des solutions alternatives qui remettent en question des visions dominantes, ce que l'on retrouve dans plusieurs secteurs. Parmi les gais, la crise découlant de l'épidémie du VIH/sida met en évidence à la fois le rôle majeur des hôpitaux et l'absence de structures d'accueil pour les personnes malades, ce qui mènera à la création de nouvelles institutions communautaires, comme des maisons d'hébergement et de soins palliatifs





pour assurer des services adéquats. L'engagement dans les luttes féministes se concrétise par la mise sur pied du Centre de santé des femmes de Montréal, des centres de femmes et des garderies populaires. À la fin des années 1970, c'est d'abord la création d'une clinique d'avortement, illégale, en collaboration avec certains CLSC et le Centre de santé des femmes, puis, au début des années 1980, l'ouverture du Centre d'aide aux victimes de viol et de maisons d'accueil pour femmes violentées.

Dans le champ de la santé mentale et du handicap, la question des lieux et des espaces se pose essentiellement en termes de confinement et d'isolement, mais des pratiques alternatives sont mises en place. Les pratiques institutionnelles liées au traitement des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale font appel à des stratégies d'internement dans des asiles et des pavillons aux conditions de vie lamentables. Même si des correctifs sont apportés à ces situations, des alternatives à ces modèles institutionnels apparaissent entre la fin des années 1950 et 1970 (Maison les Étapes, Maison Saint-Jacques, Groupe d'entraide de la clinique populaire de Pointe-Saint-Charles, Projet PAL, Maison Vivre). Durant cette même période, les personnes ayant des déficiences physiques ou visuelles sont soumises à des formes de ségrégation et confinées dans des institutions religieuses et philanthropiques, ou reléguées au sein de familles vivant en régions rurales. Cette situation désastreuse se modifie au début des années 1960 avec la séparation des populations psychiatisées et handicapées et la création d'institutions de réadaptation et d'ateliers protégés entre 1971 et 1979. Suite aux revendications des associations, un processus de désinstitutionnalisation est préconisé avec la mise en place de logements, de services spécialisés à domicile et l'accès aux espaces et aux infrastructures publiques. Les demandes se diversifient selon le type de handicap et des projets de transport adapté et de résidences de vie autonome sont développés. De nouveaux projets de désinstitutionnalisation visant l'intégration dans les différentes sphères de vie (sociale, éducative et professionnelle) se mettent en place vers 1980-1985 ; les chantiers se poursuivent entre 1985 et 1995 avec le développement d'un partenariat État-associations, qui finit par s'estomper suite au succès des stratégies d'intégration dans les différents milieux, surtout chez les jeunes en situation de handicap. Dans les années 2000, les environnements inadéquats constituent la contrainte la plus pesante sur ces personnes et les réflexions s'orientent vers les actions visant à rendre les espaces physiques et sociaux inclusifs et accessibles.

Dans le secteur immigration, les enjeux entourant l'espace portent sur l'accès aux services, la création de centres et de maisons d'accueil ; puis, à partir des années 1980, les mauvaises conditions de vie et de logement des travailleurs agricoles et des travailleuses domestiques sont remises en question par les groupes dédiés à l'égalité des droits des immigrant.es et réfugié.es.

En dernier lieu, l'occupation de l'espace public se concrétise par le recours aux manifestations qui accompagnent les demandes d'égalité et d'accès aux mêmes droits que le reste de la population, et ce, dans tous les secteurs. Par exemple, les gais, face aux exactions policières, organisent des démonstrations publiques dans les rues de

Montréal à plusieurs reprises. Des lesbiennes manifestent aussi ponctuellement dans l'espace public, lors du boycott du bar Madame Arthur en 1974, et affichent leur identité lors de marches gaies ou féministes. À partir des années 1990, l'appropriation des espaces urbains se poursuit avec l'expansion du Village gai, les défilés annuels de Divers/Cité et l'organisation d'activités sportives internationales. Parmi les féministes, les protestations dans les rues de Montréal (pour l'avortement libre ou contre les bars de danseuses, par exemple) constituent une stratégie d'action importante, tout comme des actions directes sur le terrain (irruption au Salon de la femme, occupation des bancs des jurés et des tavernes). Ce type d'actions se retrouve aussi dans les secteurs de la santé mentale et du handicap. Dans celui de l'immigration, des manifestations dans des lieux publics (rues et aéroports) constituent des moyens d'attirer l'attention sur la situation des réfugié.es et sur les lourdes contraintes qui pèsent sur leur statut. Ces stratégies permettent l'inscription des revendications de façon visible dans l'espace public.

Joseph Josy Lévy,
Line Chamberland



INTERNET

À partir des années 1990, on assiste à la démocratisation d'Internet dont l'influence sur les mouvements sociaux semble être essentiellement relevée par les acteurs.trices-témoins issues des mouvements LGBT, des femmes et des personnes en situation de handicap. Tirant bénéfice de la circulation accélérée des informations, les militant.es se servent d'Internet à des fins d'éducation populaire et pour diffuser les connaissances permettant de mieux comprendre les réalités des personnes LGBT, en particulier les préoccupations entourant la santé, les enjeux touchant les personnes en situation de handicap, ainsi que la pensée féministe auprès d'une nouvelle génération de jeunes féministes. Le cyberspace constitue un terrain virtuel dans lequel cohabitent plusieurs cohortes de militant.es et où se transposent les revendications sociales, les stratégies d'action, mais aussi les clivages idéologiques. Il est aussi investi par bon nombre d'artistes engagé.es qui créent des œuvres directement conçues pour ce médium ou diffusent des reproductions de leurs créations.

Pour de nouvelles générations de militant.es, l'utilisation d'Internet, de pair avec la diversité des outils multimédias disponibles, devient incontournable dans la structuration des mouvements sociaux. Les réseaux sociaux permettent à certains groupes de se réapproprier le pouvoir de représentation de leurs réalités, faisant ainsi contrepoids aux discours des médias traditionnels. Par la mise en ligne d'articles sur les réseaux sociaux (Facebook), de messages sur Twitter ou de vidéos sur YouTube, ces groupes déconstruisent les stéréotypes véhiculés dans la société et présentent des modèles alternatifs. Les réseaux sociaux sont utilisés comme outil d'activisme, par exemple par des jeunes en situation de handicap partageant dans l'immédiateté leurs expériences quotidiennes et les obstacles rencontrés dans un secteur particulier, comme en témoigne le groupe Facebook «Transport mésadapté». D'autres groupes utilisent Internet comme un prolongement des médias traditionnels afin d'alerter et de conscientiser sur certains enjeux sociaux. Un exemple illustratif est l'usage de sites Internet par des organisations comme le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) ainsi que des webzines comme *Vivre ensemble* du Centre justice et foi.

Internet a réduit les distances géographiques entre les communautés partageant une identité politique ou une expérience commune de marginalisation. Il rend possible une coordination internationale des actions de mobilisation d'envergure, en permettant de dépasser les contraintes géographiques, juridiques et politiques traditionnelles.

INTERNET



C'est notamment le cas des différentes éditions de la Marche mondiale des femmes depuis 2000. Il rend possible par ailleurs la participation aux actions de mobilisation pour les personnes ne pouvant s'y joindre physiquement, que ce soit en raison d'une situation de handicap ou de l'éloignement géographique. Outre le pouvoir de mobiliser un grand nombre de personnes, Internet accélère les capacités de réseautage et de circulation des informations qui contribuent à la réussite de manifestations internationales et locales. Il peut également se transformer en outil tactique pour organiser des actions-chocs (parfois illégales). L'essor des initiatives de solidarité qui dépassent les frontières des États nations est aussi remarquable. Des militant.es LGBT québécoises sont ainsi en contact avec des activistes LGBT d'outre-mer (par exemple, en Tunisie, au Maroc ou en Égypte) et vont soutenir leurs revendications locales, contribuant ainsi à des alliances et à des formes d'interReconnaissance transnationales.

Les groupes communautaires recourent également à des outils qui permettent des interventions psychosociales auprès des personnes isolées ou difficiles à joindre par les canaux traditionnels. Ces interventions prennent pour support des forums en ligne, des capsules sur Internet, des groupes de soutien sur les réseaux sociaux. À titre d'exemple, le groupe communautaire Rezo a mis sur pied une plateforme Internet qui offre des rubriques et des ressources afin de promouvoir la santé et la prévention du VIH chez les hommes ayant des relations avec d'autres hommes et assure une intervention en ligne, grâce à la présence d'intervenant.es dans les salons de clavardage. En outre, des espaces de socialisation et d'entraide entre pairs en ligne se révèlent déterminants dans la construction identitaire des personnes LGBT, comme l'animation d'un groupe de discussion sur Facebook pour les femmes noires lesbiennes par l'organisation Arc-en-ciel d'Afrique. On remarque que la nouvelle génération d'activistes tend à communiquer par petits groupes d'affinités tout en étant très peu affiliée aux grandes associations. Même s'ils et elles sont relativement peu nombreuses, les médias sociaux contribuent à renforcer leur influence. Ils et elles peuvent quelquefois être perçues comme dérangeantes par le mouvement communautaire autonome de défense des droits qui privilégie globalement le mode de la concertation et de la négociation avec les acteurs gouvernementaux.

Par leur flexibilité, leur accessibilité et leur simplicité, les outils disponibles sur Internet contribuent ainsi à renouveler les dynamiques des stratégies de mobilisation sociale, à désenclaver les minorités marginalisées et à leur donner accès à des possibilités de contre-pouvoir susceptibles de contribuer aux luttes pour les droits, l'égalité et la reconnaissance. Par exemple, pour les personnes réfugiées, c'est souvent par Internet qu'elles prennent pour la première fois, depuis des camps, connaissance des réalités canadiennes. Une fois arrivées ici, ces mêmes personnes parviennent à contacter certain.es membres de la famille et des ami.es restées au pays. Toutefois, du fait notamment de l'anonymat que procure le cyberspace, la violence à caractère sexiste y a également trouvé un terreau fertile. Les militantes féministes en particulier doivent composer avec un ressac et une contestation des discours et des pratiques féministes de la part des masculinistes et des antiféministes.



Les usages du cyberspace vont certainement s'amplifier dans un futur proche. Outre certains effets déjà connus, tels que l'accélération de la circulation de contenus et la dématérialisation des réseaux (d'action, de solidarité, etc.), on ne peut que s'interroger sur leurs impacts à plus long terme sur la structuration des mouvements sociaux.

Line Chamberland,
Olivia Kamgain





VIE SOCIALE DES DROITS DANS LE MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE

CONSTATS ET ENJEUX TRANSVERSAUX

Francine Saillant,
l'équipe de recherche InterReconnaissance

L'INTENTION

Cette recherche a été conduite, il faut le rappeler, dans le souci collectif de reconstituer la mémoire des droits dans le mouvement communautaire au Québec au cours d'une longue période, celle qui se déploie depuis l'avènement de la Révolution tranquille et qui nous conduit jusqu'à aujourd'hui. Il nous fallait voir comment le milieu communautaire et ses allié.es ont pu, au cours de toutes ces années, se mobiliser face à des enjeux divers de droits, inexistantes, imparfaits, bafoués ou niés, devant des situations diverses de discrimination (T p. 99) et des demandes de reconnaissance de la part de divers groupes minorisés (T p. 97), dans une perspective de changement social et d'amélioration des conditions de vie des personnes marginalisées. Il nous fallait aussi analyser ce que signifiait, en positif comme en négatif, cette notion de droit, voire cette idée d'être sujet de droits. Ce travail devait se baser sur divers secteurs qui constituent notre propre expertise sur le milieu communautaire. Comment se sont déployés les discours et les actions sur les droits au cours de cette période marquée tant par l'effervescence

et l'espoir que par les blocages et les résistances ? Quelle place et quelle importance les droits ont-ils pris dans les mobilisations et les revendications ? Quelles en furent les significations pour les acteurs.trices et dans le contexte élargi de leurs actions ? Comment définir le rapport politique du milieu communautaire à l'État comme « interlocuteur » principal dans le processus de mise en place de droits ? Cette recherche s'est, entre autres, appuyée sur la perspective théorique de la vie sociale des droits, celle qui permet de saisir la nature complexe, mouvante et plurielle des discours et actions qui prennent les droits à la fois comme référence et comme horizon de possibles. Nous avons aussi porté une attention singulière au rôle joué, à ce propos, par les pratiques culturelles et artistiques.

Nous nous sommes placé.es, selon un point de vue interdisciplinaire, au plus près des perspectives des acteurs.trices-témoins. Nous avons cherché, en recourant à leur mémoire et à partir de leur manière de définir les enjeux sociaux, les références fortes, les pratiques privilégiées et les défis décisifs. Nous voulions connaître les actions menées pour agir sur les réalités les plus immédiates ou les besoins les plus nécessaires,

et analyser ce que ces actions pouvaient révéler de la place des droits dans chacun des secteurs. Il a été important de laisser d'abord et avant tout la parole à ces personnes qui, chacune à sa manière, ont forgé le paysage social québécois. Elles ont contribué à rendre possible la reconnaissance comme personnes à part entière de gens issus de groupes minorisés. Grâce à elles, la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui n'est plus tout à fait la même que celle qui prévalait dans les années 1960. Par cette recherche, et par cette parole à la fois prise et donnée, nous avons fait en sorte que leur contribution irremplaçable puisse se poursuivre, cette fois en plaçant leur legs au cœur de la reconstitution d'une mémoire collective souvent négligée par les chercheur.es et par la société tout entière.

La recherche sur la vie sociale des droits et, qui plus est, sur les droits humains, a ceci de particulier qu'elle nous autorise à prendre en considération non seulement le caractère indissociable des droits, mais aussi celui des réalités des groupes minorisés pris dans leur ensemble. Les demandes des personnes handicapées ou LGBTQ+ ne sont pas moins importantes ou moins significatives que celles des femmes ou d'autres groupes minorisés. Elles procèdent, tout en étant singulières et situées socialement, politiquement, historiquement, d'un modèle de référence qu'on ne peut nier, celui de la possibilité théorique de l'accès aux droits pour tous et toutes, lequel se module toutefois selon des singularités qu'il faut prendre en compte. L'histoire de l'accès aux droits fondamentaux, c'est celle des combats qui ont été menés sur plusieurs fronts à la fois, mais qui ont permis à des groupes de plus en plus diversifiés de vouloir être considérés comme membres à part entière de l'humanité, de vouloir faire en sorte que la dignité (T p. 109), la liberté et l'égalité puissent s'incarner pour chacune à partir d'un modèle commun perfectible dans le temps. C'est dans cet esprit que ce projet a pris le titre d'InterReconnaissance, soulignant que ces demandes de justice sociale ne pouvaient pas se penser de manière isolée, mais plutôt de manière interreliée.

Nous savions, à la fois à partir des expériences et des connaissances des membres de l'équipe, que les quêtes de droits et de reconnaissance s'avéraient, dans chacun

des contextes, significatives, qu'elles se basaient sur un certain nombre de références communes, ne serait-ce que celles de la DUDH et des chartes canadiennes et québécoises. Mais au-delà de ces références et du souhait de politiques nationales conséquentes, nous ne savions pas vraiment ce qu'avait été très précisément ce possible déploiement autour des droits. Nous ne savions pas non plus comment, au sein de chacun des secteurs, des références aux autres secteurs s'étaient construites en termes de collaborations, d'influences, de participation, de création. Nous voulions cerner au plus près non seulement la transformation possible dans le temps des secteurs et des mouvements sociaux qui s'y rattachent, des groupes minorisés, mais aussi des droits eux-mêmes pris comme objets à part entière : droits déjà codifiés, exigence de nouveaux droits ou extension à d'autres groupes sociaux de droits déjà reconnus. Nous voulions comprendre, dans le cas particulier du Québec, qui n'est pas le seul cas du genre en Occident, comment le mouvement communautaire a en quelque sorte participé à la transformation du paysage des droits – ne nous faut-il pas dire ici « humains » ? –, notamment en élargissant tant la pensée sur les droits que les pratiques qui les entourent, en les rendant plus inclusives et plurielles. Nous voulions voir aussi comment, par sa critique, le mouvement communautaire a aidé à faire apparaître ce que permettent ou non les droits, ce qu'ils peuvent contenir d'effets indésirables ou, encore, comment ils peuvent constituer, dans certaines circonstances, des mesures inefficaces ou insuffisantes. Nous voulions comprendre comment le mouvement communautaire a développé des pratiques originales susceptibles de rendre les droits tantôt plus effectifs, en les actualisant, tantôt plus appropriés, en les ajustant, ou encore en quoi il a favorisé la création, purement et simplement, de droits encore inexistants. Nous voulions aussi comprendre comment la vie sociale fut non seulement imprégnée des actions directes des divers groupes et des contextes nationaux et internationaux qui les ont entourés, mais aussi de tout un imaginaire social qu'ont accompagné les artistes qui ont su transformer les représentations collectives des sujets minorisés, des droits et de la reconnaissance pour tous et toutes. Leurs œuvres font intrinsèquement partie de

la vie sociale des droits puisque ces enjeux, et plus largement ceux de l'égalité et de la justice, se situent au plus près de ce que d'aucun.es considèrent comme acceptable ou inacceptable. Ces représentations contribuent à déconditionner les imaginaires, génèrent des savoirs singuliers, dénoncent des torts, proposent des alternatives (T p. 283). Que la société et les pouvoirs en place acceptent que des droits soient « octroyés » à un groupe minorisé, en particulier à propos des cas que nous avons approfondis, cela signifie le plus souvent modifier au cours de ces processus des représentations héritées et s'ouvrir à la pluralité des existences. En outre, le caractère performatif de l'action artistique a ce pouvoir de faire surgir et agir l'ailleurs et l'autrement dans l'espace social et ce, au-delà des mots.

Nous avons insisté pour que la singularité des demandes, des paroles, des formes d'agir et des réalisations des secteurs et mouvements ne soient pas écrasées par une recherche de cette ampleur en faisant en sorte de ne pas insister en premier lieu sur le commun et les tendances centrales; nous ne voulions pas pour autant effacer le commun qui avait justement pour terrain d'éclosion l'interReconnaissance. C'est pourquoi il nous semble que chacun des chapitres de cet ouvrage renvoie aux facettes aussi bien singulières des secteurs et des réalités des divers groupes minorisés, qu'à celles qui leur sont communes. Enfin, nous pensions utile de participer à notre tour à ce mouvement de reconnaissance et d'interReconnaissance en œuvrant à une mémoire collective qui permettrait de faire apparaître, en reflet et en interactions, différents secteurs produisant par leurs actions singulières et leur concomitance, au minimum dans une même période temporelle, ou plus largement au cours de plusieurs périodes successives, cette mémoire que nous voulions construite dans le respect et dans l'écoute des un.es et des autres: du milieu communautaire et de la recherche, des différents secteurs, des étudiant.es et des chercheur.es, voire des disciplines académiques. Une mémoire qui se construirait à plusieurs voix et qui se situerait au cœur de combats sociaux pour les droits. Bien que nous disposions déjà d'historiographies des mouvements sociaux de plus ou moins grande profondeur et facilement accessibles, en particulier pour

le mouvement des femmes, cette façon de reconstituer la mémoire des droits depuis des acteurs.trices clés du mouvement communautaire n'avait pas été tentée à ce jour, et qui plus est, en tenant compte de plusieurs secteurs. C'est sans doute l'une de nos plus importantes contributions, du moins l'espérons-nous.

CONSTATS TRANSVERSAUX

Au bout de ces cinq années de recherche, de discussions et de réflexions, quels sont les principaux résultats transversaux que nous pouvons dégager? Nous nous prêterons à l'exercice de brosser à larges traits ces résultats en prenant pour balises les dimensions centrales de la recherche, soit celles de la vie sociale des droits, de la reconnaissance et de l'interReconnaissance, et de la mémoire collective. Plusieurs des préoccupations qui étaient récurrentes au sein de l'équipe et qui ont pu attirer l'attention et alimenter les discussions et débats seront également reprises.

Vie sociale des droits

Les discours et actions sur les droits et la reconnaissance sont d'abord d'une immense diversité. Les récits des acteurs.trices-témoins sont d'une richesse telle qu'ils n'ont pu être entièrement épuisés lors de nos analyses; ils permettent de comprendre que la dignité des un.es et des autres ne va pas de soi et que celle-ci, si elle existe aujourd'hui, est le résultat d'un processus de longue haleine que nous ne pouvions taire. Ces récits, vivants, d'une lucidité aiguë, font apparaître le terrible défi qui fut relevé dans le Québec des années 1960, alors peu ouvert à sa propre pluralité sociale. Les mouvements sociaux et le mouvement communautaire ont été nécessaires à l'avancement des droits des groupes minorisés et leur action fut centrale dans le dépassement des perspectives dominantes à l'époque, alors que les luttes se présentaient surtout comme syndicales et orientées sur le travail. L'examen attentif de l'évolution des pratiques relatives aux droits a permis, dans chacun des secteurs, de prendre la mesure de cette richesse et de cette transformation. Cette dernière n'allait pas

porter exclusivement sur le terrain des droits, mais aussi sur celui des mouvements eux-mêmes : non seulement la société devait-elle accepter, par le biais de l'action des mouvements sociaux, une version d'elle-même plus ouverte à sa propre pluralité, mais c'était le cas aussi des mouvements qui ont dû, tour à tour et sans exception, considérer l'hétérogénéité du groupe au nom duquel ils agissaient. Tant sur le terrain des droits eux-mêmes que sur celui des groupes minorisés et des groupes communautaires, il est progressivement devenu essentiel de s'ouvrir à une vision de plus en plus élargie et inclusive des groupes composant la société. Si l'abstraction à laquelle nous avait habitué la perspective des droits humains à partir du texte fondamental de 1948 était réelle, à savoir celle de l'Homme universel sans âge, sans genre, sans sexualité, sans limitations relatives à sa pensée ou à son corps, ce ne pouvait plus être le cas avec les transformations plus globales qu'impliquaient les chartes canadienne et québécoise. Cet Homme universel et abstrait ne pouvait que se voir pluralisé et remis en cause par des personnes minorisées réelles et agissantes, et par ceux et celles qui les soutenaient. Les droits *humains*, tant dans leur version de 1948 que dans les versions actuelles, incluant celle des chartes canadiennes et québécoises, sont le produit de combats sociaux, d'efforts intellectuels, de travail d'écriture. À ce titre, le travail de fond de la LDL, depuis les années 1960, qui a soutenu directement le projet de charte québécoise et qui a été au premier plan dans la défense des diverses causes entourant les droits des groupes minorisés au Québec au cours des décennies, a certes été crucial dans la compréhension que les mouvements sociaux et le mouvement communautaire ont développée à propos des droits et dans le transfert des expériences d'un secteur à l'autre.

Les droits n'ont pas été le seul moteur des actions dans le milieu communautaire, loin de là, puisque plusieurs préoccupations autres sont et furent présentes, en particulier celles relatives à la violence et à la pauvreté. En outre, le plus souvent, les groupes expriment d'abord les besoins des personnes minorisées, des besoins à combler au nom de valeurs telles que la justice, la dignité et l'égalité. Ainsi, la construction des enjeux énoncés en termes de droits émerge le plus souvent

à partir de terreaux d'abord fondés sur l'urgence de combler des besoins essentiels. De plus, les droits sont en quelque sorte protéiformes. Quoiqu'il fût, le plus souvent, possible de caractériser les mobilisations autour de larges questions à partir des enjeux de droits, ce ne fut pas à chaque fois le cas. Nous avons tenté de laisser transparaître la complexité des relations établies entre les enjeux tels qu'ils se posaient dans les termes retenus par les acteurs.trices et les actions privilégiées. Nous avons évité en quelque sorte de «juridiciser» à outrance un discours et des pratiques qui ne le furent pas, de prime abord. Les actions militantes et citoyennes ne se laissent pas observer si simplement, et parler de droits prend de fait des significations diverses pour les acteurs.trices-témoins, tout comme les modes d'expression et les répertoires d'action varient. Il arrive que la formulation des problèmes des groupes minorisés ou encore les réponses apportées à ces mêmes problèmes, si elles s'expriment en termes de droits, soient considérées comme problématiques et trop limitatives, surtout si les droits sont interprétés par le milieu communautaire comme une réponse des démocraties libérales à leurs demandes plutôt que comme des modalités profondes de transformation sociale. Souvent aussi, les résistances aux droits résultent du fait que des droits existants ont pour effets indésirables de restreindre ou d'écarter les libertés de certain.es ou encore de rendre possible de nouveaux types de discriminations. En outre, l'octroi de droits ne garantit jamais totalement davantage de justice, à cause des écarts existant entre les droits prescrits et les droits effectifs. Pour tous les secteurs, si des droits ont été acquis, leur application reste encore problématique et leur garantie non assurée. Les actions de la société civile entreprises dans les années 2010 – en particulier celles de la coalition Pas de démocratie sans voix qui réunissait, à l'initiative de la LDL, plusieurs syndicats nationaux, le RQ-ACA, l'AQOCI et le CJP, ainsi que des groupes de femmes – pour attirer l'attention sur la fragilisation des droits dans un contexte de néolibéralisme exacerbé, sont tout à fait indicatrices d'une tendance préoccupante.

Il a été aussi frappant de constater que la vie sociale des droits et le pouvoir d'agir sur ces derniers passent nécessairement par la collaboration et une certaine

concertation au sein de chaque secteur, et plus largement par des instances extérieures au milieu communautaire *stricto sensu*. Les acquis les plus importants obtenus au sein de chacun des secteurs ont été le fait d'actions réalisées par une collaboration entre le mouvement communautaire et d'autres acteurs.trices de la société civile et d'autres milieux politiques, journalistiques, médiatiques, universitaires, entre autres (T p. 201). La présence d'acteurs.trices communautaires dans cette chaîne collaborative est souvent le moteur premier des actions et des élargissements aux différentes sphères sociétales, l'obtention de gains restant ardue si l'action est conduite de manière isolée. Le pouvoir d'agir du milieu, de plus, s'appuie également sur un imaginaire qui le nourrit et qui appelle ce qu'il convient de nommer une nouvelle subjectivation. L'apport du milieu artistique et la créativité du milieu communautaire et de la société civile sont ici appelés à la formation de cette subjectivation qui fait du non-citoyen une personne agissante qui veut compter au sein de la Cité.

Reconnaissance et interReconnaissance

Qu'en est-il alors de la reconnaissance et de l'interReconnaissance ? Il est clair qu'à la lecture des chapitres, on observe que le travail effectué par le mouvement communautaire et qui a eu des retombées sur la reconnaissance tout en ayant infléchi la vie sociale des droits – l'un et l'autre étant indissociables dans le cas qui nous concerne –, a été remarquable. Tous les groupes minorisés ont joui, durant la période concernée par nos travaux, d'une plus grande reconnaissance et d'une plus grande légitimité. D'abord en devenant des personnes et non des êtres infantilisés, criminalisés ou dénués de raison et de capacités. Leur capacité de se dire eux et elles-mêmes, au minimum, a été reconnue à divers degrés, même si elle reste fragile et exige une vigilance constante. C'est là une condition première de la participation politique. Tant les individus que les groupes ont contribué à leur auto-reconnaissance en se dotant de nouvelles dénominations et en s'extirpant des désignations infériorisantes ou stigmatisantes et en créant diverses structures plus accueillantes pour eux et elles et pour les leurs. Les milieux communautaires

ont été largement mis à contribution pour leur création : centres pour femmes violentées, associations de personnes handicapées, centres d'accueil de personnes migrantes, centres d'écoute pour jeunes gais, centres de soins alternatifs pour personnes atteintes de problèmes de santé mentale, centres voués à la promotion de créations d'artistes issu.es de communautés minorisées, etc. Ces milieux sont multiples et pluriformes et composent une grande partie du maillage du milieu communautaire en termes de services. Ces structures d'accueil ont permis l'établissement d'espaces de reconnaissance où les personnes se sentent en sécurité, ce qui favorise leur insertion dans des lieux d'existence qui leur ont permis de sortir de l'anonymat, de la marge ghettoïsante et de l'illégitimité ; ce qui signifie aussi pouvoir se parler à l'intérieur du groupe en utilisant son langage propre et être reconnu.e par ses pairs.

La reconnaissance juridique des groupes présents dans notre étude était aussi une question centrale, comme le montrent plusieurs exemples : la décriminalisation des personnes LGBTQ+, l'autorisation des personnes réfugiées à faire elles-mêmes le récit de leur expérience devant les instances de l'immigration, le droit de choisir, pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale, les soins considérés comme les plus appropriés, le droit de se déplacer dans l'espace comme chaque citoyen.ne dans le cas des personnes handicapées, le droit de disposer de son corps pour les femmes et de pouvoir enfanter au moment désiré ou possible. L'obtention de ces droits a favorisé le passage du statut d'être inférieur à celui de personne égale ou moins inégale. L'existence juridique des un.es et des autres vient sceller le cycle de la reconnaissance, soit celui de l'auto-reconnaissance, de la reconnaissance par les pairs et de la reconnaissance par un État garant du droit.

Cette reconnaissance de l'État a toutefois souvent été, même si les acteurs.trices-témoins n'ont pas toujours été très loquaces sur cette question, rarement octroyée sans passer par des demandes à des instances supranationales, notamment les organisations internationales de défense de droits et certaines instances onusiennes telles que le Secréariat aux droits humains, comme on l'a vu dans les cas du handicap et de la santé

mentale. De même, depuis de nombreuses années, le mouvement international des femmes a participé aux structures onusiennes de rencontre et a contribué à l'élaboration de la Convention pour l'élimination des discriminations à l'encontre des femmes, tout en se dotant, avec la Marche mondiale des femmes, de son propre réseau international. Si des progrès furent ainsi possibles, ce ne fut pas toujours le cas, comme le montre la cause LGBTQ+ qui reste problématique à l'ONU pour des raisons politico-religieuses et culturelles. Parfois ce sont plutôt les mouvements sociaux transnationaux qui ont pris le relais comme dans les causes touchant le travail esclave, la traite, les problématiques de santé mentale, pour ne nommer que ces exemples. La reconnaissance ouvre ensuite sur la possibilité de la présence légitime dans l'espace public, sur celle de la participation citoyenne et sur celle de l'auto-représentation.

Le caractère exigeant des luttes conduites par les un.es et les autres a sans doute joué sur les difficultés de l'interReconnaissance. Le processus de reconnaissance, ardu et inachevé dans tous les cas, n'a pas été très rapidement et de façon évidente un processus d'interReconnaissance ou de reconnaissance élargie entre les secteurs. Il s'est d'abord fait secteur par secteur. Un groupe minorisé, par exemple celui du handicap, ne pouvait plus se considérer seulement dans sa relation avec une majorité, dans ce cas les « capables », mais aussi à partir de sa diversité interne, en tenant compte des situations multiples du handicap. Comment des personnes handicapées ou tétraplégiques pouvaient-elles aisément penser aux personnes LGBTQ+ ? Comment des personnes réfugiées dont la présence n'était pas encore légitimée sur le territoire pouvaient-elles se soucier d'autres groupes, par exemple ceux vivant avec un problème de santé mentale ? Le caractère exigeant des luttes conduites par les un.es et les autres a sans doute joué sur les difficultés de l'interReconnaissance. Les exemples de cette nature abondent parmi les divers groupes que nous avons approchés. Une exception, le secteur femmes et le mouvement féministe qui fut le seul à vraiment pousser à l'interReconnaissance, en s'alliant tantôt à des femmes de diverses origines, tantôt à des femmes handicapées, jusqu'à un certain point à des lesbiennes, et plus récemment à des femmes autochtones à travers l'entente FAQ-FFQ. Avec les thèmes de

la violence et de la santé, ils ont su également considérer les femmes ayant des problèmes de santé mentale. Le mouvement des femmes est donc dans une situation différente des autres mouvements que nous avons étudiés. Les femmes, tout comme les membres d'autres mouvements, ont diverses origines ethniques, diverses identifications et orientations sexuelles, des niveaux divers de capacité physique et intellectuelle ; ceci dit, le mouvement féministe a été amené assez tardivement à se poser la question de l'intersectionnalité (T p. 205) pour être en mesure de prendre en compte les diverses situations des femmes dans leur ensemble et développer un féminisme plus inclusif. Et trop souvent, cette intersectionnalité a été prise en charge par des femmes vivant directement ces situations plutôt que par l'ensemble du mouvement. Par ailleurs, le fait que celui-ci soit plus ancien, mieux établi et très organisé a sans doute aidé. Ce travail intersectionnel n'est toutefois pas allé sans heurts, provoquant de larges débats, voire des scissions, au sein de la FFQ et plus largement du mouvement féministe. De manière contrastée, les autres mouvements ne se sont alliés que plus sporadiquement avec d'autres secteurs, et ce, par l'intermédiaire d'acteurs.trices ou de groupes précis à des moments particuliers de l'évolution des mouvements. Souvent également, des mouvements se sont inspirés des registres d'action d'autres mouvements pour développer leurs propres actions et leurs revendications.

Par ailleurs, il faut le redire, la pluralisation interne des secteurs et mouvements a tout de même participé à l'interReconnaissance, mais pas nécessairement à une transversalité consciente et concertée entre les secteurs. Cependant, le fait de pouvoir accepter que la composition d'un secteur donné soit elle-même plurielle, par exemple que les gais soient devenus LGBTQI2S+, montre tout de même la capacité de décentrement des personnes et des identités en présence et la volonté toujours plus forte de dépasser l'hétéronomie et d'amplifier ainsi l'autonomie.

Mémoire

La question de la mémoire a été majeure dans notre recherche puisqu'une bonne partie de la méthodologie

était basée sur la restitution mémorielle et sur le témoignage. La nature même de notre matériel était constituée à partir de la mémoire personnelle et collective d'acteurs.trices-témoins. Cette mémoire est nécessairement incomplète et elle comporte inévitablement des lacunes, des trous et des absences. La datation précise des événements, l'identification nominale de certains acteurs.trices, la citation de documents administratifs ou juridiques ne furent pas toujours chose aisée. Le fait d'avoir fait appel à un large bassin de personnes, d'avoir porté une attention minutieuse aux renvois des témoignages les uns par rapport aux autres, de s'être adjoint.es des comités consultatifs composés de personnes aux compétences reconnues dans leur secteur, et très souvent dans le mouvement communautaire en général, et enfin d'avoir comblé, là où nous le pouvions, les informations les plus fragiles fournies par les participant.es, a contribué, nous l'espérons, à la crédibilité de la démarche. Cette mémoire croisée, laquelle d'ailleurs fut pour l'équipe une manière de travailler l'InterReconnaissance entre les secteurs, de décrypter ici et là au fil du corpus ce qui en relevait même si elle n'était jamais nommée comme telle par les acteurs.trices-témoins, allait aussi dans ce sens. La qualité de la mémoire des acteurs.trices ne tenait pas à l'identification, à chaque fois parfaite, d'un certain nombre de précisions nominales ou temporelles, si importantes fussent-elles, mais à celle, probablement plus affective, ancrée dans l'expérience des conditions des groupes minorisés (et dans le fait d'avoir été soi-même minorisé.e), ainsi qu'à celle des combats passés, et pour certains encore actuels, conduits au nom d'une vie plus digne et plus juste. Il s'agit d'une mémoire fondée sur la capacité de refuser l'hégémonie et l'oppression, sur l'exigence pour les individus et les groupes minorisés de voir advenir un monde plus inclusif et de le faire en partie advenir. Cette exigence est sans doute « inoubliable » et c'est pourquoi les restitutions partagées, puis mises en relation, s'avèrent des descriptions texturées et vivantes. Bien sûr, une personne ne pouvait à elle seule restituer à chaque fois la réalité et les combats de toutes les autres, mais cette mémoire trouve cependant sa justesse et sa richesse lorsqu'elle est croisée avec celle d'autres acteurs.trices-témoins du même secteur ou d'un autre secteur, par une sorte

de rétro-ajustement *a posteriori*. L'absence de mentions de certains secteurs par d'autres secteurs ne peut pas d'ailleurs être seulement attribuable à une question de mémoire, mais plutôt à celle de la logique même des secteurs qui, d'une part, au fil du temps, ont dû accepter de se prêter à la logique sectorielle et instrumentale des bailleurs de fonds, et d'autre part, de privilégier dans leurs combats les besoins immédiats de ceux et celles qu'ils représentaient. Cela ne signifie pas qu'ils aient ignoré leurs voisins au cours des cinquante dernières années car il existe toujours des moments majeurs où des rencontres se produisent, par exemple lors des temps de grandes mobilisations comme ce fut le cas lors des manifestations contre la guerre en Irak ou encore lors de la Marche Du pain et des roses : des représentant.es de divers mouvements se retrouvèrent ensemble, mais au nom d'un idéal qui était plus vaste et qui a fait « effet de commun ». Reste à savoir comment pourra être reçue, dans le long terme, passé ou présent, l'idée que des revendications différentialistes puissent être bénéfiques pour tous et toutes.

Enfin, un autre aspect que nous devons évoquer est celui de la valeur de la mémoire du mouvement communautaire. La participation des acteurs.trices-témoins à cette recherche avait le plus souvent comme motivation de donner voix à un projet de mémoire collective, chacun.e admettant les lacunes de la mémoire officielle et d'une vision tronquée de l'histoire et de la nation qui ne laisse que bien peu de place à la mémoire des minorisé.es. Penser le passé récent en les incluant a compté dans l'effort de justice mémorielle qui fut celui de chacun.e dans ce travail. Sans une appréciation positive, de la part des chercheur.es comme de celle des participant.es, de l'idée que les actes de reconnaissance et d'InterReconnaissance passent aussi par une sorte de justice mémorielle, cette entreprise n'aurait pas été possible. C'est ainsi qu'il faut comprendre la générosité des un.es et des autres et la collaboration exceptionnelle que ce projet a suscitée. En ce sens, il est important de rappeler qu'une grande partie des transformations sociales qui allaient dans le sens de l'inclusion et d'une plus grande justice dans le Québec contemporain relève plus de l'action de ces milliers d'acteurs.trices trop souvent « oublié.es » de la société civile que de la bienveillance des gouvernements successifs.

ENJEUX ACTUELS

Cette conclusion mérite que nous nous arrêtions sur les enjeux transversaux qui se dessinent aujourd'hui pour les secteurs et que nous pouvons dégager à la fois des résultats de la recherche, des propos des acteurs.trices-témoins et aussi des réflexions des chercheurs.es au fil des séminaires. La discussion de ces enjeux a ceci de particulier qu'elle permettra d'établir des liens entre cette incursion dans la mémoire des luttes pour la dignité et la justice, les questions actuelles et celles pressenties pour l'avenir. Ces enjeux seront abordés à partir de trois thèmes interreliés : celui des droits et de la reconnaissance, celui de l'évolution des mouvements et de l'interReconnaissance, et celui du développement des alternatives.

Les enjeux de droits et de reconnaissance

L'un des enjeux que nous pouvons nommer et qui traverse tous les secteurs est celui de l'actualisation des droits. Bien que certains droits puissent sembler acquis parce qu'ils sont inscrits dans des textes légaux ou dans des déclarations internationales, cela ne signifie pas pour autant qu'ils soient effectifs. Également, des droits, parfois acquis, voire actualisés, peuvent se voir fragilisés en raison de circonstances particulières. En forte période de conservatisme social, incluant le climat et les politiques néolibérales, il est certain que plusieurs ont insisté sur la fragilisation des acquis et l'actualisation des droits, des préoccupations légitimes. L'expression de ces inquiétudes passe entre autres par les problèmes qui se posent en termes d'accès ou de développement des services aux personnes. Ceux-ci, ne l'oublions pas, sont une manière de rendre effectifs des droits fondamentaux.

Il est d'importance majeure de tenir compte de problèmes tels que celui du financement trop faible du milieu communautaire pour la dispensation des services qu'il prodigue, financement qui n'a jamais été au niveau des attentes et qui est allé diminuant au cours des dernières années en raison des politiques d'austérité. La difficulté de développer, par exemple, des

services à domicile pour les personnes handicapées, celle de dispenser des services adéquats ou de qualité en particulier dans les cas où des personnes sont à risques d'abus ou de maltraitance et qui vivent une très grande précarité (femmes violentées, personnes en situation de handicap, personnes ayant des problèmes de santé mentale, nouveaux arrivant.es ayant subi des violences graves dans leur pays d'origine) est réelle et plus qu'actuelle. C'est aussi le cas des services comprenant une dimension d'accueil et d'écoute (personnes migrantes et réfugiées, personnes aux prises avec des problématiques de santé mentale) ou ceux qui prennent en compte l'apparition de nouveaux enjeux de santé (VIH/sida, personnes LGBTQ+ âgées, travailleuses du sexe, jeunes LGBTQ+ en détresse et à risque suicidaire, santé reproductive en ce qui concerne les femmes handicapées, migrantes ou autochtones). Par ailleurs, si les services de santé posent pour plusieurs des difficultés d'accès, cela ne signifie pas pour autant qu'ils doivent être obligatoirement médicaux ou hospitaliers, car la souffrance physique, sociale et morale n'a pas toujours pour solution le recours à la biomédecine – nous y reviendrons un peu plus loin.

Les pratiques artistiques souffrent aussi d'un sous-financement chronique et c'est encore plus évident quand les pratiques sont le fait d'artistes minorisé.es et engagé.es sur le terrain des combats sociaux. L'enjeu ici n'est pas que financier ou lié aux conditions de vie et de pratique des artistes, mais concerne, en premier lieu, l'égalité, avec la possibilité d'accéder à ce statut professionnel pour une personne, par exemple, immigrante ou vivant des situations de handicap, la possibilité aussi d'avoir des moyens, des lieux et des conditions qui rendent possible la création et l'exposition des œuvres. Plus globalement, se manifestent ainsi les luttes sociopolitiques afin d'élargir ce que l'on considère comme de l'art et de la culture, afin de les pluraliser.

Le maintien et l'amélioration des services devraient aussi permettre la création de mécanismes de respect des droits économiques, sociaux et culturels quant aux questions qui concernent tous les groupes minorisés, comme l'augmentation de la pauvreté, l'accès au logement, au travail, à l'éducation, à l'art. Ce qui est ici

questionné, c'est l'état des services publics en cette ère néolibérale et ce qu'elle induit de négatif sur le plan de l'accès aux droits fondamentaux, mais aussi de l'accès à une égalité de fait.

C'est même, plus largement, le néolibéralisme, en tant que vision hégémonique du monde portant atteinte aux droits humains, qui est remis en question. La lutte pour la préservation des acquis, pour l'accès à des services adéquats et de qualité, c'est aussi la lutte pour la condition d'exercice de la citoyenneté pour tous et toutes. Dans un tel contexte, la lutte contre les conservatismes et les diverses droites apparaît non pas comme «une longue plainte de la gauche», mais comme une question vitale qui déborde les intérêts particularistes et touche l'ensemble des droits, y compris les droits civils et politiques.

Bien que la lutte contre la discrimination ait gagné en visibilité et qu'elle ait porté un certain nombre de fruits au cours des décennies précédentes, elle demeure d'actualité puisque que des préjugés tenaces font toujours partie du paysage social et que le conservatisme politique les a maintenus. Les idéologies racistes, sexistes, capacitistes, hétérocentrées sont encore présentes et contribuent aux difficultés de vivre avec les différences que connaissent de nombreux groupes minorisés. L'idéologie néolibérale de la performance laisse peu de place à la vulnérabilité comme le montrent les exemples nombreux relayés par les médias qui rapportent des attaques contre des femmes et aussi des féministes, des migrant.es, en particulier musulman.es, des personnes LGBTQ+, ou le traitement policier des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale. Ce ne sont là que les parties visibles de l'iceberg de l'intolérance. Pouvons-nous vivre avec les autres et de quels autres parlons-nous ? Au sein des idéologies conservatistes se trouvent des idéologies qui vont à l'encontre de l'accueil de la diversité et de la pluralité. Sous couvert de s'opposer aux ghettos et aux communautarismes, elles recèlent les ingrédients de l'étouffement des droits de chacun.e, y compris des personnes et des groupes qui ne font pas l'objet de leurs premières attaques : les groupes d'extrême-droite, qui gagnent en visibilité et en organisation, sont souvent racistes, mais

aussi sexistes et homophobes. La demande de droits de la part de groupes aux prises avec des discriminations ne vise pas tant à faire reconnaître leurs particularités qu'à permettre à leurs membres de vivre sous un régime commun de protections, y compris juridiques. La recherche de l'équilibre entre la possibilité des droits et la juridicisation du social, entre les préoccupations singulières et celles du plus grand nombre, devrait faire passer au premier plan le souci de la préservation de la pluralité du monde social et la dignité des personnes. Ce sont entre autres les groupes minorisés qui sont les porteurs de cette pluralité. Il faut comprendre que c'est à une transformation profonde de la culture que ces considérations appellent, à une critique des hégémonies, à la lutte constante contre les discriminations et les diverses formes de stigmatisation et de profilage. Les lois décriminalisant l'avortement ou permettant le mariage de personnes de même sexe ont survécu au conservatisme, mais le risque de perdre les acquis reste réel si on pense à l'effet non seulement de l'idéologie néolibérale, mais aussi de plusieurs idéologies religieuses répressives face aux groupes minorisés. Le soutien des actions culturelles comme alternative aux tendances lourdes des idéologies religieuses et politiques conservatrices reste un rempart important.

Cet examen des enjeux de droits et de reconnaissance doit être poursuivi par une incursion dans l'analyse des logiques internes au mouvement communautaire et de sa capacité à faire apparaître les réalités intersectionnelles des personnes avec lesquelles il travaille. Ces réalités ont à voir avec la dimension transversale des enjeux de droits et les réalités sous-jacentes aux expériences de discriminations et aux oppressions qui s'ensuivent. Par exemple, que signifie pour le secteur des personnes handicapées de prendre en compte les réalités des femmes ou d'autres catégories sociales comme celles de personnes «venues d'ailleurs» ? La capacité de chacun des mouvements à s'ouvrir à la diversité et à comprendre que la discrimination de personnes issues des groupes minorisés se présente le plus souvent comme une imbrication d'oppressions interagissant concrètement les unes avec les autres, va plus loin que le simple accueil dans son secteur de personnes d'autres secteurs : cela mène à la considération

de ce que chaque secteur peut inclure de la réalité de tous les autres (T p. 197). Une femme migrante et en situation de handicap ne lutte pas contre le sexisme de la même manière et à partir des mêmes localisations qu'une femme appartenant au groupe ethnique majoritaire et sans handicap. Un migrant peut aussi être gai et noir et lutter contre le racisme à partir de l'entièreté de ce qu'il est. Le caractère multiple des oppressions existant potentiellement pour chacun des individus des groupes minorisés nous appelle à dépasser la notion vague de diversité pour adopter la perspective, plus politique et critique, des enchevêtrements des systèmes d'oppression qui construisent les subjectivités des personnes des groupes minorisés. La capacité des mouvements d'aborder l'intersectionnalité comme une forme de regard transversal à tous les secteurs est une manière, parmi d'autres, de dépasser le trop-plein des particularismes de l'entre-soi tout en gardant vivant le respect des différences ainsi qu'une attitude critique envers la diversité des situations vécues par les individus des divers groupes. C'est là, nous pouvons en convenir, une forme d'interReconnaissance.

Ce n'est pas parce que l'on combat certaines discriminations que l'on prend conscience de la multiplicité des discriminations à l'œuvre dans nos sociétés; les militant.es n'échappent pas toujours à l'idéologie dominante et peuvent, souvent inconsciemment, reconduire des préjugés sociaux. Ce n'est pas parce que l'on combat le racisme que l'on évite automatiquement d'être sexiste ou homophobe ou capacitiste. Le même raisonnement s'applique aux personnes engagées dans la lutte contre le sexisme, l'homophobie, l'âgisme ou le capacitisme. Par exemple, il n'est pas facile pour une personne LGBTQ+ de se sentir accueillie dans le secteur immigration, compte tenu des réalités religieuses ou des codes de genre: pourtant des demandeurs.es d'asile sont présentes parmi les personnes LGBTQ+, et la persécution pour cause d'orientation sexuelle fait partie des motifs énoncés de revendication du statut de réfugié.e au Canada; le mouvement des femmes, qui n'a pas toujours reconnu et valorisé la présence de lesbiennes ou de travailleuses du sexe dans ses rangs, est maintenant aux prises avec un élargissement de la notion de «femmes» pour que des trans

puissent s'y sentir admis.es. Il n'est pas simple pour les personnes handicapées de reconnaître celles qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale, car pour ces dernières, elles ne sauraient être considérées comme «folles» – le passé institutionnel des personnes dites «sourdes-muettes» ou d'autres avec des déficiences intellectuelles expliquant de tels préjugés. À l'inverse, dans le secteur santé mentale, on ne saurait être assimilé à celui du handicap, et on y voit émerger des enjeux liés aux ressources, à l'instar de ceux des pratiques institutionnelles et des représentations des priorités et services. Tous ces enjeux ont, comme on le voit, une large portée et dépassent, certes, les représentations sectorielles des situations d'injustice.

Les enjeux quant à l'évolution des mouvements et l'interReconnaissance

Les enjeux qui touchent la structure même des secteurs et des mouvements sociaux qui leur sont liés sont au cœur du présent et de l'avenir en ce qui concerne les droits et la justice sociale. Si ces mouvements ont joué un rôle, et on a vu que c'est le cas, ils devront encore le prolonger dans l'avenir en ce qui touche les enjeux de discrimination et d'intolérance qui sont aujourd'hui présents, malgré ce que nous pourrions appeler les «leçons de l'histoire». Les dangers que représentent le conservatisme et le néolibéralisme, de même que les tendances de nos gouvernements à investir dans l'armement et le sécuritaire, suggèrent que cela serait une grave erreur de crier à quelque fin de l'histoire ou encore de chanter la fin des oppressions.

Pour poursuivre ce travail, un certain nombre de constats peuvent être posés: les mouvements dits nouveaux ont vieilli, certains sont isolés et ont moins d'opportunités de maillage que les autres, et les jeunes ne sont pas toujours au rendez-vous. De plus, des enjeux de participation politique des personnes des groupes marginalisés sont à soulever. Enfin, la menace que fait peser le néolibéralisme sur les mouvements de justice sociale amène à reconsidérer les stratégies à prioriser.

Les mouvements que l'on a déjà qualifiés de nouveaux le sont moins aujourd'hui. De nombreux acteurs.trices

ont souligné leur vieillissement. Les réalités démographiques, l'attirance pour des formes renouvelées de mobilisation, la transformation des sensibilités qui mène à inclure au programme des luttes sociales des causes qui paraissent plus urgentes telles que l'environnement ou l'armement, contribuent à modifier la participation, particulièrement des jeunes, aux mouvements que nous avons approchés. Pour plusieurs, les mouvements tels qu'ils se sont constitués depuis les années 1970 leur semblent obsolètes, en particulier sur le plan des mécanismes de concertation et d'institutionnalisation. Pourtant, le travail sur les droits devrait être poursuivi et inclure des personnes plus jeunes ou militant en marge du milieu communautaire, avec leurs préoccupations générationnelles, leurs sensibilités politiques, leurs modes d'engagement et d'expression. Pour cela, il semble important d'élargir les débats internes afin de créer des espaces de créativité et, sans doute, de radicalisation et de diversification des enjeux, sans pour autant renier l'histoire de chacun des mouvements et leur héritage, tout en refusant de se laisser entièrement contraindre par le passé. Cela peut signifier articuler les luttes sociales des secteurs aux enjeux soulevés par ces personnes et aux réalités les plus pressantes du néolibéralisme qui pèsent d'un poids considérable sur la vie des personnes marginalisées. L'inclusion de personnes plus jeunes dans les secteurs n'est pas sans écueil, à cause des difficultés de transmission. Comment faire connaître le passé sans obscurcir le présent ? Comment voir le présent à l'aune d'un passé qu'on ne peut que difficilement répéter ? Pourtant les plus jeunes ont tout intérêt à connaître le prix payé lors des luttes plus anciennes, et les stratégies déployées par ceux et celles qui ont fait advenir des changements de structure et de culture. Il s'agit de mieux savoir d'où l'on vient pour comprendre les enjeux présents et donner un sens aux luttes actuelles. Cette recherche peut contribuer à cette transmission.

Les mouvements sont aussi, dans un certain nombre de cas, isolés. C'est presque toujours le cas des travailleurs temporaires ou des réfugiés, des personnes des secteurs de la santé mentale et du handicap. Pour sortir de cet enclavement relatif des milieux et des

personnes, il semble que l'une des voies à suivre soit justement celle de l'interReconnaissance. Les secteurs pourraient ainsi, de manière encore plus systématique qu'ils ne le font actuellement, développer leur capacité de prise en compte de la diversité des situations qu'ils rencontrent, des modes de fonctionnement, des interventions ou de leurs images publiques. Les réalités des systèmes d'oppression dominants dans un secteur devraient se refléter dans les autres secteurs et vice versa. Cela peut aussi signifier un travail en coalition avec des groupes diversifiés et la prise en compte des dimensions multiples et enchevêtrées des systèmes d'oppression. La question a été ouvertement soulevée dans le mouvement féministe et elle y fait toujours l'objet de débats, mais elle se pose également dans les autres secteurs que nous avons étudiés. Une telle pratique irait à l'encontre des formes fragmentées d'action et d'encouragement à travailler en silo qui se trouvent inscrites dans des professions et des catégories sociales du fait qu'elles leur sont imposées par des programmes, des modes de financement. Elle irait même à l'encontre de la tentation communautariste. Cela peut vouloir dire favoriser la représentation politique de personnes de chaque secteur vivant des situations diverses et non habituelles ou plus conventionnelles dans chacun des secteurs et des mouvements. Il s'agit là de partir de la marge pour créer des espaces de parole et de représentation favorables à une plus grande justice et à une inclusion qui ne nécessite pas l'homogénéité.

L'ouverture aux nouvelles formes de militantisme par l'inclusion de personnes plus jeunes et par le travail intergénérationnel ne pourra que permettre la transformation de certaines pratiques. Déjà nous faisons face à un usage sans précédent des médias sociaux dans le militantisme et l'activisme, à une présence toujours plus accrue de l'art, à l'émergence de pratiques de démocratie directe. En même temps, la part prise par les grands organismes et les larges milieux institutionnels de concertation rend difficile l'inclusion de certaines formes d'innovation proposées notamment par les plus jeunes. Ces organismes dont les pratiques sont hautement formalisées n'attirent pas ceux et celles qui sont séduites au contraire par des luttes désenclavées,

peu institutionnalisées et qui portent sur des enjeux moins traditionnels. Cette situation devrait susciter une réflexion politique plus large sur la direction des mouvements sociaux et du mouvement communautaire.

L'une des possibilités qui s'offrent à nous réside justement dans la question de la politique inhérente aux secteurs et aux mouvements. Elle pourrait tout simplement aller dans le sens de la repolitisation des enjeux. Les écueils rencontrés aujourd'hui sont des occasions de réfléchir à leur définition et leur redéfinition. Les questions qui touchent les groupes minorisés ont eu tendance à trouver certaines réponses dans des lois et des services, acquis comme on l'a vu et qui se sont parfois fragilisés, mais qui ont suscité, avec le temps, de nouveaux ancrages. Les lois et les services qui étaient nécessaires ne sont toutefois pas les seules réponses aux exigences de justice. La repolitisation des questions touchant les groupes minorisés demeure une autre façon d'assurer que les un.es et les autres puissent être présent.es dans les prises de décision qui les concernent et qui nous concernent tous et toutes. C'est aussi une façon de dépasser le juridisme et certaines logiques instrumentalisantes de nombreux programmes qui s'adressent aux « personnes vulnérables ».

Dans tous les secteurs, ne faut-il pas aussi considérer la réalité indéniable du caractère général et global de l'attaque néolibérale contre tous les mouvements de justice sociale, attaque frontale qui oblige à rompre avec la politique des silos pour développer, plus que jamais, de nouvelles formes de solidarité, envisager autrement les coalitions et ne pas hiérarchiser les causes de chacun des groupes minorisés ? Pour les mouvements sociaux, et pour les jeunes, cette question est essentielle. C'est sans doute à ce point tournant des mouvements de justice sociale, au prix d'un élargissement des luttes, de l'évitement de l'approche en silo et de l'adhésion à une forme consciente et choisie d'interReconnaissance que l'on pourra s'attaquer aux causes profondes des inégalités creusées par les effets du néolibéralisme, et cela dans chacun des groupes minorisés. Nous verrons dès lors la naissance d'une nouvelle génération de lutte pour les droits et la justice, laquelle d'ailleurs est déjà agissante sous nos yeux...

Les enjeux du développement des alternatives

Un dernier point reste à soulever, celui des alternatives aux pratiques institutionnelles. Elles doivent être imaginées car, comme on vient de le dire, les réponses strictement légales ou strictement institutionnelles ont leurs limites.

Dans les domaines du handicap et de la santé mentale, la médicalisation de la souffrance est une question souvent débattue. Des alternatives ont été créées en l'absence d'une réponse institutionnelle adéquate. Les institutions ont dans ces secteurs un poids très lourd qui affecte les pratiques et les formes de soutien, ainsi que les manières de répondre aux besoins et aux revendications. Cela va des ressources institutionnelles aux logiques de financement des organismes communautaires et des associations, en passant par les octrois pour le développement et la recherche. La médicalisation et l'hospitalocentrisme vont dans bien des cas à l'encontre des droits des personnes qu'on pense desservir. Par exemple, dans le champ de la santé mentale, les psychotropes sont privilégiés aux dépens du développement de milieux de vie adaptés et de services sociaux. Dans le champ du handicap, les réponses des institutions les plus fortes se font au détriment des services à domicile, des services d'accompagnement adéquats et de la prise en considération du droit au plaisir, à la sensualité, à l'amour et à la sexualité. Cette situation permet de se poser plusieurs questions, notamment à propos de la souffrance muette de certain.es, du désir d'être écouté.e, supporté.e, du sentiment de honte existentielle, d'émotions aussi fortes que la culpabilité, la colère, la rage, la haine, la violence. L'indicible de la souffrance, c'est ce qui ne se partage que difficilement avec les autres en tant que « pas capable minorisé.e », et cela au sein même du mouvement social. Les conditions qui s'attachent à la minorisation comportent toutes une part d'indicible et de solitude eu égard à la souffrance qu'elle comporte. Cette souffrance ne trouve pas obligatoirement une réponse dans les institutions hospitalocentrées et dans le cadre des services publics qui tendent à la déshumaniser davantage. Elle ne trouve pas nécessairement

place dans les institutions du droit, car elle est la plus ordinaire ; elle est difficilement « utile » pour plaider ou documenter une cause juridique de discrimination ; elle est cette souffrance quotidienne des exclu.es qui exige des tremplins pour une plus grande créativité de l'expression et du partage du vécu. Pouvoir témoigner de soi là où cela compte peut être considéré comme une alternative à la progression des services dépersonnalisés ou à des formes de prises de parole aux codes très formalisés et peu adaptés à certains aspects des réalités des personnes marginalisées et stigmatisées. Les institutions médicales et du droit ne peuvent, de par leur structure et leur rôle, répondre à ces questions. Ce sont des services différents qui manquent à l'appel, des alternatives ouvertes sur des modes et des milieux de vie capables de recevoir des expériences singulières exigeant écoute et sensibilité.

Les alternatives aux institutions ont leur place, tout comme les alternatives au champ de la culture hégémonique qui draine et normalise l'intolérance. Elles sont largement présentes dans les formes festives et artistiques des mobilisations contemporaines, dans les expériences de vie collective tentées au sein des divers mouvements, dans les utopies sociales que portent ces derniers. Et elles doivent être constamment renouvelées, non seulement en raison des attaques à leur encontre, mais puisqu'elles sont aussi, souvent et parfois positivement, récupérées. De nombreuses initiatives alternatives mises en place par le mouvement communautaire depuis les années 1960, comme l'a montré chacun des chapitres de cet ouvrage, ont été captées, reprises, généralisées par les pouvoirs publics. Bien évidemment, ce faisant elles ont été en partie travesties, déradicalisées, institutionnalisées. C'est pourquoi elles doivent être repensées sans cesse, dépassées aussi par de nouvelles idées, façons d'être, façons de faire. Et ceci inclut non seulement les alternatives en elles-mêmes, mais les modes de contestation et les rapports qu'ils entretiennent avec les pouvoirs politiques et économiques.

Si l'expression de la souffrance fait écho aux langages et aux contextes de sa réception, il pourrait en être de même des formes prises par la discrimination qui a des assises profondes dans le langage ordinaire, dans les mots et les représentations blessantes et dévalorisantes. Ces formes de normalisation sont inscrites, là aussi, dans la culture hégémonique ordinaire qui euphémise les comportements homophobes, sexistes, racistes, capacitistes. Pour faire autrement, il faut, comme le disait Lapierre dans son très bel ouvrage de 2004, multiplier les formes du *Pensons ailleurs*, ce qui signifie, dans notre contexte, offrir des espaces de création, d'autres langages que ceux de l'hégémonie pour se penser et se vivre collectivement. Il faut aussi transformer cette souffrance en fierté, multiplier les expériences d'acquisition de la confiance en soi à travers la confiance dans les autres. Cela pourrait aussi vouloir dire s'ouvrir au bonheur public au sens où l'entend Hannah Arendt, ce bonheur simple d'agir de concert avec les autres créatures vivantes, une alternative à la joie consumériste et à l'utilitarisme qui atteint toutes les fibres de la vie sociale. Plus largement, c'est bien sûr à un autre projet de société que nous invitent plus que jamais les mouvements de justice sociale pour modifier l'état problématique dans lequel se trouvent aujourd'hui les démocraties. Ce projet de société a la possibilité de se nourrir à même les utopies des mouvements qui se raccrochent à chacun des secteurs.

La troisième voie alternative que l'on peut signaler est celle de la recherche. Celle-là incombe aux chercheur.es, communautaires ou universitaires, qui travaillent en collaboration avec les mouvements sociaux. En effet, le travail que nous avons tenté s'inscrit dans cette percée créative afin de développer collectivement des connaissances qui reflètent l'apport fondamental des mouvements sociaux, l'expertise décisive qu'ils possèdent, mais aussi la capacité de définir les enjeux de lutte pour les personnes qu'ils défendent.

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

Dans ce document, les lecteurs.trices intéressées pourront obtenir des informations complémentaires sur certains choix méthodologiques qui se sont imposés au cours des années de fonctionnement de l'équipe.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE

Durant les cinq années du projet, l'équipe se réunissait plusieurs fois par année, au minimum six fois l'an, et rassemblait les chercheur.es et les étudiant.es assistantes de recherche. Au-delà de rencontres ponctuelles avec les comités consultatifs, les membres chercheurs devaient sans cesse revenir sur les contenus, les positions et les stratégies communes, sur les outils et les techniques, et bien entendu, sur l'analyse. Quoique les objectifs de la recherche aient été clairs pour chacun.e, il fallait naturellement se doter d'un cadre conceptuel commun qui permette d'inspirer l'analyse au-delà du contenu de la codification qui simultanément s'élaborait. Pour ce faire, des séminaires thématiques ont été mis sur pied dès la deuxième année de fonctionnement. Plusieurs thèmes ont été approfondis par les différents membres de l'équipe qui ont mis en partage des contenus dont ils étaient spécialistes. Les thèmes de la mémoire, de la reconnaissance, de l'intersectionnalité, de l'émancipation, de l'interReconnaissance et du droit puis de la mémoire des droits, ont fait l'objet de présentations et de discussions. Chaque rencontre de groupe a permis d'aller plus loin dans le questionnement théorique et pratique, dans les ajustements à faire au cours du processus et dans les défis que posait une telle recherche. Tout au long des années, des résultats préliminaires ont pu être présentés et discutés ;

ainsi furent assurées la cohésion et l'harmonisation de nos modes d'analyse. Les membres ont pu également participer à des communications de groupe dans des congrès et séminaires, ce qui a permis aussi de tester jusqu'à quel point notre travail en secteur pouvait faire écho aux autres secteurs. Le même type de démarche fut retenu pour la rédaction des chapitres.

La dernière année de fonctionnement de l'équipe a été consacrée à la rédaction des chapitres de cet ouvrage. Au début de l'automne 2016, les chercheur.es et leurs assistant.es ont été invitées à proposer une première synthèse des résultats de leur secteur dans un texte d'environ une centaine de pages. Un séminaire élargi aux membres des comités consultatifs et à des personnes capables de jeter un regard critique sur les contenus et provenant du communautaire a été organisé sur deux jours consécutifs, ce qui a permis une appropriation collective des résultats. Lors de ces rencontres, les membres de l'équipe étaient invités à présenter leurs résultats de manière synoptique puisque tous avaient déjà reçu les textes et pouvaient les discuter. Le temps de parole de ce séminaire fut laissé en grande partie aux acteurs.trices des comités consultatifs qui pour la première fois avaient accès à des contenus partageables.

Suite à ces séminaires, d'autres séances eurent lieu dans le but de réduire ces premiers contenus et de s'ajuster

les un.es par rapport aux autres dans la perspective d'un ouvrage qui se devait d'être à la fois harmonieux et cohérent. À l'hiver 2017, il a été possible d'organiser, avec le soutien de l'équipe de recherche Érasme auquel ce projet est aussi associé, un colloque qui a réuni une centaine d'invité.es des milieux communautaires, incluant des membres des comités consultatifs et un large réseau de personnes du milieu¹. Les membres de l'équipe ont été une fois de plus invités à présenter leurs résultats de manière synthétique et dynamique et à tester certaines des propositions qui devaient être contenues dans le présent ouvrage. Cette rencontre élargie fut un grand succès et la participation très suivie et de haute qualité, cela tant par les échanges qui furent valorisés que par l'expérience que fit l'équipe de cette forme de validation et de mise en commun des résultats. À partir de ce moment, il devenait possible de rédiger la première version des chapitres de cet ouvrage, lesquels ont été soumis à la critique collective lors de séminaires tenus par la suite. Ces chapitres, une fois rédigés, ont aussi été lus par les membres des comités, ce qui a permis aux chercheur.es d'en affiner les contenus. Une fois cela fait, ils et elles ont pu déposer leurs textes en vue de la production de l'ouvrage collectif que nous avons sous les yeux.

Nous présentons dans les deux sections qui suivent les particularités des choix méthodologiques associés aux cinq secteurs du mouvement pris comme un tout, puis celles du secteur arts, lequel présente le plus de particularités.

LES CINQ SECTEURS DU MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE

Le tableau de la page suivante présente de manière schématique les informations quantitatives relatives à la collecte des données des entretiens dans les cinq

secteurs. Nous insérons aussi les informations de base en ce qui concerne le secteur arts.

Comme on peut s'en rendre compte, le nombre total d'entretiens varie d'un secteur à l'autre, le plus grand nombre ayant été effectué dans le secteur immigration et le plus petit dans le secteur handicap. Cela est dû, dans le cas du secteur immigration, aux entretiens de l'enquête pilote effectués en amont de la recherche globale, entretiens qu'il a été convenu de traiter dans un même bloc lors des analyses sectorielles et intersectorielles car la grille d'entretien fut la même à ces deux moments; dans le secteur handicap, la différence numérique s'explique par les difficultés relatives à l'accès aux personnes du mouvement et à la complexité de certaines entrevues (voir les particularités de ce secteur). Ces variations numériques se retrouvent ainsi reportées sur la ventilation des entretiens selon la phase 1 et 2. En effet, le nombre des entretiens de la phase 1 concentrés surtout sur la mémoire plus ancienne des droits varie de manière similaire au nombre total des entretiens par secteur. Toutefois, on observe un nombre relativement comparable d'entretiens conduits au cours de la phase 2 pendant laquelle devaient être rencontrés des acteurs.trices-témoins de plus jeune génération afin de faire apparaître des enjeux plus récents ou émergents. Certains secteurs ont choisi d'étendre la collecte des données à quelques villes autres que Montréal, afin de représenter les volontés des comités consultatifs et l'évolution des mouvements. Nous ne pouvons toutefois prétendre à l'exhaustivité de la sélection hors Montréal, car cet objectif aurait dépassé les moyens matériels de la recherche.

Particularités du secteur LGBTQ+

Dans le secteur LGBTQ+, parmi les personnes rencontrées, treize s'autodéfinissaient comme lesbiennes, vingt-deux comme gays, et trois comme trans ou non binaires, au moment de l'entrevue. Elles sont très majoritairement d'origine francophone, quatre sont d'origine anglophone et cinq d'origine allophone ou mixte.

Les entrevues ont été effectuées en deux phases. La première ciblait des acteurs.trices-témoins des luttes

1. Il s'agit de l'évènement organisé par Francine Saillant, Lourdes Rodriguez del Barrio, Stéphanie Mayer et Lisa Bensisty : *La mémoire des droits dans les milieux communautaires. Revoir le passé pour imaginer l'avenir*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 20 janvier 2017.

Tableau 1 Collecte des données

SECTEUR	NE*	NE* PHASE 1	NE* PHASE 2	MOMENT	LIEU
LGBTQ+	37	26	11	2013-2014	Montréal
Femmes	39	29**	10	2013-2015	Montréal, Québec, Sherbrooke
Immigration	50	42	8	2011, 2013-2014	Montréal
Handicap	32	27	5	2013-2014	Montréal, Québec, Drummondville, Sherbrooke
Santé mentale	36	28	8	2013-2014	Montréal, Québec Estrie
Arts	37	28	9	2013-2015	Montréal, Québec, Ottawa, Victoriaville

* Nombre total d'entretiens (NE),

** Deux entrevues n'ont cependant pas été retenues pour l'analyse, l'une ayant été écartée par les chercheuses, l'autre ayant été retirée à la demande de la personne interrogée.

s'étant déroulées depuis le début de la décennie 1970 jusqu'à l'obtention de l'égalité juridique pour les gais et lesbiennes avec l'ouverture du mariage civil aux couples de même sexe en 2005. En effet, bien qu'il y ait eu quelques tentatives de regroupement dans les années 1960, la création du premier groupe gai au Québec remonte à 1971 avec la mise sur pied du Front de libération homosexuel. Une seconde série d'entrevues visait principalement à rejoindre une nouvelle génération d'acteurs.trices du mouvement LGBT dont le *leadership* s'est affirmé dans les années 2000, afin de couvrir les enjeux émergents et de mieux refléter la diversification du mouvement qui s'opère au cours de cette décennie. Une entrevue visait à enrichir la compréhension du militantisme syndical.

La seconde séquence d'entrevues fait ressortir la diversification interne du mouvement LGBT sur les plans idéologique, régional et ethnoculturel. La sélection d'acteurs.trices-témoins en grande majorité francophones est un autre parti-pris déterminant pour le contenu du

corpus. Ces choix, bien que consciemment assumés, introduisent d'importants biais dans le regard porté sur les luttes du mouvement communautaire LGBT en laissant de côté par exemple des organismes à portée régionale ou des militant.es engagées dans la longue durée mais dont le rôle n'a pas été aussi proéminent ou visible, de même que tout le pan anglophone du mouvement LGBT dont l'apport est pourtant majeur dans une ville comme Montréal, caractérisée par une dualité linguistique qui ouvre à l'influence du Canada anglais et des États-Unis.

Il faut noter deux lacunes dans le corpus d'entrevues : la difficulté de rencontrer des acteurs.trices-témoins trans, suite à des refus de la part de candidat.es potentielles, et l'absence de militant.es bisexuelles dans la liste initiale. Par conséquent, les enjeux transgenres et bisexuels sont peu ou pas évoqués dans les récits recueillis au cours de la première vague d'entrevues, ce qui reflète également leur quasi-absence des luttes collectives du mouvement LG(BT) francophone jusqu'au

milieu des années 2000. Au cours de cette dernière décennie, de plus en plus d'organismes et de coalitions, à commencer par les organismes jeunesse, ont pris en compte dans leur mission un large spectre de la diversité sexuelle et de genre. Aussi les perspectives queer ont gagné en popularité du côté francophone, remettant en question les catégories binaires (de genre, d'orientation sexuelle) ainsi que les politiques identitaires, c'est-à-dire fondées sur l'affirmation d'une identité gaie ou lesbienne, et valorisant tout ce qui sort de l'hétéronorme. Ce changement se reflète dans les noms de plusieurs organismes, qui se modifient au cours des années 2000 afin d'inclure une pluralité de réalités et d'identités liées à la diversité des corps, des orientations sexuelles et des identités de genre. Les acronymes ont eux aussi évolué avec le temps : G, GL (des lesbiennes se joignant au mouvement gai, et non l'inverse), GLBT/LGBT, LGBTQ+ et autres variantes telles que LGBTQIA+. Dans le chapitre, c'est le plus souvent l'acronyme LGBT qui est retenu, malgré son caractère anachronique pour la période antérieure à 2000, tout en le réduisant à LG pour traiter d'enjeux concernant exclusivement les lesbiennes et les gais et en l'enrichissant à d'autres moments (LGBTQ, LGBTQIA+) afin de mieux traduire l'autodénomination des organismes.

Dans ce chapitre, il ne s'agissait pas tant de construire une description historique du mouvement LGBT québécois francophone que de repérer dans le récit d'acteurs.trices, ayant joué un rôle clé, les constructions et les reconstructions associées à la mémoire personnelle et collective. Aux fins d'analyse, les acteurs.trices-témoins ont été regroupées en trois générations selon la période principale couverte par leur témoignage : les luttes pionnières d'avant 1990 (n=7), les luttes pour la reconnaissance juridique et sociale entre 1990 et 2005 (n=13) et les luttes autour d'enjeux contemporains (n=14). Ce découpage n'est pas étanche, car le témoignage de plusieurs acteurs.trices-témoins s'étend sur plus d'une décennie. De plus, certains enjeux, comme la stigmatisation des personnes trans, étaient présents et ont fait l'objet de luttes sociales bien avant leur reconnaissance au sein du mouvement LGBT. Un travail historique de datation des organismes et des coalitions du mouvement LGBT ainsi que des actions menées autour de

divers enjeux reste à compléter, ce qui pourrait conduire à des propositions de périodisation variées selon l'angle considéré (développement des organismes, luttes pour des changements législatifs, etc.). Cependant, sur le plan méthodologique, la périodisation retenue, dans son approximation même, a permis de faire ressortir les enjeux majeurs et les luttes ayant suscité les plus importantes mobilisations selon les périodes. Elle sous-tend la composition du chapitre, même si elle n'a pas été retenue comme telle dans la présentation des récits.

Enfin, il est difficile de rendre compte de la richesse des témoignages recueillis dans un seul chapitre, ou d'épuiser leur contenu. Outre celle que nous en avons faite, le matériel recueilli peut se prêter à de multiples lectures : trajectoires personnelles des acteurs.trices-témoins en tant qu'activistes, procédés de (re)construction du rôle « historique » que chacun.e a pu jouer en tant que militant.e, approfondissement des visions politiques et des idéologies sous-jacentes aux analyses des luttes sociales mises de l'avant par les interviewé.es, perceptions des conflits et des tensions au sein du mouvement, sans compter la trame événementielle comme telle, bien que la mémoire soit souvent défaillante et fragmentaire à cet égard. Si les témoignages se font écho sur certains temps forts, sur certaines explications, ils se contredisent aussi sur bien d'autres points. Les clivages (selon le sexe, la génération, l'origine ethnoculturelle) présents dans le mouvement communautaire sont le plus souvent abordés par des acteurs.trices issues du groupe en minorité. Faire le deuil de toute cette complexité s'est avéré ardu, mais il le fallait pour construire un récit qui trouve sa propre cohérence et s'ajoute aux autres traces de diverses natures (témoignages individuels, films, analyses sociologiques ou politiques, etc.) qui commémorent à leur façon les luttes pour l'accès aux droits du mouvement communautaire LGBT.

Particularités du secteur handicap

Dans le secteur handicap, et afin de couvrir les personnes sourdes, l'équipe a fait appel à l'expertise de Charles Gaucher, anthropologue, afin d'entrer en contact avec ce milieu spécifique et d'accéder à des

participant.es. Sa contribution a été majeure dans la mesure où sa connaissance du milieu et de la langue LSQ permettait de jeter un pont supplémentaire entre l'équipe et le milieu, mais aussi d'assurer la crédibilité de la recherche auprès de celui-ci. Afin de faciliter les échanges, l'équipe a aussi eu recours à des interprètes lors des entrevues. Certaines limites se sont ainsi révélées dans la réalisation des entretiens, notamment en ce qui avait trait au choix des acteurs.trices-témoins ainsi qu'à leur nombre, en raison de la quasi-invisibilité des segments les plus marginalisés du mouvement, tels que les personnes en institution, les personnes sous curatelle publique et les segments de population émergents comme les groupes associés aux troubles du spectre de l'autisme, ou les personnes qui se trouvaient à la marge du mouvement (comme celles vivant avec le VIH-sida ou certaines maladies chroniques ou encore liées au vieillissement). L'ampleur du champ du handicap fait en sorte que des choix difficiles ont dû être faits au prix de l'invisibilité de certaines réalités moins centrales, mais quand même importantes.

Particularité du secteur immigration

Dans le secteur immigration, la sélection des participant.es s'est d'abord faite sur la base des grandes luttes sociales avant de considérer les distinctions que l'on peut faire des acteurs.trices associées à l'une ou l'autre des communautés ethnoculturelles. Lors de la première phase des entretiens, qui correspondait à l'étude pilote conduite en 2011, aucun.e des acteurs.trices-témoins ne correspondait à une communauté ethnoculturelle précise. Au moment de la nouvelle sélection d'acteurs.trices-témoins qui fut faite lors du démarrage de l'enquête en 2012, et qui couvrait alors tous les secteurs visés, il fut choisi d'aborder des acteurs.trices-témoins associées à des organismes reliés plus particulièrement à des communautés ethnoculturelles. Ceci a permis de tenir compte de la diversité ethnoculturelle présente naturellement dans le secteur immigration en même temps que des causes communes. Cependant, les analyses n'ont pas tenu compte de la différence des perspectives selon les origines ethnoculturelles des participant.es.

Les entretiens ont été concentrés sur Montréal en raison de l'importance historique de la réalité migratoire à Montréal, d'une part, et de la place jouée par les acteurs.trices-témoins montréalaises dans la constitution du secteur. La richesse du matériel collecté n'a pu être intégralement exposée, de même que toutes les personnes rencontrées n'ont pu être citées. Comme nous l'avons indiqué dans le chapitre immigration, un ordre chronologique a été retenu pour exposer un certain nombre d'événements clés, en particulier ceux faisant ressortir les mobilisations collectives.

Particularités du secteur femmes

Sur le plan de l'échantillonnage, au sein du secteur femmes, l'équipe visait à rencontrer un nombre significatif de féministes. Il s'agissait de voir l'évolution autant des principales organisations du mouvement et des moments clés de leur histoire que des enjeux jugés jusqu'à tout récemment comme périphériques, mais qui représentent probablement l'avenir du mouvement. Il importait de rencontrer des féministes d'horizons multiples, par exemple les groupes militants officiels, les milieux de la recherche, syndicaux et communautaires, les instances gouvernementales, mais aussi les différentes organisations du mouvement des femmes. Sur le plan temporel, les récits des militantes interviewées ont permis de remonter jusqu'au milieu des années 1960. Si une forte majorité des personnes qui ont accordé une entrevue font état de luttes menées pendant la période 1970-1990, plusieurs ont été choisies en fonction des enjeux plus contemporains et des divers défis auxquels doit présentement faire face le mouvement des femmes. Dans le choix des militantes, la diversité des torts vécus poussant à l'action était une autre préoccupation, et il serait possible de les regrouper en sept types : nécessité de s'organiser entre femmes/ féministes, travail salarié et reproductif, avortement, contraception et droits reproductifs, violences, autonomie/liberté des femmes dans toutes les sphères de leur vie (orientation sexuelle, parcours professionnel), enjeux sociaux (santé, pauvreté, logement, écologie, vieillissement, laïcité), débats au sein du mouvement des femmes (inclusion, reconnaissance et diversité de

représentations). Cela étant, il demeure une surreprésentation de militantes issues des milieux urbains, nées au Québec, associées à la majorité blanche et francophone.

La principale difficulté à laquelle nous avons été confrontées dans ce secteur, c'est le fait qu'il dispose de plusieurs récits historiques déjà constitués. L'histoire des femmes a connu un développement, de même que l'histoire des féminismes, et toutes deux constituent un terrain déjà bien balisé par les historien.nes professionnelles. Des récits que produisent les organisations féministes sur leur évolution sont également disponibles pour certaines d'entre elles. Enfin le développement des études universitaires a fait en sorte que le terrain est bien balisé. Dans ce contexte, il nous a semblé important de rester au plus près des entretiens, tout en étant conscientes des imprécisions de la mémoire et des biais introduits par les choix que nous avons effectués au sujet des femmes à interviewer.

Particularités du secteur santé mentale

Dans le secteur santé mentale, les acteurs.trices témoins retenues devaient pouvoir témoigner de l'émergence et de l'évolution des premiers organismes communautaires de défense de droits au Québec, et dans un deuxième temps, du portrait des enjeux contemporains associés à la transformation du mouvement communautaire et de son rapport aux droits.

Des entrevues auprès d'acteurs.trices ne faisant pas partie du mouvement communautaire mais dont le point de vue s'avérait essentiel pour comprendre les enjeux de différentes époques ont aussi été effectuées, notamment auprès de deux fonctionnaires du ministère des Affaires sociales devenu ministère de la Santé et des Services sociaux et d'un avocat très impliqué dans l'avancement des droits dans le domaine de la santé et des services sociaux.

La plupart des acteurs.trices font partie du mouvement communautaire et alternatif qui a émergé dans les années 1970 et s'est développé en lien avec le mouvement populaire et l'action communautaire autonome.

Il importe de demeurer conscients du fait que le champ du mouvement associatif comprend de nombreux acteurs.trices qui n'ont pu être rencontrés, notamment ceux et celles provenant des associations qui travaillent à la défense des intérêts des personnes ayant reçu des diagnostics spécifiques (par exemple, l'association de la schizophrénie du Québec), de même que ceux et celles de nombreuses organisations ancrées dans d'autres régions que celle de Montréal.

LE SECTEUR ARTS

Dans le secteur arts, trente-sept entrevues ont été réalisées, regroupant cinquante-et-une personnes. Trente-deux entrevues proviennent de propositions émanant des comités consultatifs des cinq secteurs couverts par le projet InterReconnaissance. Cette spécificité est essentielle. Les membres de ces comités devaient identifier des personnes créatrices – professionnelles ou militantes – ayant joué un rôle appréciable dans les luttes du mouvement communautaire. Trente-cinq acteurs.trices-témoins ont ainsi été interrogées (deux des entrevues étant collectives). S'ajoutent à cela cinq entrevues liées à un projet participatif réalisé dans le cadre de l'exposition *Just Watch Me*², organisée par Roméo Gongora à la Galerie Leonard & Bina Helen à l'automne 2014 : quatre entrevues avec les créateurs.trices et l'enregistrement d'une table ronde³.

Outre celles de la table ronde où cette question n'a pas été abordée, seulement deux personnes du corpus ne s'autodéfinissent pas comme artistes ou créatrices : une organisatrice communautaire qui a chapeauté des

2. Cette exposition portait sur la construction identitaire québécoise et le rôle social de l'artiste en s'inspirant du travail de collectifs engagés dans les années 1960 et 1970 : la Mousse Spachèque, Fusion des arts, le Théâtre d'environnement intégral, etc. Roméo Gongora et plusieurs complices ont transformé l'espace de la galerie en « environnement immersif », en « club social », dans lequel se déroulaient quantité d'activités artistiques et autres ; voir *Just Watch Me*, en ligne, <http://clubjwm.com/home.html>

3. Trois artistes militant.es, Pascale Brunet, Rachel Heap-Lalonde et Faiz Abhuani, alors en résidence à la galerie, ont exploré la question de l'engagement par l'art (P 73). Entre autres, ce thème a fait l'objet d'une table ronde regroupant douze personnes – pour lesquelles il fut convenu de garder l'anonymat. La pratique artistique de Roméo Gongora a aussi fait l'objet d'une entrevue.

projets de cocréation dans les Ressources alternatives en santé mentale (Berthe Lacharité) et la directrice du centre d'artistes Folie/Culture (Céline Marcotte). Pour les autres, les pratiques artistiques ou culturelles tiennent une place importante dans leur parcours de militance ou professionnel. Certaines personnes se distancient du statut d'artiste : huit ne sont pas liées à une carrière artistique (et sont même en marge du champ de l'art) ; deux considèrent qu'après des réorientations elles ne sont plus des artistes ; et quelques personnes se sentent exclues du milieu professionnel de l'art puisque leurs créations contestent ses normes et ses modes de fonctionnement. Leurs pratiques créatrices sont transdisciplinaires et indisciplinaires : arts visuels et performance, photographie, littérature, vidéo, dessin, caricature, théâtre, musique, danse, *spoken word*, art relationnel, art collaboratif, etc. Elles s'échelonnent des années 1960 à aujourd'hui. Les acteurs.trices-témoins résident très majoritairement à Montréal ou dans sa périphérie, mais aussi à Québec, Rimouski, Victoriaville, Joliette et Ottawa.

Les entrevues réalisées auprès de personnes créatrices et artistes portaient spécifiquement sur leur récit d'œuvres, événements, pratiques, organismes qu'elles jugeaient liés au mouvement communautaire. Par ce biais, plusieurs éléments ont été explorés : les spécificités de l'art comme mode d'engagement, les différents modes d'implication des artistes au sein du milieu communautaire, les apports et enjeux de l'art lié à la vie sociale des droits, ainsi que la description d'œuvres et de pratiques jugées significatives non seulement par les acteurs.trices-témoins, mais par le mouvement lui-même (dans le contexte où ce sont des membres actifs de ce milieu qui ont identifié ces personnes). La diversité des parcours de ces dernières fait que certaines se sont concentrées sur une œuvre ou un projet en particulier, alors que d'autres ont discuté d'une pratique évoluant sur de nombreuses années.

L'analyse s'est constituée à partir, d'une part, du discours des personnes créatrices et artistes au sujet de leurs expériences dans le mouvement et, d'autre part, de l'étude de certaines de leurs pratiques artistiques et œuvres. La logique adoptée n'est pas celle de la biographie d'artistes. Le portrait dressé insiste plus sur la diversité des conceptions et pratiques de l'art au sein du mouvement que sur une analyse en profondeur de chacune de leurs singularités. En outre, nous n'avons pas réalisé de récit historique sur les contours et l'évolution des rapports entre l'art et le milieu communautaire de la fin des années 1960 à aujourd'hui, les entrevues se concentrant sur certaines réalisations artistiques importantes pour les acteurs.trices-témoins. Ce chapitre n'est d'ailleurs pas structuré historiquement. Enfin, nous n'avons pas non plus proposé une histoire en silo des milieux artistiques féministes, LGBT, migrants, liés au handicap ou à la santé mentale – impossible à réaliser dans un contexte où il n'y avait que six ou sept entrevues par secteur. Cela n'empêche pas, cependant, de soulever certaines spécificités.

Ce chapitre lie deux questions que la littérature scientifique divise de façon quasi systématique : l'action socio-culturelle et l'art – entendu comme celui qui est légitimé par le champ professionnel. Le défaut de cette stratégie est qu'elle ne permet pas de bien cerner la singularité de chacune de ces formes culturelles, leurs cadres et leurs enjeux, d'autant que le corpus est majoritairement constitué d'artistes professionnel.les. Il en découle un portrait moins précis du rôle de l'action socioculturelle au sein du mouvement communautaire au Québec. Par contre, cette stratégie permet de montrer la diversité des formes des pratiques artistiques et culturelles engagées. Elle témoigne aussi des luttes nécessaires afin de faire reconnaître des artistes marginalisé.es et leurs pratiques comme étant légitimes et assez pertinentes pour être soutenues par le milieu professionnel – ce qui est aussi un enjeu lié à la défense de droits.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

Madeleine Bègue est étudiante en sexologie (doctorat en cours) sous la direction de Line Chamberland, à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ses intérêts de recherche sont centrés sur la construction de l'identité des minorités sexuelles, sur les stratégies identitaires, l'homosexualité et la bisexualité à La Réunion et en milieu créolophone francophone, le jeu de l'oie systémique, et les dynamiques familiales lors du coming out. Sa formation diversifiée en éducation spécialisée, en relation d'aide, constitue une solide assise pour son cheminement en sexologie. S'y ajoute une lecture féministe des enjeux intersectionnels propres aux minorités sexuelles créolophones.

Normand Boucher est politologue et sociologue et s'intéresse à l'analyse des transformations des pratiques et des politiques entourant le phénomène du handicap et la citoyenneté des personnes ayant des incapacités. Il s'intéresse notamment aux politiques sociales, aux représentations sociales de l'exercice des droits humains et à la mesure de la participation des personnes ayant des incapacités aux activités ordinaires de la société. Il est enfin, au plan national et international, membre actif d'équipes de recherches portant sur la situation des personnes ayant des incapacités.

Sarah Bellefleur Bondu a obtenu un baccalauréat intégré en sciences historiques et études patrimoniales ainsi qu'un certificat en archivistique de l'Université Laval et est détentrice d'une maîtrise en sciences de l'information de l'Université de Montréal. Elle occupe aujourd'hui un poste d'archiviste des documents financiers et administratifs dans une congrégation de religieuses. Pendant ses études elle a collaboré au projet InterReconnaissance en procédant à la description de documents d'archives et d'artefacts.

Julie Bruneau est auxiliaire de recherche et étudiante de deuxième cycle en histoire de l'art à l'Université du Québec à Montréal, en concentration féministe. Son mémoire porte sur l'installation artistique *Walking With Our Sisters*, une initiative communautaire commémorant le féminicide autochtone. Elle a publié dans la revue *Recherches féministes* (vol. 30, n° 1, 2017) un article à ce sujet, intitulé « Walking With Our Sisters : une commémoration artistique pour le féminicide autochtone, en marche vers la décolonisation ». Elle est membre du Centre de recherches Cultures-Arts-Sociétés (CÉLAT) et du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA).

Line Chamberland détient un doctorat de sociologie et enseigne au département de sexologie de l'UQAM. Elle mène des recherches sur les discriminations et l'exclusion sociale des minorités sexuelles et de genre, en particulier dans les milieux de travail et en éducation. Elle a mis sur pied une Chaire de recherche sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres avec des partenaires communautaires, syndicaux et gouvernementaux. Elle dirige actuellement le projet Savoirs sur l'inclusion et l'exclusion des personnes LGBTQ (SAVIE-LGBTQ – CRSH 2016-2023) qui regroupe une équipe multidisciplinaire incluant des chercheur.es et des partenaires français, suisses et belges.

Militante dans l'âme, **Céline Cyr** s'active dans le mouvement alternatif et de défense des droits en santé mentale ainsi que dans celui des femmes. Elle est l'une des pionnières de la GAM, membre du Comité Pare-Chocs et de l'ARUCI-SMC, formatrice et auteure. Son mémoire de maîtrise porte sur l'expérience subjective de la prise de médicaments de l'âme. Elle a travaillé dernièrement comme professionnelle de recherche à l'Université de Montréal, à l'École de travail social, comme intervenante à Prise II, une ressource alternative, ainsi que comme formatrice sur l'intervention féministe intersectionnelle pour la Fédération des Maisons d'hébergement pour femmes. Elle est aussi assistante de recherche pour le projet InterReconnaissance, pour lequel elle a réalisé et analysé des entrevues.

Professeur titulaire à l'Université Laval, **Philippe Dubé** s'intéresse à la micro-muséologie. Il contribue à différentes revues et a publié quelques ouvrages : *Tattoo-Tatoué* (1980), *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix* (1986) et *Marcel Baril, figure énigmatique de l'art québécois* (2002). En 2004, il fonde le Laboratoire de muséologie et d'ingénierie de la culture (LAMIC) et, en 2008, il agit comme co-scénariste du Moulin à images, développé à Québec par Robert Lepage. Il est membre régulier du CÉLAT.

Patrick Fougeyrollas, Ph.D., est anthropologue spécialisé dans le champ des études sociales sur le handicap. Il est chercheur au Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRRIS) du CIUSSS de la Capitale nationale et professeur associé au département d'anthropologie de l'Université Laval. Il est le fondateur et le vice-président à Québec du Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH). Il est engagé depuis quarante ans dans le mouvement international de promotion des droits des personnes vivant des situations de handicap, du développement conceptuel et des politiques, de la gestion scientifique et de l'évaluation dans les champs du handicap et de la réadaptation.

Claude G. Olivier est candidat.e au doctorat en histoire de l'art avec concentration en études féministes à l'Université du Québec à Montréal (UQÀM). Ses recherches portent actuellement sur les représentations des transidentités et les sexualités politiquement subversives en art actuel, comme stratégies de résistance à l'hétéro/homonormativité

dans les espaces publics et médiatiques. Ille est membre étudiant.e du Centre de recherches Cultures-Arts-Sociétés (CÉLAT) et co-commissaire de l'exposition TRANS TIME: Affirmations trans en art actuel (www.transtime.ca ; Paris, 2016).

Yan Grenier est politologue et doctorant en anthropologie à l'Université Laval sous la direction de Francine Saillant et de Patrick Fougeyrollas. Depuis plusieurs années, il est professionnel de recherche au Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRRIS). Ses travaux de doctorat portent sur l'expérience de déplacement des personnes ayant des incapacités à partir d'une perspective ontologique du handicap. Celle-ci permet d'aborder les questions d'agencements humain/non humains, de l'habiter et des processus à l'œuvre dans la question du «devenir» en relation avec les enjeux liés à l'exercice des droits et la participation sociale. Pour ses travaux, il a reçu une bourse d'études supérieures du Canada en l'honneur de Nelson Mandela en 2015.

Olivia Kamgain est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique (ENAP). Son mémoire de maîtrise se penchait sur les barrières à l'accès aux services de santé rencontrées par les personnes trans dans la région de Québec. Ses activités de recherche portent sur l'adéquation des services sociaux et de santé aux besoins des personnes LGBTQ, sur les expériences des personnes LGBTQ migrantes et sur la représentation des groupes minoritaires au sein des administrations publiques. Elle a également travaillé au sein de différents regroupements féministes à Montréal.

Diane Lamoureux est professeure associée au département de science politique de l'Université Laval. Travaillant depuis plusieurs années sur les enjeux liés à la citoyenneté et à la démocratie au prisme des diverses modalités d'exclusion des femmes, ses travaux récents portent sur l'impact conjugué du néolibéralisme et du néoconservatisme sur les sociétés occidentales contemporaines. Elle est l'auteure de plusieurs ouvrages et articles sur le féminisme québécois, l'antiféminisme et les théories féministes. Ses ouvrages les plus récents sont *Pensées rebelles* (Remue-ménage, 2010), *Le trésor perdu de la politique* (Écosociété, 2013) et *Les possibles du féminisme* (Remue-ménage, 2016).

Ève Lamoureux est professeure au département d'histoire de l'art de l'Université du Québec à Montréal. Ses recherches se concentrent sur l'art engagé, les arts communautaires et la médiation culturelle. Elle est l'auteure, notamment, d'*Art et politique. Nouvelles formes d'engagement artistique au Québec* (Écosociété, 2009), et coéditrice – avec Marcelle Dubé, Nathalie Casemajor et Jean-Marie Lafortune – d'*Expériences critique de la médiation culturelle* (Presses de l'Université Laval, 2017). Elle est membre

du Centre de recherches Cultures-Arts-Sociétés (CÉLAT) et du Groupe de recherche sur la médiation culturelle (GRMC).

Joseph Josy Lévy, Ph.D. en anthropologie, est professeur associé au Département de sexologie à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ses recherches portent sur les enjeux touchant la prévention des MTS/sida, les scénarios sexuels, contraceptifs et préventifs chez les jeunes, les répercussions des nouvelles thérapies sur les conduites sociosexuelles des homosexuels et bisexuels, de même que sur le développement de l'identité bisexuelle et les problèmes et stratégies psychosociologiques qui lui sont associés. Ses intérêts plus récents s'orientent vers les usages sociosexuels d'Internet et des médicaments par les personnes LGBT du Canada.

Stéphanie Mayer est doctorante en science politique à Université Laval. Sa recherche doctorale porte sur les paradoxes entre hétérosexualité et féminisme. Par l'analyse des théorisations féministes, lesbiennes et queer de l'hétérosexualité, elle pense l'apport heuristique des féministes hétérosexuelles à la problématisation de l'hétérosexualité et entrevoit leur agentivité critique et transformatrice. Ses travaux antérieurs ont notamment porté sur le « Nous femmes » et le « Nous féministes », sur les conditions de travail et de vie des femmes employées chez Walmart, sur le masculinisme ainsi que sur les rapports de genre dans les sports de tradition masculine, tel que le hockey cosom.

Philippe Michon est consultant en informatique appliquée à l'histoire pour le Ministère de la Culture et des Communications du Québec, son mandat étant de modéliser certains contenus patrimoniaux suivant les principes du Web sémantique afin de faciliter l'intégration de ces nouvelles pratiques et technologies au sein du ministère. Au moment de son implication dans le projet InterReconnaissance, essentiellement dans les volets de catalogage et de numérisation des traces (secteur de la muséologie), Philippe terminait son baccalauréat en sciences historiques et études patrimoniales à l'Université Laval et commençait une maîtrise en informatique appliquée à l'histoire à l'Université de Sherbrooke qu'il a terminée en avril 2016.

Pirayeh Parvaresh, diplômée de maîtrise en sexologie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), est également diplômée de maîtrise en psychologie de l'Université de Toulouse II- Le Mirail. Depuis 2012, elle a occupé plusieurs postes d'assistante de recherche au sein de différentes équipes, notamment en tant qu'analyste des données quantitatives et qualitatives. Ses thèmes de recherche ont porté sur l'anthropologie médicale, la sexopharmacologie et la santé sexuelle, notamment la problématique des ITSS chez les hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes.

Alfredo Ramirez-Villagra est doctorant en anthropologie à l'Université Laval et rattaché au projet InterReconnaissance pour le secteur migration et refuge. Dans le cadre de sa thèse, il s'intéresse aux questions liées au pluralisme culturel, plus particulièrement à l'intégration des personnes musulmanes dans les sociétés de tradition laïque. Sa recherche explore les quartiers de Parc-Extension (Montréal) et de Saint-Denis (Paris), à partir du quotidien des résidents de confession musulmane et sous l'angle du rapport entre la pratique religieuse, l'exercice de la citoyenneté, la laïcité et l'islamophobie. Il s'intéresse également aux enjeux qui découlent du processus migratoire, avec une perspective critique de modèles d'intégration tels que l'interculturalisme, le républicanisme et le multiculturalisme.

Lourdes Rodriguez del Barrio est professeure titulaire à l'École de Travail social de l'Université de Montréal. Elle dirige l'Équipe de Recherche-action en santé mentale et culture (ÉRASME) et l'Alliance de recherche internationale université-communauté Santé mentale et citoyenneté (ARUCI-SMC). Son programme de recherche porte sur le développement de pratiques alternatives en santé mentale et se fonde sur l'expérience des personnes concernées pour comprendre la souffrance, l'exclusion et les stratégies pour y faire face et leur rapport au politique et à la citoyenneté. Ses travaux se doublent d'une réflexion critique sur les méthodes qualitatives en recherche-action et en évaluation pluraliste et formative. Elle a dirigé le groupe de travail sur la qualité des services dans la communauté en santé mentale du Comité de la santé mentale du Québec. Le résultat de ses travaux (*Repenser la qualité des services dans la communauté. Changer de perspective*) a été nommé au Prix Orange de l'AGIDD-SMQ.

Francine Saillant est professeure émérite au département d'anthropologie de l'Université Laval (Québec, Canada) et directrice sortante du CÉLAT, Centre de recherches Cultures-Arts-Sociétés (2009-2015). Elle récemment dirigé les ouvrages, publiés aux Presses de l'Université Laval, *Droits et cultures en mouvements* (2012, avec Karoline Truchon), et *Pluralité et vivre ensemble* (2015), et elle est également l'auteure de *Diversity, Dialog, Sharing* (UNESCO, 2017). Elle s'intéresse entre autres aux divers usages et interprétations des notions de justice et de droits. Ses intérêts s'étendent aussi aux domaines de l'interculturalité et des usages de l'art dans les sciences humaines et sociales.

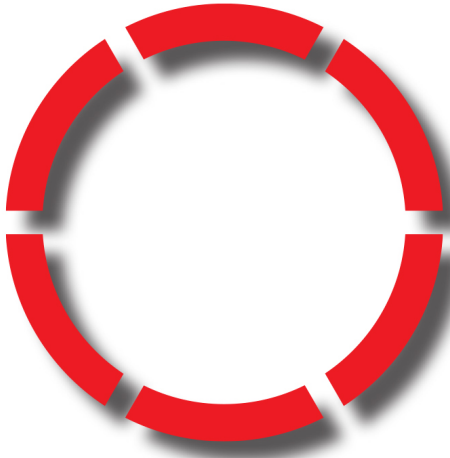
LISTE DES ACRONYMES

ACCÉSSS	Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux	AQIS	Association québécoise pour l'intégration sociale
ACEF	Association coopérative d'économie familiale	AQOCI	Association québécoise des organismes de coopération internationale
ACT-UP	AIDS Coalition to Unleash Power	AQRIPH	Association québécoise des regroupements régionaux des organismes de personnes handicapées
ADA	Au-delà de l'arc-en-ciel	AQPS	Association québécoise des psychiatisés et sympathisants
ADAPT	American Disabled for Attendant Programs Today	AQRP	Association québécoise pour la réadaptation psychosociale
ADGQ	Association pour les droits des gai.es du Québec	ARUCI-SMC	Alliance internationale de recherche universités-communautés Santé mentale et citoyenneté
ADDS	Association pour la défense des droits sociaux	ASSS	Agence de la santé et des services sociaux
AFÉAS	Association féminine d'éducation et d'action sociale	ATQ	Aide aux transsexuel.les du Québec
AFHM	Action des femmes handicapées de Montréal	Auto-Psy	Autonomie des psychiatisés
AFHQ	Alliance des femmes handicapées du Québec	CALACS	Centre d'action et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
AFIO	Association des femmes immigrantes de l'Outaouais	CAMÉE	Centre d'activités pour le maintien de l'équilibre émotionnel de Montréal-Nord
AGIDD-SMQ	Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec	CAQ	Carrefour adaptation Québec
AGIR	Alliance des Groupes d'intervention pour le rétablissement en santé mentale/ Québec	CAVVO	Centre d'aide aux victimes de viol de l'Outaouais
AIPH	Année internationale des personnes handicapées	CCD	Conseil des Canadiens ayant des déficiences
AML	Association des mères lesbiennes	CCR	Conseil canadien pour les réfugiés
APC	Association des paraplégiques du Canada	CDHAL	Comité pour les droits humains en Amérique latine
APCQ	Association de paralysie cérébrale du Québec	CDDPJ	Commission des droits de la personne et de la jeunesse
APUR	Association des personnes utilisatrices en santé mentale de la région de Québec	CDP	Commission des droits de la personne
		CECM	Commission des écoles catholiques de Montréal

CÉLAT	Centre de recherches Cultures-Arts-Sociétés	CRDI	Centres de réadaptation en déficience intellectuelle
CEQ	Centrale de l'enseignement du Québec	CREDIL	Comité régional d'éducation pour le développement
CG	Convention de Genève	CSAI	Centre social d'aide aux immigrants
CHQ	Corporation des handicapés du Québec	CSF	Conseil du statut de la femme
CHSLD	Centres d'hébergement et de soins de longue durée	CSMQ	Comité de la santé mentale du Québec
CIC	Citoyenneté et immigration Canada	CSN	Confédération des syndicats nationaux
CIDIH	Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps	CSQ	Centrale des syndicats du Québec
CIDIHCA	Centre international de documentation et d'information haïtienne, caribéenne et afro-canadienne	CSSS	Centre de santé et de services sociaux
CIRRIIS	Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale	CSST	Commission de la santé et sécurité du travail
CIUSSS	Centre intégré universitaire et de services sociaux	CTTQ	Coalition des transsexuel.les et transsexué.es du Québec
CJF	Centre justice et foi	DAM	Diversité artistique Montréal
CJMLH	Coalition jeunesse montréalaise de lutte à l'homophobie	DAWN	Disabled Women's Network
CLHP	Comité de liaison des handicapés physiques	DPI	Disabled Peoples' International
CLSC	Centres locaux de services communautaires	DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
COCQ-Sida	Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida	DUDH	Déclaration universelle des droits de l'Homme
COOID	Comité des orphelins et orphelines institutionnalisés de Duplessis	ÉG	États généraux de l'action et de l'analyse féministes
COPHAN	Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec	ENAP	École nationale d'administration publique
COPOH	Coalition des organisations provinciales de personnes handicapées	ÉRASME	Équipe de recherche et d'action en santé mentale et culture
CQCIDIH	Comité québécois de la classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps	FAQ	Femmes Autochtones du Québec
CQGL	Conseil québécois des gais et lesbiennes du Québec	FCALA	Front canadien pour l'abrogation des lois sur l'avortement
CQRS	Conseil de la recherche sociale	FFAPAMM	Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale
CRADI	Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle	FFQ	Fédération des femmes du Québec
CRC	Coalition pour la reconnaissance des conjoints et conjointes de même sexe	FIQ	Fédération des infirmières du Québec
		FLF	Front de libération des femmes du Québec
		FOHM	Fédération des OSBL d'habitation de Montréal
		FRAPRU	Front d'action populaire en réaménagement urbain
		FTQ	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

GAM	Gestion autonome des médicaments de l'âme ou gestion autonome des médicaments en santé mentale	MLF	Mouvement de libération des femmes en France
GIV	Groupe Intervention vidéo	MMF	Marche mondiale des femmes
GRAAL	Le grenier des amis des arts et des lettres	MPDAQM	Mouvement Personne d'abord du Québec métropolitain
GRIS-Montréal	Groupe de recherche et d'intervention sociale	MRCI	Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
GRMC	Groupe de recherche sur la médiation culturelle	MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
HRW	Human Rights Watch	NÉPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
IIM	Institut Interculturel de Montréal	OBNL	Organisme à but non lucratif
INCA	Institut national canadien des aveugles	OMPH	Organisation mondiale des personnes handicapées
JIAS	Jewish Immigrant Aid Society	OMS	Organisation mondiale de la santé
LAMIC	Laboratoire de muséologie et d'ingénierie de la culture	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour les sciences et la culture
LDH	Ligue internationale des droits de l'Homme	ONF	Office national du film du Canada
LDL	Ligue des droits et libertés	ONG	Organisation non gouvernementale
LGBT, LGBTQ, LGBTQIA+	Lesbiennes, gais, bisexuel.les, trans, queer, intersexes, asexuels/allié.es et plus	ONU	Organisation des Nations Unies
LSQ	Langue des signes québécoise	OPDS	Organisation populaire des droits sociaux
LZTW	Lez Spread The Word	OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
MAI	Montréal, arts interculturels	PACS	Pacte civil de solidarité
MAIICC	Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles	PAFR	Programme des aides familiales résidentes
MCH	Mouvement des consommateurs handicapés	PECH	Programme d'encadrement clinique et d'hébergement
MCI	Musée canadien de l'immigration	PHAS	Personnes handicapées pour l'accès aux services
MCM	Montreal City Mission	PINAY	Organisation des femmes philippines du Québec
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	PQ	Parti Québécois
MÉPACQ	Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec	PROS	Plans d'organisation des services régionaux
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	PS	Psychiatric Survival
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	PTAS	Programme des travailleurs agricoles saisonniers
		RAAQ	Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec

RACOR	Réseau alternatif et communautaire des organismes en santé mentale	SACAIS	Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales
RAGLAM	Réunion des associations gaies et lesbiennes à Montréal	SECPH	Secrétariat d'État à la condition des personnes handicapées
RAPC	Régime d'assistance publique du Canada	SFPQ	Syndicat de la fonction publique du Québec
RAPLIQ	Regroupement des activistes pour l'inclusion du Québec	SODEC	Société de développement des entreprises culturelles
RAMQ	Régie de l'assurance maladie du Québec	TCLGQ	Table de concertation des lesbiennes et gais du Québec
REJAQ	Réseau d'entraide pour la jeunesse allosexuelle du Québec	TCRI	Table de concertation des organismes qui travaillent au service des personnes immigrantes et réfugiées
RI	Rehabilitation International	TDS	Travailleuse du sexe ou travailleur du sexe
RIPPH	Réseau international sur le Processus de production du handicap	TNM	Théâtre du Nouveau Monde
RLQ	Réseau des lesbiennes du Québec	TUAC-Canada	Alliance des travailleurs agricoles par le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce
ROCASM-BF	Regroupement des organismes communautaires et alternatifs en santé mentale du Bas-du-Fleuve	UPA	Union des producteurs agricoles, travailleurs agricoles temporaires
ROP	Regroupements régionaux des organismes de personnes handicapées	UQAM	Université du Québec à Montréal
RQ-ACA	Réseau québécois de l'action communautaire autonome	Util	Unité théâtrale d'intervention loufoque
RRASMQ	Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec	VIH/sida	Virus de l'immunodéficience humaine/ Syndrome d'immunodéficience acquise
RUTA	Regroupement des usagers de transport adapté à Montréal	WWKA	Women With Kitchen Appliances
SAAQ	Société de l'assurance automobile de Québec	ZLÉA	Zone de libre-échange des Amériques



InterReconnaissance

LA MÉMOIRE DES DROITS DANS LE MILIEU COMMUNAUTAIRE AU QUÉBEC

Depuis les années 1960, le mouvement communautaire québécois a œuvré pour la justice et les droits des personnes parmi les plus vulnérables de la société. Il a contribué de façon décisive à la reconnaissance et à l'interReconnaissance de divers groupes minorisés. Ses actions de soutien, de conscientisation, de mobilisation contre les différentes formes d'inégalité, de marginalisation et de discrimination, ont changé la face du paysage social et proposé une vision plus inclusive de la société québécoise. C'est ce que racontent plus de deux cent trente acteurs.trices-témoins provenant des secteurs femmes, immigration, LGBT, santé mentale et handicap, de même que des artistes ayant accompagné le mouvement et, particulièrement, ses actions liées aux droits de la personne. Quelles furent, depuis la Révolution tranquille, les idées et les actions les plus marquantes? Comment se sont déployées les mobilisations les plus significatives et les plus porteuses? Comment se sont croisées au sein des divers secteurs, les préoccupations, les idées phares, les stratégies, les alliances et les résistances? Quels liens établir entre les enjeux qui se présentaient au moment de la Révolution tranquille et ceux qui sont au cœur de la société actuelle? Comment les créations artistiques ont-elles contribué aux luttes et pénétré notre imaginaire collectif? C'est à la rencontre d'une mémoire plurielle imbriquée dans les transformations sociales les plus profondes du Québec que nous convient les auteur.es de cet ouvrage ainsi qu'à une réflexion de fond sur la force de l'action collective.

Francine Saillant est professeure émérite au département d'anthropologie de l'Université Laval. Ses travaux portent actuellement sur les droits et les divers processus de reconnaissance des groupes minorisés au Québec et au Brésil.

Ève Lamoureux est professeure au département d'histoire de l'art de l'Université du Québec à Montréal. Ayant comme thème le rôle social et politique de l'art au 20^e siècle, ses recherches se concentrent sur l'art engagé et ses modalités québécoises actuelles en arts visuels, les arts communautaires et la médiation culturelle.

Les deux professeures sont membres du Centre de recherche Cultures-Arts-Sociétés (CELAT).

Les auteur.es: Madeleine Bègue, Normand Boucher, Julie Bruneau, Line Chamberland, Céline Cyr, Patrick Fougeyrollas, Claude G. Olivier, Yan Grenier, Olivia Kamgain, Diane Lamoureux, Joseph Josy Lévy, Stéphanie Mayer, Pirayeh Parvaresh, Alfredo Ramirez-Villagra, Lourdes Rodriguez del Barrio

